This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

a39015 00024336 3b

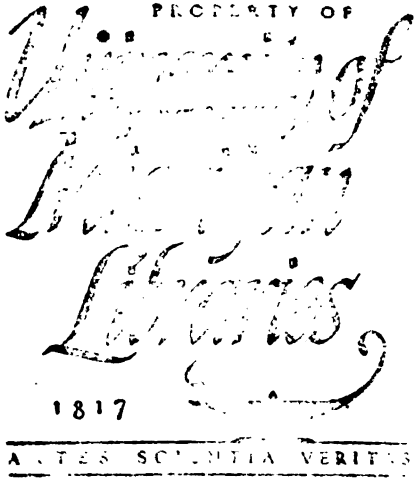
PROPERTY OF
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

MÉMOIRES

DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

I

Paris. — Imprimerie P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

MÉMOIRES

DE

LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN

PREMIÈRE ÉDITION COMPLÈTE, D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AVEC

UNE ÉTUDE SUR LEUR COMPOSITION

Des Notes et des Éclaircissements

PAR

CHARLES DREYSS

TOME PREMIER

Étude sur la composition des Mémoires.

Textes originaux pour 1666 :
Feuillets de la main du Roi.
Journal.
Mémoires composés d'après le Journal avec variantes.

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

1860

Réserve de tous droits.

DC
129
A3
1840
v.1

13 · 37156

AVERTISSEMENT

Tous les écrivains du dix-septième siècle ont été de nos jours l'objet d'études importantes : la critique, par ses interprétations ingénieuses, a rajeuni les textes déjà connus; la curiosité inventive de quelques érudits, qui sont eux-mêmes les auteurs d'ouvrages éminents, a tiré de manuscrits oubliés ou mal lus des ouvrages entiers ou des parties d'ouvrages qui ajoutent à la richesse de ce grand siècle. L'histoire et la politique ont eu leurs découvertes comme la poésie et la philosophie morale ou religieuse. Des collections volumineuses entreprises au nom et aux frais de l'État, de nombreuses publications particulières sont le fruit de ces recherches de toute sorte. Le nom de Louis XIV, associé à ce mouvement de restauration littéraire, a grandi encore; à mesure que tous ceux qui ont vécu autour de lui s'élèvent dans l'opinion publique, il est, lui aussi, porté plus haut. Mais jusqu'ici il a plutôt participé à la gloire d'autrui qu'il n'a

retrouvé des titres qui lui fussent particuliers et personnels.

Dans notre publication, Louis XIV paraît seul et tout entier. Le Roi, l'homme et le chrétien ne peut être mieux connu et apprécié que par les Mémoires composés pour l'Instruction du Dauphin. Louis XIV, comme il le dit lui-même, était dans toute la force de son âge, dans toute la vigueur de son esprit, dans tout l'éclat de sa gloire lorsqu'il inspirait, dictait, se faisait relire, pour les corriger, des pages d'histoire politique et morale, qui ont bien du prix, venant d'un pareil auteur.

L'édition des *Œuvres de Louis XIV* en six vol. in-8°, que Grouvelle donna en 1806 d'après les papiers du général Grimoard, s'ouvre par les Mémoires du Roi. Depuis plus de cinquante ans, chacun étudie et commente un texte très-incorrect et très-incomplet. Grouvelle cependant avait sous les yeux les manuscrits de la Bibliothèque impériale. Nous n'avons pas, comme lui, dédaigné d'en faire usage : nous croyons pouvoir dire que nous en avons fait sortir un travail tout nouveau.

L'Étude développée, placée en tête de notre premier volume, explique l'origine et la composition des Mémoires du Roi. Louis XIV tout d'abord n'a pas songé à instruire son fils, sa première pensée a été pour lui-même. Les Mémoires devaient être un monument historique élevé à sa gloire; il racontait et jugeait en vue de la postérité

ses propres actions. Des témoignages précis établissent quelles sont les années ou parties d'années où Louis XIV s'est livré à cet examen curieux sur sa propre conduite. Il n'a pas du tout, ainsi que le donnerait à penser l'édition de 1806, conçu un vaste plan d'ensemble, et posé comme première pierre l'année 1661, qui est en effet la première de son gouvernement personnel depuis la mort de Mazarin. Ce n'est que plus tard qu'il est revenu sur ses pas et a composé avec les années qui sont antérieures à l'année 1666 une large introduction ou première partie, beaucoup moins importante pour nous que le corps véritable des Mémoires.

Cette œuvre, qui embrasse avec détail les années 1666, 1667 et les premiers mois de 1668 jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, parcourt bien des degrés avant de trouver une forme définitive. L'initiative appartient bien réellement au Roi, puisqu'il jette de sa main sur de petites feuilles les faits et les idées qui doivent être développées. Ses Feuillets engendrent un Journal beaucoup plus étendu, dont les articles, que Louis XIV n'a pas écrits, sont certainement dictés par lui : c'est à la suite de conversations fréquentes qui se répètent plusieurs fois dans le même mois, que des incidents et des réflexions de toute sorte se pressent au hasard sous la plume dont se sert Louis XIV. Telle est la seconde phase. Le Journal, enfin, est la base des Mémoires, vaste composi-

tion où les faits les plus importants de chaque année sont racontés et jugés : l'histoire du présent est l'occasion d'instructions politiques et morales adressées alors directement au Dauphin. Cette troisième phase du travail royal est elle-même fort complexe. Le texte entier des Mémoires a été remanié jusqu'à trois fois. Des corrections de la main de Louis XIV se montrent au moins sur la première rédaction; il paraît avoir été étranger, pour l'année 1666, à la troisième, qui présente seule une ordonnance belle et harmonieuse. Antérieurement à la première rédaction, beaucoup d'essais partiels ont été tentés : ces brouillons sont presque tous d'un très-grand intérêt.

De quelle plume se servait Louis XIV pour composer, pour corriger? Nous pensons que Pellisson n'a été employé que fort tard, et seulement pour la révision de l'Introduction. Un écrivain jusqu'ici bien peu connu ou traité avec peu d'estime, M. de Périgny, lecteur du Roi, qui devint précepteur du Dauphin, va prendre rang à côté de Louis XIV, comme son collaborateur intime, comme l'auteur des réflexions les plus expressives : c'est l'homme de goût et de bon sens qui émonde les développements surabondants, qui trouve le mot juste, après avoir inspiré quelquefois l'idée la plus hardie. Il était du reste désigné par sa position pour cet office : on aurait pu le deviner par intuition. Après les témoignages que nous donnons, personne n'hésitera à associer désor-

mais son nom à celui du grand Roi pour les Instructions destinées au Dauphin.

Notre Étude sur la composition des Mémoires contient en outre des lettres inédites de Louis XIV à la gouvernante des enfants de France; elles appartiennent à l'époque où le Journal du Roi se transformait en Mémoires pour le Dauphin : ces billets, écrits surtout pendant la campagne de Flandre, montrent la sollicitude paternelle d'un Prince qui en même temps avait d'autres enfants de ses amours adultères. Des maximes et réflexions, écrites par le duc de Montausier pour l'éducation de son royal élève, empruntant un intérêt véritable à des documents en partie inédits, ont enrichi encore notre Étude, qui se termine par l'appréciation des Mémoires comme instruction politique et morale, comme œuvre littéraire.

Après l'Étude sur la composition des Mémoires, nous abordons, dans la suite du premier volume, les textes de l'année 1666. Presque tous sont inédits; les parties qui avaient été déjà publiées prennent dans notre travail la place qui leur est due. On lira successivement : 1° les Feuillets du Roi, précieux par leur origine, malheureusement incomplets pour le début de l'année; 2° le Journal du Roi qui couvre soixante pages du manuscrit, dont on ne connaissait jusqu'ici que quelques fragments. Nous y avons joint des notes explicatives, mais avec dis-

crétion; 3° les Mémoires. La troisième rédaction, dont nous avons retrouvé tous les éléments qui étaient épars dans les manuscrits, n'avait jamais été publiée; on en avait cité quelques morceaux isolés qu'on regardait comme des brouillons : c'est au contraire le texte définitif, le seul qui ait été composé avec ordre et avec mesure. Il a donc la place d'honneur. Nous lui subordonnons, au bas des pages, comme variantes, les textes des deux rédactions antérieures. Elles ne sont complètes ni l'une ni l'autre ; mais en juxtaposant ce qui reste de chacune d'elles, on avait pu tant bien que mal en former un corps. C'est ce corps factice, celui-là seulement, que l'éditeur Grouvelle a présenté au public en 1806 ; 4° un Supplément aux Mémoires, par lequel s'ouvre notre second volume. Le Supplément comprend deux sortes de textes : les uns sont des brouillons essayés jusqu'à deux et trois fois, avant que le développement ainsi élaboré prenne rang dans la première rédaction des Mémoires, et passe ensuite, non sans plusieurs transformations, dans la seconde, puis dans la troisième; les autres sont des parties de la première et de la seconde rédaction élaguées impitoyablement par le troisième rédacteur. Dans les Mémoires de 1666 et dans le Supplément, renvoyant pour chaque fait, chaque réflexion, à l'article correspondant du Journal du Roi, nous n'avons pas eu besoin de répéter les notes historiques déjà don-

nées. Il nous a semblé qu'il valait beaucoup mieux laisser en présence, et sans aucun mélange, tous ces textes qui remanient tant de fois la même idée : ils sont par eux-mêmes un assez curieux spectacle, à la fois politique et littéraire.

La même méthode est suivie pour l'année 1667, qui est seulement un peu moins riche. On a moins de Feuillets du Roi. Le Journal est développé dans les mêmes proportions qu'en 1666, les parties en sont mieux ordonnées. Aussi les Mémoires ont pris plus facilement et plus vite leur forme définitive, les rédacteurs étant plus expérimentés et mieux guidés. Le Supplément, par suite, est moins abondant.

On a un seul texte, avec quelques corrections, pour le début de l'année 1668 jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle et jusqu'au traité éventuel de partage de la succession d'Espagne entre les cours de Versailles et de Vienne.

Là finissent véritablement les Mémoires pour l'Instruction du Dauphin.

La participation de Pellisson à ce travail remarquable à tant de titres ayant commencé en 1670 ou 1671, et s'étant bornée à la révision de l'Introduction, nous ne donnons qu'après les textes des années 1666, 1667 et 1668, les fragments de l'Introduction que fournissent les manuscrits. La première année de l'Introduction, l'année 1661, est fort curieuse : deux rédactions ont précédé la révision de Pellisson, et sur le texte de Pel-

lisson Louis XIV a fait au crayon des corrections et additions dont Pellisson profite aussitôt sur le même manuscrit. L'éditeur de 1806, qui paraît avoir eu le manuscrit sous les yeux, n'a pas remarqué les traces de la main du Roi. Nous publions un long sommaire inédit de la première rédaction de cette année 1661. La seconde rédaction, faite évidemment d'après la première, a presque l'importance de la troisième rédaction des Mémoires de 1666, qui est toute nouvelle pour le public. Nous lui subordonnons, comme variante, le texte de Pellisson. Nous croyons qu'en comparant le texte de Pellisson avec celui du second rédacteur, on ne donnera pas la supériorité à l'écrivain le plus connu, le seul connu jusqu'ici pour avoir mis la main aux Mémoires de Louis XIV. Le Supplément aux Mémoires de 1661 est composé de réflexions générales ou lieux communs, d'un style facile, sonore et assez brillant, dont Pellisson trouvait les germes dans les textes antérieurs : ils se sont épanouis trop largement sous sa plume. L'année 1662, beaucoup moins complète que la précédente, intéressera non-seulement par des textes de Pellisson, mais par un fragment assez long d'une rédaction antérieure, et surtout par l'exposition, en brouillon, d'une réflexion fort téméraire. Quant à la suite de l'Introduction, qu'elle ait été rédigée ou non, elle est perdue.

Poursuivant au delà de 1668 tout ce qui a de l'ana-

logie avec la composition des Mémoires pour le Dauphin, nous reproduisons des parties de Feuillets du Roi qui se rapportent aux années 1670 et 1671, et quelques réflexions générales extraites des nombreuses pièces d'histoire militaire que le Roi a écrites ou a dictées pendant la longue guerre que termine la paix de Nimègue, sans penser sans doute à son fils. Tout au plus ose-t-on affirmer qu'il faisait un objet d'instruction directe du morceau fameux, intitulé ordinairement : *Réflexions sur le métier de Roi*, par lequel se termine notre second volume.

Nous ne pouvions mieux finir que par ces pages toutes royales. Ce sont les dernières que les manuscrits nous offrent comme écrites de la main du Roi à l'intention du Dauphin. Le fils de Louis XIV a alors dix-huit ans, il est affranchi de la tutelle de Montausier et de Bossuet, il se marie. Ce serait le moment pour lui de mettre à profit les conseils paternels. Chacun sait que, malgré tout ce qu'ont écrit Montausier, Bossuet et Louis XIV, il ne s'est pas rendu digne de son père.

Nous ajoutons, en appendice, à la fin du second volume : 1° un aperçu bibliographique sur les Mémoires du Roi; 2° des textes de Pellisson pour l'année 1661, dont on a seulement une copie, reproduite dans l'édition de 1806 des *Œuvres de Louis XIV*. Ne retrouvant rien dans les manuscrits qui corresponde à cette copie, nous la livrons, telle qu'elle est, à l'appréciation des lecteurs.

Les Mémoires que nous publions, s'ils ont été sans effet sur le développement moral et politique du Dauphin, mettent en pleine lumière les idées de Louis XIV ; nous espérons que les textes nouveaux qu'on va lire présenteront un vif intérêt. Ils montrent comment les pensées ont pris naissance, comment elles se sont développées et transformées dans la singulière association d'un Roi dominateur et d'écrivains à gages.

Ces Mémoires sont un des premiers et un des plus remarquables exemples de ce que peut produire la collaboration littéraire : comme il arrive presque toujours, le plus grand nom, celui de Louis XIV, a absorbé tous les autres ; il en est deux cependant, celui de Périgny et celui de Pellisson, qui méritent de survivre.

ÉTUDE

SUR LA COMPOSITION

DES

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

DE LA COMPOSITION DES MÉMOIRES DE LOUIS XIV

INTRODUCTION.

Les hommes d'action n'ont pas beaucoup de temps à donner aux lettres : pour un prince qui sait son métier, la parole ou la plume fait l'office de l'épée, il s'en sert pour commander à ses sujets ou aux étrangers : mémoires d'affaires, lettres diplomatiques, instructions à ses ministres, proclamations à ses soldats, discours solennels, voilà les œuvres d'un souverain. S'il est né homme d'esprit ou qu'une certaine éducation lui ait rendu facile le travail de cabinet, il compose et écrit par lui-même. La main du maître se reconnaît alors à côté de celle de ses secrétaires : ce n'est pas seulement le ton d'un roi, c'est le style d'un écrivain original; si grand qu'il soit comme monarque, qu'il s'appelle Henri IV, Frédéric II ou Napoléon, il a sa place marquée dans l'histoire littéraire aussi bien que dans l'histoire politique. Même un prince qui ne règne pas, soit qu'il aspire à un trône, soit que la toute-puissance lui ait été arrachée, sait l'usage qu'il peut faire des lettres; il ne leur demande pas seulement de le distraire d'une solitude qui lui pèse : elles lui sont ou la préparation à des destinées nouvelles qu'il entrevoit, ou le moyen de justifier un passé dont il doit compte à son

peuple. Le goût des études spéculatives, des travaux purement littéraires n'est pas à souhaiter chez celui qui tient le sceptre : Charles IX est-il plus estimé parce qu'il a laissé quelques beaux vers sur les devoirs des rois, et un traité sur la chasse ? Jacques Ier Stuart, ce capitaine ès arts dont se moquait Henri IV, a composé pour son fils des conseils de gouvernement qu'il ne savait pas lui-même pratiquer.

Louis XIV, dont on a si souvent reconnu et le peu de culture littéraire, et le bon sens pratique, a beaucoup écrit, mais à la façon des grands rois, sans préoccupation de la forme, dont il laisse le soin à ses secrétaires et à ses ministres, tout entier aux idées essentielles qu'il lui suffit de noter en quelques mots, la pensée royale étant un germe que d'autres sont chargés de féconder. Il est difficile de distinguer la part personnelle du souverain, au milieu des innombrables pièces que les guerres, les négociations, et les détails multiples de l'administration ont produites : souvent il dicte, ou il inspire ce qui n'est pas écrit sous sa dictée. Quelquefois sur un long mémoire, un ou deux mots corrigés, ajoutés de sa main, prouvent que le maître est là, et on est en droit de faire remonter jusqu'à lui toutes les idées qui entourent celle à laquelle il a touché. Il y a dans l'ensemble de son gouvernement une telle unité de vues et de principes, et son personnage est si constamment le même, qu'il y aurait injustice à ne pas lui reconnaître une originalité véritable, indépendante des instruments dont il s'est servi tour à tour. Colbert, Louvois, Lionne, et bien d'autres, sont sans doute associés à la gloire de ses *œuvres;* mais n'est-ce pas une médisance qu'on a prêtée au duc de La Rochefoucauld,

lorsqu'on lui a fait dire que depuis la mort de M. Le Roy, premier commis de Le Tellier secrétaire d'État, un des plus habiles hommes du royaume pour cet emploi, Louis XIV n'avait pas parlé français ni d'un ton de roi [1]? Il n'y a pas jusqu'aux lettres qu'avec un peu de mauvais vouloir on pourrait lui contester, puisqu'il y avait toujours un secrétaire de la main dont le mérite principal était d'imiter parfaitement l'écriture royale. Le président Rose, qui a rempli ces fonctions pendant près de dix-huit ans, de mars 1661 à décembre 1678, savait, avec une docilité parfaite, suivant l'ordre du roi, ou reproduire les caractères de l'écriture royale, ou écrire, comme simple secrétaire, de son écriture propre, des lettres qui n'en étaient pas moins du Roi [2]. Or, l'écriture, la *main* de Rose

1. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. Mél. de Philib. de Lamare, comm. en 1682, art. 1763.

2. Voici de curieuses observations de Rose, en marge de deux lettres du Roi, adressées, l'une au roi d'Espagne, le 26 mars 1661; l'autre à D. Louis de Haro, le 17 juin 1661. Dans les deux est annoncée la conclusion du mariage de Monsieur. Le 26 mars, le Roi disait : « Mon frère se promet l'entier agrément de Votre Majesté en cette occasion. » Rose fait cette réflexion : « La lettre fut apportée au Roi toute minutée par M. de Lionne. Mais Sa Majesté, ayant commencé de la copier de sa main, m'appela, et me recommanda de l'achever de la mienne : ce qui se fit ; en sorte qu'il semblait que ce fût une même écriture. Je trouvai qu'on se serait bien passé du mot d'*agrément*, comme trop chatouilleux d'un fils de France à un roi d'Espagne. Mais, du Roi qui écrit, je n'osai pas par respect y toucher, et fis ce qui m'était commandé. » Pour l'autre lettre, Rose ajoute : « Elle n'est pas de la main du Roi, ni véritable, ni imitée, mais de la mienne propre et à découvert. Le Roi me commanda d'en user ainsi, sur ce que le roi d'Espagne ayant écrit de sa propre main à Monseigneur frère du Roi, le comte de Fuensaldagne fit valoir cela à Son Altesse Royale comme un grand passe-droit, disant qu'il n'écrivait de la sorte qu'aux rois et princes souverains. » (Bibl. de l'Arsenal, Msc. Hist., n° 199, in-4°. Bibl. imp. Msc. s. Fr. 5053, in-4°.)

qu'on rencontre dans tant de papiers, cause de l'embarras : car il est certain qu'elle n'était pas employée seulement sous la dictée du roi, elle transcrivait bien des pages dont le roi n'avait donné ou approuvé que l'idée première.

Dans ces dernières années, la science historique s'est enrichie de beaucoup de documents qui figureraient à bon droit parmi les *œuvres* de Louis XIV : la Bibliothèque impériale, les archives de l'empire, les archives du ministère des affaires étrangères, ont été explorées avec succès, et la grande collection qui se poursuit sous les auspices du ministre de l'instruction publique, ne contenant guère que des pièces inédites, est d'une valeur inestimable. Il est à croire que ces sources précieuses ne sont pas épuisées, et que de longtemps on ne pourra se féliciter d'avoir enfin sous les yeux tout ce que Louis XIV a écrit ou dicté.

Il est un ouvrage qui, à cause de son caractère politique et moral, a attiré l'attention de tous ceux qui s'occupent de cette grande époque. Les *Mémoires de Louis XIV* pour l'*Instruction du Dauphin* ont été souvent cités, et toujours d'après le texte publié en 1806 par Grouvelle qui les a placés en tête des diverses *Œuvres* du roi[1]. Ces Mémoires sont l'objet unique de notre travail. Expliquer leur origine probable, montrer comment ils ont été composés, indiquer autant qu'il est possible le moment où la pensée générale de Mémoires historiques a fait place à cette autre pensée non moins royale d'instructions pour le

1. Le nom de Louis XIV, qui est d'un si puissant attrait, a soutenu jusqu'à nos jours l'édition fort médiocre de 1806 ; elle a été l'occasion, en 1852, d'articles qui n'ont pas besoin de nos louanges : MM. Saint-Marc Girardin et Sainte-Beuve semblaient s'être donné le mot chacun dans le journal qu'ils honorent de leur plume.

Dauphin, marquer aussi le moment où la rédaction des idées royales n'a plus cette forme et cette intention particulière; saisir, dans l'étrange collaboration d'un roi et d'écrivains qui lui prêtent leurs vues et leur style, la part de chacun d'eux; essayer de préciser lequel de ces écrivains a eu la plus grande confiance de Louis XIV, puisque c'est sa main qui compose les morceaux les plus hardis et les plus curieux, que c'est lui qui partout ajoute et corrige, modifie l'idée et l'expression, si bien qu'il semble être l'âme de cette bizarre encyclopédie royale; apprécier enfin, à leur juste valeur, ces leçons de morale politique qui portent un trop grand nom pour qu'elles ne méritent pas d'être discutées, c'est là ce que nous nous proposons de faire, en nous appuyant sur des parties de textes toutes nouvelles, extraites des manuscrits dont Grouvelle, il y a cinquante ans, aurait pu faire un meilleur usage.

Ce n'est pas un mal qu'un roi comme Louis XIV soit dépouillé, pour un instant, de ses habitudes solennelles et cérémonieuses. Nous ne le verrons pas ici dans tout l'éclat de sa cour du Louvre ou de Versailles, entouré de seigneurs toujours prêts à le flatter, enivré de la beauté, des grâces, de l'esprit de tant de femmes charmantes dont il cherche, dans ses Mémoires, à garantir M. le Dauphin. Les ministres, les princes, les ambassadeurs vont comparaître, comme les courtisans et les favorites, non dans le grand salon de réception où ils ont coutume d'apporter leurs hommages souvent menteurs, mais dans le cabinet d'étude du Roi pour être exposés aux regards sévères de la seule divinité du lieu, la Raison. La Raison, drapée dans le manteau royal, a un défaut que bien des gens ne lui pardonneront pas : elle est par trop grave et

guindée; on peut lui reprocher de manquer d'aménité et d'enjouement; un tour d'esprit plus vif ne gâterait pas la morale et aiderait au succès des conseils qu'elle inspire.

Les masques vivants que Louis XIV découvre et examine fournissent la matière des leçons adressées au Dauphin. Mais, pendant qu'il passe en revue, sous les yeux de son fils, tous les types de personnages qu'un prince a besoin de bien connaître, lui-même se met en scène. Sa manière de juger les hommes et les choses révèle son caractère, ses préventions, ses sympathies. Ce n'est donc pas une étude purement abstraite : par les *Mémoires* on apprend à mieux discerner les intentions, les vues ambitieuses du grand Roi. Quant au père de famille qu'il n'est pas permis de négliger lorsqu'on touche un pareil sujet, quelques lettres inédites prouveront que Louis XIV a accordé à son fils dans son cœur, dans sa pensée une aussi grande place qu'à ses peuples, à Dieu et à lui-même.

I

Origine des Mémoires du Roi. — Petite Académie. — Mémoires de Colbert. — Carnets de finances. — Première pièce des Mémoires du Roi : abrégé des finances, 1661-1665. — Composition, copie de cette pièce, additions qu'on y a faites.

L'amour de Louis XIV pour les louanges n'a eu d'égal que le zèle de ses ministres et de Messieurs de l'Académie à les lui prodiguer. A peine commence-t-il à gouverner par lui-même, toutes les manifestations de l'enthousiasme et de la reconnaissance publique ont leur point de départ et comme leur foyer, tout près du prince, dans la gratitude personnelle et l'admiration du trop modeste Colbert. C'est lui qui, chargé de la surintendance des bâtiments, et prévoyant qu'il aurait à faire élever beaucoup de monuments à la gloire du Roi, à faire frapper des médailles pour consacrer la mémoire de ses grandes actions, forma une espèce de petit conseil de gens de lettres auquel il pût demander les plus belles inscriptions, les plus belles devises pour les arcs de triomphe, les médailles et tous les divertissements de la cour. Chapelain, « qui avait le goût le meilleur et le sens le plus droit pour ces sortes de sujets, » l'abbé Bourséis, prodige de science et de littérature, l'abbé Jean Cassagnes que des odes et des traductions avaient mis en réputation, Charles Perrault, connu alors par quelques vers et par une pièce en prose sur l'achat récent de Dunkerque, empruntés tous les quatre

dès 1662 à l'Académie française, préparèrent cette œuvre d'adulation officielle, qui s'étendit bientôt à la correction des ouvrages composés en l'honneur du Roi, et embrassa un projet d'histoire que devaient rédiger ces Messieurs de l'Académie. Charles Perrault, qui fournit lui-même ces détails, ajoute que Charpentier qui fut le cinquième membre de la petite Académie, fut cause qu'on abandonna le projet d'histoire ; « il ne voulait rien écrire, dit Perrault, sans connaître les Mémoires et le secret des affaires. » C'est là un scrupule qui, pour le temps, mérite de grands éloges.

Il fallait donc des Mémoires. Colbert donne l'exemple de bonne heure ; et, qu'il ait songé à sa gloire ou à celle de son maître, les notes qu'il a recueillies rapidement à ce sujet ont été, tout le porte à le croire, la première origine, la première base de l'ouvrage qui est devenu, par la suite, un ensemble d'instructions pour le Dauphin. Nous ne voulons pas parler ici de ces *États de finances*, conservés précieusement aux manuscrits de la Bibliothèque impériale sous le titre de *Carnets de Louis XIV*, qui ne contiennent que des chiffres, et n'ont pas la forme d'un récit historique : il s'agit de véritables *Mémoires* de la main même de Colbert, *sur les affaires de finances de France pour servir à l'histoire*. Le titre est significatif : le ministre prend le temps de s'occuper d'un passé qui n'est pas encore bien loin de lui, et d'écrire pour la postérité. On voudrait avoir la date précise de ces pages autographes. Elles ont été écrites au plus tôt dans le courant de l'année 1663, dont sont cités, à la fin, les mois de février, mars et avril ; mais le récit est certainement inachevé. D'après le préambule que nous allons reproduire, il semble que

les yeux du ministre qui s'improvise historien étaient portés alors autant sur l'Espagne que sur la France, et qu'on avait souci du rôle de la Hollande et de la Suède; le roi Philippe IV est nommé comme s'il avait déjà rejoint dans la tombe son père et son aïeul. Ne serait-ce pas au moment où, après sa mort, on projetait la guerre des Pays-Bas, et où ces deux États protestants se trouvaient engagés dans les liens de la France, l'un à propos d'une guerre avec l'Angleterre et l'autre de différends avec le Danemark? Nous inclinons pour l'année 1666. La rédaction de ces Mémoires historiques sur les finances, de la main de Colbert, concorderait parfaitement ainsi avec celle de nos Mémoires. Nous verrons d'ailleurs quelle coïncidence remarquable certains fragments de nos manuscrits pour les années 1661-1664 offrent avec les Mémoires de Colbert, et avec les Carnets de Louis XIV qui reproduisent la partie technique, arithmétique de ces Mémoires. Voici le début de Colbert [1] :

« C'est une maxime constante et reconnue généralement dans tous les États du monde que les finances en sont la plus importante et la plus essentielle partie. C'est une matière qui entre en

1. Bibl. imp. Msc. s. Fr. 3695, in-f°. Ces Mémoires forment un volume de 14 f°, écrits au r° et au v° de la main très-fine de Colbert. Ils ont été publiés presque en entier par M. Clément (*Vie et administration de Colbert.* Pièces justificatives, n° 2, p. 427-441), comme étant de la *Collection de Genée de Brochot.* M. Chéruel en a donné de longues citations dans son excellente *Histoire de l'administration monarchique en France jusqu'à la mort de Louis XIV*, t. II, p. 175-179, et p. 188-198 ; n'ayant pas besoin d'en apprécier l'ensemble au même point de vue que nous, il n'a pas cité ce préambule. — Nous le remercions ici à l'avance de l'obligeante communication qu'il a bien voulu nous faire du Journal manuscrit d'Olivier d'Ormesson, que nous citerons quelquefois.

toutes les affaires, soit qu'elle regarde la subsistance de l'État en son dedans, soit qu'elle regarde son accroissement et sa puissance au dehors.

« Il est presque certain que chaque État, à proportion de sa grandeur et de son étendue, est suffisamment pourvu de moyens pour subsister en son dedans, pourvu que ces moyens soient bien et fidèlement administrés; mais pour s'accroître, il n'y a que les deux États de France et d'Espagne qui aient paru jusqu'à présent en Europe avoir assez de force et d'abondance dans les finances pour entreprendre des guerres et des conquêtes au dehors.

« Il est vrai que la Hollande, par son industrie et son application au commerce, et la Suède, par la fertilité de son terroir (?) et le courage de ses peuples et la hardiesse de ses deux derniers rois, ont suppléé au défaut de force et de finances; mais ce sont des exemples qui sont uniques, et qui, examinés en détail et pénétrés jusque dans le fond, se trouveraient fondés bien plus sur l'assistance de la France et sur les guerres des deux principaux États de l'Europe que sur leur industrie et sur aucune bonne qualité de leurs rois et de leurs peuples.

« Il est donc question d'examiner quels effets produirait dans les États ou la disette ou l'abondance dans les finances. Nous n'avons dans notre royaume qu'un seul exemple d'abondance, à savoir du règne d'Henri 4e; mais nous en avons une infinité de disette et de nécessité. Au contraire, dans celui d'Espagne, nous voyons les règnes de Charles-Quint, Philippe second, troisième et même 4e, dans une si prodigieuse abondance d'argent par la découverte des Indes, que toute l'Europe a vu cette maison d'un simple archiduc d'Autriche, sans aucune considération dans le monde, monter dans l'espace de soixante à quatre-vingts années, à la souveraineté de tous les États des maisons de Bourgogne, d'Aragon, Castille, Portugal, Naples, Milan, joindre à leurs États la couronne d'Angleterre et d'Irlande par le mariage de Philippe second avec Marie, rendre l'Empire presque héréditaire à ses princes, contester la prééminence à la couronne de nos rois, mettre

par ses pratiques sourdes (?) et par ses armes notre royaume en un péril imminent de passer en main étrangère, et enfin aspirer à l'empire de toute l'Europe, c'est-à-dire de tout le monde.

« Puisque depuis la mort d'Henri 4e nous n'avons vu que des exemples de disette et de nécessité dans les finances, il sera bon d'examiner d'où peut provenir que depuis un si long temps l'on n'a pas vu, sinon l'abondance, quelque chose de moins que la disette et la nécessité, quelque égalité des dépenses aux recettes : l'on ne peut attribuer ce désordre qu'à deux vices principaux, ou à l'établissement de l'autorité qui régit cette nature d'affaires, ou aux maximes qui servent à la conduite, lesquels peuvent être vicieux en soi, et par conséquent être le principe et la principale cause de tout ce désordre. »

Il déroule alors toute l'histoire de l'administration financière et des finances après Henri IV. En arrivant à la mort de Mazarin, le 9 mars 1661, il montre et la douleur inimaginable du Roi pour la perte d'un si grand ministre (l'éloge est un peu fort quand il s'agit des finances), et son application tout entière aux affaires, sa passion pour la gloire, son renoncement aux plaisirs, « quoique admirablement bien fait de sa personne, d'une santé forte et vigoureuse. » L'arrestation de Fouquet est un sujet intarissable pour son haineux successeur; la saisie des papiers de Pellisson, le commis du surintendant, omise d'abord dans le texte, est ajoutée en marge. Ce sont si bien des Mémoires d'histoire, que le ministre entre dans les détails les plus intimes sur l'opposition qu'au sein même de la Chambre de justice le premier président Guillaume de Lamoignon, qu'il n'aimait pas, et quelques autres magistrats avaient faite en 1662, à la

réduction des rentes [1]. L'éloge du Roi est nécessairement le couronnement de l'œuvre ; et, après avoir tracé le tableau comparé des finances et de toutes les affaires qui en dépendent en septembre 1661 et en décembre 1662 [2], « ce parallèle, ajoute-t-il, pourrait être continué à l'infini ; mais, pour l'abréger, il suffira de dire qu'il s'est vu, chose incroyable et même impossible dans la nature, passer en si peu de temps un État comme celui-ci, dans une matière si délicate et si importante que celle des finances, d'une extrémité de corruption au plus excellent degré de perfection qui se puisse imaginer, et toutefois c'est l'éloge d'un jeune prince de vingt-trois à vingt-quatre ans. »

Colbert, exact comme un financier, précise les progrès de chaque année et presque de chaque mois : c'est une véritable histoire, à laquelle on peut se confier. Aussi ne nous étonnons pas que, lorsqu'on voulut composer des Mémoires du Roi, on ne trouva rien de mieux, pour la partie des finances, que de mettre en pièces, sans les citer, des documents si véridiques. L'emprunt est sensible, nous allons le prouver ; mais combien il est maladroit et inintelligent? Il eût mieux valu copier franchement le travail si complet de Colbert que d'en enlever des morceaux, qu'on a transportés, au hasard, même d'une année dans l'autre. Les notes financières qui figurent dans les Mémoires pour le Dauphin, et qu'on peut considérer comme le premier embryon d'où sortit une ré-

1. Qu'on lise dans M. P. Clément ou dans M. Chéruel ces réflexions de Colbert sur Lamoignon, tout empreintes de malice et de venin.
2. *Ibid.*

daction développée, ne font guère honneur au rédacteur, quel qu'il soit, qui a mis à profit évidemment, pour les idées et pour les faits, tout le Mémoire de Colbert.

Une citation suffira pour indiquer que les faits sont les mêmes, et quelquefois dans le même ordre. « Pour le commencement de l'année 1662, dit Colbert, Sa Majesté, considérant qu'il n'y avait rien qui portât plus de préjudice à ses peuples que la multiplicité des élections du royaume, qui étaient jusqu'au nombre de vingt-deux à vingt-trois mille, chacun cherchant non-seulement à vivre aux dépens du peuple... Dans cette même année 1662, le Roi... employa pour les bâtiments jusqu'à 2,400,000 livres... A l'égard des sciences, Sa Majesté a résolu de donner en ce temps des pensions à presque tous les savants... même dans les pays étrangers... Pour les arts libéraux, elle a établi, formé, et donné le fonds nécessaire pour l'Académie de peinture et de sculpture...; elle envoie à Rome un ou deux des plus habiles où elle leur donne pension... Elle a rétabli la manufacture des tapisseries en la maison des Gobelins, où elle a fait travailler aux dessins par le sieur Lebrun. Elle fait travailler à une infinité d'ouvrages de broderies et de toutes sortes de meubles... [1]. »

Le texte des Mémoires pour le Dauphin est comme la table des matières de ce qui précède : « Suppression d'une infinité d'officiers des élections du royaume; sa conséquence. Pensions aux gens de lettres français et étrangers. Grands bâtiments : leur magnificence. Rétablisse-

1. Mém. de Colbert, Bibl. imp. s. Fr. 3695, f° 12-14. Le texte est assez long.

ment de toute manufacture. Tapisseries et peintures, et cætera[1]. » Seulement ici, ces quatre phrases sont données à la fin de 1663, tandis que les faits sont, d'après Colbert, de 1662 : dans son récit, ils sont suivis aussitôt de la réformation générale des forêts et de l'achat de Dunkerque, qui appartiennent bien à cette année.

Il n'y a pas un fait, une idée, dans cette très-médiocre analyse sur les finances, donnée par les Mémoires pour le Dauphin, qui ne soit dans le beau Mémoire de Colbert, ou dans d'autres pages de lui, également autographes, qui ont pour titre : *Ordre établi par le Roi pour l'administration et conduite de ses finances*[2]. Cet autre Mémoire, qui ne contient pas de fait postérieur à 1662, se termine par des réflexions exactement semblables, pour le fond et même pour la forme, à celles des Mémoires pour le Dauphin aux années 1662 et 1664. Nous donnons cette dernière page de Colbert, qui n'a pas de caractère politique ni de mérite littéraire; mais, dans sa sécheresse même, elle a une sorte d'éloquence; et ici encore nous pourrions dire que, lorsqu'on a voulu s'en servir pour les Mémoires du Roi, on aurait bien fait de ne pas la couper en deux tronçons.

« Outre l'ordre qui regarde les registres que Sa Majesté fait tenir près d'elle, elle observe encore d'arrêter tous les six mois les rôles du trésor royal, avec les articles de livres de compte, qui contiennent toutes les dépenses qui ont été faites pendant l'année, et dans l'année suivante elle arrête de même l'état au vrai de sa main, pour servir au compte que le garde du trésor royal rend à la

1. Bibl. imp. s. Fr. 2281, t. I, f° 115.
2. Bibl. imp. s. Fr. 3696, f° 4.

chambre des comptes. Par cet ordre, dont Sa Majesté ne se départ jamais, elle voit et entend lire six fois consécutivement toutes les dépenses qu'elle fait, jusqu'aux moindres : la première, lorsqu'elle en donne l'ordre ; la deuxième, lorsqu'elle signe les ordonnances ; la troisième, lorsqu'elle entend la lecture des dépenses du mois ; la quatrième, lorsqu'elle entend la lecture des dépenses à régler (?) après l'année expirée ; la cinquième, lorsqu'elle entend la lecture générale du rôle du trésor royal ; et la sixième, lorsqu'elle constate l'état au vrai. »

Puisque nous recherchons l'origine et les premiers points d'appui des Mémoires du Roi, nous devons quelque attention aux *Carnets de Louis XIV*[1]. Ces petits cahiers, écrits d'une jolie main de copiste, font double emploi jusqu'en 1663 avec le beau Mémoire inachevé de Colbert, qui en est le véritable auteur ; depuis 1663, pour les chiffres du moins, ils suppléent au travail autographe du ministre. Les Mémoires de Colbert, les Carnets, les Mémoires du Roi, insistent également sur certains points fondamentaux. La plaie des finances, avant l'arrestation de Fouquet, en septembre 1661, c'était la masse des aliénations sur les fermes, les recettes générales et les autres revenus ordinaires de l'État : les trois ouvrages en parlent fort souvent. Les Carnets reproduisent tous les ans, avec une insistance patriotique, qui est une leçon et comme une injonction du ministre au Roi, l'état détaillé des aliénations tel qu'il était au 5 septembre 1661. Colbert semble dire à Louis XIV, comme on le répète dans les Mémoires du Roi : Il ne faut plus, coûte que coûte,

1. Bibl. imp. Mss. s. Fr. 2365.

prendre sur les gabelles, sur les cinq grosses fermes, sur les entrées, sur les aides, etc., pour augmenter les gages des compagnies souveraines, pour constituer des rentes sur l'Hôtel de ville de Paris; il ne faut plus aliéner la moitié des octrois des villes, aliéner les forêts de l'État. Les Mémoires du Roi méprisent les chiffres, qu'ils pouvaient prendre dans le Mémoire de Colbert et dans les Carnets, et pour l'ensemble des aliénations, et pour la consommation qui était déjà faite au 5 septembre 1661 de toute l'année 1661, de la plus grande partie de 1662, avec des dettes de toute sorte, qui faisaient un total de plus de 50 millions. Après les aliénations et les dettes, l'idée la plus importante est le projet de régler les dépenses et les recettes à l'avance pour chaque année. On entrevoit ce grand dessein dans les Mémoires du Roi, mais moins clairement que dans les Carnets où les chiffres parlent avec une progression remarquable d'année en année : diminution sur les tailles et même sur les gabelles; rachat et suppression de rentes par arrêt de la Chambre de justice; rachat d'aides aliénées, même depuis 1637 et 1640; augmentation de la ferme des aides et des entrées réunies en un seul fermage; réformation du tarif des cinq grosses fermes au profit du trésor; recette toute nouvelle sur les forêts dont le revenu avait été aliéné ou était tombé presque à rien : tels sont les détails principaux que touchent légèrement les Mémoires du Roi, mais qui sont approfondis dans les Carnets. Les Mémoires ne marquent que le gros des choses et en abrégé. Ainsi, pour l'achat de Dunkerque en 1662, pourquoi ne pas relever le chiffre exact, qui est dans les Carnets : 4,674,000 livres payées cette année même? Quand la réformation

générale des forêts est projetée, les provinces, d'où on ne tirait plus rien en 1661, sont nommées dans le grand Mémoire de Colbert; les Carnets, signalant à mesure les progrès des recettes, montrent en pleine activité de coupe, en 1664, les bois de l'Ile de France, des généralités de Soissons, de Caen et d'Alençon, de Rouen, du comté du Perche, de la Champagne, de la Bourgogne, de la Touraine, de la Bretagne, du duché de Valois : dans les Mémoires du Roi, la question de la réformation des forêts est seulement posée, en 1662.

Sans les Mémoires de Colbert, sans les Carnets ou États de finances qui se prolongent bien au delà de l'année 1665 où nous cessons d'en avoir besoin, on ne voit pas comment aurait pu prendre naissance le résumé si pauvre, si décharné, qui est pour nous la première pièce des Mémoires du Roi. En le parcourant, on est frappé à la fois de l'exactitude de certains faits de finances, qui évidemment est empruntée, d'un défaut d'ordre dans l'exposition qui peut être le fait du copiste, et d'une intention hautement manifestée de montrer le Roi à l'œuvre pour la réforme personnelle de l'État. Il n'y est question que de dépenses et de recettes : c'est par une sage économie et par un noble emploi de l'argent que la France commence à se relever. La période comprise dans ce résumé est très-courte : c'est depuis l'arrestation de Fouquet jusqu'en 1665 ; encore ne donne-t-on que deux faits financiers de cette dernière année.

Non-seulement on ne sait pas au juste qui a composé ce maigre aperçu de choses de finances; mais l'inhabile et grossier copiste semble n'avoir pas lu ce qu'il a écrit : on croirait qu'il transcrit à la hâte, pendant qu'on lui

dicte, se réglant plutôt d'après les sons qui lui viennent à l'oreille que d'après les usages les plus vulgaires de la langue. Il façonne les mots suivant la prononciation : « Disposision, aplicasion, difigulté, aucmentation, réducsion, cinc. » Quant à l'absence des signes de ponctuation et des accents, elle n'est pas à lui reprocher : c'est un cachet du temps. Il n'y avait alors que les écrivains de profession et les copistes titrés qui poussassent plus loin l'exactitude. Du reste, cette très-mauvaise main que, Dieu merci, nous ne retrouverons plus, inspire confiance à cause de ses bévues mêmes.

Il est évident que la pièce est ancienne, et qu'on a eu l'intention de s'en servir pour les Mémoires du Roi. Qui sait même si ce ne sont pas des notes de Louis XIV, comme nous en verrons pour les années 1666 et 1667, seulement maladroitement agencées et cousues sans ordre? Ceci n'est pas une supposition gratuite : l'aperçu qu'on va lire pour 1662 porte, de distance en distance, des chiffres qui semblent indiquer un partage de pages; nous croyons que c'est la reproduction de cinq petits feuillets de Louis XIV. J'inclinerais à penser que le fragment tout entier est formé de lambeaux d'illustre origine ; rien d'étonnant alors que les mêmes idées et les mêmes faits apparaissent dans ce travail, dans les Mémoires de Colbert et dans les Carnets ; il y avait un concert si intime entre les pensées du ministre et celles du Roi! La brièveté de chaque petite note est un témoignage de plus de l'origine royale : Louis XIV écrit peu de sa main ; et surtout pour des faits de ce genre, il jette seulement l'idée essentielle qui sera développée plus tard et par d'autres.

Cette pièce que nous pouvons, malgré la défectueuse

copie, attribuer à Louis XIV, a sa place dans les Mémoires du Roi. Ce n'est pas seulement parce qu'elle fait partie des volumes manuscrits de ces Mémoires, c'est parce qu'elle porte la trace d'une autre main qui a été la plus active pour la rédaction et surtout pour la correction des Mémoires destinés au Dauphin. En interligne, et en marge du texte si mal copié, ou bien sur le verso, où le copiste n'a pas écrit, la main intelligente ajoute des réflexions d'intention toute morale ou politique comme en demande un récit suivi, une rédaction de Mémoires; elle donne aux faits leur véritable portée, et les juge dans un sens qui ne déplaira pas au Roi. Quelques mots de ce rédacteur suffisent pour animer un peu le squelette que nous avons devant nous. Voici ses curieuses et trop rares réflexions. Il n'y en a que trois, et toutes trois sur l'année 1662, où nous avons distingué des feuillets de Louis XIV.

A propos de la distribution de blés et de pain, il ajoute: « Décharges accordées, soins d'en faire venir des pays les plus éloignés. Père du peuple. »

Pour l'achat de Dunkerque, il ajoute : « Religion, accroissement de la monarchie. » C'est, en effet, le double avantage de cette acquisition : le protestantisme perd une grande ville, en même temps que le territoire royal s'agrandit. Quand plus tard seront rédigés longuement les Mémoires de 1662, on insistera sur ces idées.

Comme résumé de l'année 1662, il ajoute : « Fin de l'année 1662. Modération des impôts. La principale joie, le plus doux fruit de son travail était de voir de combien il avait soulagé son peuple chaque année. »

Enfin, se servant du papier de cette copie informe comme d'un brouillon où il peut marquer des idées nou-

velles à développer, il note, à la fin du texte, ce fait qui est bien, en effet, des derniers temps de l'année 1665 :

« Maladie de la Reine (c'est Anne d'Autriche, morte en janvier 1666). Inquiétude du Roi. Les bonnes qualités de cette princesse. »

Il semble que, pour lui comme pour nous, la maladie de la Reine mère, qui est un fait politique considérable tout à fait étranger aux finances, serve de transition entre le court abrégé de l'état des finances de 1661 à 1665, et les Mémoires vraiment politiques des années 1666 et 1667.

II

Texte de l'aperçu des finances (1661-1665) [1].

1661.

La résolution d'arrêter et faire le procès au surintendant conduite durant quatre mois.

Précaution de préparer un fonds de 4 millions [2] de livres pour soutenir les affaires.

La suppression de la charge de surintendant.

Pour la faire, nonobstant le prodigieux travail qui paraissait alors.

Disposition du Conseil royal.

Choix des personnes, des jours des séances.

Application perpétuelle du Roi, nonobstant la difficulté et l'ingratitude des matières.

Juger par le grand succès du bon sens, pour prendre toujours le meilleur parti, nonobstant la difficulté et l'ingratitude.

Commencement par l'examen entier des finances.

Tous ces revenus étaient consommés pour 1662 et même une bonne partie de ceux de 1663.

1. Msc. de la Bibl. imp. suppl. Fr. 2281, in-f°. Le texte est dans le t. I, f° 100-117 ; les f°s ne sont écrits qu'au r°. Le manuscrit ne donne pas de titre. — L'éditeur de 1806 (*OEuvres de Louis XIV*, t. I, p. 219-228) n'a pris arbitrairement qu'une partie de ce texte, qu'il a même fort mal lu, comme on pourra s'en apercevoir. Nous ne relèverons pas toutes ses erreurs. Disons une fois pour toutes, qu'après lui le travail était à refaire complétement. — Le f° 114, intercalé au milieu de cet aperçu de finances, lui est tout à fait étranger.

2. Le texte met partout : « gons, » pour : « millions. »

Réduits à 21 millions de livres, déduction faite des intérêts et remises, et outre 70 millions de livres de dettes.

Disposition dans les registres pour voir clair dans la recette et dans la dépense.

Résolution de donner lui-même les fermes pour dissiper par sa présence les cabales.

Augmentation de 3 millions de rente de revenu sur le prix des fermes, payables par mois.

Suppression des prêts qui avaient consommé 12, 15 à 20 millions tous les ans.

Réduction des remises des recettes générales des finances à 15 et 18 deniers pour livres au lieu de 5 sols.

Les compagnies souveraines attaquées par le retranchement du tiers de leurs augmentations de gages : soutenu fortement nonobstant toute leur résistance.

Les taxes sur les greffiers.

Établissement de la Chambre de justice.

1. Au commencement de 1662[1], le projet des dépenses de l'État, et en même temps des registres pour rétablir l'ordre et bannir pour jamais la confusion des derniers temps.

Distribution de blés et de pain aux peuples de Paris, Rouen et Tours[2].

2. Réformation générale des forêts.

Liquidation et acquittement des dettes des communautés.

Achat de Dunkerque.

3. Ordre établi d'arrêter de sa main toutes les dépenses particulières de chacun (*sic*) mois au premier ou au second jour du suivant pour l'ordre, et pour avoir encore la mémoire présente à ce qui avait été signé pendant le mois.

1. Nous gardons les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, qui nous paraissent indiquer cinq feuillets distincts, peut-être écrits primitivement par Louis XIV.

2. Nous ne reproduisons pas les additions faites par une autre main sur la copie (V. plus haut, p. XXIX).

Jamais signer d'ordonnance sans avoir vu ce qu'elle contient.

4. Arrêt de la Chambre de justice donné à l'improviste, portant suppression d'un million de livres de rentes sur les tailles.

Imputation des arrérages sur le principal. Difficulté grande à le faire réussir.

Prodigieuse application du Roi pour y parvenir.

Avantages [1]. Rachat et suppression de 4500 m.# (sic) de rentes aliénées depuis 1636 presque pour rien.

Épargne [2] de douze millions de livres, employés en ce rachat.

5. Au mois d'octobre, réunion de tous les droits d'aides de toute nature. Rachat d'iceux, 6 millions de livres comptant, provenus de l'épargne.

La ferme des aides et entrées portée jusqu'à 12 millions [3].

Au commencement de 1663, l'examen de toutes les recettes et dépenses de 1662.

La recette de 1663 trouvée augmentée de 25 millions de livres: a monté à 46 millions au lieu de 21 millions qu'elle montait en septembre 1661.

Décharge de la taille de 48 millions en 1661 à 38 en 1663.

Remise de 3 livres pour chacun minot de sel.

Augmentation de trois millions sur les fermes des gabelles et des entrées.

Nouveau rachat des aides aliénées en 1637 et 1640.

1. Sans doute pour le trésor, d'après tout ce qui suit.

2. Les parties de l'épargne, c'est là le point essentiel; c'est ce qui entre, en fin de compte, toutes charges déduites, dans les coffres du Roi. Les Carnets distinguent soigneusement les parties de l'épargne pour les fermes et les recettes de toute sorte. Notre texte marque ici 12 millions d'épargne, et à la phrase suivante 6 autres millions. Or les Carnets donnent la somme totale de 18,207,520 livres, « pour la recette faite à l'épargne, en argent comptant, pendant l'année 1662, par le sieur de Bartillat, commis à l'exercice de la charge de trésorier de l'épargne. »

3. C'est le chiffre des Carnets.

Application prodigieuse au rétablissement de la marine et de la navigation.

Emploi des vaisseaux et de grandes sommes de deniers pour nettoyer les mers et protéger le commerce de ses sujets.

Expliquer combien cet article est important.

Application au fait des péages qui se levaient par eau et par terre sur toutes sortes de marchandises.

Suppression[1] d'une infinité d'officiers des élections du royaume. Sa conséquence.

Pensions aux gens de lettres français et étrangers.

Grands bâtiments : leur magnificence.

Rétablissement de toute manufacture.

Tapisseries et peintures, *et cætera*.

En 1664.

Diminution sur les tailles de 3 millions de livres, à 35[2].

Compagnie des Indes Orientales et Occidentales.

Réformation du tarif des cinq grosses fermes.

La difficulté et utilité de ce travail.

Tout ce qui s'est fait à l'égard des rentes.

Avantage de 3500 m.# tous les ans sur les tailles à remettre au peuple.

Les comptes du Trésor royal, rendus en 1664 pour 1662 et 1663; ordre établi pour toujours.

1. Nous rappelons (V. p. XIII) que ces cinq derniers articles sont, dans le Mémoire de Colbert (s. Fr. 3695), rapportés à l'année 1662. Ils ne sont peut-être ici, à la suite de 1663, que par une confusion du copiste ou de celui qui lui a dicté.

2. C'est-à-dire qu'elles sont réduites à 35 millions. Il a dit, en 1663, que les tailles étaient alors réduites de 48 millions à 38. La diminution de 3 millions en 1664 les porte, en effet, à 35. La phrase de l'édit. 1806 : « à trois millions cinq cent mille livres, » n'a donc pas de sens.

Suppression de trésoriers de l'épargne et des trésoriers des parties casuelles.

Remises aux marchands de la pêche et des huiles de baleines, et des soufres [1] et natron pour le bien du commerce.

Rétablissement des manufactures en France. Le Roi s'habille et donne des étoffes à toutes les personnes de sa cour [2].

L'ordre des finances : ordonner de toutes les dépenses ; signer toutes les ordonnances après les avoir exactement examinées; voir toutes ces mêmes dépenses en fin [3] de chacun mois ; arrêter de sa main toutes les recettes dans les registres des fonds [4] à commencement de chacune année, et toutes les dépenses après l'année expirée.

Arrêter de sa main les rôles de l'épargne, menus de comptant [5], et tous les états au vrai.

1. On lit : « soufes. »

2. On n'était pas plus libre alors pour les habits que pour le reste. Pour porter justaucorps de soie et brodé, il fallait un brevet signé du Roi et contre-signé d'un secrétaire d'État : il n'accordait de pareille faveur qu'aux officiers des troupes servant près de sa personne, aux seigneurs et gentilshommes de sa cour. Même des princes de sa famille n'obtenaient les broderies de soie bleue que par une distinction spéciale. Cela compte officiellement parmi les *Bienfaits du Roi* (Collection Dangeau). Une ordonnance de décembre 1664 réglemente les casaques des gens d'armes et chevau-légers des compagnies de la garde du Roi, et les justaucorps donnés par brevet. Cette *ordonnance en faveur des officiers de Sa Majesté pour le règlement des habits et passements qu'ils doivent porter* fut publiée le 17 janvier 1665. Paris, 1665, in-4° (*Revue rétrospective*, 3e série, t. II, p. 381). V. un brevet d'habit pour le prince de Condé, du 4 février 1665 (*OEuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 375).

3. C'est-à-dire : « à la fin de chaque mois. »

4. C'est-à-dire : « au commencement... »

5. Les ordonnances de comptant pour gratifications et autres dépenses, les ordonnances de comptant au porteur pour affaires secrètes, les comptants ès mains du Roi : ce sont trois vilains chapitres qui, dans les Carnets de 1662, 1663, 1664, absorbent déjà par an de quatre à cinq millions. Que sera-ce avec le progrès des passions du Roi ?

Faire rendre compte du Trésor royal à la chambre dans les premiers six mois après l'année expirée.

Ne remettre jamais cette nature de travail, étant la seule sûreté du Roi, ne devant jamais se fier sur une matière si délicate.

En 1665.

Rachat des impôts et billots de Bretagne, et des aides aliénées depuis 1614.

Achat du duché de Pentièvre[1] : ce qui n'avait jamais été pratiqué par aucun roi de France.

Voilà où s'arrête tout court notre texte, qui n'est qu'une table de matières, un spécimen des grandes vues du Roi, et des premiers succès obtenus dans les finances. Derrière le copiste inconnu, nous avons montré Colbert et Louis XIV lui-même, et les additions faites par le rédacteur principal des Mémoires de 1666 et 1667 révèlent un lien intime entre ce petit abrégé et le travail considérable auquel le Roi va concourir. Pour ce rédacteur, les petites feuilles de finances, de 1661 à 1665, avec la noblesse d'origine que nous leur reconnaissons, sont comme

1. C'est le mot qu'il faut lire, quoiqu'on y voie plutôt écrit : « Pontièvre. » C'est bien, en effet, alors que ce duché fut acheté. Les Carnets de Louis XIV, 1665, f° 45 v°, disent qu'il a été adjugé à Sa Majesté par la Chambre de justice à la folle enchère du sieur de Bellesve ; que le Roi l'a rétrocédé à madame de Vendôme, qui doit pour cela au Trésor royal 1,171,304 liv. 14 s. 5 d. Cette année elle donne comptant 130,000 liv., et en assignations 206,833 liv. 6 s., comme le porte le registre des fonds, f° 322. Le Carnet de 1666, f° 43 v°, mentionne l'acquittement du reste de la somme par madame de Vendôme, en assignations, d'après le registre des fonds, f° 156 ; et il est dit que la rétrocession fut faite par le Roi suivant l'arrêt du Conseil du 1er mars 1665.

le préambule, l'introduction de son œuvre ; elle comble ainsi, au moins provisoirement, une lacune de cinq années. Plus tard, bien plus tard, on avisera au moyen de recomposer l'ensemble de l'histoire politique de tout le début du règne.

III

Rédaction tardive des Mémoires de 1661 et 1662.— Priorité des Mémoires de 1666 et 1667.

Expliquons pourquoi il ne convient pas de placer en tête des Mémoires, comme il semblerait naturel, les longs développements politiques qui ont été revus par Pellisson pour les deux années 1661 et 1662, sous la forme d'instructions au Dauphin.

Le fils qui vient de naître à la fin de 1661 ne peut pas être encore l'objet de leçons : il faut qu'il grandisse un peu, qu'il approche de cet âge de sept ans consacré par l'Écriture comme le passage à l'enfance virile, pour que Louis XIV, préparant des Mémoires, prenne sérieusement la résolution de songer à lui, de les lui destiner. Même dans son Journal de faits et de réflexions pour les années 1666 et 1667, il a en vue tous les princes, sans que le Dauphin soit nulle part nommé, et surtout rien n'indique cette forme d'allocution directe, qui sera adoptée dans la rédaction définitive. Ç'a été une heureuse inspiration de mettre à l'adresse et de faire tourner au profit du Dauphin tant d'idées générales sur les devoirs et sur les droits des princes qui sont en germe dans ce Journal. Il n'est pas croyable, qu'avec cette intention nouvelle, on soit allé chercher d'abord, pour les utiliser, des événements lointains comme ceux des années 1661 et

1662 lorsqu'on avait sous la main un travail récent plus varié et plus complet de Louis XIV.

On a la preuve, qu'en 1666 la rédaction de 1662 n'était pas faite, que celle même de 1661 par Pellisson est tout au plus de 1670, tandis que le Journal de 1666 avait pris, avant le milieu de l'année 1668, la forme de Mémoires développés pour le Dauphin.

« Il ne faut pas oublier, est-il dit dans le Journal de 1666, au 20 février, de chercher quelque endroit, en parlant des affaires d'Angleterre, pour faire mention du traité de Dunkerque, et faire une réflexion sur le tort que se font à eux-mêmes les sujets... » Et encore, au 19 avril : « A la conclusion du traité avec l'Angleterre, se souvenir du rachat de Dunkerque, lequel eût rendu la condition des Anglais meilleure, avec la réflexion que les peuples, par leurs mutineries... » Il n'y aurait pas lieu à une observation de ce genre, deux fois répétée, si les cahiers de 1662 étaient déjà écrits; on renverrait à ces cahiers. Les citations de 1666 prouvent qu'on ne pensait même pas à les composer.

Dans les premières pages des Mémoires revus par Pellisson pour 1661, la date de composition est marquée : « C'est ici la *dixième* année, fait-on dire à Louis XIV [1], que je marche, comme il me semble assez constamment dans la même route. » Il y a donc dix ans environ depuis la mort de Mazarin ou depuis la disgrâce de Fouquet, puisque c'est de ces événements-là que date le gouvernement personnel de Louis XIV. Pour 1661, antérieurement

1. Bibl. imp. Mss. suppl. F. 2282, in-4° ; Mémoires de Louis XIV, rédigés par Pellisson, t. I, p. 149.

aux pages de Pellisson, il faudrait au moins placer d'autres cahiers dont on a seulement la table, et une réduction de ce premier travail de huit cahiers en cinq ou six dont le texte est, en grande partie, conservé. Nous relevons, dans la table des huit cahiers, une note écrite à la marge, qui prouve qu'en 1669 on se préoccupait encore de l'année 1661. Au second cahier, en face d'un des titres : « Réflexion sur le danger qu'il y a à souffrir les nouveautés en matière de religion, » on a mis cette note: « A transposer en 1669, lors de la réconciliation des deux partis [1]. » Cette phrase a une double importance : elle montre la priorité qu'ont ces huit cahiers sur le travail de Pellisson, et révèle, pour l'année 1669, la composition de Mémoires que l'on n'a plus, ou tout au moins un projet de composition avorté.

Ce qui prouve que le Journal de 1666 était devenu, dès 1668, une vaste étude politique et morale, c'est que, dans les Mémoires de cette année 1666, il est parlé du Dauphin, comme s'il était encore le seul fils du Roi : « Ne vous figurez pas, y fait-on dire par Louis XIV à son fils [2], que si vous aviez un jour des frères, j'eusse pour vous une passion assez aveugle pour vouloir travailler moi-même à vous donner sur eux tous les avantages. » Or le premier frère du Dauphin, le duc d'Anjou, est né le 5 août 1668 [3], et a vécu jusqu'au mois de juillet 1671 [4].

1. *Ibid.*, s. Fr. 2281, in-f°; Mémoires originaux de Louis XIV, t. I, f° 108 v°.

2. *Ibid.*, t. III, f° 188.

3. *Lettre du Roi envoyée à l'archevêque de Paris pour l'heureux accouchement de la Reine* (5 août). Paris, 1668, in-4°. Pièce.

4. V. le Journal du valet de chambre du Roi, Dubois; le Journal d'Ormesson, t. II, p. 185; les Lettres de Gui Patin.

Supposera-t-on que cet enfant était déjà mort? Mais Louis XIV pourrait-il oublier à ce point qu'il a eu un second fils, et ne pas lui donner un regret? Ou le rédacteur qui tient la plume pour lui hasarderait-il un langage si peu décent? D'ailleurs, comme un troisième fils est né en juin 1672 [1], il faudrait que cette page eût été écrite entre la mort de l'un et la naissance de l'autre. Or il n'est pas un seul endroit du texte qui permette de reculer si loin. On sent, au contraire, partout le souffle d'impressions récentes, et d'après le ton de mécontentement et d'aigreur qui y est pris contre la Hollande et contre la Suède, la rédaction définitive des années 1666 et 1667 pourrait être placée vers le temps de la paix d'Aix-la-Chapelle qu'elles ont presque arrachée à la France au mois de mai 1668.

Si on accepte que les parties de Mémoires formant Introduction, dont on a l'année 1661 complète et une portion de 1662, ont été revues par Pellisson environ dix ans après l'accomplissement des faits qui y sont appréciés, on nous permettra de n'en pas tenir compte pour le moment et de passer outre. Nous pouvons laisser dans l'ombre et l'auteur et son travail pour étudier le Journal de 1666 et 1667.

1. *Regi de nascente inter victorias filio* (14 juin). Poésie de 1672.

IV

Composition du Journal de 1666 et 1667. — Première main de Louis XIV : ses Feuillets. — Rédaction du Journal sous la dictée du Roi.

Nous n'avions que des conjectures pour la composition primitive par le Roi lui-même de l'abrégé des finances de 1661 à 1665, d'après des Mémoires isolés de Colbert. Pour les années 1666 et 1667, la main de Louis XIV apparaît sur des feuillets qui précèdent et qui expliquent le Journal [1].

1. Les Feuillets et le Journal du Roi ne sont pas dans un même recueil manuscrit. Le Journal et les divers textes des Mémoires remplissent 3 vol. in-f°, sous le n° 2281 du Suppl. Fr. de la Bibl. imp. Les Feuillets, qui tiennent si peu de place, occupent les premières pages d'un autre recueil en 3 vol. in-f°, sous le n° 2280, où sont réunis divers autres papiers du Roi. Le tout, c'est-à-dire les 6 vol. in-f°, a été donné à la Bibliothèque par le maréchal de Noailles. Chacun des volumes du n° 2280 contient en tête le certificat du maréchal, fait à Paris, 10 octobre 1749 : ce certificat est de la main d'un copiste, il n'y a du maréchal que la signature : « le mal de Noailles, » avec paraphe. Au milieu du 1er volume du n° 2281 (f° 101) est une note de main moderne ainsi conçue : « Copie de notes et de fragments écrits de la main de Louis XIV, déposés à la Bibliothèque du Roi par le maréchal duc de Noailles, pair de France et ministre d'État. » Suit un avertissement (f° 102-104) et la table des diverses pièces (f° 105). Cette table est l'analyse non de ce que contient le n° 2281 actuel, mais de ce qui se trouve dans les 3 vol. du n° 2280. La pagination signalée par cette table, qui est, comme la note, écrite de main moderne, n'est pas du tout en rapport avec la pagination actuelle des 3 vol. in-f° du n° 2280. Ces renseignements peuvent n'être pas inutiles à ceux qui, après nous, recourront aux Msc. — L'éditeur de 1806 (*Œuvres de Louis XIV*, t. I), dans son Avertissement (p. 5-14), parle des divers Msc. dont il s'est servi : il reproduit textuellement le certificat du maréchal de Noailles, attestant qu'il a reçu ces papiers des

Les faits sont notés par lui sur ces feuillets en petites phrases courtes et expressives : tout ce qui a de l'importance sur le moment même est signalé mois par mois; quelquefois un fait omis ou ignoré dans le temps où il s'est produit est rappelé un peu plus tard; une réflexion en quelques mots suit souvent l'annotation du fait. Ce qui donne un prix infini, une grande valeur historique et morale à ces Feuillets manuscrits du Roi, c'est qu'ils correspondent au Journal plus développé, qui est écrit sous sa dictée immédiate; non-seulement ce sont les mêmes faits, mais assez souvent dans le même ordre d'exposition; et sur certains points, il y a un accord remarquable entre les Feuillets de Louis XIV et ce Journal.

Ainsi le Journal de 1666 porte ceci : « Du samedi vingt-sixième juin, Sa Majesté m'expliqua les articles qui suivent, dont elle avait fait deux petites feuilles écrites de tous côtés[1]. » Or, on a les deux petites feuilles écrites de tous côtés par le Roi[2]; elles servent comme de table, article par article, aux idées qui sont plus développées dans le Journal. Si la concordance n'est pas toujours exacte mois par mois, un peu d'attention permet de la rétablir. On remarquera que le Journal s'étend plus à l'aise et embrasse

mains du Roi en 1714. Il nous apprend (p. 21) que c'est M. Legrand d'Aussy, l'un des conservateurs de la Bibliothèque, qui a pris soin de classer et de coter par année dans trois grands portefeuilles in-f° les papiers compris aujourd'hui sous le n° 2281. Ce travail de classement ne fait pas honneur, en vérité, au savant conservateur. — M. le duc de Noailles (*Histoire de madame de Maintenon*, 1849, t. I; Appendice, p. 558-578) a cité quelques fragments des Feuillets et du Journal du Roi, en les comparant avec les textes développés de l'édition de 1806.

1. Bibl. imp. Msc. s. Fr. 2281, t. I, p. 24.

2. *Ibid.*, s. Fr. 2280, t. I, f° 11 et 12.

quelquefois une période de plusieurs mois. Par exemple les Feuillets de septembre [1] et d'octobre [2] correspondent moins aux articles du Journal « que Sa Majesté expliqua le 20 septembre, touchant les mois de juillet et d'août [3], » qu'à ceux qu'elle donne le 23 décembre [4]. Notez encore ces coïncidences : le Feuillet de septembre 1666, ferme avec « le rétablissement de la grande écurie, » celui d'octobre débute par le « traité avec Lubomirsqui pour l'élection de Pologne. » Or le Journal donne ces deux faits exactement à la suite l'un de l'autre. Nous parlions d'omissions réparées quelquefois tardivement dans les Feuillets. Ce n'est qu'au mois d'octobre 1666 [5], qu'on dit un mot « des résolutions prises sur l'envoi de Bellefons. » Dans le Journal, il est question de lui au moment de son départ secret auprès des Hollandais dans la nuit du 21 au 22e d'août, de son retour le 1er septembre, de la relation qu'il a faite au conseil le 2 septembre, puis encore quand « il va au-devant de Beaufort avec les conditions accordées en Hollande : » il est à croire que c'est à cause de cette double mission auprès des Hollandais et de Beaufort que les Feuillets lui consacrent au moins un mot de souvenir en octobre. Nous ne prétendons pas que le Journal ait hérité de tous les faits et de toutes les idées des Feuillets : il y a notamment certains « ordres envoyés » à l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France en Espagne, à M. de Beaufort, chef de la flotte, que donnent

1. *Ibid.*, f° 17, 18.
2. *Ibid.*, f° 20, 21, 25.
3. 2281, p. 39-40.
4. *Ibid.*, p. 49 et suiv.
5. 2280, f° 25 v°.

les Feuillets en septembre et en octobre 1666, et dont le Journal ne parle pas; mais ils se retrouveront dans les Mémoires.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que des indications des Feuillets eussent été abandonnées : dans la politique, l'importance des événements n'est que relative. Au moment de l'action, tous les actes paraissent utiles; mais que d'ordres qui restent sans effet, que de combinaisons qui avortent! Quand la réflexion s'applique aux faits à une certaine distance du moment où ils se sont accomplis, s'ils n'ont pas porté coup, on n'en parle plus, on les laisse rentrer dans le néant. Cette abstention du Journal à l'égard d'événements, ou d'intentions que les Feuillets signalent, sert à prouver que les Feuillets sont les premiers en date et que c'était sur ces brèves indications que Louis XIV dictait les détails et les réflexions du Journal.

L'usage qu'on voulait faire des Feuillets n'est pas douteux. « Notes pour servir aux Mémoires, » voilà ce qui est écrit sur le Feuillet d'avril 1666, de la main même du Roi, à ce qui semble. Tout commentaire serait superflu.

On serait trop heureux d'avoir beaucoup de Feuillets du Roi.

L'année 1666 est la plus riche : encore ne donne-t-elle rien avant le mois d'avril. Les seuls mois désignés au milieu des pages sont : avril, juin, septembre et octobre. Juin et octobre sont les plus développés. Un fragment sans date est certainement de la même année puisqu'il correspond aux derniers articles donnés par le Roi dans le Journal de 1666 au 23 décembre.

Quant à l'année 1667, elle est moins complète dans les

Feuillets et dans le Journal. Nous n'avons en tout que deux Feuillets, écrits chacun de quatre côtés, sans aucune désignation de mois. Lors même que la date de l'année ne serait pas inscrite au commencement et à la fin, en comparant ce texte avec celui du Journal de 1667, on reconnaît la similitude des faits et des idées.

On ne peut se défendre d'un certain respect, d'une sorte d'émotion en face de ces petites pages, où le Roi écrit lui-même, marque en traits incisifs, sans aucun soin du mot et de la phrase, ses actes et ses desseins. On n'éprouvait pas la même impression, devant l'aperçu de finances de 1661 à 1665, où il n'est parlé du Roi qu'à la troisième personne, sans doute parce que le texte primitif a été altéré par un copiste. De plus, cet aperçu contient des réflexions glissées par une main étrangère; on s'en est servi comme d'un brouillon pour l'adapter à un travail nouveau. Les Feuillets de la main royale, au contraire, n'ont subi aucune addition, ils sont intacts et sans mélange. Aucune des mains étrangères qui ont concouru au Journal, n'a osé y faire une correction ou y ajouter un commentaire. Et on a plaisir aujourd'hui à voir à la Bibliothèque impériale ces feuilles petit in-quarto enchâssées avec soin dans de grandes feuilles blanches qui les conservent.

Le Journal de 1666 et 1667 n'est pas de la main de Louis XIV. Elle ne s'y montre nulle part, il faut l'avouer tout d'abord; mais le Journal est certainement, sauf la main, l'œuvre directe du Roi. Ne croirait-on pas Louis XIV présent, lorsqu'il nous est montré tel mois, tel jour: ici remettant des feuillets contenant plusieurs articles que Sa Majesté explique elle-même, là commandant de faire

une réflexion? Ailleurs, il est dit : « Il faudra faire souvenir le Roi de m'expliquer...; » et ceci : « Le Roi m'ayant mandé pour lire quelque chose de ce que j'avais fait, me dit par avance sur ce même mois... » C'est, en quelque sorte, le Roi qui parle et qui écrit, il dicte, il cause, il développe lui-même le détail des faits et les réflexions que les faits lui suggèrent; la leçon sort de sa bouche quelquefois sous forme de sentence, c'est un oracle qui s'impose, quelquefois avec un peu d'hésitation et en termes moins brefs, c'est un avis qui pourrait souffrir la contradiction. On aimerait voir les contradicteurs : mais est-ce chose possible avec Louis XIV? S'il daigne associer des mains étrangères au travail de sa pensée, il n'inspire pas une confiance assez douce et assez bienveillante à ses timides auxiliaires pour qu'ils osent placer un mot d'opposition à côté de ses jugements. Ils sont tout entiers dans le courant de ses idées, ils les continuent et les développent dans le même sens. Si on doit leur attribuer quelques-unes des pensées isolées qui s'ajoutent au texte dicté, ou qui couvrent les marges, on reconnaît qu'ils ne jugent pas autrement que le Roi, et qu'ils ne font que renchérir sur la bonne opinion qu'il a de sa force, de ses vertus, de sa fortune. C'est un vrai ton de Roi, vif, accentué, impérieux. Des pages qui dénotent un esprit si ferme et si confiant en lui-même, un langage si net et si positif, accusent mieux son caractère que ne feront les récits trop longs et souvent déclamatoires des Mémoires, dont tout le fond est emprunté au Journal. Disons, à la louange du Roi, que la plupart des réflexions saines, des appréciations justes, qui seront étendues sur le tissu lâche des Mémoires, et noyées là dans les froids ornements de phra-

ses ampoulées, ont leur source dans le texte sobre et vigoureux du Journal. Au Journal aussi, sur certains points, il faut faire remonter l'origine d'opinions étranges, dont les rédacteurs des Mémoires pour le Dauphin ont singulièrement abusé.

V

M. de Périgny, principal auteur du Journal et des Mémoires de 1666 et 1667.

Nous avons reconnu la trace certaine de Colbert dans les premières ébauches des Mémoires du Roi. Aurait-il assisté au travail du Journal? C'est une question que nous nous sommes posée un instant, en face de cette phrase du Journal de 1666 : « Le dernier du mois de juin, entrant dans le cabinet du Roi à l'heure du Conseil avec Monseigneur, je trouvai Sa Majesté... » On donnait du *monseigneur* à Colbert, comme autrefois à Fouquet; c'était le privilége du surintendant et des ministres. En outre, secrétaire d'État de la maison du Roi, il ne serait pas étonnant qu'il eût pris part en quelque chose à un travail intime qui rentrait presque dans ses attributions. Refuse-t-on mon interprétation? soit, il ne sera plus parlé de Colbert; mais la citation ne sera pas perdue, et « Monseigneur » va grandir en dignité : au lieu que ce soit le ministre du Roi, ce sera le Dauphin lui-même. On sait que c'était son titre officiel[1]. Il s'agit seulement de savoir

1. Brianville, dans son *Abrégé d'histoire de France* (1664, in-12, p. 359-360) marque l'usage de la cour au sujet du Dauphin : « En cérémonie, on dit et on écrit toujours *monseigneur le Dauphin*, et le Roi voulut que le Premier Président du parlement lui dît *monseigneur* lorsqu'il vint lui faire son compliment avec sa compagnie peu après sa naissance. En discours familier, on ne dit que *monsieur le Dauphin*, mais

quelle est cette personne si influente, parmi celles que Louis XIV initie à la préparation de ses Mémoires, qui puisse entrer dans le cabinet du Roi, à l'heure du Conseil, avec monseigneur le Dauphin âgé alors de moins de cinq ans.

Plusieurs personnes en effet tiennent la plume, ou tour à tour, ou en même temps, sous la dictée du Roi, au moins pour l'année 1666, où le Roi s'adresse tantôt à un seul, tantôt à plusieurs. Le plus ordinairement il dicte à un seul; deux ou trois fois, une autre forme revient : « Le Roi *nous* dit le dix ou onzième mai à son coucher... Le soir (du 4 juin) à son coucher, Sa Majesté *nous* dit... Deux jours après, Sa Majesté *nous* dit... » Pour être ainsi à la disposition du Roi à toute heure, et toujours, il faut occuper une charge de sa maison. Tout nous porte à croire que c'étaient les lecteurs de la chambre du Roi.

Quels étaient à ce moment les lecteurs en titre? Nous en tenons un au moins, le plus essentiel, celui dont la main se fatigue le plus à courir sous la dictée du Roi, dont l'esprit surtout est toujours en action, au Journal pour compléter les premières pensées de Louis XIV, dans les cahiers si souvent remaniés des Mémoires qu'on destine au Dauphin, pour corriger, resserrer ou ajouter, derrière d'autres rédacteurs dont le zèle maladroit a besoin d'être contenu par un critique de bon sens.

C'est M. de Périgny.

jamais le Dauphin tout court. Car il n'y a que les gens mal instruits de la ville et des provinces qui parlent de la sorte. On lui dit toujours *vous* quand on lui parle, sans jamais le traiter d'*Altesse*, ni *Royale*, ni autrement. Et telle est la volonté du Roi sur cela, qui devrait bien servir de règle à ceux qui se repaissent de vaines chimères. »

Toute rencontre heureuse cause une véritable joie ; et faire part au public du plaisir que l'on a éprouvé, ce n'est, ce me semble, ni une sotte ingénuité, ni un vain orgueil, c'est donner un solennel témoignage de son amour pour la vérité. Il n'y a pas de si petite parcelle qui n'ait son prix, et quand il s'agit d'un ensemble de textes et d'idées comme celui que nous étudions, on peut bien se réjouir de répandre quelque lumière sur un sujet resté jusque-là si obscur. J'aurais eu honte, je le déclare, après avoir consacré tant d'efforts à l'interprétation de manuscrits qu'on a trop dédaignés, d'être réduit ou à les abandonner, ou à les livrer comme anonymes.

On ne pouvait avoir la prétention de donner un nom à toutes les mains qui s'y succèdent pêle-mêle, pour la rédaction ou pour la copie. Mais l'écrivain qu'on voit partout agissant, depuis les additions signalées déjà sur le court aperçu de finances de 1661 à 1665 jusqu'aux corrections du fragment de Mémoires pour 1668, jusqu'à l'étude rétrospective sur les années 1661 et 1662 où il apparaît avant Pellisson ; celui qui compose le plus par lui-même et qui repasse incessamment sur le travail de tous les autres, le plus estimé du Roi (et cela fait honneur au jugement de Louis XIV), puisqu'il n'y avait de si belles copies qui ne fussent soumises à sa censure, le plus hardi à la fois et le plus mesuré, était le plus digne d'être connu de la postérité et de recouvrer la place modeste dont il s'était contenté de son vivant.

Gardons-nous d'en faire un homme de génie. L'élever trop haut ce serait l'exposer à être rejeté par les rigueurs de la critique au milieu de la foule des médiocrités anonymes dont il fut le censeur. Nous ne décernons pas de

rang à l'avance. Mais à considérer M. de Périgny et Pellisson dans l'accomplissement d'une même tâche, dans la composition ou la révision des Mémoires écrits sous le nom du Roi, la simplicité, le tact et le bon goût de l'un font ressortir, chez l'autre, des exagérations de pensée et de langage qui grossissent outre mesure tous les objets et compromettent par les adulations mêmes la grandeur de Louis XIV.

Cette découverte du nom de Périgny n'importe pas seulement à sa réputation personnelle, quoique ce soit bien quelque chose que justice soit rendue à chacun selon son œuvre. Elle explique et justifie un acte de Louis XIV dont on n'apercevait pas le motif. Comment cet obscur président de Chambre avait-il eu l'honneur d'être désigné pour être précepteur du Dauphin? Telle était la question que se posaient avec mauvaise humeur les historiens de Bossuet qui n'a été chargé de l'éducation qu'après lui. On cherchait en vain quelque raison de préférence : puisque, suivant le Journal de Ledieu, M. de Péréfixe, archevêque de Paris, M. Le Tellier et la voix publique désignaient Bossuet, c'était donc M. le duc de Montausier qui avait proposé et fait accepter M. de Périgny, président, homme très-peu connu « dont on ne se ressouvient aujourd'hui que parce qu'il a eu Bossuet pour successeur[1]. » Il semblait que Louis XIV eût décidé à la légère et sur la foi d'autrui, d'une affaire aussi importante. Ce n'était pas pour le Roi un inconnu, le magistrat lettré et homme d'esprit qui vivait dans l'intimité de ses pensées; et quelle initiation plus féconde à la charge dé-

1. Le cardinal de Bausset, *Histoire de Bossuet*, t. I, p. 254.

licate de l'éducation royale que la méditation des idées de politique et de morale qui ressortait chaque jour de l'examen des faits présents?

Avant de mettre la main sur M. de Périgny, les hypothèses ont eu beau jeu. Pourquoi ne pas citer les divers personnages auxquels j'essayai tour à tour d'adapter un travail sans nom? Dans ces courses à l'aventure, pour qu'il y eût au moins un peu de vraisemblance, il fallait trouver un écrivain qui fût un familier de la cour, dont les goûts lettrés ou les antécédents littéraires fussent en rapport avec un pareil travail, dont l'écriture surtout présentât quelque conformité avec celle des manuscrits.

Il en est un qui fut mis tout aussitôt hors de concours, bien qu'on lui ait souvent fait hommage des Mémoires de Louis XIV même pour les années 1666 et 1667. Pellisson rentrait un peu en faveur, on le sait par le Journal de d'Ormesson, dès 1666. Mais j'ai le droit de certifier qu'il n'y a pas de lui une ligne, un mot, dans les trois in-folio que nous étudions. Les caractères de son écriture sont assez nettement accusés, dans un autre manuscrit, pour que la méprise ne soit pas possible. Nous lui ferons en temps et lieu sa part légitime.

On pouvait avoir l'idée des Dangeau. L'abbé était un grammairien, membre de l'Académie française, bien vu auprès de Louis XIV, et chargé plus tard de mettre en ordre ou de faire recopier des papiers d'affaires politiques, militaires, administratives, dont la collection est sous son nom à la Bibliothèque impériale. Mais, outre qu'il eût été un peu jeune en 1666 (il n'avait alors que vingt-trois ans), l'écriture est un grand obstacle qu'il n'est pas permis de tourner. Son frère aîné, le marquis,

l'auteur d'un Journal minutieux qui n'a coûté ni frais de pensée ni frais de style, n'a pas non plus la main que nous cherchions.

Même difficulté pour Baluze que Colbert aurait pu faire employer à ce travail, pour Charles Perrault qui y semblait presque destiné. Perrault était de la petite Académie dont nous avons dit l'office. « L'intention de M. de Colbert, écrit-il précisément vers les années 1666 et 1667, était que nous travaillassions à l'histoire du Roi, et pour y parvenir il me faisait écrire dans un registre plusieurs choses que le Roi avait dites pour les insérer dans son histoire. »

Je me portai instinctivement vers des écrivains qui ont été associés à l'éducation du Dauphin ou à celle d'autres princes. Il a fallu renoncer à l'abbé Fleury et surtout au savant Huet, dont l'écriture courte, serrée, nette, si méthodique est différente de la nôtre. On comprend que la pensée ne se soit pas arrêtée sur Bossuet.

Les gens d'église d'ailleurs se trouvaient écartés de droit d'après une réflexion que cet écrivain anonyme des Mémoires du Roi fait sur lui-même, en esquissant quelques idées qui se rapportent aux bénéfices du clergé : « Votre Majesté, dit-il au Roi [1], s'étonnera sans doute que je lui parle d'une chose qui n'est pas de ma profession, de mon métier. »

Dirai-je où j'ai osé chercher encore? Aucun nom ne me paraissait trop illustre. Allant à la découverte d'une écriture qui m'était familière, je feuilletai les procès-verbaux de l'Académie française. Qui sait? Peut-être le vieux Conrart qui, pour son compte, n'aimait pas beau-

1. S. Fr. 2281, t. I, f° 123 v°.

coup à écrire, aurait-il fait cette grâce à Louis XIV d'être son secrétaire, comme il était celui de l'Académie? Et le farouche Mézeray qui finit par retrancher, dans ses Histoires, une partie de la vérité quand Colbert supprimait une partie de sa pension, ne serait-il pas venu à résipiscence un peu plus tôt qu'on ne l'a dit? Il aurait été glorieux pour les Mémoires de porter le nom d'un historien émérite : mais il vaut mieux pour la réputation de Mézeray qu'on n'y voie pas sa main. Il était un autre personnage qui n'eût pas eu de sacrifice d'indépendance à faire pour devenir le rédacteur des pensées intimes du Roi. Au contraire, si on l'eût laissé libre, il eût embouché la trompette héroïque, et converti le Journal en épopée : il avait presque une position de favori, il était le distributeur des bienfaits du Roi, destinés aux gens de lettres, dont il prenait sa large part. Chapelain, gardant en portefeuille les douze derniers chants de sa *Pucelle*, pour qu'ils n'eussent pas le triste sort de ceux qui avaient vu le jour, gagnerait aujourd'hui auprès du public, qui ne demande pas la fin du poëme, à être reconnu pour l'auteur principal des Mémoires du Roi. L'examen superficiel des écritures m'a fait hésiter un instant en sa faveur : il faut y renoncer pour lui comme pour tous les autres, que je ne me reproche pas d'avoir fait comparaître. Ces gens d'esprit, ayant déjà des droits à la célébrité, ne m'en voudront pas de réclamer au milieu d'eux le droit de cité pour un contemporain délaissé qui, à la connaissance du plus grand nombre, n'avait pas d'autre titre de gloire littéraire.

La conformité d'écriture est la première condition pour revendiquer un ouvrage manuscrit. Heureusement pour Périgny, un billet signé de lui donne des traits de ressem-

blance si frappants qu'il n'y a pas à s'y méprendre. Et comme nous avons une autre lettre de la même main, ses habitudes apparaissent encore plus clairement; tous les signes caractéristiques sont en parfaite concordance; il faut se rendre à ce qui est évident. Que l'on compare pour certaines formes qui sont les principaux indices, on ne pourra douter : je relève, par exemple, les *e*, les *r*, les *s*, les *t* au milieu ou à la fin des mots, les *v* pour *u* ou pour *v*, les *ay*, les *ce*, etc. Que la plume aille vite ou doucement, elle procède de la même manière, avec les variations qui résultent d'une marche lente ou précipitée. Les caractères de l'écriture sont, pour ces temps-là, la marque distinctive; il y a si peu de stabilité dans l'orthographe ! Et cependant là encore, on trouvera peu de déviations [1]. Une différence seule m'a frappé, pour un mot écrit une fois dans le premier billet que nous allons citer, mais répété cent fois dans le Journal et dans les Mémoires de 1666 et 1667 où il est l'essence du sujet : c'est le mot *réflexion*. Le billet porte : *reflections;* le Journal et les Mémoires écrivent toujours avec l'*x* et souvent avec deux *ff*. A six ou sept ans de distance, il a pu changer sa manière d'écrire sur un mot qui, au moment du billet, n'avait pas à ses yeux une valeur particulière. Il arrivait très-souvent alors que dans une même lettre un mot prenait, selon le caprice, deux ou trois formes différentes.

1. Nous ne pouvons descendre dans les détails. Voici cependant une singularité curieuse. Dans le premier billet, on lit : « Ceux qui me font l'honeur de me vouloir du bien, *mon* fait faire... » Et dans les corrections de notre manuscrit (n° 2281, t. I, f° 123 v°), sur la proposition relative aux bénéfices et au clergé : « la passion... le zèle particulier... *mon* fait... » J'ai remarqué qu'un *t* a été ajouté après coup seulement, en relisant ce brouillon remanié deux fois.

Voici ces deux billets qui font partie des papiers saisis après l'arrestation de Fouquet. Ils sont en assez mauvaise compagnie, au milieu de lettres d'espions, d'affidés misérables du surintendant : plusieurs correspondants sont des femmes dont les mœurs et l'orthographe font frémir. Les deux billets ont été pliés pour être envoyés dans un paquet, ou dans une autre lettre. On ne sait à qui ils sont adressés, mais c'est certainement à une des personnes qui approchaient le plus intimement de Fouquet, alors procureur général en même temps que surintendant. Il suffit de rappeler, pour les comprendre, que Périguy était membre du parlement de Paris.

Dans la reproduction du premier, nous ne changeons rien à la forme des mots, afin qu'on juge de l'orthographe, qui ne sera pas meilleure dans les additions et corrections soit du Journal, soit des Mémoires de Louis XIV [1].

« Vendredi au soir.

« La répugnance que iay à demander et la creinte de devenir incomode a ceux qui me font lhoneur de me vouloir du bien mon fait faire mile reflections fascheuses sur la demande que je vous ay prie de faire pour moy. Mais pour faire conoistre a monsieur le P. G. que je n'agis pas en cela par un esprit de mesnage mais par la seule necessité de loccasion presente, je vous suplie de luy dire que si des aprésent jestois en possession du bien qui me doit venir quelque jour je saurois bien me passer du secours qu'il ma fait lhoneur de m'offrir et naurois besoin que de sa faveur ; mais que mesme dans lestat present si au lieu de me rembourser le

1. Bibl. imp. Msc. Baluze. Arm. V, Paquet 4, n° 3, L. I, in-f°.— Pour le premier billet, t. I, f° 187, 188. Pour le second, f° 182, 183. Le r° seul est écrit.

fons de mes quittances il luy plaist de m'assigner un simple usufruit pour quelques années en telz drois qu'il lui plaira dont il retiendra le fons, je seray infiniement satisfait de sa bonté parce qu'elle me donnera moyen de payer les arerages des sommes que je seray contreint d'emprunter en attendant qu'il me viene de quoy les payer du mien.

« Ou bien encore s'il voulait me faire vendre des rentes ou des gaiges à bien bon marché et faire prendre pour argent mes promesses payables a longs termes.

« Je sais bien que tout cela ce sont des aulmones travesties, et c'est ce qui me fait rougir. Mais j'ay assez de courage pour espérer que par mes services a venir je me purgerois d'une partie de la bassesse que je fais à cette heure.

« Je suis tout à vous,

« PERIGNY. »

On aime autant ne pas savoir de quel genre de bien M. de Périgny a dû être reconnaissant envers M. le procureur général qui se servait de ses pouvoirs de surintendant pour recevoir ou pour accorder de honteuses faveurs. D'assez honnêtes gens ne croyaient pas voler l'État en demandant l'usufruit de droits qui devaient revenir au Trésor, des ventes à vil prix ou des aliénations de gages, dont le Trésor encore faisait les frais. C'est, de cette manière, chacun prenant un peu, que les aliénations montaient, au moment de l'arrestation de Fouquet, à plus de 16 millions.

Le second billet est une négociation qui concerne plus particulièrement la position du magistrat au parlement : le conseiller de la cour voulait devenir président aux enquêtes. Pellisson, alors si puissant comme premier com-

mis du surintendant, paraît avoir été l'intermédiaire. Car la lettre qui, dans le volume, précède celle-là, et qui probablement la contenait, et lui servait de passe-port, commence par ces mots : « On m'a prié d'envoyer cette lettre à M. Pellisson pour vous la rendre promptement... ce 2 mars. » Le billet de Périgny, identiquement pareil pour l'écriture au premier cité, n'a pas de signature :

« Comme je fermais ce billet, on est venu me dire que le traité de M. de Fou. fut hier signé avec M. de L. V., qui a vendu et donné procuration *ad resignandum* en qualité de curateur.

« Cela fait changer de face à notre affaire, et me fait perdre toute prétention d'entrer comme premier en la 3e, parce que je ne crois pas que je me doive attirer une concurrence sur les bras. Mais cela ne nous exclurait pas de l'ouverture que je vous fis hier d'échanger avec M. de Maupeou, parce que lui, paraissant contre un homme qui n'a pas le service, la chose serait sans difficulté, et par cet expédient plusieurs choses s'ajusteraient toutes à la fois. M. L. P. G. (*Fouquet*), verrait toujours la première place de la 3e et la seconde de la Première remplies par deux hommes dépendants de lui ; et j'essaierais de prendre de M. de M. et de lui donner de mon côté les instructions nécessaires pour servir utilement chacun dans son nouveau poste.

« M. de M. aurait une place de premier au lieu de celle de second qu'il occupe. Et moi je serais sans compétiteur et n'aurais personne intéressé à traverser ma réception.

« Outre que j'aurais moins d'argent à fournir parce que M. de M. contribuerait quelque chose pour la primauté, et M. de G. (sans doute *Guénégaud*) se relâcherait de prix, ne considérant plus sa charge comme première et ne sachant pas l'usage que l'on pourrait faire de sa primauté.

« Mais le secret et la diligence sont infiniment nécessaires en cette affaire. Si on l'agrée, vous m'obligerez de me faire au plus

tôt réponse, surtout afin que j'agisse. Et, si on ne l'agrée pas, je vous serai toujours obligé de m'ôter le plus tôt que vous pourrez de la tête une affaire qui me travaille. »

L'affaire n'aboutit pas aussitôt; il ne fut reçu que le 9 décembre 1660 second président en la troisième des enquêtes à la place de M. Guénégaud, frère de messieurs les trésoriers de l'Épargne et du secrétaire d'État. « De quoi plusieurs de la cour sont fâchés, écrit Gui Patin à Falconnet[1], à cause qu'il est gendre d'un partisan nommé Margonne. On dit qu'ils ont changé leur nom en cette famille, que son grand-père était un tailleur nommé Peau de Loup, et celui-ci a une belle charge dans le parlement de 412,000 livres, et porte le nom d'une ancienne famille de Paris qui est fort honorable, savoir MM. de Périgny-Picard. O magnum fortunæ Numen ! »

Cette famille n'était-elle pas de la Bourgogne? Il y a un village de Périgny près d'Auxerre, un autre Périgny-sous-Rougemont, sur l'Armançon, un peu au nord de Montbard. Pendant la terreur panique de Dijon, le mercredi 7 juin 1673, lorsqu'on craignit une invasion subite des Espagnols du côté de Dôle, figure parmi les personnes de qualité qui se sont retirées de la ville un M. de Périgny, conseiller aux requêtes[2].

Les alliances de famille et les liaisons personnelles rattachent Périgny à la finance à la fois et à la magistrature. Il a épousé une Margongne, et il est beau-frère de M. Mau-

1. Lettres, éd. 1846, t. III. DXLVIII, 10 décembre 1660.

2. Bibl. imp. Fonds Joubert, 34. Mél. de Philib. de Lamare. Mém. comm. en 1673, art. 95.

lon de l'Épargne. Le grand frondeur Charton, président de la première chambre des requêtes, « esprit brusque, turbulent, qui se pique d'intelligence, de capacité, de justice [1], » est son parent et est fort bien avec lui. Nous l'avons vu le protégé de Fouquet et peut-être de Pellisson. Sa capacité était reconnue. Voici les notes de son dossier, comme on dirait d'un fonctionnaire d'aujourd'hui : « Homme d'esprit, solide, de grand raisonnement et de fermeté; sûr et qui ne manque pas à ses amis; estimé dans sa chambre; aimant les belles-lettres et les belles connaissances; et s'y applique autant que son emploi lui peut permettre [2]. »

Le nouveau président, qui est dans la force de l'âge [3] et dans la maturité du talent, prend bientôt place au conseil d'État; il y est au moins en 1662 [4]. L'année suivante, 31 mars 1663, il est agréé comme lecteur du Roi sur la démission de La Ménardière [5] : charge qu'il a pu demander à l'intrigue [6], mais dont il veut faire l'emploi en homme d'esprit. Ce n'était ordinairement qu'un titre

1. Depping, *Doc. inéd. Corresp. admin. de Louis XIV*, t. II, p. 66. — Notes secrètes sur le personnel de tous les parlements du royaume, envoyées par les intendants à Colbert, sur sa demande, vers la fin de 1663, tirées des C. C. Colbert, vol. COXH.

2. *Ibid.*, p. 60.

3. Il avait trente-cinq ans, puisqu'il est mort à quarante-cinq ans, le 1er septembre 1670 (*Gazette de France*, 6 septembre 1670).

4. Bibl. imp. Msc. Collect. Dangeau, Comptes du Trésor royal, t. I, in-f°, 5e rôle, 1662 : « Au sieur Périgny, président aux Enquêtes du parlement de Paris, 1,500 liv. pour 3/4 de ses gages du Conseil, 1662. »

5. Bibl. imp. Msc. suppl. Fr. 579, in-f°. *Des Bienfaits du Roi.*

6. M. Floquet, dans ses *Études sur la vie de Bossuet*, où il est peu favorable à Périgny, cite à ce sujet ses Lettres très-pressantes à Colbert (t. III, p. 14).

d'honneur qui, en donnant le privilége de rapports fréquents avec Sa Majesté, devenait la source de grâces et de bienfaits. Périgny, couvert de la protection royale, cherche plus que la faveur, il vise à la réputation par les lettres, par la poésie. Il ose entrer en concurrence avec Benserade, le poëte en vogue. En 1664, on dansa au Palais-Royal sur le petit théâtre un ballet des *Amours déguisés*, dont l'auteur avoué pour le dessein et pour les vers, était « le président de Périgny, alors lecteur du Roi. » Quoique les vers fussent bien tournés, le ballet n'eut pas, au dire de l'apologiste de Benserade, le succès d'une pièce analogue composée par ce dernier. Benserade lança gaiement à la tête de son émule un spirituel quatrain :

Ami lecteur ou président, n'importe :
La mascarade est belle et vous l'entendez bien ;
Vos amours déguisés le sont de telle sorte
Que le diable n'y connaît rien.

La riposte du président sent un peu la mauvaise humeur :

Méchant plaisant ou poëte, n'importe :
La mascarade est belle et la cour l'entend bien ;
Mais pour les gens de votre sorte
On est ravi qu'ils n'y connaissent rien.

Périgny est donc un poëte.

1. *Œuvres de Benserade*, 1698. Discours sur sa vie, par M. L. T. Au t. II, p. 268-271, est le ballet des *Amours déguisés* de Benserade.

Sa muse sait passer du plaisant au sévère, et de la même main qui a cadencé les stances légères d'un ballet, il touchera la corde lyrique pour une paraphrase des Psaumes. Les amis de Benserade refusent à Périgny le succès du théâtre : nous n'oserons pas dire qu'il ait été plus habile dans la poésie sacrée. Si, par la confrontation des écritures, nous en sommes venu à lui attribuer d'une manière certaine la participation la plus active et la plus heureuse au Journal et aux Mémoires du Roi, les mêmes témoignages le rendent complice d'une assez méchante pièce de vers, à laquelle il a appliqué tous les efforts de son esprit au moins pour la corriger. Quand je ne savais pas encore à quel personnage rapporter les diverses corrections de nos manuscrits, la paraphrase des Psaumes, qui figure singulièrement au milieu de nos textes de Mémoires, m'avait paru digne de Godeau, une des gloires de l'hôtel de Rambouillet, le nain de Julie : mais il était alors confiné dans son petit évêché de Vence, et à la cour on n'appréciait plus qu'un seul de ses ouvrages, un des plus anciens, le *Catéchisme royal*, composé pour Louis XIV enfant. Que Périgny soit ou non l'auteur de la pièce primitive, il l'a remaniée de sa plume avec tant de soin qu'elle est devenue son œuvre propre. Est-ce un travail isolé ou se rattache-t-il à la composition des Mémoires? Les mémoires, les instructions en vers étaient fort goûtés dans ce temps-là, et on ne pourrait faire l'histoire de l'éducation d'un prince du dix-septième siècle sans rencontrer des apophthegmes, des histoires et devises, des catéchismes politiques, des centons de l'Écriture plus ou moins mal versifiés. Ici, la pensée générale de la paraphrase sur les obligations de tous les hommes

et surtout des rois envers Dieu, est en rapport avec le fond des Mémoires destinés au Dauphin. Il y a même une phrase des Mémoires qui correspond exactement à une tirade de la paraphrase; on croirait que l'une est le thème de l'autre. Les Mémoires disent : « Si nous manquons à remplir en cela ses desseins, Dieu peut-être nous laissera tomber dans la poussière, de laquelle il nous a tirés [1]. » L'idée est versifiée ainsi (le poëte s'adresse à Dieu) :

> Mais dès lors que de nous tes yeux sont détournés,
> On nous voit sans vigueur, on nous voit sans lumière
> Retomber à l'instant dans la même poussière
> Dont nous tira l'effort de tes puissantes mains
> Pour nous mettre au-dessus du reste des humains.

Nous publions ce morceau tout entier [2] en relevant les principales corrections qui attestent l'importance qu'il avait aux yeux de Périgny. Quelle pauvreté que certaines minuties de style! L'artiste donne des coups de force qui frappent dans le vide, puisqu'il n'ajoute ni une idée ni un sentiment : son triomphe est dans un changement de mot, dans une rime nouvelle. L'énergie inspiratrice de la poésie biblique se reconnaît à peine à quelques traits spontanément chaleureux.

1. C'est à la fin du 4e cahier de 1661, dans le texte qui a précédé la rédaction de Pellisson (s. Fr. 2281, t. I, f° 179 r°).

2. S. Fr. 2281, t. I, f° 132, 133. Voici quelques signes de l'orthographe : « versetz, différens, climas, exéquateurs, seut, faiste, intervale, chois, reconoit, creint, tonerre, Roix, aspec, émeus, allarmez, piez, comune, entens, honeurs, respec, aprocher, miles forfais, valons, couroux, vangèr, testes, presies, hoimes, desfens, appaise, deigné, nos penes. »

PARAPHRASE SUR PLUSIEURS VERSETS TIRÉS DE DIFFÉRENTS PSAUMES.

Venez, peuples, venez de cent climats divers,
Venez louer l'auteur de ce vaste univers.
Du haut du firmament vous, sacrés chœurs des anges,
Célébrez avec nous ses divines louanges [1].
Lui seul forma les cieux si brillants et si beaux ;
Fit la terre solide, et rassembla les eaux ;
Lui seul sut élever ces superbes montagnes
Et lui seul aplanit ces fertiles campagnes.
Qui pourrait égaler ce monarque immortel
Qui du faîte élevé de son trône éternel
Voit la terre et les cieux, presque en même intervalle,
S'accuser devant lui d'une bassesse égale [2] ?
Et quel autre que lui croit pouvoir à son choix
Couronner les bergers et détrôner les rois ?
Vous que l'on reconnaît pour les dieux de la terre,
Vous dont on craint le bras autant que le tonnerre,
Rois, venez adorer ce grand roi qui sur vous
A lui seul tous les droits qu'il vous donne sur nous [3].

1. Il y avait d'abord :

« Et vous, exécuteurs de ses ordres suprêmes,
Anges, venez chanter ses louanges vous-mêmes. »

2. Il y avait d'abord :

« Voit la terre et le ciel, dans la même distance,
Également soumis à sa toute-puissance. »

3. Il y avait d'abord :

« Venez, rois, et craignez ce...
A bien plus de pouvoir que vous n'avez sur nous ; »

Et ceci encore :

« A l'absolu pouvoir que vous avez sur nous. »

A ce brillant éclat qui part de son visage,
Une sainte frayeur saisit votre courage ;
A son divin aspect, surpris, émus, charmés,
Vous admirez sa gloire et vous en alarmez ;
Et mettant à ses pieds les marques de l'empire,
D'une commune voix je vous entends lui dire :
Tout ce qu'on voit en nous de gloire et de splendeur,
Grand Dieu, nous le devons à ta seule grandeur.
L'éclat de ta faveur nous élève, et nous donne
Les biens et les honneurs, la vie et la couronne.
Mais dès lors que de nous tes yeux sont détournés,
On nous voit languissants, abattus, consternés ;
On nous voit sans vigueur, on nous voit sans lumière
Retomber à l'instant dans la même poussière
Dont nous tira l'effort de tes puissantes mains
Pour nous mettre au-dessus du reste des humains.
Si des rois assemblés la troupe redoutable
Montre tant de respect pour cet être adorable,
Avec quel sentiment le reste des mortels
Se doit-il approcher de ses sacrés autels !
Mais leurs âmes, hélas ! de cent crimes chargées,
A ne plus croire en Dieu semblent s'être engagées [1].

1. Cette idée a été remaniée bien des fois : il y avait d'abord :

« Mais, hélas ! des humains la brutale insolence
Ose lui refuser son culte et sa créance. »

On a mis ensuite :

« Mais, hélas ! des humains les âmes forcenées
A ne plus croire en lui semblent déterminées. »

La troisième forme paraît avoir été celle que nous avons mise dans le texte. Voilà la quatrième :

« Mais par mille forfaits notre fureur grossie

On ne le veut point voir pour ne le pas servir
Et l'être qu'on lui doit, on le lui veut ravir.
Tous paraissent unis, dans leurs desseins coupables,
A vouloir devant lui se rendre abominables.
Et parmi tant d'ingrats qui lui doivent le jour,
Pas un seul ne prend soin d'acquérir son amour.
Tremblez, terre, tremblez, orgueilleuses montagnes.
Tremblez, bois et vallons, tremblez, vastes campagnes.
Tremblez, cœurs endurcis; pécheurs, alarmez-vous.
Tremblez, car le Seigneur vous regarde en courroux.
Si vous ne l'apaisez, je vois ses foudres prêtes
A venger vos forfaits [1] sur vos coupables têtes.
Pour vous, hommes, pour vous, obstinés criminels,
Il prépare des fers et des feux éternels.
La tristesse, l'horreur, le trouble et le carnage
Deviendront pour jamais votre unique partage.
Craignez donc, malheureux, ce Dieu terrible et saint,
Et sachez qu'il s'apaise aussitôt qu'on le craint.
Craignez-le sans penser de faire une bassesse;

ou... aigrie,
ou... impie,
Jusques à blasphémer semble s'être enhardie; »

Ou bien encore :

« ..... notre fureur impie
Jusqu'à douter s'il est
Ou... Jusqu'à le renier } semble s'être enhardie.
Ou... A le désavouer
Et de notre raison forçant le juste aveu,
Nous fait malignement dire : « Il n'est point de Dieu. »

Il y a enfin une cinquième forme, mise en marge au bas de la page et barrée :

« Mais, par mille forfaits, semblant toujours s'accroître,
Nos fureurs vont enfin jusqu'à le méconnoître. »

1. On essaye en marge : « forfaits, fureurs, erreurs, mépris. »

Sa crainte est le chemin de la haute sagesse.
Craignez, vous qui croyez en ce Dieu tout-puissant ;
Craignez, et vous rendrez son courroux languissant :
Craignez, et confessez votre extrême misère,
Vous verrez sa pitié désarmer sa colère.
Mais non : pour le fléchir et pour le désarmer,
Si c'est trop de le craindre, il ne faut que l'aimer.
Oui : nous voulons t'aimer, Seigneur, dont la puissance
Daigne s'intéresser en notre délivrance.
Oui : nous voulons t'aimer, Seigneur, dont la bonté
Soutient le misérable en son adversité,
Et réserve un trésor de douceurs éternelles
Pour ceux que tu chéris et qui te sont fidèles.
Confessons, adorons, ou plutôt aimons tous
Ce Dieu, si bon, si grand, si clément et si doux ;
Déchargeons sur lui seul nos peines les plus rudes,
Il nous affranchira de nos inquiétudes ;
Et, si dans son amour nous cherchons nos plaisirs,
Il saura pleinement contenter nos désirs.
Aimons-le, et regardons, ingrats et faibles hommes,
Qu'est-ce que nous valons, et qu'est-ce que nous sommes ;
Et pourquoi ce grand Dieu s'empresse chaque jour,
Par toutes ses faveurs, d'acquérir notre amour [1].

Dans ces alexandrins si péniblement retouchés, il y a du moins une grande pensée morale qui justifie les efforts du poëte, j'allais dire du grammairien. Mais lorsqu'il s'agit de quelque fade poésie de cour, lorsqu'il faut trouver, par exemple, une devise pour une épée d'enfant, l'auteur du ballet des Amours déguisés fait un triste mé-

1. Deux quatrains plus faibles et insignifiants ont été essayés pour cette même idée.

tier, car il dépense de l'esprit à composer des rimes dont l'enfant seul, qui les lui a demandées en jouant, peut lui savoir gré. Le Dauphin, dans l'été de 1666, au moment où l'ambassadeur de Savoie, le comte de Carrocio, avait pris congé de lui, suivant l'usage de la cour qui voulait qu'après avoir salué le Roi, on fît des compliments à son fils, n'avait trouvé rien de mieux à souhaiter, comme cadeau du prince de Piémont, qu'un beau tambour : la gazette ne manque pas de reconnaître là ses inclinations toutes martiales [1]. Au printemps de l'année suivante, l'envoyé du duc de Savoie en la cour de France, le marquis de Saint-Maurice, présente donc à monseigneur le Dauphin un petit tombour d'un travail admirable, enrichi d'une infinité de trophées d'armes, de dauphins entrelacés, de couronnes fermées, le tout avec des pierreries et quantité de devises. La fin de l'histoire, dont la gazette donne le commencement, est par hasard dans notre manuscrit [2]. Périgny, comme précepteur du Dauphin, ne pouvait pas échapper au tambour. Le mot d'une de ses devises était :

Au bruit que fait le grand Louis,
Marche à la gloire, et je te suis.

L'enfant de France veut, en retour du présent, envoyer au prince de Piémont une épée. Ce n'est pas l'enfant, c'est le précepteur qui cherche des devises. « L'on peut mettre pour mot, sur la lame : *Inveniet viam aut faciet*, à expliquer par ce madrigal :

1. Gazettes, 1666, 14 mai, n° 58, et 1667, 24 avril, n° 53.
2. S. Fr. 2281, t. I, f° 157.

Allons, hâtons-nous d'y courir [1].
Ceux dont le ciel nous fit descendre
Nous montrent le chemin que nous avons à prendre,
Et ce fer saura nous l'ouvrir.

L'on pourrait encore mettre sur le pommeau une autre devise dont le corps serait un croissant, et le mot : *Crescere festinat*, expliqué par ces vers :

Prince, déjà le champ de Mars
Se montre ouvert de toutes parts.
Hélas ! à voir l'ardeur que l'on y fait paroître,
Tous les lauriers sans nous vont être moissonnés :
Nous ferons bien de nous hâter de croître. »

Voilà à quel emploi de sa muse doit se résigner un précepteur de prince, s'il a eu le malheur d'écrire des vers de ballet : ni Monseigneur, ni Louis XIV n'eussent demandé une pareille frivolité littéraire à Bossuet; Périgny portait la peine de son genre d'esprit.

Les fonctions de l'éducation royale avaient donc déjà commencé pour lui. Sa nomination officielle à cette charge est du 9 septembre 1666; la *Gazette*, en l'annonçant le 18, ajoute que depuis plus d'un an il faisait l'office de précepteur. Monseigneur avait cinq ans au moment de la

1. L'idée de ces quatre vers est retournée, sur le brouillon de Périgny, de deux manières différentes dont nous faisons grâce au lecteur. Il a l'air d'un véritable écolier s'exerçant à des bouts-rimés. Le voilà cherchant les mots qui puissent aller avec *courir* : secourir, couvrir, mourir, fleurir, périr, guérir, flétrir; avec *chemin*, romain, dessein. On croirait qu'il a sous la main le *Dictionnaire des rimes* de Richelet, qui était dans toute sa nouveauté (Paris, 1667, in-12).

nomination officielle. Il est à croire que si même avant cet âge Périgny avait été appelé par la confiance du Roi auprès de son fils, c'était à cause de son titre de lecteur [1]. Il était mieux placé que personne pour lui offrir les premières distractions sérieuses qui conviennent à un si jeune enfant. Il y eut ainsi une sorte de noviciat à l'éducation : Périgny se faisait connaître et estimer chaque jour davantage. Le Dauphin était comme un intermédiaire et un lien de plus entre lui et Louis XIV. Ses qualités solides, son bon sens, ses vues politiques et morales furent mises à l'épreuve dans le commerce assidu qui résultait du travail secret du Journal, commencé au moins avec l'année 1666. Lorsqu'il fallut en venir à un choix définitif, Périgny put espérer les suffrages du Roi ; il n'était plus inconnu. Mais une position si belle ne s'obtient pas sans lutte : les rivaux sont nombreux pour toute place à la cour. Les ministres avaient leurs candidats. Colbert avait demandé à son frère, l'évêque de Luçon, de lui désigner les « personnes de lettres » qui lui paraissaient les plus dignes d'être proposées au Roi. De là un mémoire envoyé

1. Nous ne voulons pas jouer sur les mots ; mais le lecteur du Roi a peut-être contribué à apprendre à lire au Dauphin. Nous trouvons, dans nos manuscrits, des conseils qui semblent adressés par lui à l'auteur de quelque abécédaire (B. Fr. 2281, t. I, f° 114 r°). « Il faut, au commencement, mettre tout l'alphabet en quatre colonnes, de six lettres chacune, deux en chaque page ; puis continuer comme le dernier livre que vous avez fait, faisant d'un côté des syllabes de deux lettres et dans l'autre de trois. Mais il y en a quelques-unes à changer, parce qu'elles ne sont pas usitées. Voyez comme je voudrais qu'elles fussent :

ba bar | ca cra | da dal | fa fla | ga gna | ha hac | ja jas | la lar | ma mas | na nam | pa pra | qua qu'as | ra rat | sa sal | ta tra | va var | xa xas | za zam | ; que le côté des deux lettres ne soit pas si écarté. »

de Luçon le 9 février 1665 et une autre lettre de l'évêque au surintendant sur le même sujet [1], où sont appréciées quinze personnes, toutes « gens de qualité et d'un mérite fort rare, » mais toutes gens d'Église et, pour cette raison peut-être, ayant moins de chance d'être agréées de Louis XIV. Le nom de Bossuet n'est pas du reste sur la fameuse liste. Périgny, longtemps, trembla de ne pas réussir; ses incertitudes et ses angoisses percent dans une phrase isolée jetée sur un coin de notre manuscrit, et qui est sans doute un fragment de brouillon pour une requête adressée à Sa Majesté : « Je ne doute point que les défauts qu'elle a reconnus en moi ne doivent m'éloigner tous les jours de plus en plus de cette prétention. Mais si mes compétiteurs s'étaient exposés d'aussi près que moi aux yeux clairvoyants de Votre Majesté, peut-être qu'elle n'aurait guère meilleure[2]... » Le fragment s'arrête là ; il est facile de conjecturer comment il aurait continué.

Le choix de Périgny fut vraiment un acte de roi. Quoique Louis XIV eût habitué la cour à le voir se passer de l'avis de ses ministres, on s'étonna ; et Turenne, en annonçant dans la rue la nouvelle à Olivier d'Ormesson, lui jeta ces mots, qui peignent la surprise générale : « Sans la participation de M. Colbert et de M. Le Tellier [3] ! »

1. M. Floquet (*Études sur Bossuet*, t. III, p. 3-5) cite les deux pièces autographes, et donne les noms des candidats de Nicolas Colbert. Parlant de Périgny, il voudrait faire croire que le monarque « eut quelque honte » de son choix ! (P. 20.)

2. S. Fr. 2281, t. I, f° 114 r°. Remarquons que cette page (f° 114) est celle sur laquelle Périgny s'occupait tout à l'heure de l'A B C, sans doute pour le Dauphin (V. p. LXI, note 1).

3. Journal d'Ormesson, t. II, in-f°, p. 138, cité par M. Floquet, p. 21.

Louis XIV, par une faveur méritée, se créait de nouveaux droits au dévouement éclairé d'un collaborateur discret qui, en préparant ou en revisant ses Mémoires, contribuait, d'après les idées du Roi, à l'éducation politique et morale du Dauphin.

VI

Le Journal du Roi, base excellente d'instructions pour le Dauphin. — Examen d'ouvrages contemporains d'histoire, de morale ou de religion, qui tendent au même but, à l'instruction du prince, et qui ont pu donner l'idée des Mémoires. — L'abbé de Brianville. — Le P. Senaut. — Le P. Lemoyne. — Claude Joly, traducteur du *Codicille d'or*. — Incidemment le duc de La Rochefoucauld.

Si l'éducation morale et politique d'un jeune prince peut se préparer par les livres, le moyen le plus direct et qui a le plus de chance de succès est celui que Louis XIV résolut d'employer en se servant des faits qu'il avait recueillis pour sa propre histoire, et en y adaptant des réflexions qui eussent chacune leur à-propos et qui, abritées ainsi derrière des objets sensibles et vivants, empruntassent à la réalité une autorité plus persuasive, une valeur plus pratique. Là les conseils sont enfantés par les événements de chaque jour; une vertu, un vice, un ridicule, une faute politique, toutes les intentions bonnes ou mauvaises des hommes et des peuples sont saisies au moment où elles se produisent et mises à nu sous les yeux de l'enfant. Il en apercevra, avec un peu d'aide, les vraies causes et les conséquences immédiates, parce qu'on l'aura habitué à regarder de près chaque incident particulier. Se sentant au milieu de faits et de personnages contemporains, il accepte plus aisément les leçons sous lesquelles il peut mettre des noms, des portraits connus. Ne serait-ce pas

là un enseignement plein de variété et d'agrément, si un roi comme Louis XIV, dont les actes fournissent une si abondante matière de réflexions morales et politiques, savait les dicter avec impartialité et avec mesure, s'il ne laissait pas dégénérer l'appréciation des faits en dissertations banales et creuses, au fond desquelles se retrouve trop souvent son propre éloge? La pensée première était très-heureuse : nous verrons ce qu'elle est devenue dans l'exécution.

Quand Louis XIV et Périgny ont entrepris de composer avec les événements les plus récents un ensemble de réflexions pour le Dauphin, ils innovaient dans un genre qui avait été beaucoup cultivé.

Très-souvent on essayait d'instruire les princes avec les histoires du passé. Des portraits de rois, un abrégé de leur vie, de belles réflexions ou sentences appropriées plus ou moins au caractère et à la conduite de chacun d'eux : voilà le tissu d'ouvrages que des écrivains adulateurs offraient à un jeune prince pour le former au bon gouvernement et à la vertu. Les devises éclatantes ou subtiles étaient fort recherchées : de là la vogue de l'espagnol Saavedra, qui a eu en France à cette époque même des traducteurs et des émules.

En 1664 fut publié un livre qui a dû exercer quelque influence sur la détermination de Louis XIV. Le Roi, ou le lecteur du Roi, en voyant l'abbé de Brianville faire sortir de l'ensemble de l'histoire de la monarchie un enseignement moral et politique, put songer à obtenir le même résultat par l'étude des faits les plus importants de quelques années du règne. Avec une science et une sagesse d'emprunt, par le seul prestige de vieux souvenirs, l'écrivain de profession, qui ne se met pas même en frais de

style, captive l'attention publique. Que sera-ce si un grand roi daigne marquer au coin de sa pensée tous les événements à mesure qu'ils s'accomplissent, s'il cherche, à l'adresse de son fils, un langage digne de si hautes réflexions! Les lauriers de l'abbé de Brianville, aumônier du Roi, auront rendu jaloux le lecteur, M. de Périgny. Celui-ci, en mettant Louis XIV de moitié dans son zèle à instruire le Dauphin, procure au maître un nouveau titre de gloire. L'amour-propre de Louis XIV avait seul inspiré les Feuillets et le Journal. La forme d'Instructions donnée aux Mémoires doit-elle faire croire à son désintéressement paternel?

« Il y a quelques mois, dit M. de Brianville dans sa préface de l'*Abrégé méthodique de l'histoire de France*[1], la gouvernante, madame la marquise de Montausier, me commanda de faire voir au jeune prince les *portraits* de nos rois. » Telle est l'origine de ce petit ouvrage. « Les fautes qui s'y sont glissées (ce sont les termes d'un curieux *errata*), sont d'autant plus pardonnables qu'il a fallu le composer et l'imprimer en même temps avec grande pré-

1. Voici le titre complet : *Abrégé méthodique de l'histoire de France, par la chronologie, la généalogie, les faits mémorables, et le caractère moral et politique de tous nos rois.* Ensemble, leurs *portraits*, enrichis de symboles et de leurs armoiries prises fidèlement sur leurs monnaies, leurs sceaux et divers autres monuments, avec leurs véritables *devises*. Le tout accompagné d'un nouveau *jeu de cartes* de ces mêmes portraits. Dédié à monseigneur le Dauphin. A Paris, chez Ch. de Serey, 1664, avec Privilége du Roi. Le nom de l'auteur est à la fin de l'Épître au Dauphin. — Claude Oronce Finé de Brianville est de la famille du célèbre mathématicien.—« Son *Jeu de cartes du blason* lui attira, dit le P. Ménétrier, des désagréments à sa naissance (1660), à cause de la rencontre fâcheuse des armoiries de quelques princes sous les titres de valets et d'as. Il changea ces titres odieux en ceux de princes et de chevaliers. Son ouvrage fut alors bien reçu et eut plusieurs éditions. »

cipitation, à cause du progrès inespéré du prince à qui il est destiné, qui a devancé tous nos soins et toutes nos diligences. » Une si misérable flatterie est-elle nécessaire envers un enfant de trois ans ! Et que vous semble des devises composées en son intention, ici : *cœlum tempestatesque serenat;* là, sur le socle de son buste, après celui du roi : *unus pone sequor?* L'auteur est très-content de sa méthode, suivant laquelle chaque règne se termine par des réflexions, des maximes de politique, tirées de quelque auteur illustre dont il allègue même les passages en leur original. Cette manière de conclure lui semble digne de la grandeur de son sujet et de l'utilité de l'histoire; il finit sa préface par une réflexion de Xénophon : « C'est toujours une grande entreprise que d'oser écrire l'histoire des Rois. »

Où va se fourvoyer cet homme d'esprit qui était digne de figurer dans la compagnie de M. de La Rochefoucauld, de madame de La Fayette, de madame de Sévigné[1]? Regardez quelques-unes de ses Réflexions, qui ne sont que des citations latines, grecques, italiennes, espagnoles. Voici Aristote invoqué pour Pharamond : « A la fin nul état ne peut subsister si les lois n'y ont un pouvoir absolu. » La majesté royale a besoin, est-il dit à propos de Clodion, d'être armée des lois. La crainte des dieux, d'après Tite-Live, sert à caractériser Clovis. D'assez bonnes réflexions sont empruntées à Saavedra : pour Childéric II, « l'aversion des sujets que s'attirent les

1. *Lettres de Sévigné*, 1820, in-8°, t. IV, p. 428. Du 26 août 1676. L'abbé de Quinçay, qu'on y nomme pour un dîner dans la maison de Longueil, donné par la marquise d'Uxelles, n'est autre que M. de Brinville, d'après la note de M. de Montmerqué.

méchants princes est à la fin la cause de leur ruine et du bouleversement des États; » pour Louis XII, « l'amour réciproque du Roi et des sujets est nécessaire. » Les rébellions victorieuses sont habilement déguisées; c'est comme régent qu'Eudes régna pendant la minorité de Charles le Simple. Arrière la moralité privée! La raison d'État doit parler plus haut : on reproche à Louis le Jeune son divorce, avec cette phrase de Tacite : *Privata odia publicis utilitatibus remittenda.* On cite cependant, à propos d'Henri IV, trois vers d'Alphonse d'Espagne « sur les mauvaises mœurs des princes qui autorisent les dérèglements des sujets. » Le jugement sur Philippe le Bel est remarquable : « Malgré son procédé violent et intéressé contre les Templiers, le soin qu'il prit des gens de lettres fit qu'ils turent ses défauts et n'immortalisèrent que ses louables qualités, d'après ces vers d'Horace :

Vixere fortes ante Agamemnona
Multi : sed omnes illacrymabiles
Urgentur, ignotique longa
Nocte, carent quia vate sacro.

L'Agamemnon du dix-septième siècle ne devait-il pas, avec le même succès, pour sa réputation d'homme privé et de roi, gagner ou fasciner toutes les muses? C'est à Louis XIV que l'adroit écrivain applique la Réflexion sur la monarchie, empruntée aux poëtes grecs : « εἷς κοίρανος ἔστω, » « εἷς βασιλεύς, » « ἐκ δὲ Διὸς βασιλῆες; » c'est pour lui qu'il précise la théorie du droit divin et de l'autorité absolue d'un seul.

Toutes ces Réflexions ou Maximes ne pouvaient pas déplaire en haut lieu; le ton de cette morale politique

sera celui des Mémoires pour le Dauphin. Il n'y a trace nulle part des droits des sujets; tout ce qu'on se hasarde à souhaiter pour eux c'est l'amour de leur souverain. Si cette bienveillance fait défaut, on entrevoit la possibilité de la révolte. L'utilité des lois et de la religion, la prérogative royale, la raison d'État: telles sont les idées qui dominent.

L'auteur vise autant aux bonnes grâces du Roi qu'à l'instruction et au divertissement du Dauphin, qui sont l'objet officiel du livre. Quelques maximes seulement sont à l'adresse du jeune prince, quand il flétrit les rois fainéants, Dagobert II, Philippe I^er^, avec des vers d'une tragi-comédie pastorale, *Il Pastor fido*, de Guarini. C'est l'auteur le moins sérieux de tous ceux dont il cite de belles paroles, c'est donc peut-être aussi l'idée à laquelle il attachait le moins d'importance. D'ailleurs, quand on doit marcher sur les traces d'un aussi puissant Roi (*unus pone sequor*, on se rappelle cette devise du Dauphin), quand on doit rendre le ciel serein et calmer les tempêtes (autre devise), peut-on devenir un roi fainéant!

Le livre et l'auteur jouirent d'une grande faveur : cet abrégé d'histoire fut réimprimé en 1667 et en 1674. M. de Brianville aime les tableaux, les symboles héroïques. Il donne, en 1665, un projet de l'histoire de France en tableaux pour monseigneur le Dauphin; ce sera en 1670 une histoire sacrée dans le même genre. Les symboles héroïques pour le Roi ne lui coûtent pas, soit sur les préparatifs de la guerre en 1667, soit pour les dernières conquêtes de 1668, en attendant une devise, en sonnet, sur les préparatifs de la campagne de 1672. Une véritable passion pour la gloire de Louis XIV se joignait donc chez

lui au culte des idées monarchiques, et au désir de contribuer à l'instruction du Dauphin. Aimer le Roi et penser comme lui, étaient les premières conditions pour avoir l'honneur d'offrir quelque livre à son fils. M. de Brianville aurait pu, à ce double titre, aussi bien que M. de Périgny, tenir la plume quand il s'est agi de convertir le Journal du Roi en Mémoires pour le Dauphin.

Mais son goût exclusif pour les Réflexions isolées des faits, pour ce travail de pastiche qui est une sorte de déguisement de la vérité, pour la juxtaposition d'apophthegmes tirés de tous les siècles, de tous les pays, de toutes les langues sans une application franche et directe à des événements particuliers, n'était pas en accord avec l'esprit pratique et ouvertement audacieux de Louis XIV. Lors même que Louis XIV aurait connu Aristote, Mariana ou Guarini, il n'était pas homme à mettre ses opinions sur le compte d'autrui, et quand dans un endroit des *Mémoires* nous verrons citer Cicéron, nous pourrons être assuré que cette réminiscence n'est pas du Roi, mais du rédacteur. Les idées pour lui n'avaient de valeur qu'autant qu'elles se rattachaient à quelque chose de réel et de présent. Il ne pensait pas en érudit, en philosophe, mais en roi.

D'ailleurs pour un enfant, c'est phrase perdue que toute réflexion, politique ou morale, qui n'est pas dans un milieu vivant. Réflexions, maximes, sentences, données d'une manière générale et absolue, ne sont comprises qu'à un certain âge, avec la culture de l'éducation, et l'expérience de la vie. Le duc de La Rochefoucauld, avec toute sa profondeur de pensée, n'aurait pas été intelligible pour le Dauphin, s'il lui avait adressé des conseils sentencieux

dans le genre de son fameux ouvrage, qui paraissait à cette époque même, en 1665 et 1666. Il reconnaît, dans une lettre à madame de Sablé [1] l'impuissance de la raison pure lorsqu'on a affaire à des esprits aussi tendres : « C'est ce que vous m'avez envoyé (un ouvrage d'elle sur l'instruction des enfants) qui me rend capable d'être gouverneur de M. le Dauphin depuis l'avoir lu, et non pas les sentences que j'ai faites. » Qu'il ait été question sérieusement ou non de ce frondeur repenti pour en faire le gouverneur du fils unique du Roi, il est certain que la nature de son esprit, excluant les faits, les tableaux, les scènes particulières de la vie publique ou privée, et ne saisissant jamais que la formule des idées et des sentiments, le rendait peu propre à des fonctions toutes pratiques où chaque jour on doit s'appliquer à montrer en action les mérites et les défauts de l'humanité, avec leurs changements de costume et de physionomie selon les événements, les personnages et les temps. Je ne parle pas de sa théorie morale qui n'est pas sympathique à la jeunesse, et que ses meilleurs amis critiquaient avec un tact exquis, sans amertume mais sans illusion sur son compte : « Il me paraît en général, lui écrivait [2] la maréchale de Schomberg, Marie de Hautefort, un peu avant la publication, qu'il y a en cet ouvrage beaucoup d'esprit, peu de bonté, et force vérités que j'aurais ignorées toute ma vie. Je ne suis pas encore parvenue à cette habileté d'esprit, où l'on ne connaît dans le monde ni honneur, ni bonté, n

1. Bibl. imp. Mss. Vallant. Portefeuilles II. Résidu St. Germ., 17, in-f° p. 170.
2. *Ibid.*, p. 232-233.

probité. Si ces mystères étaient imprimés, ils ôteraient à tout jamais la confiance qu'on pourrait prendre en l'auteur. » Nous ne considérons ici que le gentilhomme philosophe, qui est un spectateur trop attentif de son esprit enfantant des abstractions et des formules. Il termine par exemple un billet d'affaire par cette observation faite sur lui-même : « Je n'ai point vu de maximes il y a longtemps, je crois pourtant qu'en voici une : « *il n'appartient qu'aux grands hommes d'avoir de grands défauts.* » Supposez un instant l'illustre rêveur dans le poste que reçut à la fin de 1668 M. le duc de Montausier. Quelle que soit l'infériorité de talent de ce dernier, il sera sans doute plus utile, plus instructif avec sa rude méthode de morale en action. Les plus belles maximes de La Rochefoucauld, « que j'entends toutes comme si je les avais faites, » (c'est ce que peut écrire madame de Schomberg [1]), seraient-elles à la portée d'un enfant? En voici une qui est admirable, et que M. de La Rochefoucauld, s'il avait été gouverneur, aurait pu appliquer à son royal élève arrivé à l'âge d'homme : la *paresse, toute languissante qu'elle est, détruit toutes les passions.* Mais le Dauphin dans son enfance aurait-il saisi le sens profond des paroles du moraliste?

Contre ce défaut, on le sait, M. de Montausier croyait que les sentences ne suffisaient pas. Est-il question de la mollesse des princes, dont le peuple fait les frais : M. de La Rochefoucauld ou Pascal rencontrera quelque phrase énergique; la leçon donnée à ce sujet par Montausier fut non une phrase, mais un acte. La première fois que le Dauphin montait à cheval, raconte le biographe du gou-

1. Bibl. imp. Msc. Vallant. Portefeuilles II. Résidu St. Germ., 17, in-f° p. 177.

verneur, à la sortie du parc de Versailles, il fut conduit dans une cabane : «Voyez, lui dit M. de Montausier[1], c'est sous ce chaume et dans cette misérable retraite que logent le père, la mère et les enfants, qui travaillent sans cesse pour payer l'or dont vos palais sont ornés, et qui meurent de faim pour subvenir aux frais de votre table. » L'enfant a besoin d'être saisi par un spectacle, il faut qu'on parle à ses oreilles et à ses yeux. Les sens sont un intermédiaire nécessaire pour qu'il laisse venir jusqu'à lui le langage de la raison, et même celui du sentiment. Qu'on lui traduise les vertus et vices par des faits extérieurs, il les comprendra ; de même que si on veut lui donner le goût de la guerre, des jeux militaires, des revues, des combats simulés seront son premier et son plus utile enseignement. De belles histoires vivement racontées avec des réflexions courtes et expressives feront plus d'effet sur lui que l'analyse abstraite de sentiments moraux et de vues politiques, par les maîtres les plus habiles dans la connaissance des âmes ou le gouvernement des peuples.

Les instructions destinées au Dauphin par Louis XIV, reposant sur le récit de faits actuels, n'avaient donc à reproduire ni la forme des sentences morales du duc de La Rochefoucauld ni celle des Réflexions politiques de l'abbé de Brianville. Mais ces deux ouvrages, dont la publication a précédé d'aussi peu de temps la composition des Mémoires, semblent y avoir laissé leurs traces : quelques-unes des maximes de politique indiquées, avec un style d'emprunt, par l'abbé aumônier du Roi, tiennent une

1. Nicolas Petit, 1729, t. II, p. 39.

large place dans le travail royal ; et il n'est pas difficile de reconnaître, en parcourant le Journal, que plusieurs des Réflexions, surtout celles qui ont été ajoutées, affectent la forme sentencieuse de l'auteur des Maximes : n'est-ce pas beaucoup d'ambition pour Louis XIV ou pour M. de Périgny de prétendre l'égaler en profondeur et en concision ? Ne fait pas qui veut des sentences à la La Rochefoucauld.

A cette époque l'enseignement de la morale politique était volontiers demandé à l'Église. Ses docteurs du moins se faisaient les précepteurs bénévoles de la monarchie : il y avait toujours quelque chose à y gagner. Les deux grandes puissances, sous un Roi comme Louis XIV, marchant de concert vers le même but, si un prêtre écrivait le *Monarque* ou les *Devoirs d'un souverain*, il n'y avait pas à craindre qu'il touchât dans son livre aux droits de l'autorité temporelle. Au moment de la naissance du Dauphin, à la fin de 1661, le P. Senault, de l'Oratoire, adresse au Roi, sous ce titre, un ouvrage où Louis XIV et Périgny ont pu puiser des idées d'instruction pour le Prince [1].

« Je me suis toujours souvenu, dit la Préface, que j'étais prêtre, et que je formais un prince chrétien. J'ai dit les choses avec liberté, mais sans m'éloigner pourtant de la modestie, et sachant bien que les rois sont des personnes sacrées, je ne leur ai pas donné d'avis que je ne l'aie accompagné de respect et de douceur. » Après

1. 1661, in-4° ; 1662, in-12 : deux éditions pareilles. L'achevé d'imprimer est du 17 septembre 1661. Dans l'Épître au Roi, la naissance du Dauphin est pressentie. — En 1666, le R. P. Senault prononça l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, « en présence de ses domestiques, » dans l'église Saint-Eustache, qui est tout près de l'Oratoire.

cela, il peut ajouter : « Je suis un peu sévère en ce qui concerne la morale, mais je me suis réglé sur l'Évangile. » Orateur méthodique, loué par le P. de Lingendes pour avoir rendu au ministère de la prédication la gravité qui lui convient, il ne donne rien au hasard ni dans la forme ni dans le fonds de son ouvrage. Les divisions en sont rigoureuses comme pour un sermon. Le tout se compose de huit traités partagés chacun en huit discours. L'érudition lui tient lieu d'originalité : il puise tour à tour dans les auteurs ecclésiastiques, dans l'Écriture sainte, les Pères de l'Église, les ouvrages des papes, et des grands docteurs comme saint Thomas, et dans les auteurs profanes, dans Platon, Aristote, Thucydide, Xénophon, Tacite, Tite-Live, Sénèque, Plutarque. Le cadre, du reste, embrasse toutes les parties du sujet. On y traite successivement : 1° des différents gouvernements et des avantages que la monarchie a sur tous les autres; 2° de la grandeur du royaume de France; 3° des devoirs du Prince envers Dieu; 4° envers soi-même; 5° envers ses sujets; 6° envers l'État et l'Église : de là, des chapitres sur la justice, les finances, la distribution des bénéfices; 7° envers ses ministres, ses conseillers, ses amis; 8° de ses devoirs dans la guerre.

Pour un ouvrage purement didactique, rien de mieux : toutes ces questions développées avec ampleur étaient du domaine du P. Senault. Mais les rédacteurs des Mémoires pour le Dauphin, qui avaient un but direct et précis d'enseignement au moyen des faits du Journal du Roi, l'ont oublié pour se complaire à imiter l'ouvrage *le Monarque;* ils ont pris dans le commerce de l'oratorien l'habitude de la dissertation. N'ayant pas l'imagination assez vive pour don-

ner de la couleur, du relief aux événements, ils les ont relégués au second plan et sacrifiés; la leçon abstraite et vague s'est trop souvent substituée au spectacle des faits qu'on aurait dû rendre instructif et parlant. Aussi verrez-vous s'étaler, dans les Mémoires, et trop au large, toutes les questions du P. Senault. Pour le prédicateur qui a un fonds inépuisable de doctrine, les devoirs du souverain sont un sujet de morale chrétienne comme un autre, il s'adresse à tous les princes sans qu'il y ait rien de particulier pour aucun; l'ouvrage est impersonnel : l'auteur n'a pas un client auquel il s'intéresse, c'est une semence jetée à l'aventure, on ne sait pas sur quel point de la terre elle fructifiera. Mais des instructions destinées à un enfant qu'on voit croître tous les jours, au fils d'un Roi dans l'intimité duquel on est admis à vivre, si elles restent dans ces voies neutres, ce sera de la maladresse ou de l'insouciance. Nous croyons au zèle des rédacteurs; ils se sont, par imitation, érigés en philosophes de l'école, et ont dépouillé leur rôle de précepteurs et d'historiens.

Le P. Senault a pu séduire M. de Périgny par sa forme méthodique d'enseignement. Un jésuite, le P. Lemoyne, avec ses allures de poëte, acheva de le perdre : il lui offrit l'appât de généralités de même nature dans un ouvrage de 1665, in-folio, l'*Art de régner*. Cet autre vétéran de l'Église se croyait le favori de toutes les muses. Dans sa *Dévotion aisée,* il avait voulu, pour les dames, « joncher de roses et border de jasmin » le chemin du paradis : ce qui lui avait valu les sarcasmes de Pascal. Un poëme épique en dix chants sur *saint Louis* l'avait laissé bien au-dessous de Chapelain. Le voici le mentor des rois. Le livre s'ouvre par une magnifique préface adressée

à Louis XIV : tout y est hyperbole ; pour des conseils vraiment utiles, on en chercherait en vain. Suivent des pièces de vers, des devises rimées, dans le goût de la paraphrase des Psaumes pour laquelle Périgny a prêté son style [1]. La Prose du bon père fait l'effet d'un jardin tout en fleurs. Il ne sait pas écrire autrement. Lorsqu'il a composé une histoire de Louis XIII pendant le ministère de Richelieu sur des Mémoires que lui communiqua la duchesse d'Aiguillon, le moindre reproche qu'on lui ait fait c'est que son travail sentait un peu la poésie [2].

Mais le poëte, si poëte il y a, se souvient avant tout qu'il est théologien et des plus subtils. Pour l'art de régner, il distingue la fin, les dispositions, les moyens, les aides. La fin est double : le bien des peuples et la gloire du prince, surtout dans l'autre vie. Les dispositions à bien régner sont : la piété, la probité, la modération. Dans le discours sur la Piété, on trouvera l'obligation d'extirper l'hérésie, de châtier l'impiété, surtout chez les grands, de rendre obéissance et d'accorder protection à l'Église. Il y a bien des passions à contenir par la modération : l'orgueil, l'amour, le plaisir, la colère. Contre l'orgueil, des leçons de modestie nous viennent de la nature, de la philosophie, de la foi. L'amour peut être héroïque ; distinguons donc l'amour héroïque de l'amour vulgaire. L'amitié n'est pas défendue aux princes ; leurs favoris doivent avoir les grâces de l'esprit et les grâces du corps. Quant à la colère, elle est la moins royale de toutes les passions.

1. V. p. LIV et suiv.

2. Mél. Mss. de Philib. de Lamare, commencés en 1673, art. 281 (Fonds Bouhier, 34). L'impression de cette histoire s'achevait quand le P. Lemoyne mourut (22 août 1671).

Nous arrivons aux moyens de bien régner; il y en a sept : la prudence, la justice, l'autorité, la bonne foi, la clémence, la bonté, la libéralité. La prudence est successivement inventive, examinatrice, exécutrice; l'inventive est celle qui trouve les idées, elle équivaut à la vivacité d'esprit, elle a son contraire dans la précipitation; l'examinatrice a pour contraire l'inconsidération; l'exécutrice demande diligence et constance dans l'action. Ce qui est dit sur la justice sent un peu moins la scholastique : il y a un mot sur les grands jours et sur les chambres ardentes; l'auteur demande l'égalité dans la punition des crimes, et la récompense du mérite et des services. Les discours sur l'autorité et sur la bonne foi ont été goûtés particulièrement par les rédacteurs des Mémoires pour le Dauphin. Dans le premier, il est bien recommandé au Prince de ne pas souffrir que personne gouverne à sa place; on montre le péril qu'il y a pour lui et pour les sujets en l'administration d'un seul : que le Roi ait donc plusieurs ministres. Quant à la bonne foi, elle est le commun lien du genre humain, le nœud invisible de toutes les sociétés [1], nécessaire à l'autorité du Prince et à la fidélité des sujets, base de l'honneur et de la réputation du Prince. La conscience et le salut lui en font un devoir : il ne faut pas l'engager témérairement. Mais qu'elle soit gardée même aux ennemis. — N'oublions pas ces phrases : elles nous seront rendues presque textuellement dans une page curieuse des Mémoires (Supplément de 1666), qui taira avec discrétion son origine. Ni ici, ni à l'occasion de l'autorité du Prince et du choix des ministres, il n'y

1. *Art de régner*, du P. Lemoyne. 1665, in-f°, p. 359.

aura de renvoi à l'auteur préféré. C'est pour un mot ajouté au Journal du 15 mai 1666, sur la jactance, qu'en est faite la seule citation directe.—La clémence, la bonté donnent lieu aussi à de longs développements. La clémence peut s'allier avec la justice; mais il y a une certaine mollesse, dangereuse et à éviter; quand le Prince châtie, il faut qu'il se garde de lui-même. On distingue la bonté de perfection et la bonté de bienfaisance : les nobles ont droit à quelques préférences, mais que le Prince soit de facile accès. Dans le discours sur la libéralité, les gens de lettres ne sont pas oubliés.

Les subtilités casuistiques trouvent encore un peu leur place, même dans l'examen de ce qu'il appelle les aides, qui sont, au point de vue humain et pratique, d'une absolue nécessité : le conseil, les finances, les armes. Pour le conseil, que le Prince se garde de la suffisance, de l'opiniâtreté, de la confiance. Il doit ménager le bien de ses sujets comme leur sang, il doit les traiter comme ses enfants; il gagne beaucoup et ne perd rien par la modération des impôts. Bien choisir ceux qui auront à manier les finances, mesurer sa dépense par ses moyens, imposer de préférence les matières de luxe, ce sont des idées fournies au théologien par l'histoire de la monarchie; le luxe royal n'est pas condamné, les réjouissances sont permises au Prince. L'auteur pense sans doute aux fêtes récentes des carrousels, dont parleront les Mémoires pour le Dauphin. Il est démontré, dans le dernier discours, que la guerre n'est pas contre l'intention de la nature ni contre les lois du christianisme; pourvu que la cause soit juste et qu'on use des armes avec modération, qu'on prévienne les désordres par la discipline, on peut

courir la fortune; la modestie après la victoire, la constance dans les disgrâces sont l'éternel refrain aux oreilles du Prince, que l'on pousse à faire la guerre par lui-même en rappelant à son cœur vaillant les exemples de Charlemagne et de saint Louis.

Chaque discours se termine ainsi par des exemples étrangers ou domestiques : mais le corps de l'ouvrage n'est pas composé de citations d'auteurs comme celui du P. Senault; le P. Lemoyne a la prétention de se suffire à lui-même pour les idées et pour le style. Ses dissertations étendues et subtiles ont paru malheureusement aux rédacteurs des Mémoires un ornement digne de leur sujet, une mine bonne à exploiter, et ils se sont faits les disciples tour à tour du fin et ampoulé jésuite et du méthodique oratorien.

L'éloge du Roi et l'instruction du Dauphin, tel est le double objet qu'on poursuit, ne l'oublions pas : l'une n'est que le résultat de l'autre, les devoirs du père ont leur source dans l'orgueil du souverain. Pour exciter le jeune Prince à se bien conduire, on ne trouve rien de mieux que de louer Louis XIV en le comparant aux meilleurs Rois. Il est un mot qui résume la pensée intime de ces Mémoires : il a été griffonné de la main de Périgny sur la grossière copie de l'aperçu des finances de 1661-1665 [1]. « Père du peuple, » voilà le titre décerné à Louis XIV et proposé à l'émulation de son fils. Les Mémoires me paraissent avoir été écrits tout exprès pour prouver que la France avait un nouveau Louis XII et que le Dauphin n'avait qu'à marcher sur ses traces. L'entou-

1. V. p. XIX.

rage de Louis XIV n'aspirait pas alors pour lui à une plus grande gloire. C'était le vœu de la France, exprimé non sans une certaine liberté, dans un ouvrage qui faisait la leçon à la fois au Roi et au Dauphin. Périgny et Louis XIV pouvaient ne pas en goûter le ton, mais ils ont profité de l'idée.

En 1665, avait paru une nouvelle traduction du *Codicille d'or,* ou petit recueil tiré de l'*Institution du prince chrétien* composée par Érasme [1]. La traduction est à l'intention du Dauphin. « On doit recevoir favorablement, dit la préface du traducteur, de quelques mains qu'ils soient sortis, pourvu qu'ils soient bons, les ouvrages faits pour l'institution des rois. Voici bientôt le temps qu'il faudra commencer à faire connaître à monseigneur le Dauphin les vertus de ses pères, et comme elles ont plus glorieusement couronné leur chef que les diadèmes d'or et de pierreries qu'ils ont portés. Il ne faut pas le charger dans les commencements d'une multitude de préceptes, mais choisir les meilleurs. » Le texte traduit est suivi des *Epithètes du bon et du mauvais roi*, tirées de Julius Pollux, précepteur de l'empereur Commode : « Le jeune prince concevra par là en peu de mots les bonnes qualités à acquérir, les mauvaises à fuir. » Le traducteur complète l'ouvrage par le chap. XVIII du liv. V des *Mémoires* de Commynes contenant une instruction pour les princes,

1. In-12, 1665, 187 pages. La première traduction en français d'un extrait des plus belles maximes du livre d'Erasme fut donnée (1546, in-8°) par Jean Le Blond, seigneur de Branville (V. p. 35 de la Préface). L'extrait en latin avait été donné (in-12, 1543) à la suite d'un abrégé de la *République* de Fr. Patrizi, sous le titre de *Aureus Codiculus de institutione principis Christiani* (V. p. 51). C'est l'origine du titre français.

« excellent et admirable chapitre, s'écrie-t-il, digne d'être relu plusieurs fois, dans lequel l'auteur, avec des sentiments très-justes et équitables et par des vérités tout à fait chrétiennes, conseille les vertus et dissuade les vices. » Il doit passer, ajoute-t-il ailleurs, pour le catéchisme des souverains. Commynes amène le traducteur à Louis XI, dont les actions ne lui paraissent pas chrétiennes et sages comme le sont les maximes de l'historien. « Un précepteur royal fera voir à son disciple les exactions et duretés de Louis XI que Commynes même ne s'est pu empêcher de toucher, et il lui proposera la bonté du roi Louis XII; encore aujourd'hui, dit-il, quand on veut parler en France d'un roi dur et fâcheux, on nomme Louis XI, et quand on veut parler d'un bon, on donne pour exemple Louis XII, qu'on appelle le Père du peuple. »

Tel était le modèle qu'en 1665 on offrait à l'héritier de la couronne; on lui demandait une piété mâle et non féminine, l'observation intelligente des commandements de Dieu dans lesquels tous les devoirs d'un bon roi sont renfermés; par exemple : « aimer son prochain, c'est aimer son « peuple comme soi-même. » Louis XI, un roi dont la dévotion fut tout extérieure et plus superstitieuse que religieuse, bon catholique mais fort mauvais chrétien, vient à la pensée de tous les écrivains qui ne sont pas sans inquiétude sur l'avenir. Ils opposent à ce sombre et attristant souvenir ou Louis XII ou Henri IV. Guy Patin écrit, le 26 août 1667 : « Le Dauphin est un peu trop mélancolique. Je souhaiterais fort qu'il ressemblât au bon roi Henri IV son bisaïeul, et non à Louis XI, qui était un homme d'esprit mais dur, dangereux et même cruel. Il n'avait pitié de personne, et traitait fort rudement son peuple. *Prop-*

ter peccata populorum Deus sinit regnare tyrannum [1]. » Voilà pourquoi la première pensée de Périgny est de faire de Louis XIV un père du peuple : « La principale joie, le plus doux fruit de son travail, écrit-il sur la copie de l'Aperçu des finances de 1661 à 1665 [2], était de voir de combien il avait soulagé son peuple chaque année. » Louis XIV, transformé dès le début de son règne en un Louis XII, c'est une fiction historique un peu forte. Les réformes financières servaient d'excuse à la comparaison, que bien des gens, comme le traducteur du *Codicille d'or*, auraient voulu trouver juste.

La préface de cette traduction, avec ses réticences et ses insinuations, dénote un écrivain moins adulateur que l'abbé de Brianville, que le P. Lemoyne et le P. Senault. Sans doute, « il espère toutes choses grandes et heureuses de monseigneur le Dauphin, dont l'âme, généreuse par la naissance, est excitée par les soins et les exemples paternels et domestiques. » Mais cette espèce de programme politique, publié sans privilége du Roi par un anonyme, semble être adressé au public plutôt qu'à Louis XIV. Ce n'est pas un pamphlet (la police de Colbert y aurait mis bon ordre); c'est, sous le voile de l'histoire, un appel à l'opinion. Les rédacteurs des Mémoires du Roi l'ont compris, et ils se sont chargés d'y répondre à leur manière.

L'auteur n'en était pas à ses débuts : presque tous les ouvrages de Claude Joly, chantre et chanoine de Notre-

1 Guy Patin, édit. 1846. Lettre DCCLVII.
2. V. p. XIX.

Dame de Paris, car c'est lui [1], ont été brûlés par la main du bourreau. En 1665, la même année, il publiait un traité *des Restitutions des grands*, où est exposé le droit, qui n'appartient qu'au peuple, d'établir des impôts; les Français, y est-il dit comme dans les livres de Fr. Hotman, ont toujours été libres ainsi que leur nom le montre; c'est du peuple que vient, par élection, la puissance des rois. En 1663, il avait donné une nouvelle édition, avec deux lettres apologétiques, de son *Recueil de Maximes véritables et importantes pour l'institution d'un roi*, ouvrage très-hardi de 1652, dirigé ouvertement contre la politique « pernicieuse » du cardinal Mazarin; le parlement l'avait condamné au feu le 11 janvier 1653.

La parenté est sensible entre le *Recueil des Maximes* et l'édition française du *Codicille d'or*. On y invoque les mêmes écrivains, parmi ceux qui, au moyen âge et au seizième siècle, se sont le plus occupés de l'instruction des princes, Gilles de Rome, Nicolas de Clémengis, Gerson, Claude Seyssel, Cl. d'Espence, Érasme. Le fameux chap. XVIII du liv. V de Commynes a son pendant, en 1652, dans le poëme du chancelier de l'Hôpital sur le sacre de François II, qui est aussi une leçon adressée aux souverains. Presque toutes les idées de la préface de 1665 sont

1. On lit son nom écrit à la main à la première page de l'exemplaire de la Bibl. imp. (in-12, édit. elzev.). Il y a un autre Claude Joly, qui a été curé de Saint-Nicolas des Champs, qui a assisté Mazarin à son lit de mort, si bien que le ministre lui demanda de faire pour lui un acte de contrition pour ses biens mal acquis. Nommé évêque d'Agen en 1664, il continua à être un prédicateur fort goûté et à la mode : « Je fus au sermon de M. d'Agen, » écrivait madame de Sévigné, le 9 février 1671.

dans l'ouvrage de 1652. Mais en 1652 l'écrivain se donne carrière en un style plus libre et plus animé. En 1665, on est forcément calme et contenu, c'est le ton de l'histoire, c'est un travail d'érudit; en 1652, on dogmatise, on prend des conclusions contre un ministre détesté. Plus d'un lecteur, en face des pages modérées de 1665, se sera souvenu, grâce surtout à la nouvelle édition de 1663, des témérités de 1652 : il est à croire que Claude Joly n'en aura pas été fâché.

Pour la forme de la composition, l'ouvrage d'Érasme, traduit par Cl. Joly, ne ressemble pas aux Mémoires du Roi. C'est une suite de quatre-vingt-treize aphorismes : la parole y est donnée souvent à Platon, à Aristote, à Xénophon, quelquefois à Homère, à Salomon, à l'Évangile. Érasme, et d'après lui le traducteur moderne, se fait le porte-voix des idées d'autrui, de même que l'abbé de Brianville a orné son *Abrégé d'histoire* de réflexions d'emprunt. Quelques-unes devaient plaire à Cl. Joly, comme celles-ci : « Le prince a toujours de quoi travailler pour améliorer la condition morale ou matérielle de son peuple ; il n'a jamais besoin, pour éviter l'ennui ou l'oisiveté, ni de faire la guerre ni de passer les nuits à jouer aux cartes ou aux dés. » Une dizaine d'aphorismes sont lancés, à la fin de l'ouvrage, contre la guerre, fléau des nations. Érasme en éloigne le futur Charles-Quint; Cl. Joly n'y pousse pas le Dauphin. La doctrine du Père Lemoyne était mieux appropriée, nous l'avons vu, aux goûts de Louis XIV : son dernier discours est la justification de l'emploi des armes, non-seulement pour la défense, mais pour la conquête. Les rédacteurs des Mémoires du Roi penseront comme le Père Lemoyne.

Les exemples et les provocations ne leur manquaient donc pas pour instruire le Dauphin en louant le Roi. Les auteurs les moins enclins à la flatterie proposaient un noble but au royal enfant en lui offrant pour modèle Louis XII ou Henri IV qu'ils ne reconnaissaient pas dans son père. La préface française du *Codicille d'or*, a piqué au jeu Périgny. Ce père du peuple, dont Cl. Joly n'entrevoit qu'une image effacée dans le lointain de notre histoire, le lecteur du Roi prétend que Dieu l'a rendu à la France ; l'étude morale et politique de quelques années de la vie de Louis XIV doit suffire à le prouver. Mais le Journal du Roi va dégénérer en un commentaire vague et pompeux, à l'imitation des ouvrages du Père Senault et du Père Lemoyne. La thèse générale des deux auteurs ecclésiastiques sur les devoirs du souverain ou sur l'art de régner fait trop souvent perdre de vue la destination de ces instructions, particulières au Dauphin. On s'est cru assez de talent pour ne pas composer un pastiche en toute langue, dans le genre des Réflexions politiques de l'abbé de Brianville; on a voulu penser et écrire librement; mais, après avoir essayé, par le Journal, de couler en moule, du premier jet, des sentences à la façon de La Rochefoucauld, on les a étendues dans des dissertations qui n'atteignent pas le but, quoiqu'elles ne soient pas dépourvues de toute valeur littéraire.

L'éloge ou la critique qu'on peut en faire ne s'adresse pas seulement à Périgny et aux autres rédacteurs anonymes, mais à Louis XIV lui-même, sous les yeux duquel elles ont été composées ou corrigées, puisqu'il y a tracé de sa main sur quelques-unes des copies. Par quelle déviation en sera-t-il venu de la rédaction si sobre, si sèche

de ses Feuillets, déjà un peu développés dans le Journal, aux amplifications des Mémoires? Les grains d'encens semés à toutes les pages ont tristement fructifié. Épris de la grandeur de son œuvre politique, il s'est complu dans ses Mémoires comme dans un miroir fidèle. Le cadre, il est vrai, en est vaste et orné, mais la glace en est terne et inégale, elle n'a pas la limpidité et la belle lumière que lui auraient données des ouvriers plus habiles. Au lieu de Périgny ou de quelque autre rédacteur secondaire, que la fortune ait placé alors sous le regard inspirateur de Louis XIV un Bossuet ou un Voltaire, ses *Instructions* pour le Dauphin auraient pu être un chef-d'œuvre de politique et de style.

VII

Le Dauphin au moment de la rédaction des Mémoires qui lui sont destinés. — Les naissances légitimes dans la maison royale et les enfants de mademoiselle de La Vallière. Début de madame de Montespan. — Sollicitude paternelle de Louis XIV. — Lettres du Roi à la gouvernante des enfants de France, madame la maréchale de La Motte.

Louis de France, le Dauphin, n'a que sept ans lorsque les Mémoires du Roi sont rédigés pour son instruction. C'est encore un bien petit personnage. Mais les princes de haute lignée comptent dans le monde du jour de leur naissance : la politique et la flatterie leur composent une histoire qui prend à leur entrée dans la vie, et même, on peut dire, au sein maternel. Leur berceau, entouré d'une auréole poétique, resplendit aux yeux de la foule des courtisans plus que la vie entière des plus utiles et des plus vertueux citoyens; on saisit avec enthousiasme leurs premières paroles, leurs plus minces actions; ils sont quelque chose avant d'avoir rien fait. Pour beaucoup, l'enfance est le seul moment de leur vie où on ait quelque plaisir à s'en occuper : ils promettent. Vienne l'âge d'homme; leur nullité ressort par l'éclat de tout ce qui les entoure et les écrase : ils ont avorté. C'est ce qui est arrivé au Dauphin.

Quelques semaines après l'arrestation du surintendant Fouquet, qui était un signe non équivoque de la résolution de Louis XIV de gouverner par lui-même, la naissance du Dauphin (1er novembre 1661) à Fontainebleau, où le

Roi avait rejoint Marie-Thérèse en revenant de Nantes (8 septembre), fortifiait l'autorité royale, et reléguait bien loin au second rang le frère du Roi, tout récemment marié à la belle Henriette d'Angleterre. Quand même les temps et les hommes n'auraient pas changé, le rôle de Gaston, placé sur les premiers degrés du trône pendant les vingt-deux ans qu'on attendit un fils d'Anne d'Autriche, n'aurait pu être recommencé par Philippe d'Orléans.

Cette nouvelle, heureuse pour le Roi et pour la France, est portée aux différents souverains par des envoyés extraordinaires, même dans les pays où Louis XIV a des ambassadeurs [1]. Ainsi ce n'est pas le maréchal d'Estrades, son ambassadeur à Londres, c'est le sieur de La Chesnaye, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, qui est chargé des lettres officielles pour Charles II et pour le duc d'York; de même à Turin, pour le duc de Savoie et pour la duchesse tante du Roi, ce n'est pas l'ambassadeur Servien, le frère du surintendant, c'est un gentilhomme ordinaire, M. de Rouvroy. A Rome, il n'y avait pas d'ambassadeur depuis le mois de décembre 1653. Le duc de Créqui, nommé à ces fonctions, le 2 novembre 1661, ne partit qu'en avril 1662; un gentilhomme ordinaire fut député aussitôt, M. d'Aubeville. Des secrétaires du cabinet

1. Les Lettres de Louis XIV, écrites à cette occasion, sont en copie dans le Msc. in-4° de la Bibl. de l'Arsenal, n° 199, f° 134-152. Les recueils analogues de la Bibl. Sainte-Geneviève (L. f. 17, 1-2) et de la Bibl. imp. (suppl. Fr. 5053, in-4°) sont moins complets ou moins exacts. Le Msc. de la Bibl. imp. Suppl. Fr. 579 et 579[4], donne les noms et la destination des gentilshommes et secrétaires du cabinet du Roi envoyés auprès des diverses cours. Toutes ces lettres sont peu différentes les unes des autres.

du Roi sont aussi employés à cet office : le sieur Galland fait la tournée de Florence, où le fils du grand-duc avait depuis peu épousé une fille de Gaston d'Orléans, de Parme et de Modène, ce qui lui vaut sur les rôles de l'épargne de 1662 une somme de 3,000 livres [1]; le sieur de Coye est envoyé auprès d'un personnage que Louis XIV traite comme les têtes couronnées, c'est le duc de Mazarini, le fils du maréchal de La Meilleraye marié à une nièce du cardinal, sa principale héritière. « Vous portez, lui écrit Louis XIV, le nom d'une personne qui a trop contribué au bonheur de mon mariage pour ne me souvenir pas de vous lorsque la bonté divine m'en fait recueillir les fruits et commencer par un Dauphin. » On rapporte que le pauvre sire reçut le message de Louis XIV avec l'appareil et le cérémonial d'un Roi qui reçoit un ambassadeur. L'honneur que Louis XIV faisait par courtoisie à l'héritier impuissant du nom de Mazarin, il est sur le point de le refuser à un prince de vieille race. « La lettre au duc de Lorraine, Charles IV, n'a pas été rendue, dit une note manuscrite [2], parce que M. de Lorraine est arrivé à la cour avant que Sa Majesté eût résolu qui elle lui dépêcherait. Il est à remarquer aussi que Sa Majesté hésita à écrire sur ce sujet à M. le duc de Lorraine parce qu'en 1638, à la naissance du Roi d'à présent, on ne lui écrivit pas. Mais Sa Majesté ne s'arrêta pas à cette difficulté, ayant considéré qu'alors M. le duc de Lorraine était en-

1. Bibl. imp. Mss. Collect. Dangeau, *Comptes du Trésor royal*, 1er rôle de l'épargne de 1662.

2. Lettres de Louis XIV, Bibl. de l'Arsenal, in-4°, n° 190, note au f° 138 v°.

nemi de la France. » En politique, il n'y a pas si mince objet qui ne demande réflexion.

La cour d'Espagne, qui a dû être avertie la première de la naissance du Dauphin, n'avait pas, déjà dans ce temps-là, la même bonne fortune que la France. Un tout jeune fils de Philippe IV venait de mourir; un autre enfant naissait, quatre jours après le Dauphin, le 5 novembre 1661 : c'est le futur Charles II, dont l'enfance ne sera pas joyeuse comme celle du fils de Louis XIV; à peine sorti du berceau, il aura le malheur de monter sur un trône vacillant, et d'entendre parler d'affaires et de désastres.

Louis XIV ne manque pas de témoigner à Dieu sa reconnaissance. Le 8 décembre, le Roi et les Reines font leurs dévotions dans la chapelle souterraine de Notre-Dame de Chartres [1] : c'est l'acquittement des vœux que tous trois ont faits pour la paix, pour le mariage, pour la naissance de Monseigneur. Il est décidé que l'église des Basses-Loges sera bâtie à Fontainebleau [2]. Il y aurait eu plus de véritable piété à renoncer à sa passion naissante pour mademoiselle de La Vallière et à décourager les coquetteries de Madame [3].

1. Bibl. imp. suppl. Fr. 579. *Bienfaits du Roi.*

2. *Mercure galant*, août 1681.

3. Bibl. imp. Msc. Baluze, Arm. v, Paq. iv, n° 13, l. i, t. I, n° 149, f° 189. Papiers Fouquet. « Le bonhomme cordelier, confesseur de la reine-mère, persiste à croire ce que je vous ai écrit du Roi et de mademoiselle de La Vallière. » (Lettre du jeudi après midi, ce 28 juin.) — *Ibid.*, f° 183. « Il a dit que la reine-mère, en parlant des mécontentements qu'elle avait sur Madame, lui avait assuré qu'elle était une fort grande coquette et une artificieuse, mais qu'aussi la jeune reine lui donnait bien de la peine avec ses larmes et ses façons de faire. » (Lettre de Paris, ce 21 juillet 1661.)

Les faveurs les plus étranges sont accordées. Le gentilhomme de la chambre qui était de quartier au moment de la naissance, le duc de Saint-Aignan, obtient du Roi [1] un droit appelé de joyaux-aides, qui oblige ceux qui tiennent des fiefs de Sa Majesté à lui donner, pour une fois, le cinquième du revenu, ou par accommodement, quelque chose de semblable. Il aurait pu en tirer cent mille écus. Pendant quatorze ou quinze ans, il s'abstint; lorsque deux traitants entreprirent de recouvrer ce droit pour lui en Touraine et en Poitou sur des terres de Messieurs de la noblesse et du clergé, il y eut des clameurs; le duc alla, de lui-même, à Fontainebleau dire au Roi qu'il se désistait. On comprend que, pour une naissance royale, le médecin soit récompensé plutôt que le gentilhomme de la chambre : Guenaut, premier médecin de la Reine depuis le 10 octobre 1661, reçoit le 10 juin 1662 une pension de six mille livres [2].

Il fallait célébrer dignement le bonheur domestique du Roi. Il y eut donc, entre bien d'autres réjouissances qui ne manquent jamais en pareille occasion [3], le fameux carrousel du 5 juin 1662. On le connaît par la description poétique de madame de Villedieu, par le poëme héroïque en vers latins de Fléchier, par les gravures peintes qui en conservent tout le détail dans un exemplaire unique, joyau précieux de la bibliothèque de la ville de Versailles,

1. *Mercure galant*, août 1680.

2. Bibl. imp. S. Fr. 579. *Bienfaits du Roi.*

3. On attribue à Racine le compte rendu, dans la *Gazette*, d'un feu d'artifice de circonstance, tiré à Uzès le 18 décembre 1661 (V. *Études inédites sur Racine*, du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, et l'*Athenæum français* du 22 mars 1856).

et surtout par le scandale des amours du Roi et de mademoiselle de La Vallière, à laquelle Louis XIV fit hommage de cette fête chevaleresque. Comment les rédacteurs des Mémoires du Roi pour 1662, en parlant des carrousels, n'ont-ils pas été embarrassés de ce souvenir de galanterie qui n'est pas un bel exemple paternel? Louis XIV concilia de bonne heure une sorte d'affection conjugale qui lui donna plusieurs enfants légitimes, et des passions à la Henri IV qui ont grossi le nombre des bâtards de France.

Bientôt pleuvent les généthliaques, les odes, les discours en latin et en français, les horoscopes de gloire militaire pour le Dauphin. Il n'y a pas un collége considérable de jésuites qui n'ait eu son panégyrique solennel du jeune prince en 1662, si ce n'est pas dès la fin de 1661. Les orateurs ou les poëtes ont de la peine à trouver du nouveau. Une des idées que plusieurs saisissent, comme un aliment pour leur imagination aux abois, comme un thème d'autant plus magnifique de flatterie que le but est placé très-haut et très-loin, c'est l'Orient, les Turcs, Byzance, au besoin Jérusalem : voilà ce que le Dauphin doit conquérir. D'après Benserade, dans le ballet d'*Hercule amoureux* dansé par Leurs Majestés en 1662,

> Déjà, quoique de loin, sa naissance menace
> D'un furieux débris les côtes du Levant.

Fléchier, dans son *Genethliacon*, poëme de trois cent dix-huit hexamètres latins facilement tournés, fait allusion, pour donner de l'émulation au nouvel Alcide, aux secours demandés par Venise et par l'Allemagne contre les Turcs. Tel est le fond historique de tous les présages

de triomphe. Le P. Fr. Pomey, professeur de rhétorique chez les jésuites de Lyon, dans un discours latin de ce genre, s'adressant avec enthousiasme à Louis XIV, qu'il vient de louer des efforts qu'il ne manquera pas de faire pour l'extirpation de l'hérésie :

« Quelle joie pour toi, grand prince, dit-il, lorsque le Dauphin un jour, en menant une flotte formidable, ira, favorisé par le ciel et les vents, délivrer les mers des dévastations des pirates, bloquer leurs ports, détruire leurs citadelles, anéantir Alger et Tunis, prendre Péluse, recouvrer Jérusalem, tourner sa course victorieuse vers Constantinople, et, après avoir dompté les Turcs, remplacer dans cette ville le croissant par les lis, montrant ainsi à tout l'Orient la piété et la force de la France pour son éternelle gloire. »

Le chevalier d'Aceilly, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, adressera, en 1667, un quatrain analogue au Dauphin :

Dauphin, dont la valeur par le ciel fut choisie
Pour abattre le trône et l'orgueil des tyrans,
Régnez dès l'âge de quinze ans
Mais allez régner en Asie.

Le jésuite Pomey, dont la faconde n'avait pas connu d'obstacles quand il s'était agi de flatter, revint un peu plus sagement à son rôle de professeur, en dédiant à monseigneur le Dauphin, en 1664, la première édition de son dictionnaire français et latin : « dictionnaire qui n'a de royal que le titre, remarque méchamment l'abbé Goujet; il y a entassé tout ce qu'il trouvait sans discernement et sans choix. »

Le latin dans les mots brave la vérité.

C'est là ce qu'on peut dire de beaucoup de pièces élégantes mais ridicules, qui ont été composées à l'occasion du Dauphin au berceau. Ici c'est le lis gaulois, souillé du sang ennemi dans tant de batailles, qui se réjouit d'avoir recouvré sa blancheur, par le P. Etienne de Carheil; là c'est un dialogue, et de mutuelles félicitations entre la Seine et l'Èbre. Le P. Dozennius (?) prend pour texte le berceau du Dauphin; le P. Commire écrit des vers sur son sommeil. Cet enfant a vraiment trop d'esprit; voici ce que lui font dire les distiques latins d'un anonyme. On suppose que le peintre Henri Beaubrun, un des plus fameux du temps, membre et trésorier de l'Académie royale de peinture et de sculpture, s'apprête à faire le portrait du prince : l'enfant dormait, puis viennent les pleurs, puis les rires. Comment saisir ses traits? Il tira d'affaire le peintre par ces paroles :

Forma patris generosa mihi est, matrisque venusta;
Has formas, me vis pingere, junge duas.

Est-ce l'auteur latin qui s'est traduit lui-même :

Joins la majesté de mon père
Aux rares beautés de ma mère,
Tu feras au vrai mon portrait ?

Les odes françaises ne valent pas mieux que les poésies latines. L'abbé Cassagne pose-t-il déjà sa candidature au précepteurat du prince par vingt strophes, chacune de dix vers? Une autre pièce, pas moins de vingt-six strophes,

détestables d'emphase et de platitude, porte cependant un nom honorable, celui de Doujat, membre de l'Académie française, le même, je suppose, auquel M. de Périgny, précepteur, a demandé de composer des ouvrages d'histoire pour le Dauphin[1].

Le nom du Dauphin est désormais associé à tous les événements du règne. Fléchier semble dire, en rappelant l'outrage fait en Angleterre par l'Espagne à l'ambassadeur français (1662), que la naissance de cet enfant a empêché la rupture entre deux nations pour lesquelles il est comme un lien de famille. Lorsque le Roi, accompagné de toute sa cour, vient, le 1er décembre 1662, prendre possession solennellement de Dunkerque, achetée de Charles II, les décorations symboliques montrent un Dauphin dans les armes de la ville avec une inscription latine qui réunit les noms de Louis XIV et de son fils. Partout où le Roi réside, tous ceux qui sont admis à l'honneur de le saluer, que ce soient ses sujets ou des étrangers, ne manquent jamais, c'est l'étiquette, d'aller présenter ensuite leurs compliments au petit prince, qui a droit à ces hommages officiels avant Monsieur. Quand il y a quelque différence de traitement entre le Roi et le Dauphin, les formalistes la signalent, comme on le voit par le Journal de d'Ormesson[2], au sujet des compliments que les compagnies souveraines firent séparément, le mercredi 27 janvier 1666, au Roi et à la Reine, pour la mort d'Anne d'Au-

1. Pour toutes ces compositions oratoires ou poétiques, V. *Selectæ orationes Patrum societatis Jesu*, in-12, 2 tom. Lyon, 1667, et des *Recueils* de pièces, à la Bibl. Sainte-Geneviève, Y, 417, in-4°; à la Bibl. Mazarine, 274, A, 9, in-f°, *Poemata*.

2. Msc. de la Bibl. de Rouen, t. II, 2e partie, p. 228 v°.

triche : « Il n'en fut pas fait à M. le Dauphin en particulier. » Les prérogatives de chacune des personnes royales étaient nettement tranchées. Le 5 janvier 1667, un *Te Deum* est chanté pour la naissance de Madame, la troisième fille de Marie-Thérèse. « C'était une nouveauté, remarque d'Ormesson[1], car l'on ne chantait de *Te Deum* que pour les masles et la fille aînée. » Les princes eux-mêmes se rendent compte de bonne heure de toutes ces nuances, de tous ces degrés de la hiérarchie, c'est ce qu'ils apprennent le mieux et tout enfants. Une grammaire héraldique, un jeu d'armoiries sont leurs premiers livres d'étude. La vanité s'empare d'eux au premier début de la vie, et leur devient toute naturelle. Ont-ils même besoin de savoir lire pour apprécier ce qu'ils sont? Le spectacle quotidien d'une cour dont tout le personnel défile souvent devant eux a de quoi les instruire du rang élevé qu'ils occupent.

Ils connaissent si vite et si bien les rangs, que si, autour d'eux, les plus expérimentés ou les plus respectueux pèchent en quelque chose, c'est l'enfant qui les redresse. Surtout quand il s'agit du Roi, le Dauphin fait la leçon à tous. En 1665, rapporte le premier valet de chambre Dubois[2], l'enfant promenait les mains sur les collerettes de sa gouvernante la maréchale de La Motte et disait à un des courtisans d'en faire autant. « Comment! Monseigneur, lui dit la maréchale, il n'y a que vous en France qui puissiez prendre cette liberté. Le Roi lui-même ne la prendrait

1. *Ibid.*, p. 141 v°.
2. Fragm. du *Journal de Dubois*, Bibl. de l'École des chartes, 2e série, t. IV, p. 30.

pas. » « Oh ! dit le Dauphin, le Roi est le maître. » Deux ans plus tard, le 18 mai 1667, c'est le valet de chambre lui-même qui est remis à sa place [1]. Il faisait froid pendant que Monseigneur était à Champlâtreux. Comme le feu était grand, je me mettais, raconte Dubois, entre le feu et Monseigneur, qui me surprit en me disant : « Dubois, vous tournez le dos au Roi, » parlant du tableau au-dessus de la cheminée. Je lui dis : « Monseigneur, ce n'est pas manque de respect, mais de crainte que le feu ne vous fasse mal. » Il me commanda de me mettre à côté. Le mot du Dauphin serait joli s'il était une saillie d'enfant qui s'amuse. Mais il paraît que le petit observateur ne plaisantait pas, puisqu'il fallut se retirer de devant l'image royale. Il est donc vrai qu'un prince, sans être un Tibère, ou un Domitien, peut faire un crime de lèse-majesté d'une offense involontaire à une statue, ou à une toile peinte ! Jusqu'où peut aller le plus sot orgueil? Et comme il fait peine surtout chez un enfant !

Tout par le Roi, et pour le Roi, voilà donc la doctrine en toutes choses. Il est le suprême, l'unique modèle; et si le Dauphin, à son tour, manque quelquefois à ce qu'il doit, on n'ose pas le ramener au bien autrement qu'en lui disant que le Roi ne fait pas comme lui. Trois jours après l'histoire du tableau de Champlâtreux, à Compiègne, le Dauphin priant Dieu à genoux comme l'avait ordonné la gouvernante, au pied de son lit, et non plus dans son lit, s'avisa d'espiègleries risibles [2] demandant du gâteau au premier verset du *Pater*, en demandant un

1. *Ibid.*, p. 32.
2. *Ibid.*, p. 33.

gros morceau au second; Dubois rit, ce qui fâcha un peu Monseigneur. Mais Dubois lui dit que le Roi ne priait pas Dieu comme cela. Le nom du Roi est le seul rempart à opposer aux malices d'un enfant qui l'invoque trop souvent lui-même pour n'être pas obligé d'en tenir un peu compte.

La santé du Dauphin fut longtemps une cause de souci pour le Roi et pour la France. Son enfance maladive fit craindre qu'il n'eût le sort de ses sœurs, de ses frères, et de ses cousins les fils de Monsieur, qui ont été emportés tout jeunes. Le 18 novembre 1662 [1] était née une première fille du Roi, appelée au baptême Anne-Isabelle, qui mourut six semaines après : on a la lettre de Louis XIV au roi d'Espagne qui annonce cette mort le 30 décembre. Deux ans après juste, le 16 novembre, la Reine a une autre fille, Marie-Anne, qui meurt le 26 décembre. L'accouchement du 2 janvier 1667, qui donne une troisième fille, ne fut guère plus heureux. Il faut attendre un an et demi pour que la France ait un second fils du Roi, un duc d'Anjou. Ce fut un événement salué avec joie. «Dimanche 8 août 1668. Nouvelles vinrent à Paris, dit d'Ormesson [2], que la Reine était accouchée d'un garçon. Le lundi 9 août, je fus à Saint-Germain pour faire ma cour dans cette joie publique. Au lever du Roi, toute la ville et toute la cour

1. Ces naissances sont signalées au Suppl. Franç., 579 (Bibl. imp. Mss.). La lettre du 30 décembre 1662 est dans l'édition Grouvelle des *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 104.

2. Journal Mss., t. II, 2e partie, p. 164-165. D'après d'Ormesson, la naissance serait du 8 août. Le Suppl. Franç., 579, dit le 5. Une pièce imprimée de 1668 a pour titre : *Lettre du Roi, envoyée à l'archevêque de Paris pour l'heureux accouchement de la Reine* (5 août).

y étaient. Je sus que la Reine était accouchée le dimanche à huit heures trois quarts du matin, et que le Roi avait senti plus fortement la joie de la naissance de cet enfant que de M. le Dauphin. Les raisons sont faciles à trouver. Le premier est venu au bout de l'an sans avoir été désiré, et dans un temps où le Roi n'en sentait pas encore l'importance. Celui-ci est venu après trois couches de filles et fâcheuses ; il était fort désiré. L'on avait senti dans les maladies arrivées à M. le Dauphin l'inquiétude de le perdre, et le changement que sa mort aurait apporté aux affaires. M. le Dauphin ayant un frère sera plus aisé à conduire, il ne s'en fera pas sitôt accroire. Ainsi ce second garçon est un contre-poids et un grand avantage pour le Roi. » Cet enfant, qui reçut au baptême (24 mars 1669) le nom de Philippe, sans doute parce que sa marraine était la reine d'Espagne, sera aussi fort chétif et traînera trois ans avant de mourir.

Si le sang légitime de Louis XIV était si pauvre, si peu vivace, son frère n'avait pas plus de bonheur. Henriette d'Angleterre eut d'abord, le 27 mars 1662, une fille, Marie-Louise, qui à dix-huit ans épousera, avec grand chagrin, Charles II d'Espagne. Presque du même âge que le Dauphin, partageant ses jeux et ses danses d'enfant[1], elle en fut peut-être aimée, et il eut au moins autant de douleur qu'elle de ce mariage. Monsieur eut ensuite un fils, un duc de Valois qui mourut à la fin de l'année 1666[2]. Cette mort laissait le Dauphin sans rival.

1. *Journal de d'Ormesson*, t. II, 2e partie, p. 169. Le 24 octobre 1668.
2. *Œuvres de Louis XIV*, 1806, t. V, p. 399. Lettre du Roi à la reine régente d'Espagne, 12 décembre 1666, pour lui annoncer cette mort.

Les morts, comme les naissances, sont fréquentes dans la maison royale. Le 13 juillet 1671, ont lieu à Saint-Germain les funérailles du jeune duc d'Anjou Philippe. Guy Patin, en annonçant cette nouvelle à un des ses amis dix jours après [1], s'écrie : Dieu conserve son frère monseigneur le Dauphin ! Le 10 août, il ajoute : La cour est en tristesse pour M. le duc d'Anjou, et de ce que M. le Dauphin ne se porte pas bien. Huit mois après, le 1er mars, la troisième fille de Marie-Thérèse va rejoindre au tombeau les deux autres [2]. Comme compensation (si l'on peut admettre que pour le cœur d'une mère un enfant soit oublié quand un autre le remplace), le 14 juin 1672 naquit un second duc d'Anjou. Le Roi écrit [3] au maréchal de Turenne, du camp de Doesbourg, le 21 : « Mon cousin, je n'ai que le temps de vous dire que la Reine est accouchée d'un garçon. Je crois que cette nouvelle vous fera plaisir, sachant l'amitié que vous avez pour moi. » On ne manqua pas à féliciter le Roi en vers latins *de nascente inter victorias filio* (*14 juin*). Mais celui-là n'eut pas une existence plus longue que les autres. Le 7 juillet le Roi espérait qu'il vivrait, avec un changement de nourrice [4]. Le 7 novembre, il écrit de Versailles au prince de Condé [5] : « Mon cousin, l'unique sujet de cette lettre est la perte que nous avons faite de mon fils le duc d'Anjou. » L'en-

1. Lettres, édit. 1846. DCCCXVI. Paris, 23 juillet 1671.
2. *Œuvres de Louis XIV*, ibid., t. V, p. 491. Lettre au roi d'Angleterre, de Versailles, 2 mars 1672.
3. *Ibid.*, t. III, p. 212.
4. *Ibid.*, t. V, p. 500. Lettre à la maréchale de La Motte, du camp d'Utrecht, 7 juillet 1672.
5. *Ibid.*, t. V, p. 502.

fant expira le 4 au soir sur les huit heures. Ce fut là la fin des angoisses, des douleurs maternelles de Marie-Thérèse, qui depuis onze ans avait eu trois fils et trois filles, et restait avec un seul prince maladif, le Dauphin: elle n'eut plus d'enfant.

La branche d'Orléans donne alors de nouveaux fruits. La princesse Palatine, Charlotte, la forte Allemande a succédé à la délicate Henriette d'Angleterre. Moins d'un an après la mort du second duc d'Anjou, le 2 juin 1673, naquit de la Palatine un enfant qui fut appelé au baptême Alexandre-Louis, et reçut le titre de duc de Valois. On peut juger du bonheur de Monsieur par le billet [1] qu'il adressa, étant avec le Roi au siége de Maëstricht, à la gouvernante des enfants de France. Nous en conservons l'orthographe: elle est curieuse. Le dos de la lettre porte : A ma cousine madame la maréchale de Lamotte.

« Du camp devant Maesric, ce 12 de juin.

« Vous maves toujours dit que vous me souettiés un fils, cest pour quoi jay cru facilement que vous aves eu asses de bonté pour

1. Ce billet est dans le volume des *Lettres de Louis XIV à la gouvernante des enfants de France.* Bibl. imp. Msc. Suppl. Franç., 1957, p. 141. Il n'a pas de signature. On est certain, par l'écriture, qu'il n'est pas du Roi. Les armes du cachet indiquent un duc prince du sang. La coïncidence de la naissance du duc de Valois, qui est bien du 2 juin (Bibl. imp. Msc. *Collection Dangeau,* Annales, 1671-1680. t. II, 1672), et de la participation du duc d'Orléans aux opérations du siége de Maëstricht (*OEuvres de Louis XIV,* t. III, p. 312-355. Du 28 mai au 19 juin, on voit Monsieur devant cette place), ne laisse pas de doute sur l'auteur de la lettre. Il pouvait, sans déroger, écrire avec respect et affectueusement, sur un pareil sujet, à la gouvernante des enfants de France, qui n'avait plus d'emploi depuis la mort du second duc d'Anjou.

moi pour avoir eu de la joie de la naissance du mien. Croies je vous prie que vous nobliges pas i ingrat et quil ny a personne qui vous désire plus de bonheur que moi ny qui souettret plus vous pouvoir servir que je fais. »

L'enfant ne vécut pas. C'est le 2 août 1674 que naîtra Philippe [1], le futur régent, sur lequel le Dauphin a un avantage de treize années. La mort enfin fait halte au seuil de la maison royale que de longtemps elle ne franchira plus. Avec quelle effrayante rapidité elle a comblé les intervalles qui séparaient ces deux naissances! On comprend combien, en présence de tant de deuils d'enfants, la vie du Dauphin était précieuse, et de quelle sollicitude Louis XIV devait entourer, comme père et comme roi, ce frêle rejeton de sa race.

Les rois de France, mariés dans l'éclat de la jeunesse, auxquels la mort a le plus enlevé d'enfants légitimes en bas âge, François Ier, Louis XIV, ont partagé leurs faveurs entre leurs épouses et des maîtresses qui ont eu aussi leurs lignées demi-royales. Les reines, se sentant délaissées, perdent de bonne heure leurs grâces naturelles, et la force et la gaieté; la branche légitime s'appauvrit de toute la séve portée à d'autres amours, et les pauvres enfants qui ne sont pas le fruit de l'adultère naissent chétifs et meurent vite : c'est le résultat physiologique, autant que l'expiation providentielle, de la conduite coupable de leurs pères.

Pour Louis XIV, on peut compter simultanément les naissances de bâtards, et les naissances d'enfants légi-

1. V. la généalogie de la maison d'Orléans, en tête de la nouvelle édition du *Journal du marquis de Dangeau* (Firmin Didot).

times. Louis XIV aime beaucoup son Dauphin : que le petit prince soit un peu indisposé des dents, qu'il ne soit pas gai comme à l'ordinaire, il faut, s'il est absent, que Colbert lui en écrive (28 août 1663) : « La moindre chose qui arrivera à mon fils, dépêchez-moi aussitôt, afin qu'étant assuré qu'il se porte bien, n'ayant pas de nouvelles, je sois en repos [1]. » Quatre mois après, Colbert, suivant l'ordre du Roi, prend soin de tout ce qui concerne l'accouchement de mademoiselle de La Vallière. La naissance du 19 décembre 1663 [2] ne fut pas longtemps un mystère. La dernière page du Journal d'Ormesson raconte comment on envoya querir, pendant la nuit, le chirurgien Boucher, qui fut amené les yeux bandés et reconduit de même, après avoir délivré une femme masquée. « A la messe de minuit (c'est à Noël, au bout de huit jours), mademoiselle de La Vallière parut aux Quinze-Vingts, fort pâle, fort changée, et personne ne doute qu'elle ne soit accouchée d'un fils qu'on dit être nourri, les uns, par les soins de madame de Choisy, les autres, de... » La ligne est coupée par la reliure du volume ; il est question très-probablement de madame Colbert, qui fit, en effet, auprès des enfants de cette première maîtresse, l'office de gouvernante. Le 7 janvier 1665, mademoiselle de La Vallière eut un autre garçon, mis au monde aussi par Boucher.

Elle est maintenant comme de la maison royale, non à cause de son titre de fille d'honneur de Madame, mais

1. *OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 152-153. Lettre de Colbert au Roi, qui fait alors un voyage en Lorraine pour se faire céder Marsal ; et Réponse de Louis XIV.

2. *Revue rétrospective*, 1re série, t. IV, 1834, n° XI, p. 251-253, pour les dates de naissance, du 19 décembre 1663 et du 7 janvier 1665.

parce que chacun semble se faire complice des amours de Louis XIV. Il n'y a pas de cérémonie où elle ne figure, surtout depuis la mort d'Anne d'Autriche, à côté du Roi, de la Reine, du Dauphin, de Monsieur. « La Reine, dit le Journal de d'Ormesson au 27 janvier 1666[1], l'a prise auprès d'elle par complaisance pour le Roi, en quoi elle est fort sage. » A la fin de juillet, voici ce qu'il rapporte[2] : « Le bruit courut, dans le temps d'un voyage fait par M. Colbert, avec toute diligence, de Fontainebleau, que le dernier des enfants de mademoiselle de La Vallière était mort, qui était un garçon élevé dans les Tuileries. Elle avait déjà perdu un autre garçon et une fille. L'on m'a dit que ce dernier ressemblait fort au Roi, et que Sa Majesté étant à Paris l'allait voir souvent, que ceux qui étaient auprès de lui l'appelaient mon prince. » Nous ne sommes encore qu'au milieu de 1666 : cette idée d'assimiler les bâtards aux enfants légitimes fera son chemin. La mère des bâtards tient insolemment le rang de la Reine. Quinze jours après l'accouchement très-laborieux de Marie-Thérèse, du 2 janvier 1667, le ballet donné à la cour, mêlé de danses, de musiques, de bouffonneries de Molière et des comédiens italiens (sans doute le *Sicilien*) nous montrent l'un à côté de l'autre le Roi et mademoiselle de La Vallière[3].

Il lui restait une fille née en 1666, Marie-Anne de Bourbon, connue plus tard sous le nom de mademoiselle de Blois. Mademoiselle de Montpensier signale cet accouche-

1. *Journal de d'Ormesson*, t. II, 2e partie, p. 128 v°.
2. *Ibid.*, p. 135 r°.
3. *Ibid.*, p. 144 r°.

ment qui avait été mystérieux et rapide comme les autres. Le temps que Madame entendit une messe à la sainte chapelle de Vincennes, c'était fait[1]; sous prétexte de coliques elle avait pu garder le lit le reste du jour; « elle avait veillé le soir jusqu'à près de minuit, et comme c'était un samedi, elle avait fait *medianoche* de la même manière que tout le reste de la compagnie, et avait eu la tête découverte comme si elle avait été au bal. » Le royal amant de cette intrépide personne voulut, au moment de partir pour la campagne de Flandre où il ne demeurerait pas éloigné de tous les périls, « assurer à l'enfant l'honneur de sa naissance (ce sont les termes des Mémoires du Roi), et donner à la mère un établissement convenable à l'affection qu'il avait pour elle depuis six ans. » La bâtardise ira désormais la tête haute. Par lettres patentes vérifiées au parlement, le 14 mai 1667, l'avant-veille du départ de Louis XIV, la terre de Vaujours est érigée en duché en faveur de mademoiselle de La Vallière et de sa fille que le Roi avoue pour être à lui. C'est depuis lors que l'une est appelée madame la duchesse de La Vallière, l'autre mademoiselle de Blois. La nouvelle duchesse dissimulait dans ce temps-là une dernière grossesse. Est-ce à cause de la naissance prévue que Louis XIV avait envoyé d'abord au procureur général de Harlay des lettres qui mentionnaient les enfants qu'il avait eus d'elle, et ceux qu'elle aurait ci-après[2]? Harlay, dit-on, fit changer

1. *Mém. de mademoiselle de Montpensier* (Mich. et Poujoulat, 1re série, t. IV, p. 399).

2. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. *Mél. de Philib. de Lamare*, comm. en 1673, art. 1088.

cette clause au Roi, qui était contre l'honnêteté. En récompense de l'observation, Louis XIV lui permit de se défaire de sa charge en faveur de son fils : la cession eut lieu tout aussitôt [1].

L'audace de la duchesse, qui se croit encore passionnément aimée, éclate pendant l'absence de Louis XIV. Dès qu'elle apprend que la Reine est mandée à Avesnes où le Roi se rend en attendant que Charleroy conquise soit réparée, elle n'a pas besoin d'ordres, ce n'est pas seulement mademoiselle de Montpensier qui le dit [2], c'est le grave d'Ormesson [3]; elle quitte Versailles, rejoint la Reine qui est obligée de la recevoir à La Fère, et sans se soucier de ce que peuvent dire sur sa hardiesse la gouvernante des filles d'honneur, la duchesse de Montausier, les dames du palais, madame de Montespan et la princesse de Bade, dès qu'elle arrive sur une hauteur d'où elle voit l'armée, elle lance son carrosse à travers champs à toute bride pour être sous les yeux de son amant, même avant la Reine. Le Roi, ajoute mademoiselle de Montpensier, fut un moment avec la Reine et s'en alla aussitôt chez madame de La Vallière. Le récit de Mademoiselle, tout plein de verve et de malice, montre la juste colère de Marie-Thérèse, la commisération méchante de madame de Montespan, rivale déjà désignée de madame de La Vallière, qui ose dire : « Dieu me garde d'être mal-

1. *Journal de d'Ormesson*, 16 mai 1667, t. II, 2e partie, p. 148 r°.

2. *Mém. Montpensier*. Ibid. Le texte, par erreur, porte Amiens au lieu d'Avesnes. Le *Journal de d'Ormesson* et les *Mémoires du Roi* nomment cette dernière ville.

3. *Journal de d'Ormesson*, ibid., p. 148 v°.

tresse du Roi! Si j'étais assez malheureuse pour cela, je n'aurais jamais l'effronterie de me présenter devant la Reine. » Pendant le retour, à Notre-Dame de Liesse, madame La Vallière et madame de Montespan allèrent à confesse. Quels aveux ont-elles portés chacune au tribunal de la pénitence, et, dans le secret de leurs cœurs, quelles demandes ont-elles adressées à Dieu?

Quand le Roi, après la prise de Tournai et de Douai, vient à Compiègne, les visites particulières à madame de Montespan sont plus fréquentes. « Elle paraissait fort gaie dans le carrosse de la Reine, elle y venait avec le Roi et raillait presque toujours avec lui. » Le règne de la duchesse de La Vallière touche à son terme. Elle n'est déjà plus aimée lorsqu'elle met au monde l'enfant qu'elle portait dans son sein pendant ce fameux voyage d'Avesnes. L'accouchement eut lieu avec les mêmes précautions qu'autrefois [1], le 2 octobre 1667. C'était un garçon. Il fut légitimé au parlement de Paris en 1669 sous le nom de comte de Vermandois. Madame Colbert l'éleva comme elle avait élevé les autres. Il a vécu jusqu'en 1683.

La campagne de Flandre, par ces épisodes d'Avesnes et de Compiègne, dont peu de personnes, même à la cour, eurent le secret, est donc un moment de crise dans les affections de Louis XIV. Son cœur se détache, si ce n'était fait déjà, de la belle et touchante La Vallière, qui, malgré ses témérités, ses folies d'amante passionnée, nous paraîtrait modeste en comparaison de l'arrogante Montespan : d'autres amours ne tarderont pas à être déclarées.

1. *Mém. Montpensier*, ibid., p. 402.

Nous n'avons pas à suivre la fortune de madame de Montespan : marquons seulement la naissance de son premier enfant de sang royal. Jeune fille, elle n'avait été admirée que pour sa beauté dans les ballets du Roi, sous le nom de mademoiselle de Tonnay-Charente. A peine mariée en 1663, la charmante blonde mettait déjà tout en feu autour d'elle : c'est l'expression de Benserade, dans le ballet des Amours déguisés, dansé par Sa Majesté en 1664. L'esprit des Mortemart a pu être employé pendant quelque temps à égayer une reine délaissée, auprès de laquelle elle vit depuis 1664 comme dame du palais ; elle vaut bien, sous ce rapport, les autres dames de la Reine, la princesse de Bade, mademoiselle d'Elbeuf, princesse aussi, la comtesse d'Armagnac, la duchesse de Créqui, la marquise d'Humières. Cet esprit sert bientôt à conquérir le cœur du Roi : madame de Montespan va renouveler pour Marie-Thérèse son martyre d'épouse. Quand le Roi revient de la Franche-Comté en février 1668, la victoire de la nouvelle maîtresse entraîne la disgrâce de mesdames de Bade et d'Armagnac, accusées d'avoir appris à la Reine, par une lettre, que le Roi était amoureux de madame de Montespan [1]. Au commencement de 1669, s'ouvre, par la naissance d'une fille qui ne vécut que trois ans, une série de couches adultères qui donneront bien des frères et des sœurs au Dauphin.

Le temps de la campagne de Flandre, où on pourrait croire que l'âme de Louis XIV est absorbée tout entière par l'orage de ses passions dont la force ne diminue pas, dont le courant seulement va changer, est celui où il

1. *Mém. Montpensier,* ibid., p. 403.

montre la plus tendre, la plus inquiète sollicitude pour son fils légitime. L'amour n'est pour lui qu'une distraction de passage ; il ne prévoit pas encore tous les embarras que doit causer l'accroissement illicite de la maison royale par le fait de ses galanteries. Pour l'instant il ne se laisse pas enlever aux vraies affections de famille, ni dominer dans les affaires de l'État. Les lettres qu'il adresse de ses diverses stations ou campements à la gouvernante des enfants de France témoignent de ses craintes pour leur santé, et quelquefois du désir de voir redresser, améliorer le caractère du Dauphin. La pensée morale qui bientôt transformera son *Journal* d'affaires en *Instructions* pour le prince est conforme à l'esprit de ces lettres, courts billets de quelques lignes, écrits de sa main qu'on reconnaît même quand il ne signe pas, portant le cachet royal, sans couleur distincte, avec cette suscription sur le dos de la lettre pliée : « *A ma cousine la mareschale de La Motte.* »

La maréchale de La Motte était dans cette charge depuis le 4 septembre 1664. La veille, le Roi lui avait écrit, de Vincennes [1] : « Ma cousine, ayant à donner une gouvernante à mon fils, j'ai cru que je ne pouvais faire un meilleur choix que de vous. C'est pourquoi, si rien ne vous empêche d'occuper cette place, je vous la destine avec joie pour l'estime singulière que je fais de votre personne. J'attends là-dessus votre réponse par le retour de ce gentilhomme que je vous dépêche exprès. » Elle succédait à la marquise de Montausier, nommée le 2 août [2] précédent

1. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 236.
2. Bibl. imp. Mss. Suppl. Franç., 519. *Bienfaits du Roi.*

gouvernante des filles d'honneur de la Reine à la place de la maréchale de Navailles, qui avait été disgraciée, comme on sait, pour s'être mêlée des amours de Louis XIV, soit avec mademoiselle de La Vallière [1], soit avec une demoiselle de La Motte qui devint plus tard duchesse de la Vieuville [2]. Une veuve, qui avait déjà élevé plusieurs enfants à elle, était propre à ces fonctions. Louise de Prie, demoiselle de Toucy, avait perdu en 1637 le maréchal de La Motte-Houdancourt après sept ans de mariage : elle restait avec trois filles très-jeunes. La seconde, mademoiselle de Toucy, dans le ballet royal d'*Hercule amoureux* en 1662, figura l'étoile du point du jour [3]. On ne peut pas dire que ce sont les grâces précoces de cette enfant (ce n'est pas à elle d'ailleurs, c'est à sa dernière sœur que Louis XIV plus tard essaya de parler d'amour), qui ont valu à sa mère la charge de gouvernante. Anne d'Autriche aimait cette maison. Le frère du maréchal, Henri de La Motte-Houdancourt, évêque de Rennes depuis 1639, fut son grand aumônier; elle le recommanda expressément à Louis XIV pour le conseil de conscience : ce qu'atteste une note écrite au crayon par le Roi sur les pages définitives des Mémoires de 1661. Des cabales formées contre lui à la cour dans ce temps-là [4] ne l'empêchèrent pas d'être nommé le 1er juin 1662

1. *Mém. Montpensier*, ibid., p. 388.
2. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. *Mél. de Philib. de Lamare*, commencés en 1673, art. 984.
3. Benserade, *Œuvres*, 1698, in-8°, t. II, p. 240.
4. Bibl. imp. Baluze, Arm. v, paquet iv, n° 3, l. I, t. I, n° 149. *Papiers de Fouquet*, f° 183. V. une lettre du 21 juillet 1661, où ces bruits sont rapportés.

à l'archevêché d'Auch, qui, toutes charges onéreuses remplies, ne valait pas moins de 65,000 livres de rente [1].

Les qualités maternelles qu'il faut trouver chez une gouvernante, la veuve du maréchal les réunissait peut-être mieux que la marquise de Montausier, désignée la première, trois semaines avant la naissance du Dauphin, le 13 octobre 1661 [2]. Mademoiselle de Montpensier semble le laisser voir, par ce parallèle peu flatteur, du reste, pour la maréchale : « Madame de Montausier était une femme d'un grand esprit, qui avait de la politesse, et qui se connaissait le mieux en toutes choses. Ainsi celles qui étaient plus élevées étaient mieux de la portée de son esprit que le choix du lait des nourrices et que le jargon qu'il faut avoir pour élever des enfants. La maréchale de La Motte ne lui succéda que par sa bonne mine et par sa prestance de gouvernante; elle était propre à entretenir des nourrices, et à bien décider sur des bouillons et sur la qualité de la bouillie; et, outre cela, elle devait avoir cela dans le sang, parce que sa mère avait nourri le Roi.» Elle s'acquitta de sa charge à l'entière satisfaction du Roi, pour tous les enfants de Marie-Thérèse. A la fin de 1672, la mort du second duc d'Anjou la laissa à peu près sans emploi, le Dauphin ayant déjà onze ans, et étant passé depuis quatre ans sous la direction d'un gouverneur, le duc de Montausier. Ses filles eurent le temps de faire de brillants mariages peu assortis du reste à leur jeunesse et à leur beauté; toutes trois eurent des tabou-

1. Bibl. imp. Mss. Suppl. Franç., 579[2]. *Bienfaits du Roi.*
2. *Ibid.*, 579.

rets de duchesses en entrant dans les maisons d'Aumont, de Ventadour et de La Ferté. La duchesse de Ventadour, celle qui, n'étant que mademoiselle de La Motte, menaça le Roi de l'étrangler lorsqu'il s'approcha d'elle tout enflammé d'amour [1], fut jugée digne par ses vertus de perpétuer dans la famille les fonctions de gouvernante. La maréchale sa mère avait fourni comme une seconde carrière auprès des enfants du Dauphin : la duchesse de Ventadour a été gouvernante du dernier survivant des enfants du duc de Bourgogne, le roi Louis XV.

Le manuscrit de la Bibl. imp. (Suppl. Fr., 1957) qui contient les Lettres de Louis XIV à madame de La Motte n'a pas été beaucoup étudié jusqu'ici. Les billets y sont dans un désordre extrême : dix-neuf sur quarante ne portent pas d'indication d'année; on les a juxtaposés au hasard, quand on a formé le volume; la table, de main moderne, ajoute à la confusion par des erreurs de toute sorte. Les dates étant une fois rétablies, et les billets pouvant être lus dans l'ordre où ils ont été écrits [2], leur valeur est mieux comprise, ils acquièrent de l'intérêt. Ce n'est pas, sans doute, un document historique de très-grande importance; mais ils nous semblent être comme un préambule naturel des Mémoires du Roi pour le Dauphin. Ils méritent de figurer en tête du long texte royal. D'ailleurs ici c'est bien Louis XIV qui écrit : il n'y a que très-peu de billets pour lesquels on ne soit pas sûr de la main. Ici Louis XIV s'occupe du

1. Bibl. imp. Fonds Bouhier, 34. Mél. de Philib. de Lamare, commencés en 1673, art. 150.

2. Nous avons donné, en 1856, quelques pages sur ces Lettres dans l'*Athæneum français*.

Dauphin, comme enfant, dans le présent; par les Mémoires, il a la prétention de préparer son avenir politique et moral, comme homme, comme futur roi.

Ces billets ne sont pas exclusivement de l'année 1667, et de l'époque de la campagne de Flandre. Outre ceux-là, il y en a quelques-uns pour les années 1668, 69, 70, 71, que nous croyons tout au moins devoir analyser, parce qu'ils nous conduisent jusqu'au moment de la rédaction définitive des Mémoires de 1661, faite par Pellisson « dans la dixième année du gouvernement personnel de Louis XIV. » Le dernier billet de 1671, où nous nous arrêterons, marque d'autant mieux une limite que le Roi s'y inquiète de la santé de son second fils, sans le croire aussi malade qu'il est. A son retour, quelques jours après, il ne l'a pas retrouvé vivant : cette mort fait, encore une fois, du Dauphin le fils unique du Roi.

Toutes ces lettres, de 1667 à 1671, ont le même objet, la santé des enfants, et quelquefois le caractère du Dauphin. Quand le Dauphin est marié, la maréchale étant gouvernante de ses fils, des billets sur leur santé lui sont adressés par le Roi, en 1682, le 28 septembre et le 6 novembre; en 1683, le 19 mars, le 5 juillet, le 25 août; en 1684, le 6 mai et le 28 septembre : il n'y est question que des petits accidents des enfants, de dents, et de nourrices. Laissons cela, et montrons plutôt, par trois billets postérieurs à 1671, que Louis XIV n'entretient pas toujours la gouvernante des détails ingrats de ses fonctions, et qu'il la juge digne d'entendre parler des grandes choses du règne. Le second de ces billets n'est peut-être de la main du Roi que pour la signature : « Louis. »

« Au camp devant Dôle, le 27e de mai 1674.

« Vous avez trop bonne opinion de moi, de me donner toute la gloire de la prise de Besançon. Mes troupes y ont eu grande part, et d'ailleurs je dois reconnaître qu'elle est principalement due à Dieu. Mais je n'ai pas laissé de sentir l'affection qui vous porte à vous expliquer comme vous faites, ce qui vient d'un tel principe ne pouvant manquer d'être agréable. »

« Ma cousine, j'aurais été surpris si vous ne m'aviez écrit sur la prise de Valenciennes. Je suis trop accoutumé à recevoir des marques de votre zèle en ces sortes d'occasions. Les preuves que vous m'en avez données en ce dernier succès ne pouvaient pas être mieux reçues; je vous en assure, et prie Dieu qu'il vous ait, ma cousine, en sa sainte et digne garde. Au camp devant Cambray, le 24 de mars 1677. »

« Au camp devant le château de Namur, le ile (2e) juin 1692.

« Il y a longtemps que je sais les sentiments que vous avez pour moi et pour ce qui me touche. La joie que vous avez de la prise de Namur ne me surprend pas. Vous êtes trop bonne *Francese* pour ne vous pas réjouir de tous les bonheurs qui m'arrivent... L'on ne peut avoir plus d'amitié et de considération que j'en ai pour vous. »

De pareilles lettres honorent la gouvernante autant que le Roi. Il faut en effet être bonne Française pour élever, comme il convient, un fils de France. La veuve d'un officier qui avait été placé au premier rang dans l'armée a pu être choisie d'abord à cause des titres de son mari : la noblesse de ses sentiments et ses services personnels lui ont mérité la tâche pénible de présider à l'enfance de deux générations de princes.

VIII

Texte des Lettres du Roi à la gouvernante des enfants de France, madame la maréchale de La Motte, pendant la campagne de Flandre, en 1667.

Louis XIV, le 16 mai 1667, deux jours après avoir envoyé vérifier au parlement les lettres qui font duchesse mademoiselle de La Vallière, et qui assurent l'avenir de sa fille, mademoiselle de Blois, part avec toute la cour pour la campagne de Flandre; la Reine est du voyage jusqu'à Péronne, d'où elle reviendra, le 23, rejoindre le Dauphin laissé à Compiègne. Du 16 au 20, le Roi passe par Champlâtreux, Liancourt, Breteuil; il arrive le 20 à Amiens où il assemble ses troupes [1].

N° 1. — « A Amiens, 21 mai 1667 [2].

« Je suis très-aise que mes enfants soient arrivés en bonne santé à Compiègne, et de la sagesse de mon fils. Profitez du temps où vous êtes seule avec lui pour vous en faire craindre. Je ne vois rien de si nécessaire présentement... Je vous prie de m'écrire sans cérémonie. »

1. Bibl. imp. Msc. Suppl. Franç., 579. *Bienfaits du Roi.* On y peut suivre très-nettement tous les déplacements du Roi, presque jour par jour, du 16 mai 1667 au 31 décembre 1670.

2. J'indiquerai, pour chaque lettre, la page du Msc. de la Bibl. imp. Suppl. Franç., 1957. — Celle-ci est p. 1.

Nous nous rappelons la scène de ce jour-là, 21 mai, à Compiègne entre la gouvernante et le Dauphin, qui demande gentillement du gâteau, et un gros morceau, en échange de deux versets du *Pater* qu'on lui fait réciter, sur un carreau, au pied de son lit. Le valet de chambre, Dubois, ose lui expliquer en riant que le Roi ne prie pas Dieu comme cela [1].

N° 2. — « A Gouy (près du Catelet), 27 mai [2].

« Je suis très-aise que mes enfants se portent [3] bien. La Reine m'a mandé de leurs nouvelles de même que vous. Elle me paraît très-satisfaite de l'état où ils sont. Je sais que vous y donnez tous vos soins comme vous avez toujours fait. »

N° 3. — « Au camp de Charleroy, le 2e juin [4].

« Je suis bien aise que mes enfants se portent bien comme vous m'en assurez par votre lettre. M. de Rohan m'a confirmé ce que vous me mandez qui les a vus depuis. J'espère qu'ils seront toujours de même, et que mon fils sera sage et modéré quand je le verrai. Je suis sûr qu'il ne tiendra pas à vous. »

Le 9 juin, le Roi va à Avesnes pour voir la Reine; il y reste quelques jours. Il n'est de retour que le 14 au camp près de Charleroy. On n'a pas oublié à Avesnes l'escapade

1. V. p. XCVIII.
2. Mss. p. 81.
3. On lit : « ce porte. » Pour tous les verbes à la deuxième personne de l'indicatif présent, il y a un *s*, jamais de *z*; c'est quelquefois de même au futur et à l'impératif.
4. Mss. p. 105.

de la duchesse de La Vallière, la conduite hypocrite et les progrès de madame de Montespan [1].

Pendant le séjour d'Avesnes, une indisposition du Dauphin occupe Louis XIV. Il écrit à Séguier, d'Avesnes, le 12 juin [2] : « Monsieur le chancelier, je n'ai pas été peu soulagé de voir par votre lettre d'hier qu'il n'y a rien de fâcheux à craindre de l'indisposition de mon fils. J'attends avec l'impatience que vous pouvez juger la nouvelle de sa guérison, et je suis fort persuadé que vous n'épargnerez ni vos soins ni vos souhaits les plus zélés pour la faire avoir bientôt. » Le 13, il y a deux billets pour la gouvernante à quelques heures de distance.

N° 4. — « A Avesnes, 13 juin, à midi [3].

« Vous m'avez fait un plaisir [4] sensible de me donner souvent des nouvelles de l'état où était mon fils. J'espère que vous m'assurerez bientôt de sa guérison. Je reçois dans ce moment des lettres qui m'apprennent que la fièvre a repris à mon fils. Cela me donne quelque inquiétude. Néanmoins, vous m'en parlez, et Daquin [5], d'une manière qui m'ôte tout sujet de craindre. Je souhaite que le mal finisse bientôt, et que vous soyez quitte de l'inquiétude que vous avez pour mon fils et pour ma fille, que je trouve très-obligeante pour moi, et dont je vous sais un très-bon gré. Je pars demain pour l'armée, où j'appréhende de n'avoir de longtemps des nouvelles. Mais je veux espérer que les premières m'apporteront la santé parfaite ou quelque chose d'approchant. »

1. V. p. CVII.
2. Cette lettre est dans les *Œuvres de Louis XIV*, 1806, t. V, p. 406.
3. Mss. p. 101.
4. On lit partout : « plesir. »
5. Daquin fils, médecin de la Reine.

N° 5. — « A Avesnes, le 13 à 9 heures du soir [1].

« Je viens de recevoir votre lettre de ce matin qui me donne un peu plus d'inquiétude parce que je vois les rougeurs et la fièvre augmentées à mon fils. Néanmoins j'espère que le mal finira après avoir eu son cours ordinaire et que j'apprendrai bientôt sa santé parfaite. J'ai ordonné à Louvoy de vous faire savoir ce que vous aurez à faire pour me donner des nouvelles. Conservez-vous le plus que vous pouvez parce que votre santé est nécessaire pour bien des choses. Je ne vous fais point de compliment sur tout ce que vous faites : mais je le sens comme vous le pouvez souhaiter. »

Le Roi est, du 14 au 17, au camp près de Charleroy. De là les trois lettres suivantes :

N° 6. — « Au camp de Charleroy, le 15 juin [2].

« Je n'ai point eu de nouvelles de mon fils depuis que je suis parti d'Avesnes. J'en attends avec impatience. J'espère que les premières seront bonnes, et que vous m'ôterez toutes les craintes que son mal me donne. Je le souhaite de tout mon cœur et de vous pouvoir donner des marques de l'amitié que j'ai pour vous. »

N° 7. — « Au camp de Charleroy, le 15 juin, à 9 heures du soir [3].

« La saignée que vous me mandez que l'on a faite à mon fils me donnerait grande inquiétude si je ne savais pas qu'il commence à se porter mieux. Vous me faites plaisir de m'écrire en détail tout ce que vous savez. Continuez à le faire et à me croire beaucoup d'amitié pour vous. »

1. Mss. p. 89.
2. *Ibid.* p. 157.
3. *Ibid.* p. 145.

N° 8. — « Au camp de Charleroy, le 16e juin, à 5 heures [1].

« Quand j'ai reçu vos lettres j'étais dans une furieuse peine. Elles me mettent un peu en repos et me font espérer que les premières nouvelles que vous m'enverrez seront bonnes. Je ne les recevrai de longtemps. Car je pars demain pour entrer dans le pays ennemi, et si avant que tout le commerce nous sera ôté avec la France pour quelques jours. Vous saurez par où il faudra m'écrire. Je vous prie de ne perdre aucune occasion [2] de le faire et d'être bien assurée de mon amitié. »

Si on veut savoir quelle maladie a eue le Dauphin, on n'a qu'à le demander aux *Lettres en vers* que Ch. Robinet, le continuateur de la *Muse* de Loret, adresse chaque semaine à Madame, c'est-à-dire au public. D'après la lettre du 19 juin, la Reine, en revenant à Compiègne,

Y trouva le teint de lys
De notre Dauphin, son cher fils,
Caché sous un malin nuage
Qui couvrait tout son beau visage,
Et qu'avaient formé ces deux sœurs
Dont partout l'on craint les laideurs.

Une note imprimée en marge nomme la rougeole et la petite vérole.

Nous n'avons pas de lettre du Roi à la maréchale, du 16 juin au 28 juillet. Louis XIV reste à l'armée jusqu'à ce que les places de Tournay et de Douai soient prises, la première le 25 juin, la seconde le 6 juillet. Le 8 juillet,

1. Mss. p. 93.
2. On lit : « occation. »

il part du camp pour Compiègne, où il passe quelques jours avec la Reine : c'est le moment de ses visites particulières les plus fréquentes à madame de Montespan, selon l'expression voilée de mademoiselle de Montpensier [1]. La Reine l'accompagne lorsqu'il retourne à l'armée par Montdidier, Amiens, Arras, Douai. Le 25, il est au camp près d'Orchies; le 26 à Tournay. Pendant la nouvelle absence du Roi, le Dauphin et le conseil avaient été quelque temps à Paris; mais la petite vérole ayant pris en même temps à Paris, à Saint-Germain, à Vincennes, le Dauphin était revenu à Compiègne, où le chancelier et le conseil vinrent ensuite le rejoindre [2]. Ceci explique le billet suivant du Roi à la maréchale :

N° 9. — « A Tournay, le 28 juillet [3].

« Je vous ai déjà écrit par Louvoy [4] mes intentions sur le voyage de mes enfants. Mais comme je ne sais si vous aurez ma lettre à cause du malheur qui lui est arrivé, je vais recommencer à vous dire que je désire que vous demeuriez à Compiègne avec eux jusques à tant que vous sachiez qu'il n'y a plus de petite vérole à Saint-Germain; que, pour en être bien informée, vous y envoyiez de temps en temps, et me mandiez ce que vous en apprendrez, afin que je vous fasse savoir mes intentions sur votre voyage. Je pars demain pour l'armée et j'envoie la Reine à Arras. J'espère que tout ce que je vas entreprendre réussira. Ne sachant si mes lettres sont prises, perdues ou reçues [5], vous me permettrez de prier dans

1. V. p. CVIII.
2. *Lettres* de Guy Patin, édit. 1846, DCCLIII, DCCLIV, du 15 et du 29 juillet 1667.
3. Mac. p. 117.
4. Mot peu lisible; on pourrait lire : « Lannoy. »
5. On lit : « reasues. »

celle-ci mademoiselle de Toussi de ne me pas oublier tout à fait, et de croire que je serai toujours prêt à lui rendre tous les services qu'elle désirera de moi. Pour vous, soyez très-assurée de mon amitié. »

Le ton familier et affectueux de cette Lettre fait plaisir. Louis XIV sans doute ne pense pas à mal lorsqu'il envoie ses compliments à la jolie enfant, fille de la gouvernante, âgée alors de quatorze ou quinze ans au plus, qui sera plus tard la duchesse de La Ferté. Elle était l'étoile du point du jour dans un ballet de 1662; dans le ballet royal de Flore de 1669, ce sera

La tendre *Jeunesse* en qui l'amour se plaint
De ne pas trouver un cœur tendre.

La prochaine Lettre aura encore un mot pour mademoiselle de Toussi.

Le 29 juillet, la Reine part en effet pour Arras; le Roi campe successivement près d'Oudenarde, près d'Alost, près de Dendermonde.

N° 10. — « Au camp près de Terremonde, le vendredy 5e d'août [1].

« Vous aurez su, par la lettre que je vous ai écrite, mes intentions sur le voyage de mes enfants. Je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est [2] que je ne veux pas qu'ils partent de Compiègne que pour aller à Saint-Germain. C'est pourquoi il faut travailler à en chasser le mauvais air. Donnez tous les ordres nécessaires pour cela. J'ai mandé à la Reyne de vous envoyer des nouvelles de ce qui se

1. Msc. p. 149.
2. On lit : « n'aist. »

passe ici. C'est pourquoi je me contente, en finissant, de vous assurer que je vous aime fort, et mademoiselle de Toussi que je suis son très-humble serviteur. »

Le Roi, après avoir campé de nouveau près d'Alost le 6, près d'Oudenarde le 7, campe le 10 devant Lille qu'il assiége en personne pendant dix-sept jours.

N° 11. — « Au camp devant Lisle, le 10 août à 5 heures du soir [1].

« J'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez écrites, et j'ai vu celles de M. Valot (le médecin). Jugez, par l'amitié que j'ai pour mon fils, de l'inquiétude que j'ai de son mal. J'espère qu'il finira bientôt, et que vous m'apprendrez dans peu de temps sa guérison parfaite. Je le souhaite de tout mon cœur, et de vous pouvoir témoigner l'estime et l'amitié que j'ai pour vous. Si mon fils se porte bien, ne perdez [2] pas un moment à le mener à Saint-Germain, si vous pouvez, sinon où vous voudrez, loin de Paris. »

N° 12. — « Au camp devant Lisle, le jeudi unzième d'août [3].

« La lettre que j'ai reçue de vous m'a fait bien du plaisir. Mais elle ne m'a pas donné une joie parfaite, mon fils ayant encore la fièvre. J'espère que la première me tirera de toutes les inquiétudes où je suis, et que vous me manderez qu'il n'aura plus de mal. Après avoir pensé au lieu où il pourra aller, et ma fille, quand ils seront en état, je n'en trouve pas un plus propre que le vieux château de Saint-Germain, logeant tout son monde dedans, ou bien au neuf, et leur défendant d'abord d'aller au bourg, que l'on ne sache qu'il n'y [4] ait plus de mauvais air. Il y a de la petite

1. Msc. p. 133.
2. Mot bien peu lisible.
3. Msc. p. 119.
4. On lit : « ni. »

vérole partout cette année. C'est pourquoi il faut chercher le meilleur air, et celui-là est admirable. Comme on ne sait pas encore ce qu'il aura, et que ce pourrait être la petite vérole, je vous prie de prendre garde à mademoiselle de Toussi, et de prendre toutes les précautions pour qu'il ne lui arrive pas comme de la rougeole. Vous savez que j'ai beaucoup d'inquiétude pour elle et que je la prie de se conserver. Je ne vous dis rien de ce qui se passe ici : car je ne doute pas que la Reyne ne vous fasse savoir tout ce que je lui mande. C'est pourquoi je finis en vous assurant de mon amitié. »

L'inquiétude était générale pour cette crise nouvelle dans la santé du Dauphin, à en juger par une lettre de Guy Patin, écrite de Paris le 12 août (Lettre DCCLV) : « Monseigneur le Dauphin est malade. On fait ici des prières publiques pour sa santé. Oh ! Seigneur ! Que le malheur de sa mort n'arrive jamais de nos jours ! j'aimerais mieux mourir que de voir mourir à Compiègne ce petit prince qui est nécessaire à la France et même à toute l'Europe. » Le danger ne dura que quelques jours; c'est sans doute le jeudi le plus voisin du 11 août, le 18, qu'il faut placer le billet suivant :

N° 13. — « Au camp devant Lisle, ce jeudy à minuit [1].

« Je viens de recevoir une nouvelle par Renaudin [2], qui me donne une joie sensible [3] et un calme à mon âme le plus grand du monde. Je soubaiterais, comme vous, que vos lettres eussent été prises ; mais je les ai toutes eues, et par conséquent l'inquiétude

1. Mss. p. 137.
2. Un médecin dont la famille est célèbre.
3. On lit : « sencible. »

que vous pouvez penser. Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé. Exécutez le plus tôt que vous pourrez mes intentions, et menez mes enfants à Saint-Germain avec les précautions que je vous mande. Vous voici hors d'une méchante affaire; il faut essayer de n'y plus retomber, et faire tout ce qui vous en pourra garantir. Je sais que vous le faites toujours. C'est pourquoi je n'ai pas d'inquiétude, sachant que mes enfants ne peuvent être mieux qu'entre vos mains. C'est assez vous dire pour que vous connaissiez l'estime et l'amitié que j'ai pour vous. »

N° 14. — « Au camp devant Lisle, le lundi le 22e d'août [1].

« Je viens de recevoir une lettre de vous qui [2] m'apprend le bon état de la santé de mes enfants, dont je me réjouis. Je ne vous dis plus rien du voyage, car la Reine vous aura mandé mes intentions sur ce qui le regarde. Je vous dirai seulement de ne pas faire ce que je vous avais mandé en arrivant à Saint-Germain pour le logement de mes enfants, parce que je crois que je retournerai plus tôt que l'on ne croyait. Mettez-les dans leur logement ordinaire, et laissez les autres prêts [3] à nous recevoir. Cette nouvelle vous surprendra, mais je ne crois pas qu'elle vous fâche. Le siége va fort bien, et j'espère que la fin n'en sera pas fort éloignée. Soyez toujours fort assurée de mon amitié. »

L'enfant se portait beaucoup mieux : le 20 [4], pour sa première sortie depuis sa guérison à Compiègne, il était allé en l'abbaye de Saint-Cornille où des neuvaines avaient été faites pendant sa maladie devant l'image miraculeuse de Notre-Dame. Le même jour, il visita le col-

1. Msc. p. 153.
2. On lit : « cui. »
3. On lit : « prest. »
4. *Gazettes*, 1667, n° du 27 août.

lége des Jésuites, trouva leurs classes ornées d'inscriptions en toutes langues à la gloire du Roi, à l'honneur de la Reine et du jeune prince. On admira comme il expliquait bien toutes les inscriptions latines, et rendait raison de ce qu'on prit la liberté de lui demander.

Périgny, que de gloire à vos veilles
A qui l'on doit tant de merveilles[1]!

Pour que nul n'en ignore, le gazetier en vers ajoute à la marge que Périgny est « l'illustre précepteur » de Monseigneur.

On ramène le Dauphin de Compiègne à Saint-Germain, écrit Guy Patin le 26; on dit qu'il se porte bien et n'a guère été malade.

Le 27, Lille se rend au Roi; les campements sont transportés le 28 à Marquette, le 29 à Harlebeck, le 30 à Deinse.

N° 15. — « Au camp de Deinse, le mardi 30e d'août[2].

« Je ne crois pas que les ennemis m'arrêtent[3] assez pour m'empêcher d'être à Saint-Germain le 6 ou 7 du mois prochain. C'est pourquoi je désire que vous y meniez mes enfants le 5e, afin de les trouver établis quand j'arriverai. Je crois que vous ne serez pas fâchée de recevoir cette lettre, et que vous aurez quel-

1. *Lettres en vers* de Ch. Robinet à Madame, du 28 août. — Déjà au mois de mai, d'après le *Journal* du valet de chambre Dubois, l'enfant disait très-bien sa leçon, « qui était certains mots latins que M. le président de Périgny, son précepteur, lui apprenait. » (Biblioth. de l'École des chartes, 2e série, t. IV, p. 30-31.)

2. Msc. p. 113.

3. On lit : « m'areste. »

que joie quand je vous assurerai de la satisfaction que j'ai de vous et de mon amitié. »

Le lendemain, le Roi campe auprès du canal de Bruges. Voici comme il date sa lettre :

N° 16. — « Au camp de Mariqrerque [1], le 31 d'août [2].

« Je viens de recevoir une lettre de vous, qui me dit le bon état de la santé de mes enfants, dont je me réjouis. La course que j'ai faite pour battre les ennemis ne m'empêchera pas d'être mercredi à Saint-Germain. Je suis assuré que vous serez bien aise de ce qui s'est passé et des assurances que je vous donne de mon amitié. »

Le Roi revient en effet par Deinse, Lille, Arras; le 4 septembre, il part de cette ville où il a trouvé la Reine; il passe par Péronne, Mouchi, Senlis, et le 7 il est à Saint-Germain.

Cette série de billets peut fournir la matière de courtes réflexions. Elle établit d'une manière incontestable l'ardeur et la constance de Louis XIV dans sa tendresse pour le Dauphin. Cette affection est à l'épreuve et des maladies de l'enfant qui pourraient rebuter un roi tout occupé de conquêtes et de gloire, et des distractions galantes du prince qui seraient bien de nature à l'arracher au souvenir de la famille. Les Lettres se pressent, surtout à Avesnes, au camp de Charleroy, et devant Lille, c'est-à-dire dans trois moments vraiment critiques pour les amours ou pour la puissance militaire de Louis XIV. On

1. Ce que la table du Mss. traduit : « Mari, près Ypre. »
2. Mss. p. 97.

aura remarqué certaines expressions touchantes : « Quand j'ai reçu vos Lettres, j'étais dans une flévreuse peine (n° 8). » « Une bonne nouvelle par Renaudin donne un calme à mon âme le plus grand du monde. Je souhaiterais, comme vous, que vos Lettres eussent été prises, mais je les ai toutes eues, et par conséquent l'inquiétude que vous pouvez penser (n° 13). » C'est le père qui s'inquiète, car il a le même souci pour sa fille que pour son fils. Ce n'est pas une préoccupation d'avenir pour sa dynastie. Dans ce grand roi, dans cet amant passionné de mademoiselle de La Vallière ou de madame de Montespan, il y a, si on peut dire, du brave homme, tout simple, doucement expansif, et affectueux. Cela n'étonnerait pas chez Louis XIV devenu grand-père et dans un de ses rares instants de repos. Mais c'est un prince de vingt-neuf ans qui semble livrer toutes les puissances de son âme aux affaires et aux plaisirs. Il aime naturellement les enfants ; il ne le prouvera que trop pour tous ses bâtards ; les familiarités qu'il se permet avec la gentille mademoiselle de Toussi ne partent pas d'un autre sentiment.

Ce roi si jeune et si ardent, quand il n'est pas en peine de la santé de son fils, laisse percer une intention morale qui sera traduite sous toutes les formes dans les Mémoires : ce qu'il souhaite, ce qu'il demande pour le Dauphin (n° 1, n° 3), c'est qu'on le rende sage et modéré. N'est-ce pas faire appel à la raison dans un âge bien tendre ? Et n'est-il pas à craindre que, pour prévenir trop tôt toute espèce de fautes, on n'éteigne le feu de jeunesse, cette ardeur un peu folle, Dieu merci, qui ne pousse pas seulement au mal, qui, au contraire, est souvent la source des plus généreuses qualités ? On ne lit pas sans étonnement dans les

Mémoires un passage où est caractérisé « ce tempérament impétueux » du Dauphin : on pourrait croire, d'après ce que le Dauphin a été depuis, qu'il n'y a là qu'une flatterie du rédacteur. C'était l'opinion de tous ceux qui approchaient le jeune prince : « Il est le plus bel enfant et le plus éveillé qui se puisse voir, » écrit d'Ormesson le 24 octobre 1668. Louis XIV s'est-il mal trouvé, par hasard, de n'avoir pas été, dans ses premières années, contenu et garrotté comme il veut qu'on fasse pour son fils? L'entière indépendance dont on l'a laissé jouir avec un semblant d'éducation qui n'eut pas de prise sur lui avait ses périls sans doute; mais de la modération et de la sagesse, à cinq ans et demi, n'est-ce pas le commencement de l'étouffement moral dont le Dauphin a ressenti les effets toute sa vie?

Si le Roi propose déjà à la gouvernante de viser à la sagesse, que sera-ce lorsque l'enfant sera sorti des mains des femmes qui ont une tendresse ou une faiblesse indulgente, lorsqu'il aura perdu son premier précepteur qui, même dans ces austères fonctions, se souvient qu'il a été bel esprit et poëte? M. de Montausier ne vient que d'apparaître, au moment où d'Ormesson donne au Dauphin le certificat d'enfant aimable et capable de bien faire, que nous avons enregistré : mais Montausier et Bossuet ont bien des années devant eux pour satisfaire au programme royal, pour rendre le Dauphin tout à fait sage et modéré. La nature sans doute l'avait créé semblable à son père; l'éducation en a fait le triste pendant de son aïeul. Il eût donc autant valu que Louis XIV s'occupât moins du Dauphin et le laissât se développer librement. Il n'est pas sûr que, même pour la santé physique, il eût été aussi

malingre et aussi difficile à élever si on l'avait entouré de moins de précautions et de soins.

La dernière pensée que suggèrent ces billets est toute à l'avantage du caractère de Louis XIV. Il parle sans ostentation des événements de la campagne; il n'exagère ni les difficultés ni les succès. L'idée ne lui vient pas de grossir la voix, pour que la gouvernante, qui ne manquera pas de raconter ce que le Roi lui écrit, prenne elle-même la trompette. D'autres feront grand bruit des conquêtes et peut-être par ordre : mais Louis XIV n'est pas un gazetier ou un poëte. Si le siége de Lille touche à sa fin (n° 14), si ses courses que l'ennemi n'arrête pas lui permettent d'espérer un prompt retour à Saint-Germain (nos 15 et 16), ce sont de bonnes nouvelles, ce sont des surprises agréables pour la gouvernante; rien de plus, Louis XIV, avec elle, ne cherche pas à produire de l'effet.

Ces billets, par leur extrême simplicité, par la reproduction des mêmes formules, par le ton des questions et des compliments adressés à la maréchale avec franchise et abandon, attestent leur origine royale : Louis XIV n'a pas besoin d'un secrétaire pour penser et pour écrire ainsi. Une main étrangère y mettrait plus de façon et de style. Certains de ces billets sont presque exactement les mêmes, par la pensée et par la forme : ils n'ont d'intérêt qu'au moment même, et seulement pour celui qui les écrit, pour celle qui les reçoit. N'en est-il pas ainsi de beaucoup de lettres intimes de famille, que les auteurs ne voudraient pas voir publiées parce qu'elles ne contiennent rien qui ait de la valeur aux yeux de la postérité? Rien? Le mot ne serait pas juste pour ces modestes petites feuilles qui nous révèlent naïvement, chez un per-

sonnage ordinairement solennel et majestueux, des sentiments conformes à l'humaine nature, une tendresse inquiète, une familiarité aimable, à côté desquelles le vrai Louis XIV se reconnaît dans les conseils de direction morale qu'il juge utiles à son fils.

IX

Autres lettres du Roi à la gouvernante, 1668-1671. — Opinion sur le Dauphin en 1671.

Les autres billets sont moins importants. Il y en a moins en quatre ans que dans les quatre mois de la campagne de Flandre; le Roi s'y montre moins inquiet, puisque le Dauphin est moins malade, et que lui-même est moins loin; les derniers seulement, écrits de villes de Flandre qu'il visite en 1671, marquent plus de trouble d'esprit, le frère du Dauphin étant bien près de mourir; enfin il n'y est question absolument que de la santé des enfants : pas un mot sur leur caractère ou sur leur éducation.

Louis XIV, revenu de Flandre à Saint-Germain, le 7 septembre 1667, y reste jusqu'au 9 novembre, où il va habiter Saint-Germain. Le 25 décembre, il se transporte à Versailles, avec l'intention de faire un nouveau séjour d'abord à Paris, puis à Saint-Germain. Le 25 décembre était un dimanche. De là, sans doute, le billet suivant :

N° 17. — « A Versailles, ce dimanche au soir [1].

« Je n'ai rien à ajouter à ce que vous mande Daquin par mon ordre, si ce n'est qu'en cas que mon fils ne puisse venir à Saint-Germain, vous y enverrez ma fille. J'attends de vos nouvelles avec

1. Mss. p. 121.

impatience. Faites en sorte que j'en reçoive devant neuf heures. Je ne vous dis rien de plus : car je crois que vous ne doutez pas des sentiments que j'ai pour vous. »

La campagne de Franche-Comté est commencée le 2 février; le 7, le Roi est à Dijon.

N° 18. — « A Dijon, le mercredi 8e de février 1668 [1].

« Les nouvelles que vous me donnez de la santé de mes enfants me donnent bien de la joie. Je souhaite qu'elle soit toujours parfaite et de les revoir bientôt... »

Le 21 septembre de cette année, Louis XIV nomme un gouverneur pour le Dauphin : mais c'est toujours la gouvernante qui en a la surveillance et la garde maternelle. La cour quitte Saint-Germain pour Chambord, où Louis XIV reste, sans ses enfants, du 30 septembre au 15 octobre. Un second fils lui est né au commencement du mois d'août : c'est un surcroît d'affaires et de soucis pour madame de La Motte.

N° 19. — « A Chambor, le xe d'octobre 1668 [2].

« Je suis très-aise que mes enfants se portent bien et de ce que vous me mandez de mon fils. J'espère, en arrivant, de les trouver tous tels que je le désire et vous consoler de la peine que vous aviez quand je suis parti. Si mon amitié y peut faire quelque chose et la satisfaction que j'ai de vos soins, vous la devez bien

1. Mss. p. 5. La table met, par inadvertance : « janvier; » le mot cependant est bien lisible.

2. Mss. p. 9. La table met, on ne sait pourquoi : « lettre d'Orléans, le ... octobre 1668. »

être [consolée[1]]; car on ne peut être plus content de vous que je le suis ni vous aimer plus que je fais. »

Nous donnons à la suite la lettre qu'on va lire ; sa place est déterminée par le fait énoncé au début : le Roi fut en effet de retour à Saint-Germain le 21 octobre.

N° 20. — « A Chambor, ce vendredi 12e [2].

« Je serai dimanche 21e à Saint-Germain, où j'espère trouver mes enfants en bonne santé. Je mande à Montausier de mener mon fils au-devant de moi; et à vous je vous dirai de m'attendre dans le château avec autant d'impatience que j'en ai d'arriver. Vous ne doutez pas que je sois très-content du soin que vous avez d'eux, et que, pour le reconnaître, je n'aie pour vous toute l'amitié que vous leur[3] témoignez. Soyez-en bien persuadée, et que je le suis de vous comme je dois et comme vous le méritez. »

En 1669, comme en 1668, Louis XIV, au commencement de l'automne, quitte Saint-Germain pour Chambord, où il réside du 18 septembre au 18 octobre. De là les trois billets suivants, qui peuvent bien n'avoir pas été écrits par le Roi, mais seulement dictés. L'orthographe y est mieux mise qu'à l'ordinaire ; le mot Chambord est écrit comme on l'écrit toujours, tandis que Louis XIV a daté et datera encore de « Chambor; » les caractères, en général, sont moins larges et plus droits ; on y voit une

1. Je complète ainsi la phrase ; mais Louis XIV n'a rien mis, oubliant sans doute comment il l'avait commencée. L'idée de « consolée » est dans la phrase précédente.
2. Mac. p. 125.
3. On lit : « leurs. »

forme abréviative, *vre* pour votre, qui n'a pas paru jusqu'ici. Les deux derniers ont déjà été publiés dans l'édition de 1806 des *Œuvres de Louis XIV* (t. V, p. 456 et p. 457). Ce même ouvrage (p. 452) cite une lettre du Roi à M. de Montausier, datée de Chambord, 22 septembre : « J'ai reçu toutes vos lettres. Celle d'hier m'a fait quelque peine à cause du changement que Daquin a trouvé en mon fils. Mais j'espère que ce ne sera rien. Vous avez bien fait de n'écrire pas ce petit accident à la Reine : il l'aurait trop alarmée. Il suffit de me mander les choses de cette nature... En marquez toutes les circonstances et jusqu'aux moindres particularités. »

N° 21. — « A Chambord, le 25 septembre 1669 [1].

« Quand je n'aurais pas vu ce que vous écrivez à la Reine touchant la santé de mes enfants, je n'aurais pas laissé d'avoir l'esprit en repos sur ce sujet-là, ne doutant pas que, s'il y avait eu la moindre altération, vous m'en eussiez averti. Le dernier mouvement de fièvre que ma fille a eu en dernier lieu me donne un peu d'inquiétude... J'ai tant de confiance en vos soins, et ils ont été si heureux jusqu'ici, que je n'attends de votre part que d'agréables nouvelles. »

N° 22. — « A Chambord, le 3 octobre 1669 [2].

« Vos lettres n'ont pas besoin d'excuses. Il suffit qu'elles soient de vous pour être bien reçues... Pour ce qui est de ma saignée, vous en avez fort bien jugé. Ce n'est qu'une précaution pour conserver la pleine santé où, Dieu merci, je me trouve. »

1. Mss. p. 13.
2. *Ibid.* p. 17.

N° 23. — « A Chambord, le 9 d'octobre 1669 [1].

« J'ai vu ce que vous m'écrivez de l'indisposition de ma fille... Je m'assure que vous ne manquerez pas de me mander le détail de tout et dans la pure vérité. »

Au printemps de 1670, Louis XIV va visiter, dans les Pays-Bas, les territoires soumis à son obéissance depuis trois ans. La Reine, monseigneur le Dauphin, Monsieur et Madame, récemment réconciliés avec le Roi, à la suite de bouderies dont le chevalier de Lorraine était cause [2], sont de ce pompeux voyage. La cour part le 28 avril et est de retour à Saint-Germain le 7 juin. C'est une fête pour le jeune prince, qui n'a pas encore neuf ans, de courir quelques aventures ; il se figure sans doute qu'il fait une campagne. Le 5 mai, la rupture d'un pont près de Landrecies, par l'effet d'abondantes pluies, oblige la cour à passer la nuit dans un petit village voisin des bois ; le Roi coucha sur une table, M. le Dauphin dans son carrosse, les dames presque sur la paille, et toutes sans souper. M. le Dauphin, à qui on demanda ce qu'il pensait de ce désordre, répondit bravement que c'était le premier qu'il avait vu, mais que ce ne serait pas le dernier [3]. Il n'est donc pas avec la gouvernante lorsque Louis XIV écrit à celle-ci sur la santé des enfants, c'est-à-dire de sa fille et du petit duc d'Anjou.

Le Roi est du reste tout autant occupé des enfants de

1. Mss. p. 21.
2. *Journal de d'Ormesson*, t. II, 2e partie, p. 176.
3. *Ibid.*, p. 177 au v°.

madame de La Vallière dont Colbert, dans une lettre du 5 mai [1], lui apprend les indispositions soignées par sa femme. Quant à madame de Montespan, comment n'y pas penser, puisque le 31 mars, un mois avant le départ, elle a mis au monde le duc du Maine? Les petits vers du temps n'épargnent pas les deux « juments poulinières, » attelées au char du soleil avec quatre chevaux « tous meilleurs qu'ils ne sont beaux, » Le Tellier, De Lyonne, Colbert et Louvois [2].

N° 24. — « A Tournay, le 19e mai 1670 [3].

« Les nouvelles que vous me donnez de mes enfants me donnent beaucoup de joie. J'espère qu'ils seront tous deux en parfaite santé à mon retour, et que je trouverai ma fille en meilleur état que lorsque je suis parti. Je suis persuadé qu'il ne tiendra à vous, car je sais [4] que l'amitié que vous avez pour eux et pour moi ne vous fait rien oublier de tout ce qui est possible. Croyez que je suis très-content, et que j'ai pour vous des sentiments tels que vous les pouvez désirer. »

Entre ce billet, où il n'est pas question du Dauphin, et le billet suivant, s'accomplissent de graves événements que nous mentionnons sans y insister : ce n'est pas la place. Le précepteur, M. de Périgny, meurt à Saint-Germain, le 1er septembre 1670, d'une fièvre continue, emportant, dit la Gazette du 6, les regrets de Sa Majesté et de toute la cour. L'évêque de Condom, Bossuet, lui succède.

1. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 464.
2. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. *Mél. de Philib. de Lamare*, commencés en 1670, art. 1160.
3. Msc. p. 25.
4. On lit : « je sait. »

Mais le jeune prince pendant quelque temps n'est pas en état de travailler sous son nouveau maître. Il est affaibli par une fièvre tierce, puis double-tierce, qui le tient au lit tout le mois de septembre; maladie légère, mais opiniâtre, et qui dura longtemps, selon l'expression de Huet, nommé récemment sous-précepteur[1]. Il n'y avait que ceux qui l'approchaient qui en prenaient souci. Même autour de Colbert, on ne le croyait pas très-malade, puisque le ministre recevait cette lettre de M. de Saumery, intendant des chasses royales : « A Chambor, ce 11 septembre 1670. C'est avec bien de la joie, monsieur, que j'apprends par celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que monseigneur le Dauphin se porte de mieux en mieux, et que le Roi persiste toujours dans le dessein de vouloir venir ici où Sa Majesté trouvera plus de cinq cents faisans[2]. » Quelques semaines après, il allait en effet mieux; Louis XIV écrit de Saint-Germain au duc d'Enghien, le 5 octobre[3] : « Je suis persuadé de votre joie pour la santé de mon fils le Dauphin. » Le Roi peut donc aller faire la chasse au faisan; il emmène à Chambord, comme il a fait déjà deux ans de suite à l'automne, toutes les dames de sa cour. Mais Huet a raison, le mal est tenace.

N° 25. — « A Chambor, ce 19e octobre 1670[4].

« La fièvre de mon fils me fait partir pour retourner à Saint-Germain plus tôt que je ne croyais. Il commence à faire trop froid

1. *Huetii Commentarius*, p. 272.
2. Bibl. imp. Msc. Lettres à M. Colbert, vol. verts (ann. 1670).
3. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 473.
4. Msc. p. 29.

pour ma fille au Château-neuf. Il me semble qu'elle sera mieux dans votre chambre que dans la sienne. Songez à ce que je vous mande, et faites ce que vous estimerez plus à propos... Je me remets entièrement à vous... »

La fièvre quitte le Dauphin, puis le reprend encore. Au mois de décembre, il est probablement guéri, lorsque d'Ormesson [1] lui présente, après la visite au Roi au Louvre, le petit marquis de Moy, fils du prince de Ligne, dont il était le tuteur. « M. le Dauphin était malade, écrit madame de Sévigné le 18 février 1671, il se porte mieux. »

Au printemps de 1671, le Dauphin n'est pas, comme en 1670, d'un voyage entrepris par Louis XIV, avec la Reine, pour présider aux travaux de fortifications dans les nouvelles acquisitions ou conquêtes des Pays-Bas. Est-ce raison de santé? ou bien M. de Montausier et Bossuet auront-ils mis un veto, dont ne savait pas user M. de Périgny? Si c'est ce dernier motif, on le regrette. Car il vaut mieux pour un prince de neuf ans et demi parcourir des provinces, s'instruire et se distraire au spectacle de la nature, au spectacle des merveilles de l'industrie et de la guerre, que d'écouter incessamment dans un cabinet les maîtres les plus habiles, que d'avoir pour passe-temps les niaiseries de la société. « Je viens de Saint-Germain, écrit madame de Sévigné à sa fille, le 22 avril 1671, je n'ai que le loisir de vous dire que mille personnes m'ont priée de vous faire des baise-mains, M. de Montausier, le

1. *Journal de d'Ormesson*, Mss., t. II, 2e partie, p. 183 au r°.

maréchal de Bellefonds... Monseigneur le Dauphin m'a donné un baiser pour vous. »

Le Roi s'arrête vingt-deux jours à Dunkerque, du 3 au 25 mai.

N° 26. — « A Dunkerque, le 10 may 1671 [1].

« Quoique je n'aie pas fait réponse à vos lettres, je n'ai pas laissé de les voir toutes avec beaucoup de satisfaction de votre [2] exactitude à me donner des nouvelles de mes enfants. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez continuer. Vous savez qu'il n'y a rien qui me puisse être plus agréable, et c'est assez pour m'assurer que vous n'y manquerez pas. »

Louis XIV fait en deux fois un assez long séjour à Ath, du 13 au 24 juin, du 28 juin au 7 juillet. Son retour a été brusqué par le malheureux événement qui donne lieu aux derniers billets.

N° 27. — « A Ath, le 19 juin 1671 [3].

« Je suis fort content du soin que vous avez de me donner des nouvelles de mes enfants. Au premier avis de la fièvre de mon fils le duc d'Anjou, je fis partir le sieur Vallot [4] avec plein pouvoir d'assembler des médecins et de résoudre tout ce qu'il jugera à propos. Je m'assure que vous ne serez pas la dernière à m'avertir de ce qui se passera, ni la moins exacte à me mander les choses sans aucun déguisement. »

N° 28. — « A Ath, le 4e de juillet 1671 [5].

« Je suis satisfait de plus en plus de vos soins à me rendre

1. Msc. p. 33.
2. On lit : « vre, » comme au n° 21.
3. Msc. p. 37.
4. C'est le premier médecin du Roi.
5. Msc. p. 41.

compte [1] de la santé de mes enfants. J'espère trouver mon fils le duc d'Anjou en meilleur état à notre arrivée à Saint-Germain. Nous y serons, Dieu aidant, le 14 ou 15e de ce mois, et vous disposerez les choses en sorte que mes appartements puissent être libres dans ce temps-là. »

La maladie marche si vite, que, d'après d'autres nouvelles sans doute, le Roi écrit, le 6 juillet, de la même ville d'Ath, au duc de Montausier [2] : « Hier, je vous mandai que nous serions à Saint-Germain le mardi ou mercredi de la semaine prochaine, mais nous y serons samedi au soir, 11 de ce mois, ayant résolu de partir demain sur la nouvelle de la maladie de mon fils le duc d'Anjou. Vous avancerez à proportion le délogement de mon fils pour aller au Château-neuf, et son départ afin d'aller à notre rencontre à Franconville. »

Le Roi n'a pas le temps d'arriver : l'enfant meurt. Le Dauphin ne paraissait pas beaucoup plus solide : on employait avec lui, dans ce temps-là, au commencement de juillet, tous les moyens d'hygiène et de médecine, mais en l'amusant, en couvrant ses bains de fleurs d'oranger, d'œillets, et de toutes sortes de bouquets, en lui donnant la distraction de luths et de violons, avec les voix de mesdemoiselles de Lange et de Lavalette [3]. Même les maladies ne se passent pas chez les princes comme chez les autres hommes, excepté à l'article de la mort, où l'égalité recommence. Bossuet et Montausier désapprouvaient ces délicatesses de soins : ils donnèrent

1. On lit : « conte. »
2. *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 482.
3. *Journal* du valet de chambre Dubois, lo 2, le 6 juillet 1671.

congé aux luths et violons[1]. Il faut croire qu'ils ne supposaient pas le Dauphin très-malade, mais seulement très-efféminé ou très-paresseux, puisque, le lendemain des funérailles du duc d'Anjou son frère, le 14 juillet, lorsqu'on devait trembler pour la vie du fils unique du Roi, ils ne tiennent pas compte de ses mines, et de ses défaillances, et s'opposent à ce qu'on le remette au lit. « Ils se moquèrent de moi, raconte le valet de chambre Dubois, alors en quartier auprès du prince, et me dirent que je ne connaissais pas M. le Dauphin et que tout ce que je voyais n'était que pour éviter les études. » Dubois ajoute un détail très-vulgaire qui explique comment le Dauphin pouvait jouer le malade : « Je n'ai jamais vu enfant ni personne qui prenne les médecines avec plus de facilité que fait Monseigneur. »

Il est certain qu'à l'automne, presque tous les ans, il avait la fièvre à Saint-Germain. Comment dépister le mal? Par le changement de résidence? C'est l'opinion de madame de Sévigné. Dans une lettre du 22 juillet, neuf jours après les funérailles du duc d'Anjou, annonçant les déplacements prochains de la cour, qui ira à Fontainebleau, qui ne fera pas les voyages projetés de Rochefort et de Chambord, elle ajoute : « On croit qu'en dérangeant les desseins qu'on avait pour l'automne, on dérangera aussi la fièvre de M. le Dauphin qui le prend dans cette saison à Saint-Germain. Pour cette année, elle y sera attrapée; elle ne l'y trouvera pas. »

Par une nourriture plus solide? C'est ce que pense son valet de chambre Dubois. « Ce ne fut, dit-il le 13 août

1. *Ibid.*

dans son Journal de quartier, qu'après la mort de M. Vallot, premier médecin du Roi, qu'il cessa de déjeuner avec les bouillons auxquels il avait répugnance, et prit tous les matins du pain et un peu de vin et d'eau : d'où il commença à croître et à renforcir. » Au dire de Dubois, M. Vallot a donc bien fait de mourir le 9 août 1671, pour que la France ne fût pas exposée à perdre le Dauphin.

Ce M. Vallot décidément est un maladroit : il croit Monseigneur capable de vivre sans prendre le matin du pain et du vin, et d'autre part, il ne croit pas que Sa Majesté ait un tempérament assez robuste pour tenir longtemps à la vie qu'il mène avec ses maîtresses. On rapporte en effet[1] que Vallot, peu de jours avant de mourir, avait déclaré au Roi qu'il était obligé de lui dire en honneur et en conscience, comme son sujet et son premier médecin, que s'il ne changeait de façon de vivre, il courait fortune de ne pas vivre âge d'homme. A quoi le Roi aurait répondu qu'il se souciait peu de vivre longtemps s'il ne vivait avec plaisir. Louis XIV a donné un démenti aux tristes pronostics de son médecin : il n'a pas changé ses habitudes de galanterie, et Dieu ne lui en a pas moins accordé de longs jours. Les gens sages avaient le droit de penser comme cet honnête M. Vallot, lorsqu'ils apprenaient qu'au mois de février 1671 Sa Majesté, tout en gardant auprès de lui madame de Montespan, faisait appréhender au corps, par les mains de M. de Bellefonds et de Colbert, jusque chez les religieuses de Sainte-Marie de Chaillot, madame de La Vallière. « Elle est toute rétablie à la cour,

1. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. *Mél. de Philib. de Lamare*, commencés en 1670, art. 1238.

écrit madame de Sévigné, le 18 février; le Roi la reçut avec des larmes de joie, elle a eu plusieurs conférences tendres : tout cela est difficile à comprendre, il faut se taire. » Oui, ce sont là des choses bien étranges de la part d'un prince qui aime sincèrement ses enfants, et qui a la prétention de dicter pour le Dauphin des leçons de moralité.

Son affection paternelle ne s'est pas refroidie un instant : tous les billets adressés à la gouvernante de 1668 à 1671 en font foi. Ce fils bien-aimé, il veut toujours le former à la pratique de toutes les vertus comme à la science du gouvernement, ainsi que l'atteste la continuation ou le remaniement de ses Mémoires, dans ce temps-là même, par les soins de M. de Périgny, puis par ceux de Pellisson. Les princes se figurent trop souvent que les taches, les souillures de leur vie privée sont emportées, disparaissent dans le courant des gloires de leur règne. Mais, plus leur vie publique a de grandeur, plus on interroge curieusement leur caractère et leurs passions. Nous avons d'autant plus le droit de demander compte à Louis XIV de tous ses actes, que dans les Instructions au Dauphin il s'érige en maître de la sagesse. C'est du moins le rôle que lui donnent les rédacteurs des Mémoires. Il avait, on n'en peut douter, le sentiment des devoirs qui conviennent à un roi; l'exercice du pouvoir suprême, qui était à ses yeux comme une délégation de l'autorité divine, lui paraissait exiger bien des qualités et des efforts. Il crut donc que son fils ne serait jamais formé trop tôt à ce difficile métier. Être sage et modéré, c'était, nous nous rappelons les billets de 1667 à la gouvernante, ce qu'il demandait d'un enfant de cinq ans et demi. « Je

veux que vous soyez honnête homme, et vous ne le voulez pas, » dit-il au Dauphin, dans une conversation du 29 septembre 1671 que rapporte le valet de chambre Dubois. Ce mot pour Louis XIV signifiait qu'il faut, à tout âge, faire ce que l'on doit conformément à son état : c'est le *quod decet* de Cicéron. Si le Dauphin, à dix ans, rebelle au travail, refuse de s'appliquer à ses thèmes et d'apprendre son catéchisme, Louis XIV a peur, avec raison, que cet esprit d'indocilité ou d'indolence ne devienne le fond de son caractère, qu'il ne manque de même plus tard à tous ses devoirs et ne fasse un bien mauvais roi. Mais l'honnête homme, l'homme sage et modéré comme l'entend Louis XIV, regarde, à ce qu'il paraît, comme au-dessous de lui certaines vertus que la morale la plus vulgaire enseigne à tous les hommes.

X

Les Mémoires pour le Dauphin, composés d'après le Journal du Roi des années 1666 et 1667, ont nécessairement une introduction. — Les rédacteurs remontent jusqu'en 1661. — Leur maladresse. — Lacunes dans le texte de l'Introduction. — Elle a été remaniée deux fois avant le travail de Pellisson. — Il convient d'en ajourner l'examen.

Les petits Feuillets de Louis XIV, dont il importe de garder tous les lambeaux retrouvés pour les années 1666 et 1667, ont servi de base, nous l'avons vu, au Journal développé. Le Journal a produit les Mémoires pour le Dauphin. On ne saurait dire à qui revient la première pensée de ce travail politique et moral, ou au Roi, ou aux écrivains qui ont, sous sa dictée, rédigé le Journal. La main de Louis XIV n'est nulle part sur le Journal : de loin en loin seulement nous la reconnaîtrons dans des corrections des Mémoires. Il suffit qu'elle y paraisse quelquefois pour qu'on le rende responsable des idées qu'ils contiennent, de la forme qu'ils ont revêtue. Leur conformité avec le Journal, pour les faits et pour les jugements, établit entre les deux compositions une solidarité irrécusable.

Dès qu'on eut pris le parti de composer des instructions pour le Dauphin avec les articles du Journal, on chercha à constituer un ensemble de Mémoires politiques. Il fallut une introduction, un préambule. Le travail, enfermé dans deux années pour lesquelles on avait des éléments

très-solides d'enseignement, aurait suffi peut-être à des écrivains moins ambitieux et plus distingués, à un Roi moins vaniteux : le cadre parut trop petit, on remonta plus haut. Une raison toute simple empêcha de dépasser l'année 1661. Comme on voulait la glorification du Roi autant que l'instruction du Dauphin, cette année offrait le plus beau début; Louis XIV commençant à gouverner par lui-même à la mort de Mazarin serait un exemple glorieux pour son fils. Des généralités sur l'état de l'Europe et de la France, sur les principaux personnages qui obtenaient alors ou qui perdaient la confiance du jeune Roi pouvaient précéder l'examen des premières réformes accomplies dans les finances. Pour les finances, on n'était pas embarrassé d'en parler. Les Mémoires de Colbert, que nous avons mentionnés [1], donnaient les faits et les idées; on n'avait qu'à retourner les phrases et à les étendre. N'entretenir le Dauphin ou le public que de rentes, d'aliénations, de fermes, de taillons, c'était trop peu et trop sec. Quelques réformes intérieures, des événements de cour, des mariages, des ambassades, des faits d'histoire étrangère étaient sous la main dans la Gazette : on a pu lui emprunter tout ce qui n'était pas affaire de chiffres. Ne vous attendez pas à rien voir de neuf : ou les rédacteurs n'ont pas pris la peine de recueillir des détails circonstanciés, qui auraient relevé par des traits piquants leur récit rétrospectif, ou on a eu peur de la précision et de la lumière, et on s'est contenté de tirer des instructions assez vagues d'événements mal éclairés.

Quelle étendue a été donnée à cette introduction? Nous

1. V. p. VIII et suiv.

l'ignorons, puisqu'une grande partie du travail n'a pas été retrouvée. Elle embrassait près de cinq années (1660-1665), est-il dit dans le manuscrit[1]. Or, on n'a absolument rien pour les années 1663, 64, 65; l'année 1662 est très-incomplète; la première année, 1661, est seule intacte. Nous ne tenons pas compte, pour les années qui sont entièrement perdues, de l'aride *aperçu des finances* dont le texte est dans nos premières pages : cette brève nomenclature de faits spéciaux ne ressemble pas à un travail de mémoires. L'étude des parties conservées suffira à faire juger de l'ensemble, et ne donnera pas de regret de celles qu'on n'a plus.

Les rédacteurs aux gages de Louis XIV n'appelaient pas cet examen vague et superficiel des années antérieures à 1666 une introduction : pour eux, c'était « la première partie » des Mémoires[2]. Prétention mal fondée et maladroite. Ils mettaient donc, d'après leur division, cinq années d'un côté, et de l'autre deux environ : le partage n'était pas égal. On pouvait leur demander comment la première partie, embrassant un temps assez long, contenait si peu de faits précis et solides, tandis que la seconde était bien plus chargée d'événements, bien plus riche d'idées. Ils ne voulurent pas avouer qu'ils n'avaient été les confidents de Louis XIV, qu'ils n'avaient écrit le Journal sous sa dictée que pour les années 1666 et 1667, qu'ils étaient, pour les années précédentes, réduits aux expédients, à des mémoires de finances, à la Gazette, à des souvenirs de peu de valeur. Louis XIV les laissa faire :

1. Bibl. imp. Mss. s. Fr. 2281, t. II, p. 1-?.
2. *Ibid.*

il fut flatté d'être mis en scène un peu plus tôt comme précepteur politique et moral de son fils. Il ne s'aperçut pas qu'on lui faisait dire bien des paroles vides et creuses, et que, pour un roi si jaloux de tout faire par lui-même et de tout savoir, il allait paraître assez mal instruit de ses propres affaires. Autrement il faudrait supposer qu'il a oublié toutes les particularités de son administration, tous les détails curieux de sa vie domestique.

Dira-t-on que c'est un parti pris de discrétion et de réticence? Où sera alors l'instruction pour le Dauphin, si dès les premières pages écrites à son intention un voile est jeté sur la vérité? Comment surtout prendra-t-il confiance dans la suite des Mémoires, si le début n'a pas plus d'autorité? Une introduction modeste aurait été à l'abri de pareils reproches : donnée comme le travail préliminaire des rédacteurs, elle n'aurait pas engagé le nom du Roi. On ne se serait pas étonné qu'elle fût moins substantielle que les Mémoires véritables : les faits qui y sont réunis auraient paru suffisants pour l'intelligence des années dont s'est occupé le Roi, de 1666 à 1668.

Si les opinions, au lieu d'être couvertes de l'égide royale, avaient été personnelles aux rédacteurs, la critique eût été plus à l'aise pour les discuter. Car il semble qu'il y ait grande témérité à trouver mauvaises des paroles sorties de la bouche d'un roi : on s'en fait scrupule comme si c'était un acte de rébellion ou d'hérésie. Tout contradicteur devient un anarchiste. Tant de gens supposent qu'un prince ne peut pas avoir tort, surtout d'après la doctrine de ces temps-là, la pleine sagesse ayant dû lui être déléguée par Dieu avec la toute-puissance! Si par hasard il se trompe, c'est le devoir de chacun de fermer les yeux en toute

humilité. Serait-il charitable d'apercevoir les fautes d'un pareil voisin? D'ailleurs, en supposant qu'il commette quelque faute, chaque lecteur saura, sans avoir besoin d'un commentaire, faire justice de la regrettable erreur.

Celui qui trouve quelque chose à reprendre dans des pages signées d'un nom de roi est mécontent d'avoir à jouer un méchant rôle. Il se résigne parce que la vérité vaut bien les embarras que sa défense peut causer, mais ce n'est pas sans mauvaise humeur et sans une sorte de chagrin. Il en veut au roi d'être roi, et d'être soustrait, par un privilége qui s'ajoute à bien d'autres avantages, au niveau commun de la critique. Otez le nom du prince, le nom de Louis XIV, l'examen d'opinions émises par des auteurs que ne protége pas un caractère sacré sera plus libre, et ne sera pas plus rigoureux.

Voici la page écrite en tête des Mémoires de 1666, où est résumée la première partie et annoncée la seconde. Avec quelle emphase! quel ton compassé! Peut-on faire tenir ainsi par Louis XIV à son fils un langage de fanfaron pédant et méthodique? La vanité royale s'exprime, s'exhale en antithèses [1] :

Dans la première partie de ces Mémoires, qui contient près de cinq années, je vous ai fait voir de quelle manière je m'étais conduit durant la paix, et dans cette seconde je prétends vous montrer comment je me suis comporté durant la guerre. Là j'ai tâché de vous apprendre par quels moyens un sage prince peut profiter de la tranquillité publique. Ici je vous enseignerai comme il doit pourvoir à tous les besoins que le tumulte des armes produit. Là vous m'avez vu le plus souvent, comme un père de fa-

1. *Ibid.*

mille, occupé tranquillement dans les soins de l'économie domestique; ici vous me verrez, comme un vigilant capitaine, changer à toute heure de poste et de conduite, suivant la contenance de mes ennemis. Enfin là vous n'avez trouvé que des réformations de troupes, des augmentations de revenus, des règlements de justice, des établissements avantageux, des acquisitions utiles et pacifiques; ici vous ne rencontrerez que des levées de gens de guerre, des armements de vaisseaux, des munitions de places, des soins inquiets, des combats sanglants, des défenses continuelles. Mais je m'assure que dans cette diversité d'objets vous remarquerez toujours en moi la même constance pour le travail, la même fermeté dans mes résolutions, le même amour pour mes peuples, la même passion pour la grandeur de l'État et la même ardeur pour la véritable gloire.

On ne peut nier que la pensée de l'instruction du Dauphin ne prenne place au milieu de toutes les grandes affaires du Roi : c'est, il me semble, depuis le Journal de 1666. On en peut juger par ce morceau qui se lit, comme le précédent, dans les deux premières rédactions des Mémoires de 1666 [1], mais que le rédacteur définitif a supprimées également :

Ayant un plus grand nombre d'affaires, je crus que j'y devais donner aussi plus de temps, et pour cela je travaillai le plus souvent trois fois par jour au lieu [2] de deux. Le matin était comme auparavant destiné pour les conseils réglés de justice, de commerce, de finance et de dépêches; l'après-midi, pour le courant

1. Msc. 2281 : pour la 1re, t. III, f° 181-182; pour la 2e, t. II, f° 63-64, au 7e cahier de chaque texte. Édition de 1806. t. II, p. 63-64.
2. Ces mots sont dans le premier texte, non dans le second.

des affaires de l'État; et le soir, au lieu de me divertir comme j'avais accoutumé, je rentrais dans mon cabinet pour y travailler, ou au détail de la guerre avec Louvois qui en était chargé, ou aux autres affaires que j'avais résolu d'examiner moi seul; et quand après cela j'avais quelques moments de reste, je les employais aux Mémoires que vous lisez maintenant.

La main de Louis XIV, nous en sommes assuré, n'est pas sur les cahiers qu'on a décorés du titre de première partie des Mémoires; mais on lui a soumis quelques-unes des idées qui y sont traitées, et une dernière révision des années antérieures à 1666 ne sera pas faite par Pellisson en 1670 ou 1671 sans que Louis XIV y griffonne quelques notes au crayon.

La participation de Louis XIV à une œuvre aussi médiocre deviendra manifeste. Tout ce qu'on peut dire pour l'excuser, c'est qu'à dix ans de distance il s'intéressait moins vivement aux personnes et aux choses de 1661 et 1662; que sa confiance dans Pellisson, qui avait le zèle d'un courtisan rentré récemment en grâce, d'un catholique de fraîche date, lui fit admettre des changements de texte et des additions qui, venant d'un homme de talent, pouvaient être contre-signés par un roi. La réputation de Pellisson ne gagne pas non plus à cette collaboration; elle atteste son esprit de servilité autant que ses prétentions malheureuses au rôle d'historien moraliste.

C'était une bien grande affaire que de composer des Mémoires au nom du Roi : les rédacteurs, quels qu'ils soient, ne trouvèrent pas du premier coup un plan définitif. Il y eut pour 1661, avant le travail de Pellisson,

deux compositions successives, l'une en huit cahiers, l'autre resserrée en cinq ou six. Ce sont, dans les deux compositions, les mêmes idées, les mêmes faits, presque le même ordre d'exposition; probablement avec un peu moins d'étendue dans les seconds cahiers, c'est-à-dire en style moins redondant. Les deux compositions sont-elles de la même main? Il ne reste de la première qu'une table, d'une écriture assez belle, grande, précise, ferme. Les parties de la seconde que l'on a encore ressemblent à cette écriture-là, qui se rapproche de celle de M. de Périgny, mais je n'oserais pas affirmer qu'elles soient de lui. Je rapporterais plutôt à M. de Périgny les additions ou corrections faites en marge de la table. En tout cas, ce n'est pas du tout la main de Pellisson.

La priorité du travail en huit cahiers est incontestable : une addition faite au texte de la table suffit à l'établir. Au quatrième cahier, on lit cette note après les deux premiers alinéa : « Ici seront mis les onze premiers articles du cinquième cahier. » Or, dans le texte développé qui subsiste, les idées correspondant à ces articles viennent à la place que voulait leur donner l'auteur de la note. D'autre part, il est évident, par la comparaison des textes, que la révision tardive de Pellisson porte sur la composition resserrée en cinq ou six cahiers : autre preuve que la composition en huit cahiers était un premier travail qu'on a abandonné. Consolons-nous donc d'en avoir seulement la table. Pour la seconde composition nous n'osons pas fixer le nombre des cahiers. Le premier manque; le second et le troisième sont seuls entiers; on n'a pas la fin du quatrième : mais la proportion dans laquelle l'ensemble du texte a été réduit, si on

le compare à la table des huit cahiers, ne permet pas de supposer qu'il y en ait eu plus de six.

L'année 1662 est moins bien partagée encore que 1661; il n'en reste que des fragments de cahiers, un ou deux brouillons et une dernière rédaction également incomplète par Pellisson. Ces divers textes de l'introduction peuvent n'être étudiés qu'après les Mémoires de 1666 et 1667. Puisque Pellisson y a mis la main dix ans après la mort du cardinal Mazarin, c'est donc quand Louis XIV n'avait plus M. de Périgny, mort le 1er septembre 1670. Tout au plus pourrait-on admettre que le précepteur du Dauphin, se donnant tout entier à l'éducation du prince, avait, dans les derniers temps de sa vie, songé à se substituer, pour la révision des Mémoires, un écrivain en renom dont l'amitié lui avait été utile au temps de la puissance de Fouquet.

XI

Participation de Pellisson au travail des Mémoires. — Comment elle est amenée. — Il revoit une composition antérieure.

Le procès de Fouquet, qui ne s'est terminé que dans les derniers jours du mois de décembre 1664, entraîna la ruine momentanée de M. de Pellisson resté son ami, devenu, avec une générosité qu'on ne saurait trop louer, son habile et éloquent défenseur, après avoir été son complice dans la dilapidation des finances de l'État. Le Roi ne lui tint pas longtemps rigueur : plus sa main sévère s'appesantit sur le coupable qui était le plus haut en dignité, plus il se montra facile et clément envers l'accusé secondaire, pour lequel une dure captivité préventive parut une punition suffisante. Au milieu de l'année 1665, le duc de Montausier et le comte de Saint-Aignan obtinrent qu'il fût mis en liberté; il reçut même une pension. Au commencement de 1666, le Journal de d'Ormesson parle de lui comme d'un personnage qui rentre en faveur. Est-ce aussitôt après la mort d'Anne d'Autriche (20 janvier 1666), que M. de Pellisson composa la pièce que dans ses œuvres, à la suite des *Lettres historiques*, on appelle l'*Epitaphe* de la Reine[1]? Ce morceau, très-

1. Bibl. imp. Mss. Fonds Bouhier, n° 87, petit in-f°; vers la fin du volume, on lit cette pièce imprimée, s. d. n. li. ni nom d'auteur, sans titre non plus. A la marge est cette note manuscrite : « par M. Pélisson. »

court, aurait été composé, sur la demande de sœur Françoise de la Croix et de sœur Thérèse de Jésus, carmélites du couvent de la rue du Bouloy, comme une lettre circulaire[1] pour annoncer l'événement du 20 janvier ; « elles cherchèrent, est-il dit à la fin, ce faible soulagement à leur extrême douleur. » Tous les actes importants de la vie de la Reine sont sommairement énumérés dans l'ordre des dates depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; il n'y en a pas un, cela va de soi, qui ne paraisse un « miracle ou un bonheur inouï. » « Anne d'Autriche, reine de France, l'exemple éternel de toutes les reines à venir....., fut regrettée par toute la terre, mais en nul lieu plus véritablement qu'en cette maison dont elle était fondatrice. Ses statues à jamais durables sont les autels et les lieux saints qu'elle a élevés et soutenus par ses bienfaits. » M. de Pellisson, s'il est l'auteur de cette pièce, a bien pu alors se trouver confondu[2] avec tant d'écrivains éloquents du siècle dont les panégyriques seront surpassés, selon l'expression de nos Mémoires, « par les simples récits que l'histoire fera des actions de cette princesse. » L'hommage anonyme rendu à la Reine par un protestant au nom d'une pieuse communauté méritait cependant d'être remarqué ; Pellisson s'était conduit en habile courtisan.

Il paraît que Louis XIV daigna l'admettre de nouveau auprès de lui. Pellisson n'était pas un de ces parvenus sans talent et sans titre qui, retombés par un coup du sort dans l'obscurité, sont incapables de reprendre le dessus

1. Bibl. imp. Imprimés. Catalogue de 1855, L^b, 37, n° 3525, in-4°, pièce.

2. *Ibid.* V. la série des Panégyriques dont cette reine fut l'objet en 1666 et 1667. *Ibid.*, n° 3525-3546.

et de recommencer une carrière : autrefois conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes à la chambre de Montpellier, il avait un rang honorable dans le monde ; sa courte disgrâce n'avait atteint en lui que le premier commis du surintendant. Sa réputation d'homme d'esprit et d'écrivain le soutenait encore mieux que les fonctions qu'il avait remplies : une plume comme la sienne, qui avait su être vaillante et courageuse, avait du prix. Après avoir été un des amuseurs des Samedis, un des coryphées de la société bourgeoise de mademoiselle de Scudéry, l'avocat bénévole du surintendant s'était révélé à tous comme un véritable orateur. L'orateur ne demandait pas mieux que de se transformer en panégyriste et en historien. Tout en restant fidèle à son amitié pour Fouquet, il accepta les faits accomplis, et il suffit à Louis XIV de ne pas le repousser pour s'en faire un serviteur dévoué, un porte-voix de sa renommée et de sa gloire.

« Le Roi, dit l'éditeur des *Œuvres de Louis XIV* [1], rapprocha Pellisson de sa personne et s'en fit suivre dans sa campagne de 1667, comme on le voit par un de ses écrits, modèle ingénieux de l'art de flatter, image expressive des sentiments et du langage de Louis XIV dans ce premier âge de sa gloire. » Le morceau annoncé ici est une sorte de monologue de Louis XIV se justifiant d'avoir, dans l'intérêt de sa réputation, exposé sa personne pendant le siége de Lille. Il est impossible d'appeler cela une conversation ; si Louis XIV n'a jamais causé que sur ce ton, combien il devait être fatigant à entendre ! L'éditeur de 1806 nous apprend que cette pièce a été trouvée dans les papiers de

1. T. I. Avertissement, p. 23 (édit. 1806, en 6 vol. in-8°).

Pellisson et publiée en 1735 par l'éditeur de ses œuvres diverses, l'abbé Souchai. Il attribue à la rhétorique de Pellisson ce qu'on pourrait remarquer ici de trop ampoulé. Quel que soit l'auteur de ces pages, ou le Roi ou l'homme de plume auquel bien des gens font un titre de gloire d'y avoir mis la main, c'est assez pour nous d'en citer les premières lignes, afin qu'on soit averti que le genre emphatique et déclamatoire qui paraît si souvent dans les Mémoires des années 1666, 1667 et 1668, ne pourra pas être tempéré par les habitudes de style de Pellisson, une fois qu'il viendra prendre part à cet étrange travail de rédaction.

Il y a tant de différence entre ce qui part purement du cœur du Roi et ce qui se peut dire de plus grand de sa personne que, pour vous faire voir ses vertus dans leur source, je serai bien aise de vous rendre compte d'un entretien où j'eus l'honneur d'être en tiers devant Lille, et où sa modestie se trouvant vaincue par nos prières, voici comme il parla des sentiments de son âme sur tous les sujets où la conversation se tourna, que je ne vous dirai pas par ordre pour le mieux lier avec mon sujet :

« Les rois, dans leur conduite, sont bien plus malheureux que les autres hommes, puisque leurs cœurs ne sont pas exposés aux yeux de leurs sujets, comme sont toutes leurs actions, dont ils ne jugent la plupart du temps que selon leurs intérêts et leurs passions et presque jamais selon l'équité...[1]. »

Nous avons eu tort : ce n'est pas tout à fait un monologue. On en jugera par la citation suivante. Le Roi s'exprime ainsi :

1. *Ibid.*, t. II, p. 421. Le développement ne couvre pas moins de quinze pages (p. 421-436).

« Je laisserai à mon histoire le soin de faire valoir ma gloire, et, comme des personnes qui m'aiment, je vous prierai seulement de me dire, sans me flatter et sur la fidélité que vous me devez, s'il me reste encore quelque chose à faire pour établir ma réputation [1]. »

Le rédacteur ajoute :

J'interromprai ici la conversation du Roi pour dire que nous lui répondîmes que jamais prince n'en avait eu une plus affermie.

« Puisque, sur votre parole, reprit le Roi, je puis demeurer en repos à cet égard, je vous dirai naïvement : .....

« Quand je vous vois courir à des occasions où je n'oserais aller, je vous avoue que, quoi que me dise ma raison, je ne laisse pas de souffrir infiniment. »

On aimerait savoir avec quelles personnes Louis XIV a eu cet entretien. Le Journal nous apprend [2] que, pendant le siége de Lille, le Roi croyait de son devoir de parler à tous.

A qui Louis XIV parle-t-il dans cette phrase : « Quand je vous vois courir à des occasions [3]...? » Ce n'est certainement pas à M. de Pellisson. Est-ce à M. de Turenne? Mais il est question de lui sous une forme indirecte, comme s'il n'était pas présent.

1. *Ibid.*, p. 426.

2. Après les articles sur le siége de Lille, on lit : « Réflexion sur la forme de vivre de S. M. à l'armée telle qu'un général d'armée doit faire, parlant à tous, recevant les avis de tous. »

3. *Œuvres de Louis XIV*, édit. 1806, t. II, p. 436. A la dernière page, on lit encore : « Voilà les véritables raisons qui m'ont fait pousser à votre tête. » Le Roi semble s'adresser à des gens de guerre.

« Je puis dire qu'en cette occasion (le siége de Lille) j'ai déterminé M. de Turenne à me suivre et à ne rien craindre pour ma gloire [1]. »

L'abbé Souchai, l'éditeur des œuvres diverses de Pellisson, est le seul qui allégue que la conversation du Roi devant Lille, ayant été trouvée dans ses papiers, doit figurer parmi ses œuvres. Faute d'autre information, il faut bien le croire. La tournure de la première phrase : « Je serai bien aise de vous rendre compte d'un entretien où j'eus l'honneur d'être en tiers devant Lille... » donne au morceau la physionomie d'une lettre. Ces pages auraient-elles été écrites à mademoiselle de Scudéry, à qui Pellisson adressa quantité de *Lettres historiques* de 1670 à 1688?

J'ai eu un instant l'idée de dépouiller Pellisson de cette belle pièce de littérature, et de l'attribuer, sans aucune preuve, par une simple conjecture, à l'un des rédacteurs anonymes des Mémoires de Louis XIV. La réflexion mentionnée au Journal du Roi sur sa disposition libérale à parler à tous, ne pouvait-elle pas avoir pris naissance dans quelque conversation à laquelle le rédacteur aurait assisté, surtout si le rédacteur anonyme est un des secrétaires du Roi, accompagnant Sa Majesté à l'armée? Nous avons été arrêté par plus d'une objection : d'abord par cette forme épistolaire des débuts qui ne peut nullement convenir à la rédaction des Mémoires, puis par le ton de discours ou de harangue sans application précise au Dauphin. Il est nommé, mais de la même manière que Turenne; le Roi parle de lui, il ne lui adresse pas, comme dans les Mémoires, une leçon directe.

1. *Ibid.*, p. 431.

« Il faut que je vous fasse fouiller un peu plus avant dans mon cœur, et que je vous dise quelque chose de ce qui s'y est passé, outre ce que je dois à ma réputation et à ma gloire, à la Reine, à mon fils et à mon État [1]. »

Nous tenons à constater que ce morceau, qu'il ait été écrit ou non à la suite d'une conversation à laquelle l'auteur se serait trouvé en tiers, s'il est de Pellisson, est une pièce isolée, étrangère aux Mémoires du Roi composés pour l'instruction du Dauphin. Laissons à Pellisson l'honneur de l'avoir écrit. Tout en conjecturant que c'était une lettre adressée à la Sapho du Marais, nous pensons bien que cette pièce d'éloquence historique, si flatteuse pour le Roi, « dont on fait voir les vertus dans leur source » ne resta pas enterrée dans la petite rue de Beauce chez la vieille et aimable mademoiselle de Scudéry. Celui dont la réputation et la bravoure militaire étaient louées avec tant d'emphase pouvait seul récompenser dignement la dépense d'esprit faite par Pellisson. Il se trouve toujours à la cour un marquis de Dangeau pour présenter au Roi les beaux discours et les beaux vers dont il est l'objet. La rencontre heureuse dont avait profité Boileau en 1665 s'est sans doute offerte à Pellisson en 1667. Louis XIV avait grandi depuis l'éloge qu'avait fait de lui Boileau.

Dangeau qui, dans le rang où notre Roi t'appelle,
Le voit toujours orné d'une gloire nouvelle,
Et plus brillant par soi que par l'éclat des lis,
Dédaigner tous ces rois par la pourpre amollis,

1. *Ibid.*, p. 425-426.

Fuir d'un honteux loisir la douceur importune,
A ses sages conseils asservir la fortune,
Et, de tout son bonheur ne devant rien qu'à soi,
Montrer à l'univers ce que c'est qu'être roi.

La tirade de Pellisson répondait assez bien à l'idée que Louis XIV voulait que le monde prît de lui. L'encens n'était pas trop grossier puisque l'éloge était justifié par l'éclat et la rapidité des derniers succès. Le ton même de ces compliments ne devait pas déplaire ; les rédacteurs des Mémoires du Roi, empruntant les faits et le fond des réflexions à son Journal, se servaient dans ce temps-là à peu près du même style, sous ses yeux et avec le contrôle de la plume royale.

Louis XIV avait rencontré dans Pellisson un écrivain, un historien de son goût. Il l'accueille quand celui-ci sollicite l'honneur de raconter la guerre contre les Espagnols. Il ne s'agit pas d'instruction pour le Dauphin ; c'est uniquement un monument historique à la gloire du Roi, On en peut juger par le Projet qui fut soumis à Sa Majesté. Quel fut l'intermédiaire entre Pellisson et le roi? L'éditeur des *Lettres historiques* de Pellisson (1729), qui a publié ce Projet parmi les œuvres diverses à la fin du troisième volume, suppose qu'il a été adressé à M. Colbert. Trente ans environ après cette publication, la Bibliothèque du Roi [1] recevait de M. le maréchal de Noailles (le 6 de septembre 1738) divers manuscrits, les uns écrits

1. Bibl. imp. Msc. s. Fr. 2282, in-4°, 2 vol. mar. rouge avec fil. dorés. Les cahiers de ces portefeuilles sont brochés seulement. On a bien fait de ne pas leur faire subir, comme aux Mémoires de Louis XIV, le double supplice de la reliure et de la rognure.

de la main de Pellisson, d'autres copiés d'après lui; au nombre des pièces figure le Projet, sans aucune indication relative au tout-puissant ministre successeur de Fouquet. On sait que Colbert était en quête d'une main exercée qui pût célébrer dignement les grandes choses du règne : l'ampoulé Varillas, qui n'avait pas beaucoup d'amour pour la vérité, s'était offert un des premiers; plus tard on songea au savant Baluze, le bibliothécaire du ministre, au moins pour découvrir et interpréter certaines pièces délicates de diplomatie. Il y avait alors tant de médiocres écrivains honorés du titre d'historiographes du roi ! Une pension suivait quelquefois le titre: il n'était pas nécessaire qu'elle fût gagnée.

Pellisson prend au sérieux son nouveau rôle d'historien : il trace sa méthode de travail dans le Projet. Aussi croyons-nous utile de reproduire ce morceau, quoiqu'il ait déjà été publié. Nous en empruntons le texte à la copie manuscrite déposée, il y a cent ans, par le maréchal de Noailles à la Bibliothèque du Roi. Ces pages [1] sont d'une belle écriture de copiste, avec des caractères ronds, serrés et courts; il n'y a de la main de Pellisson que le titre : « Premier Project que le Roy a desja veu. »

Le dessein dont j'ai eu l'honneur de vous parler, quoique assez confusément, serait d'écrire toute cette guerre.

Je n'entendrais pas que ce fût en forme de journal, ni de relation et de simples mémoires, ni d'éloge ou de panégyrique, qui sont tous caractères et styles différents qu'il faut bien distinguer.

1. *Ibid.*, t. II, in-f° de quatre pages, dont trois sont écrites.

Ce serait comme une grande histoire à la manière de Tive-Live, de Polybe et des autres anciens.

Il faudrait représenter dès l'entrée l'état de toute l'Europe, et particulièrement celui des deux royaumes de France et d'Espagne. C'est un beau champ pour parler en abrégé de toutes les vertus du Roi et pour faire bien concevoir sa grandeur en toutes sortes, par la secrète comparaison que le lecteur lui-même ferait de Sa Majesté avec tous les autres souverains.

Il faudrait expliquer les causes de la rupture et les justes prétentions du Roi, non pas en avocat, mais en historien. Un récit sommaire, mais fort digéré et fort étudié, des raisons que les deux couronnes allèguent, écrit en termes choisis et réduit aux principes du bon sens naturel, ferait entendre aux personnes les moins éclairées ce que les plus habiles ont peine à démêler dans de gros volumes. On réfuterait sur la fin, mais toujours dans ce style de narration, les principaux fondements du *Bouclier d'État*, qui est l'ouvrage d'un habile homme et fait beaucoup de bruit chez les étrangers.

Tout cet endroit-là, comme il demande quelques connaissances et qu'il y faut également éviter la longueur et l'obscurité, ne serait pas le plus aisé. J'y ai pourtant fait assez de réflexion. J'espérerais d'en sortir à mon honneur.

Ensuite il faudrait travailler à ce que peu d'historiens modernes ont su bien faire, et presque pas un de nos Français : c'est-à-dire qu'il faudrait faire connaître les acteurs principaux en cette guerre, comme si l'on supposait que personne ne les connût encore. Car on écrit pour la postérité qui ne les aura pas vus; et ce n'est même pas toujours les connaître que de les voir.

Ces manières de portraits ou de caractères, quand ils sont bien touchés; qu'ils ne sont ni en trop grand nombre ni tout d'une suite, mais dispersés et placés avec quelque art et quelque diversité; qu'on rapporte en quatre paroles la naissance et les actions remarquables; qu'on pénètre finement les talents et la portée de chacun; qu'on n'en dit ni trop ni trop peu; qu'on sait

en faire toujours entendre plus qu'on n'en dit, produisent un effet admirable. C'est un des plus grands secrets pour rendre l'histoire animée, et pour empêcher qu'elle ne languisse et ne dégoûte jamais. L'esprit du lecteur, quand il s'est une fois formé ces différentes physionomies et qu'il voit ensuite chaque personnage remplir la sienne, s'en fait un spectacle très-délicieux.

Entre tous ces caractères, celui de Sa Majesté doit éclater et régner partout. Tous les autres ne sont là que pour lui composer une cour et pour lui donner du relief.

Il faut louer le Roi partout, mais pour ainsi dire sans louanges, par un récit de tout ce qu'on lui a vu faire, dire et penser, qui paraisse désintéressé, mais qui soit vif, piquant et soutenu, évitant dans les expresssions tout ce qui tourne vers le panégyrique pour en être mieux cru. Il ne s'agit pas de lui donner des épithètes et les éloges magnifiques qu'il mérite, il faut les arracher de la bouche du lecteur par les choses même. Plutarque ni Quinte-Curce n'ont point loué Alexandre d'autre sorte et on l'a trouvé bien loué.

Il serait à souhaiter sans doute que Sa Majesté approuvât et agréât ce dessein, qui ne peut presque se bien exécuter sans elle. Mais il ne faut pas qu'elle paraisse l'avoir agréé ni su, moins encore commandé.

L'histoire passe beaucoup de petites circonstances que le Journal et les Mémoires rapportent; elle ne se met point en peine de combien de pas la tranchée a été avancée, et quels régiments sont entrés en garde chaque jour, quand cela n'a rien produit d'extraordinaire. Mais, en récompense, sur les actions principales et sur les personnes principales, quand il est question du maître et d'un exemple instruisant, de valeur, de fermeté, de grand sens, comme notre Roi en a donné mille, elle relève et fait valoir bien des petites choses que le Journal et les Mémoires ont accoutumé de négliger. Tout ce qu'elle rencontre de grand, elle le met en plus plus beau jour par un style plus noble, plus composé, qui renferme beaucoup en peu d'espace, et où il n'y a point de parole perdue.

Les réflexions courtes et sensées, les discours particuliers, les harangues militaires, les motifs secrets, les intérêts des princes, les négociations, les conseils, les divers sentiments du public, les descriptions agréables des pays, des villes, des peuples et de leurs mœurs, des campements, des travaux, des marches d'armée, tout y trouve sa place. Si l'on ne sait fondre et allier tout cela ensemble en un corps solide, plein de variété, de force et d'éclat, peindre plutôt que raconter, faire voir à l'imagination tout ce qu'on met sur le papier, attacher par là ses lecteurs et les intéresser à ce qui se passe, ce n'est plus histoire, c'est registre ou chronique tout au plus.

Pellisson, en composant cette déclaration de principes, cette espèce de manifeste, oppose, on le voit, plusieurs fois le genre de l'histoire au genre du Journal ou des Mémoires. Il est à croire qu'il n'avait pas alors connaissance du travail ordonné, inspiré et revu par Louis XIV. Sans doute le Journal du Roi n'est qu'un journal, marquant à l'aventure les faits et les idées; mais les Mémoires avaient évidemment la prétention de s'élever jusqu'au genre de l'histoire tel que le conçoit Pellisson; sauf « les descriptions agréables des pays... » les rédacteurs des Mémoires s'efforcent de suivre le plan que se trace l'historien de l'Académie française. « Les motifs secrets, les intérêts des princes, les négociations, les conseils, les divers sentiments du public » y trouvent place. Quant à « ces manières de portraits ou de caractères » qui étaient si fort à la mode au moins depuis une dizaine d'années, les Mémoires en offrent quelques-uns, et surtout, comme le voudrait Pellisson, ils étalent partout la personnalité de Louis XIV. Il n'y a pas jusqu'aux préliminaires, « représentant l'état de toute l'Europe, et

ouvrant un beau champ pour parler en abrégé de toutes les vertus du Roi et pour faire bien concevoir sa grandeur,» qui n'aient été imaginés pour les Mémoires : c'est ce que les rédacteurs ont appelé maladroitement une première partie, au lieu du titre modeste de préambule ou d'introduction. Pellisson, qui se croit un inventeur, n'est donc qu'un plagiaire sans le savoir. Du reste, il ne fallait pas un génie extraordinaire pour découvrir et pour appliquer cette méthode. Quel que fût le but que se posât l'écrivain, ou d'instruire le Dauphin comme il paraît dans dans les Mémoires, ou seulement de célébrer le Roi, et « de lui donner du relief, » comme l'annonce Pellisson, il faut bien « par les choses même arracher de la bouche du lecteur » ou l'éloge ou la leçon. Il semblerait que Louis XIV s'est amusé à mettre au concours, entre les beaux esprits qui l'entouraient, la glorification des plus belles années de son règne, de même qu'on avait convié tous les artistes de l'Europe à présenter leur plan pour l'achèvement de la résidence royale à Paris. Pellisson, mis en loge, a composé sa colonnade du Louvre, tandis que les rédacteurs des Mémoires travaillaient à la leur sous les yeux mêmes du Roi. La fameuse conversation devant Lille avait été comme sa pièce d'admission, son chef-d'œuvre, pour être reçu dans la corporation des artistes louangeurs; maintenant il prenait rang à côté des serviteurs ordinaires de la maison.

Aussi Pellisson demande à n'être plus traité comme un étranger, à être encouragé par l'approbation du maître : « Il serait à souhaiter que S. M. approuvât et agréât ce dessein, qui ne peut presque se bien exécuter sans elle.» Quand une fois il s'est mis à l'œuvre, il sollicite

de nouveau cette faveur, comme si l'historien avait à puiser ailleurs que dans sa conscience le sentiment de la vérité et de la justice. On va voir que Pellisson a une peur terrible d'être pris pour un panégyriste. Une page, écrite entièrement de sa main, nous apprend que c'était surtout la campagne de Franche-Comté (fév. 1668) qu'il tenait à mettre en pleine lumière : on s'explique mieux alors les proportions qu'il a données à son travail.

Cet ouvrage [1] sera sans doute moins imparfait si Sa Majesté daigne le voir et le redresser.

1. Nous rencontrons pour la première fois (en tête du Msc. s. Fr. 2282, t. II, in-4°) un morceau de la main de Pellisson. Il faut en établir la complète authenticité. Cette écriture ne ressemble en rien à celle du « Project » qu'on vient de lire. Pellisson, nous l'avons dit, avait seulement écrit le titre : « Premier Project que le Roy a desja veu. » Le Projet même est une copie d'une très-belle écriture ronde, vraiment moulée. L'écriture de Pellisson est d'une main courante, très-rapide ; les mots sont très-espacés, il y a peu de mots dans une ligne, peu de lignes dans une page. Ces signes distinctifs paraîtront plus saillants encore sur le texte de l'année 1661, qui est bien visiblement de la même main que la page ici transcrite. La Bibliothèque impériale nous fournit un billet (sans signature, il est vrai, mais l'écriture parle d'elle-même) qui est, pour la main, tout à fait pareille au texte de 1661 et à cette page. Le voici (Bibl. imp. Msc. Baluze, arm. V, paquet IV, n° 3, L. I, in-f°, t. II, f° 190-192. Au v° du f° 191 est cette suscription : A monseigneur. La lettre est donc adressée au surintendant Fouquet) : « Vendredy après disner, 21 janer (*sic*) 1661. M. de Roquette m'a dit qu'il fallait envoyer ce paquet à monseigneur dès aujourd'huy. Que M. Tambonneau ferait l'affaire du moins pour cent huit mille livres, et peut-être pour deux cens surs (?), et que pour luy il se tenait aussi à ce qu'il avait proposé et que monseigneur avait agréé. C'est-à-dire que si monseigneur veut qu'on touche cet argent dès demain mesme, il le peut en m'envoyant aujourd'huy un billet de cent huit mille livres payable dans un an prochain, et un autre de quatre-vingts mille pour M. de Roquette, lequel m'a dit qu'il reviendrait demain matin en sçavoir des nouvelles. Et si monseigneur veut faire encore un autre billet de cent huit mille

Il est divisé en articles dont chacun a son titre, mais qui ne peuvent être bien goûtés ni entendus s'ils ne sont lus de suite.

Sa Majesté se souviendra, s'il lui plaît, qu'on s'est retenu en plusieurs endroits pour éviter le stile du panégyrique suivant le premier Project que je joins encore ici [1] afin qu'elle puisse mieux juger s'il a été bien suivi.

Une [2] histoire particulière et de peu de temps souffre beaucoup de circonstances que la générale devrait omettre.

D'ailleurs, les Comtois étant si fous qu'ils s'imaginent que la plupart de leurs places ont été vendues, et les Espagnols assez glorieux peut-être pour prendre à l'avenir ce même tour dans leurs histoires, il importe qu'il y en ait une qui explique nettement jusqu'aux moindres ressorts de ces événements à la vérité surprenants et extraordinaires.

Je [3] n'ai pas appréhendé de faire valoir la Franche-Comté ce qu'elle vaut. Car plus on l'estimera, plus je prétends que l'action est grande et héroïque de l'avoir rendue. Mais cela ne peut être expliqué qu'à la fin.

L'œuvre historique de Pellisson, telle qu'il la composa alors (en 1668), ne nous est pas arrivée tout entière. Le manuscrit en contient le 1^er^ livre incomplétement; puis les 4^e^, 5^e^ et 6^e^; ce dernier aussi est inachevé. Remarquons cette division en livres, que les Mémoires de Louis XIV

livres pour M. Tambonneau, je le garderai sans en parler, si non en cas qu'il demandast luy mesme à faire toute l'affaire, comme il l'avait proposé au commencement en se contentant des promesses qu'on luy peut donner. » — Pellisson écrit si peu serré sur chaque ligne et dans chaque page, que le petit morceau que nous donnons dans notre texte comprend sur le Msc. deux pages et demie.

1. Nous venons d'en donner le texte.
2. Ici commence la 2^e^ page Msctc.
3. Ici commence la 3^e^ page Msctc.

ne connaissent pas. Le travail de Pellisson, et celui des rédacteurs royaux sont donc parallèles, mais étrangers l'un à l'autre. Pellisson nous annonce aussi que « l'ouvrage est divisé en articles dont chacun a son titre. » On verra en effet que les livres 4e, 5e, 6e sont précédés chacun d'un sommaire où sont réunis tous les titres d'articles. Le 1er livre n'a pas de sommaire comme les trois autres. En voici le début qui annonce dignement le sujet traité.

J'écris [1] la dernière guerre entre la France et l'Espagne, commencée en mil six cents soixante sept, terminée en mil six cents soixante huit; mais qui, dans cette courte étendue, ne laisse pas de fournir tout ce qu'il faut, ou pour instruire ou pour plaire : des projets hardis et habiles, des succès extraordinaires, des négociations importantes, une fin que l'Europe n'osait espérer, étonnée encore aujourd'hui qu'un prince jeune, Français, victorieux, capable de grands desseins après avoir trouvé tout facile, au plus fort de ses prospérités, à l'entrée d'une nouvelle campagne où rien ne paraissait jusques alors en état de lui résister, trompant, s'il faut ainsi dire, la crainte de ses ennemis, les vœux d'une grande partie de ses sujets, presque ses propres désirs, se soit arrêté lui-même par des raisons que la politique et l'ambition nommaient des scrupules, et qu'une sagesse plus profonde ou une justice plus exacte semblaient seules capables de faire approuver.

Est-il encore utile de dire que rien ne dénote une pensée d'instruction pour le Dauphin? Il s'agit unique

1. Msc. 2282. t. II. Le livre 1er a 77 pages : chaque page porte 16 lignes : pas une rature, pas une addition. — Le début que nous citons occupe deux pages du Msc.

ment « du prince jeune, Français, victorieux. » L'auteur développe ensuite sa méthode historique conforme au « premier Projéct que le Roy a desja veu » (p. 3-17). Alors viennent l'état de l'Espagne depuis la paix des Pyrénées (p. 7-10), l'état de la France (p. 10-16), puis quelques événements des années qui ont suivi ce traité, l'affaire du baron de Vateville, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, où il a fait insulte au comte d'Estrades (p. 16-23), l'affaire du duc de Créqui à Rome et la réparation qui a été obtenue de l'outrage (p. 23-34), l'assistance prêtée en Hongrie contre les Turcs (p. 34-76). Le premier livre se termine ainsi :

Tel était donc l'état de la monarchie française : en une haute réputation, de tous côtés enviée, redoutée, d'une grandeur suspecte à tout le monde, mais qui empêchait chacun de s'y opposer. Il sembla...

Ces derniers mots prouvent que nous n'avons qu'une partie du 1er livre, puisque le copiste nous laisse au commencement d'une phrase. On doit présumer, d'après les livres complets qui mesurent chacun environ 150 pages (liv. IV, p. 140; liv. 5, p. 141-297), que la copie du 1er livre n'est qu'à moitié ; on y compte 77 pages, comme il y en a 76 dans le livre VI également incomplet. La suite du livre I, les livres II et III, qui manquent tout à fait au manuscrit, étaient consacrées sans doute à résoudre les questions que pose le Projet cité plus haut, « les causes de la rupture, les raisons alléguées par les deux couronnes, les portraits ou caractères des acteurs principaux en cette guerre, surtout celui du Roi, » et probablement l'en-

semble de la campagne de Flandre. Le tout ne tenait pas plus de place que la campagne même de la Franche-Comté, qui s'étale dans les livres IV, V et VI. Les proportions données par Pellisson à son travail marquent encore une différence avec les Mémoires où cette invasion de Franche-Comté est traitée avec bien plus de sobriété.

Ce sont souvent les mêmes idées, ce sont nécessairement les mêmes faits; mais les deux textes ne se ressemblent pas. Qu'on compare le début des Mémoires de l'année 1668 et celui du livre VI de Pellisson.

MÉMOIRES. — **Les médiateurs voyant finir, au commencement de cette année, les trois mois que je leur avais accordés pour faire déterminer la reine d'Espagne à l'une des deux propositions de paix auxquelles je m'étais fixé...**

PELLISSON. — **Les négociations pour la paix étaient en cet état sur la fin de l'année 1667. Cependant il se répand un bruit sourd... que le Roi va faire un voyage vers la frontière.**

Pellisson suit son sommaire, dont voici les articles réunis en tête de chaque livre; on y reconnaît les événements racontés et jugés dans les Mémoires; ils se présentent ici avec une forme méthodique inconnue aux Mémoires, et avec certaines additions de « descriptions, de raisons à considérer de part et d'autre » pour chaque attaque de ville, sur lesquelles glissent les rédacteurs royaux.

LIVRE IV.

I. Bruits incertains d'un voyage du Roi en hiver. Conjectures des particuliers. Son véritable dessein. Ses motifs. — II. Description de la Franche-Comté. Ses singularités. Mœurs et génie de

ses peuples. Pourquoi on la nomme Comté et Franche-comté. Son gouvernement sous le roi d'Espagne. Son état en ce temps-là. — III. Difficultés qui se présentaient d'abord au dessein du Roi. Comment surmontées.— IV. Derniers ordres du Roi avant son voyage. Sa lettre aux princes médiateurs. Divers sentiments du public sur ce dessein. Nouveaux libelles de l'Isola réfutés en passant. Anciens droits du Roi, de son chef, sur la Comté. —V. Voyage du Roi depuis Paris jusqu'à Dijon.

LIVRE V.

I. Entrée et postes occupés dans la Franche-Comté. Description de tout ce projet. Besançon investi. II. — Antiquité de Besançon. Sa description. Son gouvernement. Son état avec le roi d'Espagne. Conseil tenu en dedans. Sa capitulation. — III. Salins attaqué. Sa description. Ses forts. Son importance. Ses fontaines merveilleuses. Leur utilité. — IV. Nouvelles de ces deux capitulations portées au Roi. Résolution prise par lui seul d'aller à Dôle. Raisons à considérer de part et d'autre. Ses motifs. —V. Siége de Dôle. Sa description. Sa force. Son état au dedans. Divers périls où le Roi s'expose. Attaque. Logements faits sur la contrescarpe. Demi-lune emportée. — VI. Négociation du comte de Grammont. Reddition de la place.

LIVRE VI.

I. Résolution d'aller à Gray. Raisons pour et contre. Motifs du Roi. — II. Divers succès sous la conduite de Noisi. — III. Arrivée du Roi devant Gray. Résolution de l'attaquer. Arrivée du marquis d'Yenne et de Dom Joan de Vateville. Caractère de ce dernier. Pourquoi son envoi vers les Suisses avait été inutile. Reddition de Gray. IV. Retour du Roi.

Le sommaire se termine par une phrase qui semble

prouver qu'ici comme pour les Mémoires du Roi on écrivait au moment où les négociations s'achevaient à peine :

Ce sixième livre doit encore contenir la négociation, les motifs et la conclusion de la paix, dont on n'est pas assez instruit.

La même réflexion est répétée à la fin du texte manuscrit, qui nous laisse au milieu des compliments dont est assailli le jeune victorieux.

Le Roi après être passé par Paris arriva à Saint-Germain sur les neuf heures du matin, le vingt quatrième de février, quatre jours avant le terme qu'il avait pris pour son retour. Les jours suivants furent destinés à la joie et aux compliments de toutes les compagnies de Paris. L'Académie française, qui, bien qu'elle soit un corps fondé par lettres patentes vérifiées, n'avait point accoutumé jusques alors de paraître en ces occasions, demanda et obtint la permission de le haranguer. Les plus célèbres poëtes, obligés d'ailleurs à ses libéralités, ne manquèrent pas de chanter l'hymne de sa victoire, et répétèrent souvent cette pensée, d'autant meilleure qu'elle était plus commune : « Qu'il lui fallait plus de temps pour écrire ses conquêtes qu'il ne lui en avait fallu pour les faire. »

La fin répond dignement au début. La véritable histoire, c'est chose convenue, doit éviter le style du panégyrique. Dans les Mémoires, à ce même endroit, lorsque le Roi revient, il n'y a pas un mot de ce concert de louanges : c'est une omission qui se trouve réparée par les souvenirs de Pellisson. .

Le travail que Pellisson avait fait en 1668 à côté des Mémoires du roi et avec une intention différente, a été plus tard repris par lui et complété; il figure dans son

Histoire de Louis XIV de 1661 à 1678 [1], publiée en 1749 (3 vol. in-12) dans le temps même où le public pouvait prendre connaissance des Mémoires Msc. de Louis XIV, déposés cette année-là par M. le maréchal de Noailles à la Bibliothèque du Roi. La confrontation entre le Msc. des Mémoires et l'ouvrage imprimé de Pellisson n'aurait pas dû laisser un moment de doute sur les différences d'origine et de composition entre l'Histoire et les Mémoires : il suffisait de comparer dans les deux ouvrages la campagne de Franche-Comté, et de rapprocher du récit

1. Cet ouvrage comprend dix livres. Livre I : « Dessein de l'auteur. J'écris l'histoire de France sous le règne de Louis quatorzième du nom, depuis la paix des Pyrénées et la mort du cardinal Mazarin, où l'on peut dire que ce règne a véritablement commencé, jusqu'à la paix de Nimègue, qu'on vient de conclure. » Le livre I contient l'état de l'Europe et de la France en 1661, et les diverses affaires des années 1662 et 1662 ; le livre II, l'année 1664 ; le livre III, l'année 1665. Dans le second volume, livre IV, les suites de la guerre entre l'Angleterre et la Hollande jusqu'à la paix de Breda en 1667 ; livre V, l'origine de la guerre de Flandre et la campagne de 1667 ; livre VI, depuis la p. 241, la conquête de la Franche-Comté, commençant comme dans le texte Msc. de 1668 : « Les négociations pour la paix étaient en cet état... Cependant il se répand un bruit sourd... » Ce livre VI contient la matière des livres IV et V du texte Msc., avec les mêmes sommaires en tête. Dans le troisième volume, livre VII, la suite de la guerre de Flandre jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle C'est au bas de la p. 35 qu'on rencontre la dernière page du Msc. sur le retour du Roi à Saint-Germain. Alors suivent les négociations de la triple alliance et celles de la paix. Le livre VIII, qui a pour titre : « Secours envoyé au siége de Candie en 1668, » contient d'abord un long développement sur l'état de l'Europe et de la France en 1668. La question de Candie continue dans le livre IX, où est donnée sommairement l'histoire générale jusqu'en 1671. Le livre X, 1672-1678, est relativement très-bref. Nous n'avons pas à apprécier ce défaut de proportion ; disons seulement qu'il est étrange que Pellisson paraisse si peu instruit des événements les plus récents : il en a mis un peu plus dans ses Lettres historiques à mademoiselle de Scudéry, écrites de 1670 à 1688.

donné par Pellisson pour cette invasion de janvier et février 1668, le *Projet* d'histoire publié déjà depuis vingt ans (1729), à la suite des *Lettres historiques de M. Pellisson* (3 vol. in-12).

Non-seulement la forme des deux récits est assez différente pour qu'on ne s'y trompe pas; mais la confidence que Louis XIV faisait aux rédacteurs des Mémoires, du projet de partage éventuel de la succession espagnole avec l'empereur, manquant dans le texte de Pellisson, il est évident que Pellisson ne peut être compté, dans ce moment-là, parmi les rédacteurs royaux.

L'erreur qui s'est accréditée a cependant une excuse. On a pu être frappé de quelque ressemblance entre des pages de Pellisson et une portion des Mémoires du Roi. Il s'agit de l'introduction ou première partie des Mémoires (a. 1661), et du préambule ajusté par Pellisson, en 1678, à son *Histoire de Louis XIV*, préambule beaucoup plus développé que celui qu'il avait composé en 1668, et suivant un ordre de matières un peu différent. Il est visible qu'il a eu, en 1678, pour l'état de la France et de l'Europe à la mort de Mazarin d'autres éléments de travail qu'en 1668. Or le premier volume des manuscrits que le maréchal de Noailles a déposés à la Bibliothèque royale en 1758 (S. Fr., n° 2282, in-4°) contient, écrite tout entière de la main de Pellisson, cette introduction ou première partie des Mémoires du Roi (a. 1661). On dut alors être porté à attribuer au seul Pellisson le travail de cette introduction, et par suite le reste des Mémoires a été mis de même sous son nom.

Nous avons prouvé précédemment que la participation de Pellisson au travail de révision des Mémoires n'a com-

mencé, pour la première partie, que la dixième année après la mort de Mazarin (1671), et que la seconde partie, c'est-à-dire les véritables Mémoires (a. 1666-1668), auxquels il n'a pas touché du tout, étaient écrits bien avant l'année 1671. Ainsi s'explique comment il a pu, en 1678, mettre à contribution des pages que lui-même il avait remaniées en 1671, tandis qu'en 1668, alors qu'il écrivait sa guerre de Flandre et de Franche-Comté, n'ayant aucune connaissance des Mémoires du Roi, il a composé à son gré une Introduction qui ne peut ressembler à l'autre que par le fond général des idées et des faits.

Pellisson ne fait que revoir une composition antérieure; on en peut juger par la note que l'éditeur de 1806 publie à la suite des dernières pages des Mémoires de l'année 1661, que lui a fournies une copie étrangère aux manuscrits de la bibliothèque du Roi [1].

J'ai remis ici le travail d'autrefois, retouché sur ce que j'ai vu depuis. Il serait bon que Sa Majesté le lût, comme tout le reste, avec le crayon que j'attache, pour marquer ce qui ne lui plaira pas. L'endroit où commence le nouveau travail est marqué à la page 82. Tout ce qui est ici renfermé avec des crochets ou guillemets est ce que j'ai cru pouvoir suppléer de faits ou de réflexions. Le reste qui n'est point marqué n'est pas de moi pour la matière, quoique je puisse avoir resserré ou étendu, changé le tour ou l'expression, suivant la liberté qui m'a été donnée. J'ai copié de mot à mot ce qui est des finances.

1. V. sur cette copie, donnant la fin de l'année 1661 et l'année 1662 en partie, l'avertissement de l'éditeur des *Œuvres de Louis XIV*, qui en établit l'origine (t. I). La note que nous empruntons est p. 145 des Mémoires, même volume de l'édition de 1806.

Ce que la note de Pellisson nous apprend pour ces pages finales des Mémoires de l'année 1661, se vérifie sur les parties de texte de la même année, que nous pouvons lire manuscrites (S. Fr. 2282, in-4°, t. X). « Le travail d'autrefois, » comme dit Pellisson, c'est le travail d'autrui, c'est un texte antérieur, qu'il se contente de modifier. Nous nous sommes assuré que c'est non sur le premier, mais sur le second des deux textes de 1661, écrits d'une main tout à fait différente de la sienne, que s'opère la révision. Le « crayon » du roi, dont Pellisson sollicite le contrôle, avait déjà fait son office, comme on le verra, sur les autres pages de 1661, que Pellisson avait révisées. Quant aux « crochets ou guillemets, » ils apparaissent aussi sur notre manuscrit de Pellisson. Toutes les parties de la rédaction que ne fournit pas le texte B antérieur (S. Fr., 2281, in-f°, t. I, f° 158-179) sont enveloppées, sur le manuscrit in-4° de Pellisson, de barres verticales, les unes à l'encre (pour le livre I^er^), les autres au crayon rouge (pour le livre II). Ces barres paraissent être tracées par la même main, vivement accentuée, qui a écrit le texte, c'est-à-dire par Pellisson. Nous tenons donc dans ces cahiers du manuscrit 2281, in-f°, la minute qui a précédé immédiatement la révision faite par l'académicien. « Le reste qui n'est point marqué n'est pas de moi pour la matière... » dit encore Pellisson : rien de plus clair, ce me semble. Il n'est pas sans intérêt de savoir ce qui n'est pas de lui : aussi mettrons-nous en présence le texte B antérieur, et le texte de Pellisson, juxtaposant les parties de rédaction qui ne diffèrent que dans « le tour de l'expression, » réservant pour l'appendice ce que Pellisson a cru « pouvoir suppléer de faits ou de réflexions. »

Pellisson non-seulement a « copié de mot à mot ce qui est des finances, » mais nous le verrons réduit à copier de même les paroles outrageantes que la rédaction qui précède la sienne a jetées contre Fouquet, son bienfaiteur et son ami.

Cette copie, étrangère à nos manuscrits, que l'éditeur de 1806 a utilisée, fournit, pour les dernières pages de 1661, plusieurs notes de Pellisson qui dénoncent clairement l'existence de cahiers antérieurs sur lesquels Pellisson travaille. La manière dont il parle de ces cahiers prouve bien qu'ils ne sont pas de lui.

Il y a de fort bonnes choses [1] dans cette réflexion; mais le Roi en a mis une fort ample sur la même matière dans les cahiers précédents avant que j'eusse vu ceci.

Le Roi [2] a mis quelque chose de fort semblable dans les cahiers précédents, avant que j'eusse vu ceux-ci : il faudra dans une dernière révision changer l'un ou l'autre endroit.

C'est le seul endroit [3] que j'ai pris la liberté de retrancher, parce qu'il a été placé ailleurs, et, comme je crois, plus à propos dans les cahiers que le Roi a vus.

Dans le cahier [4] que je rends, il y a que cette négociation dura

1. Il s'agit de l'arrestation de Fouquet, résolue si longtemps avant d'être accomplie.

2. *Œuvres*, t. 2, p. 108. Voici l'idée, peu neuve en effet pour quiconque a lu les Mémoires, qui est l'objet de l'observation : « Ces maximes que je vous apprends aujourd'hui, mon fils, ne m'ont été enseignées par personne, parce que mes devanciers ne s'en étaient pas avisés. Mais sachez que l'avantage que vous avez d'en être instruit de si bonne heure tournera quelque jour à votre confusion si vous n'en savez profiter. »

3. *Ibid.*, p. 113. Le fait en question est la réduction des augmentations de gages pour les officiers des compagnies souveraines (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 3).

4. *Ibid.*, p. 128. Il s'agit de l'affaire de Batteville, négociée avec le ministre d'Espagne, D. Louis de Haro.

quatre mois avec lui, ce qui est assurément une erreur dans les dates; car il mourut le 17 novembre, et l'affaire était arrivée le 10 octobre seulement. Ainsi la négociation dura très-peu avec lui.

La dernière citation surtout est significative. « L'erreur dans les dates » vient d'un rédacteur autre que Pellisson; « le cahier qu'il rend au Roi » ne peut pas être de lui. Pellisson a des prétentions à l'exactitude historique : on l'a vu par son *Projet d'histoire* pour la campagne royale de 1667 et 1668.

A quoi bon cette révision par Pellisson? Le texte B antérieur ne suffisait-il pas pour l'instruction morale et politique du Dauphin? Chacun sera à même d'apprécier par la confrontation des textes. Les réflexions ajoutées par Pellisson paraissent souvent sonores et creuses, sans application immédiate au Dauphin; ou si elles ont quelque valeur, elles blessent par leur ton; et le zèle du rédacteur, exagérant la pensée qu'il était permis alors de prêter au Roi, gâte les meilleurs conseils, qu'on aurait goûtés sous une forme plus sobre et plus modeste. Pellisson croyait se conformer aux ordres de Louis XIV. Nous l'avons vu, en 1668, soumettre au Roi le plan d'un récit d'histoire, dont le Roi lui-même était le principal acteur et le héros; en 1671, il était plus naturel encore de consulter le père du royal enfant sur le genre d'enseignement moral qu'il s'agissait de lui adresser. Aussi la longue note que nous avons citée (p. CLXXVII) se continuait en ces termes :

Le Roi aura la bonté, s'il lui plaît, de me dire s'il y a trop ou trop peu de réflexions et de conseils pour son dessein. Ce que j'ai

vu m'a persuadé qu'il en fallait mettre. Des princes qui ont écrit pour leurs enfants, les uns n'ont laissé que des préceptes sans histoire, ce qui est moins agréable ; les autres que l'histoire sans préceptes, ce qui est moins utile : la perfection est peut-être à joindre les deux. J'ai insisté sur la nécessité de l'application dont il semble que monseigneur a plus de besoin ; mais au fond ce n'est qu'une ébauche, qu'on achèvera quand on aura conçu tout à fait l'intention de Sa Majesté, quoiqu'il n'y ait personne sans exception qui ne doive trembler quand il écrit pour elle.

On sent au langage de Pellisson qu'il vient de se mettre à l'œuvre tout récemment; il hésite sur la marche à suivre. C'était pour lui un emploi nouveau de son talent; l'avocat de Fouquet se fait historien du Roi, l'historien cherche sa voie pour devenir un écrivain moraliste. Il reconnaît avec sagacité quelles difficultés présente un pareil travail. Si les idées générales, les vues abstraites y dominent, l'instruction morale qu'on se propose n'est pas accueillie, l'effet est manqué parce que « les préceptes tout seuls sont moins agréables. » D'autre part, les faits, s'ils ne sont pas accompagnés de réflexions, n'instruisent pas ; il ne suffit pas de décrire, de raconter et de peindre; il faut juger, il faut faire sortir des événements des leçons appropriées à la condition et à l'âge de celui qu'on prétend guider dans la vie et préparer à l'accomplissement de ses devoirs politiques.

Le plan de Pellisson paraît avoir été agréé par Louis XIV, puisque les observations royales au crayon sont peu nombreuses et ne portent que sur de minces détails. Le goût du Roi, on doit l'avouer, ne s'était pas perfectionné depuis qu'il avait commencé à faire rediger ses Mémoires en vue de l'instruction du Dauphin. Si les années 1666 et

1667, malgré l'importance et le nombre des faits qui fournissaient la matière des Réflexions, contiennent bien des pages vagues ou déclamatoires, ce défaut est beaucoup plus sensible dans les « réflexions et conseils » de l'année 1661, qui, à propos d'un petit nombre d'événements, prennent des proportions si étendues sous la plume de Pellisson. D'après les additions faites par Pellisson au texte B antérieur de 1661, on se demande ce que serait devenu l'ensemble des Mémoires du Roi s'il avait mis la main aux autres parties, de 1666 et 1667, rédigées avant qu'il fût admis à la collaboration royale. On est un peu moins enclin à la sévérité envers les rédacteurs anonymes des années 1666, 1667 et 1668, et on apprécie davantage le mérite du correcteur universel, M. de Périgny, en présence de l'œuvre prétentieuse et faible de l'académicien qui jouissait alors d'une si grande réputation.

Pellisson, que ses amis de la cour auraient voulu voir dans les fonctions de précepteur à la mort de Périgny, et qui, dit-on, avait eu la délicatesse d'attendre la nomination de Bossuet pour se convertir à la religion catholique (8 octobre 1670), se trouvait alors, par le choix de Louis XIV, associé indirectement à cette éducation. A Bossuet et à Huet, nommé sous-précepteur, était dévolue la tâche ingrate d'un commerce quotidien avec un enfant maladif, peu docile et peu laborieux; Pellisson a l'agrément et l'honneur de s'entretenir avec le Roi d'un disciple idéal auquel Louis XIV se propose lui-même comme le plus parfait modèle.

Le Roi était-il de complicité avec l'écrivain lorsque celui-ci, dans le *Panégyrique* qu'il lut à l'Académie, le 3 février 1671, révéla pour la première fois au public un

secret qu'il venait lui-même d'apprendre [1] : « Ce monarque choisit, pour l'éducation royale de son fils, tout ce qu'il peut découvrir de plus éclairé, de plus sage, de plus honnête, de plus savant, comme s'il n'y devait plus penser lui-même ; il y pense comme si personne ne le devait seconder dans ce travail, jusqu'à mettre par écrit, pour ce cher fils, et de sa main, les secrets de la royauté et les leçons éternelles de ce qu'il faut éviter ou suivre. » Aucune voix n'était plus autorisée pour répandre la pompeuse nouvelle. Il y avait près de vingt ans que l'*Histoire de l'Académie* avait fait admettre Pellisson au sein de l'illustre compagnie. Il est à croire que ses confrères apprenaient en même temps, mais à voix basse, que la main de Louis XIV ne travaillait pas seule aux Mémoires. Personne ne réclama pour Périgny ; le lecteur du Roi, qui n'eut pas l'honneur d'être de l'Académie, était mort tout entier.

1. Nous empruntons cette citation à la note sur les Mémoires de Louis XIV, qui termine le 1er volume de l'*Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles (p. 585).

XII

Concert de louanges (1671-1679) pour les Mémoires que Louis XIV destine au Dauphin, au moment où elles cessent d'être méritées.

Depuis que Pellisson en 1671 avait glorifié Louis XIV de ce qu'il consacrait ses loisirs à la composition de Mémoires pour le Dauphin, l'opinion publique s'était emparée de ce nouveau sujet d'admiration.

L'éducation du jeune prince a eu sa place dans l'histoire littéraire du grand règne. Tous ceux qui y ont concouru par quelques travaux de l'esprit appartinrent à l'Académie. Bossuet ne dédaigna pas de briguer la succession d'un abbé fort obscur : il fut reçu le 8 juin 1670, par le directeur Fr. Charpentier. L'abbé Fléchier, reçu le même jour que Racine en 1672, devenu par la faveur de Montausier lecteur du Dauphin, fut bientôt chargé d'écrire pour le prince la vie de Théodose qui parut en 1679. Huet, que Montausier aurait peut-être préféré à Bossuet, nommé du moins sous-précepteur, arriva à l'Académie en 1674. Un autre philosophe, moins distingué, cartésien comme l'évêque de Condom, Géraud de Cordemoy, devenait presque en même temps lecteur du dauphin et membre de l'Académie française en 1675 : pendant que Fléchier, l'autre lecteur, travaillait sur Théodose, Cordemoy entreprenait, par l'ordre du précepteur, la vie de Charlemagne.

Bientôt les éditions des auteurs classiques *ad usum Delphini*, dirigées par Huet, firent au Dauphin la réputation d'un prince fort savant : on supposait que ce n'était pas en pure perte que tant de science était dépensée pour lui. Ce fut au moment où étaient publiés les premiers ouvrages de cette collection, que l'Académie française mit au concours pour le prix de poésie française, qui devait être donné le jour de la Saint-Louis en 1677, la question suivante : « de l'éducation du Dauphin et du soin que prend le Roi de dresser lui-même les Mémoires de son règne pour servir d'instruction à ce jeune prince. »

Le sujet était habilement choisi : on pouvait louer du même coup le Roi, son fils, le gouverneur du prince et ses maîtres. Rien de plus légitime depuis que l'Académie était sous le patronage direct du Roi. Lorsque le chancelier Séguier était mort en janvier 1672, la compagnie, dit l'abbé d'Olivet qui a appris le fait de M. Huet, étant allée remercier le Roi de ce qu'il daignait s'en déclarer le protecteur, Sa Majesté voulut que M. le Dauphin fût témoin de ce qui se passerait dans une occasion si honorable aux lettres. Ainsi le Dauphin avait droit à partager les hommages adressés au Roi. Les fonds de récompense destinés au prix de poésie (pour le prix d'éloquence c'était une rente testamentaire de Balzac) ayant été formés récemment par trois académiciens, du nombre desquels était M. Pellisson, ce que nous lisons dans l'*Histoire de l'Académie* de d'Olivet, le sujet choisi n'étonne pas : on serait tenté de croire qu'il l'a inspiré pour que l'éloge qu'il avait fait des Mémoires du Roi, dont il était alors le collaborateur, fût renouvelé par des bouches étrangères.

Une raison particulière donnait de l'opportunité à la

question. Un grave débat était alors engagé au sein de l'Académie, et en dehors d'elle entre divers écrivains, au sujet de la prééminence que la langue française réclamait sur la langue latine pour les inscriptions destinées à perpétuer la gloire du Roi. La dispute entre les deux langues remontait à quelques années; et déjà, en 1669, Louis le Laboureur, frère aîné du consciencieux et savant historien, avait publié les pièces d'un premier procès, avec ce titre qui indiquait son opinion : « Avantages de la langue française sur la langue latine. » Une inscription ayant été demandée pour un arc de triomphe, Colbert, d'après M. Perrault de l'Académie, la voulait en français ; M. de Santeul et le père Commire se firent les défenseurs de la langue latine; Jean Desmarets de saint-Sorlin écrivit pour notre langue deux ouvrages assez médiocres en 1670 et en 1675. Deux académiciens entrèrent en lice, tous deux membres de la petite académie chargée particulièrement des inscriptions et des devises : Fr. Charpentier en faveur du français, l'abbé de Bourséis pour le latin. Bientôt le discours de Charpentier était publié, discours en trois parties sur la «défense de la langue française pour l'inscription de l'arc de triomphe.» Le *Journal des savants* du 8 juin 1676 s'empressa d'analyser l'ouvrage nouveau. Charpentier, en terminant, adresse une lettre au Roi, qui a seul pouvoir pour décider la question.

Même dans les écoles, dans les colléges des jésuites on voulut prendre part à la querelle. Au collége de Clermont, pour le discours solennel d'ouverture des classes, le 25 novembre 1676, le père Lucas, auteur connu par des poésies ingénieuses et délicates, dit le *Journal des savants* rendant compte de son discours, traita en latin de la préférence

due à la langue latine pour les inscriptions (*de monumentis publicis latine inscribendis*). Les raisons qu'il allègue, c'est qu'une langue morte n'est pas sujette à changements; c'est que la langue latine est la plus étendue de toutes les langues : « elle est étendue autant, s'il se peut, que les rayons du soleil qui est le symbole de ce grand prince ; » elle est la plus forte, la plus brève, la plus goûtée par M. le Dauphin. Et l'auteur tâchait de gagner à sa cause toute la cour par ce compliment : « Cœpit Regi esse in pretio, Delphino in usu familiari, regiæ stirpis principibus in deliciis, gallicæ nobilitati in amoribus. » L'orateur officiel des jésuites avait répondu à un académicien : il espérait peut-être diviser ce corps illustre en s'adressant au Dauphin, c'est-à-dire à ses maîtres. Un académicien, étranger à l'éducation du prince, lui donna la riposte ; ce fut l'abbé Tallement le jeune, le 23 décembre 1676, le jour où M. de Mesmes était reçu par M. Benserade, directeur. Sept jours après (le 1er janvier 1677), le père Lucas dédia au Dauphin une belle lettre latine pour le faire juge, de même que Charpentier avait pris le Roi pour arbitre. Le jésuite exalte les connaissances du prince dans la littérature latine ; il invoque le témoignage de tous les personnages qui l'entourent, qui contribuent à son instruction, qui veulent pouvoir louer, « latini omnes, Ludovicum magnum Sequanicum, Belgicum, Batavicum, Germanicum. » Cet appel au Dauphin, dont l'abbé Tallement n'a pas pris souci, puisque, dans son discours de décembre 1676, il ne relève pas l'insinuation du père jésuite, remettait pour ainsi dire à l'ordre du jour la question de l'éducation du prince, et, en demandant l'éloge des Mémoires que le Roi lui destinait, la docte

compagnie tranchait implicitement le débat au profit des défenseurs de la langue française.

Comme toujours, les concurrents furent nombreux. La pièce couronnée est l'œuvre de M. de La Monnoye, correcteur des comptes à Dijon, qui avait déjà remporté les trois prix de poésie proposés depuis 1671. Le *Mercure galant*, beaucoup plus favorable à une pièce composée par un de ses collaborateurs, le neveu de Corneille, Fontenelle, âgé alors de vingt ans, en nommant le vainqueur, ajoutait cette réflexion (n° de sept. 1677) : « Il serait à souhaiter pour ses concurrents que Messieurs de l'Académie lui donnassent la première place vacante; les autres auraient plus de courage à travailler. » Beaucoup des Quarante n'étaient pas supérieurs à La Monnoye; ses vers ne sont pas plus plats et plus vides que la prose de M. l'abbé Tallement, qui était directeur dans cette séance des prix du 25 août 1677. « Quand nous donnons le prix d'éloquence et de poésie, n'oublions pas, disait le directeur, de donner aussi le prix de la vertu. Nous le pourrons donner à l'invincible monarque de la France... Ce prix c'est la louange, et c'est ici qu'il la doit recevoir, ici, où.... Puisque le sort me met aujourd'hui à votre tête, quoique le plus jeune et le moindre de tous, c'est à moi à vous donner l'exemple. Je m'arrête aux seules merveilles de cette campagne... » L'encens qu'il jette au nez du Roi est de la même qualité que celui qu'apportaient dans ce jour La Monnoye et ses rivaux. Nous ne signalerons que les vers où sont loués les Mémoires de Louis XIV. Les cinq pièces imprimées que nous avons sous les yeux, après le Roi et le Dauphin, ont surtout des éloges pour le gouverneur Montausier; le précepteur, même quand il

s'appelle Bossuet, est aux yeux de ces poëtes, et du public d'alors, surtout du public de cour, le personnage secondaire ; quelques-uns ne le nomment pas du tout.

La Monnoye s'adresse ainsi au Roi :

Toi-même, dans le cours de tes rares exploits,
Exemple des guerriers, des pères et des rois,
Tu veux, pour l'animer, que, témoin de ta gloire,
Sur tes pas, devant Dôle, il marche à la victoire.
Toi-même pour l'instruire aux sublimes projets,
Pour lui mieux assurer le cœur de tes sujets,
Tu veux, de cette main qui sait dompter le Tage,
Lui tracer de ton règne une fidèle image.
Aidé de tes leçons, rempli de tes vertus,
Qu'à ses pieds il verra d'ennemis abattus !

« Deux ou trois seulement, dit le *Mercure galant*, avaient donné leurs voix à M. de Fontenelle ; tous les autres, moins sensibles sans doute au brillant qu'à la majesté du vers et à la force de la pensée, se sont déclarés pour la pièce triomphante. » Voici comme s'exprime le poëte loué par ses amis comme le plus brillant :

Peuples, le croirez-vous ? De cette même main
Dont le foudre vengeur ne part jamais en vain,
Sous qui l'audace tremble et l'orgueil s'humilie,
Il trace pour ce fils l'histoire de sa vie,
Ce long enchaînement, ce tissu de hauts faits
Qu'aucuns moments oisifs n'interrompent jamais.
Ne nous figurons point qu'il se borne à décrire
Un empire nouveau qui grossit notre empire...
Mais les profonds secrets de sa haute sagesse
Ce n'est qu'à son Dauphin que ce héros les laisse.

Tous ces vastes desseins qu'exécute un instant,
Et dont il ne nous vient que le bruit éclatant,
Les yeux seuls de son fils découvrent leur naissance;
Il les voit lentement nourrir dans le silence...
De disciple et de fils réunissant les noms,
Quelles hautes vertus peut-il faire paraître
Qu'il n'hérite d'un père ou n'apprenne d'un maître?

Fontenelle est du nombre de ceux qui exaltent « le grand Montausier, » mais qui oublient Bossuet. La troisième pièce célèbre un Roi,

Qui traçant de ses faits les fidèles Mémoires
D'un fils digne de lui prépare les victoires.
Pour peindre dignement les grandes actions
D'un héros redouté par tant de nations,
C'est peu des faibles traits que l'éloquence inspire,
Et la main qui les fait peut seule les écrire.

Dans la quatrième, qui est une ode extrêmement faible, Montausier dit au jeune héros :

Mon prince, aujourd'hui je confesse
Que du Roi la haute sagesse
Et ces généreux sentiments
Qu'étalent ses écrits illustres
Feront d'abord plus qu'en deux lustres
N'ont fait tous mes enseignements.

De la cinquième et dernière, deux vers suffisent :

Ce grand prince souvent se dérobe à lui-même,
S'enfermant en secret travaille sans témoin.

Ils nous prouvent combien ces panégyristes du travail royal se doutaient peu de quelle manière il s'exécutait. Sans doute, Louis XIV se dérobe à lui-même, mais il ne travaille pas sans témoin : il a eu plus d'un collaborateur, et la part la plus importante en sera désormais attribuée à un écrivain qui n'aurait pas déshonoré l'Académie française.

Les auteurs qui savaient pratiquer l'art de la flatterie trouvaient là une bonne veine à exploiter. Plus d'une préface ou épître dédicatoire était défrayée par cette belle idée d'un Roi écrivain, se faisant précepteur de son fils. M. Esprit, de l'Académie française, donna en 1677, sous le nom d'un de ses frères, une traduction du pagényrique de Trajan, et la dédia au Dauphin. Voici l'épître : « J'ai préféré, pour vous l'offrir, l'exemple de Trajan à celui de tous les autres souverains de l'ancienne Rome, à cause du rapport singulier qui se trouve entre son histoire et celle du Roi. Ainsi, la guerre des Hollandais et celle des Daces ont été causées, l'une et l'autre, par le ton injurieux de ces peuples à l'égard du prince; ils ont montré tous deux le prix qu'ils attachent à l'éducation : Trajan, en prenant le soin de former les mœurs de cinq mille jeunes gentilshommes, afin d'en faire un jour autant d'appuis inébranlables de la suprême puissance ; le Roi, en se chargeant de dresser de sa propre main des Mémoires de son règne, pour vous enseigner les devoirs d'un véritable monarque. Sa Majesté est persuadée qu'il y a une certaine politique fine et délicate dans les choses et dans les manières, que les yeux des particuliers, quelque habiles qu'ils soient, ne peuvent pénétrer, et qui est réservée à la suprême et profonde intelligence des sou-

verains. » En 1679, un autre académicien royal, c'est le titre que prend le rédacteur anonyme d'une chronologie royale, écrite partie en français, partie en latin, où domine l'Image de Louis le Grand (*Imago Ludovici magni*) [1], dans une préface en français, adressée à Louis XIV, dit aussi son mot sur les Mémoires du Roi. Cet auteur tient, comme l'abbé Bourséis, comme le P. Lucas, pour le latin contre la langue française. « La langue latine, dit-il, a davantage les caractères d'immortelle et d'universelle, titres dus à V. M. » Il parle des inscriptions mises en latin sur les statues, les médailles, les devises, les arcs de triomphe, les palais, les obélisques. Il regrette la préférence donnée au français, même à l'italien, et à l'espagnol par les plus beaux esprits du temps qui s'occupent à faire l'histoire de ce règne. « Quel avantage de mettre dans une langue immortelle une histoire qui efface l'antiquité ! Que ces précieux commentaires en français, auxquels des plumes si délicates travaillent, où même V. M. exerce son éloquence naturelle, où, pour ainsi parler, elle se peint pour instruire ses historiens, pour être l'unique et parfait modèle de la vertu héroïque, pour rendre le monde charmé et son fils digne de charmer tout le monde, que ces commentaires, dis-je, méritent bien d'être dans une langue universelle ! »

Le témoignage rendu à Louis XIV par les voix de la renommée, sous des formes souvent ridicules d'adula-

1. Bibl. imp. Msc. F. Vers. 8037. G. Rel. mar. rouge aux armes de France. Le Msc., écrit d'une très-belle main, porte en tête : « *Imago Ludovici Magni.* Chronologie royale. » Cette chronologie donne une page par année, de 1643 à 1679.

tion, n'avait pas de quoi le flatter beaucoup, de quoi l'encourager à persévérer. Que pensaient de l'œuvre royale des personnes plus autorisées, placées plus près du Roi et du Dauphin? Bossuet, le précepteur du jeune prince, a t-il connu, a-t-il approuvé les Mémoires de Louis XIV? Aucun de ses ouvrages ne les signale. Ce sont les belles actions, non les écrits du Roi, qu'il propose comme enseignement, comme modèle à son fils. Quant à Montausier, dans une épître au Roi, qui était une réponse aux accusations de quelques courtisans contre sa sévérité, il exprime le vœu que Louis XIV continue les Mémoires qu'il avait commencés pour l'instruction du Dauphin [1]. Lui-même recueillait pour l'enfant, âgé alors de treize ans (vers 1674, par conséquent, comme le dit son histoire), des maximes chrétiennes et politiques, que le Dauphin parcourait et montrait aux personnes qui l'approchaient [2]. En tête de ces maximes ou réflexions sur lesquelles nous reviendrons, le gouverneur a placé une épître au Dauphin, où les Mémoires du Roi ne sont pas oubliés :

« Tout vous invite à pratiquer ces instructions : votre naissance, votre sagesse dès votre enfance, les exemples des vertus du Roi, la peine qu'il prend à vous dresser des Mémoires et des Instructions où vous pourrez puiser, comme dans une source abondante, toute la science politique nécessaire à un grand prince, et les exhortations qu'il vous fait ordinairement. » Et comme, en si haut lieu,

1. *Vie de Montausier*, par N*** (Nicolas Petit), 1720, in-12, t. II, p. 100.
2. *Ibid.*, p. 76-77.

la flatterie se mêle à tous les conseils, Montausier ajoute : « Il n'est pas jusqu'à sa devise qui ne vous apprenne les devoirs d'un roi. »

On parlait donc beaucoup de ces fameux Mémoires du Roi, que presque personne ne connaissait. Le bruit avait commencé à s'en répandre par une indiscrétion de Pellisson, vers le temps où Louis XIV paraît avoir renoncé à les faire rédiger, avec la même assiduité, en vue de l'instruction du Dauphin. Ce n'est pas qu'après 1670 il n'ait beaucoup écrit ou dicté. Il existe, sous le titre de Mémoires, quantité de pièces d'affaires militaires, des plans de guerre, des relations assez détaillées de siéges de villes et de campagnes : le Roi prépare des matériaux pour les futurs historiens de son règne. Mais il n'y a plus traces de réflexions à l'usage de son fils. Dans les Mémoires qui lui étaient destinés, des écrivains de profession tenaient la plume; sur une idée que le Roi jetait en deux mots, étaient composés de longs développements de morale politique; si le Roi n'en était pas l'auteur, ces pages, qui étaient façonnées avec soin, qui étaient remaniées, quelques-unes du moins, deux ou trois fois, qui passaient par plusieurs brouillons avant de recevoir une forme définitive, revues par le Roi, devenaient siennes, et on pouvait dire avec raison qu'il se faisait personnellement, par ses Mémoires comme par ses actions, le guide moral du Dauphin. Pour les années 1672-1678, Périgny et ceux qui ont travaillé avec lui n'ont pas de continuateurs; la main de Pellisson ne paraît avoir été employée qu'en 1671, et encore pour la révision d'une partie ancienne des Mémoires.

Louis XIV n'a plus le temps ou la volonté d'embrasser

les divers événements que chaque année amène, et d'en tirer des leçons. De même que dans la conduite des affaires de la France au dedans et au dehors il n'admet guère de conseil, il n'a plus de collaborateurs littéraires. Le héros qui commande en personne dans la guerre de Hollande, entend l'esquisser et l'apprécier par lui-même : c'est lui qui écrit, ou un secrétaire de la main imitant parfaitement l'écriture royale ; aucune main étrangère ne touche aux sujets d'histoire militaire, disons mieux, aux journaux de guerre, qui sont maintenant l'unique préoccupation de Louis XIV. Ce sont des indications très-sommaires, des accumulations de faits; même pour le récit d'un siége ou d'une campagne, à peine quelques phrases générales servent de prélude ou de conclusion. Les conversations d'apparat, les tirades politiques ou morales, les longues déductions, auxquelles Louis XIV s'était plu de 1666 à 1671, ne figurent plus jamais dans les pages qu'il écrit. Ses goûts ont-ils changé ? Est-il las de la méthode de Pellisson qui a enchéri singulièrement sur Périgny et les autres rédacteurs ? Pour fuir les développements oiseux et les phrases ampoulées, il s'en tient à l'énumération toute sèche des événements qui lui sont le plus familiers, c'est-à-dire des choses de la guerre. Il ne s'étend plus de la même façon sur l'interprétation des faits; sa marche n'est plus lente et mesurée comme celle d'un rhéteur; il se jette au pas de course au milieu de la mêlée, pressé d'arriver à un résultat pratique et décisif, sans s'arrêter à l'analyse des idées et des sentiments que des faits analogues lui inspiraient autrefois.

Si c'était une véritable histoire militaire, composée d'éléments choisis et présentés avec art, le travail, pour

être différent, ne serait pas moins instructif. Mais les plus longs fragments qui nous restent de cette partie des Mémoires ne peuvent être honorés d'un pareil titre : les listes des corps engagés dans une campagne, les distributions de quartiers, les mouvements de troupes suivant les vicissitudes d'un siége, sont des renseignements précieux pour l'histoire, ce n'est pas l'histoire elle-même. Louis XIV avait-il l'intention d'élever à la gloire de son règne le monument historique qu'on chercherait en vain dans ses mémoires militaires ? La question est sans intérêt, puisqu'on n'a aucun moyen de la résoudre. Les contemporains connaissaient-ils de Louis XIV beaucoup plus de pages que nous ? On aimerait à le croire pour justifier les éloges qu'ils ont décernés au Roi sur tous les tons. Ils le louent d'initier le Dauphin aux secrets de sa politique, à ses projets les plus intimes. C'est ce qu'il semblait vouloir faire dans les Mémoires des années 1666, 1667, 1668. Depuis 1672, le Dauphin n'est nulle part désigné, rien de ce que le Roi écrit n'a le caractère ni d'une leçon morale, ni d'une confidence politique. Ainsi les éloges des académiciens, des concurrents aux prix d'académie, et de Montausier lui-même, s'adressent ou aux instructions du Roi pour le Dauphin suspendues en 1671, ou aux Mémoires militaires, dont les premiers fragments datent de 1672 : ils louaient donc ou un travail déjà ancien auquel le Roi avait renoncé, ou un travail nouveau qui ne méritait pas d'être tant vanté.

On n'a pas oublié l'origine des Mémoires pour le Dauphin. Un mémoire de Colbert sur les finances, destiné à glorifier les réformes du début du règne, depuis 1660 jusqu'en 1665, est le premier germe de cette vaste

composition. M. de Périgny, lecteur du Roi, et chargé de donner en jouant les premières connaissances au petit prince dont il fut depuis le précepteur, décida Louis XIV à consacrer à l'éducation de son fils des matériaux d'histoire, réunis d'abord en vue de sa gloire personnelle. L'intention, une fois admise par le Roi, a fructifié pendant trois ans, et pendant trois autres années, 1669-1671, on a des preuves qu'elle n'a pas été tout à fait abandonnée. Ne pouvant suffire seul à une pareille tâche littéraire, il s'est associé des écrivains que sa confiance et que leur réputation lui désignaient. Il a consacré ainsi les loisirs de six années à l'éducation politique du Dauphin, animant de ses pensées, contrôlant le travail d'autrui. Depuis 1672, tout occupé des progrès de sa puissance, il tient lui-même la plume comme il tient l'épée, il ne trouve à distraire aucun moment en faveur de son fils, ce n'est pas pour le Dauphin qu'il écrit. Lorsque Montausier, en 1674, le conjure de continuer ses Mémoires, il sait bien que, de tout ce que le Roi jette alors sur le papier, le Dauphin n'a pour son instruction aucun profit à tirer. « Si, durant cette guerre que vous soutenez seul contre tant de nations réunies, lui dit-il, vos occupations glorieuses ne vous le permettent pas, nous espérons que la paix vous en donnera le loisir. » Il est donc constant qu'alors, comme avant 1666, la pensée du Roi est tournée vers un autre but : c'est son histoire qu'il prépare de sa main, en suivant l'exemple que lui a donné Colbert. Chacun était dans son rôle : le ministre avait écrit sur les finances, le roi écrivait sur la guerre. Dans l'intervalle de ces deux époques se place l'œuvre si laborieuse d'écrivains à gages, serviteurs anonymes, auxquels on doit

peut-être l'idée première, auxquels on doit certainement l'exécution des Mémoires pour le Dauphin, dont tout l'honneur est rapporté à Louis XIV par toutes les bouches et notamment par son dernier collaborateur.

Louis XIV semble s'être rappelé, quand le temps le lui a permis, ses devoirs de père. Montausier espérait que la paix lui rendrait du loisir. C'est en effet après les traités de Nimègue qu'il compose de sa main, « sans témoin » et sans auxiliaire, des réflexions où la guerre était désormais étrangère, et qui paraissent avoir une intention d'enseignement moral. Un seul fragment subsiste; il est connu sous ce titre qu'un éditeur du dix-huitième siècle lui a donné : « Réflexions sur le métier de roi. » Le Roi ne s'y adresse pas à son fils, mais le ton rappelle des pages d'exhortation directe qui ont place dans les vrais Mémoires. Au delà de 1679, le Dauphin, affranchi de toute direction, n'ayant plus ni gouverneur, ni précepteur, entrant par le mariage dans la vie réelle, n'est plus un disciple pour personne, pas même pour son père. Il n'est plus question de Mémoires. Louis XIV pensait sans doute, ce que chacun disait alors, ce que Montausier écrivait au Dauphin, en 1674, pour lui apprendre à régner : « Vous trouvez une copie parfaite de ce grand modèle dans la vie du Roi. » Ce fut la triste condition du Dauphin d'être simple spectateur, pendant sa longue carrière, des actions paternelles sans jamais les imiter. Il ne compte dans l'histoire que par la postérité royale qu'il a donnée à la France.

XIII

Maximes ou réflexions recueillies par le duc de Montausier, gouverneur du Dauphin, pour l'éducation d'un grand prince.

On sait quelles œuvres admirables d'histoire, de philosophie, de politique même (malgré quelques réserves), l'évêque de Condom a composées à l'intention de l'éducation du Dauphin. Il n'y a pas de comparaison à établir entre les travaux de ce puissant génie qui en font le précepteur universel de l'humanité et les Mémoires de Louis XIV, qui se sont renfermés dans leur objet spécial d'instruction royale.

Montausier a écrit aussi pour le Dauphin. Le favori des Muses de l'hôtel de Rambouillet n'avait pas besoin d'un secrétaire pour donner à ses pensées un tour fleuri et délicat; on reconnaîtra toujours en lui un des auteurs de la *Guirlande de Julie*. L'âge et la méditation ont fortifié son esprit. L'idée qu'il s'était faite de ses fonctions de gouverneur devait le rendre attentif à tout ce qui peut influer sur l'âme d'un jeune prince. Ne quittant jamais le Dauphin, assistant à ses jeux comme à ses études, saisissant toute occasion de lui former l'esprit et le cœur par la leçon vivante des faits et des exemples, il recueillait, chemin faisant, toutes les maximes ou réflexions qui s'appliquent aux devoirs d'un chrétien et d'un roi. Il s'habitua

ainsi à faire provision de pensées générales, mais il eut le tort de les séparer des faits particuliers, qui pouvaient leur donner du relief et en être comme la sanction. Tandis que Louis XIV prend les principales actions de son règne comme base d'instructions destinées à son fils, Montausier veut l'instruire et le former à la façon des philosophes; il fait appel à la raison toute seule, et, quel que soit le soin qu'il mette à orner chacune de ses pensées, elles produisent, étant isolées de la vie réelle, l'effet des devises de Saavedra, et des dissertations abstraites que les moralistes ou les théologiens ont de tout temps accumulées sur les devoirs des rois.

Ce n'est pas un ouvrage véritable qui est sorti de ses méditations. Il n'avait pas un plan arrêté d'avance. Nous sommes obligé, sur ce point, de relever une erreur de son biographe. L'auteur de la *Vie de Montausier*, Nicolas Petit, qui écrit sur les Mémoires de la duchesse d'Uzès, sa fille (1729, 2 vol. in-12), nous présente le Recueil de Maximes chrétiennes et politiques, dont le gouverneur fit lire une partie au Dauphin à l'âge de treize ans, comme une œuvre conçue avec ensemble. Elle formait, dit-il, trois grandes divisions : la première traite des devoirs d'un prince à l'égard de Dieu, la seconde de ses obligations à l'égard des sujets, la troisième des règles de conduite à l'égard des princes et des États voisins. Tel a pu être plus tard le projet de Montausier. Mais même en 1679, tout près de quitter le Dauphin, il n'avait pas encore une vue d'ensemble aussi claire, il ne savait comment classer toutes les méditations qu'il avait écrites. Le nombre, qui en était considérable, ajoutait encore à la confusion. Écoutons le récit que fait à ce sujet l'écrivain protes-

tant qu'il appela à son aide : c'est l'avocat Jean Rou, le traducteur du *Prince politique et chrétien* de Saavedra (1668), l'auteur de *Tables chronologiques d'histoire universelle* (1672-1675), dressées pour l'usage du Dauphin, auquel il avait déjà destiné sa traduction, ce qui ne l'a pas empêché d'être envoyé à la Bastille pour avoir dit sur l'Église certaines choses qu'on eût tolérées dans la bouche d'un écrivain ecclésiastique, mais qu'on ne souffrait pas de la part d'un protestant :

« Le 15e février (1679)[1] je repris le chemin de Saint-Germain. Mon illustre patron me dit que l'affaire pour laquelle il m'avait demandé était pour mettre en ordre tous les papiers que, depuis dix à onze ans qu'il était honoré de la confiance de monseigneur le Dauphin, il avait recueillis de ses diverses méditations, pour mieux remplir tous les devoirs d'un si glorieux poste; que tout ce qu'il avait pu apporter d'ordre à toutes les pensées qui lui étaient venues sur ce sujet ne consistait qu'en la précaution qu'il avait eue de mettre chacun de tous ces préceptes dans un quart de papier, séparément de tous les autres, afin de les pouvoir transposer, comme on ferait des cartes à jouer, pour les arranger selon qu'il serait le plus à propos et d'éviter ainsi la confusion ; qu'il avait toute une grande cassette remplie de ces papiers-là, auxquels il ne connaissait plus rien lui-même, et que c'était afin que je les examinasse qu'il me souhaitait auprès de lui ; qu'il s'agissait de donner une forme raisonnable

1. *Mémoires inédits et opuscules de Jean Rou*, avocat au parlement de Paris, etc., publiés pour la Société de l'histoire du Protestantisme français, par Fr. Waddington. Paris, in-8°, 1857, t. I, p. 132.

à tout ce chaos, et que, par l'arrangement si bien entendu qu'il avait remarqué de toutes les diverses matières dont mes Tables étaient remplies, il avait jugé que j'étais tout propre au débrouillement qui lui était nécessaire pour faire un plan uniforme qui pût porter le glorieux titre d'*Education d'un grand prince*. J'avoue que je fus un peu surpris de cette proposition... Il donna l'ordre sur-le-champ d'aller querir sa cassette qu'il ouvrit aussitôt, et où il me parut plus de six à sept mille papiers. »

Nous partageons la surprise de J. Rou : tant de pensées de détail mises pêle-mêle dans un tombereau, avec une belle étiquette, sans que celui qui les avait conçues une à une, à l'aventure, fût capable, eût le courage de décomposer ce gros corps de phalanges, d'en former de petits bataillons, d'assigner une place aux officiers et aux soldats, c'est-à-dire de distinguer, parmi six à sept mille idées, quelles étaient les plus importantes, quelle corrélation elles avaient entre elles, comment on pourrait les assembler par groupes, quel but chaque groupe pouvait atteindre!

Mais toutes les pensées étaient ajustées avec une certaine recherche; Montausier dépensait à ce travail minutieux les forces de son esprit. En cela il diffère de Louis XIV : le Roi, dans ses petits Feuillets, ou dans son Journal, pose en deux mots les idées, les réflexions, dont il confie le développement aux écrivains de profession. Lui aussi il ne sait pas toujours quelle place leur attribuer; les notes du Journal nous montrent bien des fois une idée transposée, ou même perdue, qu'on a renoncé à classer. Louis XIV avait moins besoin d'un plan rigoureux : c'est l'avantage de ce genre d'instructions qui re-

posent sur les faits du moment; les faits amènent et soutiennent la réflexion, elle fait corps avec le récit. Mais dans un travail purement didactique, un cadre un peu large et compréhensif est nécessaire; si la machine n'est pas mue par des ressorts qui mettent en harmonie toutes les parties, le métal mal fondu et mal concentré ne fournira pas de beaux lingots d'or; il se divisera en parcelles qui se perdront comme des grains de sable, si précieuse qu'en soit la matière. Il est fâcheux, pour la réputation littéraire de Montausier, qu'on en sache plus long sur ses maximes ou réflexions que ce que son biographe avait voulu nous en apprendre d'après sa propre fille. La plume étrangère dont il s'est servi pour composer après coup un plan d'éducation, n'a pas été aussi discrète que celles que Louis XIV employa pour façonner les idées de détail qu'il avait conçues et les adapter aux événements de son règne.

Du reste l'avocat J. Rou a trouvé difficile l'usage de ces milliers de papiers. « La première chose que je fis fut de me donner la patience de lire tous ces morceaux l'un après l'autre, et de mettre un titre à la tête de chaque. Cela m'épargnait déjà une répétition de lecture qui, sans cette précaution, n'aurait jamais eu de fin; et d'ailleurs cela me mettait en état de ranger sous de certaines classes distinctes tous ces différents matériaux, et ensuite de rapporter le tout au but principal, savoir, à ce glorieux titre d'*Éducation d'un grand prince.* » Il reconnut que ce grand nombre de méditations ne roulait que sur quatre articles : la religion, la morale, la politique et la guerre. « Ces quatre grandes parties faisaient ma première et plus simple division. » Comment faire con-

corder cette première division imaginée par Rou, avec celle que reproduit le biographe de 1729 : « Dieu, les sujets, les princes et les États voisins? » Dira-t-on, ce qui est vrai, que la morale est le seul guide et le seul frein pour les princes absolus à l'égard de leurs sujets? que la politique et la guerre semblent s'appliquer plutôt aux étrangers? Rou ne nous laisse pas entrevoir si Montausier avait déjà trouvé les trois grands titres : dans ce cas, se serait-il permis de les changer? L'auteur de la *Vie*, après avoir cité quelques-unes des maximes sur la religion, ajoute[1] : « Ce n'est que la première partie du dessein que le duc de Montausier voulait exécuter pour l'instruction de son auguste élève. Mais le temps et la santé ne lui permirent pas de mettre la dernière main aux deux dernières parties d'un ouvrage dont il ne s'est trouvé dans ses papiers que des lambeaux détachés et mal assortis. » On peut bien admettre que Montausier avait songé à cette division, si simple en effet et nullement nouvelle, qui subordonne les réflexions aux devoirs du roi envers Dieu, les sujets et les étrangers.

Les lambeaux détachés et mal assortis, qui sont jugés tels par le biographe, n'ont pas péri complétement. Outre quelques réflexions que lui-même ramasse, et qu'il tâche, dit-il, d'exposer avec ordre[2], on a une partie du chapitre 1^er^ : « de la Religion du Prince,» précédée d'une longue épître au Dauphin. La division en chapitres, une épître embrassant l'ensemble du sujet, voilà des signes de composition, de vue générale, dont on ne se douterait pas d'après les révélations que nous fait l'avocat J. Rou. Ces

1. *Vie de Montausier*, 1729, t. II, p. 53.
2. *Ibid.*, p. 45-53 et p. 53-69.

fragments existent en manuscrit (Bibl. Mazar. P. 2528, in-4°) : c'est une copie de belle écriture moulée, qui paraît être une transcription assez moderne. Le titre est en lettres d'or ; chaque première lettre d'alinéa est peinte en bleu ; tous les titres de chapitre sont en encre rouge ; il y a seize lignes au maximum par page ; chaque page est enveloppée d'un double cadre en raie noire. Voici le titre : *Réflexions chrétiennes et politiques de M. le duc de Montausier pour la conduite d'un prince.* Nous avons vu qu'en 1679 le titre projeté par Montausier était plus fastueux.

Ce manuscrit est intéressant, parce qu'il sert comme de lien entre les citations du biographe de 1729 et celles de J. Rou. L'écrivain du dix-huitième siècle, qui a dû avoir entre les mains quelque copie analogue à celle de notre manuscrit, et même plus complète, analyse suivant les habitudes de ce temps-là, plutôt qu'il ne cite mot à mot ; quelquefois seulement il reproduit exactement le texte, et alors il se rencontre avec le manuscrit. Il ne veut, comme il dit, que donner une « idée » des maximes. J. Rou en rapporte textuellement quelques-unes ; elles sont en tout conformes à la copie du manuscrit ; cette concordance témoigne de la sincérité du chroniqueur protestant autant que de la fidélité du copiste. J. Rou prétend citer de souvenir ; il est à croire que, comme il écrit ses Mémoires en 1710, plus de trente ans après le travail d'arrangement des papiers de Montausier, il avait gardé copie de celles qu'il cite, d'autant qu'il nous apprend un peu plus loin « qu'il lut à M. Claude, après lui en avoir fait un grand éloge, neuf morceaux de M. de Montausier. »

L'épître au Dauphin est très-longue, elle occupe plus du tiers de notre manuscrit. Il n'y en a pas traces dans les pages de J. Rou ; le biographe de 1729 s'en inspire et donne quelques fragments. Le ton en est sévère : on y reconnaît l'austère gouverneur, qui était un objet d'effroi pour les jeunes courtisans et sans doute pour le Dauphin. Mais citons le texte en y laissant volontairement des lacunes, pour l'abréger.

... Si vous ne regardez la royauté que comme un titre de domination et de liberté pour satisfaire vos passions et pour tenir les hommes assujettis à votre puissance..., vous trouverez en chaque article de ce Mémoire votre condamnation... J'ai recueilli ces maximes afin qu'elles rendent comme un témoignage public pour ou contre vous... Si Dieu permettait que mes espérances fussent trompées, je craindrais qu'on n'imputât ce malheur à ma négligence. C'est dans ce dessein que je donne cet ouvrage au public... Je dois avoir soin de ma réputation, et comme je suis redevable à tout le monde de ma conduite, il faut aussi que j'en informe tout le monde.

... La complaisance qu'on a pour les rois, la circonspection et la crainte qui retiennent ceux qui leur parlent, le dégoût qu'ils ont de la vérité presque en naissant, les artifices des flatteurs et des courtisans qui les séduisent et les corrompent, leur cachent les choses les plus ordinaires aux autres hommes. On ne les reprend presque jamais de leurs défauts. On ne touche que légèrement leurs vices et leurs faiblesses. On leur donne des vertus qu'ils n'ont pas, et on renverse pour eux tout l'ordre et toutes les règles de la morale. Ce Mémoire vous marquera ce qu'on ne leur fait pas remarquer, et vous en fera ressouvenir.

Il y a deux fondements solides et assurés de votre conduite : le premier est de croire en Dieu, le second est de vivre en roi et non pas en tyran.

... Un prince chrétien, qui a des chrétiens pour sujets, doit vivre chrétiennement, quand même il ne mettrait pas dans son cœur la piété devant toutes choses. Il y est indispensablement obligé ; il en doit faire profession, car elle s'accorde si bien avec le gouvernement que par ce seul intérêt il doit s'y attacher.

... Ces maximes sont difficiles à suivre ; mais elles ne sont pas impossibles. Les hommes peuvent être bons, sages, vaillants, libéraux, doux, chastes, et ces vertus sont souvent possédées par des personnes différentes. Pourquoi ne se rencontreraient-elles pas toutes ensemble en un même homme ?

... Ne fait-on pas toujours les modèles les plus parfaits qu'on peut, afin qu'on essaye au moins d'en approcher ?

... Ce qui peut vous être d'un grand usage, c'est cette discrète liberté qui règne dans cet ouvrage. Personne n'a tant de besoin que les rois qu'on leur parle avec franchise.

... On leur fournit des excuses et des défenses pour autoriser leurs fautes. On leur cache les véritables sentiments que leurs sujets ont d'eux, leur haine, leur aversion, leurs plaintes ; ou on leur dit que ce sont des particuliers séditieux et mal intentionnés qu'il faut châtier, et non pas le public, qui parle ainsi.

... Un ancien philosophe disait que, de toutes les choses qu'on enseignait aux enfants des rois, ils n'apprenaient rien de mieux que de monter à cheval ; parce qu'ils voulaient y réussir, il fallait qu'ils s'y attachassent : les chevaux n'étant ni flatteurs ni complaisants, ils jettent un prince à terre aussi rudement qu'un palefrenie

... La plus sage et vertueuse éducation ne servirait de rien si vous n'aviez dessein de vous en prévaloir.

Néron... Le fils de Marc-Aurèle.

... J'ai eu le courage de vous déplaire quand j'ai cru que je devais le faire pour vous servir. Songez de plus qu'ayant cinquante et un ans de plus que vous, je ne puis prétendre vous gouverner un jour ni tirer aucun avantage de vous.

La plupart des maximes de Machiavel ne sont pas seulement

impies et tyranniques, et contre les bonnes mœurs, mais elles sont lâches, honteuses, contraires à l'honneur et à la gloire, propres à de petits tyrans.

... J'ai dessein de vous élever le cœur non par l'ambition et par la vanité, mais par la grandeur d'âme et la sagesse.

Nous sommes bien avertis que c'est «un ouvrage» que Montausier compose et qu'il a l'intention de le donner au public. Le style de l'épître est sobre, sans images, et on croirait à peine que l'auteur de ces pages sentencieuses ait jamais eu le goût d'écrire les phrases brillantées qui sont en trop grand nombre dans les Maximes ou Réflexions. Je me trompe : vers la fin de l'épître, on lit un morceau qui nous prépare au style des Maximes. Il s'agit de la devise du Roi; le morceau a été gardé presque mot à mot par le biographe de 1729; et J. Rou ne l'aurait pas blâmé, puisqu'il loue d'autres pages qui ressemblent à celle-ci.

Il n'est pas jusqu'à sa devise qui ne vous apprenne les devoirs d'un grand roi. Il a choisi le soleil pour lui servir de corps parce que cet astre est le modèle de la conduite de tous les souverains. Ils doivent comme lui être [1] actifs, vigilants, infatigables, libéraux et bienfaisants; comme lui produire partout l'abondance, distribuer les richesses, faire naître les fruits, dispenser la lumière, apporter la sérénité, dissiper les nuages, apaiser les tempêtes et répandre partout leurs clartés et leurs influences favorables [2].

1. Dans la *Vie de Montausier* (p. 76), on lit : « être réguliers et ponctuels, libéraux. »

2. *Ibid.* : « ... dissiper les orages, et répandre partout leurs influences et leurs clartés. »

Le chapitre I « de la religion du Prince » est certainement incomplet, puisque le manuscrit ne contient que cinquante-six maximes, et que Rou en a manié en tout six ou sept mille. Rou, pour la religion avait fait cette subdivision : « Dieu. L'Église. La conscience du Prince. Les devoirs du Prince à l'égard de Dieu, de l'Église, de sa conscience. » Dans la morale, il distinguait six choses : « Les habitudes. Le tempérament. Les mœurs. Les passions. Les vertus. Les vices. » La politique avait quatre parties : « La science de régner. Le gouvernement en général et en particulier. La conduite du Prince aux deux mêmes égards. Les préceptes généraux. » Dans la guerre, il distinguait : « Ce qui regarde le dedans de l'État. Ce qui le touche au dehors. Les maximes générales et particulières. » Les quatre grands articles : religion, morale, politique et guerre, étant ainsi subdivisés, nous ne sommes pas au bout. Il y avait une autre subdivision où chaque idée était reprise. 1° Selon que le Prince agit par lui-même ; 2° fait agir les autres ; 3° observe et fait observer ses ordonnances et ses lois.

N'accusons pas Montausier de toutes ces subtilités ; mettons-les sur le compte de l'écrivain maladroit qui a cru lui faire beaucoup d'honneur en alignant des idées comme des chiffres de chronologie ou des branches généalogiques, qui s'est trop souvenu de livres composés de cette déplorable manière, dans tous les temps, et dans toutes les langues, sur le sujet tant de fois rebattu de l'éducation des Princes. Montausier avait dans son chantier quelques milliers de pierres de taille, toutes à peu près de même forme et de même apparence, et il avait dit à Rou, en les lui faisant voiturer : « Faites moi avec cela

un édifice, un monument. Le travail de Rou a produit une grosse construction cyclopéenne : les pierres sont les unes à côté des autres, ou superposées, sans chaux et sans ciment. Voici ce qu'il lui rapporta en guise de composition littéraire : il lui remit une cassette partagée en quatre carrés qui faisaient comme autant de boîtes, dont la première était pour les choses de la religion, la seconde pour celles de la morale, la troisième pour la politique, la quatrième pour la guerre. Chacune de ces boîtes renfermait un gros portefeuille ; chaque portefeuille certain nombre de cahiers, chaque cahier un plus grand nombre de sous-cahiers, et chaque sous-cahier les papiers simples qui étaient tous distinctement numérotés par 1, 2, 3, etc, jusqu'à quelquefois 100, 200, etc, « selon que les matières étaient plus ou moins abondantes et étoffées. » Si quelques sous-cahiers contenaient jusqu'à cent, deux cents maximes, j'admettrais volontiers que le fragment du chapitre I, conservé dans la copie manuscrite, n'est autre chose que le premier sous-cahier, classé sous le titre de : Dieu. En effet, parmi les cinquante-six maximes qu'il comprend, il y en a à peine la moitié où le nom de Dieu ne soit pas prononcé ; il n'y en a pas une qui ne soit l'origine ou l'application d'une réflexion sur Dieu.

Nous donnons la série des titres, avec l'analyse du court développement des pensées les plus importantes. On sentira en les parcourant qu'ils sont assemblés un peu à l'aventure. Rou n'a mis que cinquante jours pour nettoyer cette écurie d'Augias. Il nous a dit qu'il lisait à la hâte une seule fois ; il juxtaposait d'après les rapports qu'il trouvait entre les titres. Ne voulant perdre aucun des papiers qui lui avaient été confiés, il ne s'inquiétait pas des

redites ; il ne prenait pas non plus la peine de revenir sur son chemin quand, dans ce vaste océan de petits papiers, le courant lui apportait une maxime toute semblable à une autre déjà classée, il la jetait dans son filet et elle tombait où elle pouvait à la suite des autres : pourvu qu'elle se rapportât à Dieu (nous sommes au premier sous-cahier ou chapitre I), Rou ne s'enquérait pas de la liaison des idées, des gradations et des nuances. On ne s'étonnera pas de trouver à une assez grande distance les unes des autres des maximes traitant du même objet, quelquefois même avec le même titre.

Quant aux idées en elles-mêmes, elles sont ce qu'elles peuvent être. Montausier parle en zélé serviteur de l'Église catholique et d'un roi absolu. Louis XIV dans ses Mémoires ne tient pas un autre langage. Il n'est pas nécessaire de recourir à la *Politique de l'Écriture sainte* de Bossuet pour avoir la confirmation des opinions royales en matière de gouvernement, Montausier suffit : ce qui était peut-être science apprise chez le précepteur, est chez l'autre instinct de courtisan. Un évêque d'autre part ne serait pas plus rigoureux contre les libertins et les hérétiques, envers lesquels toutefois il interdit l'usage du fer et du feu.

I. Le prince doit servir Dieu par intérêt quand il ne le ferait pas par piété.

II. C'est Dieu qui fait régner les rois.

III. Imiter Dieu dans sa conduite.

IV. S'instruire soigneusement de tout ce qui regarde la religion.

V. Ne point souffrir des propositions qui choquent la piété.

VI. La véritable raison d'État n'est pas contraire à la piété.

VII. Puissance nuisible.

VIII. L'autorité employée conserve la religion.

Il doit tenir la main à faire que la religion soit pure, à la défendre d'un côté des athées et des libertins qui la combattent, et de l'autre des faux dévots qui la corrompent.

IX. Prospérité durable par la reconnaissance envers Dieu.

X. Ingratitude envers Dieu condamnable.

XI. Se rendre digne du commandement.

... En entretenant les gens sages et expérimentés, et même les gens choisis d'entre le peuple. Car il y en a d'éclairés. On tire des lumières de tout le monde.

XII. Le prince plus obligé d'obéir à Dieu que ses officiers à lui.

XIII. En quoi consiste la véritable piété d'un roi.

Être plus appliqué pour le sacrifice de Dieu que pour les affaires de l'État; préférer ce service à toutes les autres affaires sans cependant abandonner certaines affaires pour vaquer à la prière et à d'autres fonctions du culte divin, parce que Dieu veut qu'on s'acquitte des devoirs dont il nous a chargés, et qu'il prend pour lui le bien qu'on fait aux autres, principalement au public.

XIV. Se prescrire une manière ordinaire de servir Dieu.

XV. En quoi consiste la véritable piété que doit avoir un roi. [Il indique quelques exercices de dévotion nécessaires] : faire que l'impiété et l'athéisme soient bannis du royaume..., que les évêques s'acquittent dignement de leur ministère et qu'ils résident; que la jeunesse soit bien instruite dans la religion.

XVI. Prier et éviter l'illusion dans la prière.

XVII. Faire du service de Dieu la plus grande de ses affaires.

XVIII. Manières dont le prince doit user avec les hérétiques.

... Il doit les laisser vivre dans la liberté, que les lois du royaume ont accordée jusque-là... Que par un zèle indiscret, ou par les conseils inconsidérés des dévots, il n'emploie jamais le fer et le feu pour châtier les hérétiques... Mais si le prince les doit

traiter avec douceur, et les garantir de violence, d'oppression, et de toute insulte, il doit aussi, pour les ramener peu à peu, ne les admettre à aucune charge ni dans sa maison ni dans les villes et ne leur permettre jamais de rien entreprendre pour leurs exercices au delà de ce qui leur a été accordé par les édits pour le repos de l'État. Si enfin il les en pouvait bannir sans violence, ce serait une négligence criminelle que d'en perdre l'occasion.

XIX. Se garder avec grand soin des vices que la corruption de l'usage autorise dans le monde.

Comme : faire l'amour, faire une guerre injuste, favoriser contre l'équité une personne de mérite et de service contre un homme de peu de service et de considération [1].

XX. Se garder principalement des péchés qui sont plus criminels dans les rois que dans les autres hommes.

... Comme le scandale, l'oppression, la violence, la négligence.

XXI. Préférer la piété à la raison d'État.

XXII. Imiter Dieu.

... Non les dieux des poëtes, adultères, incestueux, trompeurs, violents, jaloux, envieux.

XXIII. Devoirs auxquels le prince est obligé par les qualités d'homme, de roi et de chrétien.

XXIV. Un roi sert bien Dieu quand il gouverne bien son État.

XXV. Obéir aux lois de Dieu et punir ceux qui y désobéissent.

XXVI. Plus obligé d'obéir à Dieu que ses sujets de lui obéir.

XXVII. Obéir à Dieu et l'aimer, si l'on veut être aimé de lui.

XXVIII. Au commencement des entreprises, demander à Dieu son assistance et lui en rendre grâces quand elles sont achevées.

XXIX. Ayant reçu plus de grâces de Dieu, il lui en faut témoigner plus de reconnaissance.

1. Cette phrase dernière, que je copie textuellement, est peu claire. Montausier veut-il dire ce qu'a dit une fois Louis XIV dans ses Mémoires de 1666, qu'il ne faut pas croire que les gens de mérite aient droit exclusivement à toutes les faveurs du prince? Il réserve une part, prétendue légitime, aux influences de cour.

XXX. Se tourner vers Dieu dans la prospérité et l'adversité.

XXXI. Comment le prince est au-dessus des lois et comment il y est soumis.

... Plus il est au-dessus des lois par le pouvoir, plus il y doit être assujetti par la raison. L'autorité qu'il a sur elles est de les corriger, de les redresser, mais non pas de les enfreindre.

... Si elles sont mauvaises, il ne doit pas obliger les autres de les suivre; si elles sont bonnes, il les doit suivre lui-même.

XXXII. Le prince est nécessairement sujet aux lois de Dieu, et se doit volontairement soumettre à celles de son État.

... Surtout les lois fondamentales...

Toutefois, quand il y manque, personne n'est en droit de lui en demander raison, ne dépendant en ce monde que de Dieu seul.

XXXIII. S'instruire de sa religion et de sa créance.

XXXIV. Lecture nécessaire.

Ajouter à la Bible quelques livres propres pour ces matières (la religion), au jugement des gens de bien habiles, non suspects d'être d'aucun parti ni cabale.. Le prince ne se laissera pas embarrasser l'esprit par des opinions ni libertines ni scrupuleuses.

XXXV. Dieu châtie plus rigoureusement les méchants rois que les autres hommes.

XXXVI. Puissance donnée aux rois afin qu'ils fassent vivre les peuples dans l'ordre.

XXXVII. Un prince n'a droit de juger que pour juger équitablement.

XXXVIII. Dieu a établi les rois pour exécuter sa justice.

XXXIX. Les rois d'autant plus obligés de bien faire qu'ils ne doivent rendre compte de leurs actions qu'à Dieu seul.

XL. Le prince doit rendre compte à Dieu des devoirs qu'il lui a commis.

XLI. Les souverains, sujets à Dieu et à la renommée.

XLII. Mesurer l'utilité par la raison et la piété.

XLIII. La piété et la véritable politique s'accordent fort bien ensemble.

XLIV. La véritable piété ne nuit pas à la véritable prudence.

XLV. Il faut s'adresser à Dieu et agir avec prudence pour réussir dans ses entreprises.

XLVI. Rien ne fait tant aimer les rois de leurs sujets que la piété.

XLVII. L'intérêt de son État aussi bien que celui de sa conscience l'oblige à avoir de la piété.

XLVIII. La plus grande partie des malheurs qui arrivent inopinément vient du peu de reconnaissance que les rois ont pour Dieu et de leur peu de piété.

... L'on a vu par l'exemple de tous les siècles que les péchés des rois attirent les fléaux de Dieu sur les peuples, et les péchés des peuples la malédiction de Dieu sur les rois.

XLIX. Le prince affligé se doit humilier devant Dieu.

L. Le prince ne doit pas admettre à sa familiarité des gens vicieux, et il est même nécessaire d'en purger la cour.

LI. Il doit s'appliquer fortement à corriger la corruption de la cour et à lui inspirer de bonnes mœurs.

LII. Il ne doit jamais employer les gens sans religion et sans piété, ni se fier à eux.

LIII. Il ne doit être ni hypocrite ni libertin.

LIV. Châtier rigoureusement les impiétés et les blasphèmes.

LV. S'empêcher de commettre ce que la coutume autorise, mais que Dieu défend[1].

LVI. Lire la sainte Écriture avec assiduité et application.

... Surtout le Deutéronome, ch. IV, verset 15, et Salomon, la Sagesse, ch. I.

Il me semble que cette nomenclature donne une « idée » des Mémoires de Montausier beaucoup moins flatteuse sans doute, mais beaucoup plus juste que l'esquisse du

1. Le développement est vague et ne détermine aucun vice en particulier. La maxime XIX était plus explicite.

biographe de 1729. Celui-ci ne découpe pas les maximes en alinéa numérotés ; il en forme des groupes, combine des phrases, leur attribue par un travail artificiel une physionomie d'ensemble que Montausier n'avait pas conçue. « Les réflexions, dit-il [1] qui font tout le corps de l'ouvrage sont simples, courtes et naturelles; un grand sens, un fonds de raison admirable, une longue expérience dont on voit qu'elles sont le fruit, un désir sincère d'être utile aux peuples en instruisant celui qui doit les gouverner, en font tout l'éloge et tout le prix. » Le corps de l'ouvrage, nous savons à quoi il se réduit. Le mérite d'exécution, pour chacune des réflexions, est assez mince ; celles que cite J. Rou, probablement comme les mieux tournées, n'annoncent pas un esprit très-varié ni très-abondant. De ses neuf morceaux, il n'y en a que deux qui figurent parmi les cinquante-six du manuscrit. Ils sont textuellement pareils : seulement dans J. Rou, les préceptes ou méditations sont conçues en forme de question ou d'examen de soi-même qu'on fait faire au jeune prince. Voici le n° XXII du manuscrit tel qu'on lit dans les Mémoires de J. Rou.

Question ou examen de soi-même sur ce qu'il doit imiter Dieu dont il est le lieutenant dans son État.

S'il ne tient pas pour la plus grande prérogative que lui donne la royauté de ce qu'elle le fait lieutenant de Dieu dans son État, et une de ses images en terre ; et si, pour mériter cet honneur il n'essaye pas d'imiter le vrai Dieu, tout sage, tout libéral, tout bienfaisant, gouvernant le monde par ses soins et par sa providence,

1. P. 45.

toujours veillant pour la conservation des siens ; ou bien s'il veut prendre pour modèle le Dieu des Épicuriens, toujours oisif et endormi, sans soin et sans action ; ou les dieux des poëtes, adultères, incestueux, ivrognes, voleurs, trompeurs, fourbes, violents, ravisseurs, jaloux, envieux, malfaisants, et adonnés à toute sorte de vilenies, de vices et de crimes ?

Voici le n° XXIII.

Sur les devoirs à quoi l'obligent les qualités d'homme, de roi, de chrétien.

S'il ne se ressouvient pas incessamment qu'il est homme, roi et chrétien, et s'il ne se représente pas en toutes occasions à quoi ces trois qualités l'obligent ; savoir : celle d'homme à être humain, bon, doux, compatissant à tous les hommes, à regarder leurs infirmités comme y étant sujet, et que par sa nature il n'est point au-dessus d'eux, etc. ; que la qualité de roi l'oblige à considérer qu'il est établi pour régir et gouverner les autres, pour les protéger, les défendre, leur faire justice, les rendre heureux, etc. ; et la qualité de chrétien l'oblige à connaître, à aimer et à servir Dieu, à le faire honorer par les autres, à venger ses injures, à prendre sa cause en main, à bannir l'impiété, à faire fleurir la religion, à reconnaître les grâces qu'il a reçues de lui, à en bien user, etc. ?

Ce n'est pas de Dieu, c'est de l'Église (rappelons-nous la division des sous-cahiers) qu'il est question dans la méditation suivante, rapportée par J. Rou :

Sur ses égards pour la cour de Rome.

Si quand le Pape et les évêques demeurent dans les bornes ecclésiastiques, et ne se mêlent que des choses qui regardent la foi et la religion, il n'a pas pour eux un très-profond respect et une

obéissance filiale; mais si dans les affaires de la religion ils veulent mêler de la politique humaine et se conduire par ses règles, changeant leur crosse en sceptre et leur tiare en casque, il ne les considère pas comme des personnes séculières, et le Pape comme un prince temporel et s'il n'agit pas contre eux comme avec tous les autres hommes?

Cette réflexion est d'un langage ferme qui va droit au but. L'auteur n'a pas su toujours garder aussi bien la mesure, et dire avec simplicité les choses simples. Veut-il recommander au prince de ne point attendre d'être sollicité pour faire du bien à tout le monde, de ne pas discontinuer l'exercice des bienfaits, de s'appliquer, comme Dieu, à faire du bien à tous ses sujets, alors toutes les images, toutes les couleurs de style que peut prêter la devise du soleil, si étrangement utilisée déjà dans l'Épître au Dauphin, font invasion sous la plume stérile de Montausier; ce sont autant d'idylles, on se croirait dans une bergerie. Il est plus honorable pour la réputation littéraire de Montausier qu'on ne cite pas ces trois méditations conservées par J. Rou. Il mériterait cependant d'être mis au pilori, à cause des efforts de style dont elles portent témoignage: on ne saurait douter qu'il regardait ces phrases laborieuses et vides comme de belles phrases. Il aime cette manière d'écrire; on la retrouve avec moins d'exagération dans une autre méditation: sur ce que le prince doit répandre en bienfaits sur ses sujets tout ce qu'il tire d'eux par les subsides.

Là encore

Le prince est obligé d'en user comme la mer, qui rend à la terre par des conduits souterrains toute l'eau qu'elle reçoit d'elle par

les ruisseaux et par les rivières; il doit faire de son épargne comme le soleil fait des nues, lorsque après les avoir formées des vapeurs qu'il attire de la terre il les lui rend toutes, avec un avantage pour elle, par des pluies douces et fécondes qui la rendent fertile.

Ces diverses méditations, et une autre de forme plus saine, où il engage le Prince à recevoir, comme Dieu, les prières des misérables, n'ont place ni dans le manuscrit, ni dans l'esquisse du Biographe de 1729. La dernière qui nous reste dans les Mémoires de J. Rou met sur la voie d'un long développement reproduit ou recomposé par le Biographe. Voici la question posée dans J. Rou :

Sur ce que les auteurs de révoltes sont seuls punissables et non pas tous les complices.

S'il se met bien dans l'esprit que tous les auteurs des soulèvements et des rébellions, et les personnes puissantes qui y sont entrées, sont principalement et même uniquement ceux qu'il faut châtier, mais non pas tous les complices, et cela pour l'exemple seulement, parce que ce sont toujours les premiers qui sont cause du mal, les peuples étant comme la mer et eux comme les vents, celle-ci demeurant toujours tranquille si ceux-là ne remuent ?

La réflexion qu'on lit dans la *Vie de Montausier*, n'a pas les allures habituelles de son style ; outre qu'elle est plus étendue, la forme a quelque chose d'oratoire qui ne lui est pas ordinaire. Sans avoir aucun motif de douter que la pensée soit de lui, on remarquera qu'elle sent pour le langage les plaintes politiques du XVIII^e^ siècle.

Les troubles [1] de l'État ont pour causes ou l'ambition des grands ou le mécontentement des peuples. Les premiers doivent être réprimés avec fermeté, parce que la passion qui les anime ne saurait jamais se justifier ; mais les seconds doivent être ménagés, parce que d'ordinaire ils ne se plaignent pas sans quelque raison. Des impositions exorbitantes, mises sans égard aux facultés de ceux qu'on en accable et exigées avec inhumanité par des financiers avides, excitent pendant quelque temps des gémissements, des plaintes et des murmures ; bientôt si l'on n'apporte point de remède au mal, la douleur se change en fureur, les peuples épuisés cherchent à se dédommager en dépouillant ou même en immolant ceux qu'ils regardent comme les auteurs de leurs misères. Funeste extrémité qui fait souvent retomber sur le monarque la haine qu'on a conçue contre ses ministres, et qui d'une plainte peut-être bien fondée conduit à ces révoltes ouvertes que nul prétexte et nulle raison ne peuvent autoriser ! C'est alors qu'un prince habile et sage fait éclater les plus sublimes vertus, la justice, la bonté : par l'une il punit les premiers auteurs de la rébellion, et châtie sévèrement ceux qui l'ont occasionnée ; par l'autre il établit de sages règlements qui puissent contenir les exacteurs de tributs dans les bornes de l'humanité, et les peuples dans une juste obéissance.

Montausier est donc miséricordieux pour le peuple. Parmi les autres pensées qu'analyse le Biographe, je vois le conseil donné au Prince d'entrer dans les maisons des particuliers incognito, pour entendre leurs plaintes. On se rappelle comment le gouverneur utilisa la première course que le Dauphin fit à cheval près le parc de Versailles. Les anecdotes de ce genre, rapportées par le Biographe, ont fait à Montausier une sorte de popula-

1. *Vie de Montausier*, t. II, p. 65-66.

rité auprès des écrivains philosophes. Quelques années avant la Révolution française, les admirateurs de Turgot, le grand ministre déchu, faisaient choisir, parmi les sujets d'éloges proposés par l'Académie, la vie du duc de Montausier, comme celle de l'abbé Suger, comme celle de Fénelon. Déjà Thomas, dans l'*Essai sur les Éloges*, avait pris occasion de l'oraison funèbre de Montausier par Fléchier, pour tracer un programme de l'éducation du Prince : « On s'attendait à y trouver quelques idées vraiment éloquentes, sur la nécessité de former une âme d'où pût naître un jour le bonheur et la gloire d'une nation, sur l'art de graver dans le cœur d'un jeune Prince, ces trois mots : Dieu, l'univers, la postérité (pourquoi ne pas ajouter un quatrième, la conscience, dit en 1782 l'éditeur des Œuvres complètes de Fléchier, qui cite cette phrase de Thomas), pour que ces mots lui servent de frein quand il aura le malheur de pouvoir tout ; sur l'art de faire disparaître l'intervalle qui est entre lui et les hommes... » Nous n'accuserons pas Montausier d'avoir oublié Dieu, pas même la conscience, comme nous l'apprend le plan de J. Rou. Quant à l'univers et à la postérité, ce sont de grands mots de tous les programmes, que Louis XIV, dans ses Mémoires, a toujours à la bouche, et qui conviennent mieux aux déclamateurs qu'aux gouverneurs ou précepteurs de princes. Montausier avait pensé à beaucoup d'autres choses plus utiles pour le Dauphin.

Son tort est d'avoir tant écrit, sans prendre le temps de digérer, de réunir en un corps d'ouvrage des milliers de méditations. Les meilleurs préceptes demandent à être exprimés, non-seulement avec ordre et avec mesure,

mais avec une certaine émotion de langage que s'interdit l'écrivain de pensées isolées, traitant de matières fort diverses, quand il n'a pas pour l'animer la force de génie, la conviction, la passion d'un Pascal. Un travail du genre de celui de Montausier n'a pas de limite ; J. Rou a compté six ou sept mille papiers ; un peu plus, un peu moins, peu importe : la grosseur d'un volume ne fait pas la valeur d'un ouvrage, c'est l'unité du sujet, c'est le choix des réflexions, c'est l'harmonie du style, c'est le commerce qui s'établit entre l'âme de l'écrivain et celle du lecteur : cette réunion de qualités, ce concert des âmes est impossible sans un plan conçu et exécuté avec ensemble.

Je me reprocherais d'avoir insisté si longtemps sur les instructions fort médiocres de Montausier, si elles étaient restées ignorées de celui-là même auquel elles étaient destinées, si en les exhumant à l'aide d'un manuscrit inédit et des Mémoires de J. Rou, tout récemment publiés, nous croyions ne satisfaire qu'une simple curiosité littéraire. Mais Montausier s'est proposé un but utile et pratique ; il a lu, nous dit son biographe, au Dauphin, âgé de treize ans, une partie de ces méditations ; et la jeunesse de la cour les trouvant trop sévères en prit sujet de porter plainte contre Montausier auprès de la Reine et peut-être plus haut ; il dut se justifier par une épître au Roi. Son intention était, une fois l'éducation terminée, de continuer en quelque sorte par cet écrit ses fonctions de gouverneur, de directeur moral du Dauphin. On en parlait en ce sens à la ville et à la cour. Un article des mélanges de Philibert de Lamare, commencés en 1673, porte ceci vers l'année 1677 : «M. le duc de Montausier

a fait des Mémoires pour servir d'instruction à M. le Dauphin qu'il lui donnera quand il cessera d'être son gouverneur [1]. » Montausier croyait donc tout de bon, puisqu'il laissa ses méditations pêle-mêle à l'état de fragments jusqu'en 1679, où il eut recours à l'auteur des Tablettes chronologiques pour qu'il lui formât un ouvrage pareil au sien, que c'était là une nourriture fortifiante pour un jeune prince entrant dans la vie ! Il pensait que ces méditations isolées lui fournissant, si on veut, une ou deux lectures par jour, suffiraient à garder de tous les mauvais instincts, de tous les mauvais exemples, l'homme, le Roi, le chrétien !

Dans l'oraison funèbre de Montausier, Fléchier disait : « Que ne m'est-il permis d'exposer ici ces sages et saintes maximes que la fidélité lui fit écrire, que la modestie lui a fait cacher, et qui paraissent, selon ses désirs, avec plus d'éclat dans la vie du prince qui les pratique ! » On ne pouvait parler autrement en 1690. Un enfant profitera peut-être d'une instruction morale et politique distribuée ainsi par petites doses, mais à la condition que la liqueur soit agréable et savoureuse ; il se laissera promener à travers les objets les plus divers, mais si on lui fait sentir partout la vie. Ici il n'y a que des abstractions, il n'y a pas de faits réels. C'est la différence fondamentale entre les Mémoires de Montausier et ceux de Louis XIV. Ceux de Louis XIV conviennent mieux à un homme ; ils manquent de charme parce qu'on n'y sent nulle part une âme sympathique, parce que le style n'a ni variété, ni

1. Bibl. imp. Msc. Fonds Bouhier, 34. *Mél. de Philib. de Lamare*, commencés en 1673, art. 608 *bis*. La date 1677 est à l'article suivant.

souplesse, mais les réflexions s'y fondent avec les faits, c'est l'exemple qui amène le précepte. Dictés par un Roi d'esprit plus sincère et plus désintéressé, ils eussent formé un corps d'instructions politiques et morales vraiment précieux pour tous les princes.

XIV

A qui ont servi les Mémoires du Roi? — Leur caractère propre. — Ce qu'ils valent comme instruction politique et morale, comme œuvre littéraire.

Montausier avait fait preuve d'une véritable affection paternelle pour le Dauphin et d'un rare désintéressement littéraire, lui qui n'avait pas hésité, dès 1674, à confier au jeune prince ses méditations dans leur première ébauche, avec l'espoir que ce travail, tel quel, lui serait profitable. Louis XIV, dont les Mémoires, déjà composés à la même époque, n'étaient pas une série de réflexions détachées, mais un corps d'instructions politiques et morales d'un ordre plus élevé et moins accessible à un enfant, ou bien n'était pas satisfait encore de la forme donnée à ses idées, ou ne croyait pas que son fils fût en âge de les comprendre : en 1674 il ne les avait pas remis aux mains du Dauphin. C'est le gouverneur qui nous l'apprend dans son Épitre au Roi[1] : « Souffrez que j'ose vous engager à achever ce travail, et à communiquer dès à présent ce qui en est déjà fait, à celui pour qui seul votre tendresse vous a porté à le faire. Il puisera dans cette excellente source tous les principes d'un sage et glorieux gouvernement. J'ai reconnu que rien ne fait tant d'impression sur monseigneur le Dauphin

1. *Vie de Montausier*, 1729, t. II, p. 101-102.

que ce qui vient de vous, soit vos paroles, soit vos lettres, soit vos exemples. La lecture souvent réitérée de vos instructions les graverait bien avant dans son âme. » Le silence de Bossuet, au sujet de l'œuvre royale, donnerait à penser qu'elle n'a tenu qu'une bien petite place dans l'éducation du prince.

Cependant, si Louis XIV a permis qu'en 1677 la poésie académique célébrât ses Mémoires, il est à croire qu'ils étaient connus de celui auquel il les destinait. Les voix de la renommée qui annonçaient dans ce temps-là des choses bien moins importantes, comme la dédicace à monseigneur le Dauphin de la thèse de philosophie de M. D'ormoy, quatrième fils de Colbert, âgé de treize ans (le prince n'avait pas beaucoup plus)[1], comme la création d'une charge de secrétaire auprès du jeune prince en faveur de M. d'Estanchau, que considérait fort M. de Montausier[2], comme la faveur accordée par monseigneur le Dauphin au *Mercure galant*, qu'il daigne prendre sous ses auspices[3], auraient bien dû, par quelque indiscrétion précise, nous édifier sur ce sujet.

Un absurde rondeau d'un avocat de Provins exalte dans ces termes les vertus de Monseigneur[4] :

> Son cœur est grand, sa sagesse profonde,
> Il est doué d'un esprit merveilleux.

1. *Mercure galant*, août 1677.

2. *Ibid.*, t. X, décembre 1677. — Dans le rôle des dépenses du trésor royal pour 1677, il n'y a pas moins de 2.200 liv. de gratification au sieur d'Estanchau pour les services qu'il rend près de Monseigneur (Bibl. imp. Mss. *Collection Dangeau*, ann. 1671-1680, t. VI, 1677). Plus tard, pour 1684 (Ibid., *Compte du trésor royal*, t. II, f° 178), c'est 4.625 liv. Bossuet, comme précepteur, n'avait que 12,000 liv.

3. *Ibid.*, décembre 1677. Épître au Lecteur.

4. *Mercure galant*, janvier 1678.

Après Louis, ce qui charme les yeux,
Et le second miracle de ce monde
C'est le Dauphin.

On voudrait savoir si les Mémoires de Louis XIV sont déjà pour quelque chose dans le développement de cet esprit merveilleux, de cette sagesse profonde, de ce grand cœur. Le Dauphin les a-t-il jamais lus? En a-t-il profité? Ayant affaire à un personnage tellement effacé que sa conduite n'a eu ni à démentir ni à justifier les considérations royales développées dans les Mémoires, nous ne pouvons rien induire de sa vie de prince, qui fasse présumer que l'élève de Montausier et de Bossuet a connu les conseils moraux et politiques de son père.

Voici la conclusion la plus certaine à laquelle on arrive. Louis XIV, qui n'avait pas songé à son fils dans le premier projet de Mémoires, qui a ensuite inscrit à chaque page le nom du Dauphin, n'a pas été utile à un autre qu'à lui-même. Quand même la composition des Mémoires n'aurait été connue que de ceux qui y ont travaillé, il est visible qu'elle n'a pas été sans influence sur celui qui l'a inspirée, dictée ou revue.

Pendant cinq ans environ, de 1666 à 1671, l'esprit de Louis XIV s'est arrêté avec complaisance sur beaucoup d'idées qui n'étaient pas toutes des abstractions, dont il faisait dans ses fonctions de roi l'application immédiate. Il a, on peut le dire, complété son éducation politique sous prétexte de préparer celle de son fils. Ses Mémoires, de la façon dont ils se sont formés, d'après un Journal qui était déjà le développement de pensées jetées en deux mots sur des feuillets, étaient bien une œuvre royale. Il

paraît certain que Louis XIV s'intéressait et à tous les incidents que les Mémoires déroulaient avec l'abondance et le désordre d'une gazette, et aux réflexions de toutes sortes apportées par les nouvelles et les causeries de chaque jour. Sans être une nature très-riche, sans avoir beaucoup de spontanéité dans la pensée, il avait un don précieux : la faculté d'apprendre. « C'était, dit Saint-Simon, un esprit capable de se former, de se limer, de se raffiner, d'emprunter d'autrui sans imitation et sans gêne. » Ce souverain, si fier de sa prééminence, pratiqua toute sa vie un conseil qu'il répète bien des fois au Dauphin : il faut savoir écouter, demander, accepter des avis ; que le Roi se réserve la décision, rien de mieux, mais après information. Les Mémoires pour le Dauphin, qu'est-ce autre chose qu'une revue des cas de conscience politique, qu'une série de solutions pour les situations délicates où peut se rencontrer un roi en face de ses parents, de ses sujets, des étrangers, qu'une énumération fastueuse de ses devoirs d'homme et de chrétien? Au moyen des Mémoires, Louis XIV fit par lui-même, avec des auxiliaires dociles qui n'étaient pas dépourvus de l'intelligence des affaires, de la connaissance des hommes et du talent d'écrire, ce que son père, le débile Louis XIII, acceptait, au même âge que lui à peu près, de la main de Richelieu: il soumit à son examen la plupart des questions qui doivent préoccuper un prince.

Il faut étudier, dans la belle et savante édition des *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiée par M. Avenel (1858, t. III, p. 182-212), l'Avis que le ministre lut au Roi, en présence de sa mère et de son confesseur « pour le bien de ses affaires, » avant son départ

pour la campagne d'Italie, en janvier 1629. S'il est un travail qu'on puisse comparer aux instructions de Louis XIV, ce sont ces pages de Richelieu ; c'est la même pensée de direction morale et politique : seulement il est à croire que le grand ministre prend plus au sérieux son maître, un roi de vingt-huit ans, que ne fait Louis XIV d'un prince tout enfant, bien étranger alors à ce qu'écrit ou que dicte un tel père. Richelieu a eu soin de ramener à des titres principaux les idées qu'il développe : nous reconnaissons quelques-unes des pensées sur lesquelles insisteront les Mémoires de Louis XIV. Il prend une à une chacune des inclinations, des habitudes mauvaises qu'il remarque à la cour; il indique en traits expressifs la conduite à suivre, la palme glorieuse à conquérir. Ce ne sont pas des formules froides, d'un langage roide et ampoulé comme les petits papiers de Montausier. Le tout forme un corps de discours. Bien plus on sent les convictions chaleureuses d'un homme qui voudrait ne pas parler en vain. L'éloge du Roi est partout, sans doute, car un pareil élève ne se laisserait pas approcher des lèvres un calice trop amer, mais le conseil sérieux et sincère domine la louange. Louis XIV, au contraire, pendant qu'il fait la leçon au Dauphin, n'a d'yeux que pour lui-même, et les avertissements qu'il s'adresse sont presque étouffés sous les flatteries. Mettons, si l'on veut, sur le compte des rédacteurs les amplifications pompeuses dont les actions et les intentions du Roi sont l'objet. Nous aurons alors à noter cette autre cause d'infériorité des instructions de Louis XIV. Comme Louis XIV ne tient pas la plume, qu'il ne la prend qu'à de rares intervalles pour refaire quelques mots isolés, le souffle puissant et animé qui distingue tout ce qui

sort de la main de Richelieu manque à la composition tout artificielle des Mémoires pour le Dauphin.

Les conseils adressés par Richelieu à Louis XIII furent à peu près inutiles : il n'y eut toujours pendant plus de douze ans, jusqu'à la mort du ministre, qu'un seul roi en France, Richelieu lui-même. Louis XIV n'a pas perdu le souvenir des réflexions qu'il avait fait éclore, ou qu'il avait vues s'épanouir en serre chaude sous sa royale direction. Les succès et les fautes de la suite du grand règne sont en germe dans les Mémoires. Sur aucun point, Louis XIV n'a fait le sacrifice de ses idées, de ses préventions, de ce qu'il regarde comme son droit ou comme son devoir. L'infatuation de lui-même, qu'il a portée dans toute sa conduite à l'intérieur et au dehors, a déjà un langage à la fois pompeux et insolent qui ne sera pas dépassé.

La France pour lui est tout entière dans un homme : les princes du sang, les ministres, les classes privilégiées, les gens d'Église même sont, comme les plus humbles sujets, à la merci du souverain. Obéir, et servir de sa personne et de ses biens, voilà le principe pour tous. « Toute la terre en inquiétude : » tel est un des mots du Journal, répété par les Mémoires. Louis XIV aime à se représenter comme une puissance supérieure que chacun redoute. Que nous parle-t-on d'une consultation en Sorbonne plus de quarante ans après la composition des Mémoires, en 1710, parce que le Roi avait scrupule de prendre, par l'impôt du dixième, le bien de tout le monde? La décision des docteurs, dit Saint-Simon, mit le roi fort au large et lui rendit le calme et la tranquillité qu'il avait perdus. Or, le Journal tranche avec beaucoup de sérénité cette question que les Mémoires développent : à savoir,

que tout ce qui est dans les mains des peuples appartient au Roi au même titre que ce qui est dans ses coffres. Bien des choses qui étonnent Saint-Simon sont aux yeux de ce roi de trente ans des articles de foi politique. A-t-on jamais parlé avec plus de mépris des princes du sang et notamment de Monsieur? Les conseillers de la couronne sont des subalternes, à peu près comme les moines à l'égard de leur général, de leur chef d'ordre : il est convenu que toutes les pensées utiles, toutes les généreuses inspirations viennent non des ministres mais du souverain. Une pareille doctrine, qui subordonne toutes les volontés à une seule, n'a pas eu de trop mauvais effets tant que le bon génie de la France a donné à Louis XIV pour commis des Colbert et des Louvois : mais un roi qui croit avoir toute science et toute sagesse comme il a la toute-puissance, est un bien dangereux phaéton avec des coursiers de moins noble race. En tout, les Mémoires donnent une idée fidèle de ce qu'était Louis XIV. De Lionne, qui l'a formé à la direction des affaires étrangères, avec le même désintéressement que Colbert à celle des affaires du dedans, est peut-être mentionné une fois ou deux pour certains détails diplomatiques; Colbert est à peine cité pendant les années 1666 et 1667, où l'histoire intérieure tient cependant une assez grande place. Louis XIV s'habitue à ne voir, à n'exalter qu'un seul auteur de la grandeur et de la prospérité de la France. Il faudra alors qu'un seul, plus tard, accepte la responsabilité de ses désastres et de sa misère.

On serait injuste envers la France et envers son souverain, si on ne reconnaissait sa supériorité éclatante en Europe, dans les premières années du gouvernement

personnel de Louis XIV. Ce qui doit frapper le plus, ce ne sont pas les campagnes mêmes de Flandre et de Franche-Comté, œuvre militaire rendue facile par tout ce qui l'avait précédée; c'est le travail souterrain de la diplomatie, que suivent dans de minutieux détails le Journal et les Mémoires du Roi; ce sont les réformes faites dans l'armée et dans l'administration de la guerre que les pages royales ont raison de ne pas dédaigner.

Louis XIV vante extrêmement ses vertus politiques et surtout sa bonne foi en matière de traités. S'il n'entend parler que la langue des affaires, nous lui compterons volontiers pour vertu tout ce qui est de l'habileté. Mais la bonne foi, si souvent exclue des négociations, est-ce sous la plume de Louis XIV qu'elle s'est réfugiée? On sourit en vérité (ce serait trop fort, en pareil cas, d'exiger de l'austérité et de s'indigner), quand le roi prend de grands airs de mécontentement contre les Hollandais, infidèles, dit-il, aux traités, lui qui trompe de si belle manière et les Portugais et les Espagnols, et les Anglais et les Hollandais eux-mêmes. Quel étalage ne fait-il pas, en 1666, du concours maritime qu'il est censé fournir aux Provinces-Unies contre Charles II Stuart! A quoi se réduisent ces allées et venues de vaisseaux français sous les ordres du duc de Beaufort? Notre flotte est montrée « à l'Europe, à la terre, à l'univers, » pour employer les mots fastueux qui se rencontrent communément dans les Mémoires. La petite nation portugaise, à l'affranchissement de laquelle Louis XIV paraît si vivement s'intéresser, quel profit a-t-elle tiré des intrigues ténébreuses d'un agent français, à peine muni des pouvoirs du Roi, l'abbé de Saint-Romain? Elle pouvait voir une autre perfidie

dans l'envoi d'une reine française, Mademoiselle de Nemours. Le don cependant ne lui a pas été funeste, puisque cette femme, en contribuant bientôt (1667) à la chute de son mari, Alphonse VI, délivra le pays d'un misérable roi.

Je ne souscrirais pas sans réserve à l'éloge qu'un écrivain de grand talent fait de la politique de Louis XIV avant la paix d'Aix-la-Chapelle. Admirons, avec M. Mignet, son habileté, sa modération même. Mais je ne trouve pas que sa fidélité ait égalé sa modération. Je ne voudrais pas du moins appliquer aux faits de l'année 1666 les lignes suivantes [1] : « Pendant qu'il faisait jouer tous les ressorts de sa politique pour gagner le concours ou obtenir la neutralité des divers États de l'Europe, il ne manqua à aucun de ses engagements; ses alliés le trouvèrent fidèle : il ne consentit ni à s'arranger à leurs dépens, ni à les sacrifier à de plus utiles amitiés. Il ne voulut pas plus abandonner les Portugais sur les instances de la Hollande que les Hollandais sur les offres de l'Angleterre, tandis que les Portugais et les Hollandais, moins fidèles, traitèrent les premiers sans lui avec les Espagnols, les seconds, contre lui, avec les Anglais. »

Ce qui donne le droit d'exiger de Louis XIV l'observation des lois morales applicables à la politique, c'est qu'il place les rois fort au-dessus des autres hommes. Les actions, les vertus communes, dit-il, sont pour le peuple, mais les rois... Qu'on lise dans les Mémoires le développement de cette réflexion curieuse, et on nous pardonnera de vouloir que le grand Roi ne reste pas trop au-dessous de ce beau type. « L'hommage est dû aux rois, ils font tout ce qui leur plaît, » voilà un autre

1. *Négoc. rel. à la succ. d'Espagne*, t. II, p. 646-647.

axiome qui n'est pas inscrit dans les Mémoires; mais il était, à ce qu'il paraît, familier à Louis XIV, depuis sa plus tendre jeunesse; c'était une phrase modèle que son maître d'écriture lui donnait à copier. Combien de fois la même idée ne revient-elle pas sous la plume des rédacteurs royaux! L'intérêt de la royauté couvre tout. Ce prince qui se dit l'exécuteur si rigide des traités, pourquoi, dès 1666, viole-t-il, par un usage de sa toute-puissance qui lui semble tout naturel, les droits formels reconnus aux huguenots? Il ne souffre pas à sa cour la moindre contestation entre les grands, pour que les factions n'aient pas occasion de renaître et de se choisir un chef; mais les débris de la faction républicaine de Cromwell trouveraient en lui un appui contre Charles II, avec lequel il est en guerre, s'ils demandaient une somme moins élevée. Comment concilier les devoirs et les vertus de la royauté, dont il trace souvent le tableau, avec les reproches plus ou moins sincères qu'il adresse aux Portugais, pour avoir déposé, renié l'indigne Alphonse VI? Je m'attends à une réponse, qui est bonne en théorie, que les rois sont les représentants de Dieu sur la terre, que l'autorité donne à la personne royale un caractère sacré. A quoi bon alors les obligations dont il charge les rois? La loi morale que Dieu a posée comme frein unique au pouvoir absolu a besoin d'une sanction dans ce monde; comment persuader à un peuple qu'il a tort de profiter des conjurations formées contre un prince pervers, dans son palais même, par son beau-frère et par sa femme? On voit jusqu'où peut aller la théorie du droit divin, qui, vingt ans plus tard, arma Louis XIV contre le trône constitutionnel de Guillaume III.

La morale privée tient par des liens fort délicats à la morale politique. Si la royauté ne rencontre pas de limites précises et définies, c'est le droit au mal dans tous les sens; les biens, le sang, l'honneur des sujets, rien n'est à l'abri. Louis XIV aujourd'hui fait duchesse de Vaujours, par un édit enregistré au parlement, une jeune fille qui a aimé en lui l'homme plutôt que le roi ; bientôt une femme mariée affichera des amours moins excusables encore. Les Mémoires royaux laissent une porte assez large, ouverte à ces scandales de cour : non qu'ils les autorisent et les approuvent, ce qui serait contraire au décorum nécessaire dans des instructions faites pour le Dauphin, mais le rédacteur est préoccupé des conséquences dangereuses que peut avoir pour le prince et pour l'État l'influence des maîtresses, bien plus qu'il ne flétrit la violation des lois naturelles auxquelles Louis XIV s'est soustrait si effrontément. Dans la suite de son règne, il a oublié même la leçon adressée en son nom au Dauphin sur les effets politiques de liaisons réprouvées par la morale. On sait ce que sa volonté toute puissante a fait des princes légitimes, par quels mariages il a abaissé jusqu'à eux les véritables princes du sang : la France a dû subir ces Fourches caudines, au delà desquelles la royauté lui fera partager bien d'autres humiliations au XVIII^e^ siècle.

Les questions de morale pratique, les conseils politiques dégénèrent souvent, dans les Mémoires, en dissertations qui ont presque toutes le même refrain banal, l'éloge du Roi. C'est là que prend ses ébats l'esprit des rédacteurs, non à travers champs, mais en suivant des sentiers réguliers et artificiels comme ceux des jardins

de Versailles. Ils creusent avec effort une pensée, en parcourent toutes les avenues; mais se laissant volontiers dévier de la ligne principale, ils oublient en chemin le but qu'ils avaient signalé au lecteur; et si, après les avoir suivis jusqu'au bout, on se retourne vers le point de départ, on s'aperçoit qu'insensiblement on a comme changé de pays, et de quelque endroit que le voyage ait commencé, on se retrouve toujours au milieu du sanctuaire, en face de la statue royale qu'il faut perpétuellement adorer.

Si vous savez prendre votre parti de cette monomanie, ce ne sera pas sans profit que vous vous livrerez aux écrivains des Mémoires. Parmi les dissertations, il en est de fort curieuses. Moins fleuries que la plupart des chapitres du *Prince* de Balzac, ingénieuses toujours même quand elles ne sont pas très-solides, elles sont un peu de la famille des portraits ou caractères abstraits qui étaient fort en vogue dans ce temps-là. Mais mademoiselle de Scudéry, mademoiselle de Montpensier ou Segrais, ont la plume moins tendue, le tour plus vif et plus agréable : ce sont des causeurs du grand monde ; si la phrase est travaillée avec soin, on sent sous les mots une certaine verve, une véritable abondance de pensées ; parce qu'ils ont observé librement, parce que les réflexions qu'ils expriment leur appartiennent, ils rendent avec aisance toutes les idées que leur suscite leur mémoire ou leur imagination. Ici les rédacteurs reçoivent du Roi un thème à développer : les pensées mêmes qui n'ont pas leurs premières phrases toutes faites dans le Journal en procèdent si directement, qu'ils ne sont vraiment les maîtres que dans l'invention et l'expression des détails. Il faut faire exception pour

des morceaux remarquables par la hardiesse des idées, que le Roi ne paraît pas avoir inspirés, que M. de Périgny a eu sans doute de la peine à lui faire admettre, puisque quelques-uns sont restés à l'état de brouillons, et n'ont pris place, avec leur forme primitive, plus franche et plus téméraire, dans aucun des textes complets des Mémoires.

En dehors de ces pages, qui sont les plus riches parce qu'elles sont les plus indépendantes, le travail littéraire des Mémoires présente à l'observateur attentif un intéressant spectacle. Le Roi a entrevu une idée, une sentence est tombée de sa bouche, il a noté en quelques mots l'appréciation d'un fait : l'art du rédacteur est celui d'un lapidaire, il faut qu'il donne des facettes brillantes au diamant royal, qu'il l'enchâsse dans un métal précieux. Quelquefois il est embarrassé pour bien amener le mot principal. On remarquera, en étudiant le Journal du Roi, que certaines phrases jetées isolément ont trouvé avec peine dans les Mémoires une place qui leur convint tout à fait. Cependant les rédacteurs y ont mis tant de bonne volonté et de patience que la moindre perle a été utilisée ; ce qui a été négligé, ou c'étaient des rognures sans importance, ou c'étaient des idées audacieuses que je soupçonne Périgny d'avoir glissées dans le Journal, et que les Mémoires n'ont pas voulu endosser.

La comparaison du Journal et des Mémoires nous apprend autre chose encore. Souvent le premier jet d'une pensée est le meilleur. Si les paroles que le Journal met dans la bouche du Roi sont réellement de lui, elles attestent non-seulement la fermeté d'un esprit qui connaît sa voie et la suit résolûment, mais ce don instinctif de bien dire qu'on serait moins tenté de lui attribuer si on

ne lisait que les Mémoires. Supposons qu'on eût le droit de démembrer le Journal dont les articles sont dans un si grand désordre, surtout pour l'année 1666, et d'en ajuster les parties suivant le plan adopté pour la troisième rédaction des Mémoires de cette année, le Journal ainsi recomposé, sans aucune addition, ne paraîtrait pas mal écrit. Ce n'est pas toujours une simple nomenclature de faits : des jugements sont exprimés en termes vifs et dignes d'un roi. Certains articles sont passés de là mot à mot dans les Mémoires, qui ont pu amplifier, retourner les mêmes idées, mais qui rarement les ont mieux rendues.

Pourquoi faut-il que la louange que nous accordons ici au Roi comme au premier auteur du Journal, nous soyons forcé de la restreindre, lorsque nous voyons, pour l'année 1666, sa participation à un travail confus de forme verbeuse et emphatique : je veux parler de la première et de la seconde rédaction des Mémoires ? La main royale apparaît çà et là sur ces deux textes. Louis XIV semble s'être épris des belles phrases des rédacteurs : elles lui ont été lues, il les a approuvées, comme l'attestent ses corrections qui ne portent que sur quelques mots. Il n'a pas l'air de remarquer avec quel désordre les faits, suivis des réflexions qu'ils engendrent, tombent pêle-mêle les uns sur les autres. Ce vice général de composition n'a été corrigé complétement que dans la troisième rédaction des Mémoires de 1666, où ne se montre nulle part la main de Louis XIV ; nous ne pouvons donc pas l'associer aux éloges que mérite cette dernière rédaction.

On doit supposer que si, dans les Feuillets, son œuvre toute personnelle, mais dépourvue, comme peut l'être

une série de notes, de mérite littéraire, si dans le Journal encore, où il laisse mieux voir ses sentiments et son style, les faits du moment étaient sa préoccupation principale, dans les Mémoires les faits le touchaient bien moins que les réflexions. Elles avaient en effet une double fin : justifier, glorifier ses actes de roi, et instruire son fils. Le ton laudatif des réflexions lui plaisait ; l'abondance excessive des développements, la pauvreté de beaucoup d'idées qui prenaient une tournure trop générale et trop vague blessaient peu un esprit habitué en toutes choses à la pompe et au décor. Les lointains horizons, ménagés avec art même en dépit des lois de la perspective, flattent l'œil au théâtre. Avec Louis XIV, il ne faut jamais oublier que son cabinet d'étude est une scène, tout aussi bien que son salon. Les rédacteurs des Mémoires semblent l'avoir compris : tout y est vu au verre grossissant, ils chaussent le cothurne et grossissent la voix, parce qu'ils parlent à toute la terre, à l'univers.

C'était la tendance de l'acteur principal ; c'était aussi la faute du genre, surtout avec les habitudes littéraires d'alors. On ne savait guère écrire l'histoire, juger les personnes et les choses avec simplicité ; cette qualité, si humble et cependant si nécessaire, semblait réservée pour la chronique ; l'historien volontiers tournait à l'emphase et au panégyrique. Mézerai, le plus habile, n'est pas exempt du défaut commun, bien qu'on ait à louer son amour pour la vérité, « cette fille du ciel, dit-il, qui trouve non-seulement un asile, mais un trône, partout où il y a des âmes nobles et généreuses. » Ce qui a encore gâté le genre de l'histoire, c'est la dignité d'historiographe dont se faisaient revêtir, afin de toucher des gages

annuels, tous ceux qui se sentaient quelque facilité ou quelque audace pour écrire : la plume acquittait le salaire. Combien, comme le pauvre Varillas, que l'abbé Nicolas Colbert recommandait à son frère le surintendant, aurait voulu trouver, à tout prix, l'emploi de leur talent! Chez les plus distingués, l'histoire prenait un accent oratoire ou poétique : la vérité alors changeait de famille; au lieu d'être la sœur et la compagne de la justice, elle devenait la suivante boiteuse de l'imagination. Aussi qu'est-il arrivé? Les ouvrages d'histoire ayant peu de crédit, ce qu'on demande ordinairement à ces sortes de livres, le portrait des personnages, l'appréciation des caractères, le récit détaillé des événements contemporains a pu être cherché dans d'autres ouvrages qui ont quelque parenté avec l'histoire. Voulez-vous connaître le grand Condé, Rocroy, Lens, la bataille de Charenton, à en croire un des amants passionnés, un des juges les plus compétents de la littérature du dix-huitième siècle, il faut vous adresser au roman héroïque de mademoiselle de Scudéry, en attendant les pages vraiment historiques de Bossuet et de Voltaire. Les Mémoires de Louis XIV n'auraient pas grande autorité comme composition historique, s'il n'était pas prouvé désormais qu'ils ont puisé à une source unique, la plus certaine, la plus étendue de toutes, au Journal écrit sous la dictée du Roi. Pour les événements militaires seulement, un autre journal, qui recevait peut-être ses relations toutes faites du cabinet des secrétaires du Roi, la *Gazette*, paraît avoir fourni quelques détails qui n'ajoutent pas beaucoup à leur valeur.

Même quand Pellisson prend la plume pour remanier l'introduction, ou première partie, la seule à laquelle il

ait touché, les allures du récit ne changent pas, les appréciations ont le même ton d'éloge hyperbolique, et les réflexions générales dégénèrent de même en dissertations creuses et vagues. J'admets pour lui une excuse : il travaille sur un fonds qui ne lui appartient pas; c'est une trame déjà tissée par d'autres, à laquelle il se croit obligé d'ajouter quelques fils d'or et de soie; l'ornementation trop riche dont il surcharge la toile a fait ressortir la stérilité du premier dessin. Je crois bien cependant que si Pellisson a été choisi pour cette révision tardive, c'est que ses écrits précédents montraient sa vocation. L'historien de la campagne royale de Franche-Comté, qui émerveilla l'Europe en février 1668, n'avait pas besoin de modifier sa manière. La grandeur du sujet lui parut demander toute la pompe et toute la recherche du discours. Il renchérit sur les rédacteurs qui l'avaient précédé; leur style, comparé au sien, était simple et modeste. Il ajouta aussi, ce qui semble, quelques réflexions sur la connaissance de la religion, ou sur la conduite politique nécessaire à un prince, qui sentent le zèle d'un nouveau converti et la reconnaissance pour des faveurs récentes. On aimerait à pouvoir confronter plus longtemps le texte de Pellisson avec les textes antérieurs. Après les transformations et additions qu'il a fait subir aux Mémoires de 1661 et de 1662, il eût été curieux de le voir aux prises avec les pages si pleines et si complètes des années 1666 et 1667. Ces pages mêmes les a-t-il connues? Lorsque plus tard il écrivit l'histoire du règne de Louis XIV jusqu'à la paix de Nimègue, il fit des emprunts, cela est visible, au texte de l'introduction tel qu'il l'avait modifié; rien ne prouve qu'il ait fait usage des

vrais Mémoires du Roi, qui s'ouvrent avec l'année 1666, et se terminent à la paix d'Aix-la-Chapelle. Louis XIV est de moitié dans la révision de Pellisson ; il en a suivi les pages le crayon à la main ; il en approuvait donc les idées et le style.

La faculté d'apprendre que nous avons reconnue chez Louis XIV ne s'exerça pas en vain : à force d'écouter et de corriger des gens d'esprit, assez riches de pensées et beaux diseurs, il devint capable non-seulement de réfléchir (qui en a jamais douté?), mais d'écrire aussi bien qu'eux. Ni Périgny, ni Pellisson, ni aucun autre écrivain de profession, n'eût mieux rendu les idées développées par Louis XIV à l'occasion de la disgrâce de Pompone, en 1679. Ces pages, qu'on a décorées du titre de Réflexions sur le métier de roi, peuvent avoir un air de famille avec d'autres morceaux des Mémoires, mais on ne s'étonne pas que Louis XIV les ait composées lui-même, et pour ainsi dire d'un seul jet. Il avait assez souvent inspiré à d'autres ce qu'il fallait dire, pour rencontrer la forme à la fois majestueuse et délicate qui convenait à ses idées. Il n'y avait pas, du reste, de réflexion qui allât mieux à la tournure de son esprit ; le fond en était tout royal ; l'expression s'est moulée sur la pensée avec simplicité et avec grandeur. N'aurait-on que ce petit morceau de la main de Louis XIV, il suffirait pour lui assurer une place dans l'histoire littéraire d'un aussi beau siècle.

Les auteurs des Mémoires, malgré tout ce qu'on peut leur reprocher soit pour l'exagération des éloges, pour le parti pris de rabaisser tout ce qui dans le royaume est au-dessous du Roi, tout ce qui dans le monde ne sert

pas les intérêts et l'ambition de la France, soit pour l'exubérance de développements parasites, pour la roideur et l'enflure du style, ont eu du moins le mérite d'accomplir courageusement une tâche difficile et de ne rien devoir qu'à eux-mêmes. Ils auraient pu, comme on faisait si souvent alors, accumuler des réflexions empruntées aux publicistes et aux moralistes de tous les temps, passer d'Aristote à Machiavel, de Grotius à Bodin ou à Isocrate, ouvrir un champ de discussion, pourfendre des adversaires politiques, exhiber en faveur de la royauté des textes de l'Évangile. Avec plus de science, ils n'eussent pas été plus persuasifs : ni Louis XIV, ni la postérité n'eussent apprécié leur érudition.

Quel accueil Louis XIV eût-il fait à un étalage de documents d'où n'auraient pu se produire sa pensée et sa personnalité? Que lui importaient les théories du monde ancien, ou les doctrines d'un âge pendant lequel la royauté n'était pas une souveraine absolue et incontestée? Richelieu même, qui a mis la dernière pierre à l'imposant édifice, n'est jamais cité. Louis XIV avait-il parcouru les pièces politiques innombrables qu'a laissées le grand ministre? On sait que Colbert, quand il cherchait quelque autorité sur laquelle il pût s'appuyer pour les projets qu'il soumettait au Roi, n'en trouvait pas de plus concluante. « Sire, M. le cardinal... » disait-il souvent à Louis XIV. Je ne doute pas que Louis XIV n'ait pris connaissance de quelques-uns des papiers d'État de Richelieu. L'*Histoire* et les *Mémoires pour l'Histoire du cardinal*, double publication de M. Aubery, avocat au parlement et aux conseils du Roi, l'*Histoire* en 1650, les *Mémoires* en 1662, auraient au besoin ramené l'attention

sur des pièces aussi importantes, dont une partie était sous la main du Roi ou de ses secrétaires d'État. Il y a plus : la manière de travailler de Louis XIV rappelle celle de Richelieu. Les Feuillets du Roi, par leur forme si brève et si concise dont le Journal a hérité tout en développant davantage chaque article, peuvent être comparés aux notes fort abrégées que le ministre de Louis XIII jetait sur le premier papier venu pour indiquer la matière et le plan des lettres qu'il se proposait de dicter ou d'écrire[1]. Louis XIV cependant n'invoque aucun souve-

1. L'éditeur des *Œuvres de Louis XIV,* a entrevu cette observation, (t. I. *Considérations sur Louis XIV,* p. 69-70). Pour nous, voici un exemple que nous tirons des Lettres et Papiers d'État de Richelieu, publiés par M. Avenel dans les *Documents inédits de l'histoire de France* (t. III, 1858, p. 280-283). M. Avenel a trouvé, dans les Msc. des aff. étrangères, France, 1629, t. L, f° 18, un Mémoire du garde des sceaux Marillac, adressé à Richelieu, de Valence, le 16 avril 1629, et au dos duquel le cardinal a écrit ce qui suit :

« Josépin Gallerie.
« Senetère. Bouthillier.
« La Combalet.
« Parlement du Roy.
« Ma demeure.
« L'ambassadeur de Florence retourne. Compliment, grande satisfaction de part et d'autre.
« L'ambassadeur de Venise, goutteux, ira vers le Roy.
« Idem, l'ambassadeur de Gennes, avec force conditures qu'il a faict passer par Savoye et luy par Provence, à rebours des Normands, etc.
« On commencera demain à traitter d'affaires avec le marquis Striggi.
« Madame se porte bien, fors sa grossesse qui est d'octobre.
« On dict que force villes du Languedoc branlent ; je m'en rapporte à ce que l'expérience en fera voir.
« Le Roy veut tascher d'accorder Gennes et M. de Savoye. »

Tel est le brouillon, en raccourci, d'une lettre qu'il destine à la Reine mère. La lettre est écrite de Suze, le 22 avril ; remarquez la date. La lettre traite chacun de ces points, excepté pour Bouthillier, le secrétaire

nir particulièrement honorable pour Richelieu, comme si la gloire de ce ministre avait été un larcin fait à la royauté. Un morceau assez curieux des Mémoires sur la nécessité pour le prince d'être instruit, et d'avoir étudié surtout l'histoire, n'a pas tiré à conséquence : les rédacteurs ne font presque jamais appel au passé pour rendre raison du présent, pour poser les principes de l'avenir. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit apparaître une fois le nom de Cicéron ; et encore est-ce une addition

d'État, sa créature la plus dévouée, et pour madame de Combalet, sa nièce. On va en juger. Elle est en original à la Bibl. imp. Fonds Béthune, n° 9322, fol. 32 :

« J'ai creu que Vostre Majesté n'auroit pas désagréable que je luy disse que j'estime qu'il seroit à propos qu'elle fist peindre la galerie de son palais par Josépin, qui ne désire que d'avoir l'honneur de la servir, et entreprendre et parachever cet ouvrage pour le prix que Rubens a eu de l'autre galerie qu'il a peinte.

« M. de Senetère m'a montré une lettre de madame la comtesse (de Soissons), et une autre de mademoiselle Senetère, par lesquelles madame la comtesse tesmoigne désirer avec passion que Vostre Majesté oublie le passé et l'honore de la continuation de ses bonnes grâces, sous l'assurance qu'elle donne de vouloir vivre à l'advenir, en sorte qu'elle aura satisfaction de ses actions. Ledit sieur de Senetère me priant de vous escrire sur ce sujet, je n'ay pas voulu le luy promettre, et néantmoins j'ay pensé que Vostre Majesté ne trouveroit pas mauvais que je luy fisse cognoistre le désir de madame la comtesse ; remettant à vostre jugement à luy en accorder l'effet selon que vous le jugerez expédient.

« Le Roy partira d'icy vendredy prochain pour aller en Languedoc, aiant trouvé qu'il estoit de besoing que je demeurasse en ces quartiers, avec quelques trouppes, jusques à ce que les choses promises feussent entièrement exécutées et le repos de l'Italie du tout affermi ; et bien que ce soit un extrême desplaisir d'estre esloigné de Sa Majesté, néantmoins, puisque l'intérest de son service le requiert ainsy, je n'ay, en ceste occasion, comme en toute autre qui le concernera, autres volontez que les siennes, qui leur serviront tousjours de règles inviolables.

« M. l'ambassadeur de Florence, qui estoit venu trouver le Roy pour

faite à la marge. De temps en temps sont signalées les vieilles traditions de la monarchie ou de l'Église, dont Louis XIV, au besoin, tient peu de cas : il prétend ne procéder que de lui-même. L'observation en a été faite par Lemontey, dans son *Essai sur la Monarchie*. « La royauté en France était assise par le clergé sur les saintes Écritures, par les magistrats sur le droit romain, par la noblesse sur les anciennes coutumes. Louis XIV dédaigna ces bases, soit que son instruction trop limitée ne lui permît pas de les connaître, soit qu'aucune des trois ne pût en effet lui convenir. Aussi, dans tous les Mémoi-

se resjouir. de la part de M. le grand-duc, avec Sa Majesté, pour son entrée en Italie, s'en retourne aujourd'huy avec grande satisfaction de part et d'autre.

« L'ambassadeur extraordinaire que la république de Venise a envoié vers le Roy, sur le subjet de la ligue, n'a peu encore voir Sa Majesté, la goute qui l'a pris à son arrivée en cette ville luy en ayant osté le moyen.'

« Quant à celui de Gennes, il a envoié devant, pour annoncer sa venue, force confitures qu'il a fait passer par la Savoye; et, pour sa personne, il a creu que le chemin de Provence luy seroit plus favorable, au rebours des Normands qui vont par eau et envoient leurs procès par terre.

« On commencera dès demain à traitter avec le marquis de Striggi touchant l'accord d'entre M. de Savoye et M. de Mantoue; et ensuite Sa Majesté taschera d'accorder aussy la république de Gennes avec M. de Savoye.

« Madame (la princesse de Piémont, fille de Henri IV) se porte fort bien, fors sa grossesse, qu'elle croit estre du mois d'octobre, par où l'on peut cognoistre le temps auquel elle accouchera. On dit que force villes de Languedoc tesmoignent vouloir rentrer en leur devoir; je ne doute point que la présence de Sa Majesté ne serve grandement à ceste fin; l'expérience fera voir ce que l'on en doit dire. »

Les Feuillets de Louis XIV sont de même la première ébauche du Journal dont les articles sont reproduits quelquefois mot à mot dans les Mémoires du Roi.

res, dictés, écrits ou revus par Louis XIV, jamais il ne lui arrive de citer aucune autorité du passé, de quelque nature qu'elle soit. Tout, dans la monarchie nouvelle, atteste que le Roi y avait été un novateur, et j'aurais dit plus justement un révolutionnaire. » Lorsque Lemontey écrivait en 1809 cet ouvrage qu'il n'a publié qu'en 1818, il avait sous les yeux l'édition toute récente des Œuvres de Louis XIV, en six volumes; il en cite de nombreux fragments comme témoignage de la théorie de l'absolutisme qu'il combat. Louis XIV ne voulait pas des raisons historiques qui sont sous la main et à l'usage de tout le monde : lui seul pouvait parler ou inspirer le langage qui a été tenu en son nom.

Pour nous aussi c'est là qu'est l'intérêt, qu'est l'originalité du livre. Les ouvrages savants sur la conduite des États, sur les droits et les devoirs de la royauté ne manquent pas. Mais quand Louis XIV est en scène, qu'importe ce qu'ont pensé les autres princes, ou les philosophes de tous les temps? Par la place qu'il a tenue dans la vie de la France, quoi qu'on fasse, il s'impose à vous. S'il ne commande pas la sympathie, il attire la curiosité; on le cherche, on veut l'entendre, on veut le voir. Noble privilége des existences longues et glorieuses! Après avoir passionné le siècle dont la destinée s'est confondue avec la leur, elles exercent sur la postérité le même empire. Combien serait-on fâché que Louis XIV ne fût pas l'âme, la pensée unique de ses Mémoires! Si ce n'est pas sans mauvaise humeur, ce n'est pas non plus sans un sentiment d'admiration, que nous nous surprenons à dire de lui en le lisant : quel Roi insolent! Le mot n'est pas plus insultant dans notre bouche, qu'il ne l'était

dans celle de Guillaume III d'Orange, qui, ne pouvant parvenir à arracher une victoire aux armées françaises, s'écriait : quelle insolente nation! Aussi dans le travail auquel nous nous sommes livré pour expliquer comment ces Mémoires ont été composés, ce qui nous a le plus satisfait nous-même, c'est d'avoir pu établir par des preuves authentiques en quoi ils sont réellement l'œuvre de Louis XIV. Ne vous semble-t-il pas que les autres questions sont dominées par celle-là? C'est parce que Louis XIV est placé si haut, que l'honneur d'avoir été associé à ses méditations personnelles, à ses réflexions les plus intimes a tant de prix. Si nous n'avions eu qu'une mince estime pour le maître, nous n'eussions pas recherché avec tant d'ardeur tout ce qu'ont écrit ses collaborateurs littéraires. Faites Louis XIV plus petit, sera-ce une belle gloire restituée à M. de Périgny, que d'avoir été choisi pour tenir la plume avec une sorte d'indépendance, pour soumettre au Roi des projets de réflexions, pour corriger ce qui a été peut-être écrit par d'autres? N'avait-on pas jusqu'ici compté parmi les titres de Pellisson d'avoir mis la main aux instructions politiques et morales du Dauphin? La réputation dont jouissait Pellisson passera désormais presque tout entière sur un autre nom : le nom de Périgny sera porté par celui de Louis XIV.

« L'État c'est moi. » Nous n'avons jamais mieux senti qu'en étudiant les Mémoires de Louis XIV la valeur de ce mot, qu'il n'a sans doute jamais prononcé. Son opinion et sa personne sont partout dans les Mémoires, bien qu'on ne reconnaisse sa main que rarement. Au moyen du Journal et des Feuillets, on est assuré qu'il eût pu dire : « La pensée c'est moi. » Si chacune des réflexions

développées n'est pas sortie tout armée de son cerveau, il les a rendues siennes, elles portent l'empreinte d'un seul esprit, d'une seule volonté. Les rédacteurs évidemment font effort pour s'effacer : ce n'est que dans des brouillons isolés ou dans des notes abandonnées depuis, que perce une fois ou deux l'opinion personnelle de Périgny et de Pellisson. A mesure que les idées sont remaniées, les teintes particulières se fondent, on arrive à un ton uniforme; le style devient impersonnel : un manteau assez ample, de couleur indéterminée, est jeté sur le tout. Une statue, à laquelle ont travaillé plusieurs artistes, même quand la main la plus habile en retouche toutes les parties, ne peut pas avoir la chaleur et l'animation du marbre qui a été attaqué vigoureusement par un seul. C'est ce qui arrive ici. Louis XIV ne tenait pas à ce que, dans cette œuvre collective, ses collaborateurs apportassent leurs vues particulières, leur cachet propre : s'il a voulu que le sceau royal fût seul reconnaissable, il a pleinement réussi.

Nous sommes convaincu que, comme sa première intention en dictant les Mémoires était de s'instruire lui-même, de graver plus profondément dans son esprit, par le souvenir et l'appréciation d'un passé qui lui était personnel, les règles de conduite qu'il devait suivre à l'avenir, et en même temps de porter témoignage dans sa propre cause au tribunal de la postérité, des plumes plus savantes, plus ardentes ou plus libres ne lui auraient pas convenu. Un milieu tempéré et calme, d'où sa figure pût se détacher sur le premier plan, fut trouvé facilement par des écrivains dociles qui n'étaient pas de premier ordre. Quand le Roi prit la résolution d'appliquer à son

fils les conseils qu'il se donnait à lui-même, il n'eut rien à changer, ni au cadre ni aux détails du dessin. On se demande pourquoi, lorsque le rédacteur principal Périgny lui manqua, il ne songea pas à le remplacer par celui qu'il lui donnait comme successeur dans la direction de l'éducation du Dauphin. A-t-il senti que Bossuet était au-dessus du rôle modeste auquel il fallait qu'un écrivain se résignât? L'énergie avec laquelle l'évêque de Condom s'empara de son élève annonçait une puissance d'initiative, une indépendance de caractère qui eussent été déplacées dans le travail des Mémoires. Pellisson fut mis à l'essai par la révision d'une partie peu importante; mais ce fut tout. Louis XIV fit preuve de goût en reconnaissant que le nouveau rédacteur manquait de mesure dans la louange comme dans le conseil : il ne l'employa pas longtemps.

Peut-être aussi la veine royale était-elle épuisée. Personne autour de lui n'ayant le don de la baguette divine qui faisait jaillir l'eau du rocher du désert, l'œuvre des Mémoires fut suspendue. *Manent opera interrupta minœque.* Louis XIV rentra dans son repos, ou plutôt il revint à son vrai rôle de Roi. La plume, dans ses mains, était comme l'épée des tournois et des carrousels, bonne pour les jours de parade et de galanterie : arme courtoise, sans pointe et sans tranchant. Malgré tout le prix que sa collaboration certaine donne aux pages des Mémoires, on ne regrette pas qu'elle ait peu duré : d'autres affaires en France et en Europe l'occupaient plus utilement pour sa gloire. Il aurait eu beau persévérer, on est assuré que la France n'aurait pas eu un grand écrivain de plus. Le peu qu'il a écrit, inspiré ou dicté, prouve

qu'il était à sa manière un grand penseur. Par les Mémoires en effet, il a préparé le jugement qu'il voulait que la postérité portât de ses desseins et de ses actions ; il a eu soin de sa réputation bien plus que de l'instruction de son fils. Dans cette entreprise, comme dans beaucoup d'autres, son habileté a été servie par sa fortune : l'amour de soi, cette plante si vivace au cœur de tous les hommes, ne pouvait produire des fruits plus abondants et plus dignes de la tige royale qui les avait portés.

MÉMOIRES
DE LOUIS XIV

POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

TEXTES DE L'ANNÉE 1666.

LES FEUILLETS DU ROI.
LE JOURNAL.
LES MÉMOIRES.
LE SUPPLÉMENT AUX MÉMOIRES.

LES FEUILLETS DU ROI

ET

LE JOURNAL

POUR L'ANNÉE 1666.

Il est inutile de répéter ce qui a été dit dans l'Étude sur la composition des Mémoires au sujet des Feuillets du roi.

Nous n'en changeons en rien la disposition.

Le Journal est reproduit également tel qu'il est au manuscrit.

Dans le Journal, lorsque nous trouvons en marge des observations comme celles-ci : « S'informer du détail. Détail à savoir. Cela pourra servir à propos de... Il faut mettre cet article devant le précédent. Réflexion que S. M. m'a suggérée. », nous les reproduisons. Ce sont des marques que le travail se fait sur place au jour le jour, que les souvenirs du moment ont besoin d'être complétés ou rectifiés. Les pensées viennent sans ordre, souvent étrangères aux faits qui les entourent ; mais on les croit importantes, on les fixe par une courte phrase. A certains endroits, la personnalité du roi s'étale dans des termes qu'un rédacteur vulgaire ne se permettrait pas.

Le Journal a servi évidemment au travail des Mémoires. Une barre était passée sur les alinéa à mesure qu'on les avait employés. Les chiffres qu'on voit, en marge, devant les divers articles du 14 février 1666, correspondent bien certainement à six feuillets du Roi, puisqu'il est dit en tête : « S. M. me donna six feuilles écrites de sa main. » ;

on reconnaît, par les chiffres, que l'ordre en est singulièrement bouleversé, les feuillets malheureusement sont perdus. Mais que signifient les chiffres 4, 3, 5, mis en marge des articles donnés en une seule feuille par S. M. le 25 février? N'indiquent-ils pas des articles additionnels qni appartiennent aux Feuilles 3, 4, 5, remises par le roi le 14? Il y a analogie de sujet entre les articles du 14 et ceux du 25 qui portent les mêmes numéros. Pour les articles donnés le 15 mai, les chiffres plus élevés, de 9 à 19, me paraissent renvoyer de même à des Feuilles du Roi. Dans la suite (26 juin 1666), ce ne sont plus des chiffres mais des lettres A, B, C, D : n'ont-elles pas la même signification? Le Roi, est-il dit, avait fait deux petites feuilles écrites de tous côtés. A est sans doute la première demi-feuille, B complète cette feuille; C et D de même seraient chacun un demi-feuillet. De temps en temps, en marge, sont les lettres G. ou M. Renvoient-elles, pour le détail des faits, à la Gazette ; ou bien G veut-il dire : fait, réflexion à Garder? M indique-t-il un renvoi aux Mémoires? Dans le Journal de l'année 1667, tous les articles donnés le 29 mars et la veille de Pâques (9 avril) sont chiffrés de 1 à 45; tous ceux de juillet, donnés le 18 et le 19, sont chiffrés sans discontinuer de 1 à 34 ; ceux du 28 et 29 décembre portent irrégulièrement des chiffres et des lettres : les chiffres, sans doute, représentent les développements par alinéa. Il y a bien souvent matière à conjectures. Aussi nous conserverons le moins possible de ces divers signes, afin que l'ensemble du texte n'ait pas une physionomie étrange. Le désordre est déjà assez réel sans qu'on y ajoute par des prétentions au *fac-simile* qui seraient fort inutiles.

FEUILLETS DE LOUIS XIV.

AVRIL [1].

La négociation d'Angleterre.

Les différents incidents qu'elle a produit *(sic)*.

Tout ce que j'ai fait pour avancer la paix.

Empressement des Hollandais pour faire sortir leur flotte et pour que la mienne la joigne.

Dessein formé de faire la guerre.

Logement des troupes pour mettre en campagne.

Lettre écrite à la Reine d'Angleterre.

Visite que je lui ai faite.

Lit de justice.

Ordre pour l'artillerie.

JUIN [2].

Ordre de donner aux Hollandais ce dont ils auront besoin.

Les magasins de la côte.

Affaires de mon ambassadeur avec le grand vizir à la Porte [3].

1. Bibl. imp. s. Fr. 2280 in-f° t. I, f° 6 r° et v°. Il y a, dans le manuscrit, à la suite de chaque folio original, une copie plus ou moins exacte. — Quand un feuillet de Louis XIV est complet, il contient quatre côtés de pages, par conséquent ce que nous appelons deux folios.

2. *Ibid.* f° 11, 12, et r° du f° 13.

3. La même main a mis au-dessus de cette phrase en interligne : « mars. »

Un courrier envoyé pour empêcher les Hollandais de sortir.

Huit vaisseaux qui portent la Reine de Portugal.

Ordre donné à M. de Baufort d'attendre dans la rivière de Lisbonne les dits vaisseaux et de les amener.

Sur la nouvelle que j'ai eue qu'il y avait douze vaisseaux espagnols aux côtes du Portugal, j'ai ordonné à mes vaisseaux de prendre bien garde à eux.

L'affaire des duchés est achevée [1].

Courrier envoyé à Pradelle pour la peste.

Bref pour réformer l'ordre de Cîteaux.

Pensée pour l'île de Gersé.

Les plesirs (*sic*) que l'on a [2].

Soin de regarnir les magasins.

Ordre envoyé à Gremonville de quitter le deuil au mariage de l'empereur et quelque argent pour cela.

Conférence avec Conismarc, ambassadeur de Suède.

Nouvelle du gain du combat.

Ordres envoyés à M. de Baufort ensuite.

Médiation de Suède.

Rencontre de mes galères avec celles d'Espagne.

Pensée pour la Flandre.

Ordres donnés pour les vivres, artillerie et munitions en cas que j'en aie besoin.

Envoi de Vauban ingénieur à Bouchain.

Conseil tenu pour le jansénisme.

1. Il s'agit certainement des duchés d'Oppelen et de Ratibor promis par la Pologne au duc d'Enghien lors de son mariage.

2. Cet article reparaît plus bas, plus développé et plus clair. Il est question aussi deux fois de la réforme de l'ordre de Cîteaux.

Presse [1] des Hollandais pour de l'argent pour eux et pour les Danois.

Mot glissé à Vanbuning pour lui faire entendre que mes prétentions en Flandre ne seraient pas éloignées des pensées de ses maîtres, qui auraient une jalousie mortelle si je ne m'accommodais pas avec eux.

Bref ou bulle du Pape pour la réforme de Cîteaux.

Troupes [2] envoyées dans les îles, sur la nouvelle de la guerre entre la France et l'Angleterre.

Ordres envoyés à mon ambassadeur à Constantinople touchant les Génois.

Réflexion sur les plesirs que les rois doivent donner à leurs sujets et surtout à la cour.

Le soin qu'un prince doit avoir d'empêcher des démêlés qui arrive (*sic*) entre ses sujets et surtout à la cour.

Ordre de faire des tentes sous prétexte d'une revue que je veux faire voir aux dames.

SEPTEMBRE [3].

Ordres envoyés fréquemment à M. de Baufort, tous différents.

1. On lit très-nettement : presse. La phrase est fort serrée, mais se comprend. Il s'agit des efforts empressés des Hollandais. Dans la copie du manuscrit, f° 15 v°, il y a : prise. L'édition de 1806, t. II, p. 409, propose de lire : paix. Paix ou prise n'ont pas de sens. Du reste, la phrase correspondante du Journal est l'interprétation de celle-ci : « Je fus pressé des Hollandais pour avoir quelque argent. »

2. Là commence le f° 13 qui ressemble moins à l'écriture de Louis XIV que les précédentes ; il est au moins d'un autre moment.

3. F° 17 et f° 18 r° qui ne contient que la dernière ligne. Ce f° 18 porte en marge le chiffre 2, sans doute pour indiquer que c'est la seconde page double du second feuillet de Louis XIV.

Passage de M. de Baufort dans la Manche.

Feu de Londre.

Effet que cela peut produire.

Réponse faite à Conismarc sur Brême.

Réponse faite au mémoire donné pour la jonction de ma flotte et de celle de Hollande avec celle de Danemark.

Ordres envoyés à l'archevêque d'Embrun.

Envoi de La Fœillade.

Envoi de Vilquiert.

Réponse faite au projet de traité envoyé de Suède.

Audience du nonce concernant Mantoue.

Revues faites de temps en temps.

Rétablissement de ma grande écurie.

OCTOBRE [1].

Le traité fait avec Lubomirsqui pour l'élection de Pologne.

Siége de Brême.

Ordres envoyés à Pompone.

Voyage de M. de Baufort dans la Manche.

Manque de parole du côté des Hollandais.

Prise du Rubis.

Combat des 4 autres.

Ordres envoyés à M. de Baufort pour le désarmement.

Différence d'avis là-dessus. Parti que j'ai pris.

Entretien de vaisseaux.

Soldats de marine à terre, canonniers et autres.

1. F° 20, et 21 : 25, et 26 ; c'est-à-dire deux feuillets complets de Louis XIV écrits chacun de quatre côtés.

Dessein pour armer mes vaisseaux de mes troupes de terre, en cas qu'il n'y ait point d'autre guerre.

Pensée sur cette guerre.

Envoi pour reconnaître les places de Flandre et Charnois [1] surtout.

Logement de mes troupes de manière qu'ils ne chargent point les pays où ils sont, et où ils sont prêts à s'assembler en peu de temps.

Nouvelles de Portugal.

Visite à la Reine d'Angleterre sur l'incendie de Londres.

Projets pour la campagne prochaine sur mer, et pour ruiner le commerce des Anglais même dans la Manche.

Mort de Buat pour avoir voulu traiter la paix avec l'Angleterre sans m'y comprendre.

Envoi de La Fœillade et de Vilquiert.

Ballet de Gremonville pour faire voir la considération où j'y suis [2].

Commerce en Hongrie.

Retour de Dumoulin avec tous les esclaves français qui étaient à Tunis.

Armement [3] de deux vaisseaux dans la Méditerranée.

Traité proposé en Espagne, dans cette conjoncture pour les empêcher de faire la paix avec le Portugal et la liaison avec l'Angleterre.

1. Le copiste, f° 22 r°, met *D'Artois* ; l'éditeur de 1806, t. II, p. 413, reproduit la copie. Charnois, très-bien écrit ici, se trouve dans le Journal et dans les textes manuscrits des Mémoires, où on rétablit, par correction, la véritable orthographe *Charleroy*.

2. Il y a bien : où j'*y* suis. Louis XIV a dans la pensée : à la cour de Vienne.

3. Le f° 25 commence là.

Nouvelles de Canada que les Iroquois demandent la paix.

Accommodement de Brême. Ordres envoyés à Pomponne ensuite [1].

Lettres écrites par Ruvigny en Angleterre.

Arrivée de M. de Baufort à Brest.

Résolutions prises sur l'envoi de Bellefons et de Duquesne.

Relation de ce que le chevalier de Clerville a fait dans son voyage.

Avis qu'on m'a donné des friponneries qui se font dans des provinces.

Remèdes apportés.

Grands jours du parlement de Toulouse.

Prétention [2] des Huguenots touchant la chambre de l'édit de Castres.

Ordres envoyés là-dessus.

Réponses de Hollande [3] sur la résolution de faire la guerre cet hiver.

Avis venus de Portugal.

Ordres donnés à Saint-Romain de sonder [4].

Ligue conclue entre les États [5] et plusieurs princes.

Accommodement de Brême.

Envoi de Milet.

Pensée sur la Pologne avec les Suédois.

1. C'est-à-dire : en conséquence.
2. Le f° 26 commence là.
3. On avait d'abord écrit : « Réponses de Hollande pour les préparatifs. »
4. Le Journal, ce mot.
5. C'est-à-dire les Provinces-Unies.

Pensée sur la paix d'Angleterre.

Pensée pour des entreprises en Flandres.

Gens envoyés pour être instruits.

Ménagement à l'égard des Hollandais.

Ordres envoyés à M. de Baufort sur un avis envoyé d'Angleterre que des vaisseaux passaient dans la Méditerranée.

Préparatifs suivant ses pensées différentes [1].

Application toujours égale à tout ce qui est avantageux à l'État.

Retranchement des fêtes.

1. F° 14 r°. Cette page, qui est de l'écriture de Louis XIV, quoique sans date, a sa place véritable à la fin de l'année. Elle correspond, pour les trois idées indiquées, à la dernière partie du Journal de 1666. La *Gazette* du 13 nov. 1666 annonce que « cette semaine on a publié une ordonnance de l'archevêque de Paris touchant les fêtes qui doivent être observées en son diocèse, plusieurs en ayant été retranchées pour donner aux artisans la liberté de vaquer à leur emploi, et leur ôter l'occasion de tomber dans l'oisiveté, la source principale du déréglement du menu peuple. »

JOURNAL DE LOUIS XIV.

FAITS ET RÉFLEXIONS DE 1666 [1].

—

JANVIER 1666.

Ce dimanche quatorzième février Sa Majesté me donne six feuilles écrites de sa main, contenant les articles qui suivent des choses faites dans le mois de janvier précédent [2].

4. (Article de la feuille 4[e]) Saint-Romain [3], envoyé

1. Ce Journal de 1666, qui n'a pas moins de 60 pages, est en tête du manuscrit de la Bibl. imp. suppl. Fr. 2280, in-folio t. I. Le manuscrit ne donne pas de titre. La pagination est à l'encre, en pages non en folio. —Les notes dont nous accompagnons les articles du Journal sont empruntées pour la plupart à la *Gazette de France*, au manuscrit de la Bibl. impér., intitulé: Bienfaits du Roi 1661-1670. (S. Fr. in-f° 579), aux Lettres de Louis XIV, et à l'ouvrage si plein d'idées et de faits de M. Mignet sur les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*.

2. Partout on lit : « fœilles. » — Tout ceci est écrit avec une telle négligence de l'orthographe qu'on lit : « des choses faitent dans le mois. »

3. On lit: « Romainville. » Ici même son nom est écrit plus loin: « St-Romain. » — Louis XIV ayant eu connaissance de l'instruction donnée par le comte d'Arlington, secrétaire d'État des aff. étrangères en Angleterre, au chevalier Fanshaw (le 15 juillet 1665) pour qu'il pressât l'Espagne de se liguer avec l'Angleterre et de faire un accommodement avec le Portugal, ainsi que de la mission du chevalier Southwell à Lisbonne pour qu'il disposât les Portugais à accepter une trêve avec l'Espagne, envoya à Lisbonne M. de Saint-Romain pour traverser cette négociation. L'abbé de Saint-Romain emportait une instruction rédigée par De Lionne le 4 nov. 1665, mais non signée: il n'avait aucun caractère officiel. Arrivé à Lisbonne le 31 janvier 1666, il se conduisit en homme prudent et adroit (Mignet, *Négoc. relat. à la succ. d'Espagne*, t. I, p. 427-428). — Le mariage d'Alphonse VI avec Mlle de Nemours fut conclu le 10 mars 1666 par le marquis de Sande, fort attaché à la France (*Ibid.* p. 459). — Nous retrouverons la proposition de ligue.

en Portugal pour empêcher l'effet du dessein que le Roi d'Angleterre avait de rejoindre le Portugal avec l'Espagne. Mariage de mademoiselle de Nemours avec ce Roi. Proposition de ligue.

5. L'abbé de Bourséis vers Schomberg [1], homme de mérite extraordinaire, pour le convertir, dans le dessein de l'élever.

6. Délibération [importante] [2] : savoir si l'on ferait la guerre à la fois à l'Angleterre, et à l'Espagne pour le Brabant et autres pays, ou si seulement à l'Angleterre [3]. Préparatifs de tous les deux côtés.

Le moindre choisi en attendant les événements, etc.

[Ambassadeurs rappelés. Retour de celui de Hollande, de peur qu'il ne traitât quelque chose de particulier [4].]

Mort de la Reine mère, venue à Saint-Germain.

1. On lit : « Boursé », « Chomber. » — Schomberg et bien d'autres officiers envoyés par Louis XIV combattaient pour les Portugais contre les Espagnols malgré les conventions de la paix des Pyrénées.

2. Nous mettons ainsi entre crochets [ ] toute addition faite en marge ou en interligne. Là surtout se reconnaît la main de Périgny, lorsqu'il écrit posément.

3. La déclaration de guerre de la France contre l'Angleterre est du 26 janvier. La *Gazette de France*, la signalant le 30, dit que le Roi s'appuie pour faire la guerre sur le traité de ligue défensive qu'il a conclu avec les Provinces-Unies le 27 avril 1662. C'est le 4 mars 1665 que Charles II a déclaré la guerre aux Hollandais. — On sait que la mort de Philippe IV, le roi d'Espagne, arrivée le 17 septembre 1665, avait éveillé l'ambition de Louis XIV, marié à l'une des filles que ce prince avait eues d'un premier mariage. L'Espagne avait perdu deux infants, Balthasar le 9 oct. 1646, Philippe-Prosper le 1er nov. 1661. Charles II est né le 5 novembre 1661.

4. Ce détail est expliqué dans les Mémoires. La Hollande avait encore son ambassadeur à Londres.

Discours de tendresse à Monsieur pour lui et pour ses enfants [1].

4. Envoi du comte Guillaume de Fostemberg vers l'électeur de Cologne et le prince de Neubourg [pour engager l'électeur de Mayence], le duc de Brunswick et autres princes circonvoisins, à ne donner aucun passage et même à s'opposer aux troupes que l'Empereur voudrait faire passer en Flandre, moyennant quoi Sa Majesté s'engageait à n'en point envoyer en Allemagne [2].

3. Délibération si l'on réédifiera Mardic ou si on achèvera de le ruiner. Et cependant le maréchal d'Aumont commandé avec un petit corps d'armée pour s'opposer aux desseins des Anglais [3].

4. Guerre soutenue contre l'évêque de Munster.

1. Les Mémoires mentionnent à ce sujet le fils unique de Monsieur, le duc de Valois, qu'il perdit à la fin de l'année au mois de décembre (*Gazette* du 18 déc.). Il est donc à croire que les Mémoires de 1666 ont été rédigés un peu avant la mort de cet enfant. — « Le Roi, dit Daniel de Cosnac dans ses Mémoires (édit. 1852, t. I, p. 300), avait fort aidé à consoler Monsieur de la perte de leur mère par les bontés extraordinaires qu'il lui avait témoignées et par la liberté qu'il lui avait donnée d'assister aux conseils qu'il tiendrait tous les vendredis.

2. Ces princes faisaient partie de la ligue du Rhin, à laquelle était associé dès l'origine le roi de France (13 août 1568). Elle avait été prorogée pour trois ans, du 15 août 1664 au 15 août 1667.

3. Le 13 février, le Roi écrit de St-Germain en Laye au maréchal d'Aumont : « J'ai vu vos sentiments sur ce qui regarde Dunkerque et le poste de Mardick, par la lettre que vous m'avez écrite; j'ai entendu aussi les raisonnements du marquis de Montpezat et de Châtillon sur ce sujet : sur quoi, j'ai jugé à propos de vous renvoyer le tout. » (*Œuvres de Louis XIV*. t. V, p. 362.) — Ce volume contient beaucoup de lettres du Roi pour les années 1661-1680. Pour la seule année 1666, nous en utilisons dix-neuf : les vingt-quatre que nous négligeons sont peu importantes. — Le marquis de Montpezat était depuis décembre 1665 gouverneur d'Arras. — D'Aumont était en faveur ; il avait été reçu récemment comme duc au Parlement, le même jour que les maréchaux Du Plessis et la Ferté et que le marquis de Montausier, le 2 déc. 1665.

4. Troupes payées ponctuellement. Solde augmentée d'un sol aux fantassins, trois sols aux cavaliers afin qu'ils ne fussent pas à charge aux alliés. Ordre à Pradel [1] d'empêcher les désordres pour ménager leur affection.

4. Traité [2] éventuel proposé par l'électeur de Cologne du partage des terres d'Espagne en cas de mort, auquel Sa Majesté feignait de s'accorder, sachant que l'Empereur n'y consentirait pas, et pour lui attirer le chagrin des entremeteurs.

4. Engager le duc de Lorraine et ses troupes pour l'empêcher de s'engager ailleurs.

4. Envoi de Dumoulin à l'électeur de Brandebourg

1. Les troupes françaises avaient été conduites par Turenne jusqu'à Maëstricht; pour éviter une collision avec l'Espagne, on n'avait pas forcé le passage à travers les Pays-Bas. Turenne laissa le commandement à Pradel qui, d'abord avec les forces des Provinces-Unies, attaqua Bernard Van Galen, évêque et souverain de Munster, prince avide, turbulent et belliqueux, qui était stipendié par les Anglais depuis le traité du 13 juin 1665 (Mignet, *Négoc. relativ. à la succ. d'Espagne*, t. I, p. 422-423). — V. deux lettres de Louis XIV à M. de Pradel dans les *Œuvres de Louis XIV* (t. V, p. 350 et 352) écrites de Paris le 1er et le 8 janvier. Dans celle du 1er : « Je vous recommande la manutention, l'honneur et la discipline des troupes que je vous ai confiées. » Celle du 8 est plus étendue et plus explicite: « J'ai su les exemples que vous avez faits, et tous les soins que vous avez pris pour réprimer les désordres... Il est besoin d'adresse pour concilier deux choses qui semblent aussi peu compatibles que la discipline exacte et le bon traitement des troupes, étant même aussi écartées qu'elles sont les unes des autres, suivant les quartiers que j'ai vus. »—Le secours conduit par Pradel, lieutenant général, en sept. 1665, était de 4,000 hommes de pied, et de 2,000 chevaux. Il y avait les deux compagnies de mousquetaires, la première commandée par d'Artagnan, sous-lieutenant, la seconde par Colbert-Maulevrier, capitaine-lieutenant. Les chevau-légers Dauphin étaient sous les ordres du marquis de la Vallière, capitaine-lieutenant (Bienfaits du Roi 1661-1670. Bibl. imp. manuscrit a. Fr. 579'.)

2. On lit: « Treté. »

et depuis de [Colbert, maître des requêtes, pour ménager quelque intelligence avec lui et même distribuer de l'argent à ses principaux ministres, quoique je fusse secrètement irrité contre lui de ce que lui voulant envoyer d'Estrades comme ambassadeur il avait refusé de lui donner la droite, mais le temps m'obligeait à dissimuler].

3. Le Roi de Danemark étant nécessaire aux Hollandais à cause de ses vaisseaux, Sa Majesté a contribué de cent mille écus de ses deniers pour l'accommoder avec eux.

5. Pomponne envoyé ambassadeur extraordinaire en Suède [1] pour traiter avec eux ou généralement pour servir le Roi en Allemagne et en Pologne, ou seulement pour servir en Pologne.

5. Résolution d'envoyer, suivant l'état des affaires de France, M. le prince en Pologne avec 6,000 hommes de pied [2] et 500 chevaux.

Argent fourni en Pologne.

6. Dessein de se conserver toujours en état de faire la paix avec l'Angleterre pour faire une guerre plus utile et plus nécessaire du côté de Flandre.

Manifeste préparé pour le Brabant.

5. Revue en la plaine de Breteuil. Estapes extraordinairement fournies pour le Roi. Profit de ses revues.

2. Règlement pour les troupes de la maison.

[Libéralités et pensions.]

2. Argent fourni en Pologne pour mettre Lubo-

1. Il avait été désigné par le Roi le 20 déc. 1666 (*Ibid.*).

2. On lit: « pié. » — Le roi de Pologne, Jean-Casimir, avait épousé en 1648 la veuve de son frère et son prédécesseur Wladislas, Marie-Louise de Gonzague, dont le premier mariage datait de 1645.

mirsky dans le devoir. Plusieurs pensions payées en ce royaume.

2. Présents envoyés à l'électrice de Brandebourg, à la Reine de Suède et à la Reine de Danemark; [au grand chancelier de Suède].

Argent distribué en Hollande pour se rendre maître des délibérations.

5. Grands jours utilement continués [1].

5. Part donnée à tous les princes de la mort de la Reine mère : savoir Empereur, Espagne, Angleterre, Savoye, de ma main ; le reste de la secrétairerie.

5. Compliments reçus sur ce sujet de toutes les compagnies du royaume.

3. Rapport de M. Mazarin de son voyage sur les côtes de Bretagne.

3. Places maritimes munies de troupes.

3. Gouverneurs envoyés en leurs gouvernements.

1. Charges distribuées aux officiers retenus dans les gardes et chevau-légers, par préférence à ceux qui s'étaient retirés chez eux : justice, et marque de plus grande affection.

3. Engagement particulier des Hollandais de ne point traiter sans la participation de Sa Majesté.

4. Envoi de l'abbé Gravel pour résider auprès de l'archevêque de Mayence.

4. Accommodement fait entre les ducs George et

1. Il s'agit des grands jours de Clermont. Les commissions royales datèrent du 31 août 1665 pour Novion, président à mortier, qui devait les diriger; pour Caumartin, maître des requêtes, qui y devait faire office de garde des sceaux; pour Talon, avocat général, comme procureur général.

Guillaume de Brunswick par le sieur Lumbre, lequel je fis demeurer exprès sur les lieux [1] en revenant de son ambassade de Pologne d'où je l'avais rappelé.

4. Correspondance avec le comte de Serin pour faire, en cas de besoin, quelque remuement en Hongrie.

5. Traité fait avec Tunis par M. de Beaufort: liberté de commerce ; captifs rendus de part et d'autre homme pour homme ; le surplus pour un prix modéré.

5. Traité demandé par ceux d'Alger. Offre de traverser l'Angleterre dans (?). [Dumoulin envoyé pour exécuter l'article précédent, et traiter de celui-ci.]

3. Vivonne [2] renvoyé en diligence pour s'opposer au dessein qu'eussent pu prendre les Anglais de brûler les vaisseaux qui sont hors le port ferme de Toulon dans un endroit défendu seulement de deux tours fort éloignées l'une de l'autre, avec ordre d'y mener les galères s'il était besoin [3].

5. Assemblée donnée promptement au parlement pour faire voir que l'on n'en appréhendait rien [4].

1. De Lumbres avait été désigné par le Roi le 17 mai 1665 pour aller auprès des ducs de Brunswick (*Bienfaits du Roi*).

2. Le comte de Vivonne avait reçu en avril 1665 le commandement des galères avec pouvoir de commander en l'absence du duc de Beaufort, amiral (*Bienfaits du Roi*).

3. Louis XIV écrit sur ce sujet le même jour, 5 février, à Beaufort et à Vivonne, à cause de la présence dans la Méditerranée de l'escadre anglaise du capitaine Smidt. (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 356 et 358.)

4. Une certaine agitation s'était produite surtout aux enquêtes, après l'édit rendu par le Roi en décembre 1665 pour fixer le prix des charges des cours supérieures, et régler l'âge auquel on pourra être reçu aux divers offices. Cet édit sera confirmé au mois d'août 1669. Le minimum d'âge était vingt-sept ans. Voici quelques chiffres pour le prix des charges à Paris : un président à mortier au Parlement, un président au grand Conseil, le premier président à la Cour des aides, 350,000 liv. ; un maître des requêtes, un avocat général, le premier président de la Cour des

5. Soins pour empêcher la peste à Calais. Ordres donnés à (?) et sur toutes les côtes.

6. Placards pour déclaration de la guerre.

5. Ordre au cardinal de Retz d'accommoder amiablement avec le pape tout ce qui se pouvait rencontrer d'affaires en cette cour, croyant que dans les grandes affaires qui me pourraient survenir il était bon de l'avoir favorable.

4. Envoi de Leissin (?) pour résider auprès du duc de Brunswic.

4. Arrivée d'un religieux téatin de la part de l'électrice de Bavière avec participation de son mari. [Il souhaitait être déclaré Roi des Romains. Condescendance simulée pour empêcher qu'il ne se déclarât pour l'Empereur.]

1. Réformation des compagnies de gendarmes et chevau-légers de la Reine mère et augmentation de mes gendarmes écossais.

5. Venue du cardinal Ursin pour se justifier. La comprotection lui est rendue après qu'il a témoigné être repentant de sa faute.

1. Deux cents compagnies d'infanterie levées.

1. Projet d'en lever deux cents de cavalerie, savoir vingt-six présentement, et quatre-vingts prêts pour la moindre augmentation d'affaires.

monnaies, 150,000; un président aux enquêtes, un conseiller laïc, 100,000 ; un président aux requêtes, un conseiller clerc au Parlement, un conseiller au grand Conseil, 90,000 liv. La pancarte ou tarif que donne le manuscrit des *Bienfaits du Roi* pour toutes les cours supérieures du Royaume, ne mentionne pas à Paris le premier président et le procureur général du Parlement de Paris; le premier président de la Chambre des comptes est coté 400,000 liv.

1. Quatorze compagnies suisses franches de deux cents hommes.

1. La pensée de tirer les troupes du duc de Brunswic en cas de besoin, et de peur qu'il ne s'engageât ailleurs [1].

FÉVRIER.

Il y avait une dernière feuille commencée pour le mois de février qui ne contenait que deux articles que Sa Majesté ne m'expliqua pas [2]. Mais le premier ne regardait que les compliments reçus des ambassadeurs à l'occasion de la mort de la Reine.

Le second portait : Prétention de mon frère et de ma sœur. Il faudra faire souvenir le Roi de m'expliquer le dernier lorsqu'il me donnera le reste de ce mois.

[Ceci m'a été depuis expliqué par Sa Majesté le 4 juin d'une chaire à dos que Madame voulait avoir devant la Reine. Sa Majesté m'a commandé de faire une réflexion sur la conduite que Monsieur tenait et sur l'avantage qu'un Roi pouvait tirer de la... [3] de ceux qui sont le plus près de lui.]

Le vingtième février, le Roi m'ayant mandé pour

1. C'est sans doute en dehors des six Feuillets du Roi que Périgny ajoute au bas de la p. 5 du manuscrit, comme pour en résumer les points les plus importants qui donnent matière à des réflexions : « Diverses choses et dedans du royaume. Levées de troupes. Dépenses en présents et pensions. Négociations contre la maison d'Autriche. Négociations contre l'Angleterre et Tanger. Mort de la Reine mère. Délibération entre les deux guerres. »

2. On lit : « commancée, » « m'explica. »

3. L'idée est à trouver : « affection, docilité? » Des mots de cette phrase sont écrits à moitié : m'a com... reffl... cond...

lire quelque chose de ce que j'avais fait, me dit par avance sur ce même mois : qu'il était convenu entre les électeurs de Mayence et le Palatin de choisir Sa Majesté et la couronne de Suède pour arbitre d'un différend né depuis longtemps entre eux à l'occasion d'un droit peu favorable que prétendait l'électeur palatin sur les terres mêmes de ses voisins [1], mais que dans cet arbitrage les deux parties et les deux arbitres étant partagés de religion, l'on avait eu peur que les avis ne fussent aussi partagés et que l'on avait proposé qu'en ce cas l'Empereur fût appelé pour terminer le différend. Mais Sa Majesté craignant que cet avantage que l'Empereur aurait eu de décider, quoiqu'il ne fût venu que par la rencontre naturelle des choses, n'eût été interprété trop à l'avantage de ce prince, désira qu'il fût d'abord nommé arbitre comme les deux autres.

Il me dit aussi le commandement positif qu'il avait envoyé au duc de Beaufort, pour combattre [2].

[Il ne faut pas oublier de chercher quelque endroit, en parlant des affaires d'Angleterre, pour faire mention

1. « En vertu du droit de *Wildfangiat*, les électeurs palatins sont autorisés depuis des siècles à réduire dans une espèce de servitude tous les étrangers qui viennent s'établir dans leurs États et dans les terres des princes voisins. Les bâtards et les gens sans aveu sont sujets à la même condition. » (Pfeffel, *Abrégé chronol. de l'hist. et du droit public en Allemagne*, t. II, a. 1665.) *Wildfang* signifie *prise de gibier, chasse*. Aussi la *Gazette de France* (a. 1666) appelle ce droit : droit des sauvages.

2. C'est l'objet de la lettre du Roi, datée du 5 février (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 356). « Il est nécessaire d'aller chercher et de combattre l'escadre du capitaine Smidt... Mandez-moi au vrai la disposition où vous trouverez les officiers et les équipages à l'égard de ce combat. » L'ordre de combattre n'est pas donné très-positivement. Il écrivait en même temps à Vivonne de n'avoir « aucun emportement de zèle ni de bravoure. »

du traité de Dunkerque, et faire une réflexion sur le tort que se font à eux-mêmes les sujets en ruinant les affaires de leurs princes parce qu'ils les obligent à consentir à des choses qui par l'événement tournent au préjudice de ceux qui en ont été les véritables auteurs [1].]

[Réflexion que Sa Majesté m'a suggérée qu'un Roi ne doit pas avoir plus de soin de ce qu'il paraît posséder sous son nom que de tout le reste de ce qui se trouve dans ses États [2].]

Le vingt-cinquième février, Sa Majesté me donna une feuille contenant plusieurs articles qu'elle m'expliqua ainsi [3].

4. (*Ce chiffre et les suivants paraissent indiquer des additions à faire aux feuilles données le 14 février par le Roi.*)— Outre le présent déjà fait à l'électrice de Brandebourg [4], je trouvai à propos de lui faire donner encore

1. Cette idée, qui commence la p. 7 du manuscrit, semble être venue à l'esprit de Périgny ou du Roi, en causant, le 20 février. Elle n'a aucun lien avec ce qui précède. — Elle reviendra p. 17 du manuscrit de ce Journal et encore dans le Journal de 1667. — Si les Mémoires des années antérieures à 1666 avaient été déjà rédigés, le traité de Dunkerque, conclu en 1662, aurait eu sa place naturelle; on n'en serait pas en peine.

2. La transaction honteuse de Charles II, vendant Dunkerque à Louis XIV (1662) et ayant si peu de soin de l'honneur et des intérêts de ses sujets, suffirait à expliquer comment la conversation sur Dunkerque a amené cette réflexion. Elle est, dans le manuscrit, au bas de la p. 6, avec un signe de renvoi qui correspond à la longue phrase dont nous l'avons fait précéder.

3. En marge de cette première phrase est jeté, sans explication, le mot: «Pologne.» Est-ce pour songer aux présents qu'on y a envoyés, comme dans le Brandebourg, le Schwérin, l'Anhalt, ou aux secours dont il est question un peu plus loin?

4. On remarquera que dans les articles du 14 février, il n'est question

un collier [1], au comte de Schwérin [2] 30,000 livres et au prince d'Anhalt [3] 36,000 livres: moyennant quoi je vins à bout du traité que je désirais faire conclure à cet électeur, par lequel il s'unissait avec moi et fournissait dix mille hommes de pied pour la défense des États de Hollande.

3. Le traité de Danemark fut signé ce mois-ci en Hollande. Les articles publics paraissent de peu d'importance : le Roi de Danemark s'obligeant seulement d'empêcher l'entrée de la mer Baltique aux vaisseaux du Roi d'Angleterre et non aux vaisseaux marchands; mais le traité secret contient des engagements plus particuliers et entre autres de fermer le passage même aux marchands anglais.

4. Les Espagnols, travaillant indirectement pour nuire de toute leur puissance aux Hollandais, s'étaient avisés d'un moyen qui semblait sûr pour leur enlever deux de leurs places sous le nom de l'évêque de Munster, car les deux places [d'Alem et Huilenstat] étant éloignées de plus de trente lieues du pays où cet évêque

du Roi qu'à la troisième personne. Ici c'est toujours le Roi qui parle: « je trouvai... »

1. Quand, en déc. 1667, au moment d'un nouveau traité, l'électeur de Brandebourg témoignait le regret de ne pas recevoir de gratifications de Louis XIV, M. de Lionne écrivit au négociateur français Millet (22 déc.): « Je ne sais pas si M. l'électeur ne compte point pour lui ce qu'on a donné à madame sa femme: il n'y a pas encore deux ans que Sa Majesté envoya à feu madame l'électrice, qui était alors à Clèves, un régal, le plus beau que peut-être jamais roi ait fait à une princesse. Il consistait en un fil de perles acheté à Amsterdam 10,000 écus, et en tout l'ameublement complet d'une chambre qui valait bien cent mille francs. » (Mignet, *Négoc. p. la succ. d'Espagne*, t. II, p. 303.)

2. On lit : « Cairin. »

3. On lit: « Hannat. »

faisait la guerre, n'étaient point munies et ne songeaient point à se défendre. Cependant les Espagnols, tirant quelques régiments de leurs places voisines, font semblant de les licencier pour les mettre, sous le nom de l'évêque de Munster, aux portes de ces deux places qui n'auraient pas manqué d'être emportées si la vigueur de mes troupes ne les avait soutenues et n'avait battu les Espagnols.

4. Huit cents prisonniers furent pris dans Oudembosc par la Vallière et le prince de Tarente. [S'informer du détail [1].]

5. Ordre donné à Beaufort de chercher les Anglais et de les combattre [2].

5. Les gens du Roi du parlement m'étant venus trouver à Versailles pour me représenter leurs raisons contre ce qui avait été fait à la cérémonie de Saint-Denis, où l'on avait salué le clergé devant cette compagnie, je répondis sur-le-champ à leur harangue [3], leur fis voir sans rien diminuer de ma dignité que j'avais eu raison de faire ce que j'avais fait, et pour leur témoigner que je ne décidais sur aucune matière sans m'en être pleinement instruit, je leur fis voir que dans ce qu'ils m'avaient représenté, ils avaient oublié diverses choses qui faisaient pour eux.

1. V. p. 27 et note 3.

2. Louis XIV écrit à Beaufort le 16 février : « Je vous confirme que mes intentions sont toujours de combattre le capitaine Smidt dans la Méditerranée. Mes armes ayant toujours été victorieuses sur terre, j'espère qu'elles ne seront pas moins heureuses sur la mer. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 363.)

3. On lit : « harange ; » et quelques lignes auparavant : « sérémonie. » — Il s'agit des obsèques d'Anne d'Autriche.

[Je fis ce discours parce que je ne voulus pas que le parlement se fît l'honneur de croire que je cherchasse à l'avilir par cette manière, mais qu'il vît que je lui rendrais justice comme à un particulier.]

5. Ordres généraux donnés de toutes parts pour se préparer à la guerre.

5. Envoi de Dumoulin à Tunis pour l'exécution du traité, conduisant même quelques captifs pour en faire l'échange.

5. J'envoie [1] gens exprès à Alger pour traiter sur la proposition faite par eux le mois précédent.

5. L'ambassadeur du Roi de Portugal, voyant qu'il eût été de l'avantage de son maître de me réunir avec le Roi de la Grande-Bretagne, avait envoyé son neveu en Angleterre pour observer s'il y avait lieu d'entrer en quelque négociation, lequel étant revenu ce mois-ci avec des paroles fort bonnes [2]...

Mais je crus que je ne devais entrer en aucune négociation sans la participation des Hollandais. C'est pourquoi je crus que je devais faire dire au Roi d'Angleterre que je ne traiterais point sans eux, et que s'il voulait les comprendre dans le traité aux conditions qui avaient été proposées, j'en tomberais aisément d'accord. Mais afin qu'il ne se servît pas de ce prétexte pour faire entendre aux États de Hollande que j'avais un secret commerce avec lui dans le dessein de nous diviser, je fis dire moi-même par M. de Turenne à leur ambassadeur tout ce qui s'était fait sur cette matière.

4. J'appris ce même mois que l'évêque de Munster m'en-

1. Il n'y a d'écrit que ceci : « envoye. »
2. La phrase est interrompue.

voyait un homme pour me parler d'accommodement [1].

4. Sur l'article du traité de Brandebourg, Sa Majesté [2] m'expliqua la difficulté qu'il devait vraisemblablement rencontrer en cette affaire par l'alliance que cet électeur avait avec la maison d'Orange toute partiale d'Angleterre et contre laquelle Sa Majesté s'était déclarée en toutes choses, distribuant dans les villes même particulières des pensions pour exclure ceux de ce parti des magistratures.

Lettre à la Reine de Pologne par laquelle Sa Majesté lui mandait que, trouvant par mer et par terre de grandes difficultés à faire passer en Pologne les secours qu'elle s'était promis de lui fournir, et ne pouvant encore espérer la conclusion du traité projeté avec la Suède, elle était bien aise de l'avertir qu'elle ne pouvait pas s'assurer pour cette année d'obtenir de France les choses qu'elle en aurait pu attendre sans ces obstacles.

Les raisons qui portèrent à écrire cette lettre furent en effet les difficultés qui y sont expliquées, et de plus l'incertitude qui paraissait dans l'esprit de cette princesse sur l'exécution de l'élection qu'elle faisait espérer, et la guerre des Anglais dans laquelle Sa Majesté vou-

1. Ceci explique le début d'une lettre adressée par Louis XIV au marquis de La Vallière, le 1er avril : « L'inquiétude que vous avez des apparences de paix avec l'évêque de Munster.... »

2. Le ton change : ce n'est plus le Roi qui parle. On recueille ses explications sur quelques points particuliers. — Le n° 4, placé en regard de cet article, le rattache aux faits exposés dans le 4e feuillet du 14 février. Le fait indiqué à la fin correspond à un des articles non chiffrés du 14 février : « Argent distribué en Hollande pour se rendre maître des délibérations. »

lait s'occuper tout entier pour la pouvoir bientôt finir et avec avantage.

Dans la surprise de[1].... Olfondorf, quoiqu'il y eût des troupes hollandaises, je puis dire que les Français y eurent la meilleure part, non-seulement parce que les troupes françaises, commandées par La Vallière, y firent le principal effet, mais parce que les chefs des autres troupes eux-mêmes étaient le prince de Tarente[2] et le comte d'Auvergne, tous deux Français[3].

Le sept mars, lisant quelque chose du mois précédent concernant les libéralités faites à diverses cours, Sa Majesté me fournit une réflexion à faire sur la différente

1. Mot illisible. Il s'agit du cimetière d'Oudenbosc. (V. note 3.)

2. Mot mal écrit, qu'on devine parce qu'il est plus haut. (V. p. 24.)

3. Cet article est le développement d'un autre appartenant à la quatrième Feuille du Roi, qui a été remis le 25 février. (V. p. 24.) Là on lit : « s'informer du détail. » La *Gazette de France* du 27 février 1665 a une relation à ce sujet, datée de Bolduc, 16 février. C'est sans doute Bois-le-Duc. Louis XIV écrivait de Saint-Germain, le 11 février, au marquis de La Vallière : « Je n'ai pas de peine à comprendre le déplaisir que vous avez de quitter Zutphen pour Bois-le-Duc, qui vous éloigne des ennemis mais vous devez vous consoler par l'approche du printemps, qui vous mettra bientôt en état de les voir. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 364.) Huit cents hommes levés dans le Brabant et commandés par le colonel Carpe, pour l'évêque de Munster, se sont retranchés le 9 dans le cimetière d'Oudenbosc, village du côté de Breda. Le prince de Tarente, gouverneur de Bolduc, partit d'ici (dit la *Gazette*, datée de Bois-le-Duc) le 10 au soir avec le marquis de La Vallière, le premier à la tête des Hollandais, celui-ci avec les troupes françaises qui y sont en garnison, pour attaquer ce bourg. Ils y arrivèrent le lendemain et sommèrent en vain le colonel; alors on attaqua : 30 chevau-légers de la compagnie des Dauphins et 30 soldats du régiment de la Ferté, deux petites pièces de canon avec 20 maîtres firent merveille; le 12, les assiégés eurent l'église pour dernier retranchement : après quelques coups de feu, ils se rendirent. Il y eut plus de 300 prisonniers, le colonel, un lieutenant-colonel, un major, trois capitaines, etc. Ce petit siége a coûté à l'évêque de Munster 100 hommes.

conduite qu'il faut tenir avec les grands princes et les petits États: proportionner à l'élévation des uns, et à la faiblesse des autres; vers les uns, aller par les grandes voies, aux autres par les petits intérêts, comme nous faisons en intéressant les sujets mêmes dont nous nous servons [1].

J'appris au retour de la revue que Sa Majesté avait faite de ses troupes à Mouchi le 15, 16 et 17 de ce mois de mars [2], qu'elle avait cassé un capitaine Ch. (chevalier) de Bussan, pour avoir pris quelque chose de peu d'importance, mais seulement pour la discipline.

[Règlement pour les étapes.]

[Règlement pour les désertions.]

Cela donnera, en son lieu, occasion de faire une réflexion sur la nécessité de la discipline, sur le bien qu'elle fait aux peuples, sur l'obligation qu'ils ont à leur prince lorsqu'il les défend non-seulement contre ses ennemis, mais contre ses propres troupes; sur la justice qui se trouve en cette protection parce que les

1. Nous livrons à la sagacité du lecteur ces signes mis en marge, que nous ne sommes pas sûr de comprendre: « Vide M. sur F. C. 12 (13 et 15). » En voici une interprétation: « Voyez les Mémoires sur les Faveurs du Roi, Cahier 12, articles 13 et 15. »

2. Dans la *Gazette* du 27 mars, la revue faite par le Roi, dans la plaine entre Mouchi et Compiègne, est l'objet d'une relation détaillée, « cette action ayant été des plus éclatantes. » Le Roi d'abord, entre Senlis et la plaine, s'arrêta à Remy pour voir son régiment d'infanterie dont le marquis d'Anjo (sic) est mestre de camp. La Reine arriva à Mouchi avec toute la cour. La *Gazette* détaille les faits militaires des trois journées. Elle ne parle pas de la punition infligée à un officier. Dans une revue du 8 février (*Gazette* du 23), le Dauphin avait paradé à la tête de ses Gendarmes. N'oublions pas qu'il n'a pas cinq ans et demi.

sujets doivent avoir la soumission tout entière et attendre toute la vengeance de leurs torts de la main du souverain et du maître commun des uns et des autres; qu'il ne doit pas porter l'un contre l'autre, parce que tous sont également à lui. Blâmer ceux qui n'estiment à eux que ce qui est en leurs coffres, que ceux qui servent sous leur nom ou dans les emplois, qui paraissent le plus être de son service. Que tous contribuent également en toutes professions. Les laboureurs sont les munitionnaires, les artisans, les magasins, etc...

[Les aimer tous; être persuadé que tous contribuent à notre service. N'être jamais partie, mais toujours juge et père commun.]

Le vingt-six du mois [1] Sa Majesté étant à Versailles apprit que messieurs du clergé avaient résolu de lui offrir huit cent mille écus, et le lendemain ils vinrent par députés lui en faire le compliment; j'appris là que le mardi 24, Sa Majesté sortant de la messe et voyant plusieurs de ces messieurs les abbés [2] autour de lui, leur avait dit un petit mot de fort bonne grâce sur cette affaire, qui ne manqua pas de produire bon effet.

Nouvelle arriva le 30, que 12 mousquetaires de la seconde compagnie étant en embuscade au milieu des quartiers ennemis avaient été découverts et poussés par deux cents dragons, s'étaient retirés dans un village où ils se voulurent défendre dans une maison dont ils s'é-

1. C'est toujours le mois de mars. — L'assemblée quinquennale du clergé s'était ouverte à Pontoise le 23 juin 1665.

2. On lit : « abez. »

taient saisis. Mais les ennemis y mettant le feu les en chassèrent. Ils se saisissent d'une seconde dans laquelle ils se défendent encore jusqu'à ce que le feu qu'on y met les en chasse. Mais, au lieu de se rendre aux ennemis qui les tenaient assiégés, ils se résolvent de se faire jour au milieu d'eux pour gagner l'église, dont ils se saisissent avec tant de résolution que les ennemis, désespérés de les y pouvoir forcer, leur abandonnent la place avant que Colbert qui eut avis de leur danger fût arrivé pour les en retirer [1].

Le lundi 5e avril, Sa Majesté étant à Versailles me donna une partie du mois de mars en une feuille contenant quelques petits articles qu'elle m'expliqua ainsi.

Le pape me pressant, en exécution de ses bulles, de faire faire le procès aux quatre évêques qui avaient refusé de signer le formulaire [2], j'estimai que la chose était délicate, s'agissant de servir la religion sans blesser les priviléges de l'État. C'est pourquoi ne voulant rien résoudre à la légère, je voulus prendre avis de tous les corps qui semblaient devoir être les plus capables de

1. Cet épisode militaire de peu d'importance ne figure pas dans les Mémoires qui, volontairement, en omettent quelques-uns. — Dans les Lettres de Louis XIV à Pradelle, il est question d'un sieur Colbert. 1er janvier 1666 : « Il eût été bon que vous m'eussiez mandé le détail du parti que le sieur Colbert avait mené vers Dotechen. » (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 350.) C'est Colbert-Maulevrier, capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires, que nous avons nommé plus haut (V. p. 15, note 1). On se rend compte ainsi de l'épisode des 12 mousquetaires.

2. C'est le 29 avril 1665 que le Roi était allé au Parlement faire enregistrer un édit pour l'exécution de la bulle qui condamne de nouveau les cinq propositions de Jansénius et qui ordonne la signature du formulaire.

juger de cette matière. Par l'entremise de mon chancelier, je pris les sentiments des plus habiles conseillers d'État. Je m'adressai au premier président et aux gens du Roi pour voir quelles lumières me pourrait fournir le parlement de Paris; et je pris même secrètement l'avis de quelques évêques des plus habiles.

L'envoyé de l'évêque de Munster, dont on m'avait parlé le mois précédent, est enfin venu me proposer que si je voulais faire conclure la paix en sorte que Breda lui demeurât, il me servirait lui et toutes ses troupes partout où il me plairait. Mais je lui ai dit que n'ayant point de guerre de mon chef avec son maître, ce n'était point avec moi qu'il devait traiter la paix, lui témoignant seulement que s'il la voulait négocier avec les États de Hollande, je contribuerais avec plaisir tous mes soins pour la porter à sa conclusion. De quoi je donnai incontinent avis aux États, qui m'en remercièrent. Et la négociation s'est effectivement nouée à Munster où j'ai envoyé Colbert de ma part [1].

L'électeur de Brandebourg avait fait sentir au même Colbert qu'il eût été bien aise de s'unir avec moi pour attaquer les Pays-Bas, disant que si j'avais des droits sur le Brabant il en avait sur le duché de Gueldres.

La Reine d'Espagne m'a fait demander passe-port pour l'Impératrice [2] en cas qu'elle eût besoin d'entrer dans mes ports pour passer en Allemagne. Ce que j'ai

1. La paix se fit à Clèves le 18 avril. L'évêque rendit les places qu'il avait prises dans l'Over-Yssel, et renonça à ses prétentions sur Borkelo. — Il s'agit de Colbert-Croissy, maître des requêtes, frère du surintendant, nommé en janvier ambassadeur extraordinaire auprès de l'électeur de Brandebourg.

2. La veuve de Philippe IV, princesse d'Autriche, et son confesseur,

accordé, donnant ordre, partout où elle pourrait aborder, qu'on la traitât avec même honneur que moi-même.

La Reine d'Angleterre ayant envie de moyenner la paix entre la France et l'Angleterre, j'avais fait glisser une proposition qu'elle avait approuvée, qui était que le traité se fît dans sa maison : laquelle semblait un lieu neutre, quoiqu'elle fût en France. Mais le Roi de la Grande-Bretagne a cru que moi étant l'agresseur, il n'y avait pas d'apparence qu'il envoyât ici traiter la paix [1].

J'ai eu nouvelle que Pomponne avait trouvé la Reine et le sénat de Suède en résolution de ne point se séparer de mes intérêts, mais qu'ils ne voulaient point entendre à ce qui regardait la Pologne.

J'ai eu nouvelle que le traité de Portugal avec l'Espagne avait été rompu, et je crois que l'arrivée de Saint-Romain aura produit cet effet.

Je continue mes préparatifs pour la guerre à toutes fins selon le succès des traités commencés.

Étant arrivé un grand scandale en la personne d'un aumônier de d'Estrades, disant la messe en Hollande, les États l'ont fait réparer, étant donné ordre qu'il n'arrive jamais rien de semblable.

Allemand aussi, le P. Nithard, avaient voulu conclure, aussitôt après la mort du Roi d'Espagne, le mariage de l'infante Marguerite avec l'empereur Léopold. Elle quitta l'Espagne au mois d'août 1666. Cette princesse avait quatorze ans et demi. De petite taille, de construction grêle, elle était pourtant moins chétive que son jeune frère, le roi Charles II, qui lui a survécu vingt-sept ans.

1. Le 4 avril, de Lionne écrivait à l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France en Espagne : « Le Roi d'Angleterre refuse de traiter à Chaillot, non qu'il ne souhaite intérieurement la paix, mais parce qu'il a ses peuples à ménager et qu'il veut encore en tirer de l'argent, sur le prétexte de la déclaration de guerre. » (Mignet, *Négoc. relat. à la succ. d'Esp.*, t. I, p. 481.)

J'ai renvoyé en la grande chambre du parlement toutes les instances qui se poursuivaient en diverses juridictions touchant la banqueroute du receveur des consignations.

Dans la difficulté qui se trouvait sur certains articles des règlements faits par les grands jours desquels d'ailleurs j'étais fort satisfait, j'ai trouvé expédient pour conserver ce qui était de bon sans approuver le reste, ce qui est de faire de ma propre autorité un nouveau règlement sur la même matière, dans lequel je ne comprendrai que ce qui me semblera bon.

J'ai voulu aussi examiner le plaidoyer qui s'était fait en cette occasion [1] par Talon, dans lequel le clergé s'était cru blessé; et pour ôter tout sujet de plainte de part et d'autre, j'ai ordonné que l'avocat général me dirait seulement à moi qu'il n'avait prétendu choquer les droits de l'Église et que je le dirais ensuite aux évêques sans lettres ni écrit; leur laissant seulement la liberté d'en faire telle mention qu'il leur plairait sur leurs registres particuliers, avec ordre de lever les censures par eux prononcées.

Le dimanche dix-neuvième du même mois d'avril, Sa Majesté me donna quatre articles expliqués ainsi.

Jusqu'ici j'avais pressé de ma part le mariage de mademoiselle de Nemours [2], et l'ambassadeur de Portu-

1. Louis XIV a dans l'esprit non les grands jours, mais l'affaire de l'évêque d'Aleth, où le clergé fut blessé du ton de l'avocat général (V. le *Supplément aux Mémoires de* 1666, n° 19).

2. Marie-Françoise-Elisabeth de Savoie, fille de Charles-Amédée, duc de Nemours, et de Françoise de Vendôme.

gal avait cherché des prétextes pour éloigner. Mais la chose maintenant s'exécute, et elle m'est venue dire adieu.

[Le Roi m'a dit le 15 mai que cela avait été différé.]

Je continuais à travailler à la réformation de la justice, résolu, dès lors que j'aurais fait une partie considérable, à l'envoyer dans les compagnies en attendant le surplus.

Je donnai le gouvernement du Languedoc à M. de Verneuil [1], non-seulement parce qu'il était mon oncle, mais parce qu'il n'était jamais sorti de la fidélité qu'il me devait, et je considérai même qu'il revenait nouvellement d'Angleterre pour mon service.

Mon frère avait eu prétention sur ce gouvernement, mais quoique j'eusse pour lui toute l'amitié possible, je ne crus pas le lui devoir donner. Je savais, par ma propre expérience, combien il était dangereux de mettre les gouvernements entre les mains des princes du sang, et principalement des fils de France. Je voyais que mon fils était jeune et que ce qui s'était passé durant ma minorité pouvait revenir, outre qu'ayant résolu de ne plus donner les gouvernements que pour trois ans [2] il n'était

1. Le gouvernement était vacant par la mort du prince de Conti. Conti venait de mourir près de Pézénas, le 21 février, à son château de la Grange, à trente-six ans, laissant des enfants d'une nièce de Mazarin. Ses deux fils, le prince de Conti et le comte de Clermont, eurent chacun du Roi 30,000 liv. de pension (*Bienfaits du Roi*, 2 juillet). — Cet oncle de Louis XIV, M. de Verneuil, est un bâtard de Henri IV.

2. Dans une variante des Mémoires nous retrouverons cette phrase avec une réflexion additionnelle : « ayant résolu... par des considérations que vous avez lues. » La réflexion est une sorte de renvoi à la première partie des Mémoires qui comprend les années 1661-1665. Or, puisque le Journal ne parle pas de considérations déjà lues,

pas à propos de les mettre entre les mains de personnes à qui l'on peut avoir répugnance de les ôter[1]. Cependant mon frère et ma sœur[2] qui n'entraient pas dans ces raisonnements et qui en formaient d'autres suivant leur avantage particulier, étaient fâchés de voir que je ne leur accordasse pas cette grâce, et laissaient assez connaître leur chagrin, qui peut-être était entretenu par les discours de quelques esprits brouillons[3]; mais je crus que je me devais tenir ferme, et les laisser revenir, comme ils firent quelque temps après, m'ayant tous deux demandé pardon d'avoir témoigné cette chaleur.

Quand le Roi m'aura donné les articles qu'il m'a promis touchant les finances, il ne faudra pas manquer parmi les dépenses de la guerre de mettre ce que j'avais fait touchant les choses données pour l'ajustement des soldats, et parler de l'exemple qu'elles ont donné. Force de l'exemple[4].

c'est un signe qu'il est lui-même antérieur à la rédaction de ces considérations, c'est-à-dire qu'on n'a songé que tardivement à faire précéder l'année 1666 d'une première partie, ou Introduction.

1. Je sus, par Monsieur même, dit Daniel de Cosnac, l'évêque de Valence, alors son confident, et qui l'avait poussé à solliciter cet établissement auprès du Roi et auprès des ministres, que le Roi lui avait déclaré qu'il ne fallait pas qu'il espérât le gouvernement, que feu M. le duc d'Orléans ne l'avait eu que pendant sa minorité (*Mém. de Cosnac*, 1852, in-8°, t. I, p. 303). — Ce fut en présence de Monsieur, sans lui en rien dire, que le Roi, venu du côté de Compiègne, pour faire une grande revue, donna le gouvernement de Languedoc à M. de Verneuil : ce qui causa à Monsieur un peu de chagrin et l'obligea d'aller passer quelques jours à Villers-Cotterets (*Ibid.*, p. 309).

2. L'idée de « ma sœur » n'est venue qu'après coup ; elle est ajoutée en interligne. Il s'agit d'Henriette d'Angleterre.

3. C'est surtout Daniel de Cosnac, aumônier de Monsieur.

4. A la suite, on lit ceci : « Voyez sur le P. E. M. p. ' 1, » ce qui veut

[Cela pourra venir à propos des cuirasses [1], des épées et des pensions. Les pensions ne furent données qu'à soixante de chaque compagnie, mais l'espérance à tous les autres, ainsi que le Roi le dit hier au soir [2]. Sa Majesté parla aussi publiquement de la paix de Munster et du retour de ses troupes.]

Il ne faudra pas oublier, dans la suite du traité qui se négocie avec l'Angleterre, de faire mention d'un reste d'article, laissé dans les mois passés [3], sur la proposition faite par l'ambassadeur de Portugal que Sa Majesté ne voulut pas écouter sans les Hollandais, et de dire qu'elle ne voulait pas que le Roi d'Angleterre se pût servir de cette pratique pour le rendre suspect aux États de Hollande, ni que lui-même il le crût capable de quitter ses alliés, étant important de conserver l'estime de ses ennemis même quoiqu'on ne craigne pas d'attirer leur haine.

[A la conclusion du traité, se souvenir du rachat de Dunkerque, lequel eût rendu la condition des Anglais meilleure, avec la réflexion que les peuples, par leurs mutineries, obligent quelquefois les princes à faire des choses dont ils portent eux-mêmes la peine à loisir [4].]

sans doute dire: « Voyez sur le premier exemple, Mémoires, p. * 1. » Mais l'indication est bien vague.

1. On lit: « quirasses. »

2. « Hier soir » n'est pas pour nous une date précise, puisque rien n'indique à quel jour on est de la fin d'avril. La paix de Munster, dont il est question à la ligne suivante, signée à Clèves le 18 avril, n'a dû être connue que quelques jours après.

3. V. p. 25.

4. Même souvenir et même réflexion qu'à la page 7 du manuscrit (V. p. 22).

Le Roi nous dit le dix ou onzième mai, à son coucher, qu'il avait eu nouvelle que les Anglais s'étaient retirés de la Méditerranée, quoiqu'ils se fussent vantés hautement [1] qu'ils chercheraient les vaisseaux français. Cela peut fournir matière à une réflexion contre ceux qui se vantent avec trop de vanité. En montrer l'impertinence.

Le samedi, quinzième mai au soir, Sa Majesté me donna des articles qu'elle m'expliqua dans le sens qui suit.

15. (*Ce chiffre et les suivants semblent correspondre à des feuillets du Roi.*) J'eus nouvelle que l'arrivée de Saint-Romain en Portugal avait été très à propos pour donner courage aux Portugais de persister en leur prétention et faire rompre le traité, leur donnant assurance d'un secours présent sous le nom de M. de Turenne, et que bientôt je serais en terme de me déclarer moi-même.

15. Cependant je faisais offrir aux Espagnols ma médiation dans cet accord pour être plus en commodité de le troubler : laquelle fût acceptée par la Reine d'Espagne, quoique depuis elle n'ait pas voulu s'en souvenir [2].

1. On lit : « autement. » — Louis XIV écrit à Beaufort le 30 mars : « Vous voyez que les Anglais ne sont plus si déterminés qu'ils tâchaient de paraître d'abord, puisqu'au lieu de vous aller chercher comme ils se vantaient de vouloir faire, ils se contentent de vous attendre. » (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 372.) — Le 2 avril, il lui écrit qu'il espère que son armée navale pourra sortir le 8 ou le 10 de ce mois (*Ibid.*, p. 377). Elle ne mit à la mer que le 29 ; les Anglais alors s'étaient retirés.

2. M. Mignet (*Négociations relatives à la succ. d'Esp.*, t. I, p. 441-461) éclaircit, d'après la correspondance d'Espagne, cette affaire délicate qui

13. Quoique les Suédois m'eussent déclaré qu'ils ne prendraient pas parti contre moi, ils témoignèrent qu'ils ne pouvaient s'empêcher de s'armer, voyant le Danemark armé, et de prendre parti contre eux [1] pour l'Angleterre.

Ce qui me donna de l'embarras, ne sachant pas ce que je devais répondre.

13. Je résolus que mes ambassadeurs montrassent d'abord de la fermeté et que peu à peu ils se relâchassent à offrir pour milieu que les Danois ne sortiraient point de la Baltique, et ne se joindraient point aux Hollandais. Mais les Suédois se sont depuis adoucis.

témoigne de l'habileté plutôt que de la probité de la diplomatie française. C'est l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Madrid, qui imagina l'offre de la médiation française, au lieu de la médiation anglaise, pour la paix entre l'Espagne et le Portugal. Sa dépêche à Louis XIV est du 29 janvier. Le Roi, par une lettre du 21 février, lui donne l'ordre formel d'offrir la médiation, sans compter qu'elle puisse être acceptée: « Il est à croire que cette affaire n'aura point d'autre réponse qu'un remercîment en termes généraux. » Contre toute attente, la régente fit dire le 23 mars à l'ambassadeur qu'elle acceptait cette médiation « avec toute l'estime et la bonne volonté possibles, » ne doutant pas, ajoute l'archevêque dans sa dépêche du 26 au Roi, que V. Maj. agirait avec toute sorte de sincérité. L'archevêque termine sa dépêche par des réflexions fort justes sur l'inutilité pour l'Espagne, sur les avantages pour la France de cette sorte de médiation. La grande difficulté, dit-il, où ne peuvent rien les médiateurs, c'est de savoir si la Reine régente et son conseil reconnaissent ou ne reconnaissent pas le duc de Bragance pour roi légitime de Portugal: à eux de voir s'ils veulent avaler ce morceau si amer. Dans une dépêche du 18 avril, Louis XIV témoigne à l'archevêque son étonnement de ce qu'on a accepté sa médiation. « C'est une honnêteté qu'on a voulu me faire, tout en prenant des moyens secrets pour traiter sans aucun médiateur. » Le P. Nithard et la Reine, le 3, le 4 mai, ne parurent plus si bien disposés. La réponse de la Reine fut telle le 23, que l'archevêque fut d'avis de ne plus parler de médiation: ce que Louis XIV approuva entièrement par une lettre du 27 juin.

1. C'est-à-dire contre les Hollandais.

12. Les Hollandais, feignant de s'intéresser pour les Danois, me pressaient de me déclarer contre la Suède. Mais je découvrais que c'était pour me faire rompre avec ces anciens alliés desquels ils prévoyaient que je pouvais me servir pour favoriser mes desseins contre l'Empereur, quand je voudrais attaquer les Pays-Bas.

12. Cependant ils ne peuvent obtenir autre chose de moi, sinon que je fournirais en un seul payement au Roi de Danemark les cent mille écus que je ne devais qu'en deux, afin de lui donner plus de commodité de se défendre contre la Suède.

[Changer de conduite suivant le temps.]

[Toute la terre en inquiétude.]

15. Il vint un envoyé d'Espagne pour me faire compliment sur la mort de la Reine ma mère.

15. Le Roi d'Angleterre s'étant résolu d'accepter la proposition de conférence chez la Reine sa mère, son ambassadeur se trouva avec de Lionne de ma part et Van Beuningen [1] de la part des États de Hollande, lesquels, après les compliments réciproques, étant entrés en matière, et moi n'ayant rien fait proposer que les articles dont on avait déjà parlé par l'ambassadeur de Portugal, le Roi d'Angleterre donna ordre à son ambassadeur de se retirer.

15. Cependant la Reine d'Angleterre partit pour Bourbon [2] et me pria que s'il venait nouvel ordre de la part de son fils on continuât à traiter dans sa chambre comme si elle y était présente, pour ôter toutes les difficultés qui eussent pu se présenter ailleurs.

1. On lit : « Wambulen. »
2. Prendre les eaux.

Le mariage de mademoiselle de Nemours fut différé jusqu'au mois de juin.

L'ambassadeur de Portugal en Angleterre me vint visiter.

13. Le comte Guillaume de Furstenberg, revenant d'Allemagne[Wurtemberg [1], Brunswick], me fit voir que la ligue qu'il avait négociée était prête si je voulais fournir les sommes nécessaires pour entretenir par chaque prince des troupes qu'il devait mettre sur pied. Mais parce qu'elles montaient à deux millions cinq cent mille livres, je crus qu'ayant maintenant d'autres dépenses sur les bras je ne devais pas la faire entièrement, et j'offris seulement environ quatre cent mille livres qui pouvaient servir à commencer.

14. Le Roi d'Angleterre faisait toujours tous ses efforts pour faire conclure la paix d'Espagne avec le Portugal.

13-14. Les duchés de Silésie devaient être fournis à M. le Duc, suivant son contrat de mariage, ou le remboursement.

[Le débat] fut terminé par la voie du remboursement qui doit lui en être fait [2].

12. J'ai envoyé deux cent mille livres en Pologne pour le secours du Roi.

1. On lit : « Vuirtember. »

2. Le sujet de la phrase est sous-entendu dans le manuscrit. Nous l'ajoutons. —Le duc d'Enghien, fils du grand Condé, avait épousé en 1663 Anne de Bavière, fille de la princesse palatine Anne de Gonzague. La tante de sa femme était mariée au roi de Pologne. Les duchés de Silésie avaient été engagés par l'empereur Ferdinand au roi de Pologne Sigismond-Casimir (V. les Mémoires).

9-12. Annibal Chestet, grand trésorier [1] de Danemark, vint à ma cour de la part de son maître pour m'engager à prendre parti contre les Suédois.

Hollis, ambassadeur d'Angleterre, eut ordre de s'en retourner.

14. Les vaisseaux anglais, qui étaient dans la Méditerranée et qui avaient menacé d'attaquer les miens, se retirèrent dès lors qu'ils surent le départ du duc de Beaufort qui fut le vingt-neuvième d'avril.

[Contre la jactance. — Père Le Moine [2].]

14. Comme je voulais que mes vaisseaux passassent dans l'Océan, je pressais les Hollandais de mettre leur flotte en mer afin que toute l'armée anglaise ne tombât pas sur ce commencement de flotte que j'avais équipé.

14. Pour la fortifier, j'avais commandé aux huit vaisseaux préparés pour la conduite de mademoiselle de Nemours de se joindre, avec ordre de revenir à la mi-juin comme je l'avais promis à l'ambassadeur de Portugal.

9. Le prince d'Orange [3] renonçant aux intérêts d'Angleterre s'est absolument abandonné au gouvernement des États qui l'ont adopté et lui ont ôté ses anciens officiers, et lui en ont donné de nouveaux. Il m'a fait

1. On avait d'abord mis : « chanceller. »

2. V. pour le P. Lemoyne l'Étude sur la composition des Mémoires. Il y a de lui dans l'*Art de régner* (1665, in-f°), un discours sur la modération où on traite de l'orgueil; le dernier de l'ouvrage a pour objet les passions et les vertus qui sont en jeu pendant la guerre. — Le même fait et la même réflexion ont paru dans « ce que le Roi nous dicta le dix ou onzième mai. » (V. p. 37.)

3. Cet article ne paraît pas dans les Mémoires. Nous avons réuni, après le *Supplément aux Mémoires*, les articles, fort peu nombreux du Journal, qui ne trouvent pas place dans les *Mémoires* ou dans le *Supplément*.

aussi témoigner qu'il voulait être mon serviteur, comme ses pères l'avaient été.

10. Je donnai ordre à mes troupes de revenir de Hollande.

13. La paix de Munster ayant été terminée par mon entremise, cet évêque m'offrait cinq mille chevaux, mais n'ayant pas lieu de m'en servir présentement, quoique je visse bien qu'ils étaient souhaités [1] par Castel Rodrigue et par l'Empereur, je ne voulus pas les accepter, et me contentai d'entretenir l'affection de cet évêque par d'honnêtes paroles.

10. Je réglai que les troupes ne recevraient pour leurs ustensiles que dix-huit deniers pour fantassin, dont six seraient portés par l'hôte, six par la ville et six par l'élection [et trois sols pour cavalier].

Chemit (?) se retira en Angleterre.

12. [Paix de Tunis et d'Alger, auxquels j'avais fait la guerre.]

13. J'appris qu'il se formait une liaison entre les Hollandais, Brandebourg, Lunebourg et autres, pour empêcher les entreprises qui se pourraient faire en Allemagne, et parce que cela pouvait être utile dans le temps présent pour détourner les Suédois d'attaquer le Danemark, je ne crus pas la devoir empêcher [2], quoique je visse bien que dans la suite cela me pourrait être nuisible, mais je me réservais à trouver alors d'autres moyens pour la dissiper.

1. On lit : « souaités. »

2. On lit : « opposer, » mot qui demanderait un autre régime. V. pour ce projet de ligue, tout à fait à la fin du Journal.

[Divers temps, diverses conduites [1].]

12. Tous les princes voisins étaient dans l'opinion que je voulais attaquer la Hollande, et les Hollandais même craignaient la conclusion de la paix avec l'Angleterre dans cette vue. Je tâchais à leur persuader le contraire, quoique ce fût en effet mon dessein. Et ce soupçon faisait craindre aux Hollandais la conclusion de la paix d'Angleterre, quoique cette guerre leur fût fort préjudiciable.

12. Le Roi de Portugal me voulait porter à me déclarer contre l'Espagne, et son ambassadeur en Angleterre m'était déjà venu voir deux fois pour cela.

10. Ordre des étapes.

Qu'il ne faut rien faire qu'on puisse avoir honte d'avouer, parce que ce qui est aujourd'hui le plus secret sera connu quelque jour de tout le monde, principalement chez les Rois [2].

Ce que l'on désire dans les membres doit être premièrement dans le chef [3].

Le 4 juin, lisant quelques cahiers à Sa Majesté, elle m'expliqua un article touchant Monsieur et Madame, qui est ci-devant [4], et me commanda d'y travailler pour

1. Suivent ces signes: « M. P. C. 25 à la fin. » Ce qui est sans doute un renvoi aux « Mémoires de la première rédaction, Cahier 25 à la fin. »

2. Cette idée ne se rattache pas visiblement aux faits précédents. En marge est ce signe: « M°. » C'est un renvoi bien vague. La pensée indiquée ici ne figure que dans la réflexion sur les Favorites des Rois (V. le *Supplément aux Mémoires de* 1667, n° 7).

3. Un renvoi sur le manuscrit, p. 23, renoue cette pensée à la précédente: on voit comment l'une conduit à l'autre.

4. V. p. 20.

le mettre suivant sa date, et de l'étendre autant qu'il se pourrait.

Le soir, à son coucher, elle nous dit qu'elle avait fait fondre, depuis deux ans, dans le royaume, seize cents pièces de canon, savoir : 800 de fonte ; 800 de fer ;

Qu'outre cela on lui en avait fondu 800 en Danemark, qui n'avaient pu venir à cause de la guerre ;

Qu'on lui avait apporté le plan de toutes les places de Flandre, et qu'elle avait envoyé un second homme pour vérifier le rapport du premier [1].

Deux jours après, Sa Majesté nous dit qu'elle avait envoyé un commissaire sur les lieux où s'était faite la revue, pour liquider le dommage fait dans les blés par les troupes, et rembourser les propriétaires.

Du samedi, vingt-sixième juin, Sa Majesté m'expliqua les articles qui suivent, dont elle avait fait deux petites feuilles écrites de tous côtés [2].

A. J'avais fait sur mes côtes, et principalement du côté de Picardie, de grands magasins de munitions pour m'en servir à deux fins : pour munir mes vaisseaux

1. De ces trois articles, les deux premiers ont en marge la lettre A, le troisième la lettre B. Nous avons dit que ces lettres (V. p. 4) paraissent désigner chacune un demi-feuillet de Louis XIV. On retrouvera des lettres, en marge de plusieurs des articles donnés le 26 juin.

2. V. plus haut (p. 5-7) ces deux petites feuilles de juin, parmi nos *Feuillets* de Louis XIV. Nous ne revenons pas sur ce que nous avons dit (dans l'Étude sur la compos. des Mémoires) de la concordance remarquable entre les Feuillets et cette partie du Journal qui les développe.

lorsqu'ils y seraient, ou pour m'en servir du côté de Flandre, si l'occasion s'en pouvait présenter.

A. J'avais donné ordre que de ces mêmes magasins, on fournît aux Hollandais toutes les choses dont ils avaient besoin, comme étant uni d'intérêts avec eux.

Il y eut démêlé entre mon ambassadeur en Turquie [1] et le grand vizir, sur lequel on retint mon ambassadeur prisonnier. Mais le Turc, faisant réflexion sur la violence qu'il avait faite et pour empêcher que je n'en fusse irrité, fit entendre qu'il n'avait arrêté mon ambassadeur que pour empêcher que dans la chaleur de ce qui s'était dit, il ne revînt et ne parlât au désavantage de cette cour.

Quoique j'eusse auparavant pressé les Hollandais de sortir, faisant depuis réflexion qu'il n'était pas à propos qu'ils s'exposassent seuls contre les Anglais qui les avaient toujours battus, qu'en attendant un peu de temps mes vaisseaux et ceux de Danemark arriveraient qui rendraient l'affaire indubitable, que l'on n'avait pas besoin de combat pour ruiner les Anglais, mais qu'il ne fallait que leur laisser consumer leurs provisions, après quoi ils seraient dans l'impuissance de faire un second armement, j'envoyai un nouveau courrier pour les empêcher de sortir, mais ils l'étaient déjà [2].

[Pourvu qu'on puisse avoir la victoire d'une façon, il ne faut pas se mettre en peine de l'avoir d'une autre, quoiqu'elle nous paraisse plus éclatante. Nous perdons

1. La Haye avait été nommé le 22 août 1665 à l'ambassade de Constantinople que son père avait déjà occupée (*Bienfaits du Roi*).

2. Forme vicieuse, mais très-claire.

l'occasion d'un gain sûr pour en chercher un incertain [1].]

[Je ne sais si cette question a jamais été traitée : doute si l'espérance fait plus de bien que de mal. Conclusion : la régler pour en tirer le bien et en éviter le mal.

Ne rien exposer au hasard de ce qui peut être assuré par le temps ou par la prudence [2].

A. C'est toujours l'espérance de gagner qui nous fait perdre.

Espérance trompeuse fait mal parler et mal agir.

Se garder de l'espérance, mauvaise guide.]

Les huit vaisseaux que j'avais voulu retenir pour faciliter le passage du duc de Beaufort, ne sont point partis de La Rochelle parce que l'ambassadeur de Portugal m'a témoigné qu'il était tout prêt à partir. Mais parce que j'avais eu avis qu'il y avait 12 vaisseaux espagnols qui attendaient la Reine de Portugal pour la prendre à l'entrée de la rivière de Lisbonne, j'avais aussi donné ordre au duc de Beaufort de se rendre en cet endroit pour faciliter le passage de cette princesse et pour ramener mes vaisseaux. [Passe-port [3].]

[Je fis Ruvigny [4], en qui j'avais confiance, lieutenant général, afin qu'il eût autorité sur tous les officiers de marine.]

1. L'enchaînement est facile à saisir entre l'idée précédente et cette réflexion ajoutée, entre cette réflexion et la question suivante, « qui n'a peut-être jamais été traitée. »

2. En marge sont ces signes: « * L. 2, C. 27. » Cela veut-il dire: « Lire le 2e registre, cahier 27, » ou « le 2e cahier, article 27? »

3. Ce mot isolé a son explication dans les Mémoires développés. Il s'agit en effet d'un passe-port demandé pour la reine de Portugal (V. les Mémoires).

4. La nomination est du mois de juillet (*Bienfaits du Roi*).

C. L'affaire des duchés d'Oppelen [1] et de Ratibor en Silésie, donnés en mariage à M. le Duc par le Roi et la Reine de Pologne conjointement, a été achevée et le remboursement en a été liquidé à seize cent mille livres, quoiqu'ils ne valussent que trente-cinq mille livres de rente qui lui seront payées en France.

Il est vrai que pour faciliter cette négociation il a donné cent mille écus au chancelier de l'Empereur. Cela peut faire une réflexion sur la nécessité d'avoir des ministres fidèles [2].

D. J'ai eu un bref du pape pour la réforme de l'ordre de Cîteaux. [Détail à savoir.]

[Réflexion de l'inutilité des moines [3]. Ceux qui servent pour les âmes (?) les distinguer. Double mal arrive de la dissolution des moines : la difformité et le scandale public. L'attrait pour faire entrer plusieurs personnes dans cette profession, inutile par soi, stérile pour le bien d'un État. L'on devrait réduire le nombre de cette profession à ceux qui servent à l'instruction des peuples et à l'administration des sacrements ou qui par un austère (?) exemplaire sont un grand exemple. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Rois se sont employés à la réforme.]

Voyant que la peste avait été chez tous mes voisins, j'eus peur que mes troupes, revenant de Hollande, n'en rapportassent quelque mal. C'est pourquoi je dépêchai un courrier à Pradelle pour lui donner ordre de prendre

1. On lit : « Oplene. »

2. En marge, on lit : « pour un autre endroit. » La réflexion cependant est là dans le texte des Mémoires.

3. Elle n'a pas été développée.

sur cela toutes les précautions possibles, comme visiter les malades, les séparer, et les faire demeurer campés en lieu éloigné.

B. Ce n'est pas assez de penser aux affaires présentes, il s'en faut préparer pour l'avenir. Les desseins que l'on prend à la hâte ne sont jamais bien digérés. Quand on y pense avant le temps, on a loisir de les diriger (?).

B. J'ai fait reconnaître l'île de Jersey [1] et j'ai fait mes projets pour m'en saisir.

B. Ayant épuisé mes magasins par l'armement de mer que j'ai fait, je les ai fait promptement remplir.

Gremonville, mon envoyé près de l'Empereur, ayant fait difficulté de quitter le deuil à ses noces, alléguant qu'il n'y avait que quatre mois que la Reine ma mère était morte, je lui ai donné ordre de le quitter, et je lui ai envoyé de l'argent pour cela.

Conismark, ambassadeur de Suède, était chargé de me faire de grands compliments et de grandes protestations d'attachement de la part de cette couronne, me prier de leur fournir quelque secours d'argent pour l'entreprise de Brême, m'assurer qu'ils n'avaient pris parti contre le Danemark que parce qu'ils avaient estimé que

1. On lit : « Gerzé. »—Le duc de Mazarini avait été chargé de cette reconnaissance. Dans une lettre du 24 juillet, Louis XIV lui en parle à lui-même : « Votre lettre du 7 de ce mois m'a été rendue ; le sieur de Louvois m'a lu aussi le Mémoire que vous lui avez adressé, touchant les îles de Jersey et de Guernesey : je le trouve fort bien raisonné, et la proposition, outre qu'elle est fort judicieuse par la rencontre du temps et par la facilité des moyens, marque bien une passion pour mon service, et pour ma gloire, digne du nom que vous portez... Mais, comme il est bon d'avoir plus d'un dessein, je serai bien aise d'être informé de ce qui se pourrait faire à l'égard de l'île de Wight. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 381.)

je pencherais aussi du côté d'Angleterre, l'ayant ainsi conjecturé sur quelques conférences qu'ils avaient eues avec mes ambassadeurs, et m'offrir leur médiation pour l'accommodement de cette affaire, laquelle j'ai bien voulu accepter pourvu qu'ils l'offrissent aussi au Roi de Danemark.

Nouvelles du gain de la bataille par les Hollandais [1], ensuite desquelles j'envoyai ordre au duc de Beaufort de revenir incessamment dans la Manche pour se joindre avec les Hollandais, et tenir les Anglais enfermés dans leur île sans aucun commerce.

Vivone, avec douze de mes galères, en ayant rencontré sept d'Espagne, dont deux seulement étaient armées et les cinq autres désarmées, leur voulut faire baisser l'étendard suivant l'ordre qu'il en avait de moi. Mais

1. Il y eut une terrible rencontre entre les deux flottes, qui étaient à peu près également fortes et animées. Celle des Hollandais, commandée par Ruyter, ayant Tromp sous ses ordres, comptait 83 vaisseaux sans les yachts et les brûlots ; celle des Anglais était de 80 voiles outre les brûlots, sous Monck, duc d'Albemarle, et le prince Palatin Robert. Le prince Robert s'en détacha avec une division pour marcher à la rencontre du duc de Beaufort qui avait reçu l'ordre de passer de la Méditerranée dans l'Océan. La lutte fut acharnée et indécise, d'abord pendant deux jours, le 11 et le 12 juin. Le troisième, Monck, qui était le plus faible et qui avait le plus souffert, opéra sa retraite, mais lentement et fièrement, du côté de la Tamise. Sur le soir, le prince Robert, qui n'avait pas rencontré Beaufort, lui amena 21 vaisseaux frais. De là, un quatrième jour de combat, auquel l'intrépide Ruyter se prépara, lui, et tous les capitaines convoqués à son bord, par les plus énergiques résolutions. On lutta de neuf heures du matin à six heures du soir, entre le Voorland et les sables de Flandre ; la mêlée fut épouvantable ; les Anglais, après de grandes pertes, échappèrent par la fuite, grâce à un épais brouillard. Une dépêche du comte d'Estrades à Louis XIV, datée de La Haye, 17 juin 1666, cite ces faits si récents. Dans le dernier jour, Ruyter perça deux fois la flotte ennemie, prit six grands vaisseaux, en coula six à fond (Mignet, *Négoc. relat. à la succ. d'Esp.*, t. I., p. 481).

elles, aimant mieux se rendre prisonnières, il crut qu'il n'y aurait pas de gloire à les prendre avec tant d'avantage, et sachant qu'elles étaient chargées des hardes de l'Impératrice les renvoya, les faisant seulement passer au-dessous du vent, pour marque de supériorité qu'il avait sur elles.

N'ayant plus rien à craindre du côté de l'Angleterre, je renouvelai mes pensées du côté de la Flandre.

B. Je donnai sur les frontières des ordres pour tenir prêtes toutes sortes de munitions en cas que j'en eusse besoin, principalement des farines que l'on faisait séparément en chaque place pour ne pas donner de soupçon.

B. J'envoyai Vauban, ingénieur, visiter Bouchain.

Après avoir pris séparément les avis de tous ceux dont je vous ai parlé [1], je tins un conseil pour l'affaire du jansénisme, dans lequel je résolus de faire premièrement exhorter ces quatre évêques, et ensuite de demander au pape des commissaires pour leur faire leur procès.

Je fus pressé des Hollandais pour avoir quelque argent dont ils prétendaient avoir besoin pour faire venir les vaisseaux danois [qui ne s'étaient obligés par le traité que de défendre aux Anglais l'entrée de la Baltique ; mais je m'en défendis en leur disant que j'avais fait assez de dépense et pour m'armer moi-même et pour aider le Roi de Danemark].

B. Je fis entendre à Van Beuningen [2] comme par hasard qu'il ne se fallait pas défier les uns des autres, et sur ce qu'il me dit qu'il n'y aurait que l'entreprise de

1. V. p. 81.
2. On lit : « Van Bunein. »

Flandre qui nous pût diviser, je lui dis que je ne m'éloignerais peut-être pas de prendre cette affaire du biais qu'ils le souhaitaient, qui était de laisser les provinces qui leur étaient les plus voisines, quoique j'y eusse plus de droit, pour attaquer celles qui étaient plus éloignées, car je savais qu'ils auraient la dernière inquiétude si j'entreprenais cette affaire sans eux ; et quoique je me pusse passer d'eux, j'étais bien aise, pour rendre l'affaire plus sûre, de les avoir favorables plutôt que contraires.

La guerre étant déclarée avec l'Angleterre, je ne doutai point que dans les îles de l'Amérique on n'en vînt aux mains [et j'en avais même eu nouvelle] entre les Français et les Anglais. C'est pourquoi j'envoyai huit cents hommes, tirés des places les plus voisines, au secours des miens [1].

Ne voulant pas laisser perdre l'avantage que la France avait eu depuis longtemps de faire sous sa bannière tout le trafic dans les terres du Turc, je donnai ordre à mon ambassadeur de se plaindre du traité fait avec les Génois et de menacer de s'en revenir si l'on ne lui donnait satisfaction ; en cas qu'on s'obstinât au refus, de ne rien faire pourtant sans nouvel ordre et de prendre du temps en disant qu'il m'enverrait demander un vaisseau pour repasser.

C. Je fis faire une revue de cavalerie à la prière des dames de ma cour qui voulaient voir un campement, et pour cela je commandai des tentes exprès [2].

B. Mais le tout n'était que pour avoir occasion de faire

1. V. la note 8 de la page 55.

2. Mademoiselle de Montpensier dit dans ses Mémoires : « Le Roi fit

toujours de nouveaux préparatifs sans donner soupçon de l'affaire de Flandre.

[Mais [1] je travaillai encore à faire passer en habitude aux soldats ce qui leur devait être une nécessité, à les accoutumer à l'ordre des marches, qui décide ordinairement des journées, à les accoutumer au feu, et à leur faire passer pour un jeu ce que la guerre a de plus terrible, afin que s'y trouvant en effet ils n'en fussent plus étonnés, et je faisais cela principalement pour la jeune noblesse que j'y tenais et qui s'augmentait tous les jours.]

Ce n'est pas qu'il ne soit bon de divertir la cour et de se divertir soi-même.

Il est bon de pacifier les différends qui naissent à la cour; affaire de M^lle^ et de M^me^ de M...[2]. On s'accoutume à se cantonner, à s'unir, et la liaison que l'on a formée contre un particulier se trouve toute prête quand il s'agit de se mutiner contre le souverain.

[J'avais [3] commandé de grands magasins de blés sur

tendre ses tentes dans la garenne de St-Germain; elles étaient très-belles: il y avait des appartements complets comme dans une maison. Le Roi y donna une grande fête. »

1. Un renvoi sur le manuscrit, p. 32, rattache cette réflexion nouvelle aux alinéa précédents sur les revues et campements. La réflexion revient à la fin de l'année.

2. S'agit-il de mademoiselle de Montpensier et de madame de Montausier? Mademoiselle, dans ses Mémoires, après avoir cité la fête des tentes donnée par le Roi dans la garenne de St-Germain (V. note 2, p. 51), ajoute: « Madame de Montausier y tint une petite table où j'envoyai Châtillon et Créqui (deux des filles de sa maison), et je n'en gardai qu'une pour être à celle de la Reine. Madame de Montausier avait la sienne dans le même lieu; toutes les personnes qu'elle y fit mettre étaient ou devaient être de celles qui peuvent manger avec la Reine. »

3. Cette phrase a été ajoutée sans doute comme complément de deux articles donnés ce même jour 26 juin où il est question de magasins de

la frontière, et, sous prétexte de vouloir moi-même nourrir les troupes, toute l'année j'avais fait faire des farines en chaque endroit séparément pour donner moins de jalousie.]

Le lendemain [1], lisant quelque chose du passé, S. M. se souvint qu'elle ne m'avait point dit la conclusion du traité d'Alger, dont elle avait eu nouvelles [2].

Le dernier du même mois de juin, entrant dans le cabinet du Roi à l'heure du conseil avec Monseigneur [3], je trouvai S. M. enfermée avec M. de Pradel seul, qui apparemment lui rendait compte de son voyage de Hollande, d'où il revenait et où il avait commandé les troupes françaises.

Le 1er juillet au soir, le Roi nous dit que M. de St-Ausnais lui avait écrit une lettre pleine de soumission [4].

Il nous dit aussi qu'il tirait un fort mauvais augure de l'état de l'Angleterre, de ce que le Roi avait été obligé de faire faire des feux de joie pour tromper le peuple après le combat perdu [5].

munitions (V. p. 48 et 44). On a oublié que cette idée avait déjà été précisée (V. p. 50).

1. Le lendemain est le 27 juin.

2. Le traité avait été conclu le 17 mai.

3. « Monseigneur » c'est le Dauphin, auprès duquel Périgny faisait déjà l'office de précepteur (V. les premiers chapitres de l'Étude sur la composition des Mémoires).

4. Saint-Ausnais et Marsin sont cités, dans une dépêche de l'archevêque d'Embrun à Louis XIV (4 déc. 1665), parmi les méchants Français qui, à Madrid, font leurs efforts auprès des ministres pour assurer la succession de l'Espagne à l'empereur (Mignet, *Négoc. relat. à la succ. d'Esp.*).

5. Il s'agit du combat contre les Hollandais qui avaient plus de raison

Le 11e juillet, S. M. nous dit qu'elle avait permis aux capitaines de ses gardes de lui présenter encore un nombre de cadets dont on les pressait de toutes parts, à la charge qu'ils ne monteraient à la paye que dans leur rang [1].

Le 18e au soir, S. M. nous dit que M. de Beaufort, allant faire de l'eau dans la rivière de Lisbonne, avait trouvé dix-huit vaisseaux espagnols avec le pavillon admiral, auxquels il avait fait baisser le pavillon sans rendre le même salut, mais seulement du canon ; qu'en sortant il en trouvait encore neuf davantage avec le pavillon royal.

Les Hollandais se sont plaints diverses fois de ce retardement. Mais le mariage de Portugal était de telle importance que l'on ne devait pas le négliger.

Le Roi a jugé dans son conseil l'affaire de la cure de Fontainebleau entre les Mathurins et les Pères de la Mission [2].

M. de Bellefons, commandé depuis plus d'un mois pour un dessein secret [3], est parti la nuit du 21 au 22 d'août.

que les Anglais de se réjouir. Le comte d'Arlington écrivait le 14 juin au comte de Sandwich, ambassadeur en Espagne : « Le combat n'a pas été aussi heureux qu'on l'avait espéré, sans être si mauvais que les ennemis le rapportent. » (*Ibid.*, t. I, p. 483.)

1. En face de cet article est la lettre : M.

2. Cet article est omis dans les Mémoires.

3. Ce dessein est indiqué plus loin : il s'agissait de régler avec les Hollandais tous les cas concernant la jonction des deux flottes. Le marquis de Bellefons avait d'abord été envoyé comme volontaire au bord de Beaufort pour lui rendre compte de ce qui avait été déjà convenu (Lettre du Roi à Beaufort, du 12 août. *Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 383).

[Il revint le 1er du mois suivant et fut entendu au conseil le 2e, où était M. de Turenne.]

[Maladie de Monsieur le 19 [1].]

[Devoirs du Roi sur la manière de vivre avec ses proches, quoique [2]... etc.]

[J'aime mieux conserver la qualité de Père de mon peuple que celle de Père de mes enfants. La nature donne la dernière et la vertu la première.]

Relation des Iles de St-Christophe [3].

1. La *Gazette* du 21 août ne signale pas encore la maladie de Monsieur. On le voit, le 17, arrivant à Paris avec Madame; le 18, il reçoit au Palais-Royal les civilités des députés du Languedoc présentés par le duc de Verneuil; le 19, il assiste à un service célébré pour la Reine mère, au Val-de-Grâce. Dans le n° du 28 : « le 21 et le 22, le Roi vient à Paris visiter Monsieur, qui était indisposé d'une fièvre dont il est complétement guéri. La Reine a souvent envoyé prendre de ses nouvelles, et la Reine d'Angleterre y est venue de Colombes. Le 26, Monsieur et Madame retournent à Vincennes où était la cour. »

2. Ce dernier mot est mal écrit. L'idée est suspendue par le... etc.

3. La *Gazette* s'occupe beaucoup de l'île St-Christophe. Le n° extraordinaire du 23 juillet rend compte de l'étendue, des produits de cette île qui reçut une première colonie française avec un gentilhomme normand en 1626; les Anglais y vinrent presque aussitôt après : les deux nations partagèrent en 1627. Les Français eurent les deux extrémités de l'orient et de l'occident. En 1666, la partie française appartient à la Compagnie des Indes occidentales, comme la Guadeloupe, la Martinique et Cayenne. Dans ce n° on complète les développements déjà donnés le 17 juillet sur la lutte engagée avec les Anglais au mois d'avril de cette année. Le gouverneur anglais de l'île ayant averti le 17 avril le commandeur De Sales, représentant militaire de notre compagnie, qu'il avait eu avis de la déclaration de guerre entre les deux nations, et annonçant la résolution de ne pas faire de quartier, le 20, à la pointe du jour, le commandeur De Sales prévint de deux heures l'attaque des ennemis. Le commandeur périt, ainsi que le P. Laborde, jésuite, ancien missionnaire qui avait suivi les troupes pour assister les soldats blessés. Les Français utilisèrent un petit corps d'enfants perdus; cent cinquante nègres aussi les précédaient, brûlant sur leur route toutes les cannes à sucre et les cases des ennemis. Le gouverneur anglais lança sur les nôtres quatre ou cinq cents bouca-

Le 3e septembre, au matin, partirent messieurs de Saux, de Raigny, de Foix, de Villeroi, et le chevalier de Lorraine, sans congé [1]. Le Roi envoya un courrier après eux, avec dessein de les envoyer à leur retour dans la Bastille.

Le vingt septembre, le Roi m'expliqua ainsi les articles qui suivent, touchant les mois de juillet et d'août [2].

Il vint un envoyé de Pologne, lequel avait double

niers de St-Domingue. Il eut le sort de De Sales. Le chevalier de Saint-Laurent, qui remplaça De Sales pendant l'action, força les ennemis à capituler. Ils durent rendre tous leurs forts avec leurs armes et leurs canons. Beaucoup se sauvèrent pendant la nuit, surtout les boucaniers, emportant les meubles du gouverneur anglais qu'ils avaient pillés. Le n° du 4 sept. parle de cinq drapeaux enlevés sur les Anglais, dans cette journée du 20 avril, qui viennent d'être présentés au Roi le 24 août. La Compagnie des Indes fit un grand déploiement de forces; seize vaisseaux furent équipés à La Rochelle; l'amirauté de Zélande en fournit trois aussi. Le lieutenant général de La Barre dégagea l'île bloquée par les Anglais depuis six semaines; une descente qu'ils tentèrent encore le 17 juin avec trente-trois voiles, dont quatorze navires, leur coûta plus de mille soldats tués, noyés ou faits prisonniers (n° extraord. du 9 sept.).

1. Ces jeunes seigneurs voulaient, sans avoir eu l'agrément du Roi, servir sur ses vaisseaux contre les Anglais dans la Manche (V. p. 63).

2. En marge de plusieurs de ces articles sont des signes que je ne comprends pas assez pour les reproduire. Plusieurs fois, c'est la lettre G. qui peut-être renvoie à la *Gazette*: ailleurs les lettres A. B. C. F. avec des indications particulières : 1, 1 *bis*, 1 *ter*. S'agit-il des Feuillets de Louis XIV, avec la subdivision des pages? On voit aussi la lettre N; une fois ou deux M. — Ces articles, donnés le 20 septembre, ayant trait aux mois de juillet et d'août, n'ont aucun rapport avec les Feuillets de Louis XIV (V. p. 7) qui portent la date d eseptembre. Ces feuillets de septembre sont développés dans les articles donnés le 23 décembre (V. plus loin). — En marge du premier article, on lit ce mot isolé: « Savoie. » L'ambassade de Pologne a pu en rappeler une autre. — On remarquera qu'en général les articles étendent davantage chaque pensée. C'est déjà un travail de rédaction, que les Mémoires utilisent.

charge, savoir, de me demander secours pour la réduction des rebelles et de me faire compliment sur la mort de la Reine, ma mère. On lui avait aussi donné double pouvoir avec liberté de choisir celui dont il se voudrait servir, savoir, d'agir en qualité d'envoyé seulement ou en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

Il choisit ce dernier et me pressa de fournir secours à son maître. Mais comme j'avais déjà fait à cet égard tout ce que je croyais pouvoir faire pour cette année, je ne lui pus rien accorder, et pour cela même, sachant le choix qu'il pouvait faire de sa qualité, je lui avais fait conseiller, dès son arrivée, de ne prendre que celle d'envoyé.

Mais je fis néanmoins pour cette couronne plus que je n'avais résolu dans l'état de ma dépense. Car l'évêque de Béziers, mon ambassadeur, s'étant engagé de payer, au delà de ce que j'avais fourni encore, un quartier à l'armée de Lithuanie, laquelle a toujours été la plus fidèle dans les intérêts de ce roi, je consentis d'y satisfaire, quoique la somme montât à cent mille écus, et je n'ai pas eu lieu d'en être mal satisfait, parce que cette armée contraignit par la suite Lubomiski à se remettre dans le devoir.

Ce même ambassadeur me demanda ce que je prétendais touchant l'élection. La proposition était délicate, et sachant que celui qui me la faisait avait l'esprit assez fâcheux, je trouvai qu'il ne fallait rien dire de trop ni de trop peu. Ainsi je répondis que quant à présent je voyais la chose si peu faisable que je n'en avais aucune pensée, mais que si quelque jour elle changeait de face, je pourrais bien aussi changer de sentiment.

Réflexion sur l'importance des paroles et des discours du prince, principalement avec les étrangers.

Cette vue [1] de l'élection encore éloignée me fit résoudre encore à payer en ce pays 25,000 écus de pensions particulières.

Le Roi de Suède consentit enfin de proposer sa médiation au Danemark et de demeurer absolument neutre entre nous et les Anglais, disant qu'il avait un prétexte de se dégager envers eux de la parole qu'il leur avait donnée de les assister, sur les affaires qu'il avait avec les Moscovites, parce qu'il ne leur avait promis secours qu'en cas qu'il n'eût pas d'affaire de son chef [qu'ils [2] n'avaient intimidé le Danemark que pour empêcher que les Hollandais n'en tirassent du secours].

[En ce qui regarde les Princes et les États, il ne se faut jamais assurer pleinement sur la foi des traités, mais sur leurs intérêts, parce que les traités souffrent toujours les interprétations. L'adresse du Pr. consiste à faire voir à ceux dont il se veut servir que leur intérêt se trouve dans les choses qu'il désire d'eux.]

Pour le faire venir à ce point [ce ne fut pas sans peine], non-seulement je différais de répondre à la demande que ce roi me faisait de mon assistance pour l'affaire de Brême, mais je différais aussi de lui payer 100,000 écus que je lui devais.

Cela résolu, je payai les cent mille écus, mais je dif-

1. « Il faudra mettre cet article devant le précédent, » est-il écrit en marge.

2. Le roi de Suède, les Suédois sont indifféremment à la pensée du Roi ou de Périgny; de là ces alternatives du singulier et du pluriel, dans plusieurs articles qui concernent la Suède.

férai le secours sous couleur que la campagne était trop avancée pour rien exécuter, qu'il avait tenu à eux que la chose se fît plus tôt, parce qu'ils avaient différé la conclusion du traité que j'avais toujours avancée jusqu'à envoyer à mes ambassadeurs de delà une réponse sur les articles proposés par la Suède avant qu'on les leur eût communiqués.

Cependant cette couronne déclare précisément à mes ambassadeurs qu'elle était prête de se joindre avec moi pour attaquer la maison d'Autriche.

Cependant, pour entrer en exécution de la paix d'Angleterre, ils y envoyèrent leur ambassadeur. Le Roi de la Grande-Bretagne accepte la médiation, mais dit qu'il voulait que la paix se traitât en ses États parce que ce n'était pas mon affaire, mais celle des Hollandais.

[Cependant ils [1] témoignaient grande impatience de voir mes armées en Flandre.]

Je fus obligé, en faveur de la religion dont la Reine Christine fait profession maintenant, d'écrire dans ce pays en sa faveur pour lui procurer un traitement favorable, ainsi qu'il me fut promis en tout ce qui ne serait pas contraire à l'État, et je parlai même pour elle à l'ambassadeur que j'avais près de moi [2].

Ainsi je donnai parole positive au Roi de Danemark, de la part de la Suède, qu'il ne serait point attaqué par

1. Les Suédois.

2. Louis XIV écrit de Fontainebleau à la Reine Christine le 22 juillet : « Le Mémoire de V. M. m'a été lu, et tout aussitôt ayant pris autant d'intérêt qu'elle-même aux deux chefs qu'il contient, j'ai mandé au sieur de Pompone (l'ambassadeur de France à Stockolm), d'employer mon nom, ses offices et toute son industrie pour les faire réussir à la satisfaction de V. M. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 379.)

elle, et depuis je fus aussi garant envers la Suède que le Danemark n'entreprendrait rien contre ses intérêts, quoique la fierté des Suédois eût peine à me demander cette garantie; mais comme elle leur était nécessaire, ils furent contraints de la prendre.

[En effet, il ne faut pas, pour de vaines chimères, perdre des avantages solides.]

J'envoyai par trois ou quatre endroits des ordres au duc de Beaufort pour ne point revenir que la Reine de Portugal ne fût en sûreté. Mais cette princesse ayant faite (*sic*) une navigation beaucoup plus longue que l'on ne s'était imaginé, le duc, n'ayant plus de vivres, fut contraint de revenir sans la voir.

Je fis pourtant croire aux Hollandais que c'était par impatience de les joindre. Et, en effet, je donnai tous les ordres nécessaires pour avancer cette jonction, tenant des barques pleines de toutes les choses nécessaires pour garnir les vaisseaux au moment de leur arrivée, afin qu'ils pussent incontinent repartir pour entrer dans la Manche.

[Je leur [1] envoyai donc un courrier exprès pour avertir de sa venue [2]. Réception de leur flotte [3]. Nous n'aimons pas toujours faire ce que nos alliés prétendent de nous; mais il faut essayer de faire valoir ce que nous faisons et le faire de bonne grâce et de bonne foi.]

1. Bien entendu aux Hollandais.

2. Cette phrase est donnée une seconde fois en marge, deux pages plus loin, dans le manuscrit. Nous ne la répéterons pas.

3. Elle n'a pas lieu encore. Il s'agit seulement de préparer cette réception; c'est-à-dire la jonction de la flotte des Hollandais avec celle de Beaufort.

Durant ce temps-là je traitais avec les Hollandais par lettres de tout ce qui était à faire de part et d'autre pour tous les cas concernant la jonction. Et depuis j'y envoyai Bellefons pour arrêter précisément le tout. En quoi, je vous puis remarquer en passant que bientôt après que la chose fut résolue, les Hollandais manquèrent envers moi à l'un des principaux points qui était de ne pas souffrir que les Anglais se missent entre eux et le duc de Beaufort ou de les suivre incessamment. Et cependant s'étant rencontrés près de Calais [1] ils souffrirent que les Anglais passassent vers l'île de Wight [2] plus de trente lieues avant dans la Manche avec un vent favorable pour aller sur le duc de Beaufort et cela sans s'émouvoir.

Le duc de Beaufort arrivant en la rivière de Lisbonne [3] avait obligé dix-huit vaisseaux espagnols à baisser leur pavillon sans leur rendre autre salut que du canon [4]. Et ils abandonnèrent les Berlingues, deux petites îles dont ils s'étaient saisis [quoique j'eusse refusé au Roi de Portugal de les faire attaquer].

Le Roi [5] de Portugal le reçut admirablement. On vit que ce n'étaient pas les Anglais seuls qui mettaient des flottes en mer [6]. Il lui offrit des vivres pour demeurer, mais ils étaient mauvais.

1. On lit : « Cales. »
2. On lit : « Wit. »
3. On lit par erreur : « Barcelonne. » — La nouvelle reine de Portugal arriva à Lisbonne le 2 août.
4. Ce fait a déjà été signalé le 18 juillet au soir (V. p. 54). On le cite sans doute de nouveau, à cause du détail qu'on ajoute sur les îles Berlingues.
5. Il y a bien peu d'ordre : c'est encore un détail ressaisi tardivement.
6. On lit : « mair. »

Ce duc arrivant en France, j'envoyai au-devant de lui Bellefons [1] avec les conditions accordées en Hollande, afin qu'il vît en chaque événement ce qu'il devait faire de sa part et ce qu'il devait attendre des Hollandais.

[Cependant j'avais grand soin de faire que de chacun de mes postes il partît incessamment des barques pour lui donner avis de tout ce qui se passait.]

Je lui donnai même pouvoir d'entrer dans les conseils à la place de Du Terron, intendant, contre qui M. de Beaufort avait pris jalousie [2], pour y porter les ordres selon mes intentions.

1. On comprend, d'après cet article, ce que Louis XIV écrit au duc de Beaufort le 12 août : « Les grandes occasions que la disposition présente des affaires de la mer semble préparer à mon armée navale ont fait désirer avec tant d'ardeur au marquis de Bellefons la permission de les aller voir, que je n'ai pu lui refuser cette satisfaction. Je m'assure que vous n'aurez pas peu de joie de recevoir dans votre bord un volontaire tel que lui. Je l'ai chargé de vous dire plus particulièrement la confiance que j'ai en votre valeur et en votre conduite. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 382.)

2. Louis XIV, dans une lettre postérieure (écrite de St-Germain en Laye, 20 octobre) rappelle au duc de Beaufort les torts qu'il a eus envers les intendants : le ton de cette lettre est remarquable ; les reproches y sont fort adoucis et obligeamment présentés, comme l'observe l'éditeur des *Œuvres de Louis XIV*, d'où nous la tirons (t. V, p. 388). Il n'a pu s'accommoder du sieur de Laguette, puis du sieur d'Infreville ; il a relevé la suffisance du sieur Arnoult, parce que celui-ci n'avait pas la commission de l'autre ; il a été bien aise que Brodard ne s'embarquât pas. « Cette aversion d'intendance a eu des suites bien plus considérables ; elle redoubla à la rade de La Rochelle, par la résolution que j'avais prise de mettre sur l'amiral le sieur Colbert Du Terron, pour assister à tous les conseils qui s'y seraient tenus. » Beaufort, croyant que le sieur Colbert tenait trop au séjour de La Rochelle et à la rivière de Charente, se montra disposé à se rendre à Brest, annonçant qu'en trois jours il serait en état de mettre à la voile ; sur quoi le Roi envoya parole aux États que sa flotte serait incontinent dans la Manche. Beaufort néanmoins fut encore seize ou dix-huit jours dans la Charente ; et à son arrivée à Belle-Isle, le

Pour fortifier ma flotte j'envoyai 600 hommes de ma maison.

D'autres s'offrirent que je refusai, et en fis même arrêter qui étaient partis sans mon congé [1].

Le second combat des Hollandais, où ils font une bonne retraite [2].

La division qui se mit entre eux m'obligea de travailler à les réunir.

La paix d'Alger fut la plus avantageuse qui eût été traitée avec ces barbares et j'en reçus des présents [3].

marquis de Bellefons écrivit à Louis XIV qu'il manquait encore bien des choses à la flotte. « Vous n'avez rien concerté avec le dit Terron, ajoute Louis XIV, de ce qui regardait vos besoins durant tout le voyage. Le bien de mon service veut absolument qu'un intendant autorisé, expérimenté et habile, soit toujours au principal port où mes armées navales séjournent, que lui-même ou un commissaire général de pareille expérience les suive toujours à la mer. Vous ne trouverez en la personne du dit sieur Colbert Du Terron aucune prévention pour un lieu plutôt que pour un autre; il n'aura en vue que mon service et l'exécution de vos ordres. » Ainsi, avec les formes les plus douces, Louis XIV voulait être obéi.

1. Ils partirent le 3 sept. au matin (V. plus haut, p. 60).

2. Une note en marge renvoie, pour le détail ou pour l'appréciation du combat, « au cayer fait, sur la fin. » Cette seconde rencontre eut lieu le 4 et le 5 août, à Norfolk's land. Les Anglais sortaient de la Tamise avec quatre-vingt-dix vaisseaux et vingt brûlots. Malgré le courage et l'habileté de Ruyter, les Hollandais furent défaits, par suite de l'impétuosité de Tromp, qui perça la flotte ennemie et s'éloigna en poursuivant quelques navires. Le second jour, Ruyter chercha à périr dans son désastre. Il soutint sa retraite avec la plus fière vigueur, quoiqu'il ne pût opposer que huit vaisseaux à vingt-deux qui le poursuivaient. Le grand pensionnaire fit destituer Tromp, comme coupable de la défaite. Cette disgrâce parut être l'effet d'une rancune contre la maison d'Orange, à laquelle Tromp était dévoué.

3. On renvoie à un des articles précédents (V. en effet plus haut, p. 42 et p. 53). — Le traité conclu le 7 mai fut remis à S. M. le 30 juillet, par Truber, commissaire général des armées navales du Roi. Le lendemain, deux Turcs, domestiques du bassa d'Alger, présentèrent au Roi deux

Je retirai par là trois mille esclaves français moyennant une somme qu'il fallut imposer sur les généralités, ne croyant pas qu'il y pût y avoir d'argent mieux employé.

Je renvoyai Truber pour cela[1] et pour faire la paix avec le Roi de Tripoli et avec le Roi de Tafilet, lequel, ayant depuis peu battu celui de Guailansil[2], voisin des Anglais à Tanger et leur ami, pouvait s'engager avec moi pour leur faire la guerre en lui fournissant quelque argent.

Lorsque le duc de Beaufort repartit de La Rochelle, je fis fermer mes ports; mais voyant que cela nuisait au commerce, je les fis rouvrir. Soin de le faire avertir.

Durant ce temps-là, je fis visiter l'île de Wight [3] et celle de Jersey pour voir s'il ne se pouvait rien entreprendre.

Je tentai aussi quelque chose du côté d'Angleterre et d'Irlande pour voir si les mécontents et les restes de la faction de Cromwell ne pouvaient rien remuer.

J'ouïs [4] même les propositions qui me furent faites par le duc anglais [5]. Mais sur ce qu'il me demandait

grands lions, une autruche et d'autres curiosités du pays (*Gazette* du 7 août).

1. Truber fit plusieurs fois la traversée de France à Alger pour en ramener des esclaves français (V. notamment les numéros du 2 avril et du 8 oct. 1667 de la *Gazette*).

2. Ce prince Gayland l'emporta sur le roi de Tafilet. Au commencement de 1667, il avait repris presque tout son pays; au siége d'Alcaser, la défection de ses Arabes le mit en grand péril. Il rentra cependant triomphant à Arzile avec quantité de bétail dont il envoya une partie à la garnison anglaise de Tanger (*Gazette* de 1667, n° extraordinaire du 3 juin, d'après des lettres de Londres du 19 mai 1667).

3. On lit: « Vuit. » — V. la note 1, p. 48.

4. On lit: « Jouy. »

5. Les *Mémoires* donneront le nom de Sidney.

100,000 écus d'abord, je crus que c'était trop hasarder sans voir aucun effet, et j'en offris seulement vingt pour commencer, offrant après tout ce qui serait nécessaire.

[Il faut incommoder nos ennemis de tous côtés.]

Pour toutes ces choses, j'étais obligé de faire tant de dépenses que je crus être obligé de retrancher toutes les superflues, non-seulement aux autres choses, mais dans la guerre même. Ce fut dans ce dessein que je supprimai une bonne partie des commissaires de guerre.

Je diminuai l'ustensile réglé ci-devant, et le réduisis à six deniers pour fantassin et deux sols pour cavalier.

[Galères désarmées.]

Le duc de Chaune [1] fut bien reçu à Rome, et le pape s'étant trouvé malade [2] quelque temps après, ses neveux en rabattirent vers lui beaucoup de leur fierté; mais sa santé revenant peu à peu, leur humeur se remettait en son naturel [3].

Je tâchais, dans ce temps-là, à prendre mes mesures pour faire choisir un homme désintéressé, et je reçus pour cela plusieurs avis de la reine de Suède, fort informée des affaires de cette cour [4].

1. Il avait été nommé, le 26 mai 1665, à l'ambassade extraordinaire de Rome.

2. On lit : « s'étant trouvé mal. »

3. Les *Lettres en vers* de Ch. Robinet à Madame parlent du grand Porte-Triple-Couronne.

Le Père Alexandre septième,
Qu'on croyait à son heure extrême,
A baisé les mains à la mort
Qui pensait terminer son sort.
Qu'on tienne donc clos le conclave....,
Et que papables cardinaux,
Pour le présent, soient en repos.

4. Louis XIV, dans une lettre du 28 mai, remercie la reine Christine,

[Il est naturel aux gens qui sont élevés par la fortune de s'en enorgueillir tandis qu'elle leur rit, et de tomber dans la bassesse lorsqu'elle leur manque. Mais les princes doivent être exempts de cet inconvénient, parce qu'étant ce qu'ils sont par leur propre naissance indépendamment de la fortune, ils ne doivent pas changer avec elle. Ce que je vous en dis [1] n'est pas pour vous flatter d'un vain orgueil sur votre condition, mais pour vous faire voir que tous les vices semblent excusables dans un homme de condition privée, parce qu'on les attribue à sa naissance, mais qu'au contraire il n'y en doit avoir aucun dans un souverain qui ne le rende indigne de l'éclat dans lequel il est né.]

Voyant la saison s'avancer, en sorte qu'il n'y avait plus lieu d'espérer de rien entreprendre par terre, je mis mon application tout entière aux affaires de la mer, réservant le reste à l'année prochaine. Cela n'empêchait pas que je ne prisse toujours le même soin de mes troupes.

Le traité fut achevé avec le duc de Neubourg [2] dans

qui est encore à Rome, des offres qu'elle a bien voulu lui faire: « la modestie avec laquelle elle s'en est expliquée à mon cousin le cardinal de Retz et au sieur abbé de Bourlemont n'empêche pas que j'en connaisse fort bien le véritable prix. » (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 379.) Dans une autre lettre du 27 août : « V. M. aura pu voir, par la réponse que le sieur de Lionne eut l'honneur de lui faire dès la semaine passée, l'estime et la confiance avec laquelle j'ai reçu les offres portées par le dernier Mémoire qu'elle lui avait adressé, et ce que j'ai mandé là-dessus à mon ambassadeur à Rome. On agira de ma part avec un secret inviolable. » (*Ibid.*, p. 383.)

1. Il semble que Louis XIV interpelle directement son fils. Mais toute cette réflexion, ajoutée en marge, de la main de Périgny, peut bien être postérieure à la dictée faite par le Roi; quand on l'a écrite, on pensait à appliquer les Mémoires au Dauphin.

2. Cet article ne figure pas dans les Mémoires; il a été gardé, c'est-à-

lequel devaient entrer l'évêque de Munster et plusieurs autres princes pour empêcher le passage des troupes de l'empereur en Hollande.

Il se présentait une difficulté sur le salut que les Hollandais devaient faire à mes vaisseaux, eux prétendant qu'après avoir baissé le pavillon, les miens les devaient aussi saluer de même sorte. Mais je donnai charge à Bellefons de le régler.

J'avais donné ordre au duc de Beaufort de s'avancer premièrement à Brest ou à Belle-Ile, pour de là être plus prêt à s'avancer vers les Hollandais [1]. Mais depuis je lui ai mandé de marcher droit à eux, ce qu'il observe avec tant de bonne foi que l'escadre de la reine de Portugal étant arrivée dépourvue de vivres, il n'a pas voulu qu'elle en prît à terre, peur de s'arrêter, et lui en a fourni de ses vaisseaux.

Dessein d'avancer le traité de Suède.

J'envoyai Courtin en Allemagne pour terminer les contestations qui sont entre l'Électeur palatin et celui de Mayence, touchant le droit de Vilfranc [2];

dire retiré. C'est ainsi qu'on peut interpréter la lettre G, qui est en marge. G. ne peut pas vouloir dire : *Gazette*, puisque la *Gazette* ne mentionne pas le traité. Il est resté inconnu jusqu'à nos jours où M. Mignet l'a extrait des archives du minist. des aff. étrangères (*Négoc. relat. à la succ. d'Esp.*, t. II, p. 22-27). Conclu le 21 juillet, ce traité a trois articles secrets signés le même jour à Fontainebleau : il ne doit avoir son effet que lorsque la nouvelle union des princes de l'Empire, pour empêcher toute sorte de levées et de passage de troupes dans leurs Etats, aura été faite, conclue, signée et ratifiée, au moins entre les électeurs de Mayence et de Cologne, l'évêque de Munster et le duc de Neubourg. Le duc de Neubourg l'a ratifié le 12 août. Des levées de troupes sont consenties par le signataire, moyennant des subsides de Louis XIV.

1. En marge on renvoie à un article précédent par ce mot mouprà. V. p. 64 : « le duc repart de La Rochelle. »

2. Le Palatinat souffrait beaucoup des courses des Lorrains, alliés de

Et La Feuillade vers Monsieur Ruiter pour tenir la main à lui faire exécuter de sa part les choses accordées entre moi et la Hollande [1].

Ne voyant rien à faire pour le reste de la campagne dans la mer Méditerranée, j'ai fait désarmer mes galères [2], résolu d'y renvoyer quelques vaisseaux dans peu pour y faire, durant l'hiver, la guerre aux Anglais.

L'impératrice est passée sans mouiller à nos côtes [3].

Je n'ai pas été fâché que l'on volât quelques courriers espagnols passant par ici, pour les désaccoutumer de faire voler ceux qui passent en Flandre de ma part.

Pour retarder en quelque sorte la ligue qui se traite entre l'Espagne et l'Angleterre, j'en fis proposer une de ma part avec les Espagnols, laquelle, quoique fondée en peu d'apparence, n'a pas laissé de partager le conseil d'État et de donner lieu à des écrivains indifférents

l'électeur de Mayenne, qui dévastaient le pays, enlevaient le bétail, emmenaient des prisonniers. Le duc de Neubourg, de son côté, armait en faveur de l'Électeur palatin (*Gazette* du 25 sept.). — Courtin, qui avait été nommé le 28 mars à l'intendance d'Orléans, n'y alla pas, ayant été envoyé peu de temps après comme plénipotentiaire, d'abord aux conférences de Clèves, où fut signée la paix avec l'évêque de Munster, puis aux conférences d'Heilbronn, pour cette affaire de Vilfranc, qui traîna toute l'année.

1. En marge sont ces mots : « réservé, pour le mois de septembre. » Le 9 septembre, Ruyter reçut de la part du Roi l'ordre de St-Michel, avec une chaîne d'or que lui remirent le comte d'Estrades et le marquis de Bellefons (*Bienfaits du Roi*).

2. En marge, cette phrase est jugée « superflue, » probablement à cause de l'addition faite un peu plus haut : « galères désarmées. » (V. p. 65.)

3. Elle se rendit, au mois d'août, de Barcelone aux côtes d'Italie. — En marge sont ces mots : « avec Rome. » Cette observation veut-elle dire que, dans les Mémoires, le voyage de l'Infante, se rendant à Vienne, sera placé à côté des faits concernant le saint-siége?

de mettre en question, lequel était le plus avantageux pour la couronne d'Espagne de traiter avec moi ou avec l'Angleterre [1].

1. L'idée d'offrir à l'Espagne un projet de ligue offensive et défensive pour l'empêcher d'accepter celle que lui offrait l'Angleterre, fut suggérée à Louis XIV par une conversation de l'archevêque d'Embrun avec le marquis de Caracena. On le voit par une lettre de Louis XIV à son ambassadeur (de St-Germain, 30 mai 1666) où il lui avoue bien que ce n'est qu'un artifice. « Tâchez là-dessus d'introduire quelque négociation qui puisse traverser celle du milord Sandwich, et même (en cas que vous le jugiez utile pour parvenir à la fin que je me propose) vous ne ferez point de difficulté de rentrer encore aujourd'hui dans la même négociation qui fut, il y a quelques années, entre vous et le duc de Medina; j'entends parler de celle où l'on proposait la jonction de mes forces avec celles d'Espagne pour réduire le Portugal, moyennant certains dédommagements que les Espagnols me donneraient. » Le 28 juin, l'archevêque alla voir le duc de Medina, toujours chargé des affaires étrangères, mais qui était moins écouté, n'étant pas courtisan du P. confesseur. Le 14 juillet, le duc lui communiqua la réponse du conseil: ce dont l'archevêque rend compte dans sa dépêche au Roi du 15 juillet. Il annonce au Roi qu'il s'est engagé à mettre par écrit ce qu'il avait proposé de vive voix, et qu'il adresse à M. de Lionne la copie de son billet sur cette affaire. Louis XIV, dans une lettre du 24 juillet, n'approuve pas que l'archevêque ait promis de s'ouvrir lui-même et par écrit sur les conditions du traité; surtout parce qu'il craint que les Espagnols, ayant en main quelque preuve de l'abandon que la France fait du Portugal, ne s'en servent auprès de cette dernière puissance pour s'accommoder avec elle. Dans la lettre du 8 août, il blâme le billet écrit au duc de Medina le 15 juillet. L'archevêque annonce (dépêche du 11 août) que le duc de Medina l'engage à demander un plein pouvoir pour traiter. Et le duc ajoute (dépêche du 26 août) qu'il regarderait ce plein pouvoir comme devant être inutile s'il ne lui était pas permis d'écrire, puisque l'on ne voulait traiter qu'à cette condition. Toute suspecte que parût l'offre de cette ligue, elle occupa beaucoup le conseil d'État et nuisit aux négociations du comte de Sandwich. Même un abbé Arnolfini publia un écrit sur cette question, l'examina sous ses divers aspects, en débattit les inconvénients et les avantages de part et d'autre, et se prononça pour la France. Dans une lettre du 26 août, l'archevêque annonce l'envoi de cet écrit à M. de Lionne. Dans la dépêche du 22 octobre, il cite un écrit contre la ligue de France, réfutant celui d'Arnolfini; on le croit d'un abbé italien

[Dans les grandes affaires, il ne se faut pas contenter de tenter seulement les moyens sûrs, mais il se faut servir de tout, et quelquefois il arrive que le raffinement de nos ennemis fait réussir une tentative que nous avons faite sans aucune espérance de succès. Il ne faut rien négliger.]

J'ai donné ordre dans mes ports que l'on y reçût la flotte hollandaise venant des Indes, et j'ai envoyé des bâtiments au-devant d'elle pour l'en avertir.

J'ai donné tous les ordres possibles pour la peste de Dunkerque, Gravelines et autres places : police, argent.

Il y eut quelque difficulté pour le traitement de mes ambassadeurs à Turin, en ce que la duchesse de Savoie prétendait les devoir traiter de même que faisait feu ma tante [1]; mais leur ayant fait connaître qu'en qualité de fille de France on lui avait déféré d'autres honneurs qu'en qualité de duchesse, le Duc se rendit à cette raison.

Je continuai de m'appliquer aux troupes, aux finances et à la justice.

Massarate, qui a commerce avec le duc de Medina. C'est du 26 septembre qu'est daté le pouvoir royal envoyé à l'archevêque pour traiter de la ligue avec l'Espagne. Louis XIV était alors à Vincennes (Mignet, *Négoc. relat. à la succ. d'Esp.*, t. I, p. 467-501). Ce plein pouvoir de la main du Roi est dans les *Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 385. — Ainsi s'explique un article des Feuillets du Roi, à la date de sept. (V. p. 8): « Ordres envoyés à l'archevêque d'Embrun. » Ces ordres ne sont pas rappelés dans le Journal du Roi, parce qu'ils n'ont pas eu d'effet.

1. Une fille d'Henri IV, Christine, mariée au duc Victor-Amédée. Madame Christine était morte le 27 décembre 1663. Le duc Charles-Emmanuel avait épousé le 11 mai 1665 Marie-Jeanne de Savoie, fille du duc de Nemours.

Le magasin des passements [1] s'ouvrit dans le mois d'octobre [2]. L'on saisit chez les marchands ceux qu'ils avaient fait venir de dehors depuis la défense. On donna aux particuliers trois mois pour les vieux, après quoi ils demeuraient défendus absolument [3].

Il s'établissait d'autres manufactures de draps, de glaces de Venise, de bas de soie.

Lesquelles toutes ensemble épargnaient à la France plus de douze millions par an qui avaient coutume d'en sortir.

[Grande utilité pour l'État.]

Le 23 décembre, S. M. étant à Saint-Germain me dit les articles qui suivent [4].

1. Passementeries, broderies.

2. Ce « mois d'octobre » indique des additions étrangères aux articles donnés le 20 septembre (V. p. 56).

3. On lit dans la *Gazette* du 23 octobre : « Cette semaine a été publiée la déclaration du Roi, du 12, enregistrée au Parlement le 15, portant confirmation de celle du mois d'août 1665, pour l'établissement des manufactures de toutes sortes d'ouvrages de fil, destinés à remplacer les points de Venise, Gênes, Raguse, et d'autres pays étrangers. On peut porter des points de fil étrangers jusqu'au 20 janvier prochain. » La même interdiction fut renouvelée en novembre 1667 ; défense fut faite à toutes personnes de porter sur leurs habits aucunes étoffes d'or ou d'argent fin ou faux, ni passements, dentelles ou autres ouvrages de fil, de la facture de Venise, Gênes et autres pays étrangers, et d'en faire venir, vendre ou débiter (*Gazette* du 3 décembre 1667). Une lettre du Roi, du 20 novembre 1666, au comte de La Bourlie, son ancien sous-gouverneur, commandant de Sedan, lui enjoint d'empêcher que les ouvrages de la manufacture ordinaire de Sedan ne soient vendus à d'autres qu'aux entrepreneurs de celle des points de France, afin que la contrefaçon soit découragée. Il faut, dit-il, prendre de grandes précautions contre l'artifice des marchands qui avaient accoutumé de faire travailler à Venise ces sortes d'ouvrages, et de les débiter dans ma cour et dans tout mon royaume (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 396).

4. Les premiers de ces articles sont ceux que contiennent les Feuillets

J'envoyai différents ordres au duc de Beaufort suivant les différents ordres qui se présentaient. Entre autres ayant eu avis, vers le commencement de septembre, que les Hollandais et les Anglais étaient aux mains, je lui en donnai avis afin qu'il prît garde à ne pas donner dans la flotte anglaise si elle demeurait victorieuse. Et, depuis, ayant su qu'ils s'étaient séparés sans combattre et que les Hollandais se retiraient [1], je lui fis savoir qu'il n'avançât pas sans nouvel ordre. Mais il ne reçut ni l'un ni l'autre de ces avis étant alors en pleine mer. Et j'appris qu'il avait passé à la vue de l'île de Wight [2] où étaient les Anglais, sans qu'on l'eût attaqué, et qu'il était venu mouiller à Dieppe pour prendre un renfort de gendarmerie que j'y faisais tenir pour ses vaisseaux. Là je lui fis donner nouvel ordre [3] ou de passer vite le

de Louis XIV, à la date de septembre (V. p. 7). — Le mois de septembre, du reste, est cité à la troisième ligne du premier article. — Puis ce sont les articles des Feuillets d'octobre. — Nous retrouvons des lettres en marge : A, B, C.

1. Le 11 septembre, Ruyter rencontra à la hauteur de Boulogne quatre-vingt-dix-neuf voiles anglaises qui croisaient dans ces parages pour empêcher la jonction toujours attendue du duc de Beaufort avec les Hollandais. Le prince Robert ne voulut pas livrer bataille. Ruyter s'avança jusqu'à Calais à la rencontre de Beaufort qui n'était encore qu'au cap du Finistère. Après quatre jours, il y renonça et alla de nouveau à la recherche des Anglais (Mignet. *Négoc. relat. à la succ. d'Esp.*, t. I, p. 487).

2. On lit : « Vuigt. »

3. Louis XIV lui écrit de Vincennes le 24 septembre : « Je vous recommande de partir de la rade de Dieppe à l'instant que vous recevrez mes ordres, et quand même la gendarmerie n'aurait pas commencé à s'embarquer ou ne se trouverait qu'en partie passée sur mes vaisseaux, vous devez, sans attendre le reste et sans différer un moment, vous remettre à la voile pour suivre votre route. » (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 384.)

Pas-de-Calais où il pouvait être coupé, ou bien de retourner sur ses pas. Il choisit heureusement le dernier, et des vaisseaux hollandais qui ne le voulurent pas suivre tombèrent entre les mains des Anglais, qui ne manquèrent pas de les aller attendre, comme je l'avais prévu, au Pas-de-Calais.

Dessein sur l'île de Wight [1].

Le feu de Londres arriva dans ce temps-là.

Considérations sur le dommage que l'Angleterre en peut recevoir.

Cependant, pour empêcher que les Hollandais ne s'éloignassent, il n'est point d'effort que je ne fisse, sachant que mes vaisseaux étaient en chemin et par conséquent en péril.

J'envoyai premièrement La Feuillade sur leur bord, nonobstant lequel ils levèrent l'ancre, à cause de la maladie de Ruyter, leur général [2].

Et Vilquier, étant parti depuis, alla jusqu'en Hollande, mais ce fut inutilement, car alors le duc de Beaufort était à Dieppe.

Conismarc me pressant, de la part des Suédois, de fournir un secours contre Brême, je résolus effectivement de leur en donner pour ne pas les dégoûter absolument. Mais voulant régler la chose selon l'état de la négociation que je faisais avec eux par mes ambassadeurs sur les lieux, et selon le besoin qu'ils en pour-

1. De même: « Vuigt. »

2. Une blessure dangereuse, qu'il s'était faite à la gorge, l'obligea à quitter l'escadre, que commanda alors van Nès, sous les yeux de Jean de Witt. Le 5 octobre, près des côtes d'Angleterre, le combat fut encore offert inutilement à soixante voiles anglaises. La mauvaise saison força l'escadre hollandaise de rentrer dans la Meuse (Mignet, *Ibid.*).

raient avoir, je crus qu'il serait mieux d'en faire donner les paroles par Pompone que de les donner ici à Conismarc. Ainsi je témoignai seulement à Conismarc, avec civilité, que j'étais bien fâché de ne pouvoir pas traiter cette affaire-là avec lui, parce que j'espérais que de part et d'autre nous la traiterions honnêtement, mais que j'espérais que la couronne de Suède serait satisfaite de ce que je lui ferais dire par Arnauld [1].

Et cependant je fis dire par Arnauld que je leur payerais cent mille écus par avance, en déduction des subsides que je leur devais fournir par l'accord qui se négocierait entre nous [laquelle (*sic*) s'avançait, car j'avais fait mes réponses sur le projet de traité minuté sur les lieux].

[Solliciter de donner leurs troupes.]

Cependant, il y avait toujours difficulté pour régler l'article du salut entre l'admiral de Hollande et le mien pour parvenir à la jonction.

La duchesse de Mantoue [2] ayant eu quelque démêlé avec le pape sur le sujet d'un inquisiteur, chacune des deux parties avait pris soin de m'instruire de ses raisons. Je m'empressai, mais l'affaire s'est accommodée.

J'ai rétabli ma grande écurie plus belle qu'elle ne fut jamais [3].

[Moyen d'obliger plusieurs gentilshommes de qualité.]

1. On lit: « Arnaut, » autre nom de Pompone.

2. Isabelle-Claire d'Autriche, mère du jeune duc Charles IV, veuve depuis le 14 août 1665 du duc Charles III.

3. Le Roi crée le 11 septembre deux charges d'écuyers de la grande écurie, qui sont données, l'une à Du Plessis, l'autre à Bournonville, et deux de cavalcadours pour Memont et Poitrincour (*Bienfaits du Roi*).

Voyant [1] que Lubomirski était celui qui pouvait le plus nuire ou contribuer à l'élection du duc d'Anguien pour roi de Pologne, je crus qu'il était à propos de le gagner et d'en faire un traité particulier avec lui, comme j'ai fait.

[Générosité de procurer de la grandeur à soi et aux siens. Le prince n'est pas fait pour lui seul. S'il doit considérer sa grandeur, c'est pour faire de plus grands biens.]

Sept de mes vaisseaux n'ayant pu suivre mon amiral, deux se jetèrent du côté de Hollande. Les cinq autres s'étant approchés de l'escadre anglaise, qui porte le pavillon blanc, le prenant pour ma flotte, quatre ne laissèrent pas de s'en retirer, en combattant ceux qui les poursuivaient avec tant de vigueur, qu'ils se lassèrent de les suivre. Mais le cinquième [*le Rubis*], se voyant trop avant engagé, crut qu'il devait se vendre chèrement, et s'étant pris à l'amiral de cette escadre, sur lequel il déchargea tout son canon, ne se rendit qu'à la dernière extrémité [2].

Ma flotte arriva à Brest le [3] et peu de temps après j'envoyai ordre pour la désarmer. Mais, afin qu'elle fût plutôt équipée au printemps, je résolus de garder douze navires [sous Duquesne [4]] pour faire la guerre aux

1. Ici commencent les Feuillets du Roi portant la date d'octobre (V. p. 8).

2. Le *Rubis* n'aura pas été regretté par Beaufort, qui le trouvait mal construit et bon à couler à fond, ajoutant qu'il fallait châtier les charpentiers qui l'avaient bâti lui et le *Bourbon* (V. une lettre de Louis XIV à Beaufort le 20 octobre 1666. *Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 392).

3. Les Mémoires nous donneront la date du mois; c'est en octobre.

4. On lit : « Duquaisne. » — Le 4 décembre, le Roi écrit de Saint-

Anglais tout l'hiver, et je mandai même aux Hollandais d'en envoyer aussi de leur part, leur donnant avis que les Anglais avaient résolu d'envoyer vingt frégates pour escorter leurs vaisseaux marchands qu'ils envoyaient dans la Méditerranée, et pour en prendre d'autres qui y étaient et les ramener.

Je résolus de plus de faire hiverner [1] sur les lieux toutes les troupes de marine, et de ne point donner de congé aux mestres matelots, mais de les faire payer par la banque pour éviter les plaintes qu'ils faisaient de leurs capitaines qui retenaient partie de la solde. Mais cela ne se put pas résoudre sans difficulté, parce que les capitaines y faisaient beaucoup d'opposition. Et, néanmoins, la chose étant pour le mieux, je crus qu'il la fallait régler ainsi.

[Il y eut plusieurs avis sur cela et sur le désarmement.]

Je résolus même que si je n'avais point l'été prochain d'autres affaires, j'armerais mes vaisseaux des troupes que j'entretenais inutilement à grands frais sur terre.

Mais, à dire le vrai, mon dessein était toujours de terminer cette affaire de mer. Mais ce qu'il y avait d'incommode en cela, c'est que je n'osais le témoigner trop, non-seulement de peur que les Anglais en prissent trop d'avantage, mais parce que les Hollandais, sans qui je

Germain à M. Du Quesne qu'il l'a chargé de monter le vaisseau l'*Amiral*, qu'il doit se préparer à former, de concert avec Beaufort, l'équipage de ce navire pour y commander sous son autorité (*Œuvr. de Louis XIV*, t. V, p. 397).

1. On lit : « iverner. »

ne voulais pas traiter, croyaient avoir intérêt de s'éloigner de la conclusion dès lors que je voulais m'en vouloir trop approcher, parce qu'ils conjecturaient incontinent que je voulais aller en Flandre.

Et véritablement j'y pensais sans cesse, et j'envoyai même en ce temps-là pour en reconnaître quantité de places et particulièrement Charleroy [1].

Pour le logement de mes troupes, je trouvai une manière fort commode pour le pays où ils étaient, et fort avantageuse pour les assembler promptement, les mettant presque toutes sur les frontières de la Flandre où je leur faisais consommer [2] la taille sur les lieux, les cavaliers dispersés deux à deux dans les villages, avec défense de porter d'armes, de se visiter ni de s'assembler chez leurs hôtes [3].

J'eus nouvelle de Portugal que les Espagnols et les Anglais les portaient puissamment à faire la paix. Mais je donnai ordre à St-Romain de l'empêcher toujours de tout son possible, et qu'il sondât les sentiments du [4] pour voir s'il se portait à l'accommodement : auquel cas il faudrait que la reine de Portugal usât adroitement de tout son crédit pour le perdre.

Je rendis une visite de civilité à la reine d'Angleterre

1. On lit : « Charnois. » V. note 1 de la page 9 dans les Feuillets de Louis XIV, à l'article correspondant. « Charnoy, » telle est l'appellation de la *Gazette* du 25 septembre, qui annonce que le 2 septembre le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, y commence quelques travaux de fortification.

2. On lit : « consumer. »

3. On lit : « ostes. »

4. Il s'agit sans doute du comte de Castel-Melhor ou Mayor (V. les Mémoires).

sur le brûlement de Londres [1], et lui témoignai pour elle et pour le Roi son fils que la guerre n'empêchait pas qu'on ne s'intéressât dans les aventures de ceux qu'on aimait d'ailleurs.

Cependant je concertais avec les Hollandais tous les moyens pour rompre le commerce d'Angleterre même dans la Manche, sachant bien que c'était ce qui les pouvait le plus incommoder et les faire plus tôt entendre à la paix.

Les Hollandais voulant me marquer leur fidélité, firent mourir Dubuat, gentilhomme attaché au Pr. d'Orange, parce qu'il avait voulu traiter en Angleterre une paix dans laquelle je ne devais pas être compris [2].

Cependant, le chevalier de Grémonville ne laissa pas de prendre part aux fêtes de la noce de l'empereur, et fit un ballet où ce prince et l'impératrice se trouvèrent malgré les ministres d'Espagne.

J'entretenais toujours commerce avec les Hongrois, en cas de besoin.

Dumoulin revint d'Afrique, avec un grand nombre d'esclaves, fruit de mon traité.

Je fis tenir des grands jours du Parlement de Toulouse [3] dans les Cévennes pour punir les impiétés qui s'y

1. Le 28 septembre, dit la *Gazette* du 2 octobre, Sa Majesté alla à Colombes voir la reine d'Angleterre, pour lui témoigner la part qu'elle prenait à la nouvelle de l'incendie de Londres.

2. Un peu après, le 22 décembre, deux de ses complices furent condamnés au bannissement perpétuel des États de Hollande, Zélande et Utrecht, avec confiscation de leurs biens (*Gazette* du 1er janvier 1667).

3. « Bordeaux » avait d'abord été écrit, par erreur ; « Toulouse » est ajouté sur la ligne. — Ces grands jours avaient été organisés au mois d'août.

commettaient. La chambre de Castre eut quelque prétention que j'ai adroitement éludée, ne jugeant à propos d'user ouvertement d'autorité avec les Huguenots [1] en un temps de guerre avec l'Angleterre.

J'ai permis au duc de Vendôme d'armer deux vaisseaux dans la Méditerranée aux côtes de Provence, dont il est gouverneur.

J'ai continué de proposer à l'Espagne un traité pour les empêcher de conclure et avec l'Angleterre et avec le Portugal.

En Canada, les Hiroquois demandent la paix [2].

1. On lit : « hugnos. »

2. Nous renvoyons encore ici, comme nous avons fait souvent, aux relations détaillées de la *Gazette*, qui semblent avoir quelque parenté avec les Mémoires du Roi. C'est seulement dans les numéros de mars 1667 que sont résumées les nouvelles qu'on a eues du marquis de Tracy, le vainqueur des Iroquois. Cinq nations iroquoises étaient restées ennemies de la France. « Elles ne font qu'environ deux mille cinq cents guerriers, mais ont toujours empêché les progrès de la foi qu'on y publie depuis trente ou quarante ans. » Tracy avait 1,200 soldats de compagnies réglées, surtout le régiment de Carignan-Sallières. Le sieur De Courcelles venait d'arriver comme gouverneur de la Nouvelle-France ; le sieur Talon comme intendant. En février 1666, dans la saison la plus froide et la plus insupportable en ces quartiers-là, De Courcelles avait couru à travers trois cents lieues sur des neiges de quatre à cinq pieds de hauteur. Un autre, à l'été, avait fourni une navigation de plus de cent trente lieues. Le 14 septembre, le marquis de Tracy partit de Québec pour une expédition au delà des bois, au delà même du lac Champlain, sur lequel faillit périr, par la tempête, une petite flotte de trois cents bateaux ou canots, et du petit lac du Saint-Sacrement, qui n'a pas moins de douze lieues. Le 10 octobre seulement, on se trouva sur les terres de l'ennemi qu'on était venu chercher de cent cinquante lieues. Alors commença une course de dix jours pendant laquelle fut utile l'expérience de cent sauvages, Algonquins et Hurons, nos alliés. Au retour, De Tracy eut encore une tempête sur le lac Champlain. Il rentrait à Québec le 5 novembre. Nous copions la conclusion de la *Gazette*, qui ressemble presque littéralement au texte des Mémoires du Roi : « Quoique cette ex-

L'accommodement de Brême se faisant, j'ai donné ordre à Pompone de demander leurs troupes [1], dont ils sont chargés, soit pour m'en servir en Pologne, soit en Allemagne, en cas de guerre avec l'Espagne.

Ruvigni entretenait toujours un commerce de lettres avec milord Germain, par lequel la paix semblait se disposer [2].

Mais je ne laissai pas d'envoyer quatre cents hommes en Irlande, pour voir s'il y aurait quelque chose à émouvoir, afin que la nécessité de leurs affaires les pressât de conclure.

[J'avais dessein sur l'île de Wight.]

Le chevalier de Clairville, ayant fait le tour de mes côtes et de mes frontières, je lui donnai audience pour savoir de lui tout ce qu'il avait vu ou pensé sur cela.

Ayant eu avis des friponneries qui se faisaient dans les provinces par ceux qui travaillent sous les gouverneurs, j'y ai donné les remèdes nécessaires, et mis des surveillants.

pédition n'ait point été sanglante, elle a humilié l'orgueil des Iroquois, qui ont été contraints de quitter toutes leurs forteresses où ils se croyaient invincibles, leur apprenant, contre leur opinion, que les Français pouvaient les aller trouver dans le cœur de leur pays, sans que les rivières, les rapides, les montagnes et les rochers, l'épaisseur des bois ni la difficulté des chemins fussent capables d'étonner leur courage... On a réduit en cendres leurs cabanes, leurs palissades, leurs provisions, et tous leurs meubles, sans qu'il leur soit resté un épi de blé pour leur nourriture, ni même pour les semences de l'année suivante... Du reste, le dessein des nôtres n'est pas de les détruire, mais d'en faire un peuple chrétien. »

1. Les troupes des Suédois. — La *Gazette* du 15 janvier 1667 cite des nouvelles de Stockholm du 11 décembre, d'après lesquelles le connétable Wrangel a ordre de ne faire aucune réforme de ses troupes « qui doivent être employées ailleurs l'année prochaine. »

2. V. l'article donné le 27 décembre sur le comte de St-Alban.

Comme j'avais continuellement des avis de toutes parts, on m'a mandé du Portugal que la reine et le ministre sont fort brouillés.

[J'étais bien averti que] la ligue était signée entre les États de Hollande et plusieurs princes d'Allemagne leurs voisins [1]. Mais, comme l'entreprise de Brême y avait donné occasion, il y a à présumer que cette affaire s'accommodant, elle se dissiperait.

[Importance de savoir ce qui se passe dedans et dehors.]

J'ai envoyé Milet au camp de Brême auprès de Wrangel[2], connétable ou chancelier de Suède, pour observer ce qui se passait, avoir correspondance en Pologne avec l'évêque de Béziers, et en Suède, avec Pompone, qui traitait pour moi, et pour faciliter l'accord de Brême.

Je consultais mes capitaines, et rêvais souvent à l'entreprise de Flandre. Et dans le doute de l'événement de la guerre ou de la paix avec l'Angleterre, je faisais sans cesse des préparatifs pour être prêt à l'un ou à l'autre parti [3].

1. La *Gazette* du 6 novembre annonce ce traité d'alliance défensive signé à La Haye le 25 octobre entre les Provinces-Unies, le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg, les ducs de Brunswick et de Lunebourg. Les députés en font part au comte d'Estrades, ambassadeur de France, « qu'ils ont de temps en temps informé du progrès de cette négociation. » Ces derniers mots expliquent un article précédent du Journal (V. p. 42). Une alliance analogue doit être offerte à la Suède, à l'électeur de Cologne, au comte palatin de Neubourg.

2. On lit: « Wranguel. »

3. Au mois d'août avaient été données des commissions pour la levée de régiments de cavalerie, à 37 officiers, la plupart mestres de camp dans la vieille guerre, qui avaient été réduits à une compagnie après la paix de 1659. Dans le reste de cette année et dans la suivante, 49 autres sont de même délivrées (*Bienfaits du Roi*).

[J'entretenais sévèrement le règlement contre les déserteurs.]

J'avais surtout une application continuelle à mes troupes [pour les dresser et les aguerrir].

[Réflexion : effet d'exercer [1].]

Je fus bien aise que l'on diminuât le nombre des fêtes, que je trouvais trop grand pour le bien des ouvriers qui ne s'en servent qu'à faire débauche.

Le 27 décembre, S. M. me dit ce reste-ci.

Le traité de Brême est conclu, et je vois les Suédois en disposition de faire tout ce que je désire..

J'ai eu nouvelle que Saint-Alban venait en France sous prétexte de voir la reine d'Angleterre sa maîtresse, mais c'est apparemment avec des ordres pour conclure la paix avec moi.

Dans cette pensée, je me prépare à poursuivre les droits de ma femme, et ne croyant pas pouvoir rien faire de considérable à moins de surprendre les Espagnols, je dispose toutes choses pour mettre mes troupes en campagne beaucoup plus tôt que l'on n'a de coutume, et pour cela je fais sous diverses couleurs provisions, dans mes frontières, de tout ce qui peut faire subsister une armée d'artillerie, de munitions de guerre, et je loge mes troupes commodément pour les mettre ensemble en premier ordre.

Cependant je fais semblant de me préparer au voyage de Brest. J'en ai déjà marqué les journées, et j'ai réglé

1. Nous avons déjà vu (p. 52) cette réflexion, qui est, dans les deux passages, une addition de Périgny.

l'ordre de mes troupes, pour ne pas incommoder mes sujets en cas que je fusse en effet obligé d'y aller. Car, au lieu que menant mon régiment des gardes, je serais obligé de tenir quinze lieues de pays en largeur sur toute cette marche, dont les habitants seraient incommodés, j'ai résolu de ne mener que ma gendarmerie qui campera toujours à ma porte, ou logera dans les grosses villes où seront faites des provisions, sans que les habitants en entendent parler ni en souffrent aucune chose.

Ces articles, donnés le 27 décembre, qui traitent de quatre sujets différents, prennent leur source indirectement dans les Feuillets du Roi du mois d'octobre. La mention du mois de décembre ne nous empêche donc pas d'affirmer que le Journal n'embrasse pas l'année entière. On verra que les Mémoires ne dépassent pas le cadre du Journal.

En quittant le Journal pour les Mémoires, on dit adieu à la forme simple et presque franche de la conversation, on rentre dans le monde officiel. Nous offrons comme transition entre le Journal et les Mémoires la lettre suivante, adressée de Saint-Germain le 24 décembre 1666 par Louis XIV au comte d'Estrades, son ambassadeur en Hollande. C'est une de ces pièces, écrites pour être montrées, qui exposent avec art, mais qui ne résolvent pas les questions délicates. On aperçoit le dessous du jeu, malgré les protestations royales. Quelques faits signalés dans les articles du Journal du 23 et du 27 décembre (V. p. 80 et p. 82) sur Ruvigny et sur le comte de Saint-Alban, y sont mentionnés : les bruits qui se répandaient alors d'une négociation séparée avec l'Angleterre, ont donné lieu à cette espèce de déclaration de principes dont

Louis XIV ne sera pas embarrassé quand le moment sera venu de la violer. Nous prenons le texte des *OEuvres de Louis XIV* (t. V, p. 399).

« J'ai vu votre dépêche du 6 de ce mois. Si j'avais été capable de faire un accommodement séparé avec le roi d'Angleterre à l'exclusion de mes alliés, je me serais bien gardé d'écrire aux États généraux (sans que j'en eusse aucune nécessité, puisqu'il ne s'agissait pas de cela) aux termes que je l'ai fait dans ma dernière lettre, pour leur donner ma parole royale et toute assurance qu'ils n'auraient jamais rien à craindre de moi de ce côté-là. Bien plus, je n'aurais eu garde d'entrer en guerre pour l'intérêt desdits États, et je n'aurais eu pour m'en dispenser, qu'à soutenir pour bonnes les raisons que le roi d'Angleterre employait, et qui paraissaient assez plausibles, pour prouver qu'il n'était pas l'agresseur en cette guerre [1]. Ce parti était bien plus sûr, plus commode, et de moins de dépense pour moi, que de corrompre aujourd'hui, par une infidélité que je détesterais fort en autrui, tout le fruit de l'obligation que j'ai acquis sur les Etats en cette rencontre. Ainsi je ne saurais vous exprimer assez l'indignation que je conçois, de me voir obligé de vous mander quelque chose sur cette matière, et que le moindre billet que quelque méchant donneur d'avis s'avise d'écrire, cause des frayeurs et des alarmes dans les Provinces-Unies. Je ne crois pas que le sieur de Witt, ni les principaux de l'État, me fassent ce tort, d'avoir la moindre crainte ou ombrage d'une pareille chose, comme je ne leur fais pas celui de rien soupçonner d'eux de semblable. Il n'y a qu'à considérer la boutique où se fabriquent ces sortes de machines pour nous diviser, et que c'est à Bruxelles ou à Londres; et à dire vrai, nous serions bien imprudents si nous tombions dans ces piéges-là: pour moi, je n'y donnerai jamais de lieu, et il me semble que les circonspections que j'apporte à toute ma conduite vont jusqu'au scrupule. Rien n'était meilleur à mon sens, que le billet que j'ai fait écrire par Ruvigny au comte de Saint-Alban, pour le faire voir; il n'avait pour fondement qu'une proposition faite par les États généraux eux-mêmes: cependant je n'ai pas voulu faire la chose sans l'avoir auparavant communiquée au sieur de Witt, et en avoir appris son sentiment. Le sieur Van Beuningen a vu, ou a pu voir, s'il l'a voulu, les billets de Ruvigni à Saint-Alban et les réponses, et il en sera toujours usé de même. Les avis de Londres portent que le roi d'Angleterre, le chancelier et Arlington ont été souvent enfermés avec Saint-Alban. Peut-être a-ce été par la nécessité qu'ils ont eue, de l'instruire pour le voyage qu'il doit faire ici: mais je ne doute pas qu'il n'y soit entré aussi quelque af-

1. C'est ce qu'on verra au début du texte des Mémoires.

fectation et quelque désir que les Espagnols prissent et donnassent jalousie aux États généraux, de ces conduites avec un homme qui paraît n'avoir de relation qu'en cette cour, par le moyen de la reine sa maîtresse. Mais ni les Anglais ni les Espagnols ne savent que ledit sieur de Witt et les principaux de l'État avaient été avertis de tout par avance. Cependant, comme ledit sieur Saint-Alban doit être lui-même bientôt ici [1], et que les artisans de pareilles machines auraient encore plus de lieu d'en faire jouer les ressorts, il est bien nécessaire que les États se mettent, une fois pour toutes, au-dessus de ces bruits, et pour cela je ne sais pas que leur dire, après leur avoir une fois donné et si souvent confirmé ma parole royale. Mais si, en y engageant votre honneur et votre propre vie, et offrant pour cela de vous dépouiller de tout caractère d'ambassadeur et de mon ministre, en cas qu'ils voient jamais que je rentre en paix et en aucune amitié avec le roi d'Angleterre que conjointement avec l'État des Provinces-Unies et le roi de Danemark, ces expressions et cette offre pouvaient ajouter auprès des peuples quelque chose à madite parole, vous le pourrez faire avec toute assurance de ne rien hasarder. Cependant, s'ils veulent s'enquérir de ce qui se fait par mes ordres à Brest [2] et à La Rochelle, ils connaîtront bien que je n'ai d'autre pensée que la continuation de cette guerre, si on ne peut obtenir une bonne et sûre paix. »

Cette lettre donne du Roi une idée plus vraie que tout ce que les flatteurs et déclamateurs ont pu écrire sur lui dans le même temps. Citons par exemple le « *Portrait de Louis quatorze*, Roi de France et de Navarre, le plus grand des monarques, présenté au Roi au mois de décembre 1666 » par Potier de Morais (Bibl. Imp., ms F. St-Germ. 1559). C'est le portrait « non-seulement du corps, mais de l'âme, de l'esprit, des perfections qui animent ce chef-d'œuvre achevé de la nature. » Toutes les qualités du prince sont pompeusement énumérées. Je relève quelques-unes des phrases les plus sages et les plus saines : « Il est sérieux, il parle juste, en peu de paroles et en roi. Il conserve son autorité et

1. V. le Journal du Roi du 27 décembre, trois jours après la date de cette lettre.

2. Le dernier alinéa du Journal (27 décembre) est pour le prétendu voyage de Louis XIV à Brest : il devait animer de sa présence les travaux de la flotte.

ne la partage pas. Il est le principal conseil de lui-même. Il s'est très-instruit et rendu connaissant aux affaires de l'État. Il est laborieux..... » Chacun pensait de Louis XIV ce qu'il pensait lui-même. C'est sous ces traits qu'il se peint dans les Mémoires. Les rédacteurs devaient être enclins à faire comme tout le monde, à exagérer l'éloge, à dessiner en fort grand l'image royale.

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'ANNÉE 1666.

L'Introduction des Mémoires, dont le texte sera donné plus tard, a été l'objet de deux compositions successives avant la rédaction dernière de Pellisson. Les Mémoires de 1666 sont le fruit d'un enfantement plus long et plus pénible. On en a trois textes, à peu près complets, sensiblement différents ou pour l'ordre des faits, ou pour le développement des réflexions, ou pour la mise en œuvre littéraire. Outre ces trois textes, qui sont comme trois ouvrages distincts sur un même sujet et qui présentent une très-curieuse progression littéraire, beaucoup de fragments, d'un travail plus ancien encore, attestent l'importance qu'on attachait à chaque idée, et presque à chaque phrase. Tel brouillon d'une page ou deux porte exclusivement sur une réflexion qu'on a vaguement entrevue d'abord, qu'on détache avec prédilection, qu'on retourne, et qu'on cherche à adapter tant bien que mal aux faits particuliers qui l'entourent. Il y a des pages et des marges de pages chargées de ratures pour aboutir quelquefois à une pauvre phrase, essayée de bien des manières, qu'on s'évertue à rendre meilleure, c'est-à-dire plus retentissante et plus fastueuse. Ordinairement, quand M. de Périgny intervient par ses corrections, c'est pour émonder ce luxe de mots, pour donner à la forme plus de précision et de simplicité, par conséquent plus d'énergie. Certains développements isolés sont de lui: quelques-uns ont pris place dans la rédaction définitive,

d'autres ont été négligés avec beaucoup de pages des premiers textes. Nous choisirons, entre tous ces enfants perdus, quelle que soit leur origine, ceux qui méritent le mieux, par leurs qualités réelles ou par leur esprit étrange, d'être rendus à la lumière. La comparaison des textes juxtaposés sera facile pour le lecteur. Nous ne rejetterons tout à fait à la fin que des réflexions d'un caractère général qui sont l'objet de toutes sortes de variantes et de retouches. Les unes, malgré l'effort qu'elles ont coûté, n'ont pas été gardées par le dernier rédacteur; d'autres figurent dans son texte, mais en termes si brefs qu'on ne se doute pas qu'elles aient été plusieurs fois sur le métier. Trop souvent le sillon a été creusé à diverses reprises pour produire bien peu de chose. Il est juste aussi de proclamer que beaucoup de ces pages d'étude, comme on pourrait les appeler, sont d'une valeur très-grande par l'intention politique ou morale qu'elles supposent, par leurs prétentions au beau style, par leur forme sentencieuse. Dans les travaux de la pensée comme dans les luttes diplomatiques ou militaires, il n'y a pas que le succès qui intéresse, qui instruise la postérité: l'effet cherché a son importance presque autant que l'effet trouvé. Si le résultat ne répond pas à l'effort, tant pis pour les écrivains et pour Louis XIV, qui est de moitié avec eux. Il n'avait qu'à mieux choisir ses lieutenants. Les Turenne et les Condé de la littérature se seraient peut-être prêtés à être les instruments de sa politique d'éducation paternelle, comme l'ont fait des écrivains secondaires, dont le plus habile et le plus sensé est M. de Périgny.

La restitution des textes aide à en comprendre le sens politique et moral. Les différences de rédaction, qui paraîtront assez considérables, ne feront pas illusion longtemps sur la valeur des idées. On pourrait croire que les idées se renouvellent et se transforment parce qu'elles changent souvent de vêtement. Ce sont des phrases qui se

substituent ou s'ajoutent les unes aux autres : mais le fond est toujours à peu près le même ; de la première à la troisième composition, il y a peu de progrès. La même théorie, en bien des points mensongère, sur les droits et les vertus des princes ; les mêmes conseils inspirés par une vanité satisfaite d'elle-même et assurée de sa force ; les mêmes accusations jetées avec témérité contre la bonne foi et les actes des ennemis de la France, et de ceux de la royauté, se reproduiront avec plus ou moins de discrétion et de mesure. La main de Louis XIV, qui apparaît de loin en loin sur les premiers et sur les seconds cahiers, aurait pu travailler tout aussi bien aux pages écrites les dernières, dont le ton est seulement plus net et moins arrogant ; le roi est partout derrière les rédacteurs, avec ses doctrines de gouvernement que, sous prétexte d'instruire son fils, ils formulent et étalent tout à leur aise.

DE LA RESTITUTION DES TEXTES.

Les trois volumes manuscrits de la Bibliothèque Impériale (supplément français 2281 in-f°) qui contiennent nos Mémoires ne peuvent pas être lus couramment, dans l'état où ils sont aujourd'hui, et où ils resteront probablement toujours, car il est à craindre qu'on ne veuille pas mettre à néant la belle reliure de maroquin rouge, avec tranches dorées, qu'ils doivent au nom de Louis XIV. On se ferait difficilement une idée de la confusion qui règne sous cette riche couverture ; les cahiers, les pages ont été juxtaposés au hasard : il faut courir d'un volume à l'autre, en se guidant par les ressemblances d'écritures, par les numéros placés en tête des cahiers, pour retrouver un peu d'ordre. Le texte imprimé en 1806, malgré toutes ses

fautes et ses lacunes, m'a été utile, comme base d'opérations et de reconnaissances : à mesure que je remuais les décombres de ce monument badigeonné à neuf et entouré de cercles d'or, je mettais à part chaque pierre, et je regardais quelle place elle pouvait occuper dans le plan de 1806. Peu à peu j'ai vu l'édifice se reconstruire tout entier devant moi, non plus d'après ce plan de 1806 qui est celui de la première et de la seconde composition, mais d'après une ordonnance nouvelle et bien supérieure qu'on n'avait pas remarquée jusqu'ici à cause de la confusion des cahiers. C'est donc celle-là qu'il fallait adopter.

Nous distinguons trois rédactions à peu près complètes que nous désignerons par les lettres A, B, C. La lettre X sera attribuée à des fragments isolés qui sont souvent d'un travail plus ancien.

La première en date, des trois rédactions complètes, n'avait pas moins de trente-quatre cahiers. Elle est d'une belle écriture, grande et longue. Destinée, sans doute, à l'origine, à être une copie définitive, elle est tombée à l'état de brouillon à cause des corrections et additions dont elle a été chargée. De ces trente-quatre cahiers le premier et le deuxième nous manquent, sauf trois folios qui paraissent être du second (t. III, manuscrit, f° 103-105). Le f° 103 est une suite, puisqu'il commence au milieu d'une phrase : « .... le service de leur prince, et le salut de leur pays, ne pensent plus qu'à satisfaire.... » Un développement finit au milieu du f° 105 : « J'envoyai Vivonne en diligence pour concerter avec le duc de Beaufort le moyen de prévenir cet accident, avec ordre d'y mener même mes galères en cas qu'ils le jugeassent à propos. »

Le troisième, le quatrième et le cinquième cahier sont entiers dans le t. III, manuscrit, f° 142-170, où les numéros d'ordre sont indiqués pour chacun, le

troisième, f° 142; le quatrième, f° 152; le cinquième, f° 160. Chaque cahier est ordinairement de huit à dix folios. En marge du f° 142, on a indiqué que ces cahiers étaient de la deuxième partie des Mémoires: 2e P. Nous savons[1] que la première partie comprend les années 1661-1665. On reconnaît le sixième cahier dans les f°s 106-115 du t. III. Le septième cahier, désigné de même au manuscrit avec son numéro d'ordre, est au t. III, f° 179-188.

La suite des cahiers de la première rédaction est facile à donner. Elle est au t. II, depuis le f° 231; elle se continue pour les cahiers 8-23 jusqu'à la fin de ce volume, sauf le dix-septième, qui est indûment placé au t. III, f° 130-141, et reprend au t. III où sont les cahiers 24-34, f° 1-102.

La priorité de cette rédaction saute aux yeux: le texte des pages A avec toutes ses corrections et additions est le point de départ d'un nouveau texte B qui aura aussi ses changements. Cette seconde transformation sera prouvée, comme la première, par les traces que laisse la composition antérieure: chaque copie, à son tour, devient un brouillon dont on use largement. On rature, on corrige en interligne, on ajoute en marge. Le travail semble achevé successivement deux fois: il sera encore à recommencer.

La seconde rédaction B n'est pas complète dans le manuscrit. Elle contient en vingt cahiers (t. II, f° 1-187) les deux tiers seulement de 1666: c'est la fin qui manque. Le texte y est ordinairement un peu plus serré que dans la copie A. Pour les premiers cahiers, la comparaison avec la copie A dont les débuts nous manquent, ne pourrait se faire que par fragments. Les cahiers 7-11 portent très-peu de corrections nouvelles. Cette copie, qui est de belle main comme la précédente, est plus souvent corri-

1. Voir l'étude sur la composition des Mémoires.

gée depuis le milieu du 11e cahier. On voit, par l'étendue du volume, que les cahiers sont de force inégale ; quelques-uns n'ont que six, huit, ou même cinq folios. En marge de chaque alinéa a été mis un chiffre, peut-être au moment où on relisait l'ensemble du travail : la main qui corrige indique quelquefois, au moyen de ces chiffres, quels alinéa sont à garder, c'est-à-dire à retirer, quels autres à prendre, c'est-à-dire à introduire dans le texte définitif.

Cette seconde rédaction, complétée par la première pour les parties que l'on n'a plus, à la rigueur, forme un tout. La manière large et espacée dont tout cela est écrit donne aux textes un faux air de manuscrit de Louis XIV : cette analogie les a fait conserver. On a donc voulu plus tard avoir un double de ce travail qui semblait si précieux ; on en a fait une copie qui tient sa place dans nos volumes manuscrits (t. I, f° 321-428). Ces folios contiennent, à quelques pages près, tout le travail des vingt cahiers B, sans corrections, sans ratures ; le copiste, quand il rencontre quelque difficulté ou variante de texte, saute par-dessus, il s'arrange à avoir toutes ses lignes bien nettes, bien propres ; ses pages sont un modèle d'écriture, sinon toujours de discernement et de raison. L'éditeur des *Œuvres de Louis XIV* (1806) a trouvé fort à sa convenance un duplicata qui épargnait beaucoup d'embarras : il n'y avait qu'à le reproduire. C'est ce qu'il a fait : il copie tout simplement ce texte manuscrit du t. I, f° 321-428, et mettant à la suite les cahiers 21-34 de la première composition, il fait ainsi tant bien que mal un ensemble de l'année 1666.

Il n'a pas l'air de se douter qu'à côté des pages manuscrites provenant de deux rédactions différentes, qu'il amalgame, il y en a beaucoup d'autres qui demandaient un sérieux examen et méritaient la préférence.

Ces deux premières compositions ont un vice radical

que ne présente pas la troisième dont il nous reste à parler, elles se traînent sur le Journal du Roi où les faits et les idées s'entassent avec un aussi étrange désordre, elles sont d'une lecture fort difficile et peu attrayante : on ne saisit pas de lien entre les événements, un sujet est brusquement quitté, un autre succède sans raison aucune ; c'est, comme dans le Journal, une série de petits morceaux détachés; le tissu manque de solidité, et les réflexions ainsi que les faits vont à la dérive. Ces textes des Mémoires, sans suivre pas à pas, c'est-à-dire alinéa par alinéa, le Journal, en sont pour la confusion la trop fidèle image. Malgré leur peu de mérite, il est heureux qu'ils aient été conservés : ils portent témoignage en faveur de leur origine, on ne saurait douter que le travail primitif du Roi en ait été la base, puisque les rédacteurs ont poussé le respect à ce point qu'ils ont compromis leur réputation d'auteurs plutôt que de se risquer à mettre un peu d'ordre dans le pêle-mêle des pages royales. Nous avons tenu à publier le Journal inédit de 1666 comme les manuscrits le donnent. Un Journal, fruit de notes isolées, peut se passer d'ordre et de méthode. Mais des Mémoires supposent un travail d'ensemble, une ordonnance régulière, surtout quand ils ne sont pas un premier jet, et qu'ils empruntent d'ailleurs la matière des récits et des réflexions. Eh bien ! ici ce serait un triste spectacle de confusion qu'on nous reprocherait justement de renouveler, si nous faisions à ces deux compositions A et B, qui sont le développement du Journal, l'honneur d'une reproduction complète. Nous nous en servirons par fragments et sous forme de variantes, comme pièces de comparaison, en regard de la troisième composition.

La troisième rédaction ne ressemble pas, même extérieurement, aux deux précédentes. Ce n'est pas la même écriture; les pages sont plus serrées. Les fautes d'orthographe, quelquefois grossières et bizarres, feraient croire

qu'elles sont de la main d'un copiste, non de l'auteur qui les a composées. L'écriture se rapproche de celle de M. de Périgny, qu'on reconnaît certainement dans les corrections de ce texte, comme dans celles des précédents ; il semble que pour le texte on ait cherché à imiter sa main. Les alinéa ne sont pas cotés par des numéros comme dans le texte B.

La différence de composition ressort de l'examen des textes A et B. Dans bien des parties du texte C, les rédactions antérieures sont bouleversées; les pages C ont de la suite et de l'ensemble; on a élagué des développements inutiles. Ce n'est pas encore un chef-d'œuvre d'histoire politique et de style, mais l'effort et le progrès ne sauraient être contestés. On en jugera.

Le texte C a été composé le dernier, et d'après le texte B. Cela saute aux yeux. En marge de la première page, la main qui écrit le tout a mis : 1666 R. La lettre R veut dire : refait, revu, relu. Cette lettre significative correspond au mot : *fait*, qu'on lit en tête de divers cahiers du texte B. Presque partout où le texte C présente une surcharge, l'ancienne phrase du texte B est en transparent sous la correction : ainsi le rédacteur a devant lui le texte antérieur, très-souvent il le reproduit sans aucun changement; quelquefois, après avoir eu l'intention de ne rien changer, il se ravise et barre les phrases déjà écrites; mais elles n'en restent pas moins lisibles. Voici, par exemple, le premier alinéa du texte C, tel qu'on l'avait d'abord copié du texte B :

« La mort du roi d'Espagne et la guerre des Anglais « contre les Provinces-Unies étant arrivées presque en « même temps, *offraient* à la fois *à mes armes*, deux im- « portantes occasions *de s'exercer*, l'une contre *les Espa- « gnols*, pour la poursuite *des droits échus à la Reine par « le décès du Roi son père*, et l'autre contre *les Anglais*, « pour la défense des *Etats de Hollande*. »

Qu'on le relise dans le texte C définitif: on y verra les changements faits aux parties de phrases que nous soulignons ; ils sont en interligne au manuscrit. Il est bien évident que le texte B a précédé, et que le dernier rédacteur s'en est servi. Quand nous donnerons ce texte C, pour éviter de multiplier les notes, nous nous contenterons de souligner les phrases sous lesquelles on peut lire au manuscrit le texte antérieur.

Notre texte préféré fait partie de ces mêmes volumes de la Bibliothèque Impériale. (S. Fr. 2281.) Grouvelle, l'éditeur de 1806, en a parcouru négligemment les cahiers auxquels il fait allusion une fois ou deux dans ses notes, comme à des brouillons sans importance. Il n'en cite pas une seule page. Ces cahiers l'embarrassaient: il n'en retrouvait pas l'ensemble, c'étaient pour lui des fragments détachés. Nous sommes heureux d'avoir pu en recomposer la série complète. Voici où il faut les chercher dans les manuscrits qui rendaient la tâche facile à un observateur persévérant puisque l'écriture est partout la même, et que les cahiers portent tous en tête des numéros d'ordre. Les huit premiers cahiers forment une masse compacte, au t. II, f° 188-250. Le neuvième est au t. III, f° 189-196 ; le dixième suit presque immédiatement, au delà du f° 197 qui est un brouillon isolé, f° 198-205. Le cahier onzième et dernier est au t. II, f° 275-278 ; il est si bien la continuation du précédent qu'il commence au milieu d'une phrase dont les premiers mots sont donnés par le f° 205 du t. III. Les cahiers ont généralement huit folios ; le troisième en a cinq, le cinquième dix, le onzième quatre. Voilà donc plus de quatre-vingt-deux folios négligés jusqu'ici : en les publiant pour la première fois, en les confrontant à chaque page avec les textes antérieurs, nous croyons fournir à chacun les moyens de mieux apprécier ces fameux Mémoires de Louis XIV. L'année 1666 est bien assurément la plus curieuse, par tant d'essais et

de remaniements successifs depuis les petits feuillets de la main du Roi dont on n'a que des lambeaux, jusqu'aux développements de la troisième composition, que nous rétablissons dans son intégrité. Cette composition est seule véritablement complète: les cahiers par lesquels s'ouvrait le premier texte ne nous sont pas arrivés entiers; la fin du second texte manque tout à fait. Mais on a assez de l'un et de l'autre, dans leur état singulier de désordre, avec leurs formes prolixes et luxuriantes, pour juger de la supériorité de ce troisième texte que M. de Périgny a peut-être composé, qu'il a du moins corrigé, comme il a fait de toutes les pages importantes écrites pour les années 1666 et 1667.

Les manuscrits ne donnent de table, d'analyse pour aucun de ces trois textes. Il ne serait pas facile de réduire à des termes courts et expressifs les pages si confuses des deux premières compositions. M. Grouvelle a tenté l'entreprise : il a mis des titres indicatifs devant chaque article, en ayant soin de prévenir en tête du second volume (*Œuvres de Louis XIV*, 1806) que ces titres ne sont pas dans les manuscrits originaux. Ces titres réunis forment une table, à la fin du même volume. « Comme les matières ont souvent peu de liaison entre elles, l'éditeur, dit-il, a cru que ces titres en rendraient la distinction et la lecture plus faciles. » La Table aurait été bien ingénieusement faite si elle avait été plus claire que le texte : il aurait fallu pour cela déguiser beaucoup de détails qui se succèdent sans aucun ordre. L'éditeur de 1806, en marquant d'un titre chacun des développements, ne pouvait pas réussir à donner une bonne idée de ses manuscrits. C'est avec plus de confiance que nous analysons le texte inédit qu'on va lire. Les faits et les réflexions se groupent d'une manière toute simple et toute naturelle, autour d'idées principales : les détails, dans notre Table comme dans le texte, ont la place secondaire qui

leur convient; il me semble qu'on reconnaît où on va, on se sent marcher, on suit un courant qui n'est ni trop lent ni trop rapide; les pensées les plus saillantes ressortent au premier plan; c'est moins l'ordre rigoureux des dates, qui même dans le Journal du Roi n'est pas toujours respecté, qu'un enchaînement logique des événements suivant le rôle que leur attribue la volonté ou la fortune de Louis XIV.

Nous renverrons pour chaque idée, par une courte mention en notes, à l'article correspondant du Journal.

ANALYSE DES ONZE CAHIERS FORMANT LE DERNIER TEXTE DES MÉMOIRES DE 1666.

Deux occasions de faire la guerre, contre l'Angleterre ou contre l'Espagne. Obligation de soutenir les Hollandais contre l'Angleterre.

Délibération importante: fera-t-on les deux guerres en même temps?

La guerre étant résolue contre les Anglais, utilité de l'alliance du Danemark.

Soin des frontières. Inquiétude pour Mardick; inquiétude pour Toulon.

Déclarations du Roi, au sujet de la guerre, adressées au souverain de l'Angleterre; à ses propres sujets.

Chercher des ennemis à la maison d'Autriche — Négociations avec le Portugal. — Négociations avec les princes allemands; avec la Suède, la Hongrie, la Bavière. — Projet de partage de la monarchie espagnole, venu de princes allemands. — Intervention entre les ducs de Brunswick; entre l'électeur de Mayence et le Palatin. — Tentative auprès de l'électeur de Brandebourg. Il blesse le Roi.

Réflexion: savoir se contenir.

Préparatifs pour la guerre. — L'armée est augmentée. Soin de l'infanterie : choix de jeunes colonels. — Règlement des contestations de rang. — Traiter avec le duc de Brunswick pour ses troupes. — Avoir celles du duc de Lorraine. — Compagnies suisses. — Les levées sont surveillées. — Revue projetée: le Roi n'y va pas, à cause de l'aggravation du mal de la Reine mère.

Mort de la Reine mère. — Douleur du Roi. — Obsèques de la Reine mère. A ce sujet, contestation entre le clergé et le parlement. Réflexion. — Résistance antérieure du parlement pour la modération du prix des charges. Réflexion.

Tendresse du Roi pour son frère. Réflexion. — Conflit avec lui à l'occasion d'une chaire à dos demandée pour Madame, à l'occasion du gouvernement du Languedoc.

Effet des négociations de Saint-Romain en Portugal : entretenir d'espérances.

Effet des négociations engagées séparément avec le Danemark et avec la Suède qui veulent armer chacun de leur côté : chercher des voies de milieu ou de tempérament.

Il est difficile de se défendre des prétentions rivales de ses alliés. Réflexions et maximes de conduite au sujet des rivalités de toutes sortes.

Soupçons envers les Hollandais. Crédit de la France, et pensions en Hollande. — Troupes françaises à leur aide, contre l'évêque de Munster, indirectement contre les Espagnols. — Propositions de paix de l'évêque de Munster au Roi, refusées pour être fidèle aux Hollandais. — Bonne foi envers les Hollandais à l'égard de l'Angleterre.

Avantages que le Roi eût eus à ne pas être fidèle.

Armement projeté contre les Anglais dans la Méditerranée; ils fuient. Ils sont poursuivis dans l'Océan. — Ils paraissent, et en nombre. — Les vaisseaux français sont alors au loin, vers le Portugal. — Les Hollandais se disposent à livrer bataille aux Anglais, contre les sentiments du Roi, contre la prudence. Leur victoire.

Les vaisseaux du Roi, retenus pour le mariage de Portugal, pouvaient être pris ou par les Anglais ou par les Espagnols. — Expédient à l'égard des Anglais, à l'égard des Espagnols. — Efforts pour empêcher la paix de Portugal. — Médiation offerte à l'Espagne, au sujet du Portugal, acceptée à la légère par l'Espagne.

Réflexion: sur la prudence dans les résolutions, raisonner et prendre avis.

Imprudence du grand visir, suscitant un démêlé entre le Roi et la Porte, au sujet de La Haye.

Conflit avec Gênes, auprès de la Porte: vengeance ajournée.

Succès contre les Iroquois au Canada.

Alliances préparées avec Tunis et Alger. — Difficulté d'exécution avec Tunis.

Protection du Roi, sur la Méditerranée, offerte pour l'Infante mariée avec l'Empereur. — Le nom de cette princesse couvre sept vaisseaux espagnols.

Ménagement gardé envers l'Autriche, aux fêtes de ce mariage. — Négociation avec l'Empereur, pour le duc d'Enghien. — Elle réussit par la vénalité d'un ministre.

Réflexion sur les serviteurs infidèles.

Soins intérieurs: contre la peste; au sujet des querelles entre gens de considération; sur la réformation de la justice; contre des actes de concussion; dans l'intérêt de la noblesse, réforme de la grande écurie; dans l'intérêt de la noblesse et du peuple, prohibition des dentelles étrangères; manufactures de tous objets en France; travaux des ports; canal pour la jonction des deux mers.

Dépenses secrètes au dehors: en Hollande, en Irlande et en Angleterre, en Danemark, en Brandebourg et en Suède.

Réduction de dépenses superflues.

N'avoir point de regret aux autres.

Réflexion sur l'utilité de certaines dépenses.

Dépenses nouvelles, inutilement suggérées par la Hollande, au profit du Danemark.

Effet de la guerre avec les Anglais: pour les Français, aux Antilles, affaire de l'île Saint-Christophe; pour les Hollandais, course dans la Tamise, et bataille perdue: défaite qui est une cause de division en Hollande.

La flotte de Beaufort, qui est retenue dans les eaux de Portugal par le mariage français, revient faute de vivres. — Zèle et sincérité du Roi pour la jonction de la flotte française avec la flotte de Hollande, jusqu'à ajouter à sa flotte des hommes d'armes de sa maison; au contraire, mauvaise foi des Hollandais: ou infidélité

ou lâcheté. — Danger de la flotte française: elle échappe, un vaisseau excepté.

Avantage que donne le mariage français en Portugal.

Affection de la reine de Pologne, Française aussi, pour la France. — Affaire de Pologne. Réponse surprise par un ambassadeur.

Réflexion: un prince doit porter dans sa tête la meilleure partie de son conseil, et être réservé dans toutes ses paroles.

Affaires du côté de l'Italie: Savoie, Mantoue, Rome. Dispositions de la maison du Pape.

Affaires d'église. — Querelle du jansénisme. Conduite du Roi et du Pape. — Pardon accordé au cardinal Ursin. — Réforme de l'ordre de Cîteaux. Décision du Roi en faveur du général de l'ordre. — Diminution des fêtes d'Église. — Privilége des Huguenots éludé dans le Languedoc. — Essai de conversion de Schomberg. — Réclamation pour un aumônier français en Hollande. — Don obtenu de l'assemblée du clergé.

Réflexion sur la condition et sur les biens du clergé.

Efforts pour terminer les affaires où la France est engagée comme alliée des Hollandais, avec l'évêque de Munster, avec l'Angleterre. — Avec l'Angleterre, négociations par l'entremise de la Reine douairière et de milord Ollis, par le comte de Saint-Alban. — Réflexions sur ces négociations: pourquoi on ne les presse pas. — Défiances des Hollandais, qu'il faut calmer: conversation avec Van-Beuningen.

La guerre maritime sert de prétexte pour faire de grands approvisionnements. — Bruit répandu d'un voyage du roi à Brest.

Endormir les Espagnols par une proposition de ligue. — Être patient pour les outrages qui viennent de leur part; même pour la protection qu'ils ont donnée à Saint-Aunay. — On reconnaît leurs places des Pays-Bas.

Il est difficile de s'assurer des Suédois. Ambassade de Conigsmark: négociations avec eux; question d'argent. — Ils s'offrent pour être médiateurs entre l'Angleterre et la Hollande. — Le Roi obtient qu'ils n'inquiètent pas le Danemark. — Il leur accorde les sommes demandées. — Ils sont bien disposés pour la reine Christine; pour une ligue avec la France. — Ils pressent Charles II d'accepter leur médiation; s'excusent de ne pouvoir être ses alliés effectifs, comme ils le devaient, mais seulement des arbitres.

Réflexion sur l'interprétation que l'on fait subir aux traités, surtout dans les États qui se conduisent par les suffrages de plusieurs : l'idée de vertu soutient les princes.

Mesures à l'égard de l'Angleterre : projet contre Jersey, contre les marchands anglais de Tanger ; accroissement et hivernage de la flotte ; intrigues en Angleterre et en Irlande.

Crédit du Roi en Allemagne : offre de l'évêque de Munster ; traité avec les princes voisins du Rhin ; médiation entre l'électeur de Mayence et le Palatin ; propositions de la Bavière ; intelligences en Hongrie ; mission de Milet.

Efforts du Roi pour augmenter ses propres forces. Exercices fréquents ; recrutement des officiers ; revues ; rôles des montres et inspections militaires ; désertion réprimée ; plus de contestation de rang entre les corps ; égalité de service de l'infanterie, dans la guerre de mer ; retranchement de dépenses de plaisir ; augmentation des gardes du Roi ; zèle intempestif réprimé ; vigilance et solde pour les troupes envoyées chez des alliés ; provisions pour les grandes réunions de soldats. Tout sacrifier au bien-être des soldats et à la discipline, pendant la revue de Compiègne. L'ustensile est réglée. Concussion punie : un capitaine du régiment d'Auvergne est cassé.

Réflexion contre l'esprit de libertinage : les soldats ne sont pas seuls la propriété du prince ; protéger toutes les conditions qui concourent au bonheur de la société, au maintien de la monarchie.

Nous croyons que ce programme raisonné qui suit pas à pas les développements des mémoires, en donne à l'avance une idée fort exacte. On sent une œuvre historique dont les éléments sont combinés avec art ; on reconnaît l'intention d'un enseignement politique et moral reposant sur les faits présents et devant servir de règle dans toutes les circonstances analogues et dans tous les temps.

L'ensemble de cette composition, ainsi analysée, paraît déjà fort étendu. Les deux textes antérieurs A et B tenaient bien plus de place : on en jugera par le *Supplément aux Mémoi-*

res de 1666, emprunté en grande partie à ces deux textes. Le *Supplément* sert à faire apprécier la sobriété relative de la troisième rédaction.

On aimerait à proclamer avec certitude l'auteur d'un travail qui est de beaucoup supérieur à tous les textes que comprennent les Mémoires du Roi. Si cette troisième composition résulte, comme nous l'avons dit, du remaniement des deux autres qui est manifestement l'œuvre de M. de Périgny, il serait peu téméraire de la lui attribuer tout entière, malgré certaines différences d'écriture et d'orthographe. En tout cas, ce qui est bien certain, c'est que Pellisson y est absolument étranger.

MÉMOIRES DE LOUIS XIV

POUR L'ANNÉE 1666 [1].

TROISIÈME RÉDACTION, AVEC DES VARIANTES ET DES ADDITIONS PROVENANT DE DEUX RÉDACTIONS ANTÉRIEURES.

La mort [2] du roi d'Espagne et la guerre des Anglais contre les Provinces-Unies, étant arrivées presque en même temps, m'offraient à la fois deux importantes occasions de faire la guerre, l'une contre l'Espagne pour la poursuite des droits qui m'étaient échus, et l'autre contre l'Angleterre pour la défense des Hollandais [3].

Ce n'est pas que le roi de la Grande-Bretagne ne me fournît un prétexte assez apparent pour me dégager de cette dernière querelle, disant [4] que par le traité qui

1. Bibl. Imp., Ms., S. Fr. 2281, t. II et III. On lit en tête : 1666 R., ce qui veut dire texte refait. Nous désignons ce texte par la lettre C. Les variantes et additions sont tirées des textes A et B (V. p. 90-95).

2. 1er cahier du texte C, t. II, f° 188. Le préambule pompeux du texte B, Ms., t. II, f° 1, n'y est pas conservé (V. l'Étude sur la composition des Mémoires).

3. Le texte B, t. II, f° 2, continuait ainsi : « ... suivant le traité que j'avais nouvellement fait avec eux. »

4. Le texte B donne cette fin de phrase, comme correction, à la place d'une autre que voici : « Car il m'envoya une personne exprès pour me représenter que n'ayant promis de les secourir que lorsqu'on les attaquerait, je ne devais pas les assister en une guerre en laquelle toute l'agression venait de leur part : et quoique les Hollandais fissent aussi tout leur possible de leur côté pour me justifier le contraire, il est certain qu'ils n'eussent jamais pu m'en convaincre, pour peu que j'eusse affecté d'en douter. »

m'engageait aux Hollandais, je ne leur avais promis mon assistance qu'en cas qu'ils fussent attaqués, et qu'ainsi je ne leur devais aucun secours en cette rencontre dans laquelle ils étaient les agresseurs.

Mais quoiqu'il m'eût été fort commode de me laisser persuader à cette raison, comme je savais au vrai que l'agression venait de la part de l'Angleterre, je voulus agir de bonne foi, suivant les termes de mon traité.

Je différai pourtant autant que je pus à me déclarer pour tâcher à les mettre d'accord, mais mes efforts étant inutiles, craignant qu'enfin les deux partis ne s'accordassent d'eux-mêmes à mon préjudice, je résolus [1] de prendre celui auquel ma parole était engagée.

Mais cette question étant terminée, il m'en restait une autre plus difficile à décider, qui était de savoir si, pour conserver ensemble mes intérêts et ceux de mes alliés, j'entrerais à la fois en guerre [2] contre l'Angleterre et contre l'Espagne, ou si, n'entreprenant d'abord que la querelle des Hollandais, j'attendrais un autre temps pour vider la mienne : délibération sans doute importante [3] par le nombre et par le poids des raisons qui se pouvaient alléguer des deux côtés.

1. Le texte B portait d'abord : « Je pensai qu'il fallait enfin se déclarer pour celle vers qui la foi des traités m'avait engagé. » Puis M. de Périgny a corrigé ainsi : « Je pris ouvertement le parti que je devais. » Cette dernière phrase figure au texte C, où la phrase actuelle, fort semblable à la première du texte B, est une correction.

2. B, on lit d'abord : « en lice. » M. de Périgny y a mis : « en guerre. »

3. B, on lit d'abord : « délibération la plus importante qui depuis longtemps se soit présentée sur les affaires de cet État. » (V. le Journal, p. 13.)

D'une part j'envisageais avec plaisir [1] le dessein de ces deux guerres comme un vaste champ [2] où pouvaient naître à toute heure de grandes occasions de me signaler. Tant de braves gens que je voyais animés pour mon service, semblaient à toute heure me solliciter de fournir quelque matière à leur valeur, plus avantageuse que la guerre maritime dans laquelle les plus vaillants n'ont presque jamais lieu de se distinguer des plus faibles. Mais dans mon intérêt propre [3] je considérais que le bien de l'État ne permettant pas qu'un roi s'expose aux [4] caprices de la mer, je serais obligé de commettre à mes lieutenants tout le destin de mes armes [5], sans jamais pouvoir agir de mon chef; que d'ailleurs, *étant obligé à tout événement* [6] d'entretenir de grandes forces, il m'était

1. B, on lit d'abord : « Mon cœur, se portant naturellement aux grandes choses, me faisait envisager... »

2. B, le texte d'abord se continuait ainsi : « ... d'où pouvaient naître tous les jours des occasions singulières et des succès glorieux. Je savais que depuis quelques années le monde s'était insensiblement persuadé qu'à la mort du roi d'Espagne on verrait éclater de grands desseins. Et la vigueur que j'avais montrée en toutes mes autres actions ayant excité l'attente publique, il m'était fâcheux de n'y répondre pas pleinement dans une occasion de cette importance. » Le développement a été barré et remplacé, en interligne et en marge, par la phrase actuelle beaucoup plus modeste, enrichie de cette addition : « ....de me signaler et de répondre à l'heureuse attente que j'avais depuis quelque temps excitée dans le public. »

3. B, on lit d'abord : « j'avais pour moi-même une bien plus grande mortification quand je pensais que... »

4. B, on lit d'abord : « aux bizarres caprices... » L'épithète a été effacée, même au texte B.

5. B, la phrase est d'abord ainsi faite ; même dans B, on s'est contenté ensuite de : « commettre tout à mes lieutenants. » Le texte C fait reparaître : « le destin de mes armes. »

6. Nous rappelons que sous les phrases ou parties de phrases du texte C que nous soulignons, on peut lire encore sur le manuscrit les mots du texte B qui ont été l'objet d'une correction (V. p. 95).

plus expédient de les jeter dans les Pays-Bas que de les nourrir à mes dépens [1]; qu'aussi bien toute la maison d'Autriche, persuadée de mes intentions, ne manquerait pas de me nuire indirectement en toutes choses; qu'ayant à faire la guerre, il valait mieux en avoir une où l'on vît quelque *gain* apparent que de porter mes efforts contre des insulaires sur qui je ne pouvais rien conquérir qui ne me fût plus onéreux que profitant; que si je faisais ces deux affaires à la fois, les Hollandais m'en serviraient mieux contre les Espagnols, *ayant besoin de moi contre l'Angleterre*, au lieu qu'étant tout à fait hors de danger, ils craindraient peut-être plus l'augmentation de ma puissance qu'ils ne se souviendraient de mes bienfaits; qu'enfin plusieurs de mes prédécesseurs s'étaient vus dans d'aussi grandes affaires que pouvait être celle-là [2] et que, refusant de m'exposer aux difficultés qu'ils avaient surmontées, j'étais en danger de ne pas obtenir les éloges qu'ils avaient mérités.

Mais, pour appuyer le sentiment contraire, *je remarquais que comme un prince acquiert de la gloire* à vaincre les difficultés qu'il ne peut éviter, il se met en danger d'être accusé d'imprudence en se jetant trop aisément dans celles qu'un peu d'adresse lui pouvait épargner; que la grandeur de notre courage ne nous doit pas faire négliger le secours de notre raison, et que plus on aime chèrement la gloire, plus on doit tâcher de l'acquérir avec sûreté [3]; que sous prétexte de la guerre

1. B, on lit d'abord : « sur mes coffres; » puis, « aux dépens de mes sujets. »

2. B, la phrase d'abord continuait ainsi : « lors même que la France n'était pas tout entière entre leurs mains. »

3. B, un alinéa de peu de valeur, effacé sur ce texte même, a été con-

d'Angleterre, je disposerais mes forces et mes intelligences pour commencer plus heureusement celle de Flandre; que les Anglais seuls n'étaient pas à craindre, mais que leur secours serait d'un grand poids pour la défense des terres d'Espagne [1]; que d'attaquer ces deux puissants ennemis à la fois, c'était former entre eux une liaison qui ne se pourrait pas dissoudre quand on voudrait, et qui m'obligerait infailliblement ou à les combattre toujours ensemble ou à m'accorder avec tous deux à des conditions moins avantageuses; que cette union de l'Espagne avec l'Angleterre avancerait la paix du Portugal [2]; que considérant *les Hollandais selon le temps présent* et dans *l'application qu'ils avaient à leur propre défense*, leur secours ne pouvait me procurer tant d'avantage que les Anglais me feraient de préjudice, et qu'en *voulant raisonner sur l'avenir*, il n'y avait pas de moyen plus honnête pour les engager dans mes intérêts que de leur faire paraître ma bonne foi en commençant la guerre purement pour eux; mais que

servé sans raison par l'éditeur de 1806 (t. II, p. 8): « Je pensais que pourvu que je pusse parvenir à toutes les fins que je m'étais proposées, il ne m'importait pas dans combien de temps, mais que peut-être même il arriverait qu'en traitant séparément ces deux affaires, j'aurais pris le chemin le plus court, aussi bien que le plus assuré. » — Les phrases suivantes de notre texte C sont dans un ordre différent au texte B.

1. B, l'idée est développée par les phrases suivantes: « que lorsqu'ils auraient rempli la Flandre de leurs troupes, il me serait mal aisé d'y faire beaucoup de progrès, que le roi catholique serait obligé de céder quelque port à ces insulaires ou dans ses pays ou dans les miens, d'où l'on ne les chasserait pas sans difficulté. »

2. B, la phrase se continuait d'abord ainsi: « ... du Portugal, à qui les Espagnols trop occupés feraient de jour en jour des offres plus considérables, tandis que le roi de la Grande-Bretagne emploierait son crédit pour les faire accepter. »

du moins il me serait glorieux devant toutes les nations de la terre, qu'ayant d'un côté mes droits à poursuivre et de l'autre mes alliés à protéger, j'eusse été capable de *négliger* [1] mon intérêt pour entreprendre leur défense [2].

Je fus quelque temps incertain entre ces deux opinions, mais si la première flattait plus doucement mon humeur, la seconde touchait plus solidement ma raison [3], et je crus que dans le poste où j'étais, je devais faire violence à mes sentiments pour m'attacher aux intérêts de ma couronne.

Ainsi je résolus de ne m'engager qu'à la seule guerre de mer, et pour la faire plus avantageusement, je désirai de mettre le roi de Danemark dans notre parti [4].

1. B, il y a : « suspendre. »

2. B, le développement traînait encore avec trois phrases, qui ont été biffées depuis, mais que l'éditeur de 1806 (t. II, p. 10) a conservées. Relevons seulement la dernière : « que n'ayant pas tant d'ennemis à combattre, il me serait plus aisé d'achever ce que j'avais si bien commencé pour l'avantage de mes sujets, et que les établissements de manufactures et les découvertes que je faisais de toutes les choses qui semblaient manquer à cet État (paraissant un moyen sûr pour y attirer l'argent de nos voisins sans en laisser sortir du nôtre), étaient un ouvrage trop important à la félicité de mes peuples, pour l'abandonner imparfait par un excès de précipitation. »

3. Cette phrase a donné bien du mal. B, on lit d'abord : « si la première semblait s'accommoder davantage à mon humeur (une variante porte : à mon inclination), la seconde me paraissait beaucoup plus solide. » On a encore essayé ceci : « si la première me paraissait plus éclatante... » Enfin, au mot : « humeur, » on avait substitué : « cœur. »

4. L'idée de l'alliance avec le Danemark est dans le texte B, bien plus loin, à la fin du 2e cahier f° 20 r°. Elle est mieux ici. — Cet alinéa sur le Danemark est une des parties conservées du premier texte A, Ms., t. III, f° 103. La page est toute chargée de ratures ; il en est de même au texte B, t. II, f° 20, où le développement est remanié en inter-

L'avantage que j'y remarquais, était que, *fermant par son moyen aux Anglais l'entrée de la mer Baltique*, ils étaient privés de toutes les commodités qu'ils en tiraient et principalement des choses nécessaires à la navigation, fort nécessaires pour entretenir la guerre. La difficulté qui s'y rencontrait était que les Hollandais étant brouillés avec ce prince s'arrêtaient à certaine somme pour faire leur accommodement. Mais j'accordai l'affaire en *fournissant de mes deniers* une partie de ce qu'il prétendait, moyennant quoi je fis comprendre dans un traité secret tous les articles que je désirais.

Cependant [1] je faisais insensiblement des levées et gar-

ligne et en marge. Le texte A contenait tout à la fin la phrase suivante, conservée dans le texte B, et resserrée en quelques mots dans la troisième composition : « Outre le traité public qui ne contenait rien de fort important, le roi de Danemark ne promettant pas là de fermer aux vaisseaux de guerre anglais l'entrée de la Baltique, l'on fit un traité secret par lequel il prenait avec nous des engagements plus précis et s'obligeait positivement de priver de tout le commerce du Nord même les marchands d'Angleterre. » (V. le Journal, p. 16 et p. 23.)

1. A la suite du développement qui concerne le Danemark (B, 3e cahier, t. II, fo 21-22), sont des faits qui se rapportent au projet de guerre : « Je renvoyai tous les gouverneurs des provinces et des places maritimes dans les lieux où ils commandaient pour y faire une résidence assidue. Et le duc de Mazarin étant depuis peu revenu de Bretagne dont il avait visité toutes les côtes, je me fis rendre par lui un compte exact de l'état où il les avait laissées. » — L'idée exprimée dans notre texte C est d'abord rendue ainsi, dans le texte B, après les phrases qu'on vient de lire : « Je remplis de mes troupes les frontières que j'avais du côté de l'Océan et je les fis soigneusement munir de toutes choses pour repousser les entreprises étrangères. » En marge, la main qui corrige met, à la place de cette phrase, celle qu'a gardée le texte C. Tout ce que nous donne le texte B est dans le Journal du Roi (V. p. 17). — Le texte B parle ensuite, comme ici, de Mardick et de Toulon (V. le Journal, p. 14 pour Mardick, p. 18 pour Toulon).

nissais mes frontières de troupes et de munitions. Mais l'état où était Mardick me donnait *de l'inquiétude. Car cette place* se trouvait alors à moitié démolie, et j'avais peine à juger si je devais ou la rétablir en diligence ou en achever la démolition. La réparant, je craignais que les ennemis ne la surprissent avant qu'elle fût en sa perfection, et la démolissant, j'appréhendais qu'ils ne s'y portassent après pour la rétablir eux-mêmes. Mais en attendant que je me fusse déterminé, j'y fis demeurer le maréchal d'Aumont avec un petit corps d'armée.

J'eus aussi quelque appréhension pour les vaisseaux qui étaient ordinairement à la rade de Toulon. Car, sachant qu'elle n'était défendue que de deux tours fort éloignées, et que les Anglais avaient des pilotes à qui l'état des lieux était connu, je craignais qu'ils ne s'avisassent d'y venir, et pour cela j'envoyai Vivonne concerter avec le duc de Beaufort les moyens de prévenir cette perte.

La seule chose qui me restait à faire avant que de commencer la guerre était d'aviser comment je la déclarerais. Car dans le dessein que j'avais toujours de la terminer à la première rencontre, j'étais bien aise d'agir avec les Anglais le plus honnêtement qu'il se pourrait.

Dans[1] *cette pensée, je trouvai moyen* de faire que la

1. Tout cet alinéa est l'objet de beaucoup de corrections et de surcharges dans le texte B. On y voit cette idée : « Je ne voulus pas suivre l'exemple qu'ils m'avaient souvent donné ni rien entreprendre contre eux sans leur avoir auparavant fait connaître ma résolution. » Elle était dans le 3e cahier du texte A, t. III, f° 142.

reine d'Angleterre, qui était alors à Paris, se chargeât elle-même de cette *déclaration*, pensant ne se charger que d'un compliment. Car je la priai seulement de témoigner au roi son fils que, dans l'estime singulière que j'avais pour lui, je ne pouvais sans chagrin prendre la résolution à laquelle je me trouvais obligé par l'engagement de ma parole. Et cela parut si honnête à *cette princesse*, que non-seulement elle se chargea de lui en donner avis, mais elle crut même qu'il s'en devait tenir obligé [1].

Cependant, ayant donné tous les ordres nécessaires en de pareilles occasions, je voulus faire connaître cette résolution à mes sujets aussi bien qu'à mes ennemis, et la fis publier en la forme ordinaire [2].

Mais pendant que je préparais mes armes contre l'Angleterre, *je n'oubliais pas de travailler contre la maison d'Autriche par tous les moyens que la négociation me pouvait fournir* [3]. *Comme je sentais que* la guerre de Portugal était une espèce de mal intestin dont la durée affaiblissait infiniment l'Espagne, je me proposai pour

1. Les textes A et B donnent après cet alinéa des réflexions sur les dispositions tout amicales de Louis XIV et de Charles II à l'égard l'un de l'autre, et sur la misérable condition des princes assujettis, comme en Angleterre, à suivre les désirs de leurs peuples (V. ces réflexions au Supplément des Mémoires de 1666, n° 1).

2. V. le Journal, p. 19.

3. L'idée est un peu développée dans les textes A et B, t. III, f° 148; t. II, f° 28 : « soit pour lui faire naître des difficultés en tous ses desseins, soit pour lui susciter des affaires en ses propres États, soit pour attirer à mon parti les princes qu'elle avait eus de tout temps dans sa dépendance. » Le second de ces trois membres de phrases est venu à la pensée le dernier: c'est une addition en marge du texte A.

l'entretenir de marier le roi de Portugal avec mademoiselle de Nemours, et envoyai Romainville [1] auprès de ce prince pour en faire la proposition et pour éluder toutes celles que faisaient les Espagnols [2].

Du côté d'Allemagne [3], le comte Guillaume de Furstemberg avait ordre de travailler de concert avec l'électeur de Cologne et avec le duc de Neubourg, à persuader l'électeur de Mayence, le duc de Brunswick et les autres princes voisins du Rhin de s'unir avec moi pour empêcher le passage des troupes de l'empereur en Flandre. Et la raison que je leur fournissais pour cela était qu'il *n'y avait pas d'autre moyen* de maintenir la paix dans leur pays ni d'en éloigner mes armées.

J'envoyais à mêmes fins l'abbé de Gravel pour résider particulièrement auprès de l'électeur de Mayence [4] et pour observer de près ses déportements, parce que je savais bien qu'ils n'étaient pas toujours fort sincères.

J'envoyai aussi dans le même temps Pompone en Suède [5] avec ordre d'y négocier *tant* pour les affaires

1. On sait qu'il s'agit de l'abbé de Saint-Romain.

2. V. le Journal, p. 12.

3. *Ibid.*, p. 14.

4. A, 3e cahier, t. III, f° 150 v°. La phrase d'abord se continuait tout simplement ainsi : « pour le disposer autant qu'il se pourrait à suivre mes intentions. » C'est Louis XIV, peut-être, qui l'a complétée de sa main, en traits vifs d'encre noire : « *et pour prendre garde de plus près à sa conduite*, » phrase que M. de Périgny a allongée par cette addition : « conduite qui n'était pas toujours dans une entière fidélité. » Le texte B, 3e cahier, t. II, f° 30 v° porte d'abord : « pour observer de plus près sa conduite. » Ce dernier mot y est remplacé par : « déportement. »—(V. le Journal, p. 17.)— Les textes A et B donnent à la suite de cet alinéa ce qu'on lira un peu plus loin, dans notre texte, sur l'électeur de Brandebourg.

5. V. le Journal, p. 16.

de Pologne *que* pour celles des Pays-Bas. Car en quelque manière que ce fût j'eusse été bien aise de former quelque liaison avec cet État, *non pas tant pour me servir de leurs forces que pour les ôter à mes ennemis.*

J'entretenais encore une secrète intelligence avec le comte de Serin [1] pour faire naître quelque trouble en Hongrie, si j'entrais en guerre avec l'empereur.

J'avais à ma cour un religieux téatin envoyé par la duchesse de Bavière[2], avec participation de son mari, pour me faire *diverses* propositions, *et je n'étais pas tout à fait hors d'espérance* de détacher un jour cet électeur de la maison d'Autriche.

J'écoutai aussi ce qui me fut proposé par les électeurs de Mayence et de Cologne [3] touchant le partage *qui se pouvait faire entre l'empereur et moi des États du roi d'Espagne en cas que ce jeune prince vînt à mourir.* Car, quoique la chose parût en soi peu faisable, je voulais y laisser former toutes les difficultés par l'empereur afin de faire tomber sur lui tout le chagrin des auteurs de la proposition.

Les ducs Georges-Guillaume et Jean-Frédéric[4] de Brunswick étant tombés en quelques différends, je crus que je devais les mettre d'accord, et y fis travailler par Delombre qui revenait alors de Pologne en France.

1. V. le Journal, p. 18.

2. *Ibid.*, p. 19.

3. A, 4e cahier, t. III, f° 154, v°. Il n'y a d'abord que l'électeur de Cologne, comme au Journal (V. p. 15). Une main qui ressemble à celle de Louis XIV a ajouté, en trait d'encre noire : « *l'électeur de Mayence.* » Le texte B, f° 34 v° donne tout d'abord les deux électeurs.

4. A, f° 155 v°. La même main écrit le nom de: « *Jean Federic.* » — V. le Journal, p. 17, qui fait deux personnes de Georges et de Guillaume.

Je fus bien aise aussi d'être pris pour arbitre avec la couronne de Suède entre l'électeur de Mayence et le Palatin, sur la contestation qu'ils avaient pour le droit de Vilfranc [1], mais je ne voulus pas souffrir que sur la diversité de nos avis, l'empereur pût être nommé surarbitre, considérant qu'encore que cela n'eût été fait que par le rencontre particulier (*sic*) de l'affaire, on aurait pu l'expliquer autrement.

Pour engager l'électeur de Brandebourg à la défense des États de Hollande, je lui envoyai d'abord Dumoulin avec des propositions générales, et depuis même, voulant traiter la chose plus précisément, j'avais résolu d'y faire passer d'Estrade [2], mon ambassadeur en Hollande, *que je fus obligé de contremander par le refus que cet électeur fit de lui donner la main.* Mais, quoique la fierté de cet électeur m'eût été fort désagréable, je ne voulus pas qu'elle rompît un traité qui m'était avantageux et qui d'ailleurs était rempli d'assez d'autres difficultés, car j'avais à combattre dans cette cour et la persuasion de la douairière [3] et la considération du prince d'Orange. Mais à qui se peut vaincre soi-même, il est

1. B, f° 35 v°. Les mots : « touchant le droit de Vilfranc, » sont ajoutés en interligne. On lit ceci à la suite : « L'affaire n'était pas facile d'elle-même : car il s'agissait d'un droit fort extraordinaire prétendu par l'électeur palatin, dans les terres mêmes de ses voisins. Mais on prévoyait qu'il pouvait naître encore d'ailleurs quelque difficulté dans le jugement, à cause que les deux parties étant de religion différente, avaient choisi des juges qui se trouvaient partagés sur ce point. » (V. le Journal, p. 21 et note 1.)

2. On lit : « L'Estrade. » (V. le Journal, p. 16.)

3. La « duchesse douairière » n'est ajoutée qu'en interligne A, t. III, f° 151 v°, et B, t. II, f° 31 v°.

peu de chose qui puisse résister [1]. Je dépêchai pour cette négociation Colbert, maître des requêtes, et je vins à bout de ce que je désirais. L'électeur de Brandebourg s'obligea d'entretenir dix mille hommes à ses frais pour la défense des Provinces-Unies [2].

Duquel [3] exemple vous pouvez apprendre, mon fils [4], combien il est essentiel aux princes d'être maîtres de leurs ressentiments [5]. En des occasions de cette nature, que nous pouvons, selon notre choix, ou dissimuler ou relever, il ne faut pas tant appliquer notre esprit à considérer les circonstances du tort que nous avons reçu qu'à peser les conjonctures du temps où nous sommes.

Lorsque nous nous aigrissons mal à propos, il arrive d'ordinaire qu'en pensant seulement faire dépit à celui qui nous a fâchés nous nous faisons tort à nous-mêmes.

Pour la vaine satisfaction que nous trouvons à faire éclater notre *vain courroux*, nous perdons souvent l'occasion de ménager de solides avantages. Cette chaleur qui nous transporte s'évanouit en fort peu de temps, mais les pertes qu'elle nous a causées demeurent pour toujours présentes à notre esprit, avec la douleur de nous les être attirées par notre faute.

1. Cette phrase qui est dans le texte B manque tout à fait dans le texte A.

2. V. le Journal, p. 23, p. 26, p. 31.

3. Ici commence dans notre texte C le 2e cahier, t. II, f° 196.

4. C'est la première fois que Louis XIV s'adresse au Dauphin. C'est la première réflexion, de forme toute générale.

5. A, on lit d'abord ceci : « un prince doit se rendre soigneusement maître de ses passions, et il ne les doit jamais laisser éclater qu'autant que les intérêts de son État le peuvent permettre. »

Je sais mieux que personne comment les moindres choses qui touchent à notre dignité intéressent sensiblement les cœurs jaloux de leur gloire. Mais cependant la raison ne veut pas que l'on relève tout avec scrupule [1], et peut-être même qu'il est convenable, à l'*élévation* où nous nous trouvons [2], de négliger quelquefois, par de nobles motifs, ce qui se passe au-dessous de nous.

Exerçant ici-bas une fonction toute divine, nous devons paraître incapables des agitations qui pourraient la ravaler. Ou s'il est vrai que notre cœur, ne pouvant démentir la faiblesse de sa nature, sente encore naître malgré lui ces vulgaires émotions, notre raison doit du moins les cacher sitôt qu'elles nuisent au bien public pour qui seul nous sommes nés [3].

L'on n'arrive jamais à la fin des vastes aventures sans essuyer diverses difficultés, et s'il s'en trouve quelqu'une qui nous oblige à relâcher en apparence quelque chose de notre fierté, la beauté du succès que nous en attendons nous en console doucement en nous-même, et les effets éclatants, qui s'en découvrent enfin, nous en excusent glorieusement dans le public.

Dès la fin [4] de l'année dernière, j'avais projeté de

1. B, f° 32 v°, il y avait d'abord,: « la raison commande de ne relever ces petites affaires de cérémonie que dans le temps que nous n'en avons point d'autres. »

2. A, on lit d'abord : « peut-être qu'il est de la grandeur des classes élevées... ; » puis: « de la grandeur du rang où nous sommes. » Cette dernière forme est seule au texte B.

3. A, cet alinéa était d'abord placé après celui qu'on va lire; il est remanié en marge.

4. On peut placer ici, entre des négociations et des préparatifs mili-

faire deux cents cornettes de cavalerie dont je ne délivrai pourtant mes commissions que pour six-vingt, depuis que je fus borné à la seule guerre d'Angleterre. J'avais aussi incorporé deux cents compagnies nouvelles d'infanterie dans les anciens régiments, afin que, se conformant insensiblement aux autres, le nombre de mes gens s'augmentât sans que la discipline s'affaiblît[1], car déjà j'étais persuadé que toute l'infanterie française n'avait pas été fort bonne jusqu'ici. Et pour la rendre meilleure, je fis tomber une partie des charges de colonels entre les mains des jeunes gens de ma cour, à qui le désir de me plaire et l'émulation qu'ils avaient l'un pour l'autre pouvaient, ce me semblait, donner plus d'application[2].

taires qui sont destinés autant contre l'Espagne que contre l'Angleterre, une idée donnée par le Journal (V. p. 16) exprimée dans les textes A et B, et oubliée par le dernier rédacteur. (A, 9e cahier, t. II, f° 260; B, 8e cahier, vers la fin, t. II, f° 78.) « J'avais un manifeste tout prêt pour faire connaître au public les droits que la Reine avait sur le Brabant. » A la page du texte B, Louis XIV ajoute de sa main : « ... *et sur quelque* (*sic*) *autres provinces.* » C'est très-certainement son écriture. Une pareille addition n'étonne pas de sa part. — Dans les deux textes, il est question, aussitôt après, de levées de bonnes troupes « pour faire valoir mes raisons auprès de ceux qui ne les voudraient pas entendre à l'amiable. » Tout ce qui suit, dans notre texte C, est placé plus haut, dans le texte B, 2e cahier, t. II, f° 11 et suivants (V. le Journal, p. 19). — Cette phrase, très-claire au manuscrit, est tronquée et inintelligible dans l'édition de 1806 (t. II, p. 11).

1. Entre cette seconde partie de l'alinéa et la première, le texte B donne quelques réformes particulières de la maison militaire du Roi, sur lesquelles on reviendra dans le 10e cahier de notre texte C. Le texte B les accompagne de réflexions que nous renvoyons au Supplément des Mémoires de 1666, n° 25.

2. B, f° 15 v°, on lit, à la suite, une phrase qui a été barrée depuis : « outre que se trouvant en pouvoir de soutenir toute dépense nécessaire pour se faire considérer dans leurs corps, ils seraient plus capables de les

Et pour *ôter aux divers corps toute sorte de différends et de jalousie* [1] [je réglai premièrement les contestations qui étaient entre eux pour le rang, ce que l'on n'avait encore osé faire et ensuite], je résolus que chacun des régiments d'infanterie aurait vingt-quatre compagnies dans le service pendant que les autres demeureraient dans les garnisons pour en être tirées chacune à leur tour.

J'avais dessein de traiter avec le Brunswick [2] pour ses troupes, en cas qu'elles me fussent nécessaires. Mais à

maintenir dans l'état où ils devaient être. » Le texte B ajoute cet alinéa: « Les mêmes raisons me faisaient aussi désirer que les charges subalternes pussent être remplies par des gens de considération; et pour cela non-seulement je me proposai de les choisir désormais avec tous les soins possibles, mais encore pour faire que ces places fussent plus recherchées, je déclarai publiquement que je ne donnerais plus d'emploi dans la cavalerie qu'à ceux qui auraient servi dans l'infanterie. »

1. Sous cette phrase de notre texte C, f° 197 v°, qui est une addition en interligne, on lit celle-ci, qui est au texte B, t. II, f° 15 : « pour faire que tous les corps fussent également avantagés dans le service. » Cette dernière phrase annonçait bien comment tous les régiments d'infanterie devaient alterner dans le service de guerre et dans les garnisons. L'idée est venue ensuite de dire un mot des « contestations pour le rang ; » de là la phrase ajoutée en marge [ ]: on a donné alors un autre début à l'alinéa. — Il sera de nouveau question, et avec plus de détail, du règlement de ces contestations, bien plus loin, à la fin du 10e cahier de notre texte C, t. III, f° 205 v°. C'est là que nous reviendrons sur les réflexions du texte B, f° 16-29, qui s'appliquent à ce grave sujet. Elles se ferment par une phrase qu'on lit déjà dans le texte A, t. III, f° 103 v° : « L'expédient que je trouvai le plus commode pour terminer cette affaire, fut d'ôter la différence des titres sur laquelle s'étaient fondées les principales contestations, et de donner à la cavalerie de ma maison la qualité de gendarmes, afin d'être après en liberté de régler entre eux le rang de chaque compagnie, comme je le jugerais à propos. » Ici même, dans notre texte C, f° 197 v°, pour ne pas perdre ce dernier fait, on le jette au bas de la page: « Titre et paye de la gendarmerie à toute la cavalerie de la maison. » (V. le Journal, p. 16.)

2. V. le Journal, p. 20.

l'égard du duc de Lorraine, quoique je voulusse avoir les siennes, je ne crus pas devoir en parler directement, sachant qu'il me les eût voulu vendre cher et à condition de les entretenir toujours ensemble. Mais pour l'obliger à me les offrir lui-même, sans condition, je lui fis dire que, suivant les termes de notre traité [1], je désirais qu'il les licenciât, et ce moyen ne manqua pas de produire l'effet que j'en avais attendu [2].

Je fis lever aussi seize compagnies suisses [3] pour entrer dans les garnisons à la place des françaises que j'en tirais.

Et pour faire que généralement tous ceux qui faisaient pour moi des levées s'en acquittassent comme ils devaient, je leur fis entendre de bonne heure que je verrais de quelle manière ils m'auraient servi, et publiai que de mois en mois je ferais moi-même des revues [4].

La première était assignée au 19 janvier à Breteuil. Mais je fus empêché de m'y trouver [5] par le pressenti-

1. B, on précise : « traité qui ne lui permettait d'entretenir d'autres gens de guerre que ceux qui servaient ordinairement à la garde de sa personne. » (V. le Journal, p. 15.)

2. B, suit une explication : « Cette proposition ne pouvait que l'embarrasser beaucoup, principalement en ce temps-là, parce que l'électeur de Mayence, auquel il avait prêté ses troupes, terminant à l'amiable son différend avec le Palatin, les laissait sans occupation. »

3. V. le Journal, p. 20.

4. Cet alinéa et le suivant sont beaucoup plus loin, dans le texte A, t. II, f° 260 ; et le texte B, t. II, f° 79, pour tous deux au 2e cahier (V. le Journal, p. 16).

5. Les textes A et B, aux lieux précités, ajoutent cette explication pour la revue : « Je fus contraint, malgre moi, d'envoyer à ma place à Breteuil M. de Turenne avec Louvois qui avait alors le département de la guerre, les chargeant de me rapporter un compte exact (ou plutôt une description naïve, dit le texte A) de toutes les troupes qui s'y devaient

ment que l'amour me donna du danger de la reine ma mère contre l'opinion des médecins [1].

Cet accident [2], quoique préparé par un mal de longue durée, ne laissa pas de me toucher si sensiblement qu'il me rendit plusieurs jours incapable de m'entretenir d'aucune autre considération que de la perte que je faisais.

Car [3] quoique je vous aie dit incontinent [4] qu'un prince doit sacrifier au bien de son empire tous les mouvements particuliers, il est des rencontres où cette maxime ne se peut pratiquer au premier abord.

La nature avait formé les premiers nœuds qui m'unissaient à la reine ma mère [5]. Mais les liaisons qui se font dans le cœur par le rapport des qualités de l'âme se rom-

rencontrer; ce qu'ils firent en effet avec tant de soin, qu'à peine en les voyant moi-même en aurais-je pu prendre une connaissance plus parfaite que celle qu'ils m'en donnèrent. »

1. Dans les textes A et B, la phrase est moins simple : « Quoique la chose ne semblât pas, aux yeux des médecins, si pressante qu'elle parut dans la suite, un certain scrupule de tendresse, ou bien plutôt un secret pressentiment de la nature (telle est la première version; même au texte A, on a trouvé ensuite que c'était mieux de dire: « un secret pressentiment de la nature, ou plutôt un juste scrupule de tendresse ») fit que jamais je ne pus me résoudre à quitter cette reine dans un si mauvais état. »

2. V. le Journal, p. 13.

3. Dans le texte primitif A, cet alinéa est une addition; l'idée apparaît dans un renvoi, f° 165-166, t. III.

4. C'est l'objet des réflexions auxquelles ont donné lieu les négociations avec l'électeur de Brandebourg (V. p. 115-116). Sur le manuscrit de notre texte C, à la fin de ces réflexions, est cette note de renvoi en marge ainsi conçue: C. 5, n° 13. Or, au 5e cahier du texte B, t. II, f° 46, v°, l'alinéa 13 est la phrase dont nous nous occupons.

5. A, t. III, f° 165 v° et B, t. II, f° 47 r°. on lit d'abord : « les premiers nœuds de l'amour qui nous unissait. »

pent bien plus malaisément que celles qui ne sont produites que par le seul commerce du sang.

[Je[1] ne prétends pas, pour vous justifier mon ennui, vous étaler tout le mérite de cette reine. Les plus éloquents hommes du siècle que j'ai fait travailler sur ce sujet, ont eu bien de la peine à le remplir. Mais dans la connaissance que vous avez de la trempe de mon cœur, il suffira de vous dire que sachant mieux que personne avec quelle vigueur...] La vigueur avec laquelle cette princesse avait soutenu ma couronne dans les temps où je ne pouvais encore agir, m'était une marque de son affection et de sa vertu[2]. Et les respects que je lui ren-

1. La phrase que nous mettons entre [ ] est dans notre texte C, f° 197 v°, mais y a été effacée. On avait d'abord commencé d'une autre manière : « Je ne prétends pas vous faire ici l'éloge de cette princesse que la seule histoire de sa vie fera plus éloquemment que moi. »

2. Les textes A et B attestent un bien grand travail. A, f° 168, vers la fin du 5e cahier, on lit d'abord ceci : « Dans la connaissance que vous devez avoir de la trempe de mon cœur (quand je n'aurais point d'autre excuse), il suffirait pour justifier la sensibilité que j'eus en la perte de cette reine, de vous faire souvenir de la grandeur des obligations que je lui avais pour avoir si fortement soutenu ma couronne dans le temps où je n'étais pas capable d'y mettre moi-même la main, et par cela seul vous jugerez ce que dans ce malheur un fils que la nature, l'estime... » Cette phrase a été biffée, et on a repris le développement entier, f° 169 : « Vous savez combien de fois je vous ai dit que la reconnaissance des biens reçus est une des qualités les plus inséparables des âmes bien nées, et vous ne sauriez douter que la vigueur avec laquelle cette princesse avait soutenu ma dignité dans un temps où je n'étais pas capable de la défendre moi-même était le plus important et le plus utile service qui me pût être jamais rendu. Il n'était pas possible qu'un fils attaché par les liens de la nature, engagé par les sentiments de l'estime, et pressé par les devoirs de la reconnaissance fût exempt de douleur dans la perte d'une si digne mère. » La phrase continuait ainsi : « ...puisque ceux mêmes contre qui, pour la défense de l'État, elle avait souvent agi comme ennemie, ceux qui l'avaient autrefois voulu calomnier avec tant de fureur, ne purent alors s'empêcher de la regretter et d'avouer que le ciel

dais de ma part n'étaient point de simples devoirs de bienséance [1]. Cette habitude que j'avais formée à ne faire qu'un même logis et qu'une même table avec elle, cette assiduité avec laquelle je la voyais plusieurs fois chaque jour, n'était point une loi que je me fusse imposée par raison d'État, mais une marque du plaisir que je prenais en sa compagnie. Car enfin l'abandonnement qu'elle avait si pleinement [2] fait de l'autorité souveraine m'avait assez fait connaître que je n'avais rien à craindre de son ambition, pour ne me pas obliger à la retenir par des tendresses affectées.

Ne pouvant [3], après ce malheur, soutenir la vue du lieu où il m'était arrivé, je quittai Paris à l'heure même et me retirai premièrement à Versailles (comme à l'endroit où je pourrais être plus en particulier), et quelques jours après à Saint-Germain.

Les lettres qu'il fallut écrire sur cet accident à tous les princes de l'Europe me coûtèrent plus qu'on ne saurait penser, et particulièrement celles à l'Empereur, au roi d'Espagne et au roi d'Angleterre, que la bien-

n'avait jamais couronné une piété plus sincère, une fermeté plus intrépide, une bonté plus généreuse. » Dans le texte B, t. II, f° 47-48, tout ce beau style est remanié ou barré ; et il n'en reste, en tout, que ceci : « Moi qui savais mieux que personne la vigueur avec laquelle... pouvais-je la voir mourir sans un excès de douleur, puisque ceux mêmes contre lesquels elle avait agi souvent comme ennemie..... » Phrase à tout prendre, plus simple, plus nette que ce fatras sur la reconnaissance des biens reçus..., sur les liens de la nature, les sentiments de l'estime, sur les devoirs de la reconnaissance.

1. B. « ... n'étaient pas de ces devoirs contraints que l'on donne seulement à la bienséance. »

2. B : « si librement. »

3. Ici commence, dans le texte A, le 6e cahier, t. III, f° 106-115.

séance et la parenté [1] m'obligeaient de faire de ma main [2].

Je fis soigneusement exécuter ses dernières volontés, excepté en ce qu'elle avait ordonné qu'on ne fît point de cérémonies à ses obsèques. Car ne trouvant pas d'autre soulagement à l'ennui que me causait sa mort que dans les honneurs qui se rendaient à sa mémoire, je commandai qu'on suivît en cette rencontre tout ce qu'elle-même avait fait pratiquer à la mort du feu roi mon Père [3].

Dans cette cérémonie, il se forma comme à l'ordinaire différentes contestations. Mais celle qui fut la plus agitée fut entre le clergé et le parlement [4]. La chose ayant été par moi jugée en faveur du clergé, le parlement en vit l'exécution avec tant de chagrin dans l'église de Saint-Denis, que pour s'épargner de recevoir la même mortification dans l'église de Notre-Dame, il me députa les gens du Roi. Je les entendis à Versailles, et

1. « La parenté » n'est pas au texte B. (V. le Journal, p. 17).

2. Le texte A, f° 106, a cette addition en marge : « Car dans les premiers moments d'une sensible douleur, il est malaisé de se contraindre à l'expliquer aux autres, sans la faire augmenter en nous par le souvenir de quelque nouvelle circonstance. Je fus ensuite visité par tous les corps du royaume qui sont admis à cet honneur, et peu de jours après je donnai audience aux ambassadeurs, pour recevoir les compliments de leurs maîtres. » Le texte B, f° 50, reproduit les deux phrases : mais une barre est passée dessus. L'idée est au Journal (V. p. 17 et p. 20).

3. A, t. III, f° 106. Par une addition la phrase se continuait ainsi : « ..... qui n'était différent des plus grandes pompes funèbres qu'en une ou deux circonstances des plus embarrassantes que je crus devoir retrancher pour obéir du moins en quelque manière à l'ordre qu'elle avait donné sur ce point. » Cette phrase figure au texte B, f° 51 ; mais y est barrée.

4. Voir le Journal, p. 24. On va en retrouver même les phrases toutes faites.

je remarquai que Talon, qui portait la parole [1], avait peine à venir à la conclusion, parce qu'il jugeait bien qu'elle ne me serait pas agréable, étant chargé de me prier que le parlement ne se trouvât point à la cérémonie [2]. Mais, quoiqu'en effet cette proposition me déplût, je ne laissai pas, avant que d'y répondre, de reprendre tous les points de son discours [3] plus exactement que je n'avais pensé [4]. Et ma raison fut qu'ayant déjà décidé

1. A et B, on lit cette phrase, barrée depuis : « me remontrant le droit et la possession que prétendait avoir leur compagnie d'être saluée devant le clergé, m'en alléguant tous les exemples qu'ils avaient trouvés dans leurs registres. »

2. De même de cette phrase : « Et véritablement, il avait raison de penser que ces sortes d'accommodement n'étaient pas bons à négocier avec moi. »

3. A et B : « avec toute ma froideur ordinaire. »

4. A, f° 108 et 109, et B, f° 53, on lit ces phrases : « Je ne prétends pas vous répéter ici ce que l'occasion me fit dire alors avec plus de force et de grâce que je ne lui en pourrais donner maintenant sur le papier. Mais en substance je leur fis entendre que je n'avais pas accoutumé de rendre raison des résolutions que je prenais, mais qu'en cette rencontre j'étais bien aise qu'ils vissent que je ne décidais aucune affaire sans m'en être pleinement instruit, que les exemples qu'ils alléguaient en faveur de leur corps étaient véritables, et qu'ils auraient pu en alléguer quelques autres dont je les fis souvenir, mais qu'il s'en trouvait aussi plusieurs où les évêques avaient eu le dessus, comme au service du feu roi mon père ; que ce qui s'était passé depuis dans les temps où l'on n'aimait pas à contester avec le Parlement ne devait pas être tiré à conséquence ; que maintenant que chacun avait une pleine liberté de poursuivre ses droits, j'avais cru qu'en attendant une plus expresse décision de cette affaire, il était juste de maintenir le clergé dans la possession où je l'avais trouvé à mon avénement à la couronne. » Dans les deux textes, ces phrases fort curieuses sont barrées et remplacées par celle-ci : « Ce qui fut cause que j'entrai si avant dans cette discussion (laquelle je pouvais terminer en un mot), c'est que s'étant déjà passé diverses choses dont je savais que cette compagnie n'était pas satisfaite, je ne voulais pas que dans son mécontentement elle se fît l'honneur de croire que je pensasse avoir intérêt à la ravaler ; mais je fus bien aise de

quelques autres affaires contre les intentions de ce corps, il était bon de lui faire voir que je ne jugeais rien dont je ne fusse pleinement instruit, afin qu'il ne se fît pas l'honneur de croire que je prenais intérêt à le ravaler. Mais, revenant enfin à ce qu'il m'avait demandé de ne point aller à Notre-Dame, je dis positivement que je voulais qu'on s'y trouvât [1], et même qu'il n'y manquât personne [2]. En quoi je fus obéi ponctuellement.

Dès le commencement de l'année, il s'était présenté une autre affaire où le même procédé m'avait réussi [3]. Les édits que je venais de faire publier, et principalement celui qui regardait la modération du prix des charges [4] ne plaisant à pas un des officiers, les Enquêtes [5] demandèrent l'assemblée des chambres, dans laquelle ils s'étaient promis de pouvoir indirectement, sous quelque prétexte, rentrer en délibération sur ce sujet [6], et je

faire voir que je prononcerais entre elle et le clergé comme entre deux particuliers, sans autre considération que celle de l'ordre public et de la justice de leur cause. » Ce développement est barré comme l'autre, et remplacé par la phrase qui ouvre l'alinéa suivant de notre texte C : « Dès le commencement de l'année.... »

1. B, f° 54 v°, il y avait d'abord : « Je leur dis que je désirais que l'on s'y trouvât. »

2. A, f° 109 v°, on lit d'abord : « Et je leur dis d'un air qui leur fît comprendre que je voulais être obéi. » Cette phrase est passée dans le texte B, f° 54, puis a été barrée, et a été remplacée en marge par celle-ci : « Et je fus obéi complétement. »

3. Le texte B, f° 54, porte cette note en marge : Vu C. 5, n° 7. En effet, au 5e cahier, alinéa n° 7 (t. II, f° 44 v°), on traite de cette échauffourée du Parlement. Elle est mieux à la place que lui donne notre texte C. : la comparaison est plus facile à faire (V. le Journal, p. 18).

4. Des charges « de judicature » B. t. II, f° 44.

5. Le texte A, f° 162 (5e cahier) ne mentionne pas particulièrement les Enquêtes : « Je fus averti qu'ils (les officiers du Parlement) demandaient... » Les Enquêtes figurent au texte B, f° 44.

6. A, aux f° 162 r° et f° 164 v° qu'il faut lire à la suite l'un de l'autre,

sus que le président, pensant me faire un grand service, pratiquait avec soin divers délais comme si les assemblées des chambres eussent encore eu quelque chose de dangereux.

Mais, pour faire voir qu'en mon esprit elles passaient pour fort peu de chose, je lui ordonnai moi-même d'assembler le parlement, et lui dire que je ne voulais plus que l'on parlât des édits vérifiés en ma présence et de voir si l'on oserait me désobéir. Car enfin je voulais me servir de cette rencontre pour faire un exemple éclatant ou de l'entier assujettissement de cette compagnie ou de ma juste sévérité à la punir [1].

Et, en effet, l'obéissance qu'elle témoigna en se sé-

on se donne carrière : « Je sus même que le monde s'en informait déjà curieusement. Je crus qu'il était bon d'enlever au plus tôt cette matière d'entretien. J'aurais pu sans doute choisir pour elles diverses voies : mais je voulus m'arrêter à celle qui pouvait avec moins de bruit terminer l'affaire plus nettement et découvrir plus clairement le faible de ceux qui l'avaient tentée : qui fut de leur faire donner sans difficulté cette assemblée qu'ils pensaient que l'on voulût éviter, et dont ils se promettaient tant de merveilles, mais de leur déclarer en même temps que tout assemblés qu'ils étaient je ne pensais pas qu'ils eussent dessein d'entrer en aucune délibération sur les édits vérifiés en ma présence après leur avoir fait connaître que ce procédé ne me plairait pas. D'où il arriva, comme je me l'étais promis, que les plus empressés n'osant eux-mêmes rien proposer contre mes intentions, perdirent dès lors toute leur inquiétude en perdant l'espérance d'en voir réussir aucun effet. » Ce développement est barré. On lit encore (c'est le f° 163) : « Je sus même que le premier président employait toute son industrie à pratiquer des délais et à ménager des journées, etc... Je lui ordonnai d'assembler les Chambres plus tôt qu'elles ne l'avaient elles-mêmes prétendu et de dire que j'avais commandé qu'on les assemblât, et qu'on leur fît la relation de ce que je lui avais dit en descendant de mon lit de justice, qui était que je ne voulais pas qu'on parlât en aucune façon des édits vérifiés en ma présence. » Le texte B, f° 44, reproduit ces phrases du f° 163 (texte A) ; mais une triple barre y est passée sur la dernière « et qu'on leur fît la relation.... en ma présence. »

1. A, f° 63 et B, f° 45 : « punir ses attentats. »

parant sans rien entreprendre fut imitée bientôt après par les parlements les plus éloignés, et fit voir que ces sortes de corps ne sont fâcheux que pour ceux qui les redoutent [1].

Entre les occupations que me produisit la mort de la Reine ma mère, je ne vous ai point parlé du partage de ses biens, parce que *ni moi ni mon frère n'y donnâmes pas grande application*. Mais j'aurais peut-être dû vous faire le récit d'une conversation que j'eús avec lui [2] dans le plus violent accès de notre commune douleur : en laquelle, après de pressants témoignages de *tendresse* que nous nous donnâmes l'un à l'autre, je lui promis de faire passer la mienne jusqu'à ses enfants et de faire élever son fils auprès de vous.

Car, quoique le temps où je lui disais ces choses et l'état où j'étais en les lui disant ne laissassent aucun lieu

1. A, f° 164 r° et 165 v°. « Un exemple si public d'obéissance et de soumission ne fut pas longtemps sans être imité dans les provinces même les plus éloignées, où la plupart des parlements vérifièrent chacun dans leur ressort cet édit concernant le prix des charges, quoiqu'il ne leur fût porté que dans la forme ordinaire par mes procureurs généraux. En quoi sans doute je reçus un témoignage fort certain du parfait rétablissement de l'autorité royale; puisque ceux mêmes qui délibéraient se trouvant ensemble juges et parties, sans une puissante impression de respect, n'eussent pas prononcé directement contre leurs intérêts. Ils se crurent obligés à établir par leurs suffrages un règlement dont tout le fruit se répandait insensiblement sur le public, pendant qu'eux seuls en sentaient toute la perte. » Toutes ces phrases sont au texte B, f° 45 v°; mais en grande partie barrées, elles sont réduites à ceci : « sur cet exemple, les autres parlements les plus éloignés le vérifièrent. »

2. B, t. II, f° 55 r°, on lit d'abord : « avec ce prince. » Le mot : « *luy* » est une correction qui me paraît être de l'écriture de Louis XIV. C'est tout à fait la façon dont il signe son nom (V. le Journal, p. 14).

de douter qu'elles ne me fussent suggérées par un pur mouvement d'amitié [1], il est pourtant certain que [2], quand j'aurais médité ce discours dans une pleine liberté d'esprit, je n'eusse pu rien penser de plus délicat, que de faire à la fois à mon frère un honneur dont il m'était obligé et de prendre pour sûreté de sa conduite le plus précieux gage qu'il m'en pût donner [3].

Je [4] ne sais si ce fut cette marque de..... [5] qui lui donna lieu peu de jours après de me demander que sa femme eût chez la Reine une chaire à dos [6]. De ma part, j'aurais bien désiré de ne lui refuser jamais aucune chose. Mais voyant la conséquence de celle-ci, ce que je pus fut de lui faire entendre [7] que pour tout ce qui servirait

1. B, on lit cette phrase, sorte de parenthèse barrée depuis : « Dans les violentes agitations de nos cœurs, on sait que la raison ne conserve pas assez de force pour pouvoir régler nos discours et nos actions sur les principes de la politique. »

2. De même de cette phrase : « il est pourtant vrai qu'ayant à vous faire ici remarquer toutes les choses dont vous pouvez tirer quelque lumière, je puis vous dire en passant que..... »

3. Dans les deux textes A, t. III, f° 112-115 ; B, t. II, f° 56-60, le 6e cahier se termine par des réflexions générales sur la conduite des princes que nous renvoyons au Supplément des Mémoires de 1666, n° 2.

4. Ce qui suit est dans le 7e cahier du texte A, t. III, f° 182 et suiv., du texte B, t. II, f° 64 et suiv. (V. le Journal, p. 20 et p.43).

5. On ne peut pas supposer un autre mot que : « tendresse. » — Dans les textes antérieurs, cette affaire vient après l'étalage des grands travaux du Roi. De là, le début : « Mon frère, qui, sans doute (par la disposition où étaient les choses alors), ne pouvait pas avoir des emplois si pressants, mais qui même, par sa propre humeur, semblait ne s'attacher à pas une des occupations, soit utiles, soit agréables, auxquelles il eût pu donner son temps, se proposa, dans son loisir, de me faire une demande... »

6. Partout on lit : « chaire, » et non chaise, comme il est imprimé dans l'édition de 1806, t. II, p. 64.

7. A et B : « avec toute la douceur possible. »

à l'élever au-dessus de mes autres sujets [1] je le ferais toujours avec joie, mais que je ne crois pas lui pouvoir accorder ce qui semblerait l'approcher de moi, lui faisant voir par raison l'égard que je devais avoir à mon rang, la nouveauté de sa prétention, et combien il lui serait inutile d'y persister.

Mais tout ce que je lui pus dire ne satisfit aucunement son esprit ni celui de ma sœur [2]. [Ils prétendirent même qu'en mourant la Reine ma mère m'avait fait cette demande [3], quoiqu'en effet elle ne m'en eût point parlé, et qu'elle ne fût pas capable de la faire, ayant assez fait voir par ses actions combien chèrement ceux de notre rang doivent en conserver la dignité.] Mais enfin mon frère prit dès lors, avec moi, une certaine conduite qui m'aurait fait craindre quelque chose de fâcheux, si d'ailleurs je n'avais eu connaissance de la trempe de son cœur et du mien [4].

1. Ces derniers mots ont été une affaire; ils sont dans le texte primitif A, f° 182 v°. Une correction met seulement : « au-dessus des autres. » Le texte B, f° 64 v° reprend la première version ; elle a triomphé.

2. A, f° 183, à la suite est cette phrase : « Des prières, on en vint aux plaintes, on en vint aux pleurs, on en vint au dépit. » B, f° 65, elle est donnée toute pareille, mais est entièrement barrée.

3. A et B, voici comment se traîne l'idée : « Comme s'il eût prétendu se servir du nom de cette princesse et du respect que je portais à sa mémoire pour me contraindre à faire ce qu'il désirait, ou plutôt pour colorer sa prétention aux yeux de ceux qui en avaient eu connaissance. Car pour moi je savais trop bien que la reine ma mère n'avait jamais été capable ni de faire ni d'approuver une pareille proposition, parce qu'elle avait trop montré, dans tout le cours de sa vie, combien elle estimait la royauté, pour en avoir affaibli les principaux avantages. » Le texte B finit ainsi : « ... pour laisser croire qu'à sa mort elle en voulût affaiblir les principaux avantages. »

4. Les textes A et B donnent des réflexions, omises ici, sur la prééminence du souverain, dont il doit se montrer digne par la vertu. V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 3.

Et [1], néanmoins, un mois après, la mort imprévue du prince de Conti lui fournit un nouveau sujet de prétention pour le gouvernement du Languedoc, fondée principalement sur ce que mon oncle l'avait autrefois possédé.

Mais je ne crus pas encore lui devoir accorder ce point, étant persuadé qu'après les désordres que nous avons vus si souvent dans le royaume, c'était manquer de prévoyance et de raison que de mettre les grands gouvernements entre les mains des fils de France [2], lesquels [3], pour le bien de l'État, ne doivent jamais avoir d'autre retraite que la cour ni d'autre place de sûreté que dans le cœur de leur frère. L'exemple de mon oncle, que mon frère alléguait, était une confirmation de ma pensée : et ce qui s'était fait durant ma minorité m'obligeait à prévoir avec plus de soin ce qui eût pu arriver

1. Le fait et la réflexion qui suivent ont leur place naturelle après tout ce qu'on vient de lire. Les compositions antérieures les ont rejetés beaucoup plus loin : c'est au 12e cahier du texte A, t. II, f° 279-281 ; au 11e cahier du texte B, t. II, f° 103-106. On a même, pour cette partie, une composition plus ancienne que le texte A ; désignons-la comme nous en sommes convenu (V. p. 90) par la lettre X. Le cahier porte en marge le n° 10 ; il est au t. III, f° 206-207. Ce n° 10, qui ne correspond pas, en le voit, aux divisions des textes A et B, ferait croire qu'il y a eu un premier travail, un peu moins ample, dont bien peu de fragments subsistent, qui aurait servi de base au texte A, comme celui-ci au texte B, comme B à C. Les f° 206-207, t. III, sont d'une belle écriture de copie, aux formes un peu arrondies et d'encre pâle : appartenant à un texte primitif, il n'est pas étonnant qu'ils soient chargés de corrections. — L'idée est au Journal (V. p. 34-35) presque dans les mêmes termes qu'au texte C.

2. B, t. II, f° 104 v°, on lit d'abord : « des princes du sang et principalement des fils de France. »

3. Ce membre de phrase est ajouté en marge du texte X, t. III, f° 206 v°. Il est reproduit dans les textes A et B. Il se terminait dans les trois textes X, A, B, par : « ... dans le cœur de leurs aînés. »

durant la vôtre [1] si je vous eusse manqué en cet état [2]. Cependant mon frère et ma sœur, qui n'entraient pas dans ces raisonnements [3], et qui étaient peut-être encore aigris par les discours de quelques brouillons, témoignaient de diverses manières qu'*ils étaient* mécontents de mon refus. Mais de ma part [4], sans faire semblant de rien apercevoir, je leur laissai tout le temps de se reconnaître. Et en effet, revenant à eux bientôt après, ils me demandèrent tous deux pardon de la chaleur qu'ils avaient témoignée [5].

1. X, t. III, f° 207 v°, on lit à la suite : « vu le bas âge où vous étiez encore en ce temps-là; » phrase conservée d'abord, puis barrée au texte A, f° 280 v°.

2. Les textes antérieurs, X, A et B ajoutent une idée exprimée dans le Journal (V. p. 34) : « Outre qu'ayant résolu, par des considérations que vous avez lues (dans la 1re partie des Mémoires 1661-1665) de ne plus donner les gouvernements que pour trois ans, il ne semblait pas qu'il fût à propos de les mettre entre les mains de personnes que l'on pût être fâché d'en déposséder lorsque le terme serait expiré. » Cette phrase est barrée au texte B, f° 104 v°. A la place, on ajoute : « si j'étais assez malheureux pour vous abandonner en cet état. » C'est à peu près la forme conservée au texte C.

3. A et B, on lit à la suite : « qui en formaient d'autres en eux-mêmes suivant leur avantage. » Mais cette phrase est barrée au texte B, f° 105 v°.

4. De même pour cette phrase du texte A : « ne doutant pas de la justice et du bon sens de mes résolutions, je crus que j'y devais demeurer inébranlable, et... »

5. C'est au milieu de cet alinéa qu'a commencé le 3e cahier de notre texte C, Msc. t. II, f° 204. — A la fin, sur le texte A, la main qui corrige a ajouté en marge : « Réflexion sur la conduite de M. (Monsieur). Prétention de M. » Cette addition explique mieux pourquoi le texte C a réuni les différents faits se rapportant à cette même idée. — Les textes A et B expliquent à qui le roi a donné le gouvernement du Languedoc refusé à Monsieur. « J'avais disposé du gouvernement en faveur du duc de Verneuil, mon oncle (un bâtard d'Henri IV), qui ne s'était jamais éloigné de la fidélité qu'il me devait et qui revenait d'Angleterre pour mon service. Et je le fis d'autant plus sûrement que j'avais mis en cette

Durant ce temps-là, Saint-Romain était arrivé en Portugal, où trouvant une négociation fort avancée entre cette couronne et *celle d'Espagne* par l'entremise de l'ambassadeur d'Angleterre, il ne put la rompre, sans faire espérer aux Portugais, qu'outre le secours que je leur fournissais sous le nom de M. de Turenne, je me mettrais bientôt en état de les assister ouvertement [1]. D'où il arriva que, comme ces propositions leur étaient infiniment agréables, ils ne manquèrent pas depuis d'en presser incessamment l'exécution, soit par la voie de Saint-Romain même ou par celle de l'ambassadeur anglais que j'avais alors à ma cour [2]. Mais ne trouvant pas les choses disposées à leur donner sitôt cette satisfaction, je travaillais de jour en jour à les entretenir d'espérances

province des intendants de qui les conseils pouvaient le servir en toute rencontre à régler les affaires suivant mes desseins. Ainsi, j'avais lieu de m'assurer pleinement que mes affaires y seraient toujours fort bien administrées selon mes intentions. » (V. le Journal, p. 34.)

1. B, cahier II, t. II, f° 107 v°, la phrase se continuait d'abord ainsi : « ...les assister ouvertement de toutes mes forces, et sans lui rebattre plusieurs fois qu'il n'était pas temps de recevoir la paix de ses ennemis à des conditions qui lui étaient injurieuses, dans le moment que j'étais prêt de me joindre avec lui. » On a barré cette addition. (V. le Journal, p. 32, p. 25 et p. 37.)

2. B, de même de ceci : « je le connus encore par deux visites que me rendit l'ambassadeur d'Ambassadeur qui se trouvait alors à ma cour à l'occasion du mariage de son maître. » Il s'agit de l'ambassadeur portugais résidant en Angleterre. — Dans le texte A, cahier 12°, t. II, f° 283 v°, a été ajouté en marge tout le développement suivant, conservé d'abord, puis barré au texte B : « Véritablement on ne doit pas s'étonner que cette nation, après tant de maux soufferts pendant vingt-six ans, eût quelque avidité de profiter de la conjoncture favorable que la fortune lui présentait en ce temps-là : car il est certain qu'alors la France et l'Espagne, portées par des intérêts contraires, semblaient rechercher cette couronne avec la même chaleur, l'une sollicitant de lui donner la paix, et l'autre l'encourageant à faire la guerre. »

sans vouloir rompre avec le temps les mesures que j'avais prises.

J'avais une autre affaire du côté du Nord qui n'était pas plus facile à démêler.

Le roi de Danemark [1], alarmé par l'appareil que faisaient contre lui les Suédois, m'avait envoyé Annibal Chestet, son grand trésorier, pour me presser de me déclarer en sa faveur. Et les États de Hollande, qui étaient bien aise de prendre une si belle occasion pour me faire rompre avec la Suède, me faisaient de continuelles instances en faveur du roi de Danemark : pendant que, d'autre part, les Suédois me faisaient aussi remontrer par Pomponne, que voyant tous leurs voisins armés ils ne pouvaient pas être seuls sans armes, et que même ils avaient des raisons qui les obligeaient à faire la guerre au roi de Danemark, en cas qu'il attaquât celui d'Angleterre, me priant de ne pas croire qu'en cela ils eussent dessein de rien faire contre mes intérêts [2].

1. Ici, dans notre texte C, f° 205 v°, on lit d'abord cette phrase des textes antérieurs, qu'on a barrée : « Je vous ai dit comment les Suédois m'avaient d'abord fait dire par Pomponne qu'ils ne prendraient pas parti contre moi. » C'est la phrase même du Journal. V. p. 38 où ces faits sont indiqués. Le Journal cite plus loin Annibal Chestet (V. p. 41).

2. Dans les textes A et B (A, t. II, f° 283-285 ; B, t. II, f° 109), cet alinéa est précédé de réflexions sur les faits qu'on vient d'exposer ici : « A cette nouvelle surprenante (du projet des Suédois), considérant l'estime que la France avait toujours faite des Suédois, et de quelle conséquence il était de rompre une liaison qui durait depuis tant d'années, ou plutôt ayant lieu de douter si l'amitié des Suédois qu'il s'agissait de perdre, ne me serait point, à l'avenir, plus utile et plus sûre que celle des Hollandais, pour la conservation de laquelle se faisait cette rumeur, j'eus quel-

La conjoncture était assurément délicate. Car de laisser aux Suédois la liberté d'attaquer le roi de Danemark, c'était me priver de tout l'avantage que je m'étais promis en traitant avec lui. Mais de me déclarer pour cela contre la Suède, c'était aussi trop légèrement rompre avec une nation dont j'espérais me pouvoir bientôt servir dans une rencontre plus importante. C'est pourquoi, sans accorder alors précisément à l'une ni à l'autre des parties ce qu'elle désirait de moi, je m'appliquai à chercher des voies de milieu [1], et y réussis de telle sorte, qu'en peu de temps je tirai assurance des Suédois qu'ils n'attaqueraient point le Danemark [2].

Sur lequel propos [3] on pourrait assez raisonnablement

que peine à déterminer ce que j'avais à faire. » — La même idée est rendue sous une autre forme, A, f° 286 v° et B, f° 110 v°, où on l'a effacée : « Comme je n'avais pas voulu, par les sollicitations de la Suède, rompre avec les Hollandais, je ne crus pas devoir aussi, pour plaire aux États de Hollande, me brouiller si légèrement avec la couronne de Suède. »

1. Ces voies de milieu ou de tempérament, comme il est dit dans les textes antérieurs, sont expliquées dans ces mêmes textes A, t. II, f° 285-286. Voici pour la Suède : « Je donnai ordre à mon ambassadeur (en Suède) d'agir et de parler de telle sorte qu'il pût arrêter les premiers mouvements de cette nation, soit en témoignant d'abord de la fermeté, soit en faisant paraître un peu de condescendance, ou même en proposant, à l'extrémité, par manière de tempérament, que les vaisseaux de Danemark ne se joindraient pas à nos flottes et ne feraient la guerre aux Anglais que dans la seule mer Baltique. » Voici pour le Danemark : « Je fournis seulement au roi de Danemark, en un seul payement, les cent mille écus que je ne devais lui payer qu'en deux termes. » Ce fait sera signalé plus loin dans notre texte C (V. le Journal, p. 38-39).

2. Cette phrase, qui n'est pas au texte A, est ajoutée en interligne au texte B, f° 111 v°. (V. le Journal, p. 39).

3. A, t. II, f° 286, on lit, comme introduction à l'alinéa une phrase conservée d'abord, puis barrée au texte B, f° 111 v°. « Ainsi, pendant

mettre en question s'il ne faut pas autant de force au prince pour se défendre des prétentions différentes de ses alliés, ou même de sa propre famille que pour résister aux attaques de ses ennemis.

Et, en effet, qui considérerait à combien de désirs, d'importunités et de murmures les rois sont continuellement exposés, s'étonnerait moins d'en voir quelques-uns se troubler dans un bruit si tumultueux, et trouverait plus digne d'estime ceux qui, dans ces agitations du dehors, gardent au dedans le calme nécessaire pour la parfaite économie de la raison. Il faut de la force assurément pour tenir toujours la balance droite, *entre tant de gens* qui font leurs efforts pour la faire pencher de leur côté. De tant de voisins qui nous environnent, de tant de sujets qui nous obéissent, de tant d'hommes qui nous font la cour [de tant de ministres et de serviteurs qui nous servent ou qui nous conseillent [1]], il n'en est presque pas un qui n'ait dans l'esprit une prétention formée, et chacun d'eux s'appliquant tout entier à donner à ce qu'il veut l'apparence de justice [2], il n'est pas aisé que le prince seul, partagé par tant d'autres pensées, fasse toujours le parfait discernement du bon d'avec le mauvais.

que chacun, tendant à ses fins, s'efforçait à me détourner de la mienne, mes yeux y demeuraient toujours fixement attachés, et les instances qui m'étaient faites de toutes parts ne me pouvaient pas faire écarter tant soit peu de la route que je m'étais proposée. »

1. Ce membre de phrase ajouté en marge répond, ce me semble, à la troisième maxime qu'on va lire bientôt, laquelle a été ajoutée aussi.

2. B, f° 113 v°, on lit d'abord ce membre de phrase, barré depuis : « On peut dire sans nous flatter que ce n'est pas une petite merveille lorsque le prince... fait le discernement..... »

Il serait difficile de vous fournir pour cela des règles certaines dans la diversité des sujets qui se présentent tous les jours. Mais il y a pourtant certaines maximes générales, dont il est bon que vous soyez *informé*.

La première, est que quand vous auriez pour tous une complaisance universelle, vous ne pourriez pourtant satisfaire à tout, parce que la même chose qui contente l'un en fâche toujours plusieurs autres.

La deuxième, qu'il ne faut pas juger de l'équité d'une prétention par l'empressement avec lequel on l'appuie[1], parce que la passion et l'intérêt ont naturellement plus d'impétuosité que la raison.

La troisième[2], que ceux qui vous touchent de plus près, ou ceux même de qui vous prenez les avis sur les prétentions des autres, sont ceux sur les prétentions desquels vous devez le plus vous consulter vous-même, ou prendre les conseils de gens qui ne soient pas en même degré qu'eux, de peur que, prenant le sentiment de l'un sur l'affaire de l'autre (quoique d'ailleurs ils ne fussent pas amis), ils ne se favorisassent réciproquement[3],

1. De même de celui-ci : « mais qu'au contraire les demandes les moins raisonnables se poursuivent d'ordinaire plus chaudement que les plus légitimes, parce que... »

2. Cette troisième maxime manque dans le texte A, f° 288 v°. Elle est ajoutée en marge du texte B, f° 114 v° par la main à laquelle on doit d'autres morceaux importants ; ils figureront chacun à leur place. Nous renvoyons au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 4, trois morceaux de cette main qui ont beaucoup de rapport avec les idées traitées ici : ils sont restés à l'état de brouillons ; la substance en est passée dans la troisième maxime, et on en reconnaît l'influence dans quelques-unes des phrases précédentes.

3. B, la phrase se terminait d'abord ainsi : « et que la pensée de faire exemple en leur faveur ou d'être servi de même par leurs semblables ne

dans la pensée que la grâce reçue par leur compagnon ferait exemple pour eux-mêmes.

Et enfin la quatrième est qu'il faut toujours considérer les suites de la chose prétendue, plutôt que le mérite de celui qui prétend, parce que le bien public se doit préférer à la satisfaction des particuliers, et qu'il n'y a point de roi si puissant au monde, qui ne ruinât bientôt son État, s'il s'était résolu de tout accorder, seulement aux gens de mérite [1].

Je sais que l'on fâche toujours ceux à qui on refuse, et que plusieurs imputent à la mauvaise humeur ou au mauvais goût du souverain tout ce qui se trouve de difficulté dans leur demande [2]. Il est même certain que l'on se fait toujours peine à soi-même en rejetant la prière des autres, et qu'il est naturellement plus doux de s'attirer des remercîments que des plaintes. Mais, en cet endroit, mon fils, nous sommes obligés de nous sacrifier au bien général, et ce qu'il y a de plus fâcheux en ce sacrifice, c'est qu'encore qu'il nous coûte beaucoup, il est, d'ordinaire, fort peu prisé [3].

les fasse donner des conseils intéressés. » On s'est décidé ensuite pour ceci : « dans la pensée que l'accroissement de leur compagnon ferait exemple pour eux-mêmes. »

1. A, on lit ainsi la fin de la phrase : « S'il s'était résolu à ne rien refuser, seulement à ses meilleurs serviteurs, à ses plus anciens alliés, et à ses plus proches parents. » La pensée ainsi développée avait moins de crudité. C'est au texte B qu'on l'a effacée pour mettre : « résolu de tout donner aux gens de mérite. » Cette forme générale est bien plus insolente.

2. A, et même B d'abord, on lit : « ... ce qui s'est trouvé d'impossibilité dans la grâce qu'ils ont prétendue, ou tout ce qui leur a manqué de mérite pour y parvenir. »

3. A, f° 289, est ajouté un développement prétentieux et languissant, conservé d'abord, puis barré au texte B, f° 115-116, où on le remplace

Car enfin [1] la plupart de ceux qui distribuent les louanges aux princes ne prisent entre les vertus que celles qui leur sont utiles. Les beaux esprits de profession n'ont pas toujours de fort belles âmes, et parmi les belles choses qu'ils débitent dans le public, ils se dépouillent rarement du soin de leurs intérêts particuliers [2].

Tandis que je m'engageais de jour en jour à la défense des États de Hollande, j'appris qu'ils avaient encore leur ambassadeur à Londres, et soupçonnant avec raison leur bonne foi, je voulus qu'ils le rappelassent et qu'ils me promissent formellement de ne rien négocier sans ma participation [3].

par la dernière phrase de notre texte C. Voici ces trois phrases (alinéa 15, 16, 17 du 12e cahier B) supprimées : « Ce qui pourrait vous sembler en cela de plus étrange, c'est que la fermeté que nous y pratiquons, quoiqu'elle soit infiniment louable, est toujours fort peu louée. En quoi le monde commet sans doute une grande injustice : car enfin il est constant que la condescendance et la facilité que le prince fait paraître à donner et à faire ce que l'on veut, quoiqu'elle soit vantée par tant de bouches, n'offre d'ordinaire à celui qui la pratique, ni danger ni travail à surmonter, mais au contraire une satisfaction si douce et si pure qu'au sentiment des âmes délicates elle pourrait passer pour une volupté plutôt que pour une vertu. Au lieu que la résistance et la circonspection qui l'obligent à résister lui seul aux mouvements de toute la terre, demande assurément en lui plus de force et de fermeté que tout le reste de sa conduite. »

1. Cette idée est la dernière du cahier 12e, dans les textes A et B. On y commençait ainsi d'abord : « Mais, à dire vrai, ceux qui se mêlent de donner selon leur fantaisie le prix aux bonnes actions n'emploient pas volontiers leur art à faire valoir des vertus si sévères et si peu commodes, ils n'aiment d'ordinaire que celles qui leur sont utiles.... »

2. Là finit le 8e cahier de notre texte C ; il n'a que cinq folios, 204-208.

3. Ce fait est mentionné beaucoup plus haut, dans le texte B, en tête du 3e cahier, t. II, f° 21 (V. le Journal, p. 13).

[Pour m'assurer même plus fortement de leur foi, je travaillai à m'acquérir du crédit dans leurs délibérations et à éloigner des magistratures les partisans de la maison d'Orange toujours liés avec les Anglais. Et dans ce dessein, je fis distribuer des pensions à plusieurs députés [1].]

Cependant les troupes que j'avais fait passer en Allemagne pour les secourir (quoique mal satisfaites du traitement qu'elles y recevaient), y vivaient pourtant avec toute la discipline possible [2], et y firent diverses actions de conduite et de vigueur. L'Espagne même, quoique auparavant elle n'eût point de part dans cette querelle, éprouva leur valeur à son dommage. Car le dessein secret que les Espagnols ont toujours eu de s'opposer aux intentions de la France, leur faisait embrasser les intérêts de l'évêque de Munster; ils lui voulurent donner lieu de surprendre deux places, Dalem et Willemstat qui étaient voisines de leurs frontières [3], et afin que ce prince n'alarmât point les Hollandais en envoyant des troupes de ce côté-là, ils trouvèrent un expédient

1. Plus haut, dans le texte A, 4e cahier, t. III, f° 157 : dans le texte B, 4e cahier, t. II, f° 39 (V. le Journal, p. 17).

2. Le texte A, f° 156 v°, donne tout un développement non-seulement sur l'exacte discipline, mais sur l'augmentation de la solde de ces troupes employées contre l'évêque de Munster, l'ennemi des États : développement reproduit, puis barré au texte B, f° 38. Cette augmentation était d'un sol par fantassin, de trois par cavalier : « Chose sans doute extraordinaire et que je reconnaissais même capable de tirer à conséquence, mais par laquelle je voulais faire voir à toute la terre qu'il n'était pas d'intérêt ni de considération que je ne surmontasse facilement dans le désir que j'avais de procurer l'avantage et la commodité de ceux qui s'assuraient en mon assistance (V. le Journal. p. 15).

3. A et B « et qui étaient éloignés de plus de trente lieues de l'endroit où se faisait la guerre entre les Hollandais et l'évêque. » C'est ce que dit le Journal (V. p. 23).

pour en fournir eux-mêmes sur les lieux, qui fut de licencier deux régiments de leurs garnisons les plus proches, lesquels furent aussitôt pris à la solde de l'évêque. Mais toute cette trame fut éludée par la vigilance de mes chefs, qui en ayant eu nouvelle, surprirent et défirent les deux régiments espagnols [1].

Plusieurs actions de cette même nature, qu'il serait ennuyeux de raconter ici [2], obligèrent les ennemis à demeurer chez eux, et leur ôtant la liberté de la campagne, leur causèrent de si grandes incommodités que l'évêque de Munster [3] m'envoya proposer la paix. Mais je ne voulus écouter aucune proposition et renvoyai absolument aux Hollandais la négociation de l'affaire, parce qu'ils y étaient les plus intéressés [4].

J'en usai encore de la même manière avec eux touchant l'Angleterre [5]. Car l'ambassadeur que le roi de

1. A et B, la phrase est de forme plus méprisante : « Un petit nombre de Français ayant battu ces régiments travestis firent honteusement avorter la supercherie espagnole. » — Cette affaire de Dalem et de Willemstat, dans les textes A et B, est placée un peu plus haut.

2. Les textes antérieurs citent avant l'affaire de Dalem une de ces actions, qui a précédé de quelques jours l'envoi d'un député de l'évêque de Munster au Roi : « Un colonel allemand, avec huit cents hommes de troupes de cet évêque, s'étant jeté dans Oudembosc, où il commençait à se fortifier, fut si vivement pressé dans ce poste, qu'il fut contraint de s'y rendre prisonnier avec tous ses gens : et l'heureux succès de cette entreprise ne se pouvait attribuer qu'à la France, non-seulement parce que La Vallière et les troupes qu'il commandait y firent le principal effet, mais parce que celles même des États de Hollande n'avaient point d'autres chefs que des Français. » (V. le Journal, p. 24 et p. 27 avec la note 3.) — Le Journal, p. 29, donne un autre épisode omis dans tous les textes.

3. V. le Journal, au bas de la p. 25.

4. *Ibid.*, p. 31.

5. *Ibid.*, p. 25, p. 36 et 43.

Portugal avait auprès du roi de la Grande-Bretagne, étant venu pour d'autres affaires à ma cour, y fit diverses ouvertures d'accommodement, auxquelles je ne voulus jamais entendre sans la participation des États.

Et, en cela, je puis dire, que j'eus pour eux une fidélité qu'ils n'auraient peut-être pas eue pour moi en pareille occasion. Car, il est sans doute que, dans les desseins que j'avais formés, l'un et l'autre de ces accommodements m'était très-avantageux, parce qu'en faisant la paix avec l'Anglais, je pouvais épargner toutes les dépenses que me produisait l'armée de mer pour entretenir de plus grandes forces par terre, et en m'accommodant avec l'évêque de Munster, non-seulement je retirais les forces que j'avais envoyées contre lui, mais je m'assurais des siennes propres que ce prince m'offrait avec empressement [1].

Cependant [2], sur l'avis que j'eus [3] que les Anglais étaient entrés dans la mer Méditerranée, je donnai ordre [4] au duc de Beaufort, mon amiral, de se disposer au

1. Pour les trois alinéa qui précèdent, voir des brouillons Msc. dans le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 5. Ces faits sont suivis, dans les textes A et B, de l'éloge de la bonne foi, une des vertus les plus précieuses, d'après d'autres brouillons qui sont étudiés au même n° 5.

2. Tout ce qui suit est beaucoup plus loin dans les textes A et B ; pour tous deux, c'est au 17e cahier A, t. III, f° 130 et suiv. ; B, t. II, f° 150 et suiv. Il y a peu de différence avec notre texte. Les textes A et B sentent plus le dépit et la jactance (V. le Journal, au bas de la p. 21, et p. 24).

3. A et B : « à la fin de janvier. »

4. A et B : « vers le commencement de février. »

plus tôt à les en aller chasser. Mais, dans la multiplicité des choses dont il est besoin pour l'équipement des vaisseaux, il se consomma quelques mois [1].

Ce retardement ne manqua de donner aux Anglais une grande présomption de leur force, et de leur faire témoigner une grande impatience de voir mes gens en mer pour les combattre [2]. Mais dès lors que le duc de Beaufort fut sorti [3], on ne les vit plus si vaillants, et ils [4] trouvèrent plus à propos de sortir de cette mer que de l'attendre.

J'eusse pu me contenter de les avoir chassés de là, après les bravades qu'ils y avaient faites. Mais je crus qu'il serait encore plus beau de les suivre dans la mer Océane [5]. Ce qui fut exécuté à la vue de toute leur côte, avec trente-deux vaisseaux seulement [6], sans que les Anglais, renfermés dans leurs ports, eussent l'audace d'en sortir, jusqu'à ce qu'ils eurent mis en état toutes leurs forces.

1. A et B : « tout le mois de mars. »

2. A ; « Ils faisaient de continuelles bravades, se vantant partout qu'aussitôt que mon amiral serait hors de mes ports, ils viendraient eux-mêmes le chercher et lui présenter la bataille. » Une main qui ressemble à celle de Louis XIV a mis, au lieu de « la bataille, » « *le combat.* » (V. le Journal, au haut de la p. 37 et p. 41.)

3. A et B : « au mois d'avril. »

4. A et B : « comme s'ils se fussent contentés des merveilles qu'ils avaient dites, sans se mettre en peine d'en faire. »

5. A, était ajoutée cette phrase qu'on a barrée : « Je commandai à mon amiral de prendre sa route vers le détroit, afin de faire par là remarquer à toute l'Europe combien j'avais conçu peu de terreur et des forces et des menaces de l'Angleterre. »

6. A et B : « J'avais d'abord résolu d'y joindre les huit que j'avais à La Rochelle pour le passage de la (future) reine de Portugal. » (V. le Journal, p. 41).

Elles se trouvèrent enfin assemblées au mois de juin [1] et parurent en mer au nombre de.... vaisseaux [2].

Mais alors mes vaisseaux étaient fort éloignés de là, parce que j'avais été obligé de les envoyer en Portugal [3], par des raisons que vous verrez dans la suite.

Les Hollandais levèrent l'ancre en même temps que leurs ennemis, et se disposèrent même à donner bataille contre mon sentiment [4]. Car mes vaisseaux étant éloignés, je leur fis remontrer qu'ils en devaient attendre le retour par deux raisons très-importantes : la première qu'après notre jonction nous aurions tant d'avantage sur les Anglais que la victoire nous serait infaillible ; et la seconde qu'il ne serait pas même nécessaire de combattre les ennemis pour les défaire, parce que leur laissant seulement consumer leurs provisions (lesquelles ne pouvaient pas beaucoup durer), ils seraient obligés de rentrer dans leurs ports, sans espérance de reparaître de longtemps à cause des longueurs et des difficultés qui se rencontraient à faire des levées sur des peuples mal obéissants [5], et qu'ainsi ce n'était pas agir prudemment de mettre au hasard une victoire que le temps nous donnerait avec sûreté.

1. A et B : « le deuxième de juin. »

2. A et B : « avec quarante-six vaisseaux, remplis de tant de fierté que toute la terre ensemble n'eût pas semblé capable de résister à leurs efforts. »

3. V. le Journal, p. 46.

4. A et B, toute la suite de l'alinéa est plus loin dans le cahier 18e de ces deux textes (V. le Journal, p. 45).

5. A et B, cette idée est un peu amplifiée : « étant certain qu'il ne leur serait pas facile de tirer plusieurs fois de chez eux les fonds nécessaires pour se remettre en mer, sans causer beaucoup de rumeur dans cette île (on avait mis d'abord au texte A : dans cette populace) mal obéissante. »

Cependant ces avis furent inutiles; car les Hollandais, piqués du désir de vaincre sans mon secours, donnèrent le combat et le gagnèrent [1]; mais ils durent, suivant toutes les apparences, attribuer ce succès à l'excessive confiance de leurs ennemis plutôt qu'à leurs propres forces. Car, en effet, leur flotte parut si méprisable aux Anglais, qu'ils crurent n'avoir besoin, pour s'en assurer la victoire, que de l'engager au combat. Dans cette pensée, le prince Robert, avec vingt-trois des meilleurs vaisseaux, se détacha du gros de l'armée, sous prétexte de venir au-devant des miens, mais en effet pour donner courage aux Hollandais de demeurer ferme devant ce qui leur restait d'ennemis en tête. Toute l'île attendait avidement la nouvelle de la bataille comme d'une victoire certaine. Les chefs l'avaient positivement promise, le Roi s'en tenait assuré, les peuples en triomphaient par avance [2]. Mais le succès fut tout contraire à ces prétentions, et après un combat de quatre jours [3], j'eus enfin la satisfaction de voir la fortune *choisir* le même parti que j'avais pris [4]. Je ne vous dirai pas combien d'hommes

1. V. le Journal, p. 40.

2. A et B, dans le cahier 17ᵉ : « sur cet espoir, on avait rompu toute sorte de négociation, et l'on ne doutait pas d'établir bientôt par notre défaite toutes ces prééminences que l'on prétend si vainement. »

3. A et B : « les Anglais furent pour ainsi dire quatre fois vaincus. » On ajoute : « Et le prince Robert, prétendant rétablir les affaires de sa patrie avec les vingt-trois vaisseaux qu'il avait détachés, fut enfin lui-même contraint de se retirer comme les autres. »

4. A et B, on ajoute : « ... et donner cette fois aux États de Hollande la victoire qu'elle leur avait d'abord refusée, mais si pleine et si complète que les insulaires, après plusieurs vaisseaux perdus, étant tout à fait hors de combat, furent contraints de se cacher promptement à l'abri des bords de la Tamise (A, on a mis d'abord : dans la Tamise), pour y ap-

et de vaisseaux furent perdus de part et d'autre. Ce sont des circonstances que vous apprendrez de tous les autres écrivains, et qui sont de peu d'utilité. Mais, m'arrêtant à ce qui peut vous servir, je vous remarquerai que de la part des Anglais la vanité qu'ils avaient eue de se vanter trop tôt d'une victoire qu'ils n'obtinrent pas, les engagea dans un procédé tout à fait ridicule et les obligea [1] à faire, par toute leur île, des feux de joie pour leur propre défaite, comme s'ils eussent, en effet, vaincu : feux qui, dans leur allégresse impertinente, ne découvrirent que trop clairement à toute la terre quelle était la mauvaise disposition de cet État, dans lequel, pour conserver un peu d'autorité, le prince était contraint de se réjouir de ses propres pertes, et à tenir ses sujets dans l'erreur pour les empêcher de tomber dans la rébellion [2].

Et, à l'égard des Hollandais, je vous ferai observer, qu'encore que cette entreprise leur ait réussi, l'on ne doit pas conclure qu'ils aient eu raison de la faire, parce que, pour juger sainement des conseils, il ne faut pas toujours s'arrêter aux événements qui, selon qu'il plaît au Dieu des armées, sont tantôt heureux, tantôt malheureux, mais qu'il faut nous servir des lumières qu'il nous a données pour faire, en toutes occasions, ce qui est le

prendre, tout à loisir, à ne pas se vanter sitôt des choses dont ils étaient si mal assurés. »

1. A et B, le développement commence par cette phrase : « ... à soutenir dans leur pays la bravoure qu'ils avaient faite et de peur que le peuple, qu'ils avaient flatté de l'espérance d'une victoire ne se portât à quelque fâcheuse extrémité, s'il était informé de la perte du combat, ils furent contraints de publier par tout le royaume qu'ils étaient vainqueurs, et même d'en ordonner des feux de joie... » (V. le Journal, p. 53.)

2. A et B donnent des réflexions générales, supprimées ici, sur la présomption, sur la vanité (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 6).

plus conforme à la raison [1]. Et, sans chercher plus loin la confirmation de ce raisonnement, vous verrez dans cette même année les mêmes flottes combattant sur les mêmes principes, avoir un succès tout différent.

Pour savoir ce qui retenait mes vaisseaux durant ce temps-là, il est besoin de vous reprendre le mariage de la reine de Portugal à l'endroit où je l'avais laissé l'année dernière.

Après divers empêchements apportés par les Espagnols, cette affaire fut enfin absolument résolue [2]. Mais ceux même qui avaient tâché d'en empêcher la résolution, employèrent toutes sortes d'artifices pour en éloigner encore l'exécution. Elle fut diverses fois différée [3].

Cependant je m'étais engagé à prêter huit de mes meilleurs vaisseaux pour le passage de cette princesse : lesquels je tenais toujours prêts pour cet effet [4]. En sorte que, quand je fis passer le duc de Beaufort dans l'Océan pour y poursuivre les Anglais, quoique ses forces fussent peu considérables pour cette entreprise, je ne voulus pas qu'il se servît de ces huit vaisseaux, parce que l'ambassadeur de Portugal me faisait entendre qu'il

1. Le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 7, contient des réflexions sur le tort que l'on a de trop se confier à la fortune, de trop espérer.

2. Les textes A et B 1666 en parlent plus haut, à diverses reprises : B, t. II, f° 29 v°, cahier 3e ; A, t. II, f° 259 v°, cahier 9e. A ce dernier endroit, on lit : « Le mariage de mademoiselle de Nemours ayant été absolument résolu, en sorte qu'elle me vint dire adieu à Versailles comme étant sur le point de faire voile en Portugal, son voyage fut pourtant différé jusqu'au mois de juin... » C'est ce qu'on voit, quelques lignes plus bas, dans notre texte C.

3. V. le Journal, p. 33 et p. 40.

4. *Ibid.*, p. 46.

attendait de jour en jour un ordre pour partir. Enfin, l'affaire fut arrêtée pour le mois de juin, et, pour éviter certaines difficultés qui pouvaient naître touchant les cérémonies, l'on résolut que le mariage ne se ferait que sur mes vaisseaux.

Mais il me demeurait dans l'esprit une difficulté importante touchant ces vaisseaux mêmes [1] : lesquels, par ce voyage, étaient exposés en prise et aux Anglais et aux Espagnols, parce que les Anglais (principalement dans le retour) pouvaient charger mes vaisseaux comme ennemis, et les Espagnols, soit qu'ils les considérassent comme portant la reine de Portugal, les pouvaient attaquer par le droit de la guerre, et soit qu'ils les regardassent comme étant à moi, pouvaient s'en saisir en vertu d'un traité particulier par lequel nous étions convenus que tous les vaisseaux français, trouvés à cinquante milles du Portugal, seraient de bonne prise.

A l'égard des Anglais [2], l'expédient fut plus facile à trouver. Car je fis obtenir un passe-port [3] par la reine de Portugal, par lequel, non-seulement j'assurais mes

1. B, 18e cahier, t. II, f° 161 v°. Au milieu de pages qui sont une belle copie sans correction importante, on aperçoit, ce me semble, la main de Louis XIV. Le texte portait : « pour me mettre à couvert contre les sujets du roi d'Angleterre ; » il substitue à ces derniers mots : « *l'armée anglaise.* »

2. Les textes A et B donnent d'abord ceci : « Premièrement je confiai la conduite de cette escadre à Ruvigny, homme en qui j'avais une pleine confiance. » Le texte A, 18e cahier, t. II, f° 322 v°, ajoute : « ... et qui de longue main était instruit par moi-même de ce qui pouvait être à faire en chaque événement. » Au texte B, on lit : « ... lui donnant même la qualité de lieutenant général, afin qu'il ne se trouvât pas embarrassé dans l'exécution de mes ordres par la contestation d'aucun des officiers des vaisseaux qu'il devait commander. » (V. le Journal, p. 46.)

3. V. le Journal, p. 46.

vaisseaux, mais [1] j'aurais pu même (si j'eusse été d'humeur à m'en prévaloir de mauvaise foi) en tirer un avantage considérable, parce que, dans le retour de mes gens, ils pouvaient *ne faire paraître leur passe-port qu'en cas qu'ils se trouvassent les plus faibles*, et charger les Anglais toutes les fois qu'ils se trouveraient plus forts qu'eux [2].

Mais à l'égard des Espagnols [3], l'affaire se trouvait plus difficile, et ne doutant pas que, dans le puissant intérêt qu'ils avaient de traverser ce mariage, ils ne fissent leurs derniers efforts en cette occasion, je ne pus trouver d'autre expédient pour mettre les choses en sûreté que d'envoyer ma flotte [4] à l'embouchure de la rivière de Lisbonne pour y attendre et l'arrivée et le retour de mes vaisseaux.

Durant que toutes ces choses se passaient, les Espagnols continuaient sans relâche leurs négociations pour l'accommodement du Portugal; et j'employais aussi tous les moyens possibles pour l'empêcher tantôt vers le roi de Portugal, tantôt vers celui de la Grande-Bretagne et tantôt vers les Espagnols même.

1. A, 18e cahier, t. II, f° 323 v°, il y avait d'abord : « Le roi de la Grande-Bretagne ne pense pas à se précautionner contre une supercherie qu'on aurait pu lui faire dans le retour. » C'est bien assez déjà que l'idée soit peu digne, cette expression n'eût pas fait honneur à Louis XIV. On a corrigé ainsi : « .... contre un avantage que j'en aurais pu prendre sans rien hasarder. »

2. A et B, on lit cette réflexion : « Mais si j'eus assez de lumières pour connaître que les Anglais n'étaient pas prudents de n'avoir pris aucune garantie contre un cas si facile à prévoir, j'eus aussi trop de générosité pour vouloir en cela profiter de leur faute, ne désirant pas, même avec mes ennemis, rien faire ni rien ordonner dont la plus exacte bonne foi pût être tant soit peu blessée. »

3. A : « ... qui faisaient tenir douze navires de guerre à l'entrée de la rivière de Lisbonne. » Une correction met : dix-huit au lieu de douze.

4. A et B : « le duc de Beaufort. » (V. le Journal, p. 46.)

Entre autres une fois, cette affaire toute prête à se conclure, je m'avisai, pour gagner quelques jours, de proposer à la reine d'Espagne de me recevoir pour médiateur. Mais, contre mon espérance, la proposition fut acceptée, et l'archevêque d'Embrun, instruit par moi des couleurs qu'il lui pouvait donner pour la rendre plausible, obtint le consentement de cette princesse. Il est vrai que, depuis, elle ne s'en voulut pas souvenir, et que, reconnaissant après coup combien légèrement elle s'était engagée, elle se vit réduite à la nécessité de se désavouer elle-même [1].

Tout le monde convient, mon fils, qu'il n'y a rien de plus malhonnête que de se dédire de ce que l'on avait avancé. Mais, vous devez savoir que le seul moyen de tenir inviolablement sa parole est de ne la jamais donner sans y avoir mûrement pensé.

L'imprudence attire presque toujours à sa suite le repentir et la mauvaise foi [2], *et tout* homme qui peut s'engager sans raison, devient en peu de temps capable de se rétracter sans honte [3].

Délibérer à loisir sur toutes les choses importantes, et en prendre conseil de différentes gens, n'est pas, comme les sots se l'imaginent, un témoignage de fai-

1. L'explication de ce fait et les réflexions qui suivent sont au cahier 13e des textes A et B. Il y a très-peu de corrections au texte B (V. le Journal. p. 68, et p. 69 avec une note).

2. A et B, on lit à la suite: « Et il est difficile d'observer fidèlement ce que l'on a promis mal à propos. »

3. Ce dernier membre de phrase: « et toute personne qui peut... » est au texte A, t. II, f° 296 v°; au texte B, t. II, f° 123-124, il est reproduit, mais barré.

blesse ou de dépendance, mais plutôt de prudence et de solidité. C'est une maxime surprenante, mais véritable pourtant, que ceux qui, pour se montrer plus maîtres de leur propre conduite, ne veulent prendre conseil en rien de ce qu'ils font, ne font presque jamais rien de ce qu'ils veulent. Et la raison en est que, dès lors qu'ils mettent au jour leurs résolutions mal digérées, ils y trouvent de si grands obstacles, et on leur y fait remarquer tant d'absurdités, qu'ils sont contraints de les rétracter eux-mêmes, s'acquérant ainsi justement la réputation de faiblesse et d'incapacité, par les mêmes voies par lesquelles ils s'étaient promis de s'en garantir.

Les conseils qui nous sont donnés ne nous engagent à les suivre qu'en tant qu'ils nous paraissent raisonnables[1]. et loin de diminuer l'esprit de notre propre capacité, ils la relèvent plus assurément que toute autre chose, parce que tous les gens de bon sens sont d'accord [2] que tout ce qui se fait ou se propose de bon dans l'administration de l'État, se doit rapporter principalement au prince, et qu'il n'y a rien qui fasse mieux voir son habileté que lorsqu'il sait bien se faire servir et bien conseiller par ses principaux ministres.

Il y a cette différence entre le sage monarque et le

1. A et B, on lit de plus cette phrase : « Au lieu de partager ou d'affaiblir notre autorité, ils nous fournissent très-souvent les moyens de la relever. » — C'est au milieu de ces phrases que commence le 5e cahier de notre texte C, t. II, f° 218.

2. A, t. II, f° 298 r°, la phrase se continue d'abord ainsi : « ... que c'est la sagesse du prince qui seule est la source véritable de tous les bons conseils qui lui sont donnés. » Après diverses corrections, on arrive à ceci : « ... que quoi qu'il se fasse ou se propose... c'est toujours la sagesse du prince qui seule en est la source et le fondement. »

malavisé que le dernier sera presque toujours mal servi par ceux même qui passent pour les plus honnêtes gens dans le monde, au lieu que l'autre saura très-souvent tirer de bons services et de bons avis de ceux même de qui l'intégrité pourrait être la plus suspecte.

Car, enfin, dans tout ce qui regarde la conduite des hommes, on peut établir pour un principe général que tous ont une pente secrète vers leur avantage particulier, et que la vertu des plus honnêtes gens est malaisément capable de les défendre de ce mouvement naturel, si elle n'est quelquefois soutenue par la crainte ou par l'espérance. Et [1], quand même il se rencontrerait quelqu'un d'exempt de cette règle générale, c'est un bonheur tellement singulier que la prudence ne permet pas que [2] l'on s'assure jamais pleinement de l'avoir trouvé.

Ainsi [3] considérant les choses suivant leur cours ordinaire, dans lequel les hommes fuient le mal et recherchent le bien suivant qu'ils craignent ou qu'ils espèrent, il est certain que le prince malavisé, qui ne sait pas faire jouer ces grands ressorts, et qui [4] écoute et traite

1. Cette phrase, aux textes A et B, est placée avant celle qu'on vient de lire. Elle est barrée au texte B, t. II, f° 126 v°.

2. A et B, la phrase s'achève ainsi : « qu'on se promette d'en jouir toujours ni que l'on prenne ses mesures sur ce fondement. »

3. Depuis cet alinéa, outre les textes A et B, le Msc. donne un texte antérieur pour les réflexions qu'on lit ici, avec des développements que n'a pas conservés notre texte C. C'est un fragment assez court (t. III, f° 126-130), en tête duquel a été mise cette observation : « suite du 13e ou commencement du 14e cahier. » — Cette première phrase, ici même, commençait, comme les textes X, A et B, par ces mots : « D'où il arrive que le prince malavisé qui ne sait pas faire... » Le début actuel est une correction.

4. B, t. II, f° 126 v°, cette phrase : « et qui, sans distinguer le mal du bien, écoute et traite également tous ceux qui le servent, » est une addi-

également tous ceux qui travaillent dans ses affaires, laisse quasi nécessairement corrompre auprès de lui ceux même qui s'y étaient mis avec les meilleures intentions du monde, parce que [1], comme rien ne les excite et ne les retient, ils se relâchent ou s'emportent insensiblement suivant que leur humeur ou leur intérêt le désire, sans faire presque jamais aucune réflexion sur leur propre conduite. Au lieu qu'auprès du prince intelligent, les plus avides [2] et les plus intéressés n'osent s'éloigner tant soit peu du chemin qu'ils doivent tenir, parce qu'ils le voient toujours veillant sur leurs démarches [3], et qu'au moindre égarement ils craignent de perdre son estime [4] et sa créance qui fait toujours leur premier intérêt. L'ambition de lui plaire [5] les oblige à veiller sans cesse sur eux-mêmes. Ils ne se permettent rien, parce qu'ils savent qu'aucun mal ne lui sera caché; ils ne se ménagent sur rien, parce qu'ils sont persuadés qu'aucun mérite ne manque de trouver auprès de lui l'agrément qui lui est dû; et, pour tout dire en un mot,

tion en marge. On a remanié le dernier incident de cette phrase : « ... tous ceux qui l'approchent, » « ... ceux qui entrent une fois dans l'emploi. »

1. Au texte X, t. III, f° 126, l'idée qui suit est ainsi traitée : « Comme rien ne les excite et ne les retient, ils se négligent et s'écartent peu à peu de l'intégrité qu'ils devraient suivre, et dans la pleine liberté dont ils jouissent, ils font si peu de réflexion sur eux-mêmes que souvent, sans s'en être aperçus, ils se trouvent tout accoutumés à ne plus rien faire ni rien conseiller, que suivant leurs propres avantages. » Au texte B, t. II, f° 127 v°, cette phrase commence le cahier 14e. Elle y est barrée. On voit comment elle reparaît au texte C, avec des modifications.

2. Le mot manque aux textes X, A et B.

3. Ce membre incident manque aux textes antérieurs.

4. De même de ce mot.

5. A et B, on ajoute : « ... et la crainte de lui devenir suspects. »

ils font et conseillent toujours ce qu'ils estiment de mieux, parce qu'ils sont persuadés que la faveur, le crédit et l'élévation où ils aspirent, ne se donnent qu'à proportion du zèle et de la fidélité que chacun témoigne [1].

Pour [2] conserver l'ancien usage pratiqué par mes

1. A et B, l'idée est rendue ainsi : « qu'ils ne sauraient faire la moindre démarche, bonne ou mauvaise, qui ne les approche ou ne les éloigne du crédit qu'ils veulent acquérir. » — La réflexion se prolonge dans les textes X, A et B (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 8).

2. Le lecteur trouvera qu'on passe bien brusquement, sans aucune transition, aux affaires de Turquie. Il paraît que le rédacteur du texte C a été embarrassé pour leur donner une place convenable. Lui-même d'abord, il avait songé à mettre, à la suite des réflexions qui précèdent, et dont l'occasion a été fournie par les affaires d'Espagne et de Portugal, des faits qu'on lira plus loin, et qui concernent également l'Espagne. C'était sa première intention ; en voici la preuve. Nous sommes ici dans le courant du 5e cahier. Les réflexions ne se terminaient pas tout à fait avec le f° 219 v° ; elles enjambaient sur une autre page, où sont exposés les autres faits qui se rapportent à l'Espagne (f° 224 r°, qui est aussi du 5e cahier). Le rédacteur a changé d'avis : il a effacé les premières lignes de ce f° 224, et les a transportées au bas du f° 219, comme pour témoigner de son changement de résolution et indiquer visiblement qu'il adoptait un nouvel ordre de composition générale. En effet, les affaires de Turquie ouvrent le f° 220. Puis viendront les affaires avec les Iroquois du Canada, les négociations avec Tunis et Alger. Ces derniers faits ramènent naturellement à ce qui se passe dans la Méditerranée, c'est-à-dire au nouvel incident avec l'Espagne (f° 224). Les relations avec l'Espagne conduiront aux relations avec l'Empire, etc. Le rédacteur a donc mieux aimé suspendre les récits se rapportant à l'Europe, derrière des réflexions assez longues qui servent comme de rideau pour fermer la scène. Maintenant apparaissent des acteurs nouveaux. Il n'a pas voulu différer davantage à parler du démêlé avec la Porte, qui s'est engagé au commencement de cette année 1666. D'ailleurs, si le théâtre des événements est changé, c'est le même ordre d'idées à Constantinople et à Madrid, et les réflexions suggérées par la conduite maladroite des conseillers de la Reine mère en Espagne ne peuvent-elles pas s'appliquer à l'imprévoyance du grand visir, qui a failli, pour une inimitié personnelle, exposer la Porte à une rupture avec la France? Ces scrupules de composition étaient

ambassadeurs, de tenir un ambassadeur en Turquie, j'avais choisi pour aller [1] en cette cour, La Haye, fils du précédent ambassadeur, lequel connaissait sans doute mieux que tout autre, les manières de cette nation [2], avec laquelle il avait traité longtemps sous son père.

Mais [3], une haine particulière qui s'était contractée entre lui et le grand visir qui était alors, rendit la présence de ce ministre fort dommageable à mes affaires. Car il était arrivé que le grand visir, laissant sa place à son fils, lui avait laissé aussi toute sa haine : en sorte que La Haye fils, arrivant sur les lieux, y trouva pour capital ennemi celui-là même avec lequel il avait à négocier toutes choses.

Il [4] en reconnut l'effet dès son arrivée, par le refus

inconnus aux rédacteurs des textes antérieurs A et B. — Pour l'affaire de Turquie, V. le Journal, p. 45.

1. A, 2e cahier, t. II, f° 362 : « sur la fin de l'année dernière. » — Nous rappelons que depuis ce 22e cahier du texte A, le texte B nous manque (V. p. 91).

2. A, on lit : « de cette nation mal polie, et les manières d'agir qui sont particulières en cette cour. » Ces mots ont été barrés.

3. Le texte A, rapproché de notre texte C, sans l'intermédiaire B qui émondait beaucoup de détails inutiles du texte A, paraît bien plus redondant. Nous ne reproduirons pas les phrases oiseuses de ce premier texte : bornons-nous aux changements essentiels pour les faits, les appréciations ou le style. — A, on lit tout ceci : « J'avais même pris toute la précaution que la prudence me pouvait suggérer : car avant que de le faire partir d'ici, j'avais fait demander précisément au grand visir s'il n'aurait point de répugnance pour sa personne. Mais dans l'extrême envie qu'avait ce ministre ottoman de revoir un ambassadeur français à la Porte, il ne m'avait voulu faire aucune difficulté, cachant de telle sorte l'aversion qu'il avait pour La Haye que ceux qui lui parlèrent de ma part n'eurent pas même lieu d'en former le moindre soupçon. »

4. A. « Dès la première conférence, il parut peu d'agréments entre ces deux ministres ; les choses, continuent à s'aigrir de part et d'autre, éclatèrent enfin à leur seconde entrevue. »

opiniâtre qu'on fit de lui accorder les mêmes traitements que venait tout nouvellement de recevoir un ambassadeur de l'Empereur [1]. Car outre que le grand visir est presque maître absolu de toutes choses, il avait encore pris soin de prévenir le Grand Seigneur contre La Haye, en lui faisant entendre [2] que c'était à l'instigation de ce ministre que j'avais permis aux corsaires français d'interrompre le commerce de l'Archipel par les courses qu'ils y avaient faites.

La Haye, piqué de ce refus et s'en voulant éclaircir dans sa première audience, n'en reçut aucune satisfaction, et eut tant de chagrin de voir que sa querelle particulière faisait préjudice à mes intérêts [3], que non-seulement il protesta de se retirer à ma cour, mais il jeta brusquement les capitulations qu'il tenait roulées, du côté du grand visir, lequel prétendit en avoir été frappé.

Ceux qui savent comme ce premier ministre fait seul à la vue du public toutes les fonctions souveraines, et qu'il reçoit aussi dans le pays tous les honneurs souverains, ne douteront pas qu'il ne se tînt terriblement offensé par cette action, tant par la considération de son prince, dont on avait jeté le sceau par terre, qu'en sa propre personne sur laquelle ce coup avait porté.

1. A. « Le mien prétendait avec raison qu'il en devait recevoir encore de meilleurs. »

2. A : « que La Haye fils s'était trouvé personnellement engagé dans une intrigue des Vénitiens, que c'était par ses conseils que j'avais envoyé mes troupes en Hongrie... »

3. A. Ce membre de phrase est tourné ainsi : « vivement touché soit de mon intérêt ou plutôt du sien propre (car il s'apercevait bien que c'était à leur querelle particulière que cela devait s'imputer), se transporta de telle sorte que... »

Aussi fit-il retenir La Haye dans le palais même où l'action s'était passée comme dans une espèce de prison. Mais ensuite, faisant réflexion sur le caractère d'ambassadeur dont cet homme était honoré, et sur[1] le ressentiment que je pourrais avoir du traitement qu'il lui ferait, il témoigna quelque chagrin d'être engagé dans cette affaire. Et, en effet, déjà le peuple de Constantinople disait ouvertement qu'il avait tort, et ceux de la Porte, qui n'étaient pas dans ses intérêts, disaient[2] que c'était une mauvaise politique d'avoir voulu, pour des démêlés particuliers, s'attirer un ennemi tel que moi.

Ces considérations le portèrent à chercher diverses voies d'accommodement. Et la première qu'il essaya fut de tenter le marquis de Guitry, maître de ma garde-robe (qui était allé à Constantinople par pure curiosité), de se charger de l'ambassade, lui[3] offrant tous les bons traitements qu'il pouvait désirer; mais parce qu'il ne le trouva pas disposé à se charger, sans ordre, d'une pareille affaire[4], il pria le premier Bacha, l'un de ses plus proches parents, d'adoucir l'esprit de La Haye par des paroles d'honnêteté, après lesquelles il lui rendit lui-

1. A : « et sur ce qui se disait de moi dans le monde. »

2. A : « disaient avec liberté que ce ministre, ayant assez de peine à défendre l'empire ottoman contre une troupe de pêcheurs (les Vénitiens), n'agissait pas dans les règles de la prudence, de se brouiller si mal à propos avec un prince tel que moi. »

3. A : « lui promettant qu'il serait traité de telle manière, que toute la terre connaîtrait dans peu que ce n'était qu'à la seule personne de La Haye que les difficultés étaient attachées, et non pas au rang du prince qui l'avait envoyé. »

4. A : « après diverses contestations entre ses amis et dans sa famille. »

même toutes les honnêtetés qu'il lui avait d'abord contestées, et d'ailleurs me fit écrire, pour excuser son procédé, qu'il n'avait arrêté La Haye dans son palais, que par la crainte qu'il avait eue que ce ministre, emporté par son chagrin, ne se retirât sur l'heure de la Porte, et ne me vînt rapporter autre chose que la vérité [1]. Ce qui fut, sans doute, une réparation fort remarquable, eu égard à la manière d'agir de cette nation [2], qui se relâche très-rarement dans les choses qu'elle a une fois entreprises [3].

Il s'était passé une autre affaire [4] en cette cour, de laquelle je n'étais pas satisfait. Car, les Génois (corrompant l'ancien usage de toute la chrétienté qui n'avait eu commerce avec les Turcs que sous la bannière de France), avaient envoyé de leur chef des ambassadeurs à la Porte, et prétendaient y trafiquer sous leur propre bannière. J'avais chargé La Haye de s'en plaindre en mon nom [5], mais la mauvaise disposition où cette cour était

1. A, on lit de plus ceci : « C'est ce que Guitry lui-même, ayant su démêler de ses propres yeux, me rapporta bientôt après, et ce qui fut aussi confirmé par diverses lettres de La Haye. » — Suit une longue phrase sur la satisfaction que doit avoir le Roi, le grand visir ayant forcé pour lui seul ses sentiments naturels. Le rédacteur du texte C a bien fait de garder seulement l'idée qui termine tout ce développement.

2. A : « de ces gens-là. »

3. A, on ajoutait : « ... et principalement en celles où ils se croient engagés à soutenir les prérogatives que leur fierté semble mériter au-dessus des autres nations. »

4. A, 22e cahier, f° 370, on commence ainsi : « Cependant cette aventure (de La Haye) ne manqua pas d'être tournée malignement par ceux qui n'étaient pas de nos amis et particulièrement par la république de Gênes. » (V. le Journal, p. 51.)

5. A, à la fin du 22e et au début du 23e cahier, f° 370-371, cette prétention des Génois que l'on trouve si insolente, et que pour toutes sortes

pour lui, m'empêcha d'en espérer la satisfaction que j'aurais désirée. Je me résolus à la tirer des Génois mêmes, lorsque j'aurais le loisir de traiter sérieusement cette affaire avec eux.

J'avais aussi eu affaire, cette même année, avec la barbare nation des Iroquois en Canada[1]. Mais les choses y avaient réussi plus heureusement pour mon service. Car les troupes que j'y avais fait passer [2] firent, en cette seule campagne [3], trois marches différentes, de plus de trois cents lieues chacune [4], par des lieux absolument inhabités [5], où il fallait aller tout le jour sur la

de raisons on ne peut pas réprimer aussitôt, suscite les phrases suivantes, dont le ton seulement perce un peu dans l'exposé très-bref du texte C: « Je résolus de m'opposer à cette nouveauté, dès le moment qu'elle me fut connue; car, encore que l'intérêt que j'avais en cela ne parût pas de soi fort important au succès de mes autres affaires, néanmoins, parce qu'il regardait en quelque façon la gloire du nom français et l'augmentation du commerce de ce royaume, auquel j'étais dès lors fort appliqué, je me crus obligé d'y travailler avec tout l'effort que la distance des lieux et l'humeur peu traitable de cette nation me pouvaient permettre. La conduite que je crus devoir tenir fut de donner ordre à mon ambassadeur de demander chaudement sur ce point l'exécution des capitulations qui s'étaient de tout temps pratiquées; et en cas que l'on fît difficulté de l'accorder, qu'il menaçât ouvertement de s'en revenir, mais qu'il ne revînt pas pourtant sans nouvel ordre, lequel il pouvait attendre fort honnêtement sous couleur de vouloir avoir un de mes vaisseaux pour son passage. » Ce sont à peu près les termes du Journal. (V. p. 61).

1. Ces faits sont au 32e cahier du texte A, t. III, f° 84-85. Beaucoup de remaniements en interligne et en marge. Le Msc. ne met pas: « le Canada, » mais « la Nouvelle-France. » (V. le Journal, p. 79.)

2. A: « supportant des fatigues qui sont au-dessus de celles que nous voyons dans les expéditions militaires de l'antiquité. »

3. A: « en une seule année. »

4. A: « avec vivres et équipages. »

5. A: « dans la première desquelles... » puis: « dans l'une desquelles entre autres, ils allaient tous les jours sur la neige... »

neige et coucher à découvert toutes les nuits [1]. En sorte que les barbares, surpris dans leurs propres habitations, les virent désoler sans remède, et se trouvant privés de leurs grains et même de plusieurs de leurs enfants que mes gens enlevèrent à leur vue, ils s'humilièrent devant eux avec toute la soumission possible, et consentirent à des conditions de paix, qui, dans la vraisemblance, assureront pour toujours le repos des colonies françaises.

Les habitants de Tunis [2], fatigués des continuelles alarmes que leur donnaient mes vaisseaux, désirèrent de faire la paix avec moi, et ceux d'Alger, passant plus avant, m'offraient encore de me servir contre l'Angleterre [3]. Je ne voulus pas accepter cette dernière proposition. Mais, au surplus, touché du désir de procurer la liberté à tant d'esclaves chrétiens que ces barbares [4] tenaient en leurs fers, et [5] de donner moyen à tous les fidèles de trafiquer sûrement sous la bannière de France, je fis partir Dumoulin, qui en peu de temps termina l'un

1. A, ceci est ajouté : « Comme ces fatigues avaient été grandes, le fruit en parut grand aussi, parce que la fierté des Iroquois, les seuls ennemis que la France et la religion aient en ces lieux, en fut tout à fait humiliée, n'ayant jamais eu pour fondement que l'opinion que ces peuples avaient d'être dans un pays inaccessible. »

2. Ces faits sont au 13e cahier du texte A, t. II, f° 293, et du texte B, t. II, f° 119 (V. le Journal, p. 18 et p. 25).

3. B, on ajoute : « ... l'Angleterre contre laquelle, par ce moyen, j'aurais liberté d'employer tous mes vaisseaux, ne me restant plus en mer d'autres ennemis à combattre. » (V. le Journal, p. 18 ; la phrase qui indique cette idée y est incomplète.)

4. Il s'agit des Algériens (V. le Journal, p. 63 et p. 64).

5. A et B, il y a une phrase longue et emphatique pour rendre cette seconde idée.

et l'autre traité avec des conditions plus avantageuses qu'aucun autre prince de l'Europe en eût jamais obtenues de ces nations [1].

Il arriva [2], néanmoins, un incident au traité de Tunis qui en rendit la conclusion difficile. Car le roi, avec qui les articles avaient été concertés, ayant été [3] emprisonné par une sédition, ses ennemis, qui avaient toute l'autorité dans l'administration de la république, auraient sans doute rompu cet accord comme ils firent tous les autres actes faits durant le règne de ce prince, si la terreur [4] de mes armes ne les eût obligés à l'accomplir, et le premier fruit que j'en recueillis fut d'avoir plus de trois mille esclaves français retirés [5] des mains de ces infidèles.

1. Cette conclusion des traités par Dumoulin n'est indiquée qu'au 18e cahier du texte A, t. II, f° 320 ; et du texte B, t. II, f° 158. — On y lit : « (par le traité d'Alger) je délivrais de leurs chaînes plus de trois mille esclaves français, moyennant une somme médiocre, laquelle je crus pouvoir imposer sans répugnance sur mon État, n'étant pas possible que la France fît un meilleur usage de ses deniers, que pour dégager un si grand nombre de ses habitants d'une servitude si misérable. » C'est presque la phrase du Journal (V. p. 64. V. encore p. 78).

2. Cet incident figure seulement au 31e cahier du texte A. t. III, f° 72. Il y est ajouté en marge. Il n'est pas au Journal.

3. A : « empoisonné par ceux de la faction contraire. »

4. Ce mot à effet est déjà dans une phrase du texte A, t. III. f° 72. En parlant de la paix, on avait mis : « que mes armes leur avaient fait désirer ; » on a ajouté en interligne : « que la terreur continuelle de mes armes..... »

5. A : « à mes frais. » La note 1 explique le sens de cette locution dans la bouche du Roi. — Plaçons ici un autre fait, concernant l'Afrique, donné par le texte A (26e cahier, t. III, f° 30) : « Je renvoyai Truber pour traiter avec ceux de Tripoli et avec le roi de Tafilet, lequel ayant, depuis peu, battu Gayland, nouvel allié des Anglais de Tanger, me semblait ensuite fort capable de s'unir avec moi pour leur faire la guerre en Afrique. » C'est ce qu'on lit au Journal (V. p. 64).

J'étais [1], dès lors, si considéré sur la mer Méditerranée que les Espagnols, ayant à faire passer l'impératrice en Italie, n'osèrent l'entreprendre sans me demander un passe-port que je leur accordai incontinent avec toute l'honnêteté dont je pus l'accompagner [2]. Car je donnai ordre en même temps sur toutes mes côtes qu'en cas que l'impératrice fût obligée d'y aborder, on la traitât avec les mêmes respects que l'on m'eût pu rendre à moi même. Ces ordres furent pourtant sans effet à l'égard de l'impératrice, qui ayant eu le temps favorable, arriva sans danger en Italie [3]. [Mais ils furent fort utiles à sept galères espagnoles, qui, ayant un jour [4] rencontré Vivonne commandant les miennes, refusèrent de baisser l'étendard au commandement qu'il leur en fit [5]. Car

1. Nous sommes ici au f° 224 de notre texte C (V. la note 2 de la p. 153, au sujet de l'ordre dans lequel ont été finalement disposés les faits).

2. Ce fait est au 8e cahier du texte A, t. II, f° 256-257 ; du texte B, t. II, f° 76 (V. le Journal, p. 31). Il semble que la concession toute simple faite par Louis XIV doive lui compter comme un témoignage de vertu (Voir le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 5, p. 20). L'éditeur de 1806 (t. II, p. 73 note) a raison de dire « qu'en lui confiant, en temps de paix, leur infante, les Espagnols prouvaient seulement qu'ils ne croyaient pas Louis XIV capable d'une atroce et inutile déloyauté. »

3. A, à la fin du 27e cahier, t. III, f° 40, où est cette phrase, on lit : « à Final. » (V. le Journal, p. 68.)

4. A, 18e cahier, t. II, f° 320, où est exposé le fait, on lit d'abord : « dans la fin de mai ; » ces mots sont effacés ; ils n'ont pas été conservés au texte B (18e cahier, t. II, f° 160). — A, on lisait aussi d'abord : « cinq vaisseaux du roi d'Espagne ; » le chiffre « sept » y a été substitué. Ceci est dans les deux textes : « sept vaisseaux, dont il n'y en avait que deux qui fussent armés. » C'est l'expression du Journal (V. p. 49).

5. A, ceci est ajouté en interligne : « par la bizarrerie de leur commandant. » — Les textes A et B ont un développement pompeux sur la belle conduite de Vivonne à l'égard de ces galères « qui s'opiniâtrèrent à se laisser prendre plutôt que d'obéir à ce qu'on leur ordonnait. Vivonne crut

Vivonne, qui était le plus fort et en nombre et en équipage, les pouvant prendre sans combat, les renvoya, seulement parce qu'elles étaient chargées des hardes de l'impératrice.]

Parmi les réjouissances qui se firent à Vienne à l'occasion de ces noces [1], l'on trouva mauvais que le chancelier de Gremonville, mon résident, n'eût pas quitté le deuil qu'il portait pour la mort de la Reine ma mère. Mais, dès lors que j'en eus avis, quoique ce mariage ne fût pas une fête fort agréable pour moi, je donnai ordre à Gremonville de quitter son deuil, et lui envoyai même quelque argent pour augmenter, en cette occasion, sa dépense ordinaire.

Cependant je négociais en cette cour une affaire importante pour le duc d'Anguien [2]. Car quoique la reine de Pologne lui eût cédé, par contrat de mariage, les duchés d'Oppelen et de Ratibor et qu'on ne lui pût pas contester ces seigneuries parce qu'elles avaient été constamment engagées par l'empereur Ferdinand à Sigismond

que ce serait une victoire honteuse pour lui de triompher de deux galères avec douze qu'il commandait : si bien que, pardonnant à la témérité des Espagnols en considération de leur faiblesse, il les voulut bien laisser passer, en leur disant que, lorsqu'ils seraient en plus grand nombre, il les ferait mieux obéir, et en leur ordonnant seulement, pour marque de la supériorité qu'il avait sur eux, de passer au-dessous du vent, et d'aller à un port certain qu'il leur marqua, à quoi ils obéirent. » Cette fin : « ... et d'aller... » est une addition en interligne, au texte A. On lit ensuite : « Il est vrai qu'il y avait encore une autre raison qui le pouvait empêcher de traiter ces galères avec la dernière rigueur. » Vient alors une autre phrase ampoulée, sur la faveur faite à la nouvelle impératrice de ne pas prendre ses hardes dont étaient chargées les galères.

1. Ce fait est au 19e cahier des textes A et B (V. le Journal, p. 48).

2. Dans les textes A et B, le fait suivant fait partie du 19e cahier ; le

Casimir [1], l'empereur n'avait voulu, jusqu'ici, ni lui en donner l'investiture ni lui rembourser les sommes pour lesquelles elles avaient été engagées.

Car dès lors [2] que l'affaire se traita sous mon nom, elle fut heureusement terminée, et pour ces deux terres qui ne produisaient au duc d'Anguien que trente-cinq mille livres de revenu, l'empereur lui fit payer en France seize cent mille livres, sans compter cent mille écus qui furent laissés à son surintendant [3] pour nous avoir si favorablement traités et si mal servi son maître : en sorte qu'il en coûta près de deux millions de livres à ce prince.

Entre les ministres corrompus [4], il s'en trouve fort peu d'assez hardis pour mettre ouvertement la main dans la bourse de leur maître, et pour s'approprier directement le bien dont il leur a donné la direction, parce que ce serait un crime dont ils seraient trop facilement

texte A, qui s'étale davantage, empiète sur le 20e (V. le Journal, p. 40 et p. 47).

1. A et B. « par l'empereur Ferdinand second à Sigismond Casimir pour le remboursement des deniers avancés pour son service dans la guerre contre les Suédois. »

2. A et B. « Je pensai que je ne devais pas refuser en cela mes assistances à un prince de ma maison; et m'étant employé pour lui avec toute la vigueur qui fut nécessaire... »

3. Le texte B, t. II, f° 175 r°, porte seulement : « à son... » Le titre de ce serviteur infidèle, que le texte appelle un surintendant, n'est pas désigné dans les textes A et B. Le Journal (V. p. 47) l'appelle le chancelier de l'empereur.

4. Les réflexions annoncées par le Journal, p. 47, sont au 20e cahier du texte A, t. II, f° 339-346; au 19e du texte B, t. II, f° 175-177. — Le texte A débute ainsi : « En quoi vous voyez, mon fils, combien c'est un grand bonheur pour les princes d'avoir de fidèles serviteurs. » A la marge

convaincus [1]. Mais la manière de voler qu'ils trouvent la plus commode et qu'ils croient la plus assurée contre la recherche des temps à venir, c'est de prendre, sous le nom d'autrui [2], ce dont ils ont dessein de profiter eux-mêmes. Les adresses qu'ils pratiquent en cela sont de tant d'espèces différentes que je n'entreprendrai pas de les expliquer par le menu. Mais je vous dirai seulement qu'elles ont toutes cela de commun qu'elles augmentent toujours le vol qu'elles ont entrepris de cacher.

Car enfin il est sans doute que le particulier de qui le ministre se veut servir pour prendre ces sortes de profits [3] n'entrerait point dans ce commerce à moins d'y trouver quelque avantage de sa part, et il faut (sous quelque forme que ce puisse être) que le prince, aux dépens de qui se fait le traité, porte en même temps sur ses coffres et le profit injuste que son ministre veut tirer et le gain qu'il fait faire encore à celui qui lui fournit le prétexte de ce vol [4].

Mais il est certain de plus que [5] de toutes ces conventions frauduleuses il n'y en a point qui porte tant de préjudice au prince qui les souffre que celles qui se trai-

est cette addition : « ... et quel dommage peuvent apporter à leurs affaires ceux qui sont trop avides ou trop intéressés. » Le texte B continue autrement la phrase : « .... ou plutôt combien il leur est important de les faire choisir désintéressés et fidèles. » Sur ce texte B, la phrase entière est barrée.

1. A et B. « .... et trop infailliblement punis. »
2. A et B. « ou par l'entremise d'autres. »
3. A et B. « profits indirects. »
4. A et B. « larcin. »
5. A et B, on lit : « que des diverses espèces de personnes avec qui les serviteurs des princes font de pareilles conventions, il n'y en a point qui porte tant de préjudice au prince que les étrangères. »

tent avec des étrangers, non-seulement parce que la perte qu'il y fait sort absolument de son État, mais parce qu'elle ruine encore sa réputation chez ses voisins, qui, par de semblables épreuves, ne connaissent que trop clairement le peu de soin ou le peu d'intelligence qu'il a de ses affaires.

Et cette seule considération [1] devrait, à mon avis, donner plus de retenue *aux infidèles serviteurs* qui font de semblables marchés. Mais du moins devrait-elle apprendre aux maîtres à ne pas se contenter d'examiner les hommes avant que de les mettre dans l'emploi, parce que la plupart se déguisent aisément pour un temps dans la passion de parvenir à l'autorité qu'ils se proposent; mais à les observer encore plus soigneusement lorsqu'ils sont actuellement dans le maniement des affaires, parce qu'alors étant en possession de ce qu'ils désirent, ils suivent souvent, avec plus de liberté, leurs mauvaises inclinations dont l'effet retombe toujours ou sur les affaires ou sur la réputation de leurs princes.

Car enfin cette observation continuelle fera que le

1. A, f° 341 : « ...me semble de telle importance qu'elle devrait assurément toucher ceux qui font de semblables marchés, si ces infidèles serviteurs pouvaient encore avoir dans l'âme le moindre sentiment de reconnaissance ou de générosité. » Cette phrase est conservée au texte B, f° 177.— La suite du développement de notre texte C manque entièrement dans le texte A, où sont exposées d'autres idées, que nous renvoyons au Supplément des Mémoires de 1666, n° 9. Elle figure au texte B, mais y est visiblement une addition à la fin du 19e cahier : ces dernières phrases ne sont pas de la main qui a écrit tout le cahier ; c'est l'écriture, aux caractères rapides et courts, qui fait ordinairement les corrections et additions. Il semble que la place de ces phrases finales ait été réservée, puisque le mot : « Mais... » qui annonce une suite, a été mis tout seul, isolé, à la ligne. On a rempli ensuite : « Mais du moins doit-elle.... » Faute d'espace, on a complété le développement, à la marge, verticalement.

prince, reconnaissant au vrai le faible[1] de tous ceux qui le servent, pourra, selon la diversité des sujets, ou les en corriger par ses bons avis [2], ou les éloigner quand ils seront incorrigibles ou même (s'ils ont d'ailleurs des qualités qui méritent qu'on les supporte) se garantir du préjudice que leurs défauts pourraient apporter à ses affaires, en s'appliquant à distinguer, dans ce qu'ils font ou dans ce qu'ils proposent, ce qui peut être du bien de son service, d'avec ce qui est de leur mauvaise inclination [3].

Je mêlais continuellement les soins du dedans à ceux du dehors. Comme j'apprenais d'Angleterre et d'Allemagne que la peste y continuait, je m'appliquai à rechercher toutes les précautions possibles pour empêcher qu'elle ne se communiquât dans mes États, et, pour faire pratiquer plus exactement mes ordres, j'envoyai des commissaires exprès sur les frontières les plus suspectes[4].

1. B : « le fond. »

2. B, cette idée manque.

3. Le 5e cahier du texte C finit avec quelques lignes écrites au v° du f° 227.

4. Dans les textes A et B, il est question de la peste, au 7e cahier (A, t. III, f° 179; B, t. II, f° 61). Un fragment isolé rapporte ces faits au 10e cahier. Ce fragment, très-court (t. III, f° 208, 209), est le seul parmi les débris de texte antérieur qui ait une désignation de ce genre : le chiffre 10e ferait croire, ou que cette rédaction qui a précédé les textes A et B était plus développée, ce qui est peu probable, ou plutôt que les faits étaient dans un autre ordre. — Les trois textes X, A, B donnent le nom d'un de ces commissaires : « Talon ; » le texte A ajoute : « l'aîné, » puis corrige pour mettre : « secrétaire de mon cabinet, » ce que porte le texte B. C'est le texte X qui arrondit et termine le premier la phrase de cette manière (t. III, f° 208) : « ...avec des ordres qui réussirent de telle sorte pour la France, qu'ils la garantirent en fort peu de temps de toute

Mais [1] toute ma diligence ne put empêcher que par le continuel commerce qui se fait d'un pays à l'autre, Gravelines et Dunkerque ne fussent infectées. Dans ce malheur, je soulageai de mes soins et de ma bourse [2] les pauvres familles affligées, et me servis de tous les expédients dont je me pus aviser pour faire que le mal ne s'étendît pas aux places voisines. Celui de tous que je crus le plus efficace, ce fut d'augmenter considérablement [3] la paye des garnisons infectées de la peste : parce que, sans cela les soldats, qui d'ailleurs n'étaient pas retenus, comme les habitants, par la considération de leurs biens et de leurs familles, se seraient insensiblement écoulés, et prenant parti dans mes autres troupes y auraient porté le mauvais air [4].

Mais, ce qui semblait demander plus de précaution fut le retour des troupes [5] que Pradelle me ramenait alors d'Allemagne. Aussi lui prescrivis-je si précisément tout ce qu'il devait pratiquer dans sa marche pour ne nous point apporter de mal, qu'en effet le dedans du royaume n'en reçut aucun préjudice [6].

la part qu'elle eût pu prendre à l'infortune de ses voisins. » (V. le Journal, p. 19 et p. 70.)

1. Cet alinéa et le suivant sont au 24e cahier du texte A (t. III, f° 4-6).

2. A. « avec la charité paternelle que j'ai pour mes peuples. »

3. A. « de deux sols par jour. »

4. A, l'idée est rendue ainsi : « auraient pris facilement la résolution de déserter et d'aller infecter les places voisines. »

5. A. « que j'avais envoyées en Allemagne pour le service des Hollandais. » (V. le Journal, p. 47.)

6. Le retour de Pradelle intéresse Louis XIV à un autre titre. On lit, dans le texte A, à la suite, un autre alinéa : « Le même Pradelle étant arrivé à ma cour, je lui donnai une audience particulière, pour apprendre de lui plus exactement les choses qui s'étaient passées durant

Je ne laissais naître [1] aucune querelle entre es gens de considération que je n'accommodasse aussitôt [2]; et j'avançais, autant que je pouvais, le règlement général

son voyage, voulant savoir au vrai de quelle manière mes troupes avaient vécu, comment chacun des officiers s'était comporté, quel traitement leur avaient fait nos alliés, en quel état étaient les gens et les places des pays qu'il avait vus, quels défauts ou quels bons usages il y avait remarqués, et enfin toutes les choses dont je croyais pouvoir tirer quelque profit, soit pour l'avantage de mes affaires ou pour la discipline de mes troupes. » Le Journal du Roi signale, le dernier du mois de juin, cette audience, qui pouvait très-bien être omise ici dans le texte C, où on ne traite que de l'histoire intérieure (V. p. 53).

1. C'est ici que l'on peut placer des faits d'histoire intérieure, dont il est question après la peste, et dans le fragment isolé déjà cité (à la note 4, p. 166) du texte X (10e cahier, t. III, f° 208), et dans le 7e cahier du texte A (t. III, f° 80) et du texte B (t. II, f° 61). Il s'agit d'abord des grands jours d'Auvergne (V. le Journal, p. 17 et p. 33) : « J'aurais dû vous marquer aussi dans le mois de janvier que les grands jours étant expirés avant qu'ils eussent pu terminer une bonne partie des affaires dont ils avaient été chargés, j'en ordonnai la continuation pour un mois, après lequel je donnai aux commissaires la liberté de revenir, et leur témoignai que j'étais satisfait de leurs services. Il se trouva pourtant un peu de difficulté sur quelques-uns des articles du règlement qu'ils avaient fait. Mais ne voulant pas le casser ouvertement, soit pour ne pas ôter le crédit au reste qui était bon, soit de peur de mortifier des gens dont la bonne intention m'était connue, je pris l'expédient de faire de ma propre autorité un règlement nouveau, dans lequel je compris les choses que j'approuvai et laissai les autres sans en parler. » — L'autre affaire est plus particulière; c'est pour cela sans doute qu'au texte B (t. II, f° 62) la phrase qui l'expose est barrée : « Peu de temps après, m'ayant été rapporté qu'il se formait un grand nombre d'instances en diverses cours pour raison de la banqueroute des consignations, dont il arrivait qu'une bonne partie du fonds qui eût pu rester aux créanciers se consumait en frais inutiles, je renvoyai tout ce qui concernait cette matière en la seule grand'chambre du parlement de Paris. » (V. le Journal, p. 33, où cet article sur la banqueroute du receveur des consignations précède l'article sur les grands jours d'Auvergne.)

2. A, 25e cahier, t. III, f° 11 : « que je ne tâchasse d'apaiser sur l'heure, ou par raison, ou par autorité. » Cette très-courte indication d'une idée importante est suivie, au texte A, de réflexions générales sur le danger

que j'avais résolu de faire pour l'abréviation et le retranchement des procès, résolu de donner bientôt aux vœux du public une bonne partie de ce travail [1].

[Sur l'avis [2] que j'eus qu'en plusieurs provinces le peuple était tourmenté par certaines gens qui abusaient du nom des gouverneurs pour faire des exactions injustes, j'établis de toutes parts des hommes exprès pour être

pour le prince de laisser naître des différends, des factions parmi les grands; on les lira au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 10. Le germe de l'idée est au Journal, p. 52.

1. La même idée est rendue autrement dans les textes X, A et B. Pour le texte X, qui semble procéder immédiatement du Journal (V. p. 34), c'est le fragment du 10e cahier, déjà utilisé p. 166 et p. 168 (t. III, f° 209). « Je continuais de travailler, à certains jours réglés, au rétablissement général des ordonnances qui regardaient la justice et à la réformation des abus qui s'y étaient introduits, ayant résolu que dès lors que j'aurais mis ensemble un nombre d'articles suffisants, je les enverrais vérifier dans les compagnies, pour donner en cela au public des marques certaines du soin assidu que j'avais de rechercher son soulagement. » Là s'arrête le texte X ; c'est la fin du f° 209 v°. Le texte A (7e cahier, t. III, f° 181) continue ; « ... et lui faire voir que le tumulte des armes et les préparatifs que je faisais contre les étrangers n'étaient pas capables de me détourner de l'attention que j'avais à remettre dans mon État l'ordre et la discipline publique. » Cette suite est gardée au texte B (7e cahier, t. II, f° 63) avec une correction qui remplace les derniers mots par ceux-ci : « ... la pureté des lois et la discipline générale. » On lit ensuite quelques phrases sur l'emploi de la journée du Roi, que nous avons citées dans l'Étude sur la composition des Mémoires.

2. Cet alinéa, donné ici en marge, répond, dans sa forme vague, à une phrase du texte A, qui est comme perdue entre une page sur le Canada et une autre sur la ligue négociée avec les princes d'Allemagne (32e cahier, t. III, f° 86). Le texte A n'est pas plus clair que le texte C. Au lieu de : « certaines gens, » ce sont : « quelques officiers subalternes. » Au lieu de : « j'établis de toutes parts..., » on lit : « j'établis dans chaque détroit des surveillants habiles et fidèles... » S'agit-il des détroits ou passages des marais salants? V. le Journal, p. 80, dont se rapproche le texte A.

plus sûrement informé de ces concussions, afin de les punir ensuite comme elles méritaient.]

Je fis même alors, dans ma maison, un changement où toute la noblesse du royaume avait intérêt. Ce fut à l'égard de ma grande écurie dans laquelle j'augmentai de plus de moitié le nombre des pages, et pris soin qu'ils fussent et mieux choisis et mieux instruits qu'ils n'avaient été jusque-là [1].

Car je savais [2] que ce qui avait empêché les gens de qualité de prétendre à ces sortes de places était, ou la facilité qu'on avait eue d'y recevoir par recommandation [3] toutes sortes de personnes [4], ou le peu d'occasions qu'avaient ordinairement ceux qui s'y trouvaient d'approcher de ma personne, ou la négligence qu'on avait insensiblement apportée à les perfectionner dans leurs exercices. Et, pour remédier à tout, je résolus de pren-

1. Le fait et la réflexion pour la grande écurie sont au Journal, p. 74. Le texte A, 30e cahier, t. III, f° 64-66, donne cet alinéa et les deux suivants. « Je résolus d'entretenir cent chevaux de manége, de choisir cinquante pages des meilleures maisons du royaume, et de leur donner des écuyers et des maîtres excellents en toute sorte d'exercices; j'assignai des gages suffisants pour les empêcher de rien recevoir des gentilshommes qu'ils devaient instruire. » Cette fin de phrase est plus claire que celle qui lui a été substituée en interligne : « ... des maîtres... qui ne toucheraient de gages que de moi seul. » — Au texte A, l'ordre des idées et les expressions ne sont pas les mêmes; la forme est plus pompeuse.

2. A, cette phrase générale précède les réflexions : « Je vis que ma grande écurie, quoiqu'elle me coûtât tous les ans une somme considérable, était tombée dans une si pitoyable décadence qu'un homme de qualité ne croyait plus y pouvoir entrer... »

3. A. « par des recommandations mendiées. »

4. A. « des pages de toutes conditions, desquels on exigeait, *sous prétexte d'entrée* (ces mots ajoutés en interligne ressemblent à l'écriture de Louis XIV), de certains petits tributs qui se partageaient entre les officiers subalternes. »

dre soin moi-même de nommer tous les pages, de leur faire partager avec ceux de la petite écurie tous les services domestiques qu'ils me rendaient, et de choisir pour leur instruction les meilleurs maîtres de mon État.

Le fruit que je prétendais tirer de là était, à l'égard du public, de donner une excellente éducation à un grand nombre de gentilshommes, et, pour mon intérêt particulier, d'avoir continuellement des gens qui sortant de cette école entreraient plus capables et plus affectionnés à mon service que le commun de mes sujets [1].

J'eus [2] encore un autre soin qui regardait principalement les gens de condition, mais dont l'effet se répandait ensuite sur le général du royaume. Je savais les sommes immenses qui se déboursaient par les particuliers, et se portaient sans cesse hors de l'État, par le commerce des dentelles [3] et des manufactures étrangères. Je voyais que les Français ne manquaient ni d'industrie ni d'étoffes pour faire eux-mêmes ces ouvrages, et je ne doutais point qu'étant faites sur les lieux, elles ne se pussent donner à beaucoup meilleur prix que celles qu'on faisait venir de si loin [4]. Sur ces con-

1. A, ceci est ajouté : « outre que, dans les projets que je faisais continuellement pour la guerre, il était nécessaire d'avoir toujours une quantité de chevaux en état. » Une correction, qui semble être de la main de Louis XIV, finit ainsi : « *en état de servir au besoin.* »

2. Tout ce qui suit sur l'industrie de luxe est dans le texte A, à la fin du 30e cahier, et au commencement du 31e, t. III, f° 66-69, l'ordre des idées incidentes est un peu changé (V. le Journal, p. 71).

3. A. « des points ou passements de Gênes, Venise, Flandre et autres lieux. »

4. Cette réflexion et la suivante sont moins nettement marquées au texte A.

sidérations, je résolus d'en établir ici des fabriques, dont l'effet serait que les grands trouveraient de la modération dans leurs dépenses, que le menu peuple profiterait de tout ce que les riches dépenseraient, et que les grandes sommes qui sortaient de l'État y étant retenues[1] y produiraient insensiblement une abondance et une richesse extraordinaires. Outre que cela fournirait de l'occupation à plusieurs de mes sujets, qui jusqu'alors avaient été obligés ou de se corrompre ici dans l'oisiveté ou d'aller chercher de l'emploi chez nos voisins[2].

Cependant, comme les établissements les plus louables ne se font jamais sans contradiction, je prévis bien que les marchands de dentelles traverseraient celui-ci de tout leur pouvoir, parce que je ne doutais pas qu'ils ne trouvassent mieux leur compte à débiter des marchandises venues de loin et dont le juste prix ne pouvait être connu, que celles qui se feraient ici[3] à la vue de tout le monde.

Mais je me résolus à retrancher par mon autorité

1. A. « plus de douze millions par an. » La phrase du texte A où ce chiffre est avancé se termine par quelques lignes ajoutées en marge, d'une écriture serrée qui ne paraît pas ordinairement. On croirait presque que c'est la main de Colbert, s'il écrivait jamais aussi lisiblement : le sujet est bien de son domaine : « somme considérable, qui ayant accoutumé de sortir de France, et s'y trouvant à présent retenue, ne peut qu'y produire avec le temps une abondance tout extraordinaire. » Le Journal (p. 71) a conduit à cette phrase.

2. A, l'expression est un peu différente : « Je trouvais un assuré moyen d'occuper tous ceux de mes sujets qui manquent d'emploi, et de les retirer d'une oisiveté qui ne pouvait que corrompre leurs mœurs aussi bien qu'affaiblir leur fortune. »

3. A, ces mots : « à la vue de tout le public, » sont ajoutés pour clore la phrase déjà terminée.

toutes les chicanes qu'ils pourraient faire [1]. Ainsi je leur avais donné un temps suffisant pour vendre ce qu'ils avaient de dentelles étrangères, alors que mon édit fut publié [2]. Et ce temps étant expiré, je fis saisir tout ce qui se trouva chez eux comme venu depuis mes défenses; pendant que, d'autre part, je faisais ouvrir des magasins remplis de la nouvelle fabrique, auxquels j'obligeais les particuliers de se fournir.

Cet exemple fit établir en peu de temps dans mon État beaucoup d'autres manufactures, comme de draps, de verres, de glaces, de bas de soie, et de semblables marchandises [3].

Je recherchais surtout avec soin le moyen d'augmenter et d'assurer le commerce de la mer à mes sujets, en

1. A. « toutes les difficultés que leur artifice y eût pu faire naître. »

2. A, le ton est bien moins simple et l'expression moins solide : « Pour leur ôter néanmoins tout sujet de plainte (ce membre de phrase est ajouté en interligne), je fis publier, dès le mois de juin, la résolution que j'avais prise à ce sujet, et en même temps je fis défense à toute personne de faire désormais trafic en mes États de ces marchandises étrangères, à peine de confiscation (ces derniers mots sont ajoutés). Mais, comme beaucoup de négociants ne crurent pas que ces fabriques fussent sitôt en état, ils pensèrent qu'ils trouveraient toujours le moyen de débiter en secret les marchandises défendues, et ne laissèrent pas d'en faire venir de divers endroits. En quoi ils furent trompés dans leurs conjectures. Car, ceux que j'avais chargés de veiller sur cet établissement y firent si bonne diligence, qu'au mois de septembre suivant, les magasins se trouvant remplis, j'ordonnai qu'on les ouvrirait en octobre, et aussitôt je fis arrêter chez tous les marchands ce qu'ils avaient fait venir depuis ma défense. Et, en effet, il était juste que j'en usasse ainsi, non-seulement pour les punir de la contravention (on corrige ainsi : pour punir en eux une désobéissance si manifeste), mais encore pour empêcher que ceux qui, par mon commandement, avaient fait leurs avances dans ce trafic, ne demeurassent pas inutilement chargés de marchandises qu'ils avaient préparées. »

3. Le Journal les signale p. 71.

rendant les ports que j'avais plus sûrs, et trouvant lieu d'en faire de nouveaux. Mais je pris en même temps un autre dessein [1] qui n'était pas de moindre utilité : ce fut de joindre [2] par un canal l'Océan à la Méditerranée, en sorte qu'il ne fût plus besoin de faire le tour de l'Espagne pour passer d'une mer à l'autre. L'entreprise était grande et difficile. Mais elle était infiniment avantageuse à mon royaume qui devenait ainsi le centre et comme l'arbitre du commerce de toute l'Europe. Et il n'était pas moins glorieux pour moi qui, dans l'accomplissement de ce projet, m'élevais au-dessus des plus grands hommes des siècles passés qui l'avaient inutilement entrepris [3].

Outre ces sortes de dépenses, et les autres dont je vous ai parlé touchant les armements de terre et de mer, j'étais encore obligé d'en faire plusieurs autres plus secrètes dans les négociations que j'entretenais avec les étrangers [4]. Il y avait chez les Hollandais plusieurs députés auxquels je faisais payer des pensions. [J'en donnais aussi de considérables à plusieurs seigneurs de Pologne pour disposer de leurs voix dans l'élection qui se

1. Ces faits sont dans le texte A au 24e cahier (t. III, f° 3-4) : « ...un dessein plus singulier et plus important. » — Le Journal ne parle pas du canal, non plus que des ports.

2. A. « joindre ensemble. »

3. A, cette phrase a l'air plus ampoulé, parce qu'elle est toute seule; elle n'est pas amenée, soutenue par les réflexions qui ici, dans notre texte C, la précèdent : « L'entreprise me paraissait d'autant plus glorieuse, qu'ayant été tant de fois méditée dans les siècles passés, elle n'avait jamais été portée à sa dernière perfection. »

4. Ce fait est dans le 4e cahier du texte A, t. III, f° 157, et du texte B, t. II, f° 39 (V. le Journal, p. 16 et p. 28).

méditait [1]. J'entretenais des pensionnaires en Irlande pour y faire soulever les catholiques [2] contre les Anglais. Et j'entrais en traité [3] avec certains transfuges d'Angleterre auxquels je promettais de fournir des sommes notables pour faire revivre les restes de la faction de Cromwell.] J'avais [4] fourni cent mille écus au roi de Danemark pour le faire entrer dans la ligue contre le roi de la Grande-Bretagne, et, depuis, je fis [5] donner un collier de prix à la reine sa femme; j'en fis porter un autre à l'électrice de Brandebourg [6], et fis faire un présent considérable à la reine de Suède, ne doutant pas que ces princesses, contre les intérêts généraux de leurs États, ne se sentissent honorées, en leur particulier, du soin que je prenais de rechercher leur amitié. Sachant quel crédit avait en Suède le chancelier, et combien le prince

1. Au même endroit des textes A et B, quelques lignes auparavant, comme au Journal, p. 16, les textes ajoutent : « Je fis fournir, dans le commencement de cette année, une somme considérable au roi de Pologne pour lui donner moyen de soutenir la guerre contre ses sujets révoltés. » (V. le Journal au bas de la p. 40). Ici, à la marge du texte C, on lit une phrase biffée depuis : « cent mille écus pour la reine de Pologne. » (V. plus loin dans les Mémoires au bas de la p. 190 et la note.)

2. A (26e cahier, t. III, f° 27) : « les catholiques irlandais, lesquels étant toujours fort mécontents de leur condition, semblaient aussi toujours prêts à faire un effort pour la rendre plus supportable (V. le Journal, p. 64).

3. Au même endroit du texte A (V. le Journal, p. 64). Le même fait sera indiqué avec plus de détail vers la fin de notre texte C.

4. Ce fait est au 12e cahier du texte A, t. II, f° 286, du texte B, t. II, f. 111 (V. le Journal, p. 16).

5. Ce fait est au 4e cahier des textes A et B, ainsi que tous ceux qui terminent l'alinéa (V. le Journal, p. 17).

6. A et B, il est question pour cette électrice d'un premier présent, et, « depuis, pour l'engager plus fortement encore, d'un fil de perles de grande valeur. » (V. le Journal, p. 22 et la note 1 de la p. 23.)

d'Anhalt et le comte de Schwerin étaient puissants chez l'électeur de Brandebourg, je les voulus gagner par ma libéralité [1].

Car enfin, comme d'une part, je travaillais continuellement à retrancher jusqu'aux moindres dépenses superflues, ainsi que je fis cette année en modérant l'ustensile des soldats [2], en supprimant la plupart des commissaires des guerres [3], en sursoyant mes bâtiments [4], en [5]. . . . . .
. . . d'autre part aussi, je n'épargnais aucune somme pour les choses importantes, et principalement pour

1. A. f° 158, t° III, on lit ces mots ajoutés après coup : « moyennant vingt-deux mille écus partagés entre eux. » C'est la sommme mise au Journal, p. 23. Ils sont fondus dans le récit du texte B, t. II, f° 40, qui garde la suite de la phrase : « ils me servirent depuis avec tout le succès que je pouvais désirer. »

2. A (27e cahier, t. III, f° 31) : « Je réduisis à six deniers l'ustensile que j'avais auparavant réglé à un sou par fantassin, et je mis celui des cavaliers à deux sous au lieu de trois. » (V. le Journal, p. 42, où on parle du premier règlement ; p. 65, de la réduction.)

3. A. « ... lesquels, par le mauvais ménage du temps passé, avaient été multipliés beaucoup au delà des besoins. » (V. le Journal, p. 65.)

4. A. « ... les bâtiments du Louvre. »

5. Notre texte C laisse ici deux lignes en blanc. Je ne crois pas qu'on doive les remplir avec ce que contient à la suite le texte A, conformément à l'ordre des articles du Journal (V. p. 65) : « Voyant mes galères de retour dans la fin du mois d'août, je ne voulus pas faire la dépense de les équiper de nouveau, n'en voyant pas d'occasion pressante. » Si le rédacteur du texte C avait voulu rendre cette idée, dont il avait l'expression sous la main, il n'aurait pas suspendu son énumération. Il songeait sans doute à d'autres dépenses superflues qui furent réduites ; les textes A et B, dans le 9e cahier (A. t. II, f° 264 ; B, t. II, f° 82), les mentionnent : « Je retranchai ce que j'avais accoutumé d'employer chaque année en meubles, en pierreries, en tableaux, ou en autre chose de pareille nature. » Le Journal ne donne rien de précis (V. p. 65).

augmenter le nombre de mes amis, ou pour diminuer celui de mes ennemis, dans la vue des importants desseins que je méditais continuellement.

Et [1] en effet, mon fils, s'il est utile au prince de savoir ménager ses deniers quand l'état paisible de ses affaires lui en laisse la liberté, il n'est pas moins important qu'il sache les dépenser [même avec quelque sorte de profusion], quand le besoin de son État le désire ou que la fortune lui présente quelque occasion singulière de s'élever au-dessus de ses pareils.

Les souverains [2] que le ciel a faits dépositaires de la fortune publique font assurément contre leurs devoirs quand ils dissipent la substance de leurs sujets en des dépenses inutiles, mais ils font peut-être un plus grand mal encore, quand, par un ménage hors de propos, ils refusent de débourser ce qui peut servir à la gloire de leur nation ou à la défense de leurs *provinces*.

Il arrive souvent que des sommes médiocres, dépensées dans leur temps et avec jugement, épargnent aux États et des dépenses et des pertes incomparablement plus grandes : faute d'un suffrage que l'on pouvait acquérir à bon marché, il faut quelquefois lever de grosses armées; un voisin, qu'avec peu de dépense nous au-

1. Ces réflexions sont dans les textes A et B, à la suite du 4e cahier. Le Journal, p. 27, en suscitait une autre plus intéressante.

2. A, t. II, f° 40, en face de ce développement, on lit en marge : « à garder, » et à côté : « pris en 6e. » N'est-ce pas du 6e cahier du texte définitif, du texte C que nous reproduisons, qu'il est question? On avait donc eu d'abord l'intention de garder, c'est-à-dire de retirer ces réflexions générales.—Nous rappelons que le Journal, p. 27, en suscitait une autre qui méritait mieux d'être développée.

rions pu faire notre ami, nous coûte quelquefois bien cher quand il devient notre ennemi. Les moindres troupes ennemies, qui peuvent entrer dans nos États, nous enlèvent en un mois plus qu'il n'eût été besoin pour entretenir dix ans d'intelligences; et les imprudents ménagers qui ne comprennent pas ces maximes, trouvent enfin tôt ou tard la punition de leur avare procédé, dans leurs provinces désolées, dans la cessation de leurs revenus [1], dans l'abandonnement de leurs alliés, et dans le mépris de leurs peuples.

Pourquoi faire difficulté de débourser l'argent dans les nécessités publiques, puisque ce n'est que pour satisfaire à ces besoins que nous avons droit d'en lever? Aimer l'argent pour l'amour de lui-même est une passion dont les belles âmes ne sont pas capables; elles ne le considèrent jamais comme l'objet de leurs désirs, mais seulement comme un moyen nécessaire à l'exécution de leurs desseins. Le sage prince et le particulier avare sont absolument opposés dans leur conduite; le riche avare cherche toujours l'argent avec avidité, le reçoit avec un plaisir extrême, l'épargne sans discernement, le garde avec inquiétude, et n'en peut débourser la moindre partie sans un insupportable chagrin; au lieu que le prince vertueux n'impose qu'avec retenue, n'exige qu'avec compassion, ne ménage que par devoir, ne réserve que par prudence, et ne dépense jamais sans un contentement tout particulier, parce qu'il ne le fait que

1. Le texte C portait d'abord ces mots qu'on a effacés : « dans l'épuisement de leurs trésors; » ils sont au texte A, t. III, f° 159; au texte B, t. II, f° 41. — La suite de la phrase qu'on lit au texte C a été ajoutée après coup sur le texte A; le texte B se l'est appropriée.

pour augmenter sa gloire, pour agrandir son État, ou pour faire du bien à ses sujets [1].

Outre les cent mille écus que j'avais déjà fournis pour l'accommodement du roi de Danemark, les Hollandais [2] me voulaient encore obliger à donner à ce prince une nouvelle somme. Et le sujet de cette demande était que l'on désirait qu'il fît passer ses vaisseaux dans la Manche pour se joindre à nos flottes : de quoi il se défendait en disant qu'il n'était obligé par notre traité de tenir ses vaisseaux que dans la mer Baltique afin d'en défendre le commerce à nos ennemis, et que néanmoins si l'on voulait lui payer tous les frais qu'il serait obligé de faire pour ce passage, il contribuerait volontiers en cela au bien de la cause commune.

Mais, sur cette proposition, je répondis qu'après les grandes *sommes* que j'avais déjà *déboursées* pour les États de Hollande soit dans les armements de mer et de terre que j'avais faits pour leur défense, soit même à l'égard du roi de Danemark, je ne croyais pas devoir charger mes sujets d'une plus grande dépense [3].

1. Les textes A et B ajoutent quelques réflexions et faits de détail sur les finances, qu'on lira dans le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 11. — Là finit le 6e cahier avec le r° du f° 234 ; le v° n'est pas écrit.

2. A et B, ces faits donnés par le Journal, p. 50, sont au 19e cahier (A, t. II, f° 330; B, t. II, f° 170). La forme est un peu différente ; rien de saillant. — Le Msc. C porte, par erreur : « du roi de Portugal » au lieu « du roi de Danemark. »

3. A et B ajoutent : « qu'ils devaient considérer qu'un prince, aimant comme moi son État et ses sujets, n'était pas bien aise de s'engager en toute occasion à porter ainsi chez les étrangers ses plus clairs deniers, pendant qu'il en avait besoin pour tant d'autres choses. »

Dès lors [1] que je me résolus à déclarer la guerre aux Anglais, je ne doutai point que dans les îles méridionales où mes sujets étaient mêlés avec eux l'on n'en vînt bientôt aux derniers actes d'hostilité ; et pour fortifier les miens dans cette occasion, je tirai des places les plus voisines de la mer huit cents hommes que j'envoyai diligemment à leur secours. Mais j'appris, peu de temps après, que mes vœux et ma fortune [2] avaient de beaucoup devancé l'arrivée de mes vaisseaux. Car la nouvelle de la guerre ayant été portée dans l'île de Saint-Christophe plus diligemment qu'on n'eût pu le penser, et ayant été sue en même temps de l'un et de l'autre parti, les ennemis, quoique plus forts incomparablement en nombre, furent pourtant battus et contre leur opinion et contre toute sorte de vraisemblance.

Et, en effet, les Français qui ne se voyaient que seize cents dans toute l'île où les Anglais avaient au moins six mille hommes, proposèrent d'abord de vivre en paix comme auparavant. Mais ils apprirent que les ennemis avaient résolu de les mettre tous au fil de l'épée suivant l'ordre exprès de leur vice-roi, qui fut depuis trouvé en original dans la poche de l'un des morts.

Cependant cet *ordre* si facile à *donner* ne fut pas si facile à exécuter. Car les Français, excités plutôt qu'abattus par la grandeur du péril, se comportèrent avec tant de valeur et de diligence, qu'ayant rendu dans un seul jour quatre combats contre diverses troupes d'en-

1. A, 24e cahier, t. III, f° 1 et suiv. Les textes se ressemblent beaucoup (V. le Journal, p. 51 et p. 55 avec la note 3).

2. A. « étaient arrivés plutôt qu'eux à la défense de ces colonies: » expression qui avait besoin, en effet, d'être améliorée.

nemis, ils demeurèrent partout vainqueurs, et [1] forcèrent les ennemis qui en échappèrent à quitter leurs forts et sortir de l'île ou à me faire serment de fidélité [2].

Dans le même temps [3] la Tamise était comme assiégée par les Hollandais victorieux, qui, durant plus d'un mois [4], demeurèrent à son embouchure, pendant que le roi de la Grande-Bretagne, pressé par les séditieux murmures de toute son île, travaillait à remettre sa flotte en état.

Il la mit enfin à la mer le... [5] et avec plus de bonheur que la première fois. Car il battit celle de Hollande divisée par l'imprudence du vice-amiral Tromp [6] : la dis-

1. A. « après en avoir tué mille des plus vaillants. » Ce n'est pas encore assez, ceci est ajouté en interligne et en marge : « se trouvant enfin sans force et sans poudre, ils témoignèrent néanmoins tant de résolution qu'ils... »

2. A. « Mais dans ce choix qui leur était laissé, la plupart aima mieux sortir, et vendant aux Français leurs biens à vil prix, se retira paisiblement dans les autres îles voisines. Après lequel succès, les huit cents hommes dont je vous ai parlé, arrivant encore pour renfort aux colonies françaises, je ne devais plus douter que cette île ne demeurât incommutablement en leur possession. »

3. A, 26e cahier, t. III, f° 28.

4. A. « durant tout le mois de juillet. »

5. La date laissée ici en blanc manque aussi au texte A. Le Journal, p. 63, cite, sans détail, ce second combat (du mois d'août).

6. A, même cahier, t. III, f° 28 : « La seule cause de leur avantage fut que le vice-amiral Tromp, voulant poursuivre trop loin une escadre anglaise qui fuyait devant lui, mena inconsidérément à sa suite une bonne partie de la flotte hollandaise, en sorte que l'amiral Ruyter, se trouvant en nombre fort inégal à celui des ennemis, fut contraint à se retirer devant eux. Ce n'est pas que, dans sa retraite, il n'eût gardé tout l'ordre possible, et qu'il n'eût fait aux ennemis presque autant de dommage qu'il en avait reçu (ce membre de phrase est ajouté en interligne); mais enfin il n'avait pu empêcher que la plupart de ses vaisseaux maltraités n'eussent besoin d'un temps considérable pour se réparer, durant lequel les Anglais, sans compétiteurs, demeuraient maîtres de toute la Manche. »

grâce duquel [1] causa depuis chez les Hollandais une contestation dangereuse. Car quoiqu'en effet ce capitaine eût failli [2] de s'être détaché, sans l'ordre de son général, du corps de l'armée hollandaise, il avait d'ailleurs acquis tant de réputation par sa valeur et faisait si bien entendre que ce dessein, qui avait mal réussi par hasard, avait pu se prendre par de bonnes raisons, qu'il formait dans les États un puissant parti pour sa défense. Mais l'intérêt que j'avais alors de maintenir cette république-unie me fit employer mon autorité à calmer la contestation qui s'y formait [3].

Pour ma flotte, elle était encore alors à l'embouchure du Tage [4], attendant toujours l'arrivée de la reine de Portugal. Car la navigation de cette princesse fut extraordinairement longue. Et cependant les Hollandais [5], abattus de leur défaite, me pressaient avec des instances continuelles de faire approcher mes vaisseaux [6]. En quoi

1. La suite de notre alinéa est plus haut dans le texte A, à la fin du 21e cahier, t. III, f° 9.

2. A. « ayant entrepris sans l'ordre de son supérieur une chose extraordinaire. »

3. A. « Et si je ne pus pas absolument empêcher que cette république ne donnât à Tromp quelque marque de son mécontentement, j'eus du moins la satisfaction de voir que cette affaire se porta dans un tempérament qui ne produisit aucun éclat. » (V. le Journal, p. 63.)

4. Le fait est au Journal, p. 60. — Voir, dans le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 12, quelques détails des textes antérieurs, sur la terreur qu'inspire cette flotte aux Espagnols, sur la satisfaction qu'elle cause aux Portugais. — On est dans le texte A, au 28e cahier, f° 43-44, du t. III.

5. Texte X (t. I, f° 142-143, fragment isolé), et texte B (28e cahier, f° 43 du t. III), « j'avais sur les bras les Hollandais, qui... » (V. le Journal, p. 54.)

6. Le texte X porte ceci en marge : « A quoi j'aurais eu de la peine à consentir si la nécessité n'eût prévenu ma résolution. » Le texte A con-

ils furent favorisés par la fortune. Car, con
malaisé de prévoir l'extrême longueur de ce
vivres de ma flotte se trouvèrent consommés,
tugais n'en ayant offert à mon amiral que d
vaise qualité [1], la nécessité qui passe par-de
sortes d'ordres et de considérations le força de
la route de France avant que la princesse qu'
fût arrivée [2].

Je fis [3] néanmoins valoir son retour auprè
landais comme résolu pour l'amour d'eux,
en effet de le rendre utile à leurs affaires, j
premièrement avertir par un courrier exprès
soin de tenir dans mes ports des barques c
toutes sortes de vivres pour ravitailler mes vai
les arrêter. Et, changeant [4] l'ordre que je leur
de s'arrêter à Belle-Isle ou à Brest, je leur
de marcher incessamment à la rencontre des
qui, déjà remis de leur déroute, étaient ressor
ports. Et toutes ces choses furent exécuté
miens avec tant de bonne foi et de ponctua
sept navires, empruntés par la reine de Port
rejoint le reste de ma flotte durant cette nav

serve cette réflexion. — L'idée de nécessité reparaît quelqu
bas, dans notre texte C.

1. V. le Journal, p. 61.

2. Au texte X, la date est ajoutée après coup, d'un tra
noire : « le 22 juillet; » on continue : « et arriva le 23e d'août
plume) à la Rochelle. » Le texte A reproduit ces addition

3. Même texte X et même texte A : « Or, quoique dans l
vous voyez, ce retour n'eût pas été avancé par la considéra
de Hollande... » Le Journal indique cette réflexion, p. 60,
faits suivants, p. 60-61.

4. Pour ce fait, et les suivants, V. le Journal, p. 67 et s

se trouvant dépourvus de toutes choses, on aima mieux tirer des autres une partie de leurs provisions que de s'arrêter un moment pour ravitailler ces derniers. Enfin j'avais eu tant de prévoyance pour faciliter notre jonction que j'avais fait régler, par un traité particulier, toutes les difficultés qui l'auraient pu retarder, à la réserve du salut de l'amiral, pour lequel même j'avais donné mes ordres secrets dont mes gens se fussent servis, suivant le besoin, à terminer la contestation qui pouvait rester [1].

Mais autant j'agissais sincèrement de ma part, autant trouvais-je de mauvaise foi chez les Hollandais. Comme je croyais qu'on se battrait infailliblement devant ou après la jonction, parce que les Anglais et les Hollandais étaient fort proches les uns des autres, j'avais ordonné à mes vaisseaux de venir prendre à Dieppe six cents hommes d'armes choisis dans les troupes de ma maison [2],

1. Sur les difficultés d'étiquette que présentait cette jonction avec les Hollandais, V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 13. — Le texte A, f° 48, mentionne, en outre, deux précautions prises par Louis XIV; la première est signalée un peu plus bas dans le texte C; la seconde, abandonnée presque aussitôt, a été omise. « J'avais, dans le même temps, donné ordre dans toutes mes places maritimes que l'on fît sans cesse croiser la mer par des petits bâtiments, à tout risque, afin d'avoir continuellement nouvelle des ennemis, et j'avais commandé que, de chaque endroit, on donnât promptement avis à mon amiral de ce que l'on pourrait apprendre, afin qu'en quelque lieu qu'il se trouvât, il vît, sans sortir de son bord, ce qui se passait dans toute la Manche. Et, d'autre part, pour empêcher que les ennemis ne fussent informés de sa navigation, j'avais fait fermer tous mes ports au moment qu'il devait partir; mais j'en révoquai l'ordre bientôt après, parce qu'il me parut trop préjudiciable au commerce. » Pour le premier fait, V. le Journal, p. 62. Il paraît dans notre texte C, un peu plus loin, p. 186. Pour les cond, V. le Journal, p. 64.

2. A, 29e cahier, t. III, f° 49 v°, on lit d'abord : « six cents hommes

que j'y avais fait marcher pour relever, par leur e
ple, le courage des autres troupes [1]. Mais, incon
après, je fus averti que les armées ennemies s'éta
parées sans combat, les Anglais étaient allés se p
l'île de Wight[2] qui était absolument sur notre passa
que les Hollandais, au lieu de les suivre ou de ven
devant de mes vaisseaux, comme ils s'y étaient en
expressément par le traité de la jonction, s'étaien
rés vers leur pays comme pour donner commodi
ennemis, trois fois plus forts que moi, de défai
flotte à leur aise[3].

[Le comte de La Feuillade, que j'envoyai le pr
pour les faire souvenir de leur parole et leur rem

d'armes de ma maison; » les quatre derniers mots sont effacés, et de Louis XIV, il me semble bien que c'est lui, récrit ces mots : *maison.* » (V. le Journal, p. 63.) — Le texte A donne ensuite l de quelques jeunes nobles qui sont partis pour joindre ce corps pes sans l'ordre du Roi; nous le retrouverons vers la fin de notre (V. le Journal, p. 63 et p. 56).

1. Pour ce qui suit, le texte A, t. III, f° 50, a d'assez longs naires : « J'attendais des nouvelles avec impatience de ce qui a touchant la jonction : car j'avais avis de divers côtés que mes v étaient entrés dans la Manche. Mais l'on vint me dire premièren les Anglais et les Hollandais étaient aux mains, sur laquelle no dépêchai aussitôt au duc de Beaufort, pour l'avertir de ne se pas sans précaution, et de prendre garde que, si les ennemis avaient l ils ne vinssent fondre sur lui avec toute leur puissance. Mais ce trouva faux dès le jour suivant, et fut suivi d'un autre beauc capable de me donner de l'inquiétude : car j'appris que... » (V. nal, p. 61.)

2. A, f° 51 v°, on lit d'abord : « l'île de Vuigt, laquelle comm toute la Manche. » La main de Louis XIV, du moins la même n nous avons signalée plus haut, écrit : « ... *voit toute l'entre Manche.* »

3. Voir le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 14, sur cette des Hollandais désapprouvée par Louis XIV, et sur une réflexio a suggérée au rédacteur.

l'importance de ce manquement de foi, les trouva si peu disposés à faire ce qu'ils avaient promis [1] qu'au lieu d'avancer vers les miens, ils levèrent l'ancre, de Boulogne où ils étaient, pour se retirer en sa présence beaucoup plus près de leurs ports. Et Vilquier, capitaine de mes gardes, que je renvoyai dans le même dessein [2], les trouva dans la même résolution. En quoi leur procédé sans doute est inexcusable. Car, soit que ce fût par un dessein formé de m'abandonner au besoin, ou que la maladie de Ruyter, leur général, leur eût absolument ôté la hardiesse de paraître devant leurs ennemis, c'était sans doute une infidélité ou une lâcheté très-signalée.

Vous pouvez vous imaginer l'inquiétude que mon esprit souffrait durant ce temps-là, car je savais que mes vaisseaux étaient dans la Manche, et quelque diligence que je pusse faire en faisant sortir de toutes mes places maritimes des barques qui croisaient incessamment la mer pour donner avis à mon amiral de toutes choses; je ne pus jamais le faire avertir de la retraite des Hollandais [3], et je fus surpris d'apprendre un jour qu'il était arrivé à Dieppe.

Ce m'était, assurément, un sujet de satisfaction de voir

1. A, f° 53 : « Ils étaient tombés dans un abattement si terrible que... » (V. le Journal, p. 68 et p. 73) ; La Feuillade et Vilquier sont nommés deux fois.

2. A. « fut contraint d'aller jusqu'en Hollande pour s'acquitter de sa commission, et n'y fit pourtant rien davantage. » (V. le Journal, p. 73)

3. A, la phrase finit ainsi : « J'appris que, sans avoir reçu aucun avis, il était passé brusquement à la vue de l'île de Wight, et s'était venu rendre à Dieppe, suivant les premiers ordres que je lui avais donnés pour y prendre ma gendarmerie. » (V. le Journal, p. 72.)

qu'ayant[1] passé à la vue des ennemis, ils n'eussent pas eu la hardiesse de l'attaquer ; mais d'ailleurs[2] je considérais[3] qu'apparemment lorsqu'ils auraient fait réflexion sur leurs avantages, ils ne manqueraient pas de s'en prévaloir ; que je n'avais dans la Manche aucun port capable de mettre ma flotte à couvert[4], que si elle voulait aller joindre les Hollandais au lieu où ils s'étaient retirés, elle serait contrainte de passer le Pas-de-Calais où les Anglais pouvaient se rendre plus tôt qu'elle; et[5] qu'enfin si elle prenait résolution de retourner vers Belle-Isle, qui était la retraite la plus proche que je leur pusse donner, il faudrait encore passer à la vue de l'île de Wight où nous avions laissé les ennemis.

Dans cette perplexité, ne sachant que résoudre moi-même, je laissai à mon amiral la liberté de prendre son parti suivant les nouvelles qu'il pouvait avoir des Anglais. Mais, quoiqu'il n'en eût pu rien apprendre de certain, ma bonne fortune le fit pencher au meilleur avis ; et, pendant que la flotte ennemie l'allait attendre vers Calais, il[6] retourna sans danger vers la Bretagne : au

1. A. « que ma flotte, passant en si petit nombre à la vue des ennemis si puissants... »

2. A. « j'étais justement inquiété quand je considérais... »

3. A. « qu'aussitôt qu'ils seraient revenus de leur première surprise, et qu'ils auraient fait... »

4. A, on lit de plus ceci : « que ma flotte, demeurant où elle était (dans la rade de Dieppe), serait sans cesse exposée au caprice de la mer et aux insultes des ennemis, tels quels, se pouvant tenir à couvert tant qu'il leur plairait, auraient la commodité d'attendre à loisir un vent favorable pour venir fondre sur mes vaisseaux. »

5. Cette idée manque au texte A.

6. A, f° 55 v° : « *s'étant déterminé* à retourner sur ses pas du côté de la Bretagne, il y passa sans danger... » Les deux premiers mots sont une correction qui paraît être de la main de Louis XIV (V. le Journal, p. 78).

lieu que certains vaisseaux hollandais [1], qui, pour leur sûreté particulière, avaient jusque-là suivi les miens, ayant voulu s'en détacher alors pour retourner en leur pays, furent presque tous pris par la flotte d'Angleterre [2].

De mes vaisseaux, il y en eut seulement sept, qui, dans le premier trajet, étant demeurés loin des autres, furent en danger de se perdre. Mais les uns [3] ayant découvert les ennemis d'assez bonne heure, les évitèrent. D'autres [4], s'étant trouvés engagés parmi eux, s'en tirèrent à coups de canon; et un seul, se voyant hors d'état de se sauver [5], se défendit avec tant d'opiniâtreté

1. A. « les vaisseaux hollandais qu'il avait avec lui... »

2. A, on lit en outre ceci : « pendant que l'autre partie, pour s'en sauver, fut contrainte de se venir échouer à mes côtes. »

3. A. « Deux des sept, qui étaient bons voiliers, passèrent heureusement en Hollande sans pouvoir être joints par les ennemis. » (V. le Journal, p. 75.)

4. A. « Quatre autres, s'étant engagés dans l'escadre anglaise, dite du Pavillon blanc, laquelle ils prenaient pour mon armée, s'en dégagèrent à coups de canon, et traitèrent si mal les frégates que l'on avait envoyées après eux qu'elles se lassèrent enfin de les suivre. » C'est la phrase du Journal, p. 75.

5. Au texte C, on lit d'abord ces mots effacés depuis : « se brûla lui-même pour ne... » Le texte A s'étend sur la belle conduite du dernier vaisseau. « Le dernier, nommé *le Rubis*, commandé par le capitaine Laroche, se trouvant trop avancé pour pouvoir se retirer, crut qu'il devait du moins vendre cher sa prise, et s'étant approché du vaisseau amiral *de cette escadre* (ces trois derniers mots, ajoutés sur le Msc. semblent être de la main de Louis XIV), déchargea sur lui tout son canon, ne se rendant qu'à la dernière extrémité. » C'est la phrase du Journal, p. 75. — Il conclut ainsi : « Tellement qu'après tant de risques et d'inquiétudes, la France ne perdit qu'un seul vaisseau, et s'acquit une gloire très-singulière d'avoir entrepris, pour le secours de ses alliés, de passer, avec un nombre si disproportionné, à la vue de toute la flotte anglaise, sans que, du parti contraire, personne eût osé s'y opposer. »

qu'il causa plus de dommage à ceux qui le prirent qu'il ne leur apporta de profit.

Cependant le mariage de Portugal s'était accompli avec une satisfaction générale de tout le royaume, et la nouvelle reine [1], ayant acquis d'abord assez de crédit dans cette cour, je crus m'en devoir servir pour combattre l'autorité du comte de Castel Mayor [2], qui, tenant la première place dans les conseils du roi son maître, secondait de tout son pouvoir le dessein qu'avait le roi de la Grande-Bretagne d'accorder les Portugais avec les Espagnols [3]; et cette princesse, informée de mes intentions, les suivit avec tant de chaleur qu'elle se brouilla bientôt ouvertement avec le comte [4].

La reine de Pologne [5] n'avait pas moins d'affection pour la France, et [6] eût bien voulu faire tomber la cou-

1. Le fait est dans le texte A, au 32e cahier, t. III, f° 84.

2. Le nom du ministre n'est pas dans le texte A.

3. Le texte A parle, d'après le Journal (V. p. 77), de l'envoyé français, de Saint-Romain, qui, connaissant les sentiments du premier ministre, « put se servir du crédit de la reine, pour *s'opposer à ses desseins.* » Ces quatre derniers mots sont une correction qui me semble écrite par Louis XIV.

4. V. le Journal, p. 81.

5. Ces faits sont dans le texte A, cahiers 15e et 16e (t. II, f° 311-313); et dans le texte B, au 15e cahier (t. II, f° 138 et suivants). Aucune correction de valeur sur le texte B. — Déjà, au texte A, il y a un préambule que voici : « Le roi de Pologne étant toujours troublé dans l'administration de ses États par l'audace de ses sujets rebelles, la reine, sa femme, m'avait fait, à diverses fois, dans le cours de l'année dernière, de si pressantes instances de le secourir, que j'avais cru le devoir faire principalement dans un temps où je me voyais sans grandes occupations. »

6. Le texte A, par hasard, est plus simple : « me donnait espérance de faire tomber dans peu cette couronne entre les mains d'un prince de ma maison. »

ronne chancelante, qu'elle seule semblait soutenir par sa vertu, sur la tête d'un prince de ma maison.

Mais ses affaires étaient alors en si mauvais état qu'il ne lui était pas facile de faire réussir ce dessein, si elle n'était puissamment assistée. Pour cela [j'avais résolu, dans le commencement de cette année, d'envoyer [1] le prince de Condé en Pologne avec cinq cents chevaux et six mille hommes de pied, en cas que mes affaires le pussent permettre. Mais, ayant été contraint, aussitôt après, de déclarer la guerre au roi d'Angleterre, je ne crus plus être en état d'exécuter ce projet [2] : de quoi je donnai promptement avis à la reine de Pologne [3], lui envoyant en même temps, par manière de consolation, une somme de deux cent mille livres que je ne lui avais

1. A. « au printemps. » (V. le Journal, p. 16.)

2. A et B, on lit tout un commentaire qui n'est pas inutile : « Prévoyant les difficultés qui se rencontreraient infailliblement pour le passage de mes troupes, sachant que j'en avais déjà un corps considérable occupé dans la Hollande, étant averti que les Suédois ne voulaient point s'engager à ce que l'on m'avait fait espérer d'eux, et que la reine de Pologne elle-même ne prenait aucune résolution définitive sur cette élection dont elle nous avait flattés, je crus qu'il n'était pas juste que je surmontasse moi seul tant d'obstacles pendant que d'ailleurs on ne ferait rien pour nous. » (V. le Journal, p. 26 et p. 32.) — Au texte A, f° 313 v°, à la suite de cette phrase, on en lit une autre qui a été barrée sur le Msc. même : « Et, pour dire le vrai, peut-être même la France aurait eu sujet de se plaindre de moi si, dans un temps où tant de voisins (jaloux de l'éclat qu'elle commençait à répandre) méditaient secrètement les moyens de la diminuer, je semblais m'accorder avec eux en la privant d'une partie si considérable de ses forces. » Ce développement a dû paraître surabondant : il y avait alors, en vérité, peu de danger pour la France.

3. A. « Je lui avais fait, dès le mois de janvier, une lettre expresse, par laquelle je l'avais avertie de toutes les difficultés qui se rencontreraient en ce qu'elle avait désiré, la priant de ne s'y point attendre pour cette année. » (V. le Journal, p. 26.)

point fait espérer [1]. Cela [2] n'empêcha pas q
fin du mois de mai [3], elle [4] n'envoyât un ger
à ma cour pour me demander de nouveau
Mais prévoyant bien la difficulté qui se dev
à sa demande, elle avait fait expédier à celui
deux différentes commissions, l'une de simp
sous prétexte de me faire complimenter sur l
la Reine ma mère, et l'autre d'ambassadeur
naire pour me faire la demande dont je vie
parler, laissant au porteur la liberté de se
l'une ou de l'autre selon l'espérance qu'il pou
du succès de sa négociation.

Dès lors que je fus informé de ces partic
voulus empêcher que le roi de Pologne ne
une célèbre ambassade pour ne rien obtenir.
cela, je fis donner conseil à son ministre de r
auprès de moi que comme envoyé. Mais, soit
fût contenter sa vanité particulière par un
éminent, ou qu'il s'imaginât en tirer pour son
que autre avantage [6], il prit contre mon ser
qualité d'ambassadeur.

1. Une phrase du texte C, effacée quand on a refait celle
mentionne : « cent mille écus payés au commencement de
comme je vous l'ai dit ailleurs. » V. notre p. 175, note 1. I
cent mille livres, V. le Journal, p. 40.

2. Le fait et les réflexions qui suivent sont au 26e et
du texte A, t. III, f° 32 et suiv. — Beaucoup de ressemblan
texte C. — V. le Journal, p. 56-57, où les idées prennent
tain développement.

3. Le texte A ne mentionne pas le mois.

4. Au texte A, c'est le roi, non la reine de Pologne.

5. A, f° 32 v°, t. III, ces mots : « pour son roi, » sont un
interligne.

6. A, on lit de plus : « ... qui ne me fût pas connu. »

Je le reçus, de ma part, avec tous les honneurs accoutumés [1], quoique d'abord je fusse résolu à ne lui rien octroyer de ce qu'il demandait. Mais, incontinent après, je ne pus m'empêcher de lui accorder une somme très-importante. Car l'évêque de Béziers, mon ambassadeur, me fit savoir que l'armée de Lithuanie (dans laquelle consistait tout ce qui restait de force et d'autorité au roi de Pologne) étant sur le point de se mutiner, il avait cru devoir, même sans mon ordre, s'engager à lui payer un quintal [2], c'est-à-dire une certaine portion de sa solde, et j'estimai que je ne devais pas désavouer une parole donnée par une si pressante raison [3] : comme je reconnus en effet par la suite, parce que l'attachement que cette armée continua de témoigner au service de son prince fut principalement ce qui contraignit ses sujets rebelles à rentrer dans l'obéissance qu'ils lui devaient [4].

1. A, on lit de plus : « Mais je fus obligé de lui refuser le secours qu'il me demandait, ayant déjà fait, comme je vous ai dit, tout ce que je croyais pouvoir pour cette année-là en faveur de son maître. Mais je ne pus néanmoins m'empêcher... »

2. A, t. III, f° 33 r°, on lit : « un quartier. » Il y a une surcharge sur le mot, peut-être « un quartal. »

3. A, on lit de plus ceci : « C'est pourquoi, bien que le quartier promis par l'évêque de Béziers montât à près de cent mille écus, je me résolus à tenir la parole qu'il avait donnée. Et, véritablement, j'eus bientôt occasion d'en être satisfait, puisque l'attachement... »

4. A, 27e cahier, t. III, f° 34 r°. Il y a deux phrases de plus ; la première est inspirée par un article du Journal, au haut de la p. 58 : « Je fis payer, même dans ce temps-là, vingt-cinq mille écus pour les arrérages de certaines pensions que je donnais à quelques seigneurs du royaume, de qui les suffrages me pouvaient servir à mettre un jour la couronne de Pologne sur la tête d'un prince de mon sang. Les mots : « *de Pologne, de mon sang,* » sont de l'écriture de Louis XIV, à la place de : « Polonaise, » de « Français. » En marge de cette phrase sur les arrérages pensions, une note marginale renvoie à la « mention des principales

Mais dans l'une des conférences que j'eus s
faires de ce royaume avec l'ambassadeur, il s'
me demander brusquement si je désirais enc
ter sur l'élection que j'avais jusque-là désirée o
résolu de me désister. La proposition était délic
même, mais elle semblait le devenir encore
par l'humeur de celui [2] qui la faisait. Car j'ét
de bonne part que c'était un esprit très-difficil
j'avais lieu de craindre que, si je persistais dans
de l'élection, cet homme chagrin ne se servît
ponse pour me brouiller avec les États de Pol
avaient alors une entière répugnance à cette
si je déclarais que j'eusse intention de m'en d
voyais que c'était renoncer absolument à une p
pour laquelle j'avais déjà fait des démarches
penses très-importantes. C'est pourquoi, rapp
moment tout mon esprit pour former une ré
toyenne entre ces deux extrémités, je lui dis
l'état présent des affaires je ne pensais nul
poursuivre mon premier dessein, et qu'il fallai
qu'elles eussent repris une meilleure assiette

grâces. » On peut voir p. 175, où elles sont énumérées. —
phrase : « Les affaires ne semblaient pourtant pas encore a
posées à faire réussir ce dessein ; car les États de Pologn
diverses factions, témoignaient une répugnance extrême à fai
de leur roi, l'élection de son successeur. »

1. Au texte C, on lisait d'abord cette phrase qui est au tex
me proposer brusquement une question qui aurait pu met
un prince qui n'eût point porté dans soi-même la meille
son conseil. » Effacée ici, elle reparaît un peu plus loin au
réflexion générale. Le fait est au Journal, p. 59.

2. C'est au milieu de la phrase que commence le 8e cah
texte C, f° 243.

3. Cette phrase est placée, au texte A, un peu plus bas.

miner s'il serait à propos de reprendre nos premières pensées : par lequel discours, je crus ne pouvoir blesser ni l'humeur présente des Polonais, ni les espérances de la France [1].

Et sur cet événement, je prendrai sujet de vous faire observer combien il est important que les princes portent dans leurs propres têtes la meilleure partie de leur conseil et combien leurs paroles sont souvent importantes pour le succès ou la ruine de leurs affaires. Car enfin, quoique je vous parle ici continuellement des entretiens que j'ai avec les ministres étrangers, je ne prétendrais pas donner conseil indifféremment à *tous ceux* qui portent des couronnes de s'exposer à cette épreuve, sans avoir auparavant bien examiné s'ils sont capables d'en bien sortir. Et j'estime que ceux dont le génie est médiocre font et plus honnêtement et plus sûrement de s'abstenir de cette fonction que d'y vouloir étaler leur faiblesse à la vue de leurs voisins et mettre en danger les intérêts de leurs provinces.

Beaucoup de monarques seraient capables de se gouverner sagement dans les choses où ils ont le temps de prendre conseil, qui ne seraient pas, pour cela, suffisants pour soutenir eux-mêmes leurs affaires contre des

1. On peut placer ici une indication dernière du texte A (33e cahier, t. III, f° 92), empruntée au Journal (V. p. 75) : « Comme je savais que ce qui avait le plus retardé l'exécution du dessein que j'avais eu sur le royaume de Pologne, et ce qui pouvait encore y faire plus d'obstacle à l'avenir, c'était la cabale de Lubomirski, je pris résolution de faire avec lui quelques conventions particulières, par lesquelles je prétendais l'engager à suivre en cela mes intentions. » — Bien entendu, la longue réflexion qu'on va lire au texte C accompagne les faits du 27e cahier du texte A. Le Journal l'annonce à la suite de ces faits (V. p. 58).

hommes habiles et consommés qui ne vien
à eux sans préparation, et qui cherchent
prendre les avantages de leurs maîtres [1].

Quelque notion que l'on puisse nous avoir d
sujet qui se doit traiter, un ministre étrange
toute heure, ou par hasard, ou avec dessein, n
poser de certaines choses sur lesquelles nous ne
pas préparés [2].

Et cependant ce qu'il y a de fâcheux, est que les
démarches, que fait alors un souverain, ne peuven
désavouées par lui qu'en avouant son incapacité, et
tent infailliblement leur coup ou contre l'intérêt de
État ou contre sa propre réputation [3].

Mais ce n'est pas seulement dans les négociations
portantes qu'un prince doit prendre garde à ce qu'il d
C'est même dans les discours les plus ordinaires qu
est le plus souvent en danger de faillir [4]. Car il fau
bien se garder de penser [5] qu'un souverain, parce qu'il a
l'autorité de tout faire, ait aussi la liberté de tout dire.
Au contraire, plus il est grand et *considéré*, plus il doit
considérer lui-même ce qu'il dit. Les choses qui ne se-
raient rien dans la bouche d'un particulier deviennent
souvent importantes par la seule raison que c'est le

1. A, la phrase a été refaite et complétée en interligne.
2. A, on lit de plus : « Et il n'y a que votre propre sagesse qui vous puisse donner conseil en ce moment-là. »
3. A, la phrase, par correction, est à peu près ainsi ; elle était d'abord allongée et de forme languissante.
4. A, la phrase est complétée de cette manière : « C'est une contrainte sans doute fâcheuse, mais absolument nécessaire à ceux de notre condition, de ne parler de rien à la légère. »
5. A, la phrase commence ainsi : « C'est une chose étrange qu'un souverain... n'ait pas... »

prince qui les a dites [1]. Surtout la moindre marque de mépris qu'il donne d'un particulier ne peut qu'elle ne porte à cet homme un préjudice très-grand, parce que, dans la cour des princes, chacun n'est estimé de ses pareils, qu'à mesure qu'on le croit estimé du maître. Et de là vient que ceux qui sont offensés de la sorte portent ordinairement dans le cœur une plaie qui ne finit qu'avec la vie.

Deux choses peuvent consoler un homme d'une raillerie piquante ou d'une parole de mépris que son semblable a dite de lui : la première, quand il se promet de trouver bientôt occasion de lui rendre la pareille, et la seconde quand il peut se persuader que ce qu'on a dit à son désavantage ne fera pas d'impression sur ceux qui l'ont entendu. Mais celui de qui le prince a parlé sent d'autant plus vivement son mal qu'il n'y voit *aucun de ces remèdes*. Car enfin, s'il ose *parler mal* de son maître, ce n'est au plus qu'en particulier et sans pouvoir lui faire savoir ce qu'il en dit (qui est la seule douceur de la vengeance). Et il ne peut non plus se persuader que ce qui a été dit de lui n'a pas été écouté, parce qu'il sait avec quel agrément sont tous les jours reçues les paroles de ceux qui sont en autorité.

Ainsi je vous conseille, mon fils, très-sérieusement, de ne vous jamais rien permettre sur cette matière, et

1. A, f° 37 v°, à cette phrase en est rattachée une autre par une virgule : « ..., et à peine peut-on prononcer un mot dans lequel toujours quelqu'un ne se trouve ou du moins ne se croie intéressé. » Idée qui reparaît plus bas dans le texte C, à la seconde phrase du dernier alinéa de la réflexion. — Jusqu'à cette phrase de notre dernier alinéa, toutes les idées intermédiaires exprimées dans notre texte C manquent au texte A.

de considérer que ces sortes d'inju
blessent ceux qui les ont reçues, m
bien souvent ceux qui feignent de l
plus d'applaudissement, parce qu
voient mépriser ceux qui nous serve
craignent, avec raison, que nous
même en une autre rencontre [1].

Car enfin vous devez poser pour f
choses que l'on ne pardonne rien à
Au contraire [2] il se trouve souvent

1. Cet alinéa paraît tenir la place d'un au
antérieurs ont attaché une assez grande import
tel qu'on le lit dans les textes imprimés en 180
de Louis XIV, t. II, p. 214), et par Gain-Monta
Mémoires de Louis XIV, V. l'avertissement, t. I
doivent pas se flatter, sur cette matière, jusq
d'injures s'oublient par ceux auxquels elles so
puissent demeurer inconnues. Nous avons dit aill
et tout ce qu'ils disent est toujours connu tôt
peut dire de particulier, c'est que ceux même d
et qui feignent d'applaudir à leurs railleries s
leur âme, principalement lorsque le prince le
sont attachés à son service, parce qu'ils appré
traitement. » D'après Gain-Montagnac, ces réf
plétées de la main même de Louis XIV; Grou
que ce paragraphe se trouve en marge de la m
doute ajouté depuis qu'elle avait été écrite, comm
en relisant tout ce morceau. « On en juge, di
la même que celle de la minute, mais dont le
tracé avec une mauvaise plume, à la hâte et prob
Nous avouons ne pouvoir contrôler ces deux j
s'agit ne figurant pas dans notre texte A msc
depuis que ces deux éditeurs en ont pris connais
ont-ils jugé, non sur le Msc. même, mais sur
notre disposition?

2. On avait d'abord commencé la phrase com
pouvons-nous prononcer un seul mot indifféren

différentes et dites par nous sans aucun dessein, qui sont appliquées par ceux qui les entendent ou à eux-mêmes ou à d'autres auxquels souvent nous ne pensons pas. Et, quoiqu'à dire vrai nous ne soyons pas obligés d'avoir égard, en particulier, à toutes les conjectures impertinentes, cela nous doit pourtant obliger en général à nous précautionner davantage dans nos paroles, pour ne pas donner du moins de raisonnable fondement aux pensées que l'on en pourrait former au désavantage de notre service [1].

Du côté d'Italie, je n'avais pas alors de grandes affaires. Il s'était formé une difficulté à la cour de Savoie [2] sur le traitement que la nouvelle duchesse y devait faire à mon ambassadeur, parce qu'elle prétendait [3] agir de même façon qu'avait fait la feue duchesse ma tante. Mais je fis considérer au duc son mari, qu'encore que cette princesse, comme sa femme, portât dans ses États le même titre que sa mère, elle ne devait pas prétendre que dans le reste du monde on la considérât de la même sorte; que la qualité de fille de France avait de tout temps donné des prérogatives toutes singulières, et que même autrefois, les princesses qui en étaient honorées (à quelque prince qu'elles se mariassent), conservaient

1. La réflexion générale se prolonge au texte A (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 15).

2. Au texte A, ces faits sont au 25e cahier (t. III, f° 10). V. le Journal, p. 70. — A, on lit de plus ceci : « incontinent après le mariage du duc. »

3. A. « avoir en toutes choses les mêmes honneurs qui avaient autrefois été rendus à la feue... comme étant, disait-elle, dans les mêmes droits. »

toujours, de leur chef, le titre et le rang de Reines [1]. Si bien que les respects qui leur étaient rendus ne devaient pas être tirés à conséquence. Lesquelles raisons furent trouvées si bonnes par le duc de Savoie qu'il ne crut pas devoir plus longtemps soutenir sa prétention [2].

Le pape et la duchesse de Mantoue avaient un différend [3], dans lequel ils m'avaient reconnu pour arbitre. Mais l'affaire s'accommoda d'elle-même.

Le duc de Chaulnes que j'avais envoyé comme ambassadeur [4] extraordinaire à Rome y avait été reçu très-honorablement. Car [5] la mauvaise disposition où était alors le pape rendait ses neveux un peu plus honnêtes

1. A. « ... que le sang leur donnait. » Ceci encore est au texte A : « ... et que si dans les derniers siècles on leur avait retranché cette qualité, on leur en avait néanmoins laissé la plupart des cérémonies. »

2. A. « la prétention de sa femme. »

3. Cet alinéa sur Mantoue est ajouté en marge du texte A (25e cahier, t. III, f° 11). V. le Journal, p. 74. — A : « ... sur le sujet d'un inquisiteur. »

4. Ce fait est au 31e cahier du texte A (t. III, f° 74). V. le Journal, p. 65.

5. A, on lit d'abord : « ... Parce que le pape étant alors malade, sa famille était inquiète touchant l'événement de son mal. » Suit cette phrase, inspirée par le Journal (V. p. 72), effacée même au Msc. A : « Ce qui les portait à rendre des civilités, où il paraissait un peu moins de fierté qu'à l'ordinaire. C'était sans doute un mouvement de crainte ou d'intérêt plutôt qu'une véritable modestie. » Au texte A, l'idée se poursuit ainsi, d'après le Journal : « Pour moi, dans ce temps-là, ma seule pensée était de faire élever au pontificat quelque homme capable et désintéressé. En quoi, je reçus de fort bons avis de la reine Christine de Suède, laquelle, ayant fait un séjour fort long dans cette cour, était fort particulièrement instruite des qualités des cardinaux. Mais le pape, depuis, reprenant sa santé, nous tira de cette application, et rendit en même temps à ses neveux la hauteur qui leur était naturelle. En quoi, ils firent bien voir que, s'ils s'étaient auparavant montrés plus traitables, ce n'avait été que par l'intérêt qu'ils pouvaient avoir de conserver une protection après la

qu'ils n'avaient accoutumé. Mais sitôt que le pape eut repris sa santé, ils reprirent aussi leur fierté ordinaire.

La seule affaire qui me restait à traiter en cette cour, était d'abolir les divisions qui s'étaient formées dans le clergé de ce royaume sur les propositions de Jansénius [1]. Le pape s'y était porté d'abord fort chaudement, comme dans une affaire qui regardait en effet ses intérêts plus que les miens, et se rendait solliciteur envers moi pour l'exécution des bulles qu'il avait données sur ce sujet, principalement en ce qui regardait les évêques qui avaient refusé d'y obéir. Et de ma part je lui prêtais volontiers le secours de mon autorité, avec toute la précaution, néanmoins, qui se devait pour ne pas blesser les anciens priviléges de l'Église gallicane [2].

Mais depuis, comme je travaillais de bonne foi sur ce plan et que j'eus mis l'affaire au point que le pape n'avait plus qu'à nommer les commissaires [3], je m'aper-

chute du chef de leur famille. » En face de ces phrases peu flatteuses pour les neveux du pape, est cette observation marginale : « à changer. » Le texte C, on le voit, est plus discret. Il n'a pas conservé non plus certaine réflexion générale sur la différence entre les parvenus et les princes de sang illustre, dont l'idée, qui est au Journal, p. 66, a été suscitée par cette conduite des neveux d'Alexandre VII. (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 16).

1. Ces faits sont dans deux parties différentes des textes antérieurs : 1° au 13e cahier du texte B (t. II, f° 120-123) ; 2° au 31e cahier du texte A (t. III, f° 72-73). V. le Journal, p. 30.

2. B, t. II, f° 120 (13e cahier) : « Il me pressait de faire faire le procès aux quatre évêques qui avaient refusé de signer le formulaire. » C'est la phrase du Journal (V. p. 30). — Suit un long développement remplacé par trois lignes dans notre texte C (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 17).

3. Même au texte C, on a mis, puis on avait effacé cette phrase empruntée au texte A : « pour faire le procès aux évêques. » Au texte A (31e cahier,

çus qu'il changeait de conduite [1]. Et le sujet de ce changement était que ses neveux [2] avaient pris le zèle chrétien avec lequel j'agissais en cette occasion pour une puissante jalousie d'État, et s'imaginaient qu'ils pourraient tirer de moi tout ce qui leur plairait en échange de la satisfaction qu'ils me donneraient sur ce point.

Ainsi, lorsque mon ambassadeur leur parla de ma part de nommer les commissaires, ils firent premièrement diverses difficultés, et ensuite s'expliquant plus nettement, osèrent bien proposer qu'en échange de cette expédition je consentisse d'abattre la pyramide qu'ils avaient été contraints de me bâtir pour réparation du crime [3] des Corses. Mais alors, pour faire voir que je n'avais autre attachement à cette affaire que pour le bien de la religion, et qu'en ce qui regardait l'intérêt de mon État je ne craignais nullement le *Jansénisme*, j'ordonnai à mon ambassadeur de dire simplement à ces messieurs [4], qu'après avoir informé Sa Sainteté de l'état des choses et lui avoir proposé ce qui était à faire, suivant les formes, pour l'exécution de ses propres décrets,

t. III, f° 72), ceci est ajouté à l'idée du procès : « conformément aux anciens priviléges de ce royaume. »

1. Au texte A, pour rendre cette idée toute simple, il y a cinq ou six lignes redondantes.

2. A, « les neveux » ne sont pas nommés, c'est la cour de Rome. « S'imaginant que j'étais fort inquiété par les pratiques du jansénisme, elle s'était, sur ce fondement, persuadé qu'elle me pourrait vendre à tel prix qu'elle voudrait les expéditions que je désirais, nécessaires pour les détruire, quoique à parler chrétiennement elle dût être plus zélée que moi pour travailler à les anéantir. »

3. A, on a mis d'abord : « de l'affaire. » — Le Journal ne mentionne pas cette demande du pape.

4. Ce ton méprisant n'est pas dans le texte A.

je croyais avoir satisfait à mon devoir envers Dieu et que ce serait, désormais à Sa Sainteté à faire le sien quand il lui plairait.

Cependant [1] le cardinal Ursin [2], dont le procédé (comme vous avez vu dans les années passées) n'avait pas été tel qu'il devait être [3], se rendit à ma cour, et m'ayant fait paraître un véritable repentir de sa faute, me fit résoudre à l'oublier et à lui rendre le titre de comprotecteur de France que je lui avais ôté.

Peu de temps après [4], je rétablis la discipline et l'union dans l'ordre de Cîteaux. La division s'y était introduite par l'artifice ou le mauvais zèle de certains supérieurs particuliers qui, sous prétexte d'une réforme plus austère, voulaient secouer l'autorité du général, lequel, de sa part, soutenait que les nouvelles règles, auxquelles les réformés s'étaient voulu soumettre, ne les pouvaient

1. Avant l'affaire du cardinal Ursin, les deux textes, dans leur 14e cahier (A, t. II, f° 300 ; B, t. II, f° 128), en indiquent une autre : « Je chargeai le cardinal de Retz de chercher les moyens dont on se pouvait servir pour accommoder à Rome les affaires qui regardaient la Sorbonne. » Le texte A ajoute, en marge, cette phrase gardée par le texte B : « ... croyant que, comme il était lui-même docteur, il trouverait plus aisément qu'un autre des expédients convenables en cette matière. » Suit dans les deux textes une réflexion : « Car, à dire vrai, j'étais bien aise que cela se terminât au plus tôt, étant persuadé que, dans les importantes occupations qui m'étaient préparées de toutes parts, il était toujours plus avantageux que cette cour me fût plus favorable que contraire. » — Tout ceci est au Journal (V. p. 19) : Retz et Ursin étaient sur le même Feuillet du Roi.

2. Ce fait est au cahier 14e du texte A, t. II, f° 299, et du texte B, t. II, f° 128 (V. le Journal, p. 19).

3. A et B : « dans l'affaire du duc de Créqui. »

4. Les trois alinéa suivants sont, dans le texte A, au 23e cahier, f° 372-376. V. le Journal, p. 47, qui n'a qu'une ligne pour le bref du pape, avec cette observation : « Détail à savoir. » Voici le début du

pas dispenser de la soumission qu'ils devaient à leur supérieur naturel [1].

Cette affaire me parut d'autant plus digne de mon application [que [2] cet ordre était infiniment célèbre, et que le schisme que l'on y voyait portait un scandale général à toute l'Église, outre] qu'ayant été entreprise dès l'année 1633 par le cardinal de La Rochefoucauld, homme de suffisance et de piété singulière [3], et depuis poursuivie

texte A : « Je fus obligé quelques jours après (après la discussion sur le jansénisme. V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 17) d'agiter encore dans mon conseil une autre affaire qui regardait l'Église. Il s'agissait de réformer l'ordre de Cîteaux, dont les particuliers et les communautés même s'étaient, disait-on, par le cours du temps, beaucoup écartés des anciennes règles de leur première institution. » — La suite du texte A est bien longue et traînante. L'exposition diffère sensiblement dans ces textes A et C.

1. A, on lit tout un développement sur les contestations qui se rallument à la vue du bref pontifical demandé par le Roi : « les uns voulant exécuter cette bulle ponctuellement en la forme où elle se trouvait, et les autres en demandant une toute différente. Les premiers, qui paraissaient les plus sincères, avaient pour eux l'autorité de leur général, et semblaient en effet ne chercher autre chose que de rassembler tous les membres désunis sous l'autorité de leur véritable chef. Les derniers, qui voulaient paraître les plus zélés, mais qui n'étaient peut-être que les plus factieux, avaient à leur tête quelques abbés particuliers, et, demandant avec chaleur une réforme plus austère, se promettaient apparemment de couvrir, sous un prétexte si beau, la secrète intention qu'ils avaient de se cantonner contre leur supérieur. » Le Mss. ajoute ceci, qui a été effacé : « Cependant, sur ce point seul, ils renouvelaient toutes leurs prétentions, comme si jamais elles n'eussent été jugées. »

2. Ce qui est ici ajouté en marge se lit ainsi au texte A : « que cet ordre était célèbre dans mon État et s'étendait dans les pays étrangers ; que le tumulte qui s'y était fait depuis ces dernières contestations avait été scandaleux à la vue des peuples ; » et de plus ceci : « que souvent les rois mes prédécesseurs s'étaient chargés avec succès de pareilles fonctions. »

3. A, il y a une idée de plus : « mais tout ce qu'il avait pu faire de mieux avait plutôt achevé de brouiller cet ordre qu'il n'avait contribué à le régler. »

non-seulement dans toutes les juridictions du royaume, mais devant le pape même [1], assisté pour ce sujet des plus habiles cardinaux, elle n'avait pu être achevée [2].

Ainsi je fis rapporter l'affaire en mon conseil. Mais (comme s'il eût été du destin de cette affaire de n'être jamais terminée [3]) mes conseillers [4] se trouvèrent partagés en opinions, et je me vis dans la nécessité de la décider par mon seul suffrage [5], lequel je donnai en faveur du général. Car outre les raisons du fond, qu'il serait ennuyeux de déduire ici, et [6] le sentiment du pape qui en avait jugé comme moi, je considérai [7] qu'il était de l'avantage de l'État de conserver sous l'obéissance de ce chef d'ordre tous les couvents étrangers qui offraient de s'y ranger, et qu'il était de la prudence d'un

1. Cette idée incidente, au texte A, est ajoutée en marge.

2. Au texte C, la phrase se continuait d'abord avec cette autre idée : « ... et ne pouvait l'être vraisemblablement que par mon autorité. »

3. A, il y a de plus cette idée incidente : « par le grand nombre des raisons ou des recommandations que les parties avaient recherchées. »

4. A, on lit d'abord ceci : « les principaux de mon conseil que j'avais assemblés au nombre de douze. »

5. Il y a une addition au texte A : « Ce qui me faisait quelque peine : car, encore que dans le vrai mes sujets n'eussent pas besoin d'être autorisés par le nombre, je tâchais toujours, pour ma propre satisfaction, de décider mes questions judiciaires par la pluralité des voix. »

6. A, la phrase sur le pape n'est ni aussi courte, ni aussi simple : « Après avoir renvoyé ce différend au pape, qui l'avait en effet très-bien discuté, il ne lui fallait pas faire l'injure de rendre inutile son jugement. »

7. A, il y a toute une énumération : « Je considérai que l'avis contraire, ne déterminant rien, ne faisait que donner lieu à la continuation des désordres ; qu'il était temps de donner un jugement dernier à cette affaire dont toute l'Europe attendait la décision, et que l'on ne pouvait trop promptement remettre une communauté religieuse dans la soumission qu'elle doit à son supérieur ; qu'il était avantageux à l'État... » La dernière idée reparaît dans la suite de notre texte C.

souverain de maintenir, en toutes les choses justes, ceux qui ont le caractère de supériorité, contre la révolte des subalternes [1].

Je projetai [2] encore alors un autre règlement qui regardait à la fois et l'État et l'Église. Ce fut à l'égard des fêtes, dont le nombre, augmenté de temps en temps par des dévotions particulières, me semblait beaucoup trop grand. Car enfin il me parut qu'il nuisait à la fortune des particuliers en les détournant trop souvent de leur travail; qu'il diminuait la richesse du royaume en diminuant le nombre des ouvrages qui s'y fabriquaient, et qu'il était même préjudiciable à la religion par laquelle il était autorisé, parce que [3] la plupart des artisans étant des hommes grossiers donnaient ordinairement à la débauche et au désordre ces jours précieux qui n'étaient destinés que pour la prière et les bonnes œuvres.

Dans ces considérations, je pensai qu'il serait du bien des peuples [4] et du service de Dieu d'apporter en cela quelque modération, et je fis entendre ma pensée à l'archevêque de Paris, lequel [la [5] jugeant pleine de

1. A, on lit, à la suite, des réflexions générales que nous renvoyons au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 18.

2. Ce fait est dans le texte A au 31e cahier (t. III, f° 69) : la forme seulement est un peu différente (V. le Journal, p. 82).

3. L'idée suivante, peu flatteuse pour le peuple, qui n'est cependant pas tout seul à abuser des fêtes dites religieuses, est déjà au texte A : « Ces jours qui... ne servaient plus aux gens de cette qualité que d'une occasion de débauche, dans laquelle ils consommaient incessamment tout le fruit de leur travail. » Le Msc. ajoutait encore ceci : « ... et faisaient même quelquefois des désordres considérables, des affaires très-fâcheuses. » En interligne, on a renchéri : « ... et quelquefois même dans la chaleur du vin... »

4. A : « du bien des particuliers et de l'avantage du public... »

5. Cette réflexion n'est pas au texte A.

raison] voulut bien, comme pasteur de la capitale de mon royaume, donner en cela l'exemple à tous ses confrères.

Les impiétés [1] qui se commettaient dans le Vivarais, me donnèrent sujet d'y faire tenir des grands jours [2] par les officiers du parlement de Toulouse, et quoique la chambre mi-partie de Castres me sollicitât avec [3] instance afin d'obtenir place dans ce tribunal pour quelques-uns de leurs députés comme ayant droit d'y entrer [4], je crus qu'il serait plus avantageux à la religion de ne pas leur accorder cette demande, laquelle je sus éluder par divers délais [5], pendant que l'affaire se consommait [6].

Le même zèle [7] me fit envoyer l'abbé de Bourseis jus-

1. Le fait est à la suite du précédent, dans le texte A (31e cahier, f° 70-71). On y lit : « Les impiétés et les autres crimes qui se commettaient depuis longtemps dans le Vivarais et dans les Cévennes... » (V. le Journal, p. 78.)

2. A. « ainsi que j'avais fait en Auvergne. »

3. A. « avec quelque apparence de fondement. »

4. A. « disant qu'il était indubitable que, dans ce qui se traiterait devant ce tribunal, les gens de la religion prétendue réformée seraient fort souvent intéressés. » — Suit cette réflexion qui a son prix : « Et cette difficulté, par-dessus laquelle j'aurais pu passer plus légèrement si elle se fût présentée en une autre saison, semblait être alors de plus grande conséquence. Car ayant la guerre avec les Anglais, il était bon de ne pas faire paraître aux huguenots que l'on voulût en rien déroger aux priviléges que les édits de pacification leur avaient accordés. »

5. A. « sans avoir besoin de la condamner expressément. »

6. A, quelques mots sont ajoutés à la phrase terminée : « sans qu'aucun d'eux y fût appelé. »

7. Dans les textes antérieurs, les faits de cet alinéa sont au 14e cahier, A, t. II, f° 300; B, t. II, f° 127. Le texte B est une belle copie, presque sans corrections (V. le Journal, p. 13). — Schomberg est écrit : « Chomber, » dans les Mémoires et au Journal. Bourséis est écrit : « Bourté. »

qu'en Portugal pour essayer de convertir Schomberg, qui s'y était acquis beaucoup de réputation [1], et me fit poursuivre chez les Hollandais la réparation du [2] scandale qu'ils avaient fait peu de temps auparavant en la personne d'un aumônier de mon ambassadeur.

Je terminai [3], bientôt après, l'assemblée qui durait

1. A, on lit d'abord cette phrase de forme assez crue : « Je voulus bien qu'on lui fît sentir que je prendrais soin de sa fortune pourvu qu'il donnât ordre à sa conscience. » La phrase a été remplacée par celle-ci en marge : « ... Chomber, lequel méritait sans doute que l'on prît un soin particulier de sa fortune et de son salut, parce que c'était un homme d'un mérite extraordinaire. »

2. *Ibid.* : « du terrible scandale... » V. le Journal, p. 32, sur ce « grand scandale. »

3. Ce fait est au 14e cahier des textes A et B : A, t. II, f° 301-302 ; B, t. II, f° 134 (V. le Journal, p. 29). On a de plus un fragment antérieur au texte A (t. III, f° 316) qui nous donnera d'autres pages très-intéressantes sur le clergé. — Voici ce qu'on lit d'abord au texte X (f° 316) : « Dans la fin du mois de mars, l'assemblée du clergé, étant prête à finir, résolut de m'offrir huit cent mille écus. » Puis le texte reprend : « Il était nécessaire de régler ce qu'elle me fournirait. » Ce qui suit est ajouté en marge : « Car, par la bonté de nos ancêtres, les ecclésiastiques sont en possession de ne contribuer aucune chose pour les besoins de l'État qu'un certain don qu'ils appellent gratuit et qu'ils ne font que tous les cinq ans alors qu'ils sont assemblés. Pour cette fois, ils arrêtèrent de m'offrir huit cent mille écus, et m'auraient sans doute offert beaucoup moins si je n'eusse pris soin de les exciter. Mais je fis sentir à plusieurs en particulier à quoi leur devoir les portait. Et le jour précédant leur dernière délibération en ayant vu un assez bon nombre à ma messe, je leur dis en sortant que je savais qu'ils devaient parler le lendemain d'une affaire qui me regardait, et que je connaîtrais par les effets ceux qui avaient affection pour mon service. » Les textes A et B ont gardé ces dernières phrases. Le ton du début y sent plus la mauvaise humeur : « Dans la fin du mois de mars, désirant de mettre bientôt un terme à cette assemblée qui durait depuis le commencement de juin, je voulus qu'elle arrêtât promptement le don extraordinaire qu'elle ne me fait que de cinq en cinq ans, et qu'elle fait toujours le plus médiocre qu'elle peut. »

depuis le commencement de juin, et lui fis arrêter le don extraordinaire, qu'elle a coutume de me faire tous les cinq ans, à la somme de huit cent mille écus, quoiqu'elle s'en fût jusque-là défendue ou par l'envie que les députés avaient de continuer leur séjour à Paris, ou par le désir de ménager leurs bourses [1].

Je n'ai jamais [2] manqué de vous faire observer, lorsque l'occasion s'en est présentée, combien nous devons avoir de respect pour la religion et de déférence pour ses ministres, dans les choses principalement qui regardent leur mission, c'est-à-dire [3] la célébration des mystères sacrés et la publication de la doctrine évangélique. Mais parce que les gens d'église sont sujets à se flatter un peu trop des avantages de leur profession [4] et s'en veulent

1. Là finit le 8e cahier de notre texte C. Le f° 250, le dernier du cahier, se terminait d'abord par les lignes suivantes, bientôt interrompues et abandonnées, puisqu'elles ont été effacées : « Et sur ce sujet je crois vous devoir enseigner deux choses importantes : la première, qui regarde le service de Dieu, est que nous faisons très-mal de tolérer les fréquentes et longues demeures des évêques hors de... » En marge, on lit : « dans l'année 1661. » Nous trouverons en effet, dans les Mémoires de 1661, des réflexions sur l'obligation qui est faite aux évêques de résider dans leurs diocèses. Cette observation marginale prouve que le rédacteur de ce troisième texte de 1666 avait sous les yeux les cahiers de 1661, j'entends toujours la rédaction de 1661 qui est antérieure au travail de Pellisson.

2. Ici commence le 9e cahier de notre texte C, qui est au t. III du Mss., f° 189-197. — Voir le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 19, pour les vicissitudes de composition de ces réflexions étendues touchant les biens du clergé, dont on a un texte antérieur. Nous ne donnerons ici que les corrections et additions de détail. Le texte A (t. II, f° 303-308, 14e cahier) est la base du texte C. Peu de corrections au texte B (t. II, f° 135-138).

3. Cette fin de la phrase est une addition en marge du texte A.

4. A, on a essayé trois mots : « profession, caractère, métier. »

quelquefois servir pour affaiblir leurs devoirs les plus légitimes, je crois être obligé de vous expliquer sur cette matière certains points [1] qui peuvent être importants.

Le premier est que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens, tant des séculiers que des ecclésiastiques, pour en user comme sages économes, c'est-à-dire selon [2] les besoins de leur État.

Le second [3], que ces noms mystérieux de franchises et de libertés de l'Église dont on prétendra peut-être vous éblouir, regardent également tous les fidèles soit laïques soit tonsurés qui sont tous également fils de cette commune mère, mais [4] qu'ils n'exemptent ni les uns ni les autres de la sujétion des souverains, auxquels l'Évangile même leur enjoint précisément d'être soumis.

Le troisième [5], que tout ce qu'on dit de la destination

1. La phrase des textes A et B : « *certains points qui vous pourront servir au besoin, soit pour prendre vos résolutions avec plus de certitude, soit pour les faire exécuter avec plus de facilité,* » a d'abord été écrite sur notre texte C; elle est effacée.

2. C, on lit d'abord : « selon le bien général. »

3. A, ce second point est indiqué comme devant être mis le troisième.

4. A, la fin de la phrase est d'abord plus étendue et plus expressive : « que la liberté des enfants de Dieu, dont il est parlé dans l'Église, n'exempte pas les fidèles de la sujétion qu'ils doivent aux princes qui en sont les images, puisque Jésus-Christ même dans l'Évangile commande expressément qu'on leur rende tout ce qui se doit au rang où lui-même les a placés. »

5. A, on lit cette phrase : « Vous devez savoir que ces scrupules, que l'on prétend fonder sur la destination particulière des biens de l'Église et sur l'intention des fondateurs, sont souvent des prétextes étudiés pour s'exempter d'un juste devoir plutôt qu'une véritable délicatesse de conscience. » Cette phrase est empruntée presque littéralement à un texte antérieur qu'on lira dans le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 19. Le

particulière des biens de l'Église et de l'intention des fondateurs n'est qu'un scrupule sans fondement; parce qu'il est constant que, comme ceux qui ont fondé les bénéfices, n'ont pu, en donnant leurs héritages, les affranchir [1] ni du cens ni des autres redevances qu'ils payaient aux seigneurs particuliers, à bien plus forte raison n'ont-ils pas pu les décharger de la première de toutes les redevances qui est celle qui se reçoit par le prince [comme seigneur universel] pour le bien général de tout le royaume.

Le quatrième [2], que si l'on a permis [3] jusqu'à présent aux ecclésiastiques de délibérer, dans leurs assemblées, sur la somme qu'ils doivent fournir, ils ne sauraient attribuer cet usage à aucun privilége particulier, parce que [4] la même liberté est encore laissée aux peuples de plusieurs provinces, comme une ancienne marque de la probité des premiers siècles, où la justice excitait suffisamment chaque particulier à faire ce qu'il devait selon

texte B resserre la phrase, comme elle est ici au texte C. Le texte C reproduit les essais du texte B pour l'épithète à mettre au mot : scrupule; on y lit donc : « *mendié, affecté;* » termes plus forts que celui qui a enfin prévalu.

1. A, on lit seulement ceci : « *les affranchir de la charge qui leur est naturellement attachée.* » Au texte B, la phrase est continuée en marge : « *... ni ceux qui les possèdent les tenir avec plus de droit et d'avantages que les premiers propriétaires qui les leur ont donnés.* » La phrase ainsi complète a d'abord paru bonne au rédacteur du texte C; il l'a copiée, puis effacée, pour y substituer la phrase actuelle.

2. A, t. II, f° 305, le cinquième point est placé avant le quatrième.

3. B, ces mots : « jusqu'à présent, » sont ajoutés en interligne.

4. A et B, on lit : « puisque cela se pratique même envers les laïques en la plupart de nos provinces, et qu'il se pratiquait ainsi partout dans la probité des premiers siècles... »

ses forces [1], et [2] cependant cela n'a jamais empêché que l'on ait contraint et les laïques et les ecclésiastiques, lorsqu'ils ont refusé de s'acquitter volontairement de leur devoir.

Et le cinquième enfin que, s'il y avait quelques-uns de ceux qui vivent sous notre empire plus tenus que les autres à nous servir de tous leurs biens, ce devrait être les bénéficiers qui [3] ne tiennent tout ce qu'ils ont que de notre choix. Les droits qui se perçoivent sur eux sont établis d'aussi longtemps que leurs bénéfices, et nous en avons des titres qui se sont conservés depuis le premier âge de la monarchie [4]. Les papes mêmes, qui se sont efforcés de nous dépouiller de ce droit [5], l'ont *rendu plus clair* et plus incontestable par la rétractation précise qu'ils ont été obligés de faire de leurs ambitieuses [6] prétentions.

Mais on peut dire qu'il n'est pas ici besoin ni de titres ni d'exemples, parce que la seule équité naturelle suffit pour éclaircir absolument ce point. Serait-il juste que la noblesse donnât ses travaux et son sang pour la

1. B, ceci est ajouté en interligne : « ce qui n'arriverait pas sans doute à présent. »

2. Cette fin de phrase est une addition en marge du texte A, t. II, f° 307.

3. B, la suite de la phrase est plus longue : « qui, ne les tenant que de notre nomination, se trouvent obligés à ce devoir, non-seulement comme le commun de nos sujets, par leur naissance, mais encore par un motif particulier de reconnaissance. »

4. A, il y a là un long développement qu'on lira dans le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 19.

5. On lit, au Msc. C, cette addition effacée depuis : « comme ils ont fait plusieurs autres princes. »

6. On lit d'abord : « téméraires. »

défense du royaume et consumât si souvent ses biens à soutenir les emplois dont elle est chargée, et que le peuple (qui, possédant si peu de fonds [1], a tant de têtes à nourrir) portât encore lui seul toutes les *dépenses de l'État*, tandis que les ecclésiastiques, exempts par leur profession des dangers de la guerre, des *profusions* du luxe et du poids des familles, jouiraient dans leur abondance de tous les avantages du public sans jamais rien contribuer à ses besoins [2].

Au milieu de toutes mes autres applications, celle où mon esprit s'attachait davantage était de me mettre en état de retirer des mains du roi d'Espagne les provinces qui m'étaient échues par la mort du roi son père. Et [3] comme rien n'était plus important à ce dessein que de terminer les autres affaires où j'étais engagé pour les Hollandais, afin d'avoir la liberté d'employer toutes mes forces dans ma propre querelle, je fis premièrement nouer une conférence en Allemagne entre les États et l'évêque de Munster, en laquelle Colbert, maître des requêtes, assistant de ma part, porta bientôt les choses à la conclusion. Et ensuite [4] j'essayai de profiter des bonnes intentions qu'avait la reine d'Angleterre pour faire la paix avec le roi son fils.

1. B, on lit : « fournit tant de soldats ; » puis ceci est ajouté en interligne : « a tant de têtes à nourrir. »

2. A, il y a, à la fin de ces réflexions, un long développement qu'on lira dans le Supplément aux Mémoires.

3. Ce fait est au 8e cahier du texte A, t. II, f° 257, et du texte B, t. II, f° 77 (V. le Journal, p. 31).

4. Cet autre fait est au début du 9e cahier du texte A, t. II, f° 259, à la fin du 8e cahier du texte B, t. II, f° 77 (V. le Journal, p. 31.)

Le premier [1] avantage que je tirai de l'entremise de la reine d'Angleterre fut de terminer une contestation incidente qui se formait par le roi d'Angleterre. Car [2] il prétendait, non sans quelque raison, que le traité se devait faire chez lui, parce que les Hollandais, qui étaient ses véritables parties, lui étaient inférieurs en dignité. Et néanmoins, après quelques disputes, il se relâcha de cette prétention sur la remontrance que je lui fis que la maison de la Reine sa mère pouvait être prise entre nous comme un lieu neutre, et qu'il était de l'honneur de cette princesse que la paix, ayant été proposée par elle, se négociât aussi en sa présence et avec sa participation [3]. Mais ce qui me faisait le plus appuyer cette proposition était que je voyais que, par le seul respect dû à la présence de cette Reine, l'on trouverait moyen de retrancher la plupart des questions préliminaires qui font ordinairement la plus grande longueur des traités : outre [4] que les choses se négociant si près de moi j'aurais la commodité d'inspirer continuellement à mes ministres ce qui serait de mes intérêts. Nos députés s'assemblèrent donc au lieu accordé. Mais milord Ollis, qui

1. Ces faits sont au cahier 13e du texte A, t. II, f° 291, et du texte B, t. II, f° 117. Le texte B est sans corrections (V. le Journal, p. 32 et p. 39).

2. A, on lit d'abord ceci : « Je m'en servis pour engager adroitement les Anglais à venir négocier sur mes terres. On lit ensuite : « Il soutenait que lui ayant déclaré la guerre le premier, je devais aussi envoyer le premier dans ses États pour y négocier la paix. »

3. A et B, il y a de plus cette idée : « que l'affection que cette princesse avait pour la paix lui pouvait fournir à toute heure des expédients pour lever les difficultés qui s'y présenteraient. »

4. Cette principale raison est ajoutée à la marge du texte A.

traitait pour le roi d'Angleterre [1] ayant fait entendre, dès la première conférence, qu'il ne pouvait écouter aucune proposition si l'on ne convenait d'abord d'accorder au roi son maître tous les articles qu'il avait fait proposer quelque temps auparavant par l'entremise du roi de Portugal, l'on ne passa pas plus avant. Et ce milord fut bientôt rappelé par le roi son maître.

Cela ne fit pas néanmoins désespérer notre médiatrice de réussir dans ce qu'elle avait entrepris. Se promettant qu'Ollis ou quelque autre député reviendrait bientôt d'Angleterre, elle me pria, que s'il revenait durant un voyage qu'elle voulait faire à Bourbon [2] pour sa santé, l'on continuât de s'assembler en son logis dans la même forme que si elle eût été présente.

Cependant Ollis [3] ne revint point, et à dire le vrai je n'en étais pas fort fâché, parce que dans le séjour qu'il avait fait auprès de moi comme ambassadeur, j'avais remarqué dans son esprit une rudesse [4] mal propre à négocier un accord, et je ne sais pas même à quel dessein il avait affecté des prétextes de demeurer ici, de-

1. A : « s'étant rendu le... avril chez la reine d'Angleterre, où Lionne se trouva de ma part, et pour les Etats de Hollande, Van Beuningen, leur envoyé. » Le nom de cet envoyé a été mis après coup sur le Msc. — Pour la cause de la rupture, on ne lit, au texte A, qu'une courte phrase vague : « voyant qu'on lui proposait autre chose que ce qui avait été autrefois proposé. » (V. le Journal, p. 39.)

2. A, il y a seulement : « aux eaux. » (V. le Journal, p. 39.)

3. Au lieu de cet alinéa si aigre contre Ollis, au texte A, il y a seulement ceci : « Il reçut ordre de se retirer de ma cour, en laquelle il était jusque-là demeuré, nonobstant la guerre déclarée. » (V. le Journal, p. 41.)

4. Au texte C, on lit d'abord ces mots effacés depuis : « ... qui ne me plaisait pas. »

puis que la guerre eut fini son ambassade, jusqu'à ce qu'il fut chargé de traiter de la paix.

Mais nous ne fûmes pas longtemps sans renouer de nouvelles négociations [1] par le commerce qu'entretenait Ruvigny avec le comte de Saint-Alban, lequel était alors en Angleterre, et nous faisait espérer de jour en jour qu'il reviendrait avec des propositions raisonnables. Ce qu'il y avait de plus incommode pour moi dans ces pourparlers, est qu'ayant, en effet, toute l'impatience possible d'avancer l'affaire, je ne pouvais néanmoins la presser sans me faire un préjudice considérable [2]. Car [3], de la part des Anglais, cela faisait demander des conditions plus injustes, et de la part des Hollandais, cela faisait naître des jalousies capables de reculer l'affaire au lieu de l'avancer [parce [4] qu'ils ne craignaient rien au monde si fortement que de me voir établi dans leur voisinage].

1. Ces faits sont au 33e cahier du texte A (t. III, f° 94). V. le Journal, p. 80.

2. La suite de l'alinéa est presque mot à mot au Journal (V. p. 76).

3. A, la phrase commence ainsi : « Du côté de Espagnols, cela les excitait à se tenir plus sur leurs gardes ; du côté des Anglais... »

4. A, la phrase est plus longue et plus pompeuse : « parce qu'étant fort défiants d'eux-mêmes, et découvrant en moi cette chaleur, ils ne doutaient point que, voulant terminer cette guerre, je n'eusse une forte résolution d'en recommencer une autre dans leur voisinage, où ils n'avaient point envie de me voir établir. » — Cette idée de la défiance des Hollandais, qu'indique le Journal, p. 43, 59 et 76, fournit un long développement aux textes A et B (A, cahier 20e *bis*, t. II, f° 351 ; B, cahier 20e, t. II, f° 180) ; c'est comme le préambule de la conversation avec Van Beuningen, que va donner notre texte C : « Ayant déjà remarqué en diverses occasions combien les Hollandais montraient de répugnance à me voir entrer dans les Pays-Bas, et pensant qu'il ne m'était pas avantageux d'avoir dans mes desseins cette république pour ennemie, je cherchais tous les jours en moi-même les moyens de l'attirer dans mes

Je tâchais, en toute rencontre, de leur remettre l'esprit sur ce point, et un jour[1], entre autres, m'entretenant avec Van Beuningen, je lui fis entendre (en termes généraux) que l'excès de la défiance entre des alliés faisait souvent de grands préjudices aux uns et aux autres.

Sur quoi, lui[2] m'ayant reparti qu'il ne voyait rien qui pût donner défiance aux États que l'entreprise que je semblais vouloir faire sur la Flandre, je lui témoignai qu'encore que les droits que j'avais dans les Pays-Bas s'étendissent sur certaines provinces qui leur étaient voisines, je serais toujours prêt de les transporter sur d'autres terres par manière d'équivalent[3]. Mais je ne lui

sentiments. Je voyais bien que la seule raison qui faisait appréhender à ce peuple que je ne portasse mes armes de ce côté-là, c'était l'inquiétude que leur causait le voisinage d'un prince trop puissant. Mais quoique la cause du mal fût facile à connaître, le remède n'en était pas moins difficile à trouver : car cette frayeur était entrée si profondément dans leur âme, qu'il était presque impossible de l'en arracher; et, ce qui semblait la rendre mieux fondée, c'était que les pays sur lesquels j'avais le plus de droit étaient, en effet, ceux pour lesquels ils pouvaient prendre plus de jalousie, comme étant ceux qui les touchaient de plus près et dont eux-mêmes possédaient quelque portion. Ainsi je crus que s'il y avait un expédient capable d'affaiblir leur crainte, ce serait de leur faire voir que, s'ils voulaient, au lieu d'attaquer les endroits qui leur pouvaient donner du soupçon, je chercherais à me récompenser de mes prétentions sur des lieux plus éloignés de leurs terres. » Ce sont presque les termes du Journal (V. p. 50). Déjà, au texte A, était cette réflexion, qui depuis a été barrée : « ... leur laissant même la liberté tout entière d'entreprendre de leur part ce qu'ils trouveraient à leur bienséance. »

1. Ce fait est au cahier 20e *bis* (qui compte comme 21e) du texte A (t. II, f° 352), et au cahier 20e du texte B (t. II, f° 181), qui n'a pas de corrections (V. le Journal, p. 50).

2. A. « Le Hollandais, rempli des sentiments qu'il voyait à tous ceux de sa patrie. »

3. A, il y a une idée de plus : « leur faisant entendre qu'eux-mêmes

parlai néanmoins de cela que [1] comme d'une affaire qui se pouvait traiter à loisir, afin que quelque résolution que les États prissent sur ce sujet, ma diligence les pût prévenir.

Dans ce dessein, je prenais toujours le prétexte de la guerre de mer [2] pour couvrir tous les préparatifs que je faisais. J'avais besoin de grands magasins de vivres du côté de Flandre. Mais je les faisais dans mes places maritimes, comme pour fournir au besoin toutes choses nécessaires à mes vaisseaux, et j'avais même [3] ordonné que l'on y donnât aux Hollandais toutes les choses qu'ils demanderaient. Il y avait à la vérité dans les autres places une grande quantité de farine [4]. Mais ces provisions étaient couvertes par le nouveau soin que j'avais pris cette année de nourrir moi-même [5] mes troupes, et

pouvaient prendre occasion d'y trouver leur compte, que de ma part je ne serais pas jaloux de leur accroissement. »

1. A, l'idée n'est pas tout à fait la même : « Quoique ces choses ne fussent dites que par manière d'entretien, je les appuyai de telle sorte, que je ne doutai pas que Van Beuningen n'en dût donner part aux États pour lesquels il agissait. »

2. A, à la suite du cahier 20e *bis*; B, à la suite du cahier 20e (V. le Journal, p. 44).

3. V. le Journal, p. 45.

4. A : « ... sans que cela pût être observé, parce que j'en faisais faire séparément une certaine quantité dans chaque place, sous prétexte de vouloir à mes frais nourrir mes troupes... » (V. le Journal, p. 50 et p. 52.)

5. A : « ce que j'avais de troupes durant tout le temps de l'hiver. » — Les textes A et B ajoutent, d'après le Journal (V. p. 51) : « Sous couleur d'un campement de plaisir qui ne semblait fait que pour divertir les dames, j'avais trouvé moyen de faire faire des tentes pour toute la cavalerie de ma maison, et même pour quelques corps d'infanterie. » Au texte A, on continuait d'abord l'idée par cette phrase, barrée depuis : « et d'exciter même par là quelques autres chefs particuliers à suivre en ce point mon exemple pour les troupes qu'ils avaient sous leur commandement. »

je tirais encore de cet établissement un prétexte spécieux pour en tenir la plus grande partie[1] en Picardie et en Champagne, en sorte que, dans ces deux seules provinces, j'avais pour le moins cinquante mille hommes prêts d'entrer dans la Flandre au premier ordre[2].

Je publiais[3] cependant, pour amuser le monde, que j'allais faire un voyage à Brest, dont j'avais souvent compté les journées, parlant à mes domestiques, et même prescris l'ordre qui devait être observé dans la marche des troupes de ma maison[4].

1. C'est au 34e cahier du texte A (t. III, f° 96) que sont ces réflexions. — A, on lit seulement, sans désignation de provinces : « sur les frontières des Pays-Bas. »

2. A, on lit de plus ceci : « Je les y tenais avec tant d'ordre qu'encore qu'il y eût plus de cinquante mille hommes en une province ou deux, les habitants n'en pouvaient souffrir aucun dommage, mais plutôt en tiraient une espèce de profit, en ce que les soldats consommaient sur les lieux, en nature, ce que les paroisses m'eussent dû payer en argent. »

3. A, c'est au 34e cahier (t. III, f° 96) qu'on parle de ce bruit de voyage (V. le Journal, p. 82).

4. A, on lit tout un développement : « J'avais considéré que dans cette marche, si je menais toute ma maison, je ne pouvais tenir moins de quinze lieues de largeur, lesquelles, sur une longueur de six vingts (chiffre effacé depuis) lieues, feraient une très-grande étendue de pays dont les habitants ne pouvaient qu'ils ne souffrissent quelque chose, parce que, dans un passage, il n'était pas aisé de régler la dépense des gens de guerre, comme l'on peut faire dans son séjour. » En marge, une idée est ajoutée : « revenir le long des côtes. » La réflexion militaire continue : « C'est pourquoi j'avais résolu de ne mener avec moi que ma gendarmerie, laquelle je prétendais faire incessamment camper à la porte de mon logis, ou loger dans les grosses villes, pour y vivre des provisions que je ferais tenir prêtes à cet effet, sans que les habitants des lieux fussent obligés de leur fournir la moindre chose. » Ces détails semblent prouver que le Roi avait pris au sérieux ce projet de voyage, quoiqu'il espérât bien n'être pas obligé à l'exécuter, c'est-à-dire ne pas voir se prolonger la guerre maritime. Voici en effet ce qu'on lit au Mss., à la suite

A l'égard des Espagnols, je les entretenais par la proposition d'un nouveau traité de commerce [1].

Et sachant [2] qu'il se traitait une ligue offensive et défensive entre eux et les Anglais, je m'avisai, pour en retarder l'effet, d'offrir [3] au roi catholique d'en faire une pareille avec lui, et même d'y comprendre le roi de Portugal, que les Anglais n'y pouvaient comprendre. A laquelle proposition les Espagnols furent assez simples pour s'arrêter assez longtemps [4].

Cependant je passais sur diverses choses que j'aurais pu relever en d'autres temps [5]. Car j'apprenais tous

du projet de voyage : « L'on écrivait d'Angleterre que le comte de Saint-Alban en devait bientôt partir, et, sous prétexte de venir voir ici la reine sa maîtresse, apporter les pouvoirs nécessaires pour terminer entièrement le traité de paix que je méditais de faire avec le roi de la Grande-Bretagne. » Le Journal parle de Saint-Alban immédiatement avant le voyage de Brest, p. 82.

1. Point de mention de ce projet dans les textes antérieurs.

2. Ce fait, dans le texte A, est au 28e cahier (t. III, f° 42). V. le Journal, p. 68.

3. A : « d'employer à tout hasard un moyen sur lequel je ne faisais pas un solide fondement, mais dont la proposition ne pouvait du moins m'apporter aucun préjudice, c'était de faire offrir... »

4. La réflexion, au texte A, est bien plus longue et d'un ton plus méprisant ; « Ce n'est pas qu'en faisant cette ouverture, je ne visse bien qu'aussitôt qu'elle serait approfondie, les gens de bon sens pourraient aisément s'apercevoir que je ne la faisais pas sérieusement, parce qu'elle ne s'accordait en aucune sorte avec mes véritables intérêts ; mais je pensai qu'il pourrait du moins se faire que les plus simples du conseil s'y amuseraient durant quelque temps, pendant lequel il pourrait arriver des choses nouvelles. Et l'expédient réussit en effet plus avantageusement que je n'eusse osé me le promettre ; car non-seulement cela partagea le conseil d'Espagne durant quelques jours, mais il se trouva même des gens, à Madrid, qui, sans être sollicités, examinèrent, par de longues dissertations, lequel serait le plus expédient à leur prince, de faire ligue avec moi ou avec le roi de la Grande-Bretagne. »

5. Ces faits sont au même cahier 28e du texte A, mais avant celui qu'on vient de lire (V. le Journal, p. 68).

les jours que Castel Rodrigo, qui gouvernait les Pays-Bas, faisait faire ou souffrait que l'on fît outrage à tous les Français [1] qui s'y trouvaient, sans leur rendre aucune justice : de quoi je ne témoignai aucun ressentiment [2]. Mais je ne fus pas fâché que l'on volât aussi quelques courriers espagnols qui passaient ici [3] pour aller en Flandre [4].

Je dissimulai [5] tout de même la protection que l'on donnait à Madrid à Saint-Aunay [6], l'un de mes sujets, qui tenait un procédé fort insolent à mon égard. Et ce fut sans mon aveu et sans ma participation [7] que le comte de La Feuillade alla sur les lieux et contraignit cet homme à donner un billet de sa main par lequel il désavouait une devise qui lui était imputée [8].

Cependant je ne laissais pas de faire tirer exactement

1. A, « qui étaient obligés de voyager en Flandre. »

2. A, « après avoir employé tous les moyens imaginables pour faire cesser un si mauvais traitement. »

3. A, « tous les jours. »

4. On lit de plus ceci : « Néanmoins lorsqu'on faisait cette espèce de représaille, je ne laissais pas de commander à mes officiers qu'ils procédassent contre les voleurs suivant les lois ordinaires ; mais comme ils n'étaient jamais bien précisément connus, ils n'étaient aussi jamais punis qu'en effigie. »

5. Ce qui suit est au 25e cahier du texte A (t. II, f° 16). V. le Journal, p. 53.

6. A, « homme déterminé, qui, par mauvaise humeur, s'était retiré de mon royaume, avait écrit à Letellier une lettre dont je ne devais pas être satisfait, et depuis avait pris une devise fort insolente. »

7. A, « sans en faire part même à l'archevêque d'Embrun, son frère et mon ambassadeur. »

8. A, on lit en outre ceci : « L'affaire ne fut pas entièrement terminée pour cela. Car Saint-Aunay, ayant voulu depuis mal expliquer cet écrit, il se trouva d'autres Français encore qui retournèrent à Madrid sans mon congé, pour le faire parler plus expressément. Et, en effet, ils l'intimi-

les plans de toutes les places de Flandre [1], et principalement de Bouchain, par où j'avais alors dessein de commencer [2].

Mais de toutes les choses auxquelles je travaillais pour avancer cette entreprise, celle où je trouvais le plus de difficulté, était de m'assurer des Suédois [qui [3], par la minorité de leur prince, étaient gouvernés par une espèce de sénat dont toutes les résolutions étaient réglées par le seul intérêt présent]. Ils l'avaient déjà fait connaître assez ouvertement dans leur procédé [4] entre moi et le roi d'Angleterre. Car ce prince les ayant fait solliciter de se liguer avec lui contre le roi de Danemark, leur ancien ennemi, ils lui en donnèrent d'abord leur

dèrent de telle sorte, qu'il me fît aussitôt des soumissions que je ne désirais nullement de lui. »

1. Ce fait est, dans le texte A, au cahier 20e *bis* (t. II, f° 349), et, dans le texte B, au 20e cahier (t. II, f° 179), d'après le Journal (V. p. 44). On lit cette phrase complémentaire qui est au Journal : « De peur que celui qui me l'avait donné (le plan des villes) ne se fût mécompté en quelque chose, et que je ne fusse en danger de prendre de fausses mesures après lui, j'avais envoyé sur les lieux un nouvel ingénieur avec ordre de vérifier ce que le premier m'avait rapporté. »

2. A et B : « ... par où j'avais dessein de commencer, parce que, ne pouvant tenter cette entreprise que vers la fin de l'été, j'avais cru ne devoir pas m'engager au siége d'une plus grande place, outre que celle-là même semblait me pouvoir donner toute l'entrée que je pouvais désirer dans le pays en me livrant un passage sur l'Escaut. » Le Journal (p. 50) cite Vauban, envoyé à Bouchain.

3. Cette idée manque dans les textes antérieurs; elle a donné lieu à des réflexions étendues « sur les gouvernements des États aristocratiques dont les résolutions ne sont fondées sur d'autre principe que sur celui de leur intérêt. » (V. un peu plus loin, dans les Mémoires.)

4. Ce fait manque aussi (V. le Journal, p. 58).

parole, et néanmoins se rétractèrent depuis en ma considération.

Cela ne se fit pas néanmoins sans difficulté. Car [1], sur les premières remontrances que je leur fis faire à cet égard, ils s'efforcèrent assez longtemps de me payer de paroles générales, qu'ils ne s'engageraient en aucun parti contre moi, et depuis encore, quand je leur déclarai que je savais l'engagement formel qu'ils avaient avec le roi de la Grande-Bretagne pour faire la guerre au roi de Danemark, et que, dans cette occasion, déclarer la guerre à ce prince, c'était la faire à moi-même, ils me dirent que ce n'avait jamais été leur pensée de prendre parti contre la France, et que, s'ils s'étaient portés pour le roi d'Angleterre contre les Hollandais, c'était qu'ils avaient cru que je me rangerais moi-même de ce côté-là, vu l'étroite parenté que j'avais avec ce prince [2].

Mais, pendant que je méditais divers moyens pour leur faire changer cette résolution, l'âpreté qu'ils avaient à suivre leur intérêt les fit venir d'eux-mêmes à tout ce que je pouvais souhaiter. Car je leur devais alors [3] cent mille écus d'arrérages de vieilles pensions, lesquelles j'avais exprès différé de leur payer, et, de plus, ils souhaitaient [4] tirer de moi quelque nouveau secours d'argent

1. Les faits suivants sont au 19e cahier du texte A (t. II, f° 335), et du texte B (t. II, f° 170). — L'ordre d'exposition n'est pas le même; il y a peu de différence au fond, le texte C est plus bref, plus expressif (V. le Journal, p. 48-49).

2. A et B, il y a de plus ceci : « et sur de certains discours que quelques-uns de mes ambassadeurs avaient tenus touchant ce sujet à des ministres suédois. » C'est ce qu'on lit dans le Journal, p. 49.

3. Ce fait particulier n'est signalé dans le texte A qu'à la fin du 25e cahier (t. III, f° 28). V. le Journal, p. 58.

4. Ce fait est au 19e cahier, ainsi que l'ambassade de Conismark dont il va être parlé (V. le Journal, p. 48).

pour leur entreprise de Brême, ce qui les fit résoudre à m'envoyer Conismark comme ambassadeur extraordinaire, avec ordre de m'offrir leur médiation entre moi et le roi d'Angleterre : qui était sans doute s'engager à la neutralité [1]. Mais encore y avait-il quelque chose de captieux dans ces offres, parce que la médiation n'était offerte qu'à moi et aux États de Hollande [2], sans parler du roi de Danemark en faveur duquel je désirais que l'on s'expliquât. L'ambassadeur, tâchant de me faire passer cette omission comme une chose à laquelle on n'avait fait aucune réflexion, et sur laquelle il n'avait nul ordre de me répondre, je l'obligeai de dépêcher en Suède pour en avoir la résolution. Et cependant je surseis de ma part à lui faire réponse sur ses demandes. La réponse vint bientôt après, conforme à mes intentions, en sorte que le roi de Danemark fut absolument exempt de la crainte des Suédois [3]. Et alors je leur fis passer les cent mille écus d'anciennes dettes.

1. A et B, on lit de plus : « Les accepter pour médiateurs, c'était du moins ôter au roi d'Angleterre un secours dont jusqu'alors il avait cru se pouvoir assurer. »

2. A et B, la médiation n'est d'abord offerte qu'au Roi : « L'ambassadeur s'expliqua assez durant notre conférence pour me faire juger que son dessein était d'offrir aux États de Hollande la médiation que je désirais pour eux. »

3. Ce fait, qui est au 19e cahier du texte A, est répété au 25e (t. III, f° 19), avec une réflexion peu flatteuse pour les Suédois : « Ils me donnèrent plein pouvoir d'assurer le roi de Danemark qu'ils n'entreprendraient rien sur ses États. En quoi on ne pouvait pas douter qu'ils ne se fissent une notable violence pour l'amour de moi, parce qu'outre l'engagement contraire qu'ils avaient avec l'Angleterre, cette assurance qu'ils donnaient de leur part les obligeait à me demander une pareille garantie de la part de la couronne danoise : chose qu'ils croyaient fort honteuse pour eux, n'estimant pas qu'ils dussent traiter avec tant d'éga-

Mais, à l'égard de la nouvelle demande qu'ils me faisaient, je répondis à l'ambassadeur que si l'on voulait conclure le traité qui se négociait entre nous, je consentirais volontiers que l'on y comprît une somme payable comptant, pour le besoin qu'ils en avaient, que l'affaire n'avait reçu jusqu'ici et ne recevrait encore de ma part aucun retardement, et qu'il ne dépendait que d'eux-mêmes de la terminer [1].

Cependant [2], quelque temps après, craignant que ce refus ne les aigrît, et ne voulant pas épargner une somme médiocre pour les gagner s'il se pouvait, je résolus de leur faire donner encore cent mille écus [3]. Mais je ne voulus pas leur en donner la nouvelle par la voie de Conismark, quoiqu'il me sollicitât vivement sur ce sujet [4], parce que je crus qu'Arnauld [5], qui négociait en Suède

lité des gens qui leur étaient inférieurs en puissance. » (V. le Journal, pour le fait et la réflexion, p. 59-60.)

1. Le texte A (fin du 25e cahier, t. III, f° 20) insiste davantage sur ces négociations (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 20).

2. C'est au milieu de cette phrase que commence le 10e cahier de notre texte C; il fait presque suite au 9e dans le t. III Msc. (f° 198). Le f° 197 est un fragment de brouillon qui a sa place ailleurs (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 27). — Les faits suivants sont dans le 33e cahier du texte A, t. III, f° 92 (V. le Journal, p. 73-74).

3. A : « ... cent mille écus comptant, à la charge néanmoins de les déduire sur les subsides que je leur accorderais par le traité général de la ligue qui se devait faire entre nous. » C'est la phrase du Journal (p. 74).

4. A : « voulant régler cette affaire suivant l'état de celles qui se négociaient vers le Nord, ou même selon le besoin d'argent qu'avait effectivement cette couronne. » C'est aussi la phrase du Journal (p. 73-74).

5. A, f° 92 v°, et f° 93 r°, à la place du mot : « Arnault, » on lit deux fois : « *Andilly,* » d'une main qui ressemble beaucoup à celle de Louis XIV. La même main paraît avoir écrit en interligne cette petite phrase : « *J'envoyai aussitôt mes ordres à Andilly.* »

pour moi[1], ayant à porter cette parole, en tirerait plus d'avantage pour mes affaires, qui d'ailleurs semblaient être en assez bonne disposition.

Car il n'y avait point de paroles honnêtes que je ne reçusse des Suédois. La reine Christine[2] ayant demandé ma recommandation vers eux pour ce qui regardait ses intérêts[3], ils avaient promis de la traiter, en ma considération, le plus honorablement qu'il se pourrait[4]. Et même en ce qui regardait notre traité[5], déjà ils m'avaient fait déclarer positivement qu'ils voulaient bien entrer en ligue avec moi contre la maison d'Autriche. Déjà nous nous étions communiqué réciproquement les articles que nous prétendions insérer, et déjà même[6] de ma part j'avais fourni des réponses aux prétentions des Suédois[7].

Il arriva même en ce temps une chose fort capable d'avancer cette négociation : ce fut l'accommodement de Brême; car, par ce moyen, leurs troupes leur demeurant inutiles, ils semblaient devoir être bien aises d'avoir occasion de les employer[8].

1. Même au texte C, la suite de la phrase, qui a été effacée, précisait l'idée : « négociait... la conclusion de la ligue que je désirais. »

2. Ce fait est à la fin du 25e cahier du texte A, t. III, f° 17 (V. le Journal, p. 59).

3. A. « Je voulus en parler ici de vive voix à celui que la couronne de Suède entretenait à ma cour. »

4. A. « dans toutes les choses qui ne seraient point contraires au bien de l'État. » C'est la phrase du Journal.

5. Ce fait est au commencement du 26e cahier du texte A, t. III, f° 21 (V. le Journal, p. 59).

6. Ce fait est au 33e cahier du texte A, t. III, f° 94 (V. le Journal, p. 59, 67 et 74).

7. Au même endroit du texte A (V. le Journal, p. 74 et p. 82).

8. A : « sous leur nom ou sous le mien, contre la maison d'Autriche ou pour l'élection de Pologne. » C'est ce qu'on lit au Journal, p. 80.

Et en effet, soit que, touchés de cette considération, ils eussent alors dessein de faire ce que je désirais [1], ou qu'ils voulussent seulement me mettre aux mains avec la maison d'Autriche pour en tirer après tout à loisir leurs avantages [2], ils me donnèrent plus d'espérance que jamais, et travaillant [3] sérieusement à m'accommoder avec le roi d'Angleterre, le pressèrent d'accepter leur médiation. Il s'en défendit d'abord sous divers prétextes [4]. Mais la seule raison qui le touchait en effet était la répugnance qu'il avait d'accepter pour arbitres des gens qui s'étaient précisément engagés à suivre son parti.

Ce n'est pas que les Suédois n'alléguassent diverses excuses pour leur manquement de foi, disant entre autres choses [5] qu'ils étaient menacés d'une prompte guerre

1. C'est la phrase du Journal, p. 82.

2. A, fin du 26e cahier (t. III, f° 21) : « Déjà ils me faisaient dire par leurs ministres qu'ils ne désiraient rien tant que de voir mes armées dans les Pays-Bas, pour entrer aussi de leur part dans l'Allemagne. » La première partie de la phrase est dans le Journal, p. 59.

3. V. le Journal, p. 59.

4. A, *ibid.*, une de ces raisons, qu'indique le Journal, p. 59, est développée : « Les esprits de la Grande-Bretagne n'étaient pas encore en disposition de recevoir agréablement de pareilles offres; car quoiqu'ils fissent paraître par leurs discours qu'ils les voulaient accepter, ils y mettaient en effet une condition dont ils savaient bien qu'on ne tomberait pas aisément d'accord, qui était que l'on fût obligé d'aller négocier sur leurs terres. Les Suédois prirent inutilement le soin de leur représenter, que cette affaire se devant négocier avec moi, il n'y avait pas d'apparence à me faire une pareille proposition; car les Anglais malintentionnés répondaient, que cette querelle n'étant pas la mienne, mais seulement celle des États, ils croyaient être bien fondés à prétendre sur eux cette prérogative. Mais, dans la vérité, cette chicane était l'effet du secret dépit que le roi de la Grande-Bretagne avait alors contre les Suédois. »

5. A, *ibid.*, d'après le Journal, p. 59 : « qu'ils ne s'étaient engagés à

de la part des Moscovites, et qu'il n'était pas raisonnable qu'ils s'engageassent à soutenir la querelle de leurs alliés au préjudice de leur propre défense. Mais [1] il était aisé de découvrir que la véritable raison de leur procédé était seulement qu'ils croyaient trouver plus d'avantage à quitter dans cette occasion le roi d'Angleterre qu'à le servir comme ils avaient promis.

D'où je crois [2] que vous devez apprendre deux choses, l'une, que ni [3] la religion des traités ni la foi des paroles données ne sont pas assez fortes pour retenir ceux qui naturellement sont de mauvaise foi, et l'autre, que, dans l'exécution de nos desseins [4], nous ne devons faire de fondement que sur la connaissance de nos propres forces.

les servir contre le Danemark qu'en cas qu'ils n'eussent pas d'ailleurs d'autres affaires. »

1. A. « Mais le prétexte des Moscovites paraissait aux yeux de toute la terre si visiblement recherché qu'encore que les Anglais, ne pouvant faire mieux, eussent été contraints de s'en contenter en apparence, ils ne laissaient pas de conserver au fond de leur cœur un cuisant chagrin de se voir sitôt abandonnés par ceux qui leur avaient promis de les assister. »

2. Ces réflexions sont dans le texte A, à la suite des faits qu'on vient de lire (26e cahier, t. III, p. 23 et suiv.).—Elles ont été conçues certainement à l'occasion des Suédois : « gouvernés par une espèce de sénat dont toutes les résolutions étaient réglées par le seul intérêt présent. » (V. p. 221.) On lira la même idée un peu plus loin. — Il y a très-peu de différence entre les textes A et C. Le texte A débute ainsi : « Cet exemple doit vous apprendre à leurs dépens, mon fils, que... » Le Journal, p. 58, annonce la réflexion générale sur l'interprétation des traités, mais sans l'observation malveillante pour les États où ne règne pas l'absolutisme.

3. A, il y a seulement : « que si des paroles données ne sont... »

4. A. « les secours étrangers ne doivent pas nous passer pour un fondement solide, et que nous ne pouvons établir sûrement nos projets que sur... »

Encore qu'il soit de la probité d'un prince d'observer indispensablement ses paroles, il n'est pas de sa prudence de se fier absolument à celle d'autrui [1].

Il faut [2] même savoir que, sur ce sujet, les plus fortes précautions sont inutiles. Il n'est point de clause si nette qui ne souffre quelque interprétation, et, dès lors qu'on a pris la résolution de se dédire, on en trouve aisément le prétexte.

Chacun parle dans les traités suivant ses intérêts présents; mais la plupart tâchent après d'expliquer leurs paroles suivant les conjonctures qui se présentent, et quand la raison qui a fait promettre ne subsiste plus, on trouve peu de gens qui fassent subsister leurs promesses.

Mais je *crois même vous devoir observer ici*, pour votre instruction particulière, que cette façon d'agir est plus à craindre dans les États qui se conduisent par les suffrages de plusieurs, qu'en ceux qui [3] se conduisent par l'ordre d'un seul.

Les princes en qui l'éclat de leur naissance et l'honnêteté de leur éducation ne produit d'ordinaire que des sentiments nobles et généreux, ne peuvent laisser tellement altérer ces bons principes qu'il n'en demeure toujours quelque impression dans leur esprit.

Cette idée de [4] vertu, quelque effacée qu'elle puisse être par la corruption du temps, donne pourtant toujours

1. A. « Et quoiqu'on ne se sente pas capable de tromper personne, il ne faut pas se persuader qu'on ne soit pas capable d'être trompé. »

2. A. « Quelques précautions que notre esprit nous fournisse, l'infidélité des autres les peut éluder sans peine, et quelquefois même sans reproche. »

3. A : « ... qui sont gouvernés par les ordres absolus d'un seul. »

4. Ces deux mots : « de vertu, » ne sont pas au texte A.

aux plus mauvais une espèce de répugnance pour le vice. Leurs cœurs, formés de bonne heure [1] aux lois de l'honneur, s'en font une si forte habitude qu'ils ont peine de se corrompre entièrement, et le désir de la gloire qui les anime les fait passer en beaucoup de choses par-dessus le penchant de leur intérêt [2].

Mais *il n'en est pas ainsi de* ces gens de condition médiocre par qui les États aristocratiques sont gouvernés. Les résolutions qui se prennent dans leurs conseils ne sont fondées sur un autre principe que sur celui de leur utilité. Ces corps, formés de tant de têtes, n'ont point de cœur qui puisse être échauffé par le feu des belles passions. La joie [3] qui naît des actions honnêtes, la honte qui suit les lâchetés, la reconnaissance des bienfaits et le souvenir des services, lorsqu'ils sont partagés entre tant de personnes, s'affaiblissent enfin à tel point qu'elles ne produisent plus aucun effet, et il n'y a que l'intérêt seul qui (regardant les particuliers aussi bien que le général de l'État) puisse donner quelque règle à leur conduite.

De ces vérités, mon fils, l'instruction que vous pouvez tirer n'est pas qu'on *doive s'abstenir* absolument de toute sorte de société avec ces sortes d'États. Car, au contraire, je tiens qu'un prince habile doit savoir mettre toutes choses en usage pour parvenir à ses fins. Mais il

1. A : « ... aux mouvements de la vertu. »

2. A, on lit de plus : « ... en sorte qu'il n'est presque point de perte qu'ils puissent appréhender à l'égal du blâme qui doit suivre un manifeste manquement de foi. »

3. A, cette phrase a été remaniée en marge ; on y lit en tête : « L'amour de la gloire... »

faut seulement que, dans [1] le procédé que nous devons tenir avec eux, nous *établissions pour principale maxime* que, quoi que nous puissions faire pour eux ou de fâcheux ou d'obligeant, ils ne manqueront jamais de nous rechercher toutes les fois qu'ils croiront y voir quelque profit, et ne balanceront aussi jamais à nous quitter dès lors [2] qu'ils trouveront quelque danger à nous suivre.

A l'égard du roi d'Angleterre, je ne pouvais prendre un meilleur chemin pour l'obliger à faire la paix avec moi, que de me mettre en état de lui faire fortement la guerre. Pour cela je faisais dessein [3] de lui enlever l'île de Jersey [4], qui était fort à ma bienséance [5], à cause du voisinage de la Bretagne, et qui me pouvait infiniment

1. A : « ... dans les sociétés que nous faisons avec de telles gens. » On lit d'abord : « avec eux ; » puis : « avec de telles sortes d'alliés. »

2. A : « ... dès lors qu'ils croiront qu'à nous suivre ils pourraient être en quelque danger. »

3. Ce fait est dans le texte A au cahier 20e *bis* (t. II, f° 348), dans le texte B, au 20e cahier (t. II, f° 178). V. le Journal, p. 48 et p. 64.

4. A et B : « ... que les Anglais possédaient depuis plusieurs siècles. » — D'autres idées sont ajoutées, puis effacées au texte A : « croyant qu'elle pouvait être possédée même avec justice par les Français, parce qu'elle leur avait anciennement appartenu : »; « afin de commencer à leur faire connaître que ce n'était plus le temps pour eux de faire des conquêtes en terre ferme, mais peut-être celui de perdre au milieu de la mer ce qu'ils y croyaient de plus assuré. » — On peut rapporter ici un passage du texte A (26e cahier, t. III, f° 27 v°) : « Je formais sans cesse de nouvelles pensées contre l'Angleterre. Car, outre le dessein de l'île de Jersey dont je vous parlais tantôt, je fus encore visiter l'île de Wight, laquelle étant placée au milieu de la Manche, donne assurément un avantage considérable à celui qui en est en possession. Outre que la France ayant peu de ports en cette mer, semblait avoir besoin d'en chercher quelques-uns dans les îles voisines de ses côtes. » (V. le Journal, p. 64 et p. 73.

5. A et B : « et facile à conserver. »

servir pour interrompre le commerce des Anglais. Car ce point était surtout de grande importance, et il n'y avait point de doute que dès lors que ces insulaires seraient incommodés dans leur trafic [1], ils ne contraignissent incontinent leur prince à s'accommoder.

Ce fut aussi dans cette vue que je sommai les Hollandais [2] de contribuer avec moi pour former [durant l'automne] une puissante escadre avec laquelle j'espérais surprendre vingt frégates anglaises commandées pour escorter [3] les marchands de Tanger. Mais les États n'en étant pas demeurés d'accord [4], me firent perdre cette occasion [5].

1. Cette idée est au 32e cahier du texte A (t. III, f° 79) : « ... nous n'eussions vu, dans cet État déjà fort brouillé, naître de nouvelles mutineries. »

2. Ce fait est au même endroit du texte A (32e cahier, t. III, f° 79) et précède la réflexion qu'on vient de lire.

3. A : « ... pour escorter certains navires marchands qui alloient du côté de Tanger, et pour en ramener encore plusieurs autres qui depuis quelque temps les attendaient là pour repasser en Angleterre. » (V. le Journal, au haut de la p. 76.)

4. A : « ou lassés de la campagne précédente, ou se voulant bien préparer à commencer celle qui suivait, ne voulurent pas prendre ce parti. » Les mots : « *ne voulurent pas,* » semblent être de la main de Louis XIV. La même main a écrit en marge : « *réponse à cette proposition.* » — A la suite de ceci, on lit au texte A : « A dire vrai, ils m'avaient donné tout récemment une marque assez singulière du dessein qu'ils avaient de bien vivre avec moi : car ils avaient condamné à mort Dubuat, gentilhomme du prince d'Orange, pour avoir projeté avec les Anglais une espèce d'accommodement, dans lequel je ne devais pas être compris. » C'est la phrase du Journal (V. p. 78).

5. On peut placer ici ce qui est dit d'autres projets maritimes contre les Anglais au texte A (32e cahier (t. III, f° 79) : « Ma flotte arriva heureusement à Brest, le ... octobre, et, peu de jours après, j'envoyai mes ordres pour la désarmer, afin de m'épargner autant de dépense. Je résolus pourtant de retenir armée une escadre de douze vaisseaux, sous la

Je faisais cependant bâtir de nouveaux vaisseaux [1] et fondre du canon en divers lieux, au dedans et au dehors de mon royaume [2]; je faisais incessamment remplir mes magasins de toutes les choses nécessaires à la marine [3]; et, afin que ma flotte [4] fût plus tôt en état de se remettre

conduite de Duquesne, l'un de mes meilleurs hommes de mer (ce membre de phrase sur Duquesne est ensuite effacé au Msc.), pour faire durant tout l'hiver la guerre aux sujets de l'Angleterre. Et j'accordai au duc de Vendôme la permission qu'il me demandait d'en armer encore deux à ses frais pour leur courir sus dans la Méditerranée. » Pour les deux premières phrases, V. le Journal, p. 75 ; pour la dernière, p. 79. Il est déjà question de désarmement p. 65 et p. 68.

1. Ces faits sont dans le texte A au cahier 20e *bis* (t. II, f° 355), dans le texte B, au 20e cahier (t. II, f° 183). Le Journal ne parle pas de vaisseaux.

2. A. « Il y avait plus de deux ans que je faisais fondre du canon en divers lieux de mon royaume, et quoique durant ce temps il s'en fût fait pour le moins seize cents pièces, moitié de fonte et moitié de fer, cela ne me contentait pas encore, et j'en avais commandé beaucoup d'autres vers le Nord (on lit d'abord : « en Danemark, » puis : « en Suède »), lesquelles, quoique déjà faites, n'avaient pu encore sans danger être amenées dans mes ports. » C'est la phrase du Journal, qui donne même le chiffre des canons fondus en Danemark : 800 (p. 44).

3. A et B : « Je faisais travailler incessamment à regarnir les magasins de marine avec la même diligence que si j'eusse été menacé de quelque danger bien pressant. » (V. le Journal, p. 48.) Le texte A ajoute en marge cette phrase gardée par le texte B : « prévoyance qui, par l'événement, me fut utile, parce que la fortune ayant bientôt après semblé changer de parti entre la Hollande et l'Angleterre, il était bon que je fusse en état de résister seul à mes ennemis, s'ils eussent eu l'audace de m'attaquer. » — Suivent des réflexions générales sur la prévoyance et sur les inconvénients de la précipitation, omises dans le texte C, qu'on lira au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 21. C'est au milieu de ces réflexions que finit le 20e cahier du texte B (t. II, f° 187), le dernier que nous connaissions de ce texte d'après nos Msc. On en lit la fin dans le texte A (22e cahier, t. II, f° 359-362).

4. Ces faits sont au 32e cahier du texte A (t. III, f° 82). V. le Journal, p. 77.

en mer dans la campagne prochaine, je fis hiverner sur les lieux les troupes dont elle était armée, et, contre l'usage ordinaire, je commandai que l'on entretînt tout l'hiver les officiers mariniers et bons matelots.

D'ailleurs j'entretenais commerce avec les catholiques d'Irlande, et sur quelque apparence de soulèvement en cette île, j'avais [1] déjà destiné des troupes pour y passer. J'avais [2] aussi quelque intelligence avec certains restes de la faction de Cromwell, d'où je reçus diverses propositions, et, entre autres, Sidney [3], gentilhomme anglais, me promettait d'exciter de grands soulèvements; mais la proposition qu'il me fit d'avancer cent mille écus me fit défier de ses paroles, et ne voulant pas exposer une si grande somme sur la foi d'un fugitif, je lui offris seulement vingt mille écus comptants, avec promesse de fournir le reste aux soulevés aussitôt qu'ils paraîtraient en état de me pouvoir servir.

Du côté d'Allemagne, je tâchais d'augmenter tous les jours mon crédit.

Nonobstant [4] la guerre que j'avais eue avec l'évêque de Munster, j'avais toujours agi fort honnêtement avec

1. A, *ibid.*, f° 82 : « J'avais fait embarquer quatre cents hommes au commencement de l'hiver, résolu de les soutenir après d'un plus grand secours, s'ils se mettaient en état d'en avoir besoin. » (V. le Journal, p. 64.)

2. Les faits suivants sont au 26e cahier du texte A (t. III, f° 27-28). V. le Journal, p. 64-65.

3. On lit : « Idnay. »

4. Ces faits sont exposés en termes un peu différents et allongés au 15e cahier du texte A (t. II, f° 309) et du texte B (t. II, f° 140). — Le texte B n'a pas de corrections (V. le Journal, p. 42).

lui comme avec un homme capable de divers desseins, et je m'étais si bien mis avec lui, qu'aussitôt qu'il eut fait la paix avec les États de Hollande, il m'envoya offrir ses troupes [1]. De ma part, j'eus quelque peine à me déterminer sur ce que je devais répondre à ses offres. Car d'un côté je voyais qu'en les acceptant, non-seulement elles grossissaient mes forces, mais encore elles diminuaient celles des ennemis auxquels sans doute elles se donneraient après mon refus [2]. Mais d'un autre côté je considérais que j'étais encore alors chargé de mon armement de mer qui allait à une très-grande dépense, et (ce qui me touchait le plus) il me semblait que c'était dès lors déclarer ouvertement mon dessein et réveiller les soupçons [3] de tous ceux qui s'y voulaient opposer.

J'avais [4] fait proposer un traité à tous les princes voisins du Rhin, par lequel tous s'obligeaient de joindre leurs forces pour empêcher l'empereur de jeter aucunes

1. A et B : « Il m'offrit de me fournir cinq mille chevaux pour m'en servir en tel lieu et telle manière qu'il me plairait. »

2. A et B : « Je ne pouvais douter que dès lors que j'aurais refusé son offre, ces gens, desquels il ne pouvait plus soutenir la dépense, ne prissent aussitôt parti chez quelques-uns de mes voisins ou ennemis. Je savais que Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, ne souhaitait rien tant que de les attirer à son service, et j'avais même sujet de croire que l'empereur se porterait aisément à les retenir. » (V. le Journal, p. 42.)

3. A et B : « ... les soupçons que toute l'Europe avait déjà de mes desseins. »

4. A et B, *ibid.*, à la suite des faits précédents.—Au 32e cahier du texte A (t. III, f° 87), on lit : « Je sus, vers la fin d'automne, que la ligue des princes d'Allemagne, dont je vous ai déjà parlé, avait enfin été signée. » Il ne s'agit pas là de la ligue négociée par G. de Furstemberg pour Louis XIV, qui en parle dans son Journal au mois de mai (p. 40), mais d'une alliance formée en faveur de la Hollande à propos de l'affaire de Brême (V. le Journal, p. 42 et p. 81).

troupes dans les Pays-Bas, comme[1] je leur promettais de ma part de ne faire point passer d'armée en Allemagne. Et déjà le comte Guillaume de Furstemberg[2] les avait fait convenir du nombre d'hommes que chacun devait armer pour cet effet, moyennant deux millions[3], sur lesquels j'envoyai seulement cette année quatre cent mille livres pour les levées, en attendant que les affaires s'avançassent d'ailleurs.

Cependant, étant averti[4] que la querelle émue entre l'électeur de Mayence et le Palatin pour ce droit de Vilfrant, dont je crois vous avoir déjà parlé, s'échauffait de jour en jour, de telle sorte qu'elle pouvait consumer les forces de ces deux princes, j'envoyai vers eux Courtin, l'un des maîtres des requêtes de mon hôtel, pour les remettre en bonne intelligence.

Le marquis de Brandebourg[5] semblait alors assez disposé à se joindre avec moi, ainsi qu'il s'en était lui-même expliqué à l'un de mes ministres, parce qu'il prétendait retirer le duché de Gueldres sur lequel il avait *quelques droits*.

Un théatin[6] demeurait depuis quelque temps à ma

1. Idée omise dans les textes antérieurs, mais non dans le Journal, p. 14.

2. Ceci est au 15e cahier des textes A et B, à la suite des offres de l'évêque de Munster.

3. A et B : « deux millions quatre cent mille livres. » V. le Journal, p. 40, qui donne : « deux millions cinq cent mille livres. »

4. Ce fait est à la fin du 24e cahier du texte A (t. III, f° 10). V. le Journal, p. 67.

5. Voir sur ce fait le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 5, et notre texte C, p. 114 (V. le Journal, p. 31).

6. Ce fait est déjà dans notre texte C, p. 113.

cour, qui, paraissant seulement avoué par l'électrice de Bavière, m'avait néanmoins ouvert insensiblement une espèce de commerce avec ce duc, duquel j'avais depuis peu reçu diverses propositions.

Enfin, j'avais encore diverses intelligences en Hongrie[1], pour y faire naître des affaires à l'empereur, en cas qu'il voulût se mêler des miennes. Et pour entretenir quelque correspondance entre tous ceux qui agissaient pour moi dans ces diverses cours, j'avais envoyé Milet au camp devant Brême[2], qui, en observant ce qui se traitait en ce lieu-là, était encore informé de ce qui se faisait dans les États voisins, et avait ordre de faire savoir à chacun de mes agents[3] ce qui pouvait contribuer au bien de mon service[4].

1. A, 33e cahier, t. III, f° 94 (V. le Journal, p. 78).

2. A, 32e cahier, t. III, 87 : « pour résider de ma part près de Warngel, connétable de Suède, par qui la ligue des princes d'Allemagne se maniait. » Il s'agit de la ligue mentionnée à la note 4 de la p. 234 (V. le Journal, p. 81).

3. A : « à Pompone, qui traitait pour moi avec les Suédois, et l'évêque de Béziers, qui maniait mes affaires en Pologne. » C'est la phrase du Journal, p. 81.

4. A la suite de ces faits, le texte A (fin du 32e cahier et commencement du 33e, t. III, f° 87-90) donne des réflexions générales sur la nécessité d'être bien instruits et sur l'utilité de l'histoire pour les princes : on les lira au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 22. — Nous croyons devoir placer tout près de ces réflexions un autre ensemble d'idées générales traitant de la nécessité pour le prince de régler sa conduite sur la conjoncture des temps, de n'avoir pas de principes absolus et invariables. Il semble d'autant plus naturel de rapprocher ces deux morceaux, négligés par le rédacteur du texte C, que le dernier, celui qu'on lira au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 23, accompagne, dans le texte A, des faits qui sont exposés aussitôt après la mission du comte Guillaume de Furstemberg : il s'agit de la ligue projetée entre quelques États du nord de l'Europe et conclue à l'automne (V. note 4 de la p. 224). Le texte C ne mentionne même pas ce projet de ligue qui est l'occasion des réflexions nouvelles.

Mais, quoique je travaillasse ainsi auprès des étrangers pour les mettre, autant qu'il se pouvait, dans mes intérêts, je mettais pourtant ma principale application à augmenter mes propres forces [1], comme étant ce qui devait le plus souvent contribuer au succès de mes desseins [2].

Il y avait longtemps que je prenais soin d'exercer les troupes de ma maison [3], et ce fut de là que je tirai

1. La même idée au 34e cahier du texte A (t. III, f° 99) : « Je *préparais* (ce dernier mot paraît être une correction de la main de Louis XIV, au lieu du mot : « disposais ») insensiblement toutes choses pour commencer cette campagne beaucoup plus tôt qu'on n'avait accoutumé, en cas que les affaires s'y trouvassent d'ailleurs disposées. » Au texte A, après cette phrase, il est encore question d'amas de blés, de farines, de fourrages, de poudre, de boulets, de canons (V. le Journal, p. 82).

2. On peut placer ici quelques phrases du texte A (33e cahier, t. III, f° 95) qui se rapportent au projet de la guerre de Flandre. La première est au Journal, p. 81 ; la seconde, p. 77. Elles viennent au Mse. A, après les « intelligences en Hongrie » : « J'avais plusieurs fois consulté les meilleurs capitaines de mon État pour résoudre à loisir de quelle façon je me conduirais dans cette entreprise. L'on m'apportait de jour en jour de nouveaux plans des forteresses de la Flandre, et j'avais principalement commandé que l'on m'informât de l'état où était Charleroy. » Ce mot « *Charleroy* » me paraît écrit de la main de Louis XIV, à la place de « Charnois, » qu'on lit d'abord ici comme au Journal et sur les Feuillets du Roi (V. p. 9 et p. 77). — Le Mse., avant ces phrases, en donne une autre, qui a été barrée depuis : « J'avais envoyé Clairville, savant ingénieur, pour visiter toutes mes frontières, et voir ce qu'il y manquait ou ce qui s'y pouvait faire de mieux. » Le fait est indiqué dans le Journal du Roi, qui parle d'une visite aux côtes et aux frontières (V. p. 80). Ici (t. III, f° 95), celui qui barre la phrase met en marge : « transpose marine. » On voit en effet qu'il est question des côtes.

3. A, 34e cahier (t. III, f° 99) : « Je continuais à exercer soigneusement les troupes qui étaient auprès de ma personne, afin que, par mon exemple, les autres chefs particuliers apprissent à prendre le même soin de celles dont ils avaient le commandement. » Suivent des réflexions sur l'utilité d'exercer les soldats, qu'on lira au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 24 (V. le Journal, p. 16, p. 28, p. 52 et 82).

presque tous les officiers des nouvelles compagnies que je levai, afin qu'ils y portassent la même discipline à laquelle ils étaient accoutumés, et je remplis les places vacantes d'autres cavaliers choisis dans les vieux corps, ou de quelques jeunes gentilshommes qui ne pouvaient être instruits en meilleure école[1].

Cependant je faisais très-souvent des revues tant des nouvelles troupes, pour voir si elles étaient complètes, que des anciennes, pour reconnaître si elles n'étaient point affaiblies par les nouvelles levées. Car je ne recommandais rien tant aux capitaines, à qui je délivrais mes commissions, que de prendre tous soldats nouveaux, parce qu'autrement c'eût été grossir le nombre des compagnies et la dépense de leur entretien sans augmenter le nombre des gens de guerre.

Mais, pour prendre contre ce désordre une plus forte précaution, et faire que mes troupes demeurassent toujours complètes, j'ordonnai[2] que l'on m'envoyât de

1. Pour les faits de cet alinéa et pour l'alinéa suivant, on remonte dans le texte B jusqu'au second cahier, où sont donnés, à côté des faits qu'on lit ici, d'autres détails et des réflexions que nous renvoyons au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 25.

2. Les faits suivants sont consignés non-seulement au 10e cahier du texte A (t. II, f° 269 et suiv.) et du texte B (t. II, 88 et suiv.), mais dans un texte antérieur X (t. III, f° 124-125). Ces deux fos isolés, d'un brouillon primitif, commencent et finissent au milieu d'une phrase. — Nous ne relèverons que les corrections ou additions importantes des textes X et A : le texte B est une belle copie. Dans ces divers textes, les faits dont nous nous occupons viennent après l'appréciation d'une revue passée par le Roi à Compiègne : il sera question de cette revue un peu plus loin dans notre texte. — Voici ce qu'on lit, comme préliminaire, dans les textes A et B : « Il y avait beaucoup de troupes que je ne pouvais pas voir sitôt, soit parce qu'elles étaient nécessaires à la garde des places,

mois en mois les rôles des montres de tous les corps que je payais, quelque éloignés qu'ils pussent être; et, pour connaître si j'étais en cela fidèlement servi, j'envoyais exprès des gentilshommes de toutes parts pour [1] surprendre et voir inopinément les troupes, ce qui tenait

ou parce qu'étant trop éloignées, je n'aurais pu les faire approcher sans que leur route eût coûté de grandes sommes. Et cependant je comprenais bien combien il serait malaisé de les remettre en l'état où elles devaient être, à moins d'y veiller continuellement. Je savais combien aisément les capitaines et les commissaires, qui se croyaient hors de la portée de ma vue, pouvaient se relâcher de leurs devoirs, et combien leur propre intérêt était capable de les faire accorder ensemble (ce dernier membre de phrase est une addition, en interligne, au texte A), pour se partager le profit qui se pouvait tirer aux dépens de mon service. »

1. Le texte X (t. III, f° 124–125) commence au milieu de la phrase qui rend cette idée: « ... voir naïvement l'état où elles (les troupes) avaient été tenues jusque-là. » Cette phrase est gardée par les textes A et B, ainsi que les suivantes: « Ensuite de quoi ils faisaient savoir aux chefs le sujet pour lequel ils étaient envoyés, les avertissant de remettre promptement les choses en meilleur ordre; et, peu de temps après, ils retournaient sur leurs pas, autant de fois qu'ils le jugeaient nécessaire (ce membre incident est ajouté sur le texte A), pour observer si l'on avait profité de leurs avis. » La suite est une addition, à la marge du texte X (t. III, f° 124 r°), que les deux textes A et B ont reproduite: « ... faisant entendre aux commandants que de temps en temps ils reprendraient la même route: méthode qui ne pouvait être que fort utile; car les capitaines, voyant qu'ils étaient observés de près, étaient obligés à tenir incessamment leurs compagnies complètes, et les commissaires n'osaient plus, comme auparavant, grossir sur le papier les troupes dont ils faisaient la revue, ne pouvant douter que la fausseté de leur rapport ne se découvrît aussitôt après. » Voici la fin du développement des trois textes X, A et B: « Car les gentilshommes dont je me servais pour cette recherche me rendaient, à leur retour, un compte exact et par écrit de tout ce qu'ils avaient vu, afin que je passe à loisir pourvoir aux choses qui avaient besoin de mon autorité. » Le tout est barré au texte X, sans doute pour être écrit de nouveau, à cause des additions et retouches de détail.

et les capitaines et les commissaires dans une continuelle obligation de faire leur devoir [1].

Mais, afin que ni les uns ni les autres n'eussent plus lieu de s'excuser sur la désertion des soldats [2], qui était en effet un mal très-ruineux pour les troupes, je me résolus d'y apporter des remèdes plus effectifs que ceux dont on s'était servi jusque-là; et après [3] avoir pris l'avis des gens les plus savants, je fis une ordonnance [4] dont le fruit s'est fait connaître dans la suite du temps.

1. A la suite de ces faits, les textes X, A et B en donnent quelques autres qui sont le témoignage de l'application du Roi aux choses de la guerre, avec des réflexions sur cette application (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 26).

2. Pour ce qui regarde la désertion, le Journal est très-bref (p. 28 et p. 82); on a, outre les textes A et B (A, t. II, f° 275, au 11e cahier; B, t. II, f° 93, au 10e cahier), un premier brouillon (t. III, f° 197), un second fragment isolé (t. III, f° 209-210), et un troisième (t. III, f° 116-117). — Voici le début du premier brouillon, qui porte en marge l'indication du 9e cahier; il est à croire que le rédacteur primitif donnait moins d'ampleur aux développements, ou que le même ordre n'a pas été suivi : « Dès lors que je commençai à lever des troupes, je compris combien il était important, pour les conserver, d'empêcher les désertions qui non-seulement diminuent le nombre des soldats, mais les accoutument au libertinage, et obligent les chefs à quelque relâchement de discipline pour leurs soldats, dans la crainte qu'ils ne quittent leur compagnie pour aller à un autre corps; mais que cela les consumait souvent en des dépenses inutiles pour équiper des gens qui les abandonnaient aussitôt après. » En marge est indiqué un des effets de la désertion : « ôter aux soldats le respect qu'ils doivent avoir pour leurs officiers, se persuadant qu'ils les peuvent quitter. » — Le second brouillon, imité par tous les textes suivants, resserre ainsi ce développement : « Considérant combien la liberté de déserter produisait de pertes aux capitaines, d'affaiblissement dans les troupes et de libertinage chez les soldats, je fis une ample ordonnance... »

3. Cette idée, gardée dans les textes suivants, paraît pour la première fois au troisième brouillon (t. III, f° 117 v°) comme addition à la marge: « Je consultai sur cette matière ceux que j'estimai les plus capables de m'en donner leur avis. »

4. Le second brouillon (t. III, f° 209 v°) cherche à en marquer les

Je voulus aussi retrancher tous les sujets de contestation qui avaient si souvent causé du désordre dans nos troupes; et, sans m'étonner de toutes ces différentes prétentions que chacun des corps portait avec tant de chaleur, que personne n'avait encore osé en décider, je réglai tous leurs rangs avec autant d'équité que je pus, et soutins si bien mon règlement par mon autorité, que personne n'osa le contredire [1].

Pour égaler [2] entre tous les régiments d'infanterie et la fatigue et l'honneur du service en toutes choses, je résolus que si [3] la guerre de mer continuait, chacun servirait à son tour sur les vaisseaux ; et [4] afin [5] d'augmen-

caractères : « ... une ample ordonnance dans laquelle je pris contre cet abus toutes les précautions possibles, soit en prescrivant des formes par lesquelles les capitaines se pouvaient garantir de la surprise des déserteurs, soit en imposant des peines sévères contre les capitaines ou les soldats qui, dans cette matière, auraient fait ou favorisé quelques surprises. » La phrase est gardée dans les autres textes avec peu de changement.

1. L'idée exprimée dans cet alinéa a déjà paru dans le 2e cahier de notre texte C, en marge du f° 197 v° (t. III du Msc.). V. p. 118, note 1. Nous renvoyons au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 27, la réflexion que ces faits ont suggérée au précédent rédacteur.

2. Cette idée est au 32e cahier du texte A (t. III, f° 83).

3. C'est ici, au milieu de la phrase (t. III, f° 105 v°), que se termine le 10e cahier de notre texte C. Le 11e, qui prend la phrase à ces mots : « la guerre, » est au t. II du Msc., f° 275.

4. A (f° 83), la phrase n'est pas si courte ni si simple : « Comme je me voyais en disposition de mettre au printemps prochain beaucoup plus de vaisseaux en mer que je n'en avais jamais eu l'année précédente, j'avais fait dessein de me servir des troupes que j'entretenais sur terre en cas que je n'eusse pas d'affaire ailleurs. En quoi je trouvais un double avantage, puisque, d'un côté, j'accoutumais une partie de mes troupes au service de la mer, et que, de l'autre, je ménageais ce qu'il en eût coûté à les nourrir dans les provinces. » (V. le Journal, p. 76.)

5. Le fait suivant est dans le texte A, au même cahier 32e, avant ce qu'on vient de lire (f° 82-83, t. III). V. le Journal, p. 76.

ter dans les matelots l'affection qu'ils témoignaient avoir pour mon service, je décidai en leur faveur une contestation qu'ils avaient avec les capitaines des vaisseaux pour leur solde, laquelle, jusque-là, ne leur avait pas toujours été bien fidèlement payée [1].

De ma part [2] je retranchais la plupart des dépenses que j'avais coutume de faire pour mon plaisir, mettant ma principale satisfaction à tenir mes gens en bon ordre.

Je ne pus m'empêcher d'augmenter à diverses fois les compagnies de mes gardes du corps, à cause du grand nombre des gens de qualité ou de service qui s'empressaient continuellement pour y avoir place [3]. Mais enfin

1. A, l'exposition de cette idée se termine ainsi : « Les matelots s'étaient plaints presque de tout temps que les capitaines des vaisseaux retenaient une partie de leur solde, et pour cette raison demandaient à n'être plus payés de leurs mains Mais les capitaines, insistant au contraire, soutenaient qu'il était de l'honneur de leur charge, et même du bien de mon service, qu'ils payassent par leurs mains les matelots qui étaient sous leur commandement. Et, en effet, ceux à qui j'en voulus demander avis ne se trouvèrent pas tous dans la même pensée. Mais, pour moi, voyant que la justice était du côté des matelots, qui apparemment ne se plaignaient pas sans cause, et considérant qu'à tout balancer, j'avais plus besoin d'eux que d'aucun autre dans la guerre maritime que j'avais à soutenir, j'ordonnai qu'ils seraient payés à la banque. »

2. Cette idée de retrancher de ses plaisirs, de s'occuper des gens de guerre, a déjà été marquée beaucoup plus haut en termes sommaires (V. p. 176). Ce qu'on lit ici est le résumé, en deux lignes, d'un long développement fourni par les textes A et B, au 9e cahier (A, t. II, f° 263: B, t. II, f° 80). V. dans le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 28, les faits et les réflexions à ce sujet.

3. Ce fait est, au 24e cahier du texte A (t. III, f° 8 et 9), traité avec ampleur : « Le soin particulier que je prenais des troupes qui servaient auprès de ma personne faisait que la plupart des jeunes gentilshommes français souhaitaient passionnément d'y venir apprendre leur métier, et que même plusieurs officiers réformés avaient passion de rentrer dans

je les fixai [1] à huit cents maîtres, tous anciens soldats ou officiers réformés, à la réserve de vingt jeunes gentilshommes que je laissai par compagnie pour y apprendre leur métier.

L'empressement de me servir était si grand que ma

un service où l'on était exposé de si près à mes yeux. D'où il arrivait que j'étais pressé sans cesse de mille endroits pour donner des places dans mes gardes du corps; et sans doute que, de mon côté, j'aurais aussi trouvé beaucoup de satisfaction à pouvoir favoriser en cela tous ceux qui m'en paraissaient dignes. Mais le nombre des places étant toujours plus que rempli, et les grandes dépenses de l'État me faisant trouver de la difficulté à les augmenter dans un temps où les affaires ne pressaient pas encore, il arrivait que, pour un à qui j'avais le plaisir d'accorder cette grâce, j'avais le chagrin de la refuser à cent. » Jusqu'à présent, dans ce texte, il n'est question que des anciens cadres à remplir, il ne s'agit pas d'augmentation. Voici ce qu'on lit à la suite : « Mais après y avoir bien pensé, je trouvai le moyen d'en contenter beaucoup sans pourtant augmenter presque rien de ma dépense ordinaire. Et l'expédient que je pris pour cela fut d'augmenter le nombre des places de 70 par compagnie, savoir de 20 cadets et de 50 officiers réformés, à condition que les cadets n'auraient point de paye qu'ils ne fussent parvenus par leur ancienneté dans le nombre que j'avais accoutumé d'entretenir. Ce que j'ordonnai d'autant plus volontiers que j'étais bien persuadé que tous ceux qui se donnaient à moi en cette qualité étaient gens accommodés et qui recherchaient plutôt l'honneur de servir que la subsistance attachée au service. » Les trois chiffres 70, 20, 50, dont la place avait été laissée en blanc, semblent ajoutés de la main de Louis XIV. Et lorsque le morceau a été recomposé ainsi : « ... à condition que les cadets attendans n'auraient point de paye. Ce que j'ordonnai... » Le mot « *attendans* » ressemble aussi à l'écriture de Louis XIV. Le Journal, p. 54, indique l'idée.

1. Ce fait est bien plus loin dans le texte A, au 34e cahier (t. III, f° 98) : « Je mis mes gardes à huit cents maîtres, sans les officiers, avec résolution de les tenir toujours effectifs, sans qu'une seule place pût être vacante, ayant toujours des surnuméraires préparés pour entrer au lieu des absents. Et ce corps était d'autant plus considérable qu'à la réserve de vingt cadets (V. la note précédente) que j'avais gardés pour chaque compagnie, tout le reste était composé d'officiers réformés, ou du moins de cavaliers qui s'étaient distingués au service. »

plus grande peine, en toutes les occasions qui s'offraient de faire quelque chose, était de retenir ceux qui se présentaient : comme il parut [1] lorsque je voulus jeter du monde sur mes vaisseaux à Dieppe. Car, outre les gens commandés, il se présenta un si grand nombre de volontaires, que je fus obligé [2] de les refuser tous, et même d'en châtier [3] quelques-uns de la première qualité, qui, sachant qu'ils seraient refusés, se mirent en chemin sans m'en demander congé.

J'entretenais une discipline si exacte dans mes troupes, qu'en ayant envoyé en divers temps chez mes alliés, en Italie, en Hongrie et en Hollande, elles ne donnèrent jamais le moindre sujet de plainte, quoiqu'elles eussent eu quelquefois d'assez grands sujets de mécontentement. Aussi avais-je soin de les faire payer

1. Ce fait est au 29e cahier du texte A (t. III, f° 49-50).

2. A : « Je retins la plupart de ma noblesse qui me demanda incontinent congé pour y aller. »

3. A, f° 50, on lit un long développement, avec des noms propres (V. le Journal, p. 56 et p. 63) : « Il y en eut quelques-uns même qui, voyant que je refusais cette permission à tous ceux qui me la demandaient, se hasardèrent à partir sans m'en avoir parlé, pensant qu'après la chose faite, ils me la feraient aisément approuver. Mais je leur fis connaître qu'elle ne me plaisait pas; et quoique dans le fond je visse bien que cela ne pouvait être parti que d'une louable envie de me servir et de se distinguer de leurs semblables, je crus que je ne devais pas le tolérer, parce qu'on l'avait entrepris sans mon ordre. Ainsi, pour les mortifier, j'envoyai deux courriers après eux, dont l'un fit arrêter prisonniers à Péronne le chevalier de Lorraine et le marquis de Villeroi, qui s'allaient embarquer sur la flotte de Hollande; et l'autre porta au duc de Foix, au comte de Saux et au marquis de Ragny, qui marchaient vers la Rochelle, un ordre exprès de revenir et de se rendre à la Bastille, où je les fis tenir quinze jours enfermés. » Le dernier mot, ajouté au texte, a été ensuite effacé. En marge de cette phrase, une main qui ressemble à celle de Louis XIV écrit : « *arrêtés à la flotte.* »

partout exactement par un trésorier que je tenais à leur suite, et même en Hollande[1] j'augmentai leur paye ordinaire, parce que je sus que les vivres y étaient plus chers qu'ailleurs.

Et toutes les fois que j'assemblais des troupes au dedans de mon royaume, j'avais soin[2] d'envoyer des commissaires qui faisaient sur le lieu des provisions de toutes les choses nécessaires à leur subsistance, au prix qu'elles avaient coutume de s'acheter, et les vendaient après aux soldats sur un pied proportionné à leur paye, afin qu'ils eussent toujours de quoi vivre sans être à charge aux paysans[3].

J'avais tant de considération sur ce point, qu'allant en Picardie au mois de mars pour y faire une grande re-

1. Le fait est indiqué pour la Hollande au 4e cahier du texte A (t. III, f° 156) et du texte B (t. II, f° 38) : « Craignant que la paye ne fût pas suffisante dans la cherté des vivres qui se trouvait sur les lieux, je l'augmentai d'un sol pour fantassin et de trois pour cavalier : chose sans doute extraordinaire et que je reconnaissais même capable de tirer à conséquence, mais par laquelle je voulais faire voir à toute la terre qu'il n'était point d'intérêt ni de considération que je ne surmontasse facilement dans le désir que j'avais de procurer l'avantage et la commodité de ceux qui s'assuraient en mon assistance. » (V. le Journal, p. 15.)

2. Ce fait est au 11e cahier du texte A (t. II, f° 274), et à la fin du 10e cahier du texte B (t. II, f° 92 v°), et dans un fragment isolé de texte antérieur (t. III, f° 116). Les assemblées de troupes, ce sont les revues : « Je ne voulais pas qu'elles tournassent à la charge particulière du pays où elles se faisaient. Mais comme le fruit qu'elles devaient produire regardait le général de l'État, j'avais soin de faire aussi que tous les frais en fussent pris sur le trésor général des finances ; et pour cela j'envoyais des hommes exprès... »

3. Sur le fragment isolé du texte primitif (t. III, f° 116 v°) est ajoutée, après coup, une phrase qu'ont reproduite les textes A et B : « Ordre qui fut toujours pratiqué de telle sorte, qu'à peine se trouva-t-il la moindre plainte ni des soldats, ni des habitants. »

vue [1], je ne voulus pas loger à Compiègne, qui était le lieu le plus proche et le plus commode pour moi et pour ma maison, parce que [2] c'était une ville capable de loger une bonne partie de mon infanterie, qui, sans cela, se fût trouvée dans des villages où l'on eût eu plus de peine à la faire vivre régulièrement.

1. Il s'agit de la seconde revue (V. le Journal, p. 28). La première eut lieu à Breteuil, où le Roi, occupé et inquiet de la maladie de la Reine mère, se fit représenter par M. de Turenne et Louvois le 19 janvier (V. au bas de la p. 119). Au 9e cahier du texte A (t. II, f° 262) et du texte B (t. II, f° 80), est mentionné le projet de cette seconde revue : « Le mois de février, auquel j'avais résolu de voir, pour la seconde fois, mes troupes, s'écoula dans l'expédition de pressantes affaires. » Pour cette revue de Compiègne, on a, outre les textes A et B (même cahier A, t. II, f° 266 ; B, t. II, f° 81), une feuille isolée de texte plus ancien (t. I, f° 154). Voici ce qu'on y lit : « Le treizième de mars, je partis de Saint-Germain, et me rendis le quatorzième à Mouchy, pour commencer le jour suivant une seconde revue. Il semblait que je dusse aller loger dans Compiègne, qui était plus proche du lieu où j'avais résolu de voir les troupes et plus propre pour la commodité de toute ma cour. Elle était fort grosse en ce voyage. Car la Reine, ayant voulu me suivre, attirait après elle ma sœur, ma cousine et plusieurs autres dames de première qualité, qui ne pouvaient être que fort pressées dans Mouchy, où il n'y a que le château d'habitable. » Au texte A, la phrase est d'abord ainsi faite, telle qu'on l'a prise au texte X, f° 154 ; les détails de la fin sont ensuite supprimés et il n'en reste que ceci, par une correction en interligne : « ... toute ma cour, où il se trouvait alors beaucoup de dames, parce que la Reine avait voulu venir avec moi. » C'est cette dernière forme que garde le texte C.

2. Textes X, A et B : « Considérant que la seule ville de Compiègne était capable de loger dix mille hommes de pied qui, répandus dans la campagne, eussent assurément vécu avec moins de retenue, je crus qu'il fallait pour cette fois passer par-dessus la complaisance que j'aurais eue pour les dames en une autre occasion, et qu'il valait mieux leur donner sujet de se plaindre pour deux ou trois jours de mon austérité que de causer aux habitants du pays une perte qui n'eût pas été si tôt réparée. » — Le texte X (t. I, f° 154) ne nous donne rien de plus. Les textes A et B exposent la conduite du Roi à cette revue (V. le Supplément aux Mémoires de 1666, n° 29).

Comme l'ustensile [1] était un des principaux sujets de querelle entre l'hôte et le soldat, ce fut une des choses que je pris plus de soin de régler [2], fixant celle des fantassins à un sol, celle des cavaliers à trois, dont un tiers seulement était payé par l'hôte, un autre par le corps de la ville, et le dernier par le général [3] de l'élection. Et en cas que, sur l'exécution de mes règlements, il arrivât quelque contravention ou quelque dispute, j'ordonnai aux commissaires et aux intendants de les régler,

1. Pour ce qui suit, on a, comme plus haut pour le règlement au sujet des désertions, un fragment isolé (t. III, f° 117) et les textes A et B (A, au 11e cahier, t. II, f° 276; B, 10e cahier, t. II, f° 96). Ces trois textes sont peu différents les uns des autres; tous donnent un long préliminaire au règlement de l'ustensile : « Il n'était pas moins important ni moins malaisé d'établir l'ordre et la discipline dans les quartiers où les troupes faisaient leur séjour. J'avais, avant toutes choses, voulu qu'elles ne logeassent que dans les villes ou dans les bourgs fermés, comme étant les lieux où mes règlements se pouvaient observer avec plus d'exactitude. Mais comme les vivres enchérissent naturellemeut partout où il arrive un surcroît de gens capables de les consommer, il se trouvait, en beaucoup de lieux, que leur solde n'était pas suffisante pour les faire subsister commodément, et qu'ainsi on les voyait souvent réduits à la nécessité de souffrir beaucoup ou de faire beaucoup souffrir leurs hôtes. Mais ce qui contribuait le plus au désordre était que les choses qui leur devaient être fournies sur les lieux, par forme d'ustensiles, n'étant point précisément limitées, s'étendaient tantôt plus, tantôt moins, au gré des plus mauvais. Car, dans les quartiers auxquels les soldats étaient les plus forts ou les plus hardis, ils prenaient d'ordinaire, avec insolence, plus qu'il ne leur était dû; et, dans ceux où les habitants étaient en plus grand nombre et de plus mauvaise humeur, ils ne voulaient souvent pas fournir ce qui eût été raisonnable. » Le texte X (t. III, f° 118 v°) ajoute en marge cette réflexion, répétée par les deux autres textes : « ... d'où il arrivait qu'il y avait toujours des plaintes à écouter de la part de quelqu'une des parties. »

2. Textes X, A et B : « par une loi commune à toutes les terres de mon obéissance. » — (V. le Journal, p. 42.)

3. *Ibid.* : « par le total de l'élection. »

sans aucune préférence, entre l'habitant et le soldat. Et moi-même [1], ayant appris qu'un capitaine d'Auvergne avait pris trois cents livres des habitants de Réthel pour les exempter d'un séjour, je le cassai [2] sans vouloir entendre mille personnes de qualité qui m'importunèrent pour lui.

Ce [3] n'est pas que je ne susse bien que dans les gens

1. Pour le fait suivant, nous renvoyons aux mêmes textes que pour le règlement de l'ustensile (V. la page précédente, note 1) ; on consultera aussi le fragment isolé d'un texte antérieur (Msc., t. III, f° 197) déjà indiqué au sujet des désertions (V. p. 240, note 2). On lit dans ce brouillon fidèle au Journal qui parle deux fois des étapes (p. 28 et p. 43) : « J'avais donné des ordres si particuliers pour fournir des étapes dans toutes les marches de mes troupes, qu'elles ne pouvaient manquer d'aucune des choses nécessaires, et n'étaient obligées comme autrefois à ruiner leurs hôtes pour subsister. Mais aussi je voulais qu'elles vécussent, etc. Capitaine cassé. » Avant cette phrase, une autre avait été écrite, mais barrée : « J'avais oublié, en parlant de la revue (V. p. 246, note 1), à vous dire que je cassai un capitaine de... » Voici la dernière phrase de ce brouillon : « Je voulus empêcher aussi qu'ils ne fissent aucunes exactions sur les peuples, et, pour autoriser les règlements particuliers que je fis sur cette matière, je commençai par casser le chevalier de... capitaine dans... parce qu'il avait pris contribution de la ville de... pour les exempter du logement des troupes qu'il commandait. » Dans les autres textes, la forme de la réflexion préliminaire est un peu changée. Un autre fragment isolé (t. III, f° 210 v°), cité aussi pour les désertions, donne le nom du capitaine : « d'Apremont. » Voici le récit du troisième fragment (t. III, f° 119 v°) : « Voulant faire d'abord connaître avec quelle sévérité je punirais de semblables exactions, je cassai, dès le temps de la revue, un capitaine du régiment d'Auvergne, parce qu'il avait pris trois cents livres des habitants de Réthel, pour les exempter d'un séjour qu'il devait faire en leur ville. » Dans ces lignes, les mots : *sévérité* (au lieu d'exactitude), *Auvergne*, *Réthel* (dont la place était laissée en blanc), *séjour* (au lieu de logement), paraissent être de la main de Louis XIV (V. le Journal, sur ce capitaine, Ch. de Bussan, p. 28).

2. Au fragment t. III, f° 119, on lit d'abord : « quoique ce fût un homme de naissance ; » sur les textes postérieurs : « quoique ce fût un assez bon sujet. »

3. Pour toute la réflexion suivante, on verra des textes antérieurs et un

de basse condition, dont se font les soldats et quelquefois même les petits officiers, l'esprit de libertinage est ordinairement l'un des principaux motifs qui font suivre la profession militaire, et qu'il s'est trouvé, depuis peu, des chefs qui ont fait longtemps subsister de grosses armées sans leur donner d'autre solde que la licence de piller[1] partout.

Mais cet exemple ne doit être imité que par ceux qui, n'ayant rien à perdre, n'ont plus rien à ménager. Car tout prince qui chérira sa réputation avec un peu de délicatesse ne doutera pas qu'elle ne soit aussi bien engagée à défendre le bien de ses sujets du pillage de ses propres troupes que de celles de ses ennemis.

Et celui qui[2] entendra ses affaires ne manquera pas de s'apercevoir que tout ce qu'il laisse prendre sur ses peuples, en quelque manière que ce puisse être, ne se prend jamais qu'à ses dépens[3], parce qu'il est manifeste que, plus les provinces sont épuisées, soit par les

premier brouillon, au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 30. Nous ne relevons ici que les différences que présente notre texte C avec le texte B (fin du 10e et commencement du 11e cahier, t. II, fos 98-101). Elles sont peu considérables. Si on veut avoir le texte imprimé dans l'édition de 1806 (t. II, p. 92-95), on n'a qu'à juxtaposer les phrases de notre texte C, et les phrases ou parties de phrases que les notes suivantes empruntent au texte B. L'éditeur de 1806 a copié tout le texte B, même les phrases qui y sont barrées. — V. le Journal, p. 28-29, où est esquissée cette pensée.

1. B, le mot « partout » remplace ceci : « dans tous les lieux où elles étaient menées. »

2. B, on lit de plus ces mots, barrés depuis : « ... aura des États et qui... »

3. On lit toute une phrase, barrée depuis : « Il se trouve une relation si parfaite entre le monarque et ses sujets que le moindre particulier

gens de guerre ou par quelque autre cause, moins elles sont capables de contribuer à tout le reste des charges publiques [1]. C'est une grande erreur parmi les souverains de s'approprier certaines choses et certaines personnes comme si elles étaient à eux d'une autre façon que le reste de ce qu'ils ont sous leur empire.

Les deniers [2] qui sont dans leur cassette, ceux qui demeurent entre les mains de leurs trésoriers, et ceux qu'ils laissent dans le commerce de leurs peuples doivent être par eux également ménagés. Les troupes qui sont sous leur nom ne sont pas pour cela plus à eux que celles auxquelles ils donnent des chefs particuliers. Et ceux qui suivent le métier des armes ne sont ni plus obligés ni plus utiles à leur service que le reste de leurs sujets.

Chaque profession [3] contribue, en sa manière, au soutien de la monarchie. Le laboureur fournit par son travail la nourriture à tout ce grand corps. L'artisan

ne saurait faire aucune perte qui, par un circuit nécessaire, ne porte aussi quelque dommage au souverain; et il n'est pas possible de s'empêcher de le voir : car plus les provinces... »

1. B, de même cette phrase : « En sorte que l'on peut dire, avec vérité, que ce n'est pas seulement par justice, mais par intérêt même que nous sommes obligés à tenir la balance égale entre le soldat et le paysan. »

2. B, de même ceci : « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, de quelque nature qu'il soit, nous appartient à même titre et nous doit être également cher. » On utilise ici une réflexion isolée du Journal (V. p. 22). Elle se trouve à la p. 28, où l'ensemble du développement est esquissé.

3. B, cette phrase en remplace une autre que voici : « Chaque profession contribue, selon son talent, à la grandeur et au soutien de tout le corps de la monarchie, et chacune d'elles a ses fonctions dont les autres auraient sans doute bien de la peine à se passer... »

donne par son industrie toutes les choses qui servent à la commodité du public, et le marchand assemble de mille endroits différents tout ce que le monde entier produit d'utile ou d'agréable pour le fournir à chaque particulier au moment qu'il en a besoin.

Les financiers, en recueillant les deniers publics, servent à la subsistance de l'Etat; les juges, en faisant l'application des lois, entretiennent la sûreté parmi les hommes, et les ecclésiastiques, en instruisant les peuples à la religion, attirent les bénédictions du ciel et conservent le repos sur la terre.

C'est pourquoi, bien loin de mépriser aucune de ces conditions ou d'en favoriser l'une aux dépens de l'autre, nous devons [être [1] le père commun de toutes] prendre soin de les porter toutes, s'il se peut, à la perfection qui leur est convenable, et nous tenir persuadés que celle même que nous voudrions gratifier avec injustice n'en aura ni plus d'affection ni plus d'estime pour nous, pendant que les autres tomberont avec raison dans la plainte et dans le murmure.

Si pourtant malgré toutes ces raisons vous ne pouvez vous défendre, mon fils, de cette secrète prédilection que les âmes généreuses ont presque toujours pour la profession des armes, prenez garde surtout que cette bienveillance particulière ne vous porte jamais à tolérer les emportements de ceux qui la suivent, et faites que l'affection que vous aurez pour eux paraisse à prendre

1. L'idée mise ici en interligne est un peu plus bas dans le texte B, où on lit : « ... être le juge égal ; » puis : «... être le juge incorruptible et le père commun... »

soin de leur [subsistance et de leur] fortune plutôt que laisser corrompre leurs mœurs.

Là finit le 11e cahier de notre texte C, avec quatre lignes du v° du f° 278 (t. III, Msc., n° 2281 du Suppl. franç. Bibl. imp.). Ce cahier n'a que quatre fos : le 3e en avait cinq, le 5e en avait dix, les autres huit. Cette inégalité de nombre peut faire admettre que le 11e cahier, même aussi court, est complet. Tout porte à croire que c'est bien là que se terminaient les Mémoires de 1666. Aucune partie importante des textes antérieurs ni du Journal ne paraît omise, excepté le développement particulier consacré à l'incendie de Londres, qui n'avait pas de place bien déterminée, comme l'avoue même le rédacteur dont nous renvoyons les pages au Supplément aux Mémoires de 1666, n° 31. Le texte C a pu, sans scrupule, n'en pas tenir compte.

Nota. — Le Supplément aux Mémoires de 1666 est en tête du second volume.

TABLE DES MATIÈRES.

AVERTISSEMENT. 1

ÉTUDE SUR LA COMPOSITION DES MÉMOIRES.

Introduction. . . . . .

I. Origine des Mémoires du Roi. — Petite Académie. — Mémoires de Colbert. — Carnets de Finances. — Première pièce des Mémoires du Roi : abrégé des Finances, 1661-1665. — Composition, copie de cette pièce, additions qu'on y a faites. VII

II. Texte de l'aperçu des finances (1661-1665). XXI

III. Rédaction tardive des Mémoires de 1661 et 1662. — Priorité des Mémoires de 1666 et 1667. XXVIII

IV. Composition du Journal de 1666 et 1667. — Première main du Roi : ses feuillets. — Rédaction du Journal sous sa dictée. XXXII

V. M. de Périgny, principal auteur du Journal et des Mémoires de 1666 et 1667. XXXIX

VI. Le Journal du Roi, base excellente d'instructions pour le Dauphin. — Examen d'ouvrages contemporains d'histoire, de morale ou de religion, qui tendent au même but, à l'instruction du prince, et qui ont pu donner l'idée des Mémoires. — L'abbé de Brianville. — Le P. Senault. — Le P. Lemoyne. — Claude Joly, traducteur du *Codicille d'or*. — Incidemment le duc de La Rochefoucauld. LXIV

VII. Le Dauphin au moment de la rédaction des Mémoires qui lui sont destinés. — Les naissances légitimes dans la maison royale et les enfants de mademoiselle de La Vallière. — Début de madame de Montespan. — Sollicitude paternelle de Louis XIV. — Lettres du Roi à la gouvernante des enfants de France, madame la maréchale de La Motte. LXXXVIII

VIII. Texte des Lettres du Roi à la gouvernante des enfants de France, M^me^ de La Motte, pendant la campagne de Flandre (1667). CXVI

IX. Autres lettres du Roi à la gouvernante, 1668-1671. — Opinion sur le Dauphin en 1671. CXXXII

X. Les Mémoires pour le Dauphin, composés d'après le Journal du Roi des années 1666 et 1667, ont nécessairement une introduction. — Les rédacteurs remontent jusqu'en 1661. — Leur mala-

dresse. — Lacunes dans le texte de l'Introduction. — Elle a été remaniée deux fois avant le travail de Pellisson. — Il convient d'en ajourner l'examen. CXLVI

XI. Participation de Pellisson au travail des Mémoires. — Comment elle est amenée. — Il revoit une composition antérieure. . . CLV

XII. Concert de louanges (1671-1679) pour les Mémoires que le roi destine au Dauphin, au moment où elles cessent d'être méritées. CLXXXIV

XIII. Maximes ou Réflexions recueillies par le duc de Montausier, gouverneur du Dauphin, pour l'éducation d'un grand prince. CXCIX

XIV. A qui ont servi les Mémoires du Roi? — Leur caractère propre. — Ce qu'ils valent comme instruction politique et morale, comme œuvre littéraire. CCXIV

MÉMOIRES DE LOUIS XIV POUR L'INSTRUCTION DU DAUPHIN.

ANNÉE 1666.

Les Feuillets du Roi et le Journal. 3
Texte des FEUILLETS écrits de la main de Louis XIV. — Avril. . . 5
Juin. 6
Septembre. 7
Octobre 8

Texte du JOURNAL du Roi (faits et réflexions), accompagné de notes historiques. — Articles de janvier, donnés le 14 février par le Roi. 12
Deux articles de février 20
Articles du 20 février. 20
Articles du 25 février. 22
Articles du 7 mars. 27
Articles de mars 28
Articles du 26 mars 29
Nouvelle arrivée le 30 mars 29
Articles de mars donnés le 5 avril par le Roi 30
Quatre articles expliqués par le Roi le 19 avril. 33
Ce que le Roi a dit le 10 ou 11 mai 37
Articles expliqués par le Roi le 15 mai. 37
Un article expliqué le 4 juin. 43
Ce que le Roi a dit le même jour le soir. 44
Ce qu'il a dit deux jours après. 44
Articles expliqués par le Roi le 26 juin. 44
Souvenir revenu au Roi le lendemain 53
Nouvelle du dernier jour de juin 53

Ce que le Roi a dit le 1er juillet, le 11, le 18 au soir. 53
Événements d'août et de septembre. 54
Articles touchant les mois de juillet et d'août, expliqués par le Roi le 20 septembre 56
Articles [des Feuillets de septembre] expliqués par le Roi le 28 décembre.. 71
Articles [des Feuillets d'octobre] expliqués ce même jour. 75
Ce que le Roi dit le 27 décembre. 82
[Lettre du Roi au comte d'Estrades, le 24 décembre 1666]. 83
[Portrait de Louis XIV au mois de décembre 1666] 85

Les MÉMOIRES. 87
De la restitution des textes. Trois rédactions successives. Éléments de la troisième rédaction. Sa supériorité 89
Analyse des onze cahiers formant le dernier texte des Mémoires. . 97
Texte des MÉMOIRES. Troisième rédaction avec des variantes et additions provenant de deux rédactions antérieures. 102-252
(Des renvois indiquent la concordance avec les articles du Journal)
« Au début de 1666, deux occasions de guerre, contre l'Angleterre et contre l'Espagne. Délibération importante : fera-t-on les deux guerres à la fois? La guerre est décidée contre les Anglais en faveur des Hollandais. Soin des frontières 102
« Négociations contre l'Espagne et l'Autriche 111
« Conduite de l'électeur de Brandebourg. Il blesse le Roi. Réflexion: savoir se contenir. 114
« Préparatifs pour la guerre. Accroissement de l'armée. Choix de jeunes colonels. Contestations de rang. Troupes du duc de Brunswick, du duc de Lorraine. Les Suisses. Levées. Revues. 117
« Mort de la Reine-Mère. Douleur du Roi. Aux obsèques, contestation entre le clergé et le parlement. Réflexion. Résistance antérieure du parlement : réflexion. 120
« Tendresse du Roi pour son frère. Prétentions de Monsieur que le Roi ne peut satisfaire. 127
« Effets des négociations en Portugal et dans les États du nord. . . 132
« Il est difficile de se défendre des prétentions rivales de ses alliés. Maximes de conduite à ce sujet. 134
« Mesures du Roi envers et pour les Hollandais ; il eût eu avantage à leur manquer de foi 138
« Mouvement des flottes contre les Anglais. Vanité des Anglais, imprudence des Hollandais 141
« Les vaisseaux du Roi sont alors retenus pour le mariage de Por-

tugal. Ils échappent aux Anglais et aux Espagnols. L'Espagne accepte à la légère la médiation de la France. Réflexion sur la prudence nécessaire dans les résolutions. Raisonner et prendre avis. 146
« Imprudence du grand vizir. Démêlés de la France avec la Porte, avec Gênes auprès de la Porte. 153
« Au delà des mers, est frappée la nation des Iroquois au Canada. 158
« Traités préparés avec Tunis et avec Alger. 159
« Ménagements envers l'Autriche. On profite de la vénalité d'un agent de l'Empereur. Réflexion sur les serviteurs infidèles. . . . 161
« Soins intérieurs. 166
« Dépenses secrètes au dehors. 174
« Réduction de dépenses superflues. Savoir dépenser à propos. . . 176
« Dépenses sollicitées par la Hollande. Effets de la guerre maritime, dans l'île de Saint-Christophe, aux bouches de la Tamise. Le Roi tente sincèrement la jonction de sa flotte avec celle de la Hollande. Mauvaise foi accusée chez les Hollandais. Danger, salut de la flotte française 179
« Avantage que donne le mariage français en Portugal. Ce que le Roi fait pour la reine française de Pologne. Un ambassadeur polonais embarrasse le Roi. Réflexion : Il faut savoir prendre avis de soi-même et être réservé dans toutes ses paroles. 189
« Affaires du côté de l'Italie. 198
« Affaires d'Église 200
« Réflexion sur la conduite et sur les biens du clergé. 208
« Efforts pour terminer les affaires où la France est engagée comme alliée des Hollandais. Il est bruit d'un voyage du Roi à Brest . . 212
« Conduite envers les Espagnols. Projets de guerre. 219
« Il est difficile de s'assurer des Suédois. Ce que vaut la religion des traités. Les princes sont fidèles, étant soutenus par l'idée de vertu. 221
« Mesures publiques, secrètes, à l'égard de l'Angleterre. 230
« Crédit du Roi en Allemagne : négociations et commerce secret. . 233
« Vigilance militaire du Roi. Il augmente ses propres forces. Maintenir la discipline; empêcher tous désordres. L'esprit de libertinage chez les soldats est un mal pour les sujets et pour le prince, toutes les classes de la société concourant au maintien de la monarchie. » 237

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.